

REPUBLIQUE DU MALI

BANQUE MONDIALE  
COOPERATION FRANÇAISE

**CEPIA**

**PROGRAMME RURALSTRUC**

**LES IMPLICATIONS STRUCTURELLES DE  
LA LIBERALISATION SUR  
L'AGRICULTURE  
ET LE DEVELOPPEMENT RURAL**

**PREMIERE PHASE  
SYNTHESE NATIONALE**

**MALI**

**Version finale**

Rédaction finale coordonnée pour **CEPIA** par :

**SAMAKE Amadou (IER)**

**BELIERES Jean-François (CIRAD/IER)**

**BOSC Pierre-Marie (CIRAD)**

**SANOGO Ousmane (IER)**

**JUILLET 2007**

## **LE PROGRAMME RURALSTRUC**

Le programme RuralStruc sur les « Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural » est une initiative conjointe de la Banque mondiale et de la Coopération française (Agence Française de Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère des Affaires Etrangères, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement).

D'une durée de deux ans (2006-2008), son objectif est de contribuer à la connaissance des processus de changement structurel dans l'agriculture et les économies rurales des pays en développement. Les résultats obtenus permettront d'améliorer le débat entre partenaires nationaux et internationaux et de fournir des orientations sur les politiques destinées au secteur agricole et au monde rural.

Le programme adopte une démarche comparative qui regroupe sept pays – Mexique, Nicaragua, Maroc, Sénégal, Mali, Kenya et Madagascar – et conduit ses travaux avec des équipes d'experts et chercheurs nationaux. Deux phases ont été retenues : une première phase d'état des lieux ; une seconde phase d'études de cas sectorielles et régionales.

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,menuPK:311690~pagePK:146732~piPK:64087638~theSitePK:258644,00.html>

La présente étude porte le nom de ses auteurs et doit être utilisée et citée de manière appropriée. Les résultats, interprétations et conclusions sont celles des auteurs et n'engagent pas la Banque mondiale, son conseil d'administration, son management et ses Etats-membres.

## AVANT-PROPOS

La mise en œuvre de la première phase du programme RuralStruc au Mali a reposé sur un dispositif opérationnel piloté par le Cabinet d'Expertises Politiques et Institutionnelles en Afrique (CEPIA) et sur un partenariat institutionnel avec le Ministère de l'Agriculture.

Le déroulement des travaux comprenait :

- la réalisation du rapport d'étude par une équipe nationale de deux consultants de CEPIA ;
- une animation et un appui scientifique par un comité de chercheurs de l'Institut d'Economie Rurale (IER) ;
- la restitution et le partage des premiers résultats à travers un débat national de politique, animé par le Ministère de l'Agriculture et regroupant les principaux acteurs concernés.

La mise en œuvre de l'étude a rencontré de nombreuses difficultés (ancrage, démarrage, collecte des données, pilotage et rédaction finale). Cependant, avec l'engagement et les efforts de tout le dispositif, et en particulier de l'Institut d'Economie Rurale (IER) qui a mobilisé ses chercheurs et ceux de son partenaire - le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) - ces difficultés ont pu être surmontées.

Plusieurs réunions de réflexion et de mise en commun puis la mise en place d'une équipe élargie de rédaction ont permis d'aboutir à un premier rapport provisoire, qui a fait l'objet du débat national et a été soumis aux coordonnateurs du programme RuralStruc à la Banque Mondiale. Ce rapport a été présenté lors de l'atelier de synthèse des résultats des 7 équipes-pays qui s'est tenu en Novembre 2006 à Marrakech au Maroc.

Suite aux remarques et commentaires sur les versions provisoires successives, un rapport final a été rédigé en plusieurs étapes en raison de problèmes de disponibilité. La version finale date de juillet 2007 et a bénéficié d'un appui conséquent des chercheurs de l'IER et du CIRAD, en particulier du programme ECOFIL de l'IER/Sotuba et de M. Pierre Marie BOSC du CIRAD (département E-S / UMR Moïsa).

Ainsi les différentes personnes qui ont contribué tout au long de cette première phase sont :

**Pour CEPIA : MM. El Hadji Oumar TALL (coordonateur de l'étude) et Bakary Sékou COULIBALY, consultants, et M. Ousmane SY (Directeur CEPIA) et M. Abdoulaye SIDIBE**

**Pour l'IER : MM. Bino TEME (Directeur), Amadou SAMAKE, Ousmane SANOGO, Manda Sadio KEITA et Aly AHAMADOU**

**Pour le CIRAD : MM. Jean-François BELIERES, Pierre Marie BOSC et Kako NUBUKPO.**

**Programme RuralStruc : les implications structurelles de la libéralisation sur l’agriculture et le développement rural – première phase – Synthèse nationale - MALI**

## **RESUME EXECUTIF**

Le Mali est un vaste pays, héritier d’une longue histoire au sein de l’Afrique de l’Ouest. Depuis le IV<sup>ème</sup> siècle la présence de grands Empires et de royaumes ont façonné les groupes sociaux qui aujourd’hui l’occupent. Au delà de cette diversité, le Mali contemporain est un pays en paix, stable politiquement, dont l’unité nationale n’est pas questionnée et qui connaît, depuis maintenant plus de quinze ans, un processus démocratique qui fait référence en Afrique.

### **✓ Croissance démographique, urbanisation et pauvreté**

Le Mali présente un taux de croissance démographique très élevé avec 2,56% en moyenne sur la période 1961-2004 combiné à une forte urbanisation. La population du Mali était estimée en 2004 à 11,42 millions d’habitants dont 69 % de ruraux et 31 % d’urbains. La population urbaine s’est accrue de 4,6 % par an de 1961 à 2004.

A l’approche de l’indépendance (1956), le Mali était très peu urbanisé avec seulement 1,8% de la population dans des villes de 20 000 habitants ou plus, et aucune ville du Mali n’atteignait 100 000 habitants. En 1961, le pays comptait environ 8 ruraux pour seulement un urbain ; le marché intérieur pour les produits vivriers était donc très étroit. En 2004, on compte environ 2,25 ruraux pour un urbain. Ces chiffres témoignent d’un changement profond du fonctionnement de la société malienne avec la création d’un marché intérieur urbain qui prend de l’importance, même s’il reste limité par les 10% d’« urbains agriculteurs » (cf. infra). Ce marché devrait croître à l’avenir.

Les enjeux démographiques sont cruciaux pour le Mali. Le solde des 15-59 ans à intégrer dans les activités économiques sera de 345 000 personnes par an en 2025 dont 85 000 dans le milieu rural et 260 000 dans le milieu urbain. D’ici là, le solde annuel à intégrer économiquement et socialement sera compris entre 50 et 90 000 personnes pour le milieu rural et entre 100 et 260 000 personnes pour le milieu urbain.

Le Mali fait partie des pays pauvres très endettés et figure parmi les pays les moins bien classés selon l’indice IDH. La pauvreté est un fait majeur pour l’ensemble du pays même s’il existe des disparités ville / campagne en terme de revenus. La « richesse » des paysans dans les zones cotonnières doit être sérieusement questionnée. Les données disponibles montrent que les niveaux de revenus des emplois exercés à titre principal sont globalement très faibles, pour 46% de la population inférieurs à 24 700 F CFA mensuels alors que le revenu mensuel moyen est de 35 000 F CFA avec une forte concentration vers les bas revenus. Seulement 6% des actifs occupés gagnaient plus de 84 000 F CFA par mois sur l’ensemble du territoire (OEF,2004). A titre de comparaison, dans les zones cotonnières réputées favorisées le revenu (incluant l’autoconsommation) par personne et par an se situe entre 50 000 et 80 000 F CFA (2003-04) selon le type d’exploitation considérée alors que le seuil de pauvreté (CSCR, 2006) est fixé pour 2005 à 153 000 FCFA par personne et par an. Les exploitations cotonnières les plus « riches » présentent donc un revenu qui atteint à peine 50% du seuil de pauvreté.

Au moment où les migrations internes sont importantes entre les régions et contribuent au brassage de la population malienne, l’émigration hors du pays est une stratégie adoptée par de nombreux maliens. Le chiffre exact est très certainement impossible à connaître mais certaines sources l’estiment à près de 25% de la population actuelle, soit entre 3 et 4 millions de ressortissants. Cette population qui est essentiellement constituée d’hommes jeunes laisse certaines régions rurales avec un déficit de force de travail, déficit qui doit être relativisé dans la mesure où ces départs résultent de la faiblesse des possibilités et des perspectives offertes par l’économie locale.

## ✓ *Permanences et changements dans les structures économiques*

L'indépendance du Mali en 1960 n'a pas fondamentalement modifié les grandes orientations économiques de la période coloniale malgré le changement que pouvaient constituer le choix d'une orientation de type économie planifiée et une réorientation des échanges au profit des pays socialistes. Les options mises en œuvre n'ont jamais été aussi radicales que les discours et se sont avérées rapidement réversibles. Les liens avec l'ancienne métropole coloniale et au-delà avec les pays de l'Union européenne ont rapidement repris le dessus même si le Mali a gardé des relations privilégiées avec certains pays qui l'ont accompagné dans les premières étapes de son indépendance.

Après des périodes de stagnation, le Mali connaît un bon niveau de croissance depuis le début des années 90, Dans la période 1994-2004, après la dévaluation, le Mali a été le pays de l'UEMOA connaissant la plus forte croissance (5,7% par an de croissance du PIB réel) et il a connu une période de croissance soutenue plus longue que celle de la moyenne des pays de l'UEMOA (dont la croissance a fortement chuté après 1996). Ceci s'est traduit par une augmentation progressive du PIB par habitant du Mali de plus de 3 % par an en moyenne après 1994, à la suite d'une régression au début des années 80 ; c'est-à-dire supérieur à la croissance démographique qui a été de l'ordre de 2,4 à 2,7 % par an (Banque Mondiale 2006)

L'économie malienne montre sur la longue période une grande stabilité de sa structure productive avec un poids prépondérant du secteur primaire qui occupe plus de 80% de la population active et qui contribue pour près de 45% au PIB du pays. Cette caractéristique structurelle se retrouve dans la composition de ses exportations quasi exclusivement constituées de produits peu ou faiblement transformés. La polarisation des échanges est elle aussi d'une grande stabilité avec deux grands sous ensembles économiques régionaux comme partenaires commerciaux principaux : l'Europe ; et les pays de l'UEMOA auquel le Mali est intégré. Toutefois, la stabilité de cette polarisation cache une forte diversification des partenariats commerciaux au sein de ces deux sous ensembles et l'émergence de nouvelles polarités avec l'Asie, l'Afrique du Sud et l'Amérique.

Cependant la structure économique des échanges laisse apparaître une réelle fragilité. Les exportations maliennes reposent sur un nombre réduit de produits ce qui rend la structure économique du pays sensible aux chocs extérieurs. Cette sensibilité touche une très grande partie de la population du Mali car si l'on excepte l'or dont les effets induits sur les revenus directs des ménages demeurent limités<sup>1</sup>, les deux principales productions d'exportation sont des produits agricoles (produits animaux et coton) qui touchent directement ou indirectement une très grande part de la population (plus de 3 millions de personnes pour le coton).

Comme de nombreux pays alors confrontés à d'importants déséquilibres structurels, le Mali s'est engagé dans les années 1980 dans un processus de libéralisation de son économie jusqu'alors orientée, planifiée et administrée par l'Etat avec un grand nombre d'entreprises nationalisées dans tous les secteurs. Le cas de l'agriculture est un peu particulier dans la mesure où le secteur privé - fondé sur l'organisation familiale du travail et de la production - n'a jamais été véritablement remis en question comme ce fut le cas par exemple en Guinée. Durant cette période l'Etat avait la main mise sur le secteur agricole à travers l'encadrement et le contrôle des flux commerciaux<sup>2</sup>. Les autres formes d'organisation de l'agriculture sont quasiment inexistantes : l'agro-industrie est limitée à quelques milliers d'hectares pour la production de sucre et l'agriculture contractuelle intégrée n'est pas représentée au Mali.

---

<sup>1</sup> Les liens du secteur des industries extractives de l'or avec le reste de l'économie sont relativement limités : « l'impôt et les paiements des dividendes s'élèvent à seulement 1-2 % du PIB (en tenant compte des exonérations d'impôt) ; la plupart des entrants sont importés et l'utilisation de travail est faible (FMI, 2006 cité par Rampulla et al, 2007).

<sup>2</sup> Approvisionnement en intrants, produits manufacturés importés et surtout commercialisation des produits agricoles.

## ✓ *L'agriculture au sein de l'économie malienne*

Le Mali est essentiellement un pays agricole<sup>3</sup> tant par la population vivant directement ou indirectement des activités agricoles que par la forte contribution du secteur primaire à l'économie du pays. Sur un PIB de l'ordre 2 500 milliards de F CFA courants, l'agriculture représente environ 1 000 milliards, les transferts des émigrés environ 100 milliards et l'aide extérieure 150 milliards.

**L'agriculture un fait massif qui structure les activités de près de 80% de la population.** Selon les informations disponibles pour l'ensemble de l'agriculture malienne (RGA, 2004), le Mali compterait environ 805 200 exploitations agricoles regroupant une population de 8,9 millions de personnes. Sur un total de 11,42 millions d'habitants, cela correspond à 78% de la population alors que les projections pour la même année indiquent 69 % de ruraux. Ainsi nombre d'urbains, y compris à Bamako, sont aussi des exploitants agricoles. Le Mali présente donc la particularité d'une population en cours d'urbanisation rapide mais dont les liens avec l'activité agricole restent forts dans la mesure où environ 10% des populations urbaines peuvent être considérées comme relevant d'exploitations agricoles et une part importante des urbains sont des migrants récemment installés.

Sur les 800 000 exploitations environ, un peu moins de 700 000 pratiquent l'agriculture soit 86%, avec une superficie cultivée en 2004 de 4,7 ha en moyenne soit 0,43 ha par personne ; 100 000 exploitations correspondent à des éleveurs stricts ou des pêcheurs. Si la part des produits agricoles dans les exportations diminue depuis le milieu des années 1990 du fait du développement de la production et de l'exportation d'or, l'agriculture conserve toutefois depuis l'indépendance une place structurellement déterminante au sein de l'économie malienne autour de 45% du PIB.

Cette permanence ne signifie pas immobilisme, l'arachide a été remplacée dans les exportations par le coton qui ne comptait que pour 1% des exportations au moment de l'indépendance et qui a atteint entre 40 et 50% des exportations en valeur entre 1980 et 1995 ; la production de céréales a su répondre à la libéralisation du marché et le bétail et les productions animales demeurent une composante stable et importante (autour de 30% de la valeur du PIB primaire) de l'économie agricole. Les céréales pluviales, le riz et l'élevage représentent près de 60% de la valeur totale du PIB primaire et le coton compte pour moins de 10%.

Le Mali ayant une structure économique peu diversifiée, le secteur secondaire<sup>4</sup> demeure un de ses points faibles et les produits agricoles exportés sont quasiment des produits bruts quelque soit le type de marché (national, sous régional ou international).

La part des produits alimentaires dans les importations reste stable depuis la fin des années 1970. L'agriculture a ainsi contribué de manière stratégique à la sécurité alimentaire globale du Mali tant au niveau rural qu'urbain avec le développement des marchés intérieurs et au dynamisme de son économie par les exportations de coton et de bétail. Cette faiblesse de la diversification se retrouve au niveau des productions agricoles, car si la gamme des productions possibles est large au regard des potentialités agro-climatiques et des ressources en eau du pays, la diversification tant pour les marchés intérieurs que pour l'exportation reste encore limitée.

La part des importations alimentaires dans la balance commerciale ne permet pas de conclure à une forte croissance de la dépendance alimentaire comme on pouvait le craindre dans les années 1970 ou 1980. Elle semble stabilisée et ne paraît pas suivre une tendance de forte croissance, ce qui signifie aussi que la production et les marchés locaux dont la réforme du fonctionnement a été accompagnée depuis le début des années 1980 ont pu jouer son rôle d'approvisionnement du marché intérieur. Toutefois, l'augmentation récente et rapide des importations de riz depuis le début des années 2000 doit retenir l'attention.

---

<sup>3</sup> Nous incluons de manière abusive, mais pour des facilités d'exposition, toutes les productions animales, issues de la pêche, de la foresterie ou de la cueillette sous le terme générique « agriculture ». Lorsque nécessaire, des précisions seront apportées pour tenir compte des spécificités de certaines activités ou productions.

<sup>4</sup> La transformation agroalimentaire fait désormais partie du secteur secondaire dans la nomenclature de la comptabilité nationale du fait de l'adoption du cadre commun au sein de l'UEMOA.

La dynamique réelle dont fait preuve le secteur agricole repose cependant sur un nombre réduit de produits primaires qui sont mis sur les marchés sous forme de produits bruts, avec en plus pour le coton mise en concurrence inégale avec des agricultures bénéficiant d'importants soutiens publics.

### ✓ *L'agriculture familiale malienne*

L'agriculture malienne<sup>5</sup> repose sur des exploitations familiales de petite taille avec 68% des exploitations cultivant moins de 5 ha, 18% ayant des superficies comprises entre 5 et 10 ha et seulement 14% dépassent 10 ha. Ces exploitations sont basées sur la polyculture de céréales et sur l'élevage, certaines exploitations dans le nord du pays présentant une très forte spécialisation eu égard aux conditions agro-climatiques sahéliennes et sub-sahariennes.

L'élevage est une composante structurante de l'ensemble des systèmes de production car présent dans 88% des exploitations avec 43% des exploitations possédant moins de 10 têtes. Contrairement à la terre, le cheptel est assez fortement concentré puisque les exploitations qui possèdent plus de 20 têtes sont peu nombreuses (14 %) mais cumulent 53 % du cheptel. Les animaux représentent un capital d'environ 1000 milliards de F CFA, équivalent à la valeur annuelle du PIB agricole.

Les céréales sont l'autre composante structurellement importante des exploitations agricoles car elles comptent pour 72% des superficies cultivées alors que les cultures dites « industrielles » n'atteignent que 20 % des superficies au sein desquelles seul le coton est significatif avec des superficies estimées autour de 500 000 ha selon les années. Le coton concerne environ 200 000 exploitations et fait vivre directement ou indirectement autour de 3 millions de personnes.

Ces agricultures familiales ont globalement peu intensifié leurs pratiques puisque seulement 2% des superficies semées en céréales le sont avec des semences améliorées, 26% des superficies cultivées reçoivent une fumure minérale et 28% seulement des superficies sont labourées à l'aide de la traction animale. Pour le reste, c'est-à-dire pour la très grande majorité des exploitations familiales maliennes la culture reste donc manuelle sans recours aux facteurs classiques de l'intensification. Comme près de 80% de la superficie en céréales est consacrée au mil et au sorgho qui répondent assez peu à l'intensification, les dynamiques extensives ont prévalu. L'enjeu de l'intensification de la production céréalière reste non résolu tout comme celui de la durabilité de la production de coton confrontée à un phénomène de stagnation et même de décroissance des rendements moyens.

### ✓ *Une réelle capacité de réponse des productions vivrières aux signaux des marchés*

Depuis la mise en œuvre de la libéralisation progressive du marché céréalier entrepris dès le début des années 1980, les structures agricoles ont répondu de manière positive aux signaux du marché. Ce processus de libéralisation correspond à une phase de désengagement de l'Etat de fonctions économiques assurées de manière inefficace. Il a été envisagé dès sa conception comme un ensemble de mesures économiques accompagnées par des changements institutionnels et dans l'organisation des acteurs des filières. Il a duré 25 ans et a été piloté par les pouvoirs publics en interaction avec les bailleurs de fonds.

Les superficies cultivées en céréales et la production totale de céréales qui avaient stagné depuis l'indépendance ont été multipliées respectivement par 1,8 et 2,3 entre la décennie [1961-70] et la décennie [1995-2004]. Le riz et le maïs ont vu leur production multipliée par 5 en raison de l'augmentation des superficies mais aussi d'une nette progression des rendements notamment par une meilleure maîtrise de l'eau pour le riz et des variétés améliorées pour le maïs en rotation avec le coton.. En fait, si les rendements montrent une nette tendance à l'amélioration celle-ci reste globalement assez faible. Tant les niveaux de productions atteints chaque année que ceux des rendements moyens annuels restent sous la dépendance des aléas climatiques ce qui traduit une artificialisation du milieu cultivé et une intensification assez faibles.

---

<sup>5</sup> Selon les chiffres du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) de 2004 (CPS, 2006) qui demeure l'unique source d'information globale sur l'agriculture malienne et qui reste malheureusement ponctuelle puisqu'il n'existe pas d'exercice de ce type antérieurement à 2004, ce qui empêche d'avoir une vision évolutive à l'échelle des exploitations agricoles.

Ainsi deux phénomènes semblent avoir joué durant cette période pour expliquer l'amélioration de la disponibilité en produits vivriers (céréales et arachide), d'une part l'extension des superficies cultivées en céréales (avec une intensification modeste) et d'autre part, une libération supervisée et pilotée des conditions économiques et institutionnelle de la mise en marché.

### ✓ *Des capacités d'intensification des systèmes de production dans des situations particulières*

Les politiques suivies depuis l'indépendance ont de manière continue mis l'accent sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et sur le développement des ressources monétaires pour l'Etat via le développement de productions d'exportation. Ces orientations ont été mises en œuvre de manière privilégiée dans deux situations aux caractéristiques contrastées d'une part en zone soudanienne avec le développement à partir de 1964 de la culture du coton confiée à la CMDT en 1974 et, d'autre part, en zone sahélienne avec la dynamisation pour la production de riz d'un aménagement colonial resté peu productif, l'Office du Niger, restructuré à partir de 1979. Ces deux zones vont alors concentrer une grande part des ressources publiques affectées au développement agricole et rural : environ 30% des exploitations agricoles vont concentrer près de 70% des investissements publics.

Les résultats ont été spectaculaires et certains n'hésitent pas à parler de « révolution blanche » pour le coton et de « *success story* de l'intensification rizicole » dans le cas de l'Office du Niger. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les superficies semées en coton et les productions de coton graine ont été multipliées par 5 entre 1980 pour atteindre 500 000 à 600 000 tonnes dans les années [2004-2006] ; les rendements en riz irrigué d'hivernage ont été multipliés par 3 durant les 20 dernières années [1987-2007] et se situeraient actuellement autour de 6 tonnes par hectare. Ces réussites indiscutables de l'agriculture malienne ont été abondamment documentées ; on retiendra de ces deux expériences l'importance de la combinaison de facteurs prix et de facteurs « non-prix » que l'on pourrait qualifier de facteurs institutionnels et organisationnels : pour réagir aux signaux positifs du marché (facteurs prix) et engager une réelle dynamique d'intensification, l'accès au crédit et à l'équipement, la sécurisation des débouchés, l'accès à l'information et au conseil technique et économique s'avèrent déterminants. Dans les deux situations et sous des formes institutionnelles différentes, ces éléments sont présents et se combinent pour expliquer les réussites observées.

Cependant, compte tenu du diagnostic global sur les grandes évolutions agricoles, ces succès reposent essentiellement (dans une moindre mesure toutefois en zone irriguée Office du Niger) sur la mobilisation de facteurs « non - marchands ». C'est notamment le cas de l'utilisation de la fertilité des sols qui résulte d'une mise en valeur extensive des terres et des ressources naturelles encore abondantes mais dont la disponibilité à long terme est posée (perspectives de saturation de l'espace encore mal connues) de même que les conditions du maintien de la fertilité sur les terres déjà mises en valeur (qui sont également mal connues).

### ✓ *Des menaces pèsent sur des évolutions agricoles positives*

Certains indicateurs doivent attirer l'attention, car si les capacités de réponse de l'agriculture malienne doivent être soulignées et mises en valeur comme autant d'atouts pour l'avenir, il serait inconséquent au terme de cette revue, de ne pas relever certains signaux préoccupants dont certains relèvent de tendances structurelles lourdes qui marquent l'agriculture malienne : (i) l'intensification céréalière demeure très limitée en culture pluviale et la variabilité des rendements reste forte, ce qui est la marque de systèmes techniques peu stabilisés et non sécurisés ; (ii) les rendements moyens en coton graine ont plafonné autour de 1,3 t/ha et ont régressé pour se situer actuellement à leur niveau des années 1972-75 ; (iii) le cheptel représente un niveau de capitalisation important au niveau global mais son exploitation reste faible ; (iv) sur la longue période, on observe la permanence de la mise en marchés de produits primaires incorporant une trop faible valeur ajoutée et la très faible diversification des produits de l'agriculture ; (v) le développement des inégalités structurelles entre les exploitations agricoles dans les zones de « modernisation » ; (vi) au niveau national, la permanence depuis l'indépendance d'une forte polarisation régionale des investissements au profit des zones sud et de la zone Office du Niger ;



## ✓ *Des questions quant au rôle futur de l'agriculture au sein de l'économie du Mali*

Compte tenu des caractéristiques générales de l'agriculture malienne que nous avons rappelées - importance de l'agriculture dans le PIB et faiblesse des superficies des exploitations et des superficies par actif - il semble que l'agriculture demeure bien un secteur économique incontournable pour penser la prospective économique du pays au sein de la sous région. Toutefois, si les politiques et les tendances actuelles se poursuivent sans grand changement, il est peu probable que ce secteur puisse de manière significative contribuer à la résolution de l'équation démographique et économique posée et qui se traduit par la venue sur le marché de l'emploi de contingents annuels de jeunes actifs compris entre 150 000 et 350 000 personnes. Il est en effet probable – bien que les données fassent défaut sur ce point – que l'extension des surfaces agricoles cultivées de manière extensive trouve assez rapidement ses limites. Par ailleurs les modalités actuelles d'intensification classiques génèrent des inégalités structurelles fortes et contribuent dans une certaine mesure au développement de processus d'exclusion et de sortie de l'agriculture. Ainsi, si l'agriculture a bien un rôle clé à jouer, elle ne pourra, sur la base des tendances actuelles, relever seule le défi démo-économique.

## ✓ *Structures et fonctionnement des marchés*

Le Mali a vécu les deux premières décennies de l'indépendance dans une économie de type administrée où les fonctions de commercialisation des principaux produits agricoles étaient assurées par un office d'Etat (OPAM) et l'import export était sous la responsabilité d'une société d'Etat (SOMIEX). L'OPAM a joué un rôle notoirement désincitatif pour les céréales qui sont la première production du Mali. Les crises alimentaires récurrentes et les sécheresses ont induit la libéralisation de ce secteur dès le début des années 1980.

La filière coton qui est une des principales filières agricole au Mali est intégrée et l'Etat a joué depuis 1964, un rôle déterminant dans la promotion de ce secteur y compris après la création de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) en 1974. C'est durant cette période de 30 ans que le Mali est devenu le premier pays africain producteur de coton avec plus de 600 000 tonnes de coton graine en 2003.

Du fait de difficultés dans sa gouvernance et sous la pression des bailleurs de fonds, les discussions devant conduire à sa privatisation ont été engagées récemment sous l'égide de la Mission de Restructuration du Secteur Coton. L'Etat intervient non seulement en tant qu'actionnaire principal de la Compagnie mais aussi dans le mécanisme de fixation des prix qui réunit les producteurs et la CMDT. L'Etat peut décider de subventionner le coton via la fixation des prix.

La seule autre filière qui présente une régulation est la filière sucre qui est une agro industrie à capitaux mixtes (Chine et Mali) où les importateurs achètent du sucre malien à un prix fixé en proportion des quantités importées.

Les changements intervenus depuis 1980 ont concerné essentiellement la libéralisation des filières céréalières dans le cadre d'un programme d'accompagnement soutenu par les bailleurs de fonds, le PRMC avec l'effacement progressif du rôle de l'OPAM comme acteur direct du marché pour le recentrer sur des fonctions de régulation. Ce processus de désengagement de l'Etat et de libéralisation du marché des céréales est exemplaire car engagé dans une période où le Mali se trouvait dans une situation de déficit alimentaire structurel. Le Mali est aujourd'hui, plus de 25 ans après, dans la position d'un pays exportateur dans la sous région (même si cette position demeure fragile comme en témoignent les récents indicateurs).

Les autres produits importants du secteur agricole malien, comme ceux issus des élevages, n'ont jamais fait l'objet d'un encadrement de la part de l'Etat.

Mis à part pour le coton, il n'existe pas de structures de marché concentrées si l'on excepte les quelques grands commerçants qui interviennent sous la forme d'un oligopsonne sur les marchés céréalières en tant qu'importateurs/exportateurs. Ils ont été intégrés au processus de réformes et ont bénéficié de soutiens lorsque nécessaire. Le commerce repose essentiellement sur une offre atomisée et l'on estime que seulement environ 20% de la production de céréales serait commercialisée. Les quantités commercialisées sont faibles

et les structures du commerce quotidien reposent sur une multitude faiblement organisés. La grande ou moyenne distribution est limitée et ne se trouve qu'au niveau de Bamako, la capitale. Il s'agit de groupes ayant une envergure nationale qui fonctionnent sur la base d'importations de produits alimentaires. Quelques produits issus de la transformation agroalimentaire locale d'une qualité peu comparable à celle des produits importés sont également commercialisés dans ces circuits mais les quantités demeurent très limitées. Le développement de ces modes de commercialisation demeure également limité du fait de la faiblesse structurelle du pouvoir d'achat y compris en milieu urbain.

### ✓ *L'élaboration des politiques agricoles et de développement rural*

Des changements considérables se sont produits au Mali depuis la période 1960-1991 où la liberté démocratique avait été confisquée. La transition démocratique de 1991-92 ouvre une période nouvelle. Le processus de démocratisation se met en place et se consolide progressivement avec l'adoption d'une nouvelle constitution, l'instauration du multipartisme et l'organisation régulière d'élections démocratiques.

L'ouverture démocratique a permis que se développent de nouvelles formes de structuration du monde paysan à travers des dynamiques plus autonomes que par le passé. La manifestation la plus remarquable de ce changement est marqué dès 1992 par la constitution du Syndicat des cotonniers et vivriers du Mali (SYCOV), puis quelques années plus tard par l'émergence du Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger, (SEXAGON). Plus largement, les organisations de producteurs et de ruraux se structurent au niveau national ; l'Association des organisations paysannes et professionnelles du Mali (AOPP) constitue à ce titre un exemple remarquable, prolongée en suite par la création de la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) du Mali et le développement des instances de concertation, de représentation et de décision en matière de développement agricole aux différents niveaux (sectoriels, territoriaux et nationaux). Ce paysage des organisations paysannes et rurales est mouvant et en ajustement constant tant aux changements du contexte que sous l'influence de recompositions internes. Jusque dans un passé récent, l'organisation des ruraux était considérée comme un sujet sensible, objet de nombreuses attentions avec un souci de contrôle par l'appareil politique et administratif.

Les nouvelles marges de liberté et d'initiative des paysans ne sont pas sans risques et si le contrôle politique et administratif de la période du parti unique a disparu, d'autres formes de déstabilisation ou d'instrumentalisation existent dans un jeu complexe où les acteurs dominants ont tendance à faire peu de cas d'une vision à long terme du secteur agricole pour préserver quelques intérêts de court terme.

Ces changements font partie intégrante du processus de réformes économiques engagées depuis le début des années 1980 ; ils en constituent la composante institutionnelle qui traduit la prise de responsabilité des producteurs via leurs organisations dans la gouvernance du secteur agricole et rural.

Dans le milieu rural, les réformes engagées doivent aussi tenir compte de l'émergence des collectivités territoriales, les Communes, auxquelles sont confiées de nouvelles responsabilités notamment en matière de gestion du foncier, de développement économique et local<sup>6</sup> et de gestion des ressources naturelles. Ces responsabilités interfèrent directement avec la gestion des affaires agricoles et déterminent dans une certaine mesure les conditions de leur viabilité.

Les politiques agricoles telles qu'elles se négocient aujourd'hui ne peuvent plus faire l'économie comme par le passé d'une véritable négociation avec les producteurs et leurs organisations. Qu'il s'agisse des enjeux de réduction de la pauvreté ou de maintien de la durabilité des performances du sous secteur du coton, une plus grande implication des organisations de producteurs devient indispensable : cadres de concertation, de négociation et de coordination en vue d'une meilleure compétitivité et qualité des produits ainsi que l'amélioration et une plus grande stabilité des revenus. Le renforcement de leurs capacités à aborder les thèmes des politiques devient un enjeu d'intérêt national ; leur autonomie de réflexion sur ces sujets stratégiques est plus que jamais indispensable pour rompre avec les pratiques héritées du passé. Cet enjeu

---

<sup>6</sup> Investissements collectifs d'intérêt agricole et test dans le cadre du PASAOP de l'implication des Communes dans la contractualisation des prestataires privés de conseil agricole (Kebe et al., 2005)

n'est pas spécifique au Mali et concerne aussi bien les organisations de producteurs de la sous région Afrique de l'Ouest que d'autres organisations dans les autres continents. Le cas de la filière coton et l'élaboration de la LOA illustrent parfaitement ces enjeux.

### ✓ *Retour sur les hypothèses du programme Rural Struc*

L'analyse de la situation de la place de l'agriculture dans l'économie du pays permet de revenir sur les hypothèses du programme Rural Struc.

#### ↳ *La question de la segmentation de l'agriculture et des structures de marché*

Le Mali reste pour l'instant en dehors des grandes tendances de reconfiguration du système agroalimentaire mondial. Rappelons que ce processus se caractérise par « *une segmentation croissante, non seulement des structures de production agricole, mais également des structures de commercialisation, de transformation et de distribution. Cette segmentation s'exprime simultanément par des processus de concentration, de dualisation (avec l'émergence d'agriculture à double vitesse), de marginalisation et d'exclusion* ».

Au Mali, il n'y a pas de concentration ni des structures de production (l'agriculture reste essentiellement familiale) ni au niveau des autres segments des filières agricoles. Il n'y a pas de développement de la contractualisation entre production et commercialisation, l'intégration reste très faible et il n'y a pas de grande chaîne de distribution. Les producteurs maliens sont de plus en plus intégrés aux marchés régional et mondial, en particulier les producteurs de coton (pourtant la filière n'est qu'en cours de privatisation) mais une part importante de l'économie agricole reste vouée à l'autoconsommation.

Concernant la production agricole, on observe des phénomènes de différenciation sociale et parfois de concentration foncière dans les zones de relative intensification qui se révèlent préoccupants mais qui ne sont pas, pour l'instant, de nature à mettre en danger la paix sociale. Les groupes internationaux de la grande ou moyenne distribution agro alimentaires sont absents du Mali et la faiblesse globale des revenus de la population, alliés à l'enclavement du pays, sont très certainement des facteurs peu incitatifs de leur point de vue. Ce constat admet de rares exceptions comme dans le domaine des boissons par exemple. Toutefois, les tendances récentes qui montrent une réduction de la disponibilité céréalière par tête et une croissance brutale des importations de riz depuis le début des années 2000 sont préoccupantes. Elles pourraient augurer de l'atteinte par le système productif agricole de limites. Celles-ci pourraient concerner les processus d'intensification limités spatialement dans des zones de forte concentration des investissements publics. Elles pourraient concerner également l'extension massive des superficies cultivées sous la pression démographique puisque les réserves foncières - mal connues aujourd'hui - dans le sud du pays semblent relativement limitées face aux enjeux démographiques. Toutefois, les connaissances sont encore partielles sur des processus trop récents pour avoir été analysés. Ce sont à l'heure actuelle de nouvelles hypothèses de travail.

Au Mali, les importations ont été assez remarquablement contenues dans des limites raisonnables alors que le pays s'ouvrait aux échanges extérieurs y compris sur le marché des céréales. C'est certainement là un des grands acquis de la période de désengagement de l'Etat des activités économiques dans le marché céréalier et d'ouverture commerciale sur le marché mondial de ce sous secteur.

En dehors des mesures de politique et du pilotage de ce processus de libéralisation engagé dans le cadre du PRMC, d'autres facteurs ont joué dans le sens d'une limitation du recours aux importations. En effet, au Mali, les modes de consommation reposent sur (i) l'achat de produits peu transformés ; (ii) la réalisation d'une part importante des préparations au niveau des ménages ; (iii) et le recours à un système de commercialisation urbain diffus mobilisant un grand nombre d'acteurs semi grossistes et détaillants. Les achats sont fractionnés, souvent au jour le jour en raison de la faiblesse chronique et structurelle des revenus des ménages. Par ailleurs, la population urbaine est parfois engagée dans des activités de production agricole et nombre d'urbains maintiennent des liens étroits avec le monde rural entretenant des flux non marchands fondés sur des relations sociales vivantes. Les marchés intérieurs demeurent ainsi assez limités par la faiblesse globale des revenus disponibles, l'importance de l'autoconsommation et la forte imbrication de l'urbain avec le secteur agricole malien.

En bref, le Mali est encore à l'écart des dynamiques mondiales de reconfiguration des systèmes agroalimentaires mondiaux du fait de sa position géographique, de sa trajectoire historique et politique sur la longue période qui ont modelé une insertion spécifique sur les marchés nationaux et régionaux couplée à une insertion compétitive et dynamique sur un nombre réduit de marchés internationaux. C'est là que réside certainement une part d'explication de la stabilité et la capacité de résilience de la configuration agricole malienne mais aussi là que se situe les sources de son blocage structurel.

### ↳ *La question du blocage structurel*

Dans le cas du Mali, il semble en effet possible de faire référence à une situation de blocage structurel. Mais contrairement à ce que l'on peut l'observer au Mexique par exemple, son origine ne s'enracine pas dans le processus de libéralisation du secteur agricole. Plusieurs facteurs peuvent concourir pour l'expliquer. Ils découlent de notre analyse de l'évolution des structures économiques et agricoles du Mali dans la longue période.

Le premier de ces facteurs réside dans la récente monétarisation<sup>7</sup> massive de l'économie. La libéralisation des marchés céréaliers s'effectue dans un contexte d'encore faible monétarisation de l'économie des ménages ruraux (années 1980) avec une forte propension à l'auto fourniture des besoins alimentaires. Cette caractéristique perdure en grande partie même si dans certaines zones (coton et riz) mais aussi au Nord, l'économie monétaire s'est plus vigoureusement développée.

L'enclavement du Mali, la faiblesse des infrastructures routières de communications et de services (ie. électricité, froid) ainsi que le faible niveau d'urbanisation conjugué à l'étroitesse du marché national constituent dans une certaine mesure une forme de barrière commerciale à l'entrée des produits d'importation. Ces caractéristiques combinées à la faiblesse globale des revenus disponibles pour la consommation limitent la rentabilité des investissements étrangers productifs qu'il s'agisse d'alimenter le marché intérieur ou de se positionner sur des marchés extérieurs.

Par ailleurs, l'économie du Mali demeure encore de nos jours faiblement diversifiée avec un secteur primaire proche des 50% du PIB sur la longue période. Le secteur secondaire est très faible et le secteur tertiaire est encore marqué par la prépondérance de l'Etat par rapport à des entreprises de services créatrices de valeur ajoutée. L'économie du Mali est restée sur une spécialisation des exportations basée sur des produits primaires alors que l'économie mondiale se restructurait sur la base de produits manufacturés issus de secteurs secondaires et tertiaires qui avaient bénéficiés d'investissements publics et privés massifs (Asie ou Amérique latine). D'autre part, le secteur primaire repose sur un nombre réduit de produits bruts incorporant peu de valeur ajoutée et de faible valeur intrinsèque comparés à des produits agricoles à plus forte valeur marchande comme les produits de l'horticulture et du maraîchage (légumes frais par exemple), les produits d'animaux à cycle court, le lait ou d'autres produits d'origine animale transformés. Ces productions ne sont pas absentes du Mali mais elles demeurent limitées par l'étroitesse du marché et surtout la faiblesse des investissements dont elles sont l'objet qui se traduit par une faible structuration de l'aval de ces filières.

L'histoire de l'économie malienne et les facteurs de blocage déjà cités font que le secteur secondaire est très peu développé tant dans le domaine de la transformation des produits agricoles que dans une perspective de diversification en dehors du secteur agro alimentaire.

Cet état des lieux renvoie à des politiques publiques fondées sur des stratégies de développement incluant la diversification économique, le recours aux investissements extérieurs avec des politiques publiques globales volontaristes dans le domaine de l'éducation, de la formation, des infrastructures et des incitations à l'investissement privé. En résumé c'est de la création de nouveaux avantages compétitifs qu'il s'agit ici et ce processus ne concerne pas le seul secteur agricole même s'il doit y prendre toute la place qui lui revient.

---

<sup>7</sup> Si le travail réalisé rappelle l'ancienneté des phénomènes d'échange marchand dans les sociétés sahéniennes, il met aussi l'accent sur la relativement faible monétarisation de l'économie rurale tant dans la période coloniale que depuis l'indépendance. La monétarisation était ancienne – l'Afrique de l'Ouest avait sa monnaie, le *Cauri*, bien avant le Franc - peu sont restés à l'écart de la monnaie, mais la part monétarisée des économies domestiques rurales restait encore modeste au moment du désengagement de l'Etat dans les années 1980.

## ↳ *Recompositions des économies rurales*

La présente étude a surtout fourni des informations sur les zones ayant bénéficié d'importants investissements publics. Dans ces zones relativement « favorisées », des questions se posent en matière de différenciation sociale et il a pu être montré que la pauvreté est un phénomène persistant malgré les revenus du coton ou du riz. Dans ces zones on sait également assez peu de choses sur l'importance des phénomènes migratoires et sur les transferts qui y sont attachés ? Les informations font largement défaut dans les autres régions du Mali hors des filières riz irrigué et coton. Quelles sont les stratégies des ruraux ? Quelle est la place réelle de l'agriculture dans ces stratégies ? Que peut-on construire pour le futur sur la base de ces seules stratégies ?

L'agriculture malienne ne pourra faire l'économie d'une réflexion large et ouverte sur le modèle de développement de la production, de la transformation et des échanges pour les décennies à venir. Il n'est pas possible ici de conclure sur ce point mais de suggérer des pistes de réflexion à approfondir sous la forme de questions.

Quel modèle de développement de l'agriculture faut-il imaginer qui allie croissance économique, développement de l'emploi rural et urbain et amélioration de la productivité, et qui utilise de manière efficiente et durable des ressources naturelles fragiles et soumises à de fortes pressions anthropiques ? Quelles modalités d'aménagement du territoire imaginer qui tiennent compte de la diversité et des complémentarités des différents territoires qui composent le Mali et comment y combiner diversification des productions agricoles et diversification des revenus et des emplois des ruraux ? Comment penser des systèmes techniques qui permettent d'aborder les défis de l'agriculture du XXI<sup>ème</sup> siècle, c'est à dire en protégeant de manière durable les ressources naturelles, en protégeant et accroissant la biodiversité et enfin en valorisant des produits de qualité ? Sur quelles bases fonder une ouverture du Mali sur l'extérieur qui ne soit pas une source de fragilisation de son économie ? Quelles pourraient être dans cette perspective les pistes de valorisation du patrimoine historique et culturel du Mali en tant qu'actif spécifique concurrentiel permettant de mieux valoriser des productions agricoles orientées vers des qualités spécifiques attachées à une image ? Quel pourrait être alors le rôle de la diaspora malienne au-delà des transferts monétaires ?

# TABLE DES MATIERES

Avant-propos .....	ii
Résumé exécutif.....	iii
Liste des figures et cartes.....	xv
Liste des tableaux .....	xvii
Abréviations et acronymes .....	xix
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>23</b>
<b>1. PLACE ET RÔLES DE L'AGRICULTURE DANS LA CONFIGURATION NATIONALE : LES GRANDES TENDANCES.....</b>	<b>25</b>
<b>1.1. Repères historiques : chronologie des évènements politiques .....</b>	<b>25</b>
<i>1.1.1. Les grandes étapes de la construction politique du pays.....</i>	<i>25</i>
1.1.1.1. La période précoloniale (IV <sup>ème</sup> au XIX <sup>ème</sup> siècle).....	25
1.1.1.2. La période coloniale (1880 à 1960).....	26
1.1.1.3. L'indépendance et l'avènement de la République du Mali .....	28
1.1.2. <i>Le cadre institutionnel actuel .....</i>	<i>30</i>
1.1.3. <i>Intégration régionale et accords internationaux .....</i>	<i>31</i>
1.1.3.1. Intégration régionale.....	31
1.1.3.2. Les accords internationaux .....	32
<b>1.2. Les grands agrégats démo-économiques et leurs évolutions .....</b>	<b>35</b>
<i>1.2.1. Evolution démographique et emplois.....</i>	<i>35</i>
1.2.1.1. Evolution de la population du Mali .....	35
1.2.1.2. Structure de l'emploi .....	41
1.2.2. <i>Evolution des grands indicateurs macro-économiques et place de l'agriculture.....</i>	<i>47</i>
1.2.2.1. Evolution du PIB et de sa répartition sectorielle .....	47
1.2.2.2. Evolution des sous secteurs dans le PIB du secteur primaire .....	49
1.2.2.3. Structure du commerce extérieur - insertion internationale et balance des paiements .....	50
1.2.2.4. Revenus des ménages et incidence de la pauvreté.....	60
1.2.2.5. Fiscalité et dette.....	64
<b>1.3. Les grandes caractéristiques du secteur agricole .....</b>	<b>70</b>
<i>1.3.1. Espace et ressources naturelles.....</i>	<i>70</i>
1.3.1.1. Les zones agro-climatiques et les systèmes de production.....	70
1.3.1.2. Evolution climatique .....	73
1.3.1.3. Mise en valeur des ressources .....	73
1.3.2. <i>Structures agraires et productions.....</i>	<i>77</i>
1.3.2.1. Les exploitations agricoles au Mali .....	77
1.3.2.2. Evolution des principales productions agricoles .....	81
1.3.2.3. Evolution du cheptel.....	85
1.3.2.4. La pêche .....	86
1.3.2.5. Evolution des bilans céréaliers .....	87
1.3.2.6. La transformation agro-industrielle et agro-alimentaire.....	87
1.3.2.7. Concurrence des produits locaux par les importations .....	89
<b>1.4. politiques publiques et financement .....</b>	<b>92</b>
1.4.1. <i>Présentation synthétique.....</i>	<i>92</i>
1.4.2. <i>Les grandes étapes de l'évolution des politiques publiques dans le domaine du développement rural depuis l'indépendance (1960) .....</i>	<i>94</i>
1.4.2.1. Période 1960-1980 : une économie administrée.....	94
1.4.2.2. Période 1980-2007 : la libéralisation économique .....	96
1.4.2.3. Politiques économiques ou sectorielles ayant des conséquences sur le secteur agricole.....	101
1.4.3. <i>Dotation en biens publics et financements de l'agriculture .....</i>	<i>103</i>
1.4.3.1. Recherche agricole .....	103
1.4.3.2. Les Investissements.....	104
1.4.3.3. Le financement du développement agricole et rural.....	104
<b>1.5. Conclusion.....</b>	<b>106</b>
<b>2. LA STRUCTURE DES MARCHÉS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES ET LEUR ÉVOLUTION.....</b>	<b>108</b>
<b>2.1. Les marchés des produits .....</b>	<b>108</b>

2.1.1. Organisation générale des marchés et types de filières .....	108
2.1.2. Présentation de quelques filières significatives .....	110
2.1.2.1. La filière des céréales sèches pilier de la sécurité alimentaire .....	110
2.1.2.2. La filière coton .....	116
2.1.2.3. La filière riz .....	123
2.1.2.4. Fruits et légumes .....	131
2.1.2.5. Aperçu de la filière bétail viande .....	140
2.1.3. Intégration et concentration des filières .....	144
<b>2.2. Le marché des facteurs .....</b>	<b>145</b>
2.2.1. Le marché des intrants .....	145
2.2.2. Le marché du crédit .....	151
2.2.3. Le marché du conseil agricole .....	154
2.2.4. Le marché du travail .....	155
2.2.5. Le marché foncier .....	156
<b>2.3. L'évolution des prix et prix relatifs .....</b>	<b>158</b>
2.3.1. Evolution des prix agricoles .....	158
2.3.1.1. Evolution des prix du riz .....	159
2.3.1.2. Evolution des prix du riz et du mil dans la région de Ségou .....	161
2.3.2. Coton .....	162
<b>2.4. Conclusion .....</b>	<b>164</b>
<b>3. LES PROCESSUS DE SEGMENTATION DES STRUCTURES DE PRODUCTION : TENDANCES OBSERVÉES ET CONSÉQUENCES .....</b>	<b>166</b>
<b>3.1. Les indicateurs de changement .....</b>	<b>166</b>
3.1.1. Filière riz/ON .....	166
3.1.2. Filière Coton/CMDT .....	168
<b>3.2. Le processus de différenciation .....</b>	<b>169</b>
3.2.1. Les facteurs explicatifs .....	169
3.2.2. Les conséquences structurelles .....	172
3.2.2.1. Typologie des exploitations agricoles familiales .....	172
3.2.2.2. Performances économiques .....	175
<b>3.3. Conclusion .....</b>	<b>177</b>
<b>4. RISQUES ET BLOCAGES IDENTIFIABLES, POSSIBILITÉS D'ADAPTATION ET RECOMPOSITIONS EN COURS .....</b>	<b>179</b>
<b>4.1. Risques et blocages .....</b>	<b>179</b>
4.1.1. Groupes sociaux et lieux vulnérables .....	179
4.1.2. Analyse de la pauvreté au Mali .....	180
4.1.3. Caractéristiques des exploitations agricoles vulnérables .....	182
<b>4.2. Difficultés pour la mise en œuvre des politiques .....</b>	<b>183</b>
<b>4.3. Croissance économique et régime monétaire .....</b>	<b>183</b>
<b>4.4. Possibilités d'adaptation et recompositions en cours .....</b>	<b>186</b>
4.4.1. Les options de sortie existantes .....	186
4.4.1.1. Le développement des activités non agricoles en milieu rural .....	186
4.4.1.2. L'exode rural .....	187
4.4.1.3. Les migrations .....	188
4.4.1.4. L'agriculture irriguée, potentiel de développement .....	189
4.4.1.5. Le coton et les conséquences des subventions des pays du Nord .....	189
4.4.1.6. Éléments de sortie pour les aspects de développement agricole .....	191
4.4.2. Les nouvelles formes de la ruralité .....	195
4.4.2.1. Manifestations d'une nouvelle configuration de l'économie rurale .....	195
4.4.2.2. Destination et impact des transferts de migrants .....	196
4.4.2.3. L'intégration régionale et monétaire .....	197
<b>4.5. Conclusion .....</b>	<b>198</b>
<b>5. CONCLUSION .....</b>	<b>200</b>
<b>6. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>205</b>
<b>7. ANNEXES .....</b>	<b>211</b>

## LISTE DES FIGURES ET CARTES

<i>Figure 1 : Evolution de la population du Mali de 1961 à 2024 .....</i>	35
<i>Figure 2 : Evolution de la pyramide des âges au Mali en 1987, 2005 et 2024 (d'après DNSI).....</i>	37
<i>Figure 3 : Pyramides des âges au Mali en 1998 selon le milieu (d'après DNSI 2001).....</i>	39
<i>Figure 4 : Taux de masculinité par classe d'âge (en 1998) d'après DNSI 2001.....</i>	39
<i>Figure 5 : Estimation du solde annuel entrants/sortants de la classe d'âge 15-59 ans (population active).....</i>	41
<i>Figure 6 : Evolution du PIB total courant et constant (1987) en FCFA.....</i>	47
<i>Figure 7 : Contribution des différents secteurs au PIB.....</i>	47
<i>Figure 8 : Taux de croissance du PIB (constant) total, par tête et du PIB agricole (secteur primaire), 1967 – 2005.....</i>	48
<i>Figure 9 : Evolution du PIB par personne et du PIB agricole par personne du secteur agricole en Fcfa constants et en indice.....</i>	49
<i>Figure 10 : Evolution relative des différents sous secteurs dans le PIB du secteur primaire (Fcfa constants 1987). ...</i>	49
<i>Figure 11 : Evolution des exportations et importations et du solde de la balance commerciale en Fcfa courants et Fcfa constants (1987).....</i>	51
<i>Figure 12 : Principaux produits d'exportation en valeur (milliards F CFA courant) en en % du total des exportations.....</i>	51
<i>Figure 13 : Evolution des importations en milliards de francs CFA courants et en pourcentage (1980-2004).....</i>	53
<i>Figure 14 : Evolution de la part des produits agroalimentaires dans les importations.....</i>	54
<i>Figure 15 : Evolution des importations de produits alimentaires en milliards de F CFA (courants) et en %.....</i>	54
<i>Figure 16 : Evolution des quantités importées de céréale, sucre et lait (en tonnes).....</i>	55
<i>Figure 17 : Provenance des importations maliennes en 2003-2004 (Rampulla, 2007).....</i>	56
<i>Figure 18 : Destinations commerciales des exportations maliennes en 2003-2004 (Rampulla et al, 2007).....</i>	56
<i>Figure 19 : Evolution de quelques indicateurs d'ouverture commerciale.....</i>	57
<i>Figure 20 : Evolution de la balance des paiements du Mali en % du PIB.....</i>	58
<i>Figure 21 : Evolution des envois de fonds et des transferts publics.....</i>	58
<i>Figure 22: Evolution de la part de l'agriculture et des importations alimentaires dans l'économie.....</i>	59
<i>Figure 23 : Part des différentes sources dans les recettes fiscales du Mali en 2004.....</i>	65
<i>Figure 24 : Composantes de l'investissement public dans le secteur rural (source Banque Mondiale, 2006).....</i>	68
<i>Figure 25 : Evolution de la pluviométrie moyenne par région et par décennie.....</i>	73
<i>Figure 26 : Répartition des exploitations et de la population selon la taille démographique.....</i>	78
<i>Figure 27 : Répartition des superficies par céréales et par région.....</i>	80
<i>Figure 28 : Courbe de concentration du cheptel.....</i>	80
<i>Figure 29 : Evolution des superficies et de la production de céréales au Mali de 1961-2005.....</i>	82
<i>Figure 30 : Croissance de la production par type de céréales (indice 100 en 1960-65).....</i>	82
<i>Figure 31 : Evolution des rendements des principales céréales (période 1961 – 2005).....</i>	83
<i>Figure 32 : Evolution des superficies, des productions et des rendements coton graine au Mali (1960-2005).....</i>	83
<i>Figure 33 : Evolution des superficies, des productions et des rendements d'arachide au Mali (1961-2005).....</i>	84
<i>Figure 34 : Evolution du cheptel de bovins et petits ruminants.....</i>	85
<i>Figure 35 : Evolution de la production annuelle de poisson dans le delta intérieur du Mali.....</i>	86
<i>Figure 36 : Evolution de la consommation apparente en céréales depuis 1987.....</i>	87
<i>Figure 37 : Evolution des productions de céréales sèches.....</i>	111
<i>Figure 38 : Schéma simplifié du circuit de commercialisation des céréales (et des données collectées par l'OMA), source (Traoré et al 94, cité par Kébé et al, 1999).....</i>	112
<i>Figure 39 : Evolution des prix du mil à la production (région de Ségou) et à la consommation (Bamako) et régression linéaire sur le nuage de point.....</i>	114
<i>Figure 40 : Evolution des cours internationaux du coton en euros et en US dollars (source : Baris et al, 2005).....</i>	117
<i>Figure 41 : Organisation de la filière cotonnière au Mali au début des années 90.....</i>	118
<i>Figure 42 : Evolution de la production et du prix du coton au Mali depuis la dévaluation.....</i>	120
<i>Figure 43 : Evolution du nombre d'exploitation productrice de coton et superficie moyenne.....</i>	121
<i>Figure 44: Evolution de la production de paddy et autres céréales.....</i>	123
<i>Figure 45: Evolution de la production, des superficies et du rendement en paddy.....</i>	124



<i>Figure 46 : Evolution des importations de riz.....</i>	<i>124</i>
<i>Figure 47 : Le schéma de la filière riz à l'ON (selon Ducrot, 2001).....</i>	<i>125</i>
<i>Figure 48 : Evolutions des superficies et rendements à l'Office du Niger depuis sa création.....</i>	<i>126</i>
<i>Figure 49 : Evolution des superficies cultivées en riz et de la production de paddy à l'Office du Niger.....</i>	<i>127</i>
<i>Figure 50 : Evolution du nombre de familles attributaires.....</i>	<i>128</i>
<i>Figure 51 : Evolution des prix au producteur de l'échalote dans la zone Office du Niger.....</i>	<i>133</i>
<i>Figure 52 : Niveau d'utilisation de la fumure organique et des engrais chimiques.....</i>	<i>147</i>
<i>Figure 53 : Superficies cultivées et fertilisées selon les régions et le type de culture.....</i>	<i>148</i>
<i>Figure 54 : Schéma d'organisation pour l'approvisionnement engrais dans la zone CMDT.....</i>	<i>149</i>
<i>Figure 55 : Evolution des prix du riz décortiqueuse privée au producteur à Niono en zone Office du Niger et à la consommation à Bamako (source OMA).....</i>	<i>159</i>
<i>Figure 56 : Evolution du prix du riz décortiqueuse privée au producteur à Niono corrigé des variations saisonnières et droite de régression.....</i>	<i>159</i>
<i>Figure 57 : Comparaison des prix du riz à la consommation à Bamako (source OMA).....</i>	<i>160</i>
<i>Figure 58 : La connexion entre marchés du riz au Mali (source Tall et al, 2006).....</i>	<i>161</i>
<i>Figure 59 : Evolution des prix à la production dans la région de Ségou du mil, du paddy et du riz (source OMA).....</i>	<i>161</i>
<i>Figure 60 : Evolution des prix du coton graine et des intrants.....</i>	<i>162</i>
<i>Figure 61 : Evolution du rapport coût des intrants / produit brut coton (source CMDT).....</i>	<i>163</i>
<i>Figure 62 : Evolution des surfaces cultivées par famille attributaire.....</i>	<i>167</i>
<i>Figure 63 : Evolution des marges brutes totales par exploitation et par personne selon les types d'exploitation.....</i>	<i>176</i>
<i>Figure 64 : Zones en insécurité alimentaire structurelle (source SAP).....</i>	<i>179</i>
<i>Figure 65 : Populations fortement vulnérables et en insécurité alimentaire + accès aux aliments (source PAM, 2006).....</i>	<i>180</i>
<i>Figure 66 : Zonage de la région de Sikasso.....</i>	<i>192</i>
<i>Carte 1 : Zones bioclimatiques du Mali.....</i>	<i>70</i>
<i>Carte 2 : Pluviométrie et localisation de la zone cotonnière et de l'Office du Niger.....</i>	<i>211</i>
<i>Carte 3 : Carte des régions administratives du Mali.....</i>	<i>211</i>

## LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Taux de croissance global de la population rurale et urbaine au Mali</i> .....	35
<i>Tableau 2 : Evolution de quelques indicateurs de migration et d'urbanisation.</i> .....	36
<i>Tableau 3 : Principales villes et répartition de la population urbaine en 1998.</i> .....	36
<i>Tableau 4 : Evolution de la population selon les régions du Mali</i> .....	38
<i>Tableau 5 : Répartition en % des emplois suivant le secteur d'activité (source OEF 2004).</i> .....	43
<i>Tableau 6 : Répartition des entreprises selon les branches d'activité</i> .....	44
<i>Tableau 7 : Emploi au Mali (1997)</i> .....	44
<i>Tableau 8 : Répartition des revenus des exploitations agricoles familiales par tête et selon la typologie CMDT.</i> .....	61
<i>Tableau 9 : Composition et importance des revenus des exploitations agricoles familiales de trois zones en 2001</i> .....	61
<i>Tableau 10 : Evolution des principaux indicateurs de pauvreté monétaire</i> .....	63
<i>Tableau 11 : Evolution de la pauvreté non monétaire de 1992 à 2002</i> .....	63
<i>Tableau 12 : Pression fiscale de certains produits (en %)</i> .....	66
<i>Tableau 13 : Evolution des recettes, dépenses et dette (moyenne par période en milliards de F CFA courants)</i> .....	68
<i>Tableau 14 : Systèmes de production par zone bioclimatique, par région administrative et liens avec les filières agricoles</i> .....	72
<i>Tableau 15 : Evolution des superficies aménagées au Mali.</i> .....	76
<i>Tableau 16 : Localisation des superficies aménagées pour l'irrigation (en ha)</i> .....	76
<i>Tableau 17 : Répartition régionale des exploitations et de leur population (source CPS, 2006)</i> .....	78
<i>Tableau 18 : Part des exploitations agricoles qui cultivent et superficies moyennes.</i> .....	79
<i>Tableau 19 : Répartition des exploitations selon la superficie cultivée</i> .....	79
<i>Tableau 20 : Superficies cultivées selon les grands types de culture</i> .....	79
<i>Tableau 21 : répartition de l'effectif du cheptel par système d'élevage.</i> .....	80
<i>Tableau 22 : Présentation synthétique des principales mesures de politiques agricole et de développement rural et événements.</i> .....	92
<i>Tableau 23 : Evolution du budget de la recherche agricole (en milliards FCFA).</i> .....	103
<i>Tableau 24 : Structure et évolution des dépenses publiques de fonctionnement et d'investissements (en millions de FCFA courants).</i> .....	104
<i>Tableau 25 : Incidence de la pauvreté céréalière autonome par région administrative</i> .....	110
<i>Tableau 26: Répartition des marges brutes de commercialisation axe Koutiala Bamako pour le sorgho.</i> .....	115
<i>Tableau 27 : Flux des exportations maliennes de mangues</i> .....	137
<i>Tableau 28 : Décomposition des coûts et marges à l'exportation de mangues</i> .....	138
<i>Tableau 29 : Evolution de la production de haricots vert</i> .....	139
<i>Tableau 30 : Disponibles exploitables et exportables du cheptel du Mali de 1990 à 2003 (unité nombre de têtes)</i> .....	141
<i>Tableau 31 : A battages contrôlés (nombre de têtes)</i> .....	141
<i>Tableau 32 : Evolution des exportations contrôlées de bétail de 1980 à 1999 (nombre de têtes).</i> .....	142
<i>Tableau 33 : Evolution quantités et prix d'acquisition des intrants coton en zone CMDT</i> .....	150
<i>Tableau 34 : Evolution des engrais utilisés à l'ON (en tonnes)</i> .....	150
<i>Tableau 35 : SFD ayant plus de 500 millions de F CFA d'encours de crédit au 31-12-2004 (en millions de Fcfa)</i> .....	152
<i>Tableau 36 : Evolution des octrois de crédits BNDA</i> .....	153
<i>Tableau 37 : Part des exploitations qui ont recours à de la main d'œuvre extérieure par type</i> .....	155
<i>Tableau 38 : Ecart saisonniers (Fcfa) des prix du riz DP à Niono (période 1990/2004, source OMA).</i> .....	159
<i>Tableau 39 : Evolution de la filière riz à l'Office du Niger.</i> .....	166
<i>Tableau 40 : Evolutions des exploitations agricoles en zone cotonnière</i> .....	168
<i>Tableau 41 : Evolution des exploitations agricoles selon les types.</i> .....	173
<i>Tableau 42 : Evolution des revenus agricoles issus du riz avant et après dévaluation, selon la taille des exploitations</i> .....	176
<i>Tableau 43 : Evolution des marges brutes* rizicoles depuis le début des années 90.</i> .....	177
<i>Tableau 44 : Distribution des profils d'insécurité et de vulnérabilité</i> .....	182

<i>Tableau 45 : Les profils d'insécurité et de vulnérabilité par Région .....</i>	<i>182</i>
<i>Tableau 46 : Transfert des migrants selon le pays .....</i>	<i>195</i>
<i>Tableau 47 : Zones agro écologiques et systèmes productifs du Mali.....</i>	<i>219</i>
<i>Annexe tableau 1 : Taux de croissance global de la population rurale et urbaine au Mali selon les mêmes périodes que celles utilisées pour l'analyse de la libéralisation économique.....</i>	<i>212</i>
<i>Annexe tableau 2 : Evolution des productions et rendement des principales cultures.....</i>	<i>212</i>
<i>Annexe tableau 3 : Evolution des superficies cultivée en ha .....</i>	<i>212</i>
<i>Annexe tableau 4 : Evolution du bilan céréalier du Mali de 87/88 à 95/96.....</i>	<i>213</i>
<i>Annexe tableau 5 : Evolution du bilan céréalier du Mali de 96/97 à 04/05.....</i>	<i>214</i>
<i>Annexe tableau 6 : Evolution des superficies et des productions à l'Office du Niger.....</i>	<i>215</i>
<i>Annexe tableau 7 : PIB à prix courant (en milliards de FCFA).....</i>	<i>216</i>
<i>Annexe tableau 8: Evolution des caractéristiques démographiques entre 1976, 1987 et 1998.....</i>	<i>217</i>
<i>Annexe tableau 9: Estimation du potentiel en terres irrigables au Mali (ha) .....</i>	<i>221</i>
<i>Annexe tableau 10 : Evolution des marges des exploitations agricoles en zone cotonnière selon le type .....</i>	<i>222</i>
<i>Annexe tableau 11 : Evolution de la marge brute par ha pour la culture du coton .....</i>	<i>223</i>
<i>Annexe tableau 12 Importance des différents systèmes de production du riz.....</i>	<i>223</i>
<i>Annexe tableau 13 : Evolution vers une structure tarifaire communautaire.....</i>	<i>223</i>
<i>Annexe tableau 14 : Revenus des exploitations agricoles en zone ON (selon Belieres et al 2004).....</i>	<i>224</i>

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ACP	Afrique Caraïbes et Pacifique
ADIT	Acompte sur Divers Impôts et Taxes
AFD	Agence Française pour le Développement
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique
AGETIPE	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Publics
AGOA	African growth an Opportunity Act
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APROFA	Agence de Promotion des Filières Agricoles
AREBEVIA	Association Régionale des Exportateurs de Bétail et de Viande de Ségou
AV	Association Villageoise
AVM	Association Villageoise de Migrants
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BTP	Bâtiment Travaux Public
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAE	Contrat Annuel d'Exploitation
CAE	Centre Agro-Entreprise
CAF	Coûts Assurance et Fret
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Economique
CDD	Cycle du Développement de Doha
CEDEAO	Communauté Economique et Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CESCOM	Centre de Santé Communautaire
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CIPEA	Centre International pour le Développement de l'Elevage en Afrique
CIPRES	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
CNRA	Comité National de la Recherche Agricole
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVECA	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Agricole
DAP	Di-Amonium Phosphate
DEF	Diplôme d'Etudes Fondamentales
DNAMR	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRAMR	Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural
EAF	Exploitation Agricole Familiale
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
FAO	Organisation Mondiale de l'Agriculture et de l'Alimentation
FAS	Facilité d'Ajustement Structurel
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage

FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCMRD	Fédération de Caisses Mutuelles Rurales du Delta
EDD	Fonds Européen de Développement
EMEP	Enquête Malienne sur l'Évaluation de la Pauvreté
FEBEVIM	Fédération Nationale des Groupements Interprofessionnels du Bétail et de la Viande du Mali
FICT	Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FIR	Fonds d'Investissement et de Réinsertion
FKD	Fonds Koweïtien de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FSD	Fonds Saoudien de Développement
GAM	Générale Alimentaire du Mali
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GMM	Grands Moulins du Mali
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDE	Investissements Directs Etranges
IER	Institut d'Economie Rurale
ISCP	Impôt Spécial sur Certains Produits
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LPDI	Lettre de Politique de Développement Institutionnel
LPDSC	Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton
MRSC	Mission de Restructuration du Secteur Coton
NBB	Nouvelle Brasserie de Bamako
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
ODR	Opération de Développement Rural
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique de Droit des Affaires
OMA	Observatoire des Marchés Agricoles
OMBEVI	Office Malien du Bétail et de la Viande
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
OPAM	Office des produits Agricoles du Mali
OPEP	Organisation des Pays Producteur de Pétrole
PACCEM	Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali
PACR	Programme d'Appui aux Communautés Rurales
PACT	Programme d'Amélioration des Corridors de Transport
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASA	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PASAOP	Programme d'Appui au Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs
PASED	Programme d'Ajustement du Secteur de l'Éducation
PASEP	Programme d'Ajustement du Secteur des Entreprises Publiques
PVCOPA	Projet d'Appui à la Valorisation et à la Commercialisation des Produits Agricoles
PCDA	Programme Compétitivité et Diversification Agricole
PDVR	Programme de Départ Volontaire à la Retraite

PEA	Permis d'Exploitation Agricole
PIRL	Programme Inventaire des Ressources Ligneuses
PIRT	Programme Inventaire des Ressources Terrestres
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PMA	Pays les Moins Avancés
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNAE	Plan National d'Actions Environnementales
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rural
PNRA	Programme National de Recherche Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRMC	Programme de Restructuration du Marché Céréalière
PST	Programme Sectoriel du Transport
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RNB	Revenu National Brut
RPGH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAP	Service d'Alerte Précoce
SAU	Surface Agricole Utile
SCAER	Société de Crédit Agricole et d'Équipement Rural
SDDR	Schéma Directeur de Développement Rural
SFD	Système Financier Décentralisé
SGP	Système Généralisé de Préférences
SLACAER	Services Locaux d'Appui Conseil de l'Aménagement et de l'Équipement Rural
SNRA	Système National de Recherche Agricole
SOCAM	Société des Conserves Alimentaires du Mali
SUKALA	Complexe Sucrier du Kala Supérieur
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TEC	Tarif Extérieur Commun
TSA	Tout Sauf les Armes
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFAE	Unité de Formation et d'Appui aux Entreprises
UMOA	Union Monétaire Ouest Africain
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

**PROGRAMME RURALSTRUC**

**LES IMPLICATIONS STRUCTURELLES DE LA  
LIBERALISATION SUR L'AGRICULTURE  
ET LE DEVELOPPEMENT RURAL**

**PREMIERE PHASE  
SYNTHESE NATIONALE**

**MALI**

## INTRODUCTION

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations et le Cycle du Développement de Doha (CDD) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sont au centre du débat actuel sur la libéralisation, avec un accent particulier sur le rôle décisif que joue l'agriculture dans la croissance, la réduction de la pauvreté et dans l'éradication de la faim.

Les politiques de libéralisation et d'ajustement, qui pour la plupart ont démarré dans les années 1980, ont permis d'obtenir des succès mais ont aussi eu des impacts négatifs, en particulier sur les petits producteurs, en raison des défaillances et imperfections de marché ainsi que de la faiblesse de l'environnement institutionnel dans les pays concernés. A cela s'ajoutent actuellement les préoccupations relatives aux conséquences de la nouvelle configuration des marchés et des échanges mondiaux pour les pays en développement et leur prise en compte dans le cadre de l'OMC.

Ces différentes préoccupations conduisent à s'interroger sur la possibilité d'une divergence entre les OMD et les résultats du Cycle de Doha. Dans ce cas, comment pourrait-on réduire au maximum ce risque de divergence en poursuivant un processus vertueux de libéralisation qui soit compatible avec l'objectif d'une véritable « croissance favorable aux pauvres en milieu rural » ?

C'est pour apporter plus d'éclairages à ces différentes préoccupations, que le programme d'étude RuralStruc a été initié afin de mieux comprendre les évolutions en cours, d'adopter une approche globale des phénomènes de changement en intégrant les dimensions structurelles, d'aborder la question de transition pour certaines catégories de pays et de modifier la méthode en allant du « correctif » ex-post au débat de politique ex-ante et de tester de nouvelles approches comparatives.

Trois hypothèses principales ont été retenues :

- Hypothèse de segmentation de la situation. La reconfiguration du système agro-alimentaire mondial et la confrontation entre différents types d'agriculture se traduit par une segmentation croissante, non seulement des structures de production agricole, mais également des structures de commercialisation, de transformation et de distribution. Cette segmentation s'exprime simultanément par des processus de concentration, de dualisation (avec l'émergence d'agriculture à double vitesse), de marginalisation et d'exclusion ;
- Hypothèse de blocage structurel. Les processus de recomposition des structures dans l'agriculture et l'éventualité d'un « décrochage » ou d'une marginalisation croissante d'une partie des exploitations agricoles, se traduisent par des sorties d'actifs du secteur agricole pouvant déboucher sur des difficultés, voire des blocages structurels, liés à la fois au poids de l'agriculture dans la structure de l'emploi et de l'économie dans son ensemble et à la faiblesse des alternatives en terme d'activités ;
- Hypothèse de recomposition des économies rurales. L'évolution des structures de production agricole, la recherche par les ménages ruraux de solutions nouvelles pour satisfaire leurs besoins et les opportunités offertes par le mouvement d'intégration économique, se traduisent par de nouvelles configurations des ménages ruraux. Cette recomposition des économies rurales se caractérise par le changement du rôle de l'agriculture et par la place croissante qu'occupent les activités non agricoles et les transferts.

L'objectif du programme consiste à comparer des situations nationales qui se situent à des niveaux ou stades différents dans le processus général de libéralisation et d'intégration économique caractéristique de la période actuelle.

Le programme vise à approfondir les connaissances sur les implications de la libéralisation et de l'intégration économique pour l'agriculture et le développement rural, en mettant un accent particulier sur les changements structurels.



En utilisant une approche plus désagrégée et en élargissant le champ de recherche, le programme permettra de combler un déficit d'information et d'analyse sur les impacts contrastés du processus de libéralisation, aussi bien entre pays qu'au sein d'un même pays.

Dans le cadre de ce programme, il convient d'entendre par libéralisation le processus global de changement, en prenant en considération à la fois les réformes du secteur extérieur et des marchés intérieurs, le retrait de l'Etat des activités économiques et les privatisations, la décentralisation, le développement des libertés publiques et de la démocratie.

De façon générale, le programme est structuré en 2 étapes : (1) des études générales par pays ; (2) des études de cas plus spécifiques qui seront définies en fonction des résultats des études pays afin d'affiner des thèmes présentant un intérêt particulier.

La présente étude constitue la phase 1 du programme Ruralstruc (2006), avec les attentes suivantes :

- une synthèse problématisée des processus de changement structurel, à partir de l'état des lieux et des trajectoires / tendances de changements ;
- un test des hypothèses de base de l'étude pour repérer les thèmes-clés, et déterminer les sujets stratégiques d'investigation à aborder pour affiner / consolider l'analyse dans la 2<sup>ème</sup> phase du programme (2007).

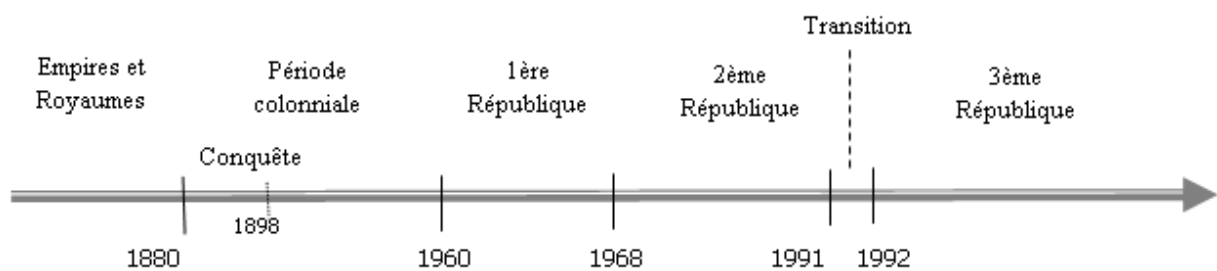
Le rapport est organisé, sur la base d'un cadre commun aux différentes études pays, en quatre grandes parties. La première présente la place et les rôles de l'agriculture dans l'économie et la société maliennes en mettant l'accent sur les grandes tendances et sur les changements structurels. La deuxième partie présente la structure des marchés agricoles et agro-alimentaires et leurs évolutions. La troisième partie est consacrée à l'analyse des processus de segmentation des structures de production. Enfin, la quatrième partie identifie les risques et blocages, analyse les possibilités d'adaptation et précise les recompositions en cours. La conclusion rappelle quelques résultats notamment vis-à-vis des hypothèses posées au démarrage de l'étude.

# 1. PLACE ET ROLES DE L'AGRICULTURE DANS LA CONFIGURATION NATIONALE : LES GRANDES TENDANCES

## 1.1. REPERES HISTORIQUES : CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS POLITIQUES

### 1.1.1. LES GRANDES ETAPES DE LA CONSTRUCTION POLITIQUE DU PAYS

Cinq grandes périodes peuvent être distinguées pour retracer la construction du Mali.



#### 1.1.1.1. La période précoloniale (IV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle).

Le Mali est un pays de vieille civilisation qui a été le berceau d'empires, royaumes et États théocratiques dont certains ont dominé la plus grande partie de l'Afrique de l'Ouest et ont été prospères avec des mines d'or et un commerce transsaharien très développé. La fin de la période précoloniale (XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècles) a été marquée par l'émiettement des grands empires, la traite des esclaves et le développement des échanges avec les comptoirs commerciaux.

L'histoire du Mali actuel impose de rappeler quelques traits de l'histoire d'un territoire très anciennement peuplé dont témoigne la ville de Djenné, la plus ancienne cité d'Afrique occidentale qui date du III<sup>ème</sup> siècle avant JC. Plusieurs empires jalonnent l'histoire de territoires qui ne deviendront le Mali qu'au tout début des années 1960 après la rupture avec la Fédération du Soudan.

#### ✓ *Le temps des empires Ghana, Mali et Songhaï*

Plusieurs Empires vont se succéder entre le IV<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> siècle alternant des phases d'expansion et de conquêtes territoriales avec des périodes de déclin et de recompositions liées à l'émergence de nouveaux pouvoirs. Ainsi l'empire du Ghana qui connaîtra son apogée au X<sup>ème</sup> siècle laissera sa place à l'empire du Mali qui englobera les territoires actuels du Sénégal, de la Guinée, du sud de la Mauritanie et d'une grande partie du Mali lorsqu'il atteindra son apogée au XV<sup>ème</sup> siècle où il sera, à son tour, contesté par les Touaregs. Ces empires tirent leurs richesses du contrôle des territoires aurifères (Bambouk, Boure et Fouta Djallon) et du commerce de l'or, du sel, de la gomme et des esclaves. Alors que l'empire du Ghana était animiste, l'influence des almoravides font que l'empire du Mali sera sous influence musulmane tout en conservant un fort ancrage animiste. L'empire du Mali perd alors ses possessions septentrionales et doit se replier sur son noyau originel, le pays Mandé, où il subsistera jusqu'à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle grâce au commerce atlantique.

C'est à cette époque que se structure l'empire Songhaï qui conquiert la partie nord et est de l'empire du Mali tout en se libérant de l'emprise des touaregs. Les villes du nord de l'actuel Mali (Gao, Tombouctou et Djenné) sont conquises, Gao devient la capitale et connaît sa plus grande expansion. L'administration,

l'armée et la justice se développent pendant que les Universités de Tombouctou acquièrent une renommée internationale et attirent les lettrés et les savants du monde musulman. L'esclavage est le mode de production dominant pour la mise en valeur des terres dans les domaines relevant du pouvoir ainsi que pour la conduite de l'élevage ; le commerce lointain (or, sel, esclaves) est florissant de même que la production de l'économie locale (artisanat, agriculture et élevage). Alors que l'empire songhaï est au plus haut vers 1580, des conflits internes à l'aristocratie conjugués aux appétits marocains qui se lancent à la conquête des villes du Nord mettent un terme à cette dynastie à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle et le territoire devient un protectorat marocain.

### ✓ *L'irruption du commerce triangulaire et les royaumes Bambara*

Le XVII<sup>ème</sup> siècle verra l'apparition du commerce triangulaire fondé sur la traite des noirs. Les courants d'échanges jusqu'alors polarisés vers le Nord avec les populations arabes ou avec l'empire Ottoman sont brusquement dominés par les besoins des européens en main d'œuvre pour les plantations de leurs possessions dans le nouveau monde. Cette nouvelle donne internationale provoque une amplification de la capture des esclaves. Les fusils introduits par la traite permettent le développement de la violence et du trafic des esclaves vendus notamment sur la côte sénégalaise et sur le Golfe de Guinée. C'est l'époque où des royaumes guerriers et notamment des Royaumes bambara de Ségou (1750 - 1790) et du Kaarta.

### ✓ *Les derniers Empires et royaumes avant la colonisation*

Le XVIII<sup>ème</sup>, puis le XIX<sup>ème</sup> siècles voient se succéder tour à tour des Empires dont les fondements seront théocratiques comme l'Empire Peul du Macina qui s'établira en réaction au retour des pratiques animistes au sein des royaumes qu'il combatta (contre le Royaume de Ségou) et élaborera des règles inspirées de l'islam. C'est durant cette période que s'élaborent les règles de gestion de l'espace et des ressources du delta intérieur du Niger sous l'autorité de Cheikou Amadou. En 1862, El Hadj Oumar Tall conquiert cette zone ainsi que les royaumes Bambara et installe pour quelques années seulement le royaume Toucouleur. Les résistances locales et l'arrivée des Français à l'Ouest mettent fin à cette période des Empires peuls (1890). Subsistent alors seulement en cette fin de XIX<sup>ème</sup> siècle, les royaumes Senoufo au Sud de l'actuel territoire du Mali que se disputent les derniers conquérants que sont Tieba, qui sera l'allié des Français, et l'Almany Samory Touré.

#### ***1.1.1.2. La période coloniale (1880 à 1960).***

La guerre de conquête ne s'achèvera qu'avec l'avènement du XX<sup>ème</sup> siècle ; la ville de Sikasso est prise en 1898. Cette période se caractérise par des contraintes pesant lourdement sur les populations : levées de troupes, prélèvements de guerre, obligation de cultures de traite pour les besoins de la métropole, travaux forcés pour la construction des grandes infrastructures comme le chemin de fer Dakar-Niger ou le barrage de Markala sur le fleuve Niger (1934-1947), avec un objectif de recherche d'autofinancement des colonies sur la base des impôts prélevés.

### ✓ *La conquête*

Le Général Faidherbe, Gouverneur du Sénégal, est à l'origine de la conquête militaire du Mali actuel qui verra la défaite du Sultan Amadou et de l'Almamy Samory Touré. Les territoires conquis sont appelés colonie du Soudan Français et rattachés à la Fédération de l'Afrique Occidentale Française créée en 1895. D'abord établie à Kayes, la capitale sera transférée en 1908 à Bamako reliée depuis 1904 à Kayes par le chemin de fer (la liaison Dakar-Koulikoro ne sera achevée qu'en 1924).

## ✓ *Le temps de la mise en valeur*

Durant la période coloniale, ce sont les besoins de la métropole qui vont orienter et structurer l'économie et la vie de ces territoires. Dans un premier temps, et selon la doctrine alors en vigueur, les colonies ne devaient pas être à la charge du contribuable français. Entre 1895 et 1920, le Soudan n'a bénéficié que de très peu d'investissements (Diallo, 2005). Cette politique ne sera pas de longue durée et la colonisation, initialement affaire de militaires lors de phase de conquête, s'ouvre à de multiples intervenants : des savants chargés de recenser les richesses des colonies, puis des aménagistes et des agronomes qui se préoccupent à la fois de découvrir les potentialités agricoles de ces nouvelles possessions mais aussi pour certains de comprendre les manières de produire des « indigènes », des administrateurs qui vont devoir « gérer » les « colonisés » et les « colons » sans que cette région ne soit jamais colonie de peuplement enfin des politiques qui vont avoir le souci de « mettre en valeur » les espaces conquis.

Devenus territoires français, ces zones seront mises à contribution d'abord à travers l'instauration de multiples impôts puis pour l'effort de guerre directement par l'enrôlement forcé dans les armées notamment pour la première puis la seconde guerre mondiale. Le paiement des impôts devenant monétaire et l'offre de nouveaux produits manufacturés des maisons de commerce françaises vont inciter les populations du Soudan à développer des productions leur permettant de répondre à ces nouvelles exigences (impôts) et de satisfaire de nouveaux besoins de consommation. C'est ainsi que vont se développer des productions destinées à la métropole mais aussi des produits orientés vers la satisfaction de marchés au niveau de la sous région : poissons fumés ou séchés pour les pays de la côte, céréales (riz, mil et maïs) vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire. (Diallo, 2005).

De plus, le travail forcé est instauré pour les populations civiles dès 1917 afin de réaliser des travaux d'aménagement agricole et d'infrastructures. Ce système du travail forcé sera largement utilisé notamment pour la mise en place de l'Office du Niger (1932) qui comportait l'édification du barrage de Markala et l'aménagement de périmètres irrigués.

Dès 1922, les autorités coloniales préparent l'introduction de nouvelles technologies basées sur les semences améliorées, l'engrais et la traction animale à travers la mise en place de fermes écoles. L'accent est mis sur la modernisation des techniques culturales à travers notamment le développement de la traction animale et l'utilisation de la charrue. Les paysans deviennent d'autorité membres des Sociétés indigènes de prévoyance pour leur approvisionnement en semences, les prêts de soudure et plus tard la commercialisation primaire de l'arachide et du coton. Ces deux productions sont encouragées par l'administration coloniale mais les paysans soudanais commercialisent également les produits du karité et dans les zones sahéliennes la gomme arabique. Tous ces produits connaissent d'importantes fluctuations sur les marchés internationaux et sont achetés par les maisons de commerce françaises qui ont le monopole de l'exportation de l'arachide et de l'importation des produits manufacturés et s'appuient sur les traitants dioulas et libano-syriens. La pêche et l'élevage dans les années 1930 et 1940 vont contribuer au développement des échanges monétaires sous régionaux, puis la fourniture de bandes de coton qui vont permettre de ravitailler le Sénégal et la Côte d'Ivoire durant la seconde guerre mondiale quand les besoins ne pouvaient être satisfaits par le recours aux importations depuis la métropole. Le bétail notamment fut exporté durant cette période en grande quantité vers ce qui s'appelait la Gold Coast (Ghana) favorisé par des accords franco britanniques (Diallo, 2005).

Après la seconde guerre mondiale, la France va changer sa doctrine envers les colonies d'Afrique de l'ouest et s'engager dans une politique dite de « rattrapage » dont le FIDES (Fonds d'investissement et de développement économique et social), créé en 1946 sera l'instrument privilégié. Ce changement n'est pas sans lien avec l'émergence d'élites politiques représentant ces territoires à Paris et qui s'organisent au plan politique. La loi de 1946 qui établit la liberté du travail contribue aussi fortement à changer les conditions de production. Les fonds d'investissement en infrastructures du FIDES vont bénéficier au Soudan, et favoriser le développement de la culture irriguée à San Mopti, San Diarafabé ainsi que le développement de l'élevage à travers la création de centres de vaccination, de stations pilotes, de barrages d'hydraulique pastorale ou le surcreusement de puits (Diallo, 2005).

Cette période est ainsi marquée par une organisation de la production et des échanges autour :

- du développement de la production irriguée à l'Office du Niger<sup>8</sup> et plus particulièrement du coton pour la métropole et du riz pour les besoins alimentaires des populations notamment urbaines ;
- durant cette période, il faut aussi souligner le développement de productions commerciales destinées aux pays voisins au sein de la sous région ;
- la zone du delta central du Niger est colonisée en déportant, sous la contrainte, des populations des autres régions du pays et du Plateau Mossi de la Haute-Volta ;
- de la voie ferrée Dakar-Niger qui devient l'axe principal de désenclavement ;
- du développement des cultures de rente avec l'arachide au Sénégal<sup>9</sup> et au Mali et le coton dans les zones sud du Mali, le développement de l'élevage (voir carte en annexe).

### ***1.1.1.3. L'indépendance et l'avènement de la République du Mali***

Cette période se caractérise par le maintien, voire le renforcement, de la logique économique et des dynamiques de peuplement héritées de la période coloniale, avec des zones spécialisées de production.

Toutefois, cette poursuite des dynamiques économiques engagées durant la période coloniale ne semblait pas évidente dans la mesure où l'indépendance du Mali est proclamée dans un climat de rupture politique et de fortes tensions diplomatiques avec l'ancienne métropole. Le Mali proclame son indépendance le 22 septembre 1960 et opte alors pour le socialisme et le non alignement avec des prises de position vigoureusement critiques sur la politique française (Algérie, notamment). Des options économiques de type « économie planifiée et centralisée » seront affichées et mises en œuvre. Une analyse fine des processus à l'œuvre (Géronimi et al., 2005) montre cependant un maintien des relations diplomatiques et des échanges économiques.

Avec l'éclatement de la Fédération du Mali et la rupture avec le Sénégal (août 1960), l'axe Sud vers Abidjan prend le pas sur l'axe ouest Dakar - Niger en ce qui concerne les flux d'échanges.

Depuis son indépendance, le Mali a connu trois régimes politiques différents.

#### **✓ *Première République (1960-1968)***

La Première République met en place une économie administrée inspirée des régimes de type socialiste en vigueur en URSS et dans les pays d'Europe de l'Est faisant partie du bloc socialiste. Les dirigeants maliens de cette époque souhaitaient une rupture avec l'économie de traite des sociétés commerciales françaises alliées aux traitants syro-libanais et à leurs intermédiaires "acheteurs" dioulas.

De nombreuses mesures économiques seront prises dès l'indépendance afin de poser les bases économiques du nouvel État indépendant. Celui-ci met en place une gestion administrative et économique très centralisée, excluant le secteur privé des principales activités économiques et commerciales (Géronimi et al., 2005).

- Entre septembre et octobre 1960 le nouveau pouvoir malien crée l'Office Malien des Changes et la Société Malienne d'Import-Export (SOMIEX) qui est chargée de contrôler le commerce extérieur et qui va développer les échanges avec le bloc socialiste.
- Un impôt sur les importations en provenance de France est mis en place en décembre 1961 qui décourage les activités commerciales des français et des libano-syriens mais ne fait pas disparaître ces produits du marché malien.

---

<sup>8</sup> Grand aménagement hydro-agricole créée à partir de 1932 pour la culture irriguée du coton et du riz (voir carte en annexe).

<sup>9</sup> Le développement de la culture de l'arachide générera des mouvements migratoires importants avec de nombreux travailleurs saisonniers (les navétanes) se rendant dans le bassin arachidier sénégalais pour cultiver.

- L'Etat malien crée des sociétés et entreprises d'État avec notamment les nationalisations des transports, de la recherche minière et des travaux publics. De nouvelles sociétés sont créées dans l'industrie avec l'appui de pays socialistes pour mener une politique volontariste d'industrialisation (textiles surtout) concentrée sur la capitale (Bamako) et les villes du centre (Ségou, Koulikoro).
- Enfin la décision de rupture avec la France le 1<sup>er</sup> juillet 1962 avec la création de la Banque de la République du Mali et du Franc Malien complète ces mesures de politique économique. Cette rupture ne sera cependant jamais complètement consommée, le Franc Malien ayant conservé une parité fixe avec le Franc CFA et le Franc et les relations entre les deux pays n'ayant en fait pas cessé durant toute cette période. La situation de « rupture malienne » n'est en rien comparable avec la situation de la Guinée dans la gestion du passage à l'indépendance.
- L'agriculture est considérée comme moteur de l'économie mais elle doit être relayée progressivement par l'industrie et les services. La politique agricole favorise certaines couches urbaines : fixation de prix bas aux producteurs et de quotas de commercialisation des produits agricoles, maintien de prix bas aux consommateurs.

### ✓ *Deuxième République (1968-1991)*

Elle se caractérise avec l'arrivée, par coup d'Etat, des militaires au pouvoir en 1968 et la création d'un parti unique : l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM). Le nouveau régime remet en cause les orientations politiques socialistes et prône une "économie indépendante et planifiée". Les stratégies adoptées sont les suivantes :

- promotion du monde rural par la mise en œuvre d'opérations de développement rural (ODR) ;
- consolidation du secteur industriel et de service de l'État (rendre les entreprises publiques existantes rentables et créer d'autres unités) ;
- promotion de l'investissement privé notamment dans les secteurs productifs.

Les principaux objectifs de développement visent l'autosuffisance alimentaire, la reconstitution du cheptel national (suite aux sécheresses), la maîtrise de l'eau, la mise en valeur des ressources minières et énergétiques, le désenclavement intérieur et extérieur du pays et le rétablissement des grands équilibres économiques et financiers.

Les différents plans de développement ont eu des résultats mitigés. Ainsi la situation économique et vivrière du Mali s'est profondément détériorée entre 1972 et 1980. Plusieurs chocs de différentes natures ont marqué cette période :

- l'aggravation de la crise économique et financière ;
- des sécheresses successives (dans les années 70 et 80)<sup>10</sup> qui ont accentué l'exode rural ;
- des chocs externes avec la hausse des cours mondiaux du pétrole et des prix des produits d'importation et la détérioration des termes de l'échange.
- l'abandon du Franc Malien et le retour au F CFA (1984)

C'est dans ce contexte que les mesures d'ajustement structurel ont vu le jour et se sont amplifiées pour petit à petit concerner l'ensemble de l'économie malienne.

### ✓ *Troisième République (depuis 1992)*

Le Mali a changé une troisième fois de régime politique au début des années 90, par rupture (révolution de mars 1991) avec le régime antérieur basé sur l'armée et le parti unique. La troisième république est un

<sup>10</sup> Et en particulier les sécheresses des années 1972/73, 1982/83 et 1985/86.

régime démocratique fondé à la fois sur la pluralité des partis politiques et la généralisation de l'élection comme mode de désignation des gouvernants par les gouvernés.

Les institutions mises en place sont issues pour la plupart de la Conférence Nationale qui s'est tenue du 29 juillet au 12 août 1991 et a notamment adopté un projet de Constitution, une charte des partis et un code électoral. La constitution adoptée par référendum en 1993 crée un régime semi-présidentiel, prévoit la décentralisation à travers la libre administration des collectivités territoriales, reconnaît le multipartisme, le pluralisme syndical et le droit de grève.

Au plan économique, cette période peut être considérée comme celle de l'intensification et du renforcement des mesures d'ajustement structurel et monétaire avec la dévaluation du Franc CFA en 1994 et de nombreuses réformes de libéralisation économique, de privatisation des entreprises publiques et d'adaptation du cadre réglementaire.

Des résultats notables ont été enregistrés notamment dans l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, la stabilisation macroéconomique, le renforcement de la bonne gouvernance et du processus démocratique, la mise en œuvre de la décentralisation et la relance des investissements nationaux et des investissements étrangers, particulièrement dans le domaine minier.

Durant cette période, le Mali s'est engagé dans une dynamique de renouveau du système de planification et de gestion du développement, en cohérence avec le processus de décentralisation. Ainsi, dès 1992 est élaboré un schéma directeur du développement du secteur rural pour la période 1992-2000 puis actualisé pour 2000-2010. Des programmes décennaux (1998-2007) pour la santé et l'éducation sont mis en œuvre.

Dans le secteur agricole et rural la libéralisation va concerner les filières céréalières avec le Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) et s'étendre progressivement à l'ensemble des filières.

Cependant, le niveau de pauvreté de la population malienne est resté élevé, d'où l'adoption en 2002 d'un Cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté pour la période 2002/06 (CLSP) puis d'un Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2006/11). C'est aujourd'hui « *le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement au Mali* » (CSCR, 2006). Partant du constat que le faible niveau de réduction de la pauvreté au cours du CSLP I s'explique par la faible maîtrise de la croissance démographique, l'insuffisance du taux de croissance de l'économie malienne, la répartition inégale des fruits de la croissance, et le faible accès aux services de base, le CSCR veut « *promouvoir une croissance redistributive et une réduction de la pauvreté, par la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public* ».

### 1.1.2. LE CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL

Le Mali a connu depuis mars 1991 une mutation politique et institutionnelle majeure. Après une période de transition de 14 mois, surtout consacrée à la préparation de la nouvelle constitution (février 1992) et à l'organisation des premières élections pluralistes, une Troisième République, reposant sur une démocratie élective, a pris le relais du système politico institutionnel centralisé qui était resté en place pendant 23 ans. A l'issue du référendum constitutionnel et des élections présidentielles et législatives, un nouveau cadre institutionnel démocratique et ouvert a été installé.

Un régime démocratique et pluraliste semi-présidentiel est constitué avec toutes les institutions prévues par la Constitution. Plusieurs partis politiques animent la vie publique et participent aux différentes élections (présidentielles, législatives et locales). Le respect des libertés publiques est marqué par l'existence et la pluralité des organisations associatives, professionnelles et confessionnelles. L'espace médiatique est un des plus ouverts du continent africain avec plusieurs organes de presse publique et privée. Le processus de construction d'un Etat de droit, qui a été engagé, a aussi induit la mise en œuvre de plusieurs réformes dont la plus marquante au plan institutionnel est la décentralisation administrative.

Les élections communales de mai et juin 1999 ont permis de matérialiser le démarrage effectif de la réforme. Un Haut Conseil des Collectivités a été institué. La Constitution donne des prérogatives très importantes dans la définition des politiques de développement local et régional à cette institution de représentation des collectivités locales maliennes. Un dispositif technique (les Centres de Conseil Communaux) et financier (l'Agence Nationale pour l'Investissement dans les Collectivités Territoriales) a été mis en place pour appuyer les nouvelles collectivités

En écho avec les réformes dans les secteurs économiques et financiers, la réforme de la décentralisation<sup>11</sup> dont la préparation a été lancée dès 1993, a provoqué une profonde mutation administrative avec la création de Collectivités Territoriales Décentralisées (701 Communes, 49 Cercles et 8 Régions et le District de Bamako) aux différents échelons du territoire. Avec l'option de la décentralisation étendue à tout le territoire, le Mali a fait le choix, d'une part, de réformer en profondeur son administration publique en installant des autorités administratives locales et régionales élues et, d'autre part, de responsabiliser les collectivités locales à travers leurs organes élus dans la conception et le pilotage du développement régional et local, en leur concédant la maîtrise d'ouvrage dans ce domaine.

La concession de la maîtrise d'ouvrage du développement local aux collectivités décentralisées implique pour l'Etat de coproduire le développement, c'est-à-dire de construire avec les collectivités locales et régionales les nouvelles politiques territoriales.

Un état de la mise en œuvre du processus de décentralisation fait ressortir des avancées incontestables dans les domaines de l'accès des populations au service public de base (éducation, santé et eau) et de l'amélioration de la gouvernance locale (une meilleure participation et un meilleur contrôle des populations sur l'action publique), mais aussi des difficultés qui persistent. Ces difficultés sont principalement liées :

- aux lenteurs du transfert de la maîtrise d'ouvrage du développement local et régional aux collectivités locales ;
- aux difficultés de mise en cohérence des stratégies nationales avec les priorités des collectivités locales et régionales ;
- à la faiblesse des autorités de tutelle à assurer leurs missions d'appui conseil, de suivi et de contrôle des collectivités décentralisées ;
- aux faibles capacités en termes de ressources humaines et de mobilisation des ressources financières.

### 1.1.3. INTEGRATION REGIONALE ET ACCORDS INTERNATIONAUX

#### *1.1.3.1. Intégration régionale*

Le Mali est membre fondateur de deux organisations sous-régionales :

- La CEDEAO (qui regroupe aujourd'hui 15 pays membres)<sup>12</sup>, a été créée en mai 1975. Elle a pour objectif majeur l'instauration d'une zone de libre circulation des marchandises et des personnes, l'établissement d'une union douanière et d'un marché commun ;
- L'UEMOA, créée en janvier 1994 par les 8 Etats membres de la zone Franc CFA<sup>13</sup>, en vue de réaliser l'intégration économique de la zone.

---

<sup>11</sup> La Décentralisation a été consacrée à travers les textes législatifs suivants : (i) Loi n°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ; (ii) Loi n°95-34 du 12 avril 1995 portant codes des Collectivités en République du Mali ; (iii) Loi n° 96-081 du 18 octobre 1996 déterminant les ressources fiscales des Communes ; (iv) Loi n° 96-059 du 4 Novembre 1996 portant Création des Communes en République du Mali.

<sup>12</sup> Les 8 pays de la zone franc CFA plus le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Léone, soit un marché estimé à environ 210 millions de consommateurs.

<sup>13</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo



Le traité révisé de la CEDEAO prévoit une banque centrale et un parlement de l'Afrique de l'Ouest. Pour le moment, les acquis se limitent à la création d'une zone de libre-échange à la fin de 1999, et l'entrée en vigueur d'un Tarif Extérieur Commun (en 2006). L'évaluation de la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes a montré que de nombreux problèmes subsistent. Malgré la suppression des visas de circulation entre les Etats membres, les citoyens de la Communauté continuent de subir des tracasseries administratives sous la forme d'extorsion de fonds au niveau des postes frontaliers. En outre, de nombreux barrages routiers sont érigés le long des routes internationales. Le commerce intra-régional est très faible et ne représente que 11 % du commerce total avec les pays-tiers. Les contrôles intempestifs des marchandises représentant des barrières non tarifaires importantes, grèvent les coûts des transactions; ce qui constitue une entrave importante au processus d'intégration des marchés (Ecowas, 2006)<sup>14</sup>. Parmi les efforts, d'harmonisation des politiques économiques et financières des Etats membres, il faut noter, en 2005, l'adoption d'une politique commune agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Son objectif est de «*contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays*».

Le traité instituant l'UEMOA vise à renforcer l'intégration entre les huit pays membres, à travers une politique monétaire et une monnaie communes - le Franc CFA - sous l'égide de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

L'UEMOA a mis en place un mécanisme communautaire destiné à compenser en partie les pertes de recettes douanières subies par les pays importateurs de produits industriels d'origine au cours de la période 2000-2005. Un Tarif Extérieur Commun (TEC) a été adopté, et mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2000. L'UEMOA a adopté des politiques communes dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie. L'harmonisation des législations fiscales des Etats membres est en bonne voie en ce qui concerne, entre autres, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits d'accise, la législation comptable (SYSCOA) et le marché financier régional.

### ***1.1.3.2. Les accords internationaux***

#### **✓ *La zone Franc***

Le Mali est signataire du traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en mai 1962. Cependant, dès juillet 1962, le Mali a préféré quitter l'UMOA et créer sa propre monnaie. Il n'a réintégré l'UMOA qu'en 1984, mais n'a jamais quitté la zone Franc. En effet, le franc CFA est rattaché à l'Euro par une parité fixe, dans la continuité des accords de coopération monétaire existant entre les pays membres de l'UMOA et la France (Trésor Français). L'élément marquant de ces accords est l'obligation faite à la BCEAO de détenir auprès du Trésor Français, une partie importante des devises (50% des avoirs extérieurs nets) de la zone UMOA/UEMOA en contre partie de la garantie d'une parité fixe entre le Franc CFA et le Franc Français (et maintenant l'Euro).

L'orientation de la politique monétaire commune a connu, depuis 1962, quatre modifications majeures, correspondant aux principales évolutions économiques ainsi qu'aux changements institutionnels et doctrinaux qui ont caractérisé cette période :

- De 1962 à 1974, la politique monétaire était principalement axée sur des préoccupations microéconomiques, notamment l'orientation du financement en faveur des entreprises, dans le cadre de limites individuelles, et la fixation de plafonds globaux de réescompte en faveur des banques.
- Réforme de 1975 : politique sélective et expansionniste pour assurer le financement des activités productives et des infrastructures ; décentralisation et déconcentration des agences de la BCEAO et des Comités Nationaux de Crédit ; promotion de l'africanisation des économies des États de l'Union.

---

<sup>14</sup> Source, site officiel de la CEDEAO : <http://www.sec.ecowas.int/sitecedeo/francais/regional-2.htm>

- De 1980 à 1989 : politique monétaire restrictive, axée sur la maîtrise de la demande intérieure ; encadrement du crédit, et renforcement des mesures de stabilisation et d'ajustement : programme de restructuration du secteur financier.
- A partir de 1989, réaménagement complet du dispositif de gestion de la monnaie et du crédit, mesures d'assainissement macro-économiques et débouchant sur la dévaluation du Franc CFA en 1994.

### ✓ *Autres accords internationaux*

Le Mali bénéficie de l'accord de préférences tarifaires non réciproques qui offre aux pays ACP<sup>15</sup>, un libre accès au marché de l'UE en franchises de droits et contingents. Cet accord s'applique à 100% des produits manufacturés et à 80% des produits agricoles<sup>16</sup>. Ces préférences seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2007. A partir de 2008, elles seront remplacées par une série d'accords de partenariat économique (APE) réciproques ou accords commerciaux alternatifs. Les pays qui ne sont pas en mesure de signer les APE passeront sous le régime du Système Généralisé de Préférences (SGP) de l'UE. Le Mali fait partie des pays de la CEDEAO qui soutiennent le processus de négociation d'un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'UE. Les négociations ont débuté en septembre 2002. Elles sont en cours<sup>17</sup>. En mai 2006, pour améliorer le suivi des négociations et la défense des intérêts maliens, un Comité interministériel de suivi a été mis en place (UE/RM, 2007). L'UE a déjà accepté de signer des protocoles commerciaux distincts pour 5 produits : le sucre, le bœuf, le veau, les bananes et le rhum. En outre, le 5 mars 2001, l'accord « Tout sauf les armes » (TSA) a remplacé le SGP de l'Union européenne.

L'initiative TSA étend le libre accès au marché communautaire, en franchises de droits et contingents, à tous les produits originaires des PMA, sauf les armes et les munitions. Seuls trois produits sensibles, la banane, le riz et le sucre ne bénéficient pas immédiatement d'un accès libre. Pour le riz, les tarifs sont dégressifs depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2001 pour devenir nuls le 1<sup>er</sup> septembre 2009. En attendant, le riz originaire des PMA jouit d'un libre accès en franchise de droits dans les limites fixées par les contingents tarifaires<sup>18</sup>. En fait, toutes les exportations du Mali jouissent d'un libre accès au marché de l'UE. Le Mali en profite peu car ses exportations sont très limitées (voir infra). Alors qu'il dispose de réelles potentialités en termes d'exportation de productions agricoles (noix et beurre de karité, mangues, haricots verts, tomates, etc..) mais aussi d'élevage, de textiles et d'artisanat. Il y a cependant un déficit d'opérateurs économiques spécialisés dans ces secteurs et pour les marchés européens ou américains, d'une manière générale, les produits ne respectent pas les normes sanitaires et phytosanitaires, de qualité et de certification requises (accès difficile en raison de barrières non tarifaires très contraignantes).

Le Mali bénéficie en outre d'un accès préférentiel au marché américain au titre de la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA African Growth and Opportunity Act). Cette loi, adoptée en 2000, accorde aux pays bénéficiaires un libre accès au marché américain en franchise de droits et de contingents pour la quasi- totalité des produits au titre du SGP. Elle offre en outre une sécurité supplémentaire aux investisseurs et aux opérateurs économiques des pays africains. L'AGOA garantit les préférences SGP pour huit ans, jusqu'au 30 septembre 2008, sept ans de plus que dans le reste du monde, et elle élimine les problèmes de mise en concurrence des pays africains avec d'autres pays qui

<sup>15</sup> L'accord de partenariat ACP-UE est un accord commercial et d'aide conclu entre 77 pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et l'UE. Il a été signé en juin 2000 à Cotonou (Bénin) d'où son appellation d' « Accord de Cotonou ». Il fait suite à des accords précédents portant eux aussi sur le commerce avec des préférences tarifaires non réciproques : accords de Lomé (signés en 1975 et 1979), convention de Yaoundé (en 1963).

<sup>16</sup> Dans le cas des produits agricoles, les préférences peuvent être distinctes selon qu'il s'agit de produits tropicaux ou de produits de pays tempérés. Pour les premiers, les produits ACP qui ne sont pas en concurrence avec les produits européens, comme le café et le cacao, entrent en franchise de droits. Les Produits comme les fleurs coupées ou les plantes tropicales bénéficient d'une marge importante de préférences. Cependant, ces produits jouissent déjà des tarifs réduits au titre de la NPF

<sup>17</sup> Des études d'impact économique et social d'un APE sur le Mali ont été réalisées. La dernière en date (2007) porte sur l'impact de l'APE sur les recettes douanières et la fiscalité intérieure du Mali. Les négociations sont entrées dans la phase critique de rédaction du texte de l'accord.

<sup>18</sup> Les quantités initiales du contingentement sont fixées en partant du niveau le plus élevé des exportations du PMA vers l'UE au cours des dernières années, plus 15%. Le contingentement augmente chaque année de 15%. En 2001/2002, le contingentement sera de 2517 tonnes (riz décortiqué équivalent) et en 2008/2009 de 6696 tonnes (année commerciale de septembre à août)

se posent dans le cadre du SGP. Cependant, le Mali ne profite pas de cet accès préférentiel. D'une manière générale, plus de 85% des produits qui ont bénéficié de l'Agoa sont des produits pétroliers dont les Etats-Unis ont stratégiquement besoin mais dont le Mali n'est pas producteur<sup>19</sup>. Parmi les autres produits, figurent notamment les vêtements et les produits textiles mais ce secteur est insuffisamment développé au Mali pour saisir les opportunités offertes. Il en est de même pour de nombreux autres produits comme les fruits et légumes où l'insuffisante organisation et la faible capacité des opérateurs économiques ne permettent pas à ces derniers de produire aux normes demandées (par exemple pour les mangues) et d'exporter sur les Etats-Unis<sup>20</sup>.

Le Mali a signé en 1993 l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT General Agreement on Tariffs and Trade) et il est membre, depuis 1995, de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en charge de la libéralisation du commerce des biens et des services à l'échelle mondiale et de l'arbitrage des conflits commerciaux entre les Etats. Le Mali s'est engagé à respecter un certain nombre de règles pour favoriser la libéralisation du commerce définies notamment par les Accords de libre-échange mis en place par l'Acte final de l'Uruguay Round (15 avril 1994). Les engagements portent notamment sur la réduction ou la suppression des entraves au commerce : droits de douanes, distorsions non tarifaires, quotas d'importation, autorisations préalables. Ils limitent également les subventions à l'agriculture et les aides à l'exportation. Le système de protection tarifaire adopté par le Mali dans le cadre de l'UEMOA respecte les engagements pris.

Les négociations sont en cours à l'OMC pour poursuivre la libéralisation du commerce mondial. Le Mali a eu un rôle très actif dans les négociations, puisqu'en avril 2003, il faisait partie des quatre pays ouest-africains qui déposaient une proposition de négociation à l'OMC intitulée "*Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle sur le coton*". Le Mali avec d'autres pays africains a fait des propositions lors de la conférence de Hongkong (en 2006) visant l'élimination des soutiens à l'exportation et à la production de coton dans les pays développés. Le volet agricole est l'un des points de blocage majeurs des négociations avec comme points clés l'accès aux marchés et la réduction des subventions. Cependant, on peut penser qu'une libéralisation trop rapide et généralisée du commerce agricole international ne serait pas automatiquement très profitable au développement du Mali en raison d'une agriculture qui, dans la confrontation avec la concurrence, souffre d'un manque de compétitivité (voir notamment Boussard et al, 2005). Par ailleurs, le Gouvernement Malien, dans la Loi d'Orientation Agricole<sup>21</sup> a placé la « *souveraineté alimentaire* » comme « *ligne directrice de toute la politique de développement agricole* » et il est précisé (article 183) que « *l'État, au besoin et en concertation avec la profession agricole et les autres acteurs du secteur privé, prend des mesures appropriées pour protéger les marchés nationaux de produits agricoles* », autant d'indications sur une volonté de conserver une forte indépendance sur la mise en œuvre des politiques agricoles. Ainsi, même si d'une manière générale la LOA rejoint dans ses objectifs la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), il y a quelques risques de contradiction au niveau de la régulation des marchés.

---

<sup>19</sup> Source Afrik.com Interview de d'Ousmane Thiam, Ministre malien de la Promotion des investissements des PME le 30 septembre 2005, rapporté par David Cadasse (<http://www.afrik.com/article8822.html>)

<sup>20</sup> Voir notamment l'interview de M. Moussa Diarra, Président du Comité AGOA-Mali, dans L'Indépendant du 15/04/2005.

<sup>21</sup> Loi d'orientation agricole (LOA) n° 06 – 045/2006 adoptée le 05 septembre 2006.

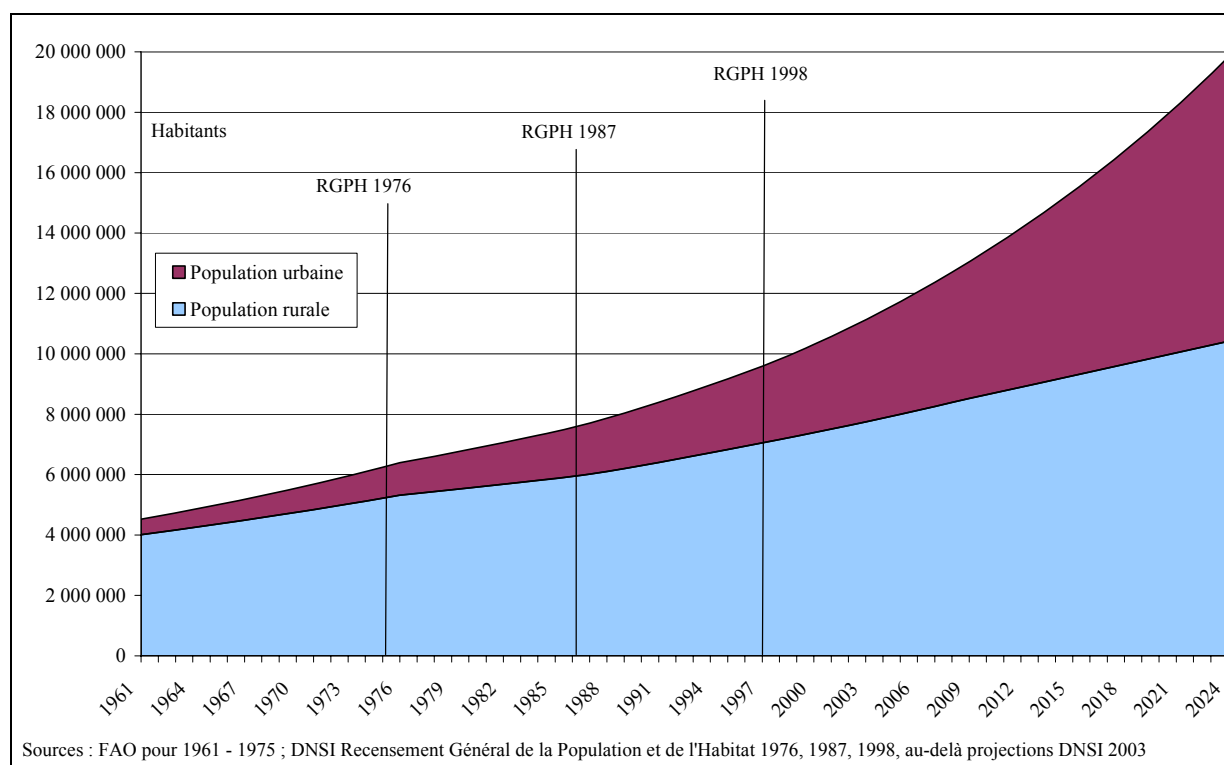
## 1.2. LES GRANDS AGREGATS DEMO-ECONOMIQUES ET LEURS EVOLUTIONS

### 1.2.1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET EMPLOIS

#### 1.2.1.1. Evolution de la population du Mali

La population du Mali était estimée à 11,42 millions d'habitants en 2004 dont 69 % de ruraux et 31 % d'urbains. La progression de la population a été très rapide depuis 1961 (voir graphique ci-dessous). Selon les projections faites en se basant sur un scénario « moyen », le Mali devrait atteindre un peu moins de 15 millions d'habitants en 2014 et un peu moins de 20 millions en 2024 (DNSI, 2003).

Figure 1 : Evolution de la population du Mali de 1961 à 2024



Les taux de croissance pour les périodes considérées<sup>22</sup> sont présentés dans le Tableau 1. Les taux d'accroissement annuel moyen sont depuis 1961 de 1,57 % pour la population rurale et de 5,03% pour la population urbaine avec un taux moyen global de 2,56% pour l'ensemble du Mali. On observe des taux plus faibles pour la période 1976-1987 qui a été marquée par trois grandes sécheresses (1977/78, 1982/83 et 1985/86) provoquant de fortes migrations.

Tableau 1 : Taux de croissance globale de la population rurale et urbaine au Mali

Périodes	1961 – 1976	1976 - 1987	1987-1998	1998-2004*	1961-2004	2004 – 2024*
Rural	1,89%	1,11%	1,62%	1,57%	1,58%	1,41%
Urbain	5,06%	4,18%	4,16%	5,03%	4,60%	4,99%
Ensemble	2,33%	1,70%	2,23%	2,56%	2,17%	2,80%

Source : calculé par les auteurs à partir des données FAO et DNSI (\* projection DNSI, 2003)

<sup>22</sup> Les périodes correspondent aux intervalles entre les recensements généraux de la population. Un tableau en annexe présente les taux de croissance recalculés par les auteurs pour les mêmes périodes que celles utilisées dans les analyses sur la libéralisation économique.

Les projections faites par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI, 2003) avec un scénario « moyen » caractérisé par une baisse modérée de la fécondité (mais aussi une légère baisse de l'émigration prolongeant la tendance observée entre 1987 et 1998 ; voir infra) poursuivent les tendances avec un accroissement global moyen de 2,8 % par an de 2004 à 2024.

Le phénomène le plus marquant est le très fort accroissement de la population urbaine (4,6 % par an de 1961 à 2004). Il est vrai que le Mali était très peu urbanisé. En 1956, seulement 1,8% de la population vivait dans des villes de 20 000 habitants ou plus, et aucune ville du Mali n'atteignait 100 000 habitants. A l'indépendance en 1960, le taux d'urbanisation n'était que de 11%. Il est passé à 16 % en 1976, 22 % en 1987 puis 25 % en 1998. Selon les projections de la DNSI qui poursuivent la tendance observée, il était en 2004 d'environ 31 % et devrait se situer en 2014 à 47 %. Si ces projections se confirment, près de la moitié de la population vivrait alors dans un centre urbain (voir Figure 1). La croissance urbaine s'est accélérée entre 1976 et 1987 du fait d'une part de l'accroissement naturel très élevé (3,7% par an) et d'autre part de l'exode rural accéléré par les sécheresses. Le phénomène se poursuit depuis.

Le taux d'immigration (arrivées en provenance d'autres régions du Mali ou d'autres pays) est très important à Bamako, la capitale, avec 6,7 % et dans les autres centres urbains (5,5%). La croissance de Bamako est forte, même si sa part dans la population urbaine est restée approximativement la même aux alentours de 40 %. La population est passée de 420 000 habitants en 1976 à 1 million en 1998 et devrait atteindre 2 millions en 2024. Le tableau ci-dessous fournit l'évolution de quelques indicateurs de migration et d'urbanisation entre 1976 et 1998 au Mali.

Tableau 2 : Evolution de quelques indicateurs de migration et d'urbanisation.

Indicateurs	1976	1987	1998
Résidence hors de la région de naissance en %			
Ensemble du pays	8,2	10,4	10,8
Bamako	35,1	43,9	41,3
Taux d'urbanisation en %	16,8	21,9	27,0
Population de Bamako en % du total de population urbaine	38,9	38,9	38,4
Nombre de villes de 10 000 hab et plus	35	41	66
Taux de croissance naturelle en %	2,5	3,7	3,9
Taux de migration nette en %	-	-1,89	-0,88

Si la capitale s'agrandit très rapidement, l'urbanisation est aussi très importante dans les régions (au Nord le phénomène est encore plus rapide que pour la capitale) avec un accroissement des villes secondaires mais aussi des grands bourgs « agricoles ». Le nombre de villes de plus de 10 000 habitants est passé de 17 en 1976 à 33 en 1998. Cependant la concentration urbaine reste assez faible en dehors de Bamako, avec seulement deux villes secondaires d'un peu plus de 100 000 habitants en 1998. Le nombre de petites villes de moins de 10 000 habitants où l'agriculture reste une activité importante concentraient en 1998 un peu moins du quart de la population urbaine.

Tableau 3 : Principales villes et répartition de la population urbaine en 1998

	Villes	Nbre d'hbts en 1998	% population urbaine	Taille	Nombre de villes	Population totale	% population urbaine
1	Bamako	1 016 296	38%	Plus de 100 000 hbts	3	1 256 375	47%
2	Sikasso	134 774	5%	50 à 100 000	5	329 725	12%
3	Ségou	105 305	4%	10 à 50 000	25	470 493	18%
4	Mopti	80 472	3%	Moins de 10 000 hbts	88	588 823	22%
5	Koutiala	76 914	3%	Population urbaine	121	2 645 416	100%
6	Kayes	67 424	3%				
7	Kita	52 714	2%				
8	Gao	52 201	2%				
9	San	46 631	2%				
10	Kati	39 606	1%				

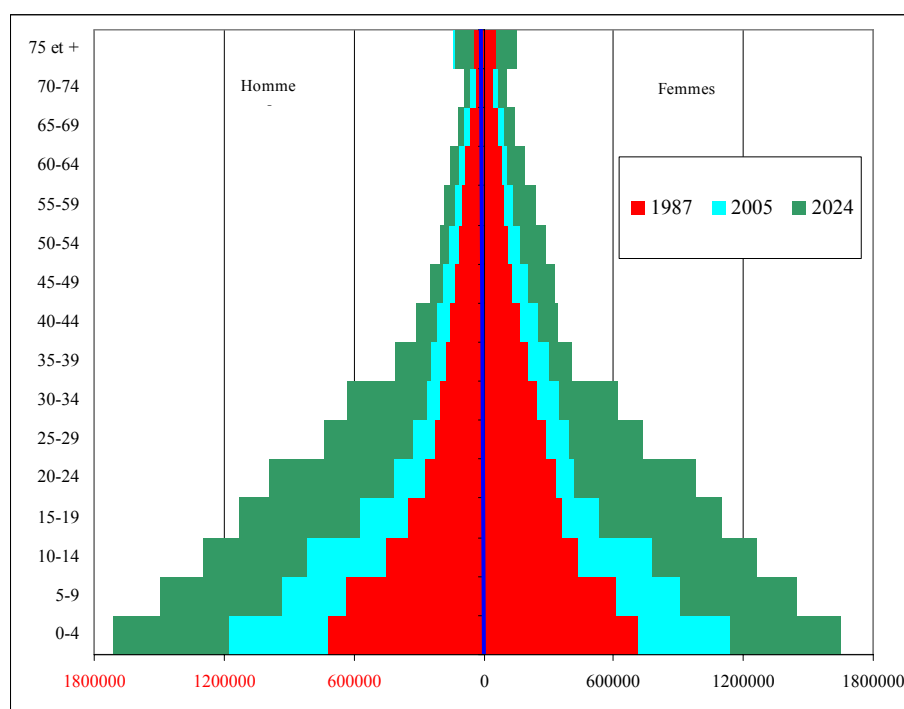
Source : adapté par les auteurs de Tangara et Keïta 2004 ; Les Editions J.A., 2001 et DNSI 2001.

Ainsi, en 1961, il y avait environ 8 ruraux pour seulement 1 urbain ; le marché domestique pour les produits vivriers était donc très étroit. En 2004, on compte environ 2,25 ruraux pour 1 urbain. Ces chiffres témoignent d'un changement profond du fonctionnement de la société avec la création d'un marché domestique urbain et l'augmentation des échanges notamment pour les produits vivriers traditionnels.

Le taux de croissance naturelle a progressé au Mali passant de 2,5 % en 1976 à 3,9 % en 1998 avec le déclin du taux de mortalité et le maintien d'un taux de natalité élevé.

Le principal déterminant de l'accroissement naturel est le nombre moyen d'enfants par femme. L'indice synthétique de fécondité (ISF)<sup>23</sup> reste très élevé, passant de 6,9 enfants par femmes en 1987 à 6,8 enfants par femme en 2001. Alors que l'on observe une tendance à la baisse du taux de fécondité dans la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne y compris du Sahel (OCDE, 2000), au Mali il reste élevé et n'a pas diminué de manière très significative ces dernières années puisqu'il était déjà de 6,85<sup>24</sup> en 1987. Cependant, les analyses faites selon des groupes d'âge des mères indiquent une baisse sensible de l'ISF (DNSI, 2003). Dans son scénario « moyen », la DNSI fait baisser l'IFS de 6,775 enfants par femme en 1999 à 5,207 en 2024. Mais, en raison de la jeunesse de la population cette baisse du taux de fécondité sur la croissance démographique ne se fera sentir que dans plusieurs décennies ; en 2024, la pyramide ne fera que commencer à évoluer avec une augmentation un peu plus rapide des classes d'âge 15-35 ans (voir Figure 2), mais toujours avec une base très large.

Figure 2 : Evolution de la pyramide des âges au Mali en 1987, 2005 et 2024 (d'après DNSI)



Le Mali est un pays de forte émigration et aurait près de 4 millions de ressortissants<sup>25</sup> à l'étranger en 2001. Les mouvements migratoires internationaux impactent le taux de croissance naturelle à la baisse. Le taux net de migration était très élevé en 1987 avec -1,89%, et aurait par la suite baissé pour atteindre -0,88% lors du recensement de 1998 (soit une baisse de 53% en 11 ans). Même à ce niveau, l'impact sur la croissance finale de la population est important. Comme pour les autres

pays sahéliens, le Mali a enregistré des vagues de départs de grande amplitude notamment pendant les périodes de sécheresse et essentiellement vers les pays côtiers du Golfe de Guinée. Ainsi entre 1960 et 1990, plus de deux millions de maliens auraient émigré vers les pays voisins (EMMU, 1996), dont une grande partie en Côte d'Ivoire. Il est vrai que pour la période récente, la crise ivoirienne a certainement ralenti les flux migratoires vers ce pays et il y a eu de nombreux retours temporaires ou définitifs.

<sup>23</sup> Nombre moyen d'enfants qu'une femme aura mis au monde à la fin de sa vie féconde si on lui appliquait à chaque âge les taux de fécondité du moment.

<sup>24</sup> Moyenne entre le résultat du RPGH de 1987 qui indiquait un ISF de 6,8 et les résultats de EDSI qui pour la même année donnait 6,9 enfants par femme

<sup>25</sup> Bilan Commun de Pays Mali 2001 cité par le Ministère chargé du Plan dans la politique nationale de population, révision 1, 2003. Les estimations sur le nombre de maliens à l'étranger varient selon les sources.

L'émigration lointaine, et notamment vers la France, est nettement plus faible et impacte moins l'évolution de la population malienne : il y aurait en France un peu moins de 40 000 immigrés d'origine malienne (Gubert et Raffinot, 2005) en provenance essentiellement de la région de Kayes et dans une moindre mesure des régions de Gao-Kidal et Mopti. Par contre, l'impact sur l'économie de cette émigration lointaine est important notamment dans la région de Kayes.

En 1992/93, le taux de migration nette observé par l'enquête Migration et Urbanisation au Mali était négatif avec -0,88 %. Ce taux résulte de la différence entre le taux d'immigration (0,84 %) et le taux d'émigration (1,72 %). Le Mali est un pays d'émigration et ce phénomène est observé pour toutes les régions sauf à Bamako où le taux de migration nette est de +0,94 %. Le Mali est en phase d'urbanisation avec une croissance rapide des villes principales. Le détail de cette situation figure dans le tableau en annexe. La classification par ordre croissant des régions selon leur niveau de migration nette ou niveau d'attraction est la suivante: Mopti (-2,18 %), Gao et Kidal (-1,5 %), Kayes (-1,33 %), Tombouctou (-1,26 %), Koulikoro (-1,01 %), Ségou (-0,31 %), Sikasso (-0,22 %).

Selon OEF, 2004, les migrations internes s'inscrivent dans une logique de dynamique impulsée par les zones de grande productivité agricole et par les opportunités offertes par la ville. La part des migrants est élevée : 32,5 % à Bamako, 26 % dans les autres villes du pays et 13 % dans les zones rurales (OEF, 2004).

Le Mali est un pays vaste et très diversifié avec une répartition de la population sur le territoire national très inégale. Globalement la densité est faible avec pour l'ensemble du pays seulement 9,2 hbt/km<sup>2</sup>. On distingue deux grandes zones de peuplement essentiellement du fait des caractéristiques physiques (climat, végétation, relief) :

- la zone Nord sahélo-saharienne constituée des régions administratives de Gao, Tombouctou et Kidal, avec une densité inférieure à 1 hbt/km<sup>2</sup> ;
- le reste du Mali (régions de Mopti, Ségou, Sikasso, Koulikoro et Kayes) où la densité est proche de 20 hbt/km<sup>2</sup> (17,6 en 1998).

L'évolution est différente selon les régions. La comparaison des données des recensements de 1976, 1987 et 1998 met en évidence une décroissance forte dans le milieu rural des régions du Nord (Kidal, Gao et Tombouctou) puisque de 1976 à 1998, la population rurale a baissé de 12 % (voir Tableau 4) et l'urbanisation y est extrêmement rapide (augmentation de 155%). Les sécheresses des années 70 et 80 ont fortement bouleversé les écosystèmes sahélo-sahariens provoquant famines et mouvements de population. Les conflits des années 1990 avec la révolte des touaregs ont accentué les phénomènes de dépeuplement des campagnes et de regroupement de la population dans les centres urbains.

Tableau 4 : Evolution de la population selon les régions du Mali

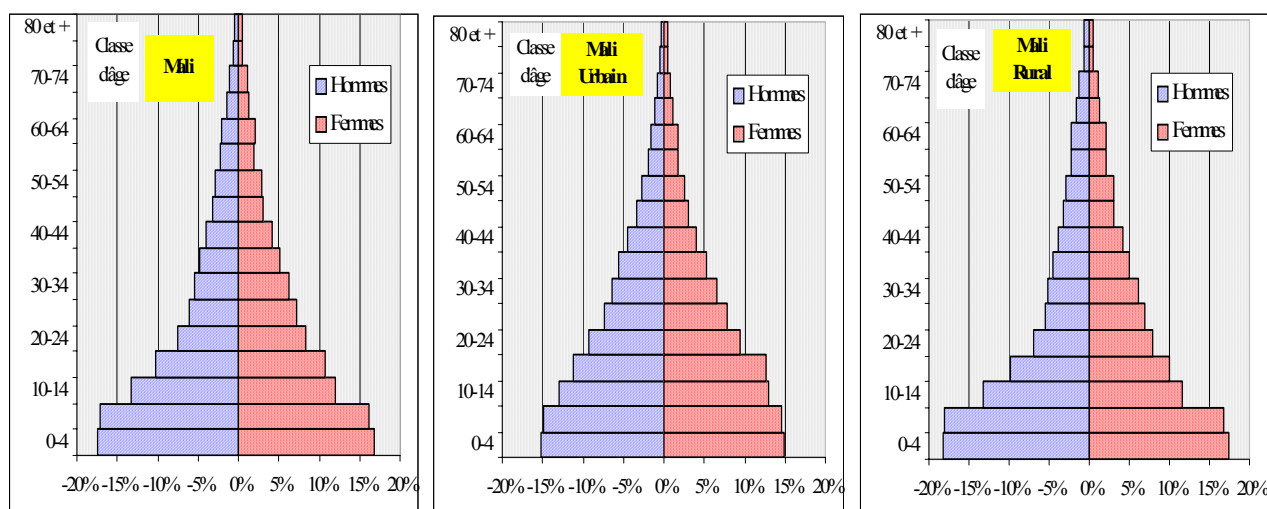
	1976	1987	1998	%76-87	%87-98	%76-98
Régions Nord	861 359	840 040	913 773	-2%	9%	6%
Rural	766 689	678 016	672 022	-12%	-1%	-12%
Urbain	94 670	162 024	241 751	71%	49%	155%
Mopti-Kayes	2 001 791	2 349 624	2 852 820	17%	21%	43%
Rural	1 782 759	2 045 457	2 402 169	15%	17%	35%
Urbain	219 032	304 167	450 651	39%	48%	106%
Ségou/Koulikoro/Sikasso	3 112 529	3 848 409	5 028 021	24%	31%	62%
Rural	2 768 641	3 282 586	4 091 303	19%	25%	48%
Urbain	343 888	565 823	936 718	65%	66%	172%
Bamako/urbain	419 239	658 275	1 016 296	57%	54%	142%
Mali	6 394 918	7 696 348	9 810 910	20%	27%	53%
Rural	5 318 089	6 006 059	7 165 494	13%	19%	35%
Urbain	1 076 829	1 690 289	2 645 416	57%	57%	146%

Sources : DNSI / RPGH 1976, 87 et 98

Les régions de Mopti et Kayes ont vu leur population croître nettement moins vite que les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso considérées comme les plus riches et où se sont concentrés les investissements publics pour le développement notamment à travers la filière coton et l'aménagement de la zone Office du Niger. Ces trois régions ont enregistré une forte progression de la population à la fois en milieu rural (+ 48 % entre 1976 et 98 contre 35 % pour l'ensemble du pays rural) et en milieu urbain (+172 % sur la même période). Ces régions ont enregistré des arrivées de migrants des régions plus au Nord, notamment durant les périodes de sécheresse, qui sont venues compenser les départs (voir infra les soldes des migrations selon les régions du Mali).

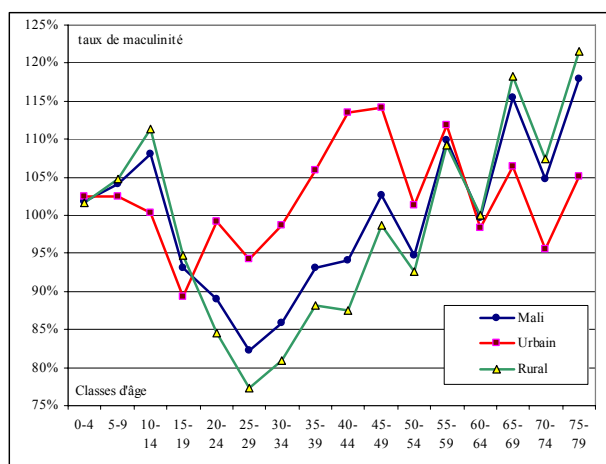
La structure par âge de la population est caractérisée par une forte proportion de jeunes : en 1998 46,3% de la population avaient moins de 15 ans, 56,8 % moins de 20 ans. La tranche d'âges 15-59 ans représente 48,1% de la population totale. L'âge médian est de 14 ans.

Figure 3 : Pyramides des âges au Mali en 1998 selon le milieu (d'après DNSI 2001).



Les pyramides des âges en milieu urbain et en milieu rural sont sensiblement différentes. Pour le milieu rural, la pyramide a une base plus large (48 % de la population ont moins de 15 ans) et un milieu au contraire moins large (46 % ont entre 15 et 59 ans) avec un effectif des femmes qui dépasse celui des hommes (taux de masculinité de 46 % pour les 15-45 ans) en raison des départs en exode ou migration. En milieu urbain, la pyramide est moins large à la base (43 % de la population ont moins de 15 ans) et son milieu est plus large (53 % de la population a entre 15 et 59 ans) en raison d'un taux de natalité plus faible et de l'arrivée des ruraux plus âgés.

Figure 4 : Taux de masculinité par classe d'âge (en 1998) d'après DNSI 2001.



Le taux de masculinité par classe d'âge (voir graphique ci-contre) met en évidence l'impact de la migration avec un déficit d'hommes dans les tranches d'âge de 20 à 45 ans en milieu rural. Le taux de masculinité le plus bas revient à la tranche 25 à 29 ans dans laquelle en milieu rural, on compte seulement 82 hommes pour 100 femmes. La situation en milieu urbain est différente avec des taux nettement plus élevés de 20 à 49 ans. Cette situation est essentiellement le fait du District de Bamako (38 % de la population urbaine en 1998, 30 % en 2005) car dans les autres centres urbains, le taux de masculinité selon les classes d'âge suit la courbe générale du Mali (OEF, 2004).

Le taux brut de dépendance qui exprime la charge de personnes de moins de 15 ans et de plus de 65 ans que supporte une personne en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) est élevé avec 99 % en 1998. Il a nettement progressé depuis 1976 où il n'était que de 92 %. Il serait aujourd'hui de 113 % Comme l'indique la pyramide des âges (voir Figure 3), ce taux est nettement plus élevé en milieu rural qu'en



milieu urbain (106 % contre 84 % en 1998). Cette croissance du taux de dépendance (essentiellement du fait de la dépendance des jeunes) devrait cependant s'arrêter et on devrait observer le phénomène inverse avec un taux qui décroît en raison de la transition démographique (même si l'émigration internationale atténue cette baisse). Selon les projections de la DNSI, ce taux devrait passer à 108 % en 2014, puis à 94 % en 2024.

Le taux net de dépendance qui exprime la charge de personnes économiquement inactives que supporte une personne économiquement active est élevé au Mali ; mais cet indicateur a, contrairement au taux brut de dépendance, régulièrement baissé depuis 1976 passant de 182 % (182 inactifs pour 100 actifs), à 134 % en 1987 et 93 % en 1998. A l'inverse du taux brut, il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 179 % et 72 % en 1998). Le taux le plus élevé est observé dans le District de Bamako avec 197 % en 1998 (Tangara, Keïta, 2004). Le taux net de dépendance est inférieur au taux brut en milieu rural : les activités rurales permettent de donner une occupation économique aux personnes capables de travailler (y compris les jeunes adolescents et les vieux encore valides) mais comme on le verra plus tard avec des productivités qui peuvent être très faibles. Cependant, l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) de 2004, fait apparaître des taux d'inactivité<sup>26</sup> importants en zone rurale : 52,4 % de la population active potentielle (15 ans et +) et 43,8 % des 25-54 ans. Ces taux sont supérieurs à ceux des zones urbaines (voir infra partie emploi). Le rapport OEF (2004) conclut ainsi son analyse : *« le taux d'inactivité de l'ensemble de la population des 25 à 54 ans s'établit à 40,4%. Ce taux assez élevé indique les difficultés qu'à l'économie malienne à créer des emplois et expliquerait le niveau élevé de la pauvreté. Ce taux augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale Bamako et justifie le fait qu'au Mali le niveau de pauvreté est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. En général, on constate que le taux d'inactivité des femmes est quatre fois plus élevé que celui des hommes. Ce fait est révélateur des coutumes sociales du Mali et des attitudes à l'égard du travail des femmes ».*

Le Mali enregistre une croissance très rapide de sa population qui ne devrait pas s'atténuer au cours des prochaines décennies. La pyramide des âges devrait garder un profil très proche de l'actuel avec une base très large et donc des taux de dépendance qui resteront élevés avec une arrivée toujours croissante de jeunes sur le marché du travail. La classe des jeunes de 15 ans qui entrent dans la population potentiellement active ne cesse d'augmenter. Elle est passée d'environ 145 000 individus en 1987 à 210 000 en 2004 et en 2024 le Mali devrait compter un peu moins de 450 000 jeunes de 15 ans qui entreront dans la population potentiellement active. Dans le même temps, les personnes âgées qui sortiront de la population active seront peu nombreux d'où un besoin de création d'emploi très important.

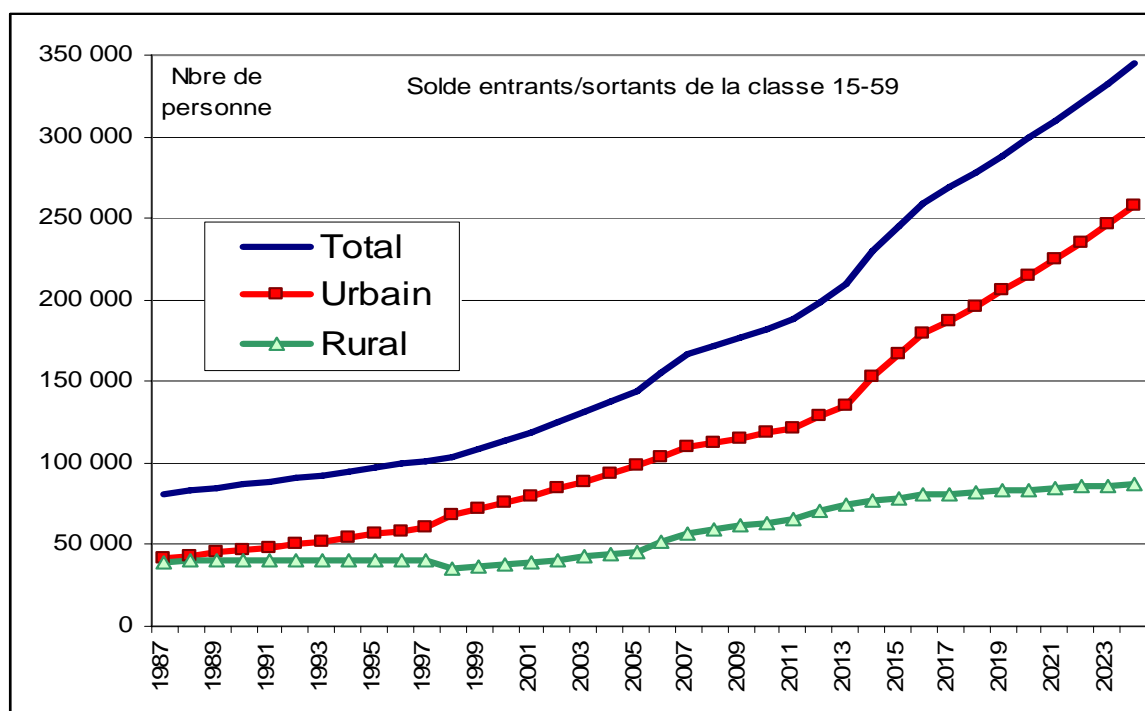
Sur la base des données disponibles, on peut calculer le solde annuel entre entrants et sortants du groupe de la population potentiellement active (les 15 à 59 ans). Ce solde donne une indication du nombre d'emplois supplémentaires qu'il faudra créer pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Il est présenté dans le graphique ci-dessous. Il y avait en 1987 approximativement 80 000 personnes en plus dans la classe de la population potentiellement active qui comprenait environ 3,7 millions de personnes. En 1998, il y avait environ 100 000 personnes supplémentaires dans la population potentiellement active, en 2014 ce sont 230 000 personnes supplémentaires et en 2024 il y aura environ 345 000 personnes supplémentaires. Il faudrait donc que l'économie malienne crée de nombreux emplois pour absorber cette arrivée de main d'œuvre.

Le modèle et les paramètres utilisés par la DNSI pour faire les projections de population poursuivent la tendance observée d'une forte urbanisation. Ainsi, si en 1987, les soldes étaient voisins entre milieux rural et urbain, pour la période en cours ce sont environ 2/3 des nouveaux emplois qui sont à créer en ville et en 2024 près de 75 % des nouveaux emplois seraient à créer en milieu urbain. Même si la croissance est la plus forte en milieu urbain, la zone rurale du Mali devra absorber un accroissement annuel de main d'œuvre qui va passer d'environ 50 000 actifs supplémentaires en ce moment à 85 000 en 2014.

---

<sup>26</sup> Dans le cadre l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) de 2004, sont considérés comme inactifs, les individus âgés de 15 ans ou plus qui, pour une raison ou une autre, ne se présentent pas sur le marché du travail.

Figure 5 : Estimation du solde annuel entrants/sortants de la classe d'âge 15-59 ans (population active)



Source : calculé par les auteurs à partir des données DNSI 2003.

Même si le Mali connaît dans les prochaines années une diminution progressive du taux brut de dépendance, il faudra plusieurs décennies pour que l'augmentation du nombre des actifs potentiels par rapport au nombre des inactifs soit suffisamment significative pour se répercuter sur la capacité productive, et donc sur le niveau des richesses produites, pourvu que l'économie le permette. Le défi pour l'économie malienne est bien d'absorber cette augmentation d'actifs tout en faisant progresser la productivité. La migration internationale joue aujourd'hui un rôle important comme régulateur du ratio population-subsistance en permettant la création de ressources par transfert et en réduisant les risques d'explosion sociale. Elle restera sans doute encore pendant de nombreuses années une alternative privilégiée pour les jeunes. Mais les évolutions actuelles qui limitent les possibilités de départ aussi bien au niveau sous régional (les événements en Côte d'Ivoire par exemple) qu'au niveau international (Schengen en UE) risquent d'aggraver la paupérisation des populations maliennes.

### 1.2.1.2. Structure de l'emploi

La structure de l'emploi est analysée à travers l'évolution des indicateurs suivants : taux d'activité, taux de chômage et statut des actifs occupés.

#### ↳ Taux d'activité

Ce taux représente le rapport de la population active sur la population en âge d'activité. Une analyse des données des différents recensements<sup>27</sup> indique une tendance à la hausse du taux d'activité. Ce taux a évolué comme suit :

- - 35,4% dont 60,1% pour les hommes et 11,7% pour les femmes, selon (RGPH-1976) ;
- - 56,9% dont 56,9% pour les hommes et 32,7% pour les femmes, selon (RGPH-1987) ;
- - 72,4% dont 76,2% pour les hommes et 68,7% pour les femmes, selon (EMCES, 1994) ;
- - 79,3% dont 78,9% pour les hommes et 79,7% pour les femmes, selon (RGPH-1998).

<sup>27</sup> Profil démographique et socio-économique du Mali, 1960-2000; INSAH/DNSI, 2004.

L'activité commence en bas âge au Mali avec un taux d'activités pour les 6-9 ans qui était de 31,8% en 1989, et c'est dans la région de Sikasso que le taux d'activité des enfants est le plus élevé.

La population active peut être répartie en actifs occupés et actifs non occupés. Les résultats du RGPH-1998 indiquent pour l'ensemble du Mali, 4 060 639 actifs dont 4 032 973 occupés et 27 666 chômeurs<sup>28</sup>, donnant ainsi un taux d'occupation de 99,3% et un taux de chômage de 0,7%. Ce taux très faible est lié d'une part à la définition retenue et à une situation générale de sous activité notamment en milieu rural.

### ↳ *Taux de chômage*

Les taux de chômage sont déterminés lors des recensements de la population et des enquêtes de l'Observatoire de l'emploi et de la formation. Les taux ont ainsi évolué :

- RGPH-1976 : 1,79% pour l'ensemble du pays avec des taux plus élevés pour les tranches d'âge 8-9 ans (5,06%), 10-14 ans (2,48%) et 15-19 ans (2,70%). En milieu urbain, le taux est plus accentué avec 26,32% pour la tranche d'âge 10-14 ans. En milieu rural, le phénomène est moins marqué avec le taux le plus élevé de 3,86% dans la tranche d'âge 8-9 ans. Au niveau des régions, le taux est le plus marqué dans le district de Bamako avec 8,65% et Tombouctou avec 2,61% et Gao avec 3,64% ;
- RGPH-1987 : 0,82% pour l'ensemble du pays avec des taux plus élevés pour les tranches d'âge 25-29 ans (1,46%) et 20-24 ans (1,29%). L'analyse au niveau régional montre toujours la même tendance élevée des taux pour le district de Bamako avec 5,37% et dans les régions de Gao avec 1,80% et Tombouctou avec 1,20% ;
- OEF-1997 : 3,1% pour l'ensemble du Mali. Il est plus élevé en milieu urbain avec 12,5% dont 10,1% pour les hommes et 16,9% pour les femmes. Le taux est plus pour les groupes d'âge 14-19 ans (20,5%), 20-24 ans (20,2%). Selon les régions et en milieu urbain, les taux les plus élevés sont observés à Koulikoro (20,1%), Bamako (15,0%), Ségou (14,3%), Kayes (11,2%) et Gao (10,2). En milieu rural, le taux est de 1,0% et les taux les plus élevés sont observés à Kidal (9,1%), Koulikoro (6,0%), Ségou (3,0%) et Kayes (1,2%).
- OEF – 2004 Le taux de chômage de l'ensemble de la population du Mali s'établit, en 2004, à 8,8%, (pour la population de 10 ans et plus) c'est-à-dire qu'environ un actif sur dix était sans emploi. Ce taux s'établissait à 9% en ne considérant que la tranche d'âge 15 – 64 ans. Ce taux d'ensemble masquait de fortes disparités suivant la zone de résidence, le sexe et l'âge. C'est dans les villes secondaires que le chômage était le plus important, en moyenne 14%. Le chômage faisait son apparition en milieu rural où le taux était de 6,6%. A Bamako, le taux de chômage était de 11%.

Lachaud (1994) estimait qu'entre 1976 et 1988, le taux de chômage urbain au Mali avait augmenté et la précarisation de l'emploi s'est accentuée ; le SMIG réel aurait baissé d'un quart pendant la même période, avec pour conséquence la réduction du différentiel de revenu rural-urbain. Mais cette situation n'aurait pas découragé le mouvement rural-urbain, qui pourrait être lié, selon lui, à la mise en œuvre de certaines stratégies de survie.

Selon OEF, 2004, l'obtention d'un premier emploi est une difficulté réelle sur le marché du travail. La grande majorité des chômeurs sont à la recherche de leur premier emploi (76,5%) contre seulement (20%) de chômeurs qui ont eu l'avantage d'exercer un emploi antérieur. Ainsi les jeunes arrivant sur le marché du travail éprouvent de sérieuses difficultés à s'insérer.

La situation de l'emploi s'est détériorée de façon significative durant la période 1997 – 2004 avec un taux de chômage global qui est passé de 3,1% à 9%. Cette évolution s'est réalisée en deux étapes. De 1997 à

---

<sup>28</sup> Est considéré comme chômeur, toute personne en âge de travailler répondant simultanément aux trois conditions suivantes : (i) ne pas avoir eu d'activité économique au cours de la période de référence (une semaine) ou n'avoir pas gardé un lien formel avec un emploi ; (ii) être disponible pour occuper un emploi durant la période de référence (2 semaines) ; (iii) rechercher un emploi, faire des démarches pour cette recherche pour une période de référence spécifiée) (OEF, 2004).

2001, la situation de l'emploi a connu une certaine amélioration en zone urbaine (le taux de chômage a chuté de 12,5% à 8%) et une détérioration remarquable en milieu rural (le taux de chômage a augmenté en passant de 1,1% à 4%). De 2001 à 2004, la dégradation de la situation de l'emploi a été générale et a touché tant le milieu urbain que rural : de 8 à 12,6% de taux de chômage pour le milieu urbain et de 4 à 6,6% de taux de chômage en milieu rural. Au total, on constate que l'emploi a connu une dégradation constante de 1997 à 2004 en milieu rural tandis qu'elle a marqué une pause en milieu urbain de 1997 à 2001. On assiste donc à un phénomène nouveau qu'est l'expansion du chômage en milieu rural. Elle est la résultante du déplacement du chômage vers les villes secondaires et les campagnes (OEF, 2004).

#### ↳ *Statut d'activité des actifs occupés*

L'analyse du statut d'activité des actifs occupés<sup>29</sup> indique la prépondérance du statut « indépendant » avec 35,5% en 1987 et 47,8% en 1998, et du statut<sup>30</sup> « aide familial » avec 58,1% en 1987 et 45,8% en 1998. La majorité des hommes occupés a un statut d'indépendant avec 48,2% tandis que la majorité des femmes occupées a un statut d'aide familial. Ainsi, l'emploi est avant toute chose le fait d'entreprises familiales ; c'est le cas des exploitations agricoles familiales avec le chef d'exploitation qui a un statut d'indépendant et tous les autres actifs qui ont le statut d'aide familial.

En 2004 (OEF, 2004), sur l'ensemble des actifs occupés du Mali, les salariés ne représentent que 13,6%. Quelque soit le sexe, la part des salariés est faible, 15,2% pour les hommes actifs occupés et 11,4% pour les femmes. La proportion de salariés en milieu rural s'établit à seulement 5%. A Bamako, les salariés représentent 39,5% (42,5% chez les hommes et 35,8% chez les femmes), contre 50,8% de patrons et travailleurs indépendants (45,6% chez les hommes et 57,2% chez les femmes).

Par rapport au secteur d'activité économique, le secteur primaire enregistre les proportions les plus élevées d'actifs occupés : 82,2% en 1987 et 83,4% en 1998 (selon les données des RGPH). Cependant, on notera que les données de l'OEF en 2004, sont sensiblement différentes avec un secteur tertiaire des services qui prend une place très importante.

Tableau 5 : Répartition en % des emplois suivant le secteur d'activité (source OEF 2004).

Zones de résidence	Agriculture, élevage, forêt, pêche	Industrie	Services	Ensemble
Bamako	1 681	6 3629	321 825	387 135
	0,4%	16,4%	83,1%	100%
Autres villes	59 077	89 894	273 616	422 587
	14,0%	21,3%	64,7%	100%
Zones rurales	923 912	237 702	398 797	1 561 033
	59,2%	15,2%	25,5%	100%
Ensemble	984 670	391 225	994 238	2 370 754
	41,5%	16,5%	41,9%	100%

Le Mali-Sud avec plus de 200 000 exploitations agricoles familiales (EAF) est la région agricole la plus importante, tant sur le plan économique (coton) qu'en ce qui concerne l'emploi. La filière coton affecte à elle seule la vie d'environ un tiers de la population malienne.

Il est aussi à noter qu'environ deux jeunes sur trois (65 %), de 15 à 24 ans, dans le secteur rural ne sont occupés au plus que 6 mois dans l'année. Cette situation a pour corollaire un exode massif des jeunes travailleurs du secteur.

<sup>29</sup> Actif occupé. Est classé actif occupé, tout individu en âge de travailler qui a effectivement travaillé, au sens de la définition ci-dessus, pendant au moins une (1) heure au cours des 7 derniers jours précédant l'interview ou qui, s'il n'a pas travaillé, a encore un lien formel avec un emploi (en congé, permission, etc.). Ces personnes peuvent avoir travaillé pour un employeur dans une entreprise, dans l'administration ou pour un ménage, comme indépendant (patron et travailleur à son propre compte) ou comme apprenti ou aide familial (OEF, 2004 page 26).

<sup>30</sup> Un aide familial est un membre de la famille qui travaille dans une unité de production sans être rémunéré.

Au Mali, ce sont les entreprises informelles qui fournissent la grande majorité des emplois, 80,3%. Les emplois dans les entreprises privées formelles ne représentent que 8,7% au niveau national. Le secteur public, c'est-à-dire l'administration publique et les entreprises publiques, ne fournissent, au niveau national, que 4,6% des emplois. Cependant, la prédominance du secteur informel varie avec le milieu de résidence. De 90% en milieu rural, à cause de l'agriculture de subsistance, son importance relative n'est plus que 73% dans les villes secondaires du pays, et tombe à environ 50% dans la capitale, Bamako. C'est à Bamako que l'importance relative des emplois dans les entreprises formelles et le secteur public est la plus forte, respectivement 25% et 10,8%. Dans les villes secondaires, ces deux secteurs représentent respectivement 12,8% et 7,2% (OEF, 2004).

Concernant le secteur industriel<sup>31</sup> plus particulièrement, le bilan de l'emploi dans le secteur formel en 2004 a porté sur 343 entreprises qui emploient au total 46 331 travailleurs dont : (i) 32 202 permanents ; (ii) 12 490 non permanents ; et (iii) 1 639 stagiaires.

Les statistiques de l'OEF indiquent en 1997 un total de 36 489 agents du secteur moderne. Ce qui traduit un taux très faible de création de nouveaux emplois (environ 1 000 par an).

La fabrication est l'activité industrielle la plus répandue au Mali (95% de l'ensemble des activités). Dans les activités de fabrication, les produits alimentaires et les boissons dominent avec 62% des entreprises. Les autres activités de fabrication sont :

- édition, imprimerie et reproduction d'enregistrements (12,88%) ;
- fabrication d'ouvrages métaux et travail des métaux (6,75%) ;
- fabrication de produits chimiques (5,52%).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des entreprises selon la branche d'activités.

Tableau 6 : Répartition des entreprises selon les branches d'activité

Section d'activité	Effectif	%
Activité extractive (C)	9	2,62
Activité de fabrication (D)	326	95,04
Production et distribution de gaz d'électricité et d'eau	8	2,34
Total	343	100

Source : OEF, 2005, Bilan de l'emploi dans le secteur formel en 2004. Résultats provisoires.

Les grandes entreprises de Bamako, emploient 80% des agents de l'ensemble des grandes entreprises du Mali, suivies de loin par Ségou (13% des agents), l'ensemble des autres régions du pays ne pourvoyant que 7% des emplois.

Tableau 7 : Emploi au Mali (1997)

Type d'emploi	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Rural	2 187 443	79,9	1 782 978	71,7	3 970 421	76
Informel	485 914	17,7	690 150	27,7	1 176 064	22,5
Fonction publique	32 824	1,2	9 259	0,4	42 083	0,8
Secteur privé moderne	31 432	1,1	5 057	0,2	36 489	0,7

Source : Observatoire de l'Emploi et de la Formation

Pendant l'ajustement structurel, des fonctionnaires et employés du secteur public ont été licenciés ou incités à quitter la fonction publique :

- de 1987 à 1989 : 645 fonctionnaires ont été concernés ;
- de 1991 à 1994 : 5 760 agents ont quittés la fonction publique y compris des militaires.

<sup>31</sup> La nomenclature d'activité est celle des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA) dans laquelle l'activité industrielle au Mali est classée en 3 sections : activités extractives (C), activités de fabrication (D) et production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.

Au cours de ces périodes, les recrutements de la fonction publique étaient limités à 250 agents par an. Le « vacatariat » contrats temporaires mal rémunérés, s'est développé. Avec les emplois créés aussi par l'AGETIP, le niveau d'emploi du secteur formel a lentement augmenté (Petersen et Van der Hoover, 2000) pour passer de 32 219 en 1995 à 39 500 en 1999.

Mais ce sont surtout l'emploi rural (voir Tableau 7) et l'emploi informel qui restent importants. Les politiques d'ajustement structurel ont accentué le manque de flexibilité du marché du travail. Le secteur moderne représente cependant très peu par rapport au total de l'emploi. En 1999, le gouvernement a pris des mesures spécifiques de politiques pour promouvoir la croissance économique et la création d'emploi pour les pauvres et notamment en favorisant les travaux à « haute intensité de main d'œuvre » (HIMO) à travers l'AGETIP. Les informations manquent pour apprécier l'impact de ces programmes.

### ↳ *Le Secteur Informel à Bamako*

La DNSI a réalisé en 2002 une enquête spéciale<sup>32</sup> sur le secteur informel de Bamako. Les résultats montrent une population de Bamako aux caractéristiques suivantes :

- La population est essentiellement jeune, à forte dynamique migratoire : une personne sur deux a moins de 21 ans et 2 sur 3 sont des migrants, essentiellement en provenance d'autres régions du Mali ;
- il y a 785 000 personnes de 10 ans et plus dont un peu plus de 50% d'actifs (au sens du BIT). On compte aussi parmi les inactifs 25 000 « travailleurs découragés ». Il s'agit surtout de jeunes scolaires et de femmes au foyer, complétés par les invalides et malades. La solidarité familiale permet d'aider les inactifs à subvenir à leurs besoins.

Pour les actifs, le taux de chômage est de 7,1% (faible), mais ce taux monte de 12,5% si on ajoute comme chômeurs les « travailleurs découragés » c'est-à-dire sans emplois ne cherchant pas activement un emploi. En comptant ceux-ci, le taux d'activité est de 64 % et la population au chômage est de 12,5 %, soit près de 53 000 individus. Le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes et il s'agit d'un chômage de première insertion (2 chômeurs sur 3 n'ont jamais travaillé).

Le secteur informel est le plus gros employeur et occupe 80% des 369 000 actifs occupés de la ville. Environ 80% des emplois sont constitués de travailleurs à leur propre compte, donc avec des emplois indépendants. Les emplois du secteur informel sont des plus précaires (seulement 1 personne sur 15 dispose d'un contrat de travail) et les revenus d'activités les plus faibles.

Le secteur public (administration et entreprises) emploie 10% des actifs occupés. Il est le plus sélectif (niveau d'instruction élevé) avec des emplois stables et mieux rémunérés. Le secteur privé emploie un peu plus de personnes que le secteur public. Les emplois y sont polarisés avec les cadres et patrons minoritaires et les autres catégories de personnel largement majoritaires, mal rémunérées.

Outre le chômage, d'autres formes de sous emploi caractérisent les déséquilibres du marché du travail comme le sous emploi invisible, constitué par ceux qui travaillent à plein temps mais gagnent moins que le salaire minimum (cas d'un actif occupé sur deux). Ainsi au total, 80% des actifs sont touchés, soit par le chômage, soit par une ou des formes de sous emploi. Les difficultés du marché du travail de Bamako sont donc caractérisées par un sous emploi massif et une inadéquation entre la demande et l'offre de travail.

Par branche d'activité, c'est d'abord le commerce et, dans une moindre mesure les services qui dominent les emplois informels. Les femmes occupent plus d'un emploi sur deux dans ce secteur, avec un niveau de qualification plus faible. La création nette d'emplois n'est le fait que du secteur informel, et est en baisse

---

<sup>32</sup> DNSI, 2002. L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la ville de Bamako et le secteur informel dans l'agglomération de Bamako. Direction nationale de la statistique et de l'informatique. Bamako Novembre 2002. 100 p.

dans tous les autres secteurs surtout dans le secteur public, depuis le début de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel : 9 emplois créés sur 10 proviennent en 2001 du secteur informel.

Pour accroître ou compenser les revenus en période de récession, plusieurs actifs occupés pratiquent la pluriactivité : 86% des actifs déclarent avoir exercé un emploi secondaire au cours de l'année : il s'agit en général d'emplois informels surtout dans le commerce et les services.

Au total, 233 957 unités de production informelles à Bamako génèrent 319 936 emplois à travers des activités marchandes non agricoles. La taille moyenne de ces unités informelles est très faible, en moyenne 1,4 personnes par établissement. Plus de 4 unités sur cinq sont réduites à une seule personne (auto emploi). La main d'œuvre des unités est composée de 47 % de salariés, 31% d'apprentis (pas tous payés) et de 22% d'aides familiaux, tous liés par un tissu serré de relations sociales et de solidarités.

Les jeunes de moins de 26 ans représentent un peu moins du tiers des actifs informels et sont souvent dans les emplois dépendants. Ils constituent plus de  $\frac{3}{4}$  des apprentis et des aides familiaux. Il s'agit des jeunes qui n'ont pas réussi leurs études (3 à 4 ans de scolarité). Ils arrivent difficilement à trouver un local de travail et sont le plus souvent des travailleurs ambulants.

### ↳ *Conclusion partielle*

L'essentiel de l'emploi reste rural, ce qui est d'une manière générale lié au poids important de l'agriculture dans l'économie par rapport au secteur moderne et public qui ne pourvoit encore que peu d'emplois. Les emplois urbains créés par le secteur informel sont précaires et ne procurent que de faibles revenus.

On note également une augmentation importante du taux de chômage qui, très faible dans les années 1970, atteindrait 9% (pour la population de 10 ans et plus) en 2004. C'est dans les villes secondaires que le chômage est le plus important. Il a fait son apparition récemment en milieu rural (6,6% en 2004).

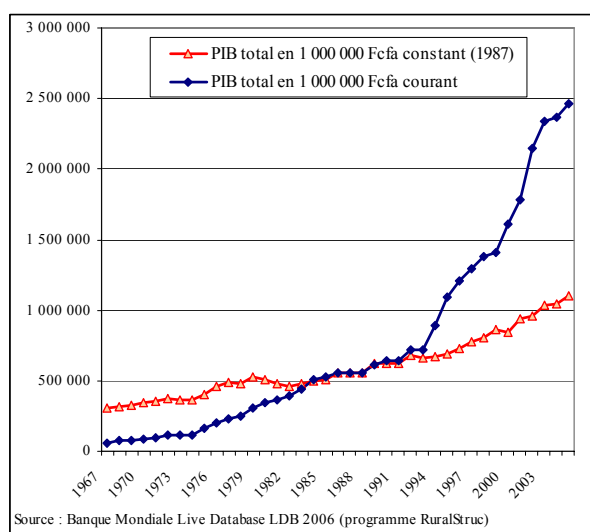
Dans le Mali d'aujourd'hui la solidarité, notamment familiale, reste le filet de sécurité sociale mais on peut s'interroger sur sa pérennité avec la croissance urbaine et l'augmentation du taux de dépendance (risque de fragilisation de la cohésion sociale et augmentation de l'insécurité).

## 1.2.2. EVOLUTION DES GRANDS INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES ET PLACE DE L'AGRICULTURE

### 1.2.2.1. Evolution du PIB et de sa répartition sectorielle

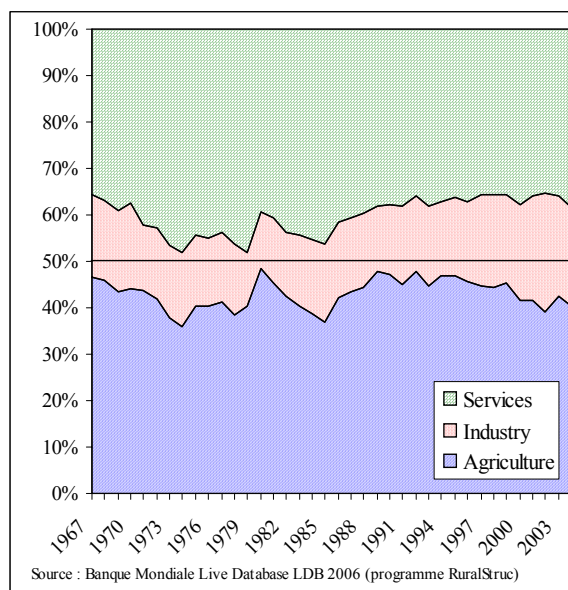
Après des périodes de stagnation, le Mali connaît un bon niveau de croissance depuis le début des années 90. Dans la période 1994-2004, après la dévaluation, le Mali a été le pays de l'UEMOA connaissant la plus forte croissance - croissance moyenne du PIB réel de 5,7 % par an (selon les calculs effectués par la Banque Mondiale) - et il a connu une période de croissance soutenue plus longue que celle de la moyenne des pays de l'UEMOA (dont la croissance a fortement chuté après 1996). Ceci s'est traduit par une augmentation progressive du PIB par habitant du Mali de plus de 3 % par an en moyenne après 1994, à la suite d'une régression au début des années 80 ; c'est-à-dire supérieur à la croissance démographique qui a été de l'ordre de 2,4 à 2,7 % par an (Banque Mondiale 2006).

Figure 6 : Evolution du PIB total courant et constant (1987) en FCFA



Alors que la période 1978-1987 est marquée par une stagnation du PIB, les années 1990 montrent une reprise de la croissance du PIB en francs CFA courants et constants. Les réformes économiques de libéralisation sont amorcées au début des années 1980 alors que le Mali traverse une phase de récession importante. Le changement de régime politique au début des années 1990 (Conférence Nationale en 1991) et la dévaluation du Franc CFA en 1994 marquent des étapes importantes dans l'approfondissement des réformes économiques et l'instauration d'un climat favorable aux initiatives économiques. Le PIB global indique une tendance nette à l'amélioration à partir de 1994 jusqu'à nos jours (Figure 6).

Figure 7 : Contribution des différents secteurs au PIB



La structure du PIB a peu évolué sur longue période entre 1967 et 2003 (voir Figure 7) dominée par le secteur primaire et les services. Le secteur primaire domine la structure du PIB, avec une contribution de 33 à 44% pendant la période postérieure à la dévaluation. Le secteur secondaire en raison du faible tissu industriel ne représente que 18 à 28 % du PIB. Le secteur tertiaire, dominé par les activités commerciales, représente 27 à 32% du PIB durant la même période (postérieure à 1994).

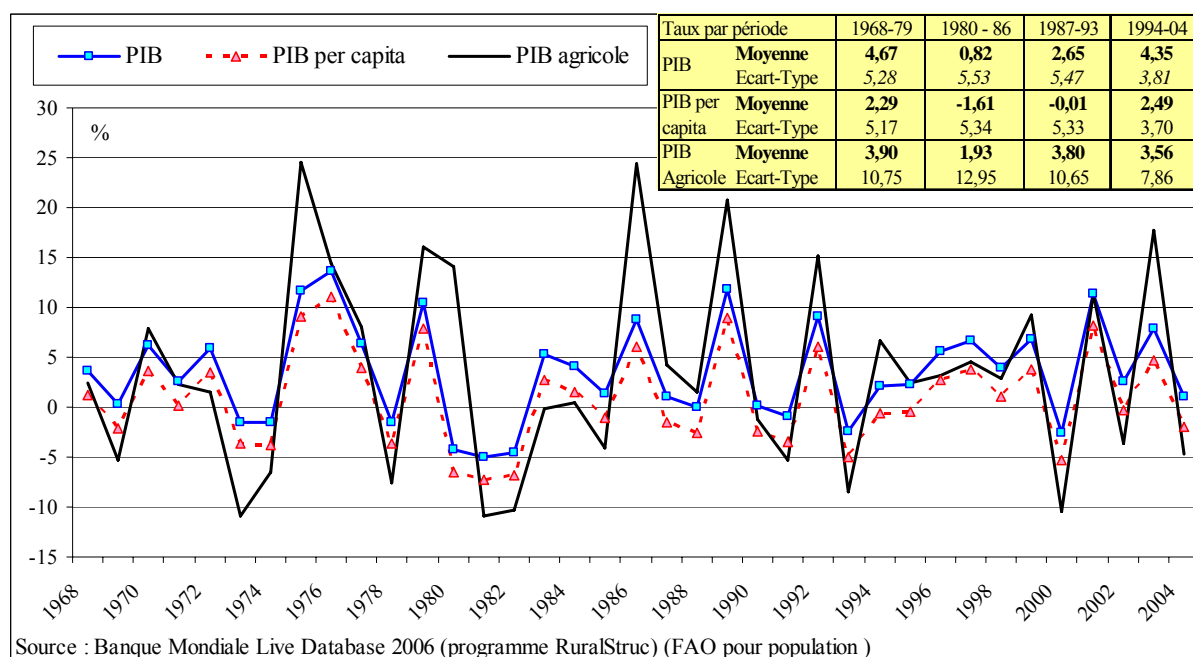
Ce n'est qu'à la fin des années 90 que l'importance du secteur secondaire (industries) a progressé, tirée par une croissance plus importante que pour le reste de l'économie. Cette évolution est essentiellement liée à (i) l'augmentation de la production d'or (+22% en moyenne entre 1994 et 2004 (Banque Mondiale 2006) ; (ii) mais aussi à un changement dans le mode de calcul qui a fait passer la transformation

agroalimentaire du secteur primaire au secteur secondaire.



La Figure 8 montre le poids de l'agriculture (entendu au sens large équivalent au secteur primaire) dans le PIB et son influence dans les variations globales de la richesse produite au Mali. L'agriculture est encore fortement dépendante des aléas climatiques (1972/73, 1982/83, 1985/86, 1992/93, 1995/96, 2000/01 et 2004/05) et sa sensibilité aux aléas<sup>33</sup> se répercute sur l'ensemble de l'économie. Toutefois, à partir de la dévaluation (1994) du Franc CFA les variations importantes observables entre 1972 et 1982 puis entre 1987 et 1994 laissent la place à une période plus stable avec des variations liées en 2001 à la grève des producteurs de coton ou à des performances moins bonnes de la filière coton en 2004 et une moindre récolte de céréales (BAfD/OCDE, 2005).

Figure 8 : Taux de croissance du PIB (constant) total, par tête et du PIB agricole (secteur primaire), 1967 – 2005



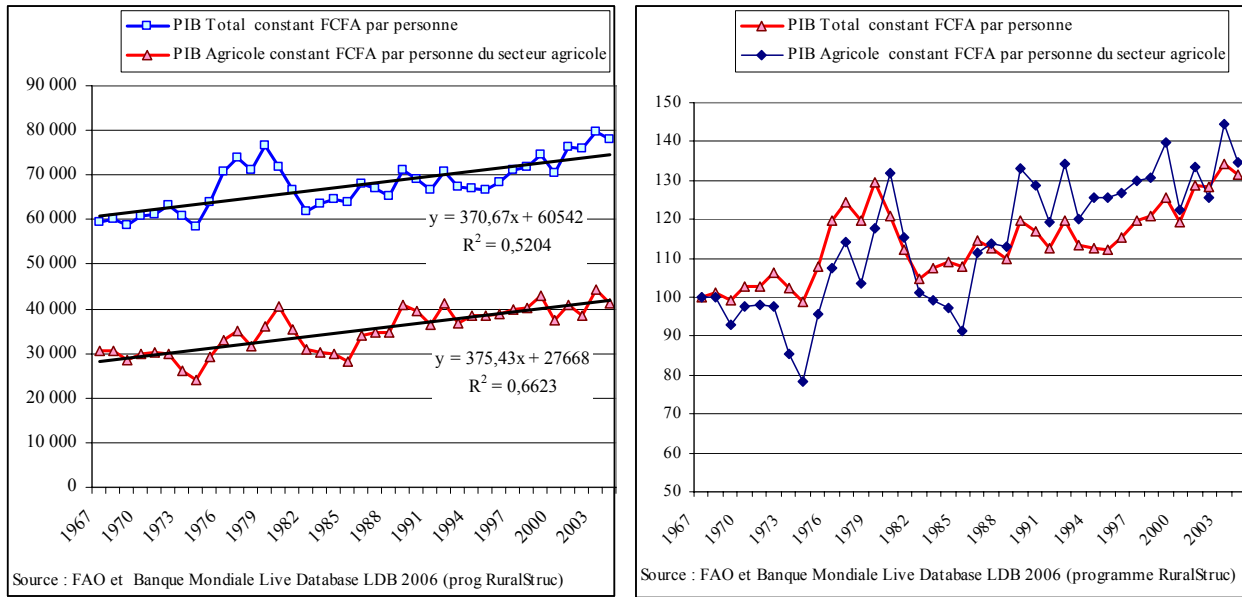
Les variations du taux de croissance du PIB (Figure 8) laissent apparaître des fluctuations importantes mais qui tendent à se réduire dans le temps et des taux qui sont de moins en moins fréquemment négatifs. Mis à part la période 1980-1986 qui cumule le début du processus de libéralisation avec un fort impact de la sécheresse, les taux moyens de croissance sont respectivement de 4,7% environ entre 1968 et 1979, de 2,65% et 4,35% pour les périodes 1987-93 et 1994-2004 respectivement. Il convient de noter dans cette dernière période une réduction sensible de la variabilité des taux de croissance du PIB par rapport aux périodes antérieures. Le taux de croissance moyen du PIB per capita est négatif durant toute la période 1980-1987 et nul jusqu'en 1993, mais il évolue positivement depuis la dévaluation du franc CFA et entre 1994 et 2004, il est en moyenne de 2,5% environ avec une variabilité plus réduite.

La croissance du PIB agricole est légèrement supérieure à celle du PIB (Figure 9) sur la longue période ce qui illustre le poids et la pérennité de ce secteur dans l'économie malienne. En outre, si l'on compare le PIB constant (F CFA 1987) per capita avec le PIB agricole constant (F CFA 1987) par personne du secteur agricole<sup>34</sup>, la productivité dans l'agriculture est plus élevée que la productivité globale. Cela signifie que le secteur agricole reste dynamique et a été en mesure de répondre aux changements économiques et institutionnels engagés dans les années 1980 à un moment difficile en raison des conditions climatiques particulièrement défavorables dans cette décennie.

<sup>33</sup> Aux aléas climatiques il faut ajouter les risques liés aux invasions acridiennes avec notamment celles de 2004/2005 sur toute la bande sahéenne.

<sup>34</sup> Population agricole telle que définie par la FAO : toute personne dépendant pour leur existence de l'agriculture, la chasse, la pêche ou la foresterie. Cette estimation concerne toutes les personnes engagées activement dans le secteur et leurs dépendants inactifs (FAO cité par Banque mondiale, Live Data base 2006).

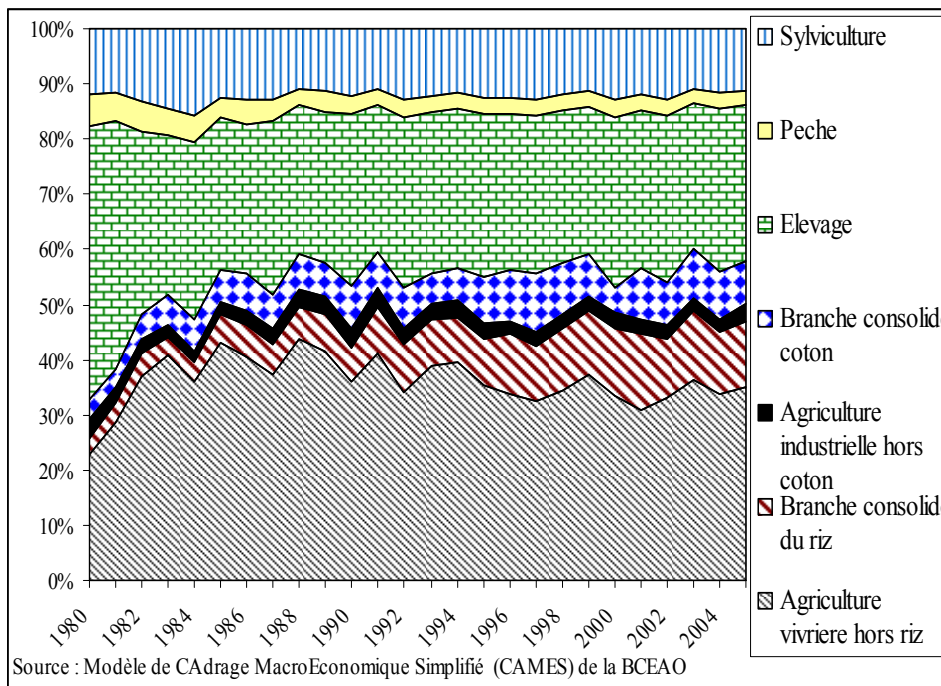
Figure 9 : Evolution du PIB par personne et du PIB agricole par personne du secteur agricole en Fcfa constants et en indice.



### 1.2.2.2. Evolution des sous secteurs dans le PIB du secteur primaire

La figure ci-dessous présente les évolutions relatives des différents sous secteurs dans le PIB primaire depuis 1980. L'agriculture vivrière hors riziculture demeure une composante importante et stratégique pour l'économie malienne et la sécurité alimentaire des populations. Même si elles ont tendance à diminuer sensiblement depuis la fin des années 1980, ces productions vivrières restent assez stables. Elles jouent un rôle déterminant dans l'économie globale du pays et cette stabilité traduit en fait le dynamisme réel de ce sous secteur qui s'est adapté aux réformes de la libéralisation en dépit de la faiblesse des investissements qui lui ont été consacrés.

Figure 10 : Evolution relative des différents sous secteurs dans le PIB du secteur primaire (Fcfa constants 1987).



Les croissances les plus élevées ont été obtenues avec le riz et dans une moindre mesure avec le coton. Ces deux spéculations, presque insignifiantes au début des années 1980, occupent aujourd'hui environ 20% du secteur. Ce sont les deux filières qui ont le plus bénéficié des investissements publics dans le secteur rural.

Par contre le secteur de l'élevage a perdu de son importance surtout dans les années 1980 (sécheresses) depuis, il reste stable autour de 29% mais il pèse à lui seul 50% de plus que le coton et le riz pris conjointement.

Les autres sous-secteurs (sylviculture, pêche et les autres cultures, arachide, etc.) ont tous enregistré une croissance de la valeur ajoutée inférieure à celle du PIB pour la période 1980-2004 (Gagnon, 2005). Le sous-secteur de la pêche, en particulier, a stagné au cours des vingt cinq dernières années.

### ***1.2.2.3. Structure du commerce extérieur - insertion internationale et balance des paiements***

Structurellement, le commerce extérieur du Mali est caractérisé par une balance commerciale négative due à la faiblesse des exportations par rapport aux importations. Il est cependant important de rappeler que les chiffres relatifs au commerce doivent être pris avec prudence, étant donné que les statistiques commerciales du Mali ne sont pas toujours disponibles et dignes de foi à cause des erreurs de déclaration, des erreurs diverses et des omissions. La porosité des frontières et les échanges informels contribuent également à la sous-évaluation de certains flux commerciaux, par exemple en ce qui concerne le bétail.

Ce déficit structurel a des racines historiques profondes que l'on peut identifier avant la prise de contrôle militaire du Soudan lorsque seuls les commerçants représentaient la présence coloniale française (Ki Zerbo cité par Sega Diallo, 2005). Dès 1858 donc, le déficit de la balance commerciale du Soudan présente un solde négatif de 7 millions de Francs pour un volume total d'importations de 10,7 Francs environ (Sega Diallo, 2005). Au moment de l'indépendance, en 1960, le taux de couverture des importations par les exportations était de 80% et en dépit des politiques déclarées de rupture avec l'ancienne métropole et de tentative de réorientation des marchés avec les pays socialistes, ce taux de couverture se dégradera pour atteindre 60% environ pendant la période de réduction des échanges avec la France (Géronimi et al, 2005). Dès la fin de la première République, les échanges se développent et permettent une amélioration du taux de couverture jusqu'à la fin des années 1970, présentant même un solde proche de l'équilibre durant cette période (voir Figure 11).

#### **✓ *Evolution de la balance commerciale***

La Figure 11 présente les évolutions des importations et des exportations depuis 1967. Les échanges ont fortement progressé durant deux périodes. La première débute dans les années 1980 jusqu'à la dévaluation avec une très faible progression des exportations et une progression plus importante des importations avec un solde qui se dégrade aussi bien en Francs courants qu'en Francs constants. Durant cette période le solde double pour atteindre - 100 milliards. La seconde période suit la dévaluation avec une très forte augmentation des importations et des exportations avec un solde de la balance commerciale qui se dégrade très rapidement pour atteindre - 300 milliards en 2005. Cependant, le solde de la balance commerciale en Francs constants s'améliore passant même positif en 2002 à cause d'une reprise de la production de coton, d'une très forte progression des exportations d'or et d'une diminution des importations (voir Figure 11).

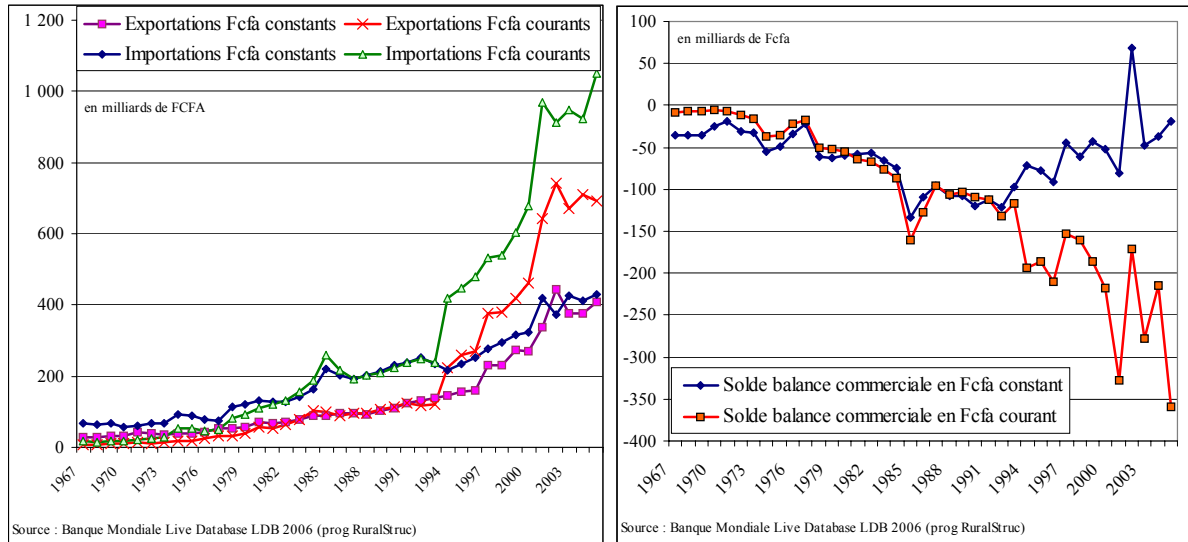
La comparaison de l'évolution du solde de la balance commerciale en francs courants et en francs constants (Figure 11) montre l'importance de la dégradation des termes de l'échange durant toute cette période dans la mesure où la structure de l'économie est restée inchangée (Figure 7).

Une partie de l'augmentation des importations (notamment sur la période récente) est liée au financement des investissements dans les mines et les infrastructures. Ces investissements se traduisent par une forte progression de la quantité d'or produite et exportée ; de l'ordre de 5 tonnes en moyenne au début des années 1990 elle passe à 66 tonnes en 2002, ce qui explique en partie le très bon résultat de la balance des paiements en 2002 (DNSI, 2006). Compte tenu de la situation enclavée du Mali et de sa structure économique en matière d'énergie et de transport, l'augmentation du prix du pétrole sur le marché mondial a aggravé le déficit commercial du Mali dans la période récente. Quant aux importations alimentaires, elles représentaient entre 13 et 21 % des importations entre 1997 et 2002.

Malgré la baisse de l'importance relative de l'agriculture dans les exportations (environ 30% en 2004, voir Figure 12), la balance commerciale agricole et alimentaire du Mali demeure positive si l'on ne considère que la balance entre les exportations agricoles et les importations de produits alimentaires. Après une phase de forte croissance des importations alimentaires dans les années 1960 aggravées par la

sécheresse du début des années 1970, le poids relatif des importations de produits alimentaires dans l'ensemble des importations s'est stabilisé en francs courants autour de 15% si l'on excepte les fluctuations liées aux effets des variations climatiques. Sur le dernier quart de siècle, la dépendance alimentaire du Mali reste limitée et stable et ne s'est pas amplifiée au rythme de la croissance de la démographie. Les systèmes de production et de commercialisation de produits locaux ont ainsi su faire face à l'augmentation de la demande interne (Figure 14).

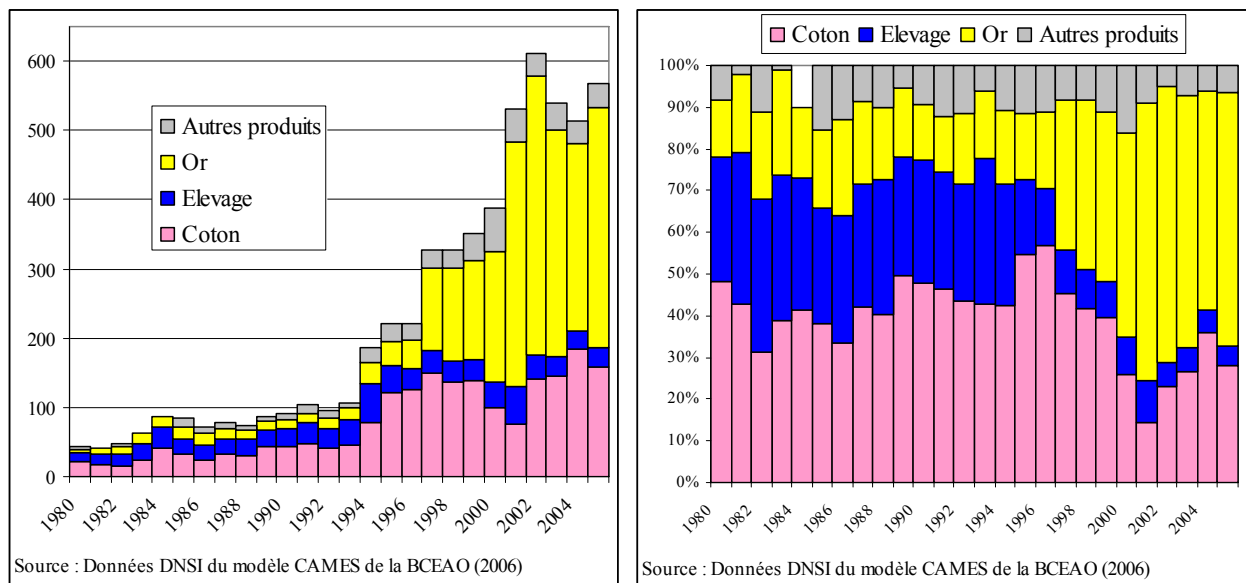
Figure 11 : Evolution des exportations et importations et du solde de la balance commerciale en Fcfa courants et Fcfa constants (1987)



L'économie malienne est ainsi fortement influencée par des facteurs externes, notamment les prix du coton, de l'or, du pétrole, la parité dollar/euro, la pluviométrie, et la situation économique des pays voisins, notamment celle de la Côte d'Ivoire qui figurait parmi les principaux partenaires du Mali avant la crise. Les prix du coton et de l'or étant libellés en dollars, les résultats des exportations sont liés aux évolutions de la devise américaine par rapport à l'euro. Par exemple, en 2004 la baisse du dollar a participé à la détérioration du solde commercial du pays.

### ✓ Composition des exportations

Figure 12 : Principaux produits d'exportation en valeur (milliards F CFA courant) en en % du total des exportations



La composition des exportations repose comme au moment de l'indépendance sur un nombre réduit de produits. Parmi les produits agricoles en 1959, l'arachide et le bétail représentaient ensemble 70% du montant total des exportations, respectivement 31% et 39% [Traoré (2002), cité par Geronimi et al. (2005)]. Actuellement, l'arachide a quasiment disparu et le coton et les produits de l'élevage représentent depuis 2000 en moyenne 32 % des exportations. Dans les années 1980, en moyenne le coton et l'élevage représentaient plus de 70% (moyenne 1980-1989). La différence essentielle réside dans la très forte croissance de la production et de l'exportation de l'or à partir de 1995.

Aujourd'hui, les exportations maliennes sont donc essentiellement dominées par l'or et le coton ; le bétail ayant perdu de son importance relative. Les exportations de bétail demeurent largement polarisées vers les pays côtiers (Côte d'Ivoire en particulier). L'or a ainsi fortement progressé au cours des 12 dernières années pour passer de moins de 20 % du total des exportations au début des années 90 à plus de 60 % depuis 2001, excepté en 2004 où l'or n'a représenté que 52% des exportations. Cette évolution a été possible en raison notamment des investissements réalisés dans le secteur minier qui ont permis au Mali de devenir en 10 ans le 3ème pays producteur d'or du continent, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana.

Le coton qui était le premier produit d'exportation pendant toute la décennie 1990 (50 % des exportations en moyenne de 90 à 99) a perdu sa place à partir de 2000. En 2001, suite à la grève observée par producteurs de coton, les recettes d'exportation de coton se sont effondrées de 25 pour cent (Figure 12). La valeur des exportations de coton a toutefois progressé en liaison avec l'augmentation de la production (voir infra point 1.3.2.2). Le coton est exporté quasiment en totalité à l'état brut, moins de 2% de la production étant valorisée dans le pays par deux filatures, Comatex et Fitina SA, (Banque mondiale, 2006, vol II). La question de la transformation de la matière première se pose comme un défi pour valoriser une production dont la qualité est reconnue sur le marché international.

L'importance du coton dans les exportations est fortement dépendante de l'évolution des cours mondiaux en lien avec les subventions aux Etats-Unis et de la parité euro dollar. C'est pourquoi, le Mali avec d'autres pays producteurs d'Afrique (Bénin, Burkina Faso et Tchad) mène une politique commerciale qui vise à améliorer les perspectives d'exportation du coton à travers l'initiative sectorielle en faveur du coton, lancée à la veille de la conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Cancun en 2003. Les quatre pays ont fixé une stratégie commune («Appel de N'Djamena» de novembre 2005) pour un traitement «rapide, ambitieux et spécifique» de la question coton au sein de l'OMC. Leurs propositions portent sur l'élimination totale des subventions à court terme, la réduction substantielle des soutiens internes d'ici 2009, la création d'un Fonds d'urgence en cas de déficits liés à la baisse des cours du coton et davantage d'assistance technique et financière pour le développement de cette filière en Afrique.

L'évolution des exportations de bétail en valeur absolue montre une relative stabilité depuis les années 1980 malgré la concurrence des viandes subventionnées d'Europe. La dévaluation du franc CFA en 1994 s'est traduite par une reprise vigoureuse qui s'est ensuite effondrée suite à la crise socio-politique en Côte d'Ivoire à partir de 2002 (baisse observée de près de 53 % des exportations). Selon Diakité (2001), 83 % des exportations officielles de bovins maliens (145 000 bovins et 200 000 ovins caprins par an) étaient destinés à la Côte d'Ivoire. Quant aux petits ruminants, ils sont surtout destinés au Sénégal avec près de 400 000 unités en 1999).

Les exportations de produits d'élevage (d'animaux vivants et cuirs et peaux) représentent une part non négligeable des exportations, mais dont l'importance a tendance à diminuer, passant d'environ 34% au début des années 1980 (moyenne 1980-86) à un moins de 10 % des exportations depuis les années 2000. Ce faible niveau des exportations des produits de l'élevage est à mettre en relation avec la part de l'élevage dans le PIB qui reste élevée à près de 10% pour la même période. Le faible taux d'exploitation du cheptel bovin, estimé entre 10 et 15% par an, et les exportations, encore modestes, de produits d'élevage à valeur ajoutée, contribuent à la sous-performance des exportations de ce sous secteur. Des gains potentiels importants peuvent être obtenus dans ce domaine. Actuellement l'importation de viande est prohibée, mais les négociations APE en cours laissent planer un doute sur la pérennité d'une telle mesure. Les droits de douane à l'entrée dans l'UEMOA sont de 20% et leur réduction pourrait avoir des conséquences négatives fortes sur les exportations de viande malienne qui à 93% sont orientées vers les pays côtiers de la sous région, Sénégal et Côte d'Ivoire en particulier (Rampulla et al., 2007)

Les exportations de céréales sont peu importantes. De 1990 à 2001, elles ont été en moyenne de 12 218 tonnes, avec un pic de 45 414 tonnes en 2001. Elles sont nettement dominées par le mil (79%) et le maïs (16%) et leur niveau varie fortement d'une année à l'autre (L. Diakit, 2001). Les céréales du Mali sont exportées principalement vers les pays voisins. Le Burkina Faso et le Sénégal sont les plus grands importateurs de mil (68%) et de sorgho (79%) alors que le maïs est principalement exporté sur la Côte d'Ivoire (62%) et le riz vers le Sénégal et la Mauritanie (89%). Le Mali a pourtant des ambitions exportatrices pour les céréales vers les pays de la sous région - qui importent massivement du riz – mais qui ont du mal à se concrétiser.

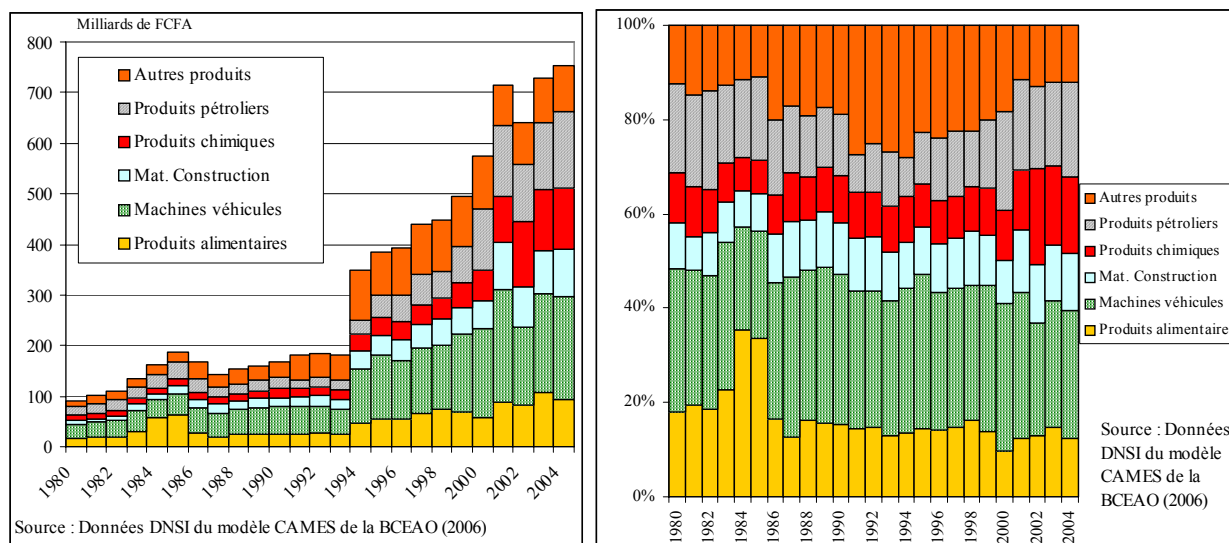
Les exportations de fruits et légumes dominées par les mangues, enregistrent une croissance faible entre 1990 et 2001. Outre les mangues, les exportations portent sur le haricot vert, les oignons frais et la pomme de terre. En moyenne sur la période, 4 000 tonnes par an de fruits et légumes sont exportées sur lesquelles plus de 50% (2010 tonnes) sont des mangues. Plus de la moitié des exportations des mangues et la totalité de celles du haricot vert est dirigée vers l'Europe (France, Belgique, Pays Bas, Angleterre, etc.), tandis que l'oignon est exporté dans la sous région (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal), et la pomme de terre, principalement vers la Côte d'Ivoire.

Parmi les produits d'exportation, l'or n'a que peu d'effets induits sur le reste de l'économie avec une contribution limitée à 1-2% du PIB via les impôts et dividendes. Les entreprises produisant l'or sont exonérées de certains impôts et l'extraction telle que pratiquée fait peu appel à la main d'œuvre (Rampulla et al., 2007). Il en va autrement de la production de coton et de l'élevage : près de 3,5 millions de personnes dépendent directement ou indirectement de la valeur produite par le coton et le bétail constitue une source potentielle de revenus monétaires pour 7 millions de personnes.

### ✓ *Composition des importations*

La composition des importations a assez peu évolué, la dévaluation marquant une nette coupure dans cette période. La part des machines et véhicules dans les importations a légèrement fluctué mais représente environ 29% des importations totales sur l'ensemble de la période (1980-2004). Les matériaux de construction ont tendance à augmenter très légèrement de 10 à 12%. En revanche l'évolution de la part des produits pétroliers est marquée par une baisse constante jusqu'à la dévaluation (environ 10%), puis par une remontée progressive pour atteindre 19% au début des années 2000. La part des produits chimiques (9-10% dans les années 1990) augmente depuis le début des années 2000 jusqu'à atteindre 20% et cette augmentation est à mettre en relation avec la croissance des exportations d'or. La part des produits alimentaires a baissé de 19% à 14% (Figure 13).

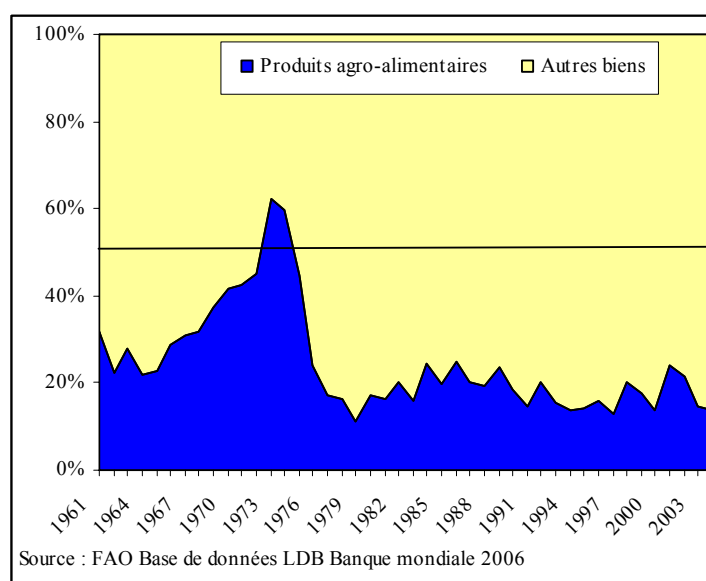
Figure 13 : Evolution des importations en milliards de francs CFA courants et en pourcentage (1980-2004)



Malgré la baisse de l'importance relative de l'agriculture dans les exportations (environ 30% en 2004, voir Figure 12), la balance commerciale agricole et alimentaire du Mali demeure positive si l'on ne considère que la balance entre les exportations agricoles et les importations de produits alimentaires.

Après une phase de forte croissance des importations alimentaires dans les années 1960 aggravées par la sécheresse du début des années 1970, le poids relatif des importations de produits alimentaires dans l'ensemble des importations s'est stabilisé en francs courants autour de 15% si l'on excepte les fluctuations liées aux effets des variations climatiques. Sur le dernier quart de siècle, la dépendance alimentaire du Mali reste limitée et stable et ne s'est pas amplifiée au rythme de la croissance de la démographie. Les systèmes de production et de commercialisation de produits locaux ont ainsi su faire face à l'augmentation de la demande interne

Figure 14 : Evolution de la part des produits agroalimentaires dans les importations



Depuis 1980, hormis la période correspondant à la sécheresse (où les importations ont atteint des niveaux très élevés de manière conjoncturelle), on observe une relative stabilité des importations (1986-1993) dont les coûts vont s'accroître après la dévaluation (Figure 15). A partir de la fin des années 1980, la part des céréales dans l'ensemble des produits importés diminue significativement (Figure 15) et se stabilise. En quantité, la part des céréales fluctue en fonction des besoins liés aux variations climatiques et globalement, les quantités importées ne montrent pas une tendance nette à l'accroissement sur la période 1971-2000 (Figure 16). Cependant, depuis 2000, on observe une

croissance sensible des importations de céréales et notamment de riz.

Dans la période actuelle, les importations alimentaires sont dominées par le riz et les produits farineux ; elles s'élevaient en 2002 à près de 34 milliards de FCFA, soit environ 30% des importations alimentaires. Quant aux préparations alimentaires (pâtes alimentaires et conserves), elles occupaient en 2001, le premier rang des produits importés pour un montant de 26,2 milliards F CFA (DNSI, 2003).

Figure 15 : Evolution des importations de produits alimentaires en milliards de F CFA (courants) et en %

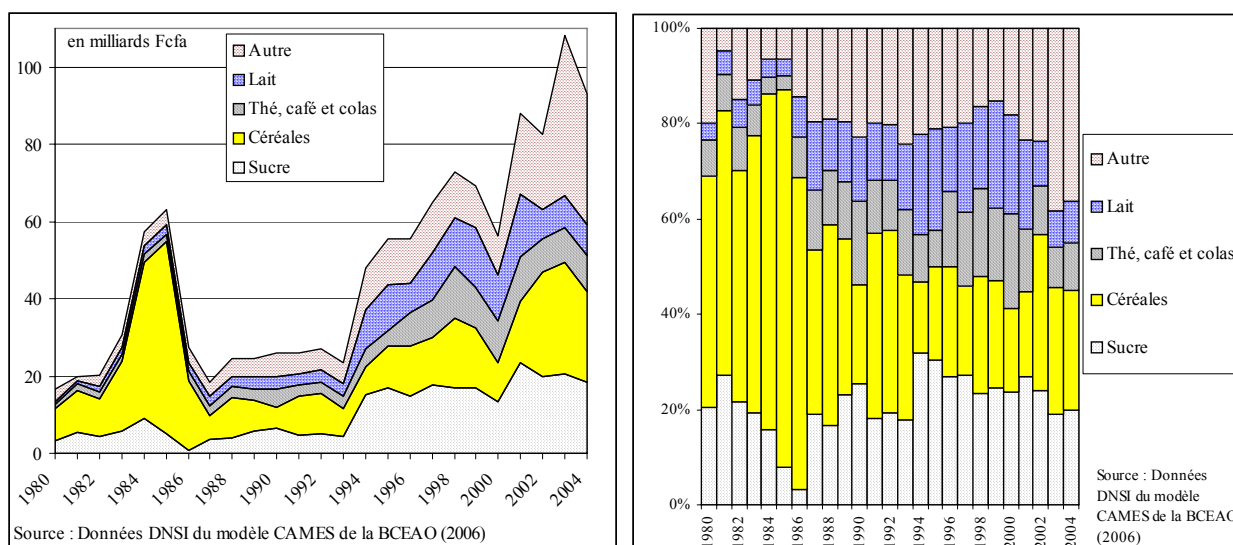
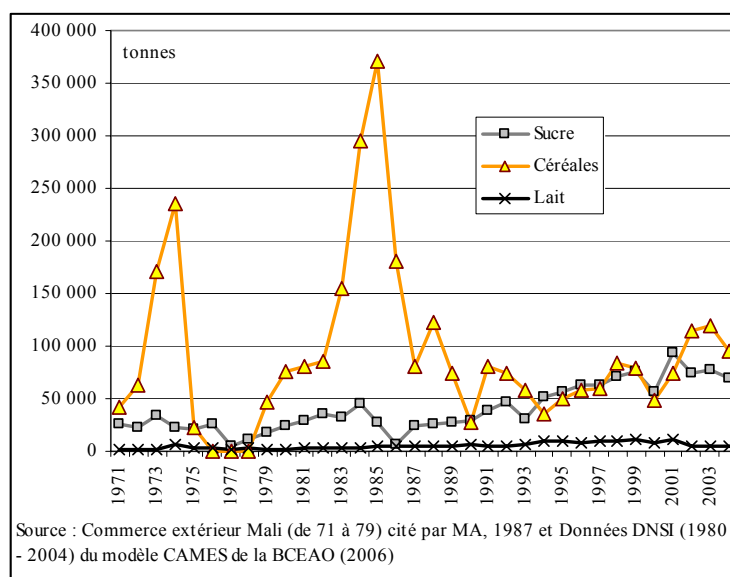


Figure 16 : Evolution des quantités importées de céréale, sucre et lait (en tonnes)



De 1996 à 2000, le Mali a importé en moyenne par an 90760 tonnes de céréales dont 81460 tonnes d'importations commerciales et 9 300 tonnes de dons sous forme de blé. L'importation commerciale de riz était à cette période d'environ 52 000 tonnes. Quant au blé et autres produits de la minoterie, les importations ont été de 59 000 tonnes et 74 000 tonnes respectivement en 2002 et 2003, contre 15 000 tonnes en moyenne entre 1980 et 1984. C'est près de 10 milliards de FCA qui sont consacrés actuellement aux importations de blé et autres produits farineux (DNSI, 2003). La valeur des importations de lait et de produits laitiers a dépassé 15 milliards de F.CFA

en 1999 et connaît depuis une tendance à la baisse. S'agissant du sucre, le volume des importations est passé de 128 500 tonnes en 2001 à 130 600 tonnes en 2002. En effet la dépendance aux importations de sucre est très forte au Mali : près de deux tiers du sucre consommé au Mali sont importés.

#### ↳ Conclusion partielle

Les exportations maliennes reposent sur un nombre très réduit de produits ; ce qui rend la structure économique du pays sensible aux chocs extérieurs. Cette sensibilité touche l'ensemble de la population du Mali, car si l'on excepte l'or dont les effets induits sur les revenus directs des ménages demeurent limités, les deux autres principaux produits d'exportation (produits animaux et coton) touchent directement ou indirectement une très grande partie de la population.

La part des importations alimentaires dans la balance commerciale ne permet pas de conclure à une forte croissance de la dépendance alimentaire comme cela pouvait être craint dans les années 1970 ou 1980. Elle semble stabilisée et ne paraît pas suivre une tendance de forte croissance, ce qui signifie aussi que la production et les marchés locaux dont la réforme du fonctionnement a été accompagnée depuis le début des années 1980 ont pu jouer leur rôle d'approvisionnement du marché domestique. Toutefois, l'augmentation récente et rapide des importations de riz depuis le début des années 2000 doivent retenir l'attention.

#### ✓ Evolution des partenariats commerciaux importations et exportations

En 1960, au moment de l'indépendance, 80% des importations maliennes proviennent de France et la balance commerciale est largement déficitaire (Keita, 1962, cité par Géronimi et al.). Durant les années 1960, les flux de produits importés au Mali ont subi une réorientation significative au profit des pays socialistes mais les liens commerciaux avec l'ancienne métropole n'ont jamais été rompus même si la part de la France a été considérablement réduite durant cette période. Ce changement s'est avéré rapidement réversible car la France redevient rapidement après 1968 le premier partenaire commercial du pays (Géronimi et al., 2005).

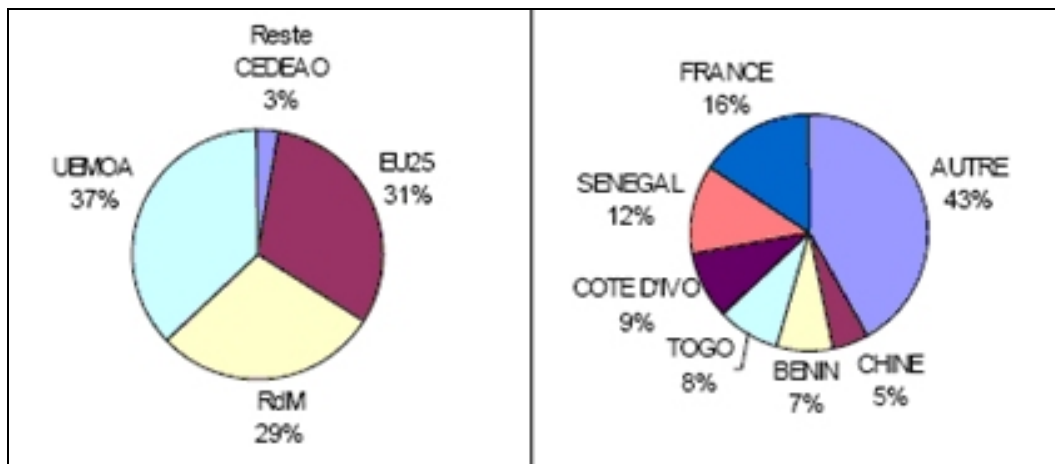
Dans la période récente (données 1995-2000, Faivre-Dupaigre et al., 2004), la structure des importations est dominée par l'Europe avec 44% dont 42% pour les pays de l'Union européenne et l'Afrique (37%) avec 35% pour les pays de l'UEMOA, l'Asie comptant pour sa part pour 11% des importations maliennes. Durant cette période, le dynamisme se situe au niveau de Taiwan (14,8%), de la France (8,4%)



et des USA (5,9%) qui présentent les meilleurs taux de progression, alors que sur un plan continental, la baisse de la part de marché de l'Union européenne est compensée par l'accroissement des parts de marché de l'Asie (11,8%), de l'Amérique (9,5%) et de l'Afrique (2,1%).

Sur les données 2003-2004, la structure globale de polarisation des importations reste constante avec toutefois une légère progression au profit des pays de l'UEMOA et une baisse sensible de la part des importations en provenance de l'Europe qui passe de 44% à seulement 31% (Rampulla et al., 2007).

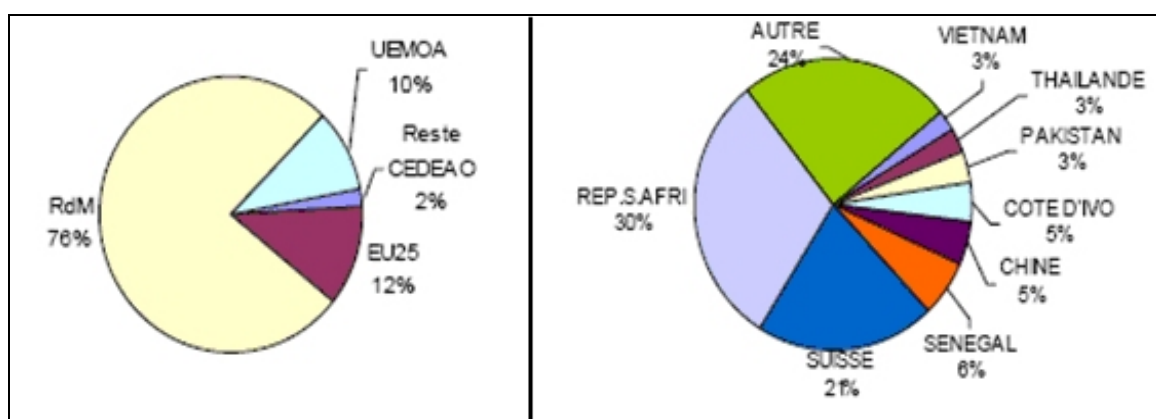
Figure 17 : Provenance des importations maliennes en 2003-2004 (Rampulla, 2007)



A la fin des années 1990, les exportations du Mali sont polarisées par trois destinations principales (données 1995-2000). Le débouché le plus important est l'Europe avec une moyenne de 45% au sein desquels l'Union européenne représente 22% et la France 6% en moyenne. Les autres partenaires sont l'Afrique avec une prépondérance dans cette période des pays de l'UEMOA (20% dont 17% pour les pays de l'Union), l'Asie avec 25% et l'Amérique avec 11% (Faivre-Dupaigre et al., 2004).

La période récente marque une diversification dans les partenariats économiques, notamment du fait de l'irruption de l'or dans les produits échangés. En conséquence, une nouvelle polarisation commerciale apparaît, marquée par la part de l'Afrique du sud dans ce nouveau contexte commercial avec près de 23% du total des exportations en 2003-2004 (Rampulla et al., 2007).

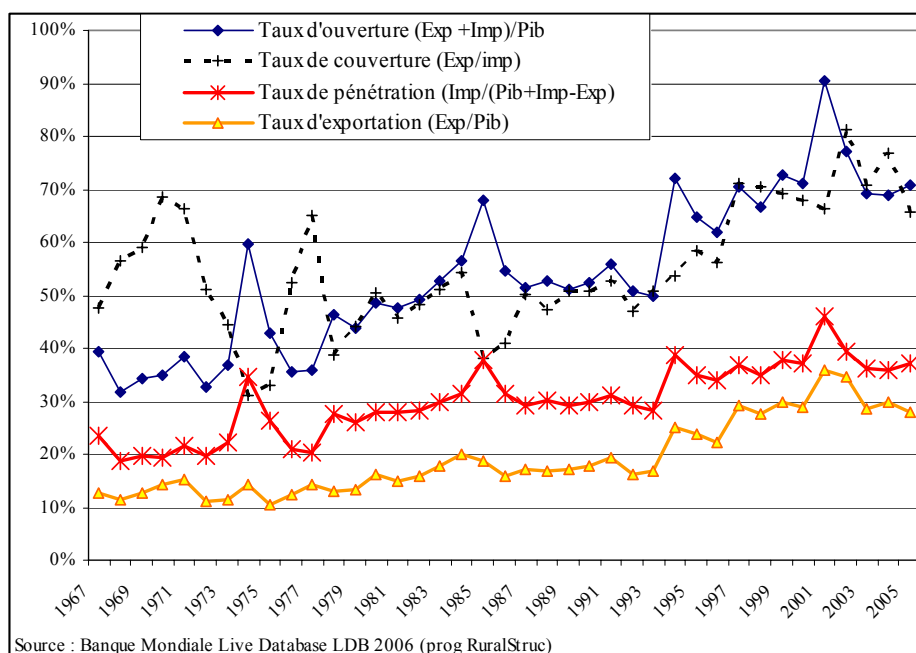
Figure 18 : Destinations commerciales des exportations maliennes en 2003-2004 (Rampulla et al., 2007)



Si l'on considère les autres produits d'exportation significatifs, les produits animaux sont principalement exportés au sein de la sous région (UEMOA) alors que le coton est à l'origine d'un partenariat commercial plus diversifié en Europe, en Amérique et en Asie. En 2000, le coton du Mali était exporté pour 53% en Asie (dont 35% sur la Thaïlande), pour 22% en Europe et pour 14% en Amérique.

L'évolution des différents taux présentés dans la Figure 18, indiquent un développement progressif des échanges au Mali. Le taux d'ouverture qui met en relation le commerce extérieur avec le PIB est passé d'environ 40% à la fin des années 60 à plus de 70% au début des années 2000.

Figure 19 : Evolution de quelques indicateurs d'ouverture commerciale



Le commerce avec l'extérieur s'est régulièrement développé avec une évolution assez chaotique du taux de couverture des importations par les exportations, mais sur la période étudiée ici (1967/2005) ce taux s'est nettement amélioré passant d'en moyenne 51% pour la période 1967-79 à 71% pour la période 2000-05. Les taux de pénétration et de d'exportation ont progressé assez régulièrement ; le premier un peu plus vite pendant

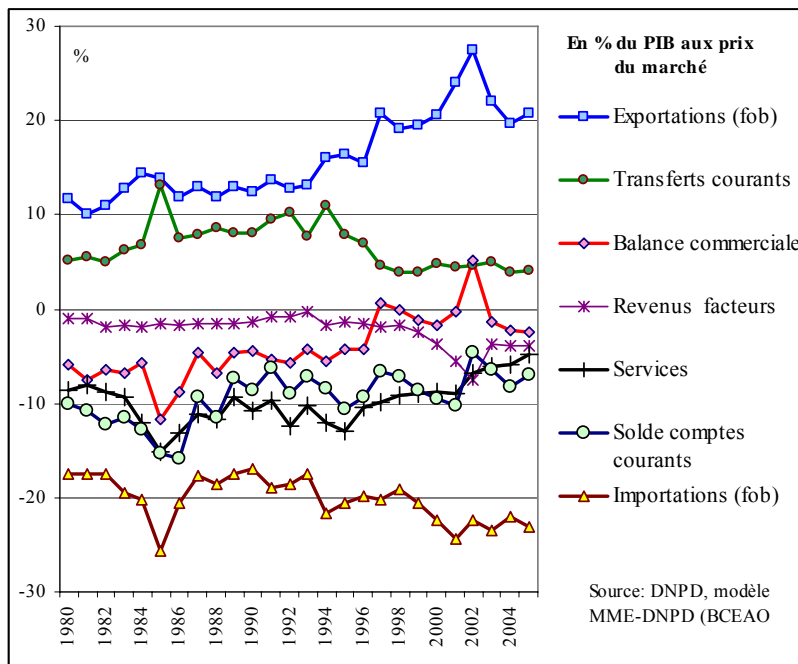
les années 80 et ce jusqu'à la dévaluation du F CFA en 1994 en raison à la fois des mauvaises performances de l'agriculture et de l'ouverture des marchés avec les politiques de libéralisation ; le second un peu plus vite depuis la dévaluation en raison d'un développement des exportations de coton pendant les années 90 et d'or plus récemment.

### ✓ Balance des paiements

La Figure 20 présente l'évolution de la balance des paiements en % du PIB au prix du marché de 1980 à 2005 (source modèle MME-DNPD BCEAO 2006). Sur la longue période (1980/2005), les exportations ont augmenté plus vite que le PIB passant de 10 à 20%. Les importations ont elles aussi progressé, mais moins vite que les exportations, passant d'environ 20% à 23% du PIB. La balance commerciale s'est améliorée passant de -7% du PIB en moyenne dans les années 80, puis à -3,5% du PIB dans les années 90 et elle se situe pour les années 2000 à -0,6%. Dans la balance des paiements, les services, notamment le transport sont largement déficitaires, le Mali est un pays enclavé avec de faibles infrastructures et les coûts d'acheminement des biens sont importants. Les transports (assurances et fret) occupent une place importante dans les déficits des balances. Le solde des services est toujours déficitaire représentant en moyenne 10,7% du PIB sur la période 80-99. Son importance relative a légèrement diminué passant à 6,6% du PIB pour les années 2000, sans doute en partie en raison des améliorations des infrastructures de transport et malgré les nouvelles contraintes dues aux problèmes en Côte d'Ivoire qui ont obligé le Mali à diversifier les ports d'embarquement et de débarquements des biens. L'enclavement du Mali reste cependant une contrainte réelle, et le déficit des services est important en valeur absolue. Selon BAD/OCDE, 2005 le déficit du poste « services de transports » représente sur les dernières années plusieurs fois le montant du déficit commercial (en 2003, le déficit du poste services de transports et assurances était de 170 milliards de francs CFA, soit 321.1 millions de dollars, alors que le déficit commercial était de 58 milliards de francs CFA, soit 109.5 millions de dollars).

Le service des facteurs (revenu facteurs avec notamment les intérêts sur la dette publique), ne représentait qu'une faible part du PIB jusqu'à la fin des années 90. Le taux s'est détérioré, au début des années 2000 et depuis s'améliore en raison notamment des initiatives pour réduire la dette (voir infra).

Figure 20 : Evolution de la balance des paiements du Mali en % du PIB.

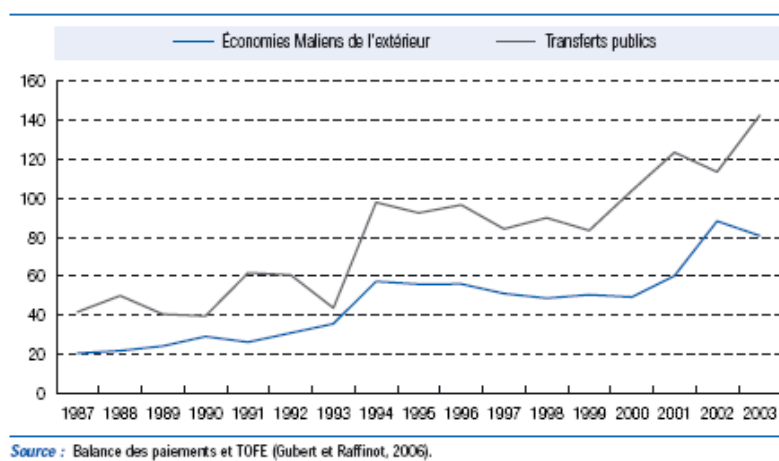


Les transferts courants, qui comprennent les transferts privés (des Maliens résidant à l'étranger) et des transferts officiels occupent une place particulière en raison de l'importance des migrations internationales. Ils sont conséquents et ont progressé pour atteindre plus de 10% du PIB dans le milieu des années 90. Depuis ils ont diminué en valeur relative et se situent entre 4 et 5% du PIB. Les transferts privés oscillent depuis 1994 entre 40 et 70 milliards de Fcfa et représentent de 44 à 70 % des transferts.

En définitive, le Mali affiche un déficit structurellement élevé de sa balance courante qui oscillait aux environs de 10 % du PIB

jusqu'au milieu des années 90 (atteignant jusqu'à -15% du PIB en 1985). Depuis, il a tendance à s'améliorer, mais reste tout de même conséquent (100 à 230 milliards de Fcfa) et représente toujours plus de 5% du PIB. « Le besoin de financement extérieur qui en découle est essentiellement financé par de l'aide extérieure. Selon les statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE, le Mali a reçu 528 millions de dollars d'aide au développement en 2003, soit environ 45 dollars par habitant, un montant beaucoup plus élevé que la moyenne de 34 dollars par habitant estimée pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Environ 85 pour cent de ce montant consiste en des dons » (BAD/OCDE, 2005).

Figure 21 : Evolution des envois de fonds et des transferts publics



Gubert et Raffinot, (2006) ont comparé les transferts publics courants et en capital (qui comprennent l'aide budgétaire, l'aide pour les projets et les remises de dette au titre de l'initiative PPTE3) et les transferts de fonds des maliens de l'extérieur (voir Figure 21). Selon eux, « l'évolution des transferts des émigrés est assez difficile à interpréter ». « Les transferts publics connaissent une croissance rapide depuis 1999, en partie du fait de l'entrée en

vigueur des réductions de dette au titre de l'initiative PPTE. Les transferts des travailleurs maliens à l'extérieur auraient été en baisse entre 1994 et 2000, avant de connaître une croissance extrêmement vive en 2001 et 2002 pour atteindre 72,3 milliards de FCFA en 2004 (1,10 milliard d'euros) et 82 milliards en 2005 (1,25 milliard d'euros) ». Comme on le constate les envois des émigrés (par ailleurs sous estimés<sup>35</sup>) sont significatifs et représentent selon les années entre 40 et 60 % environ de l'aide publique.

<sup>35</sup> Il faut toutefois noter que les données de transferts des travailleurs émigrés fournies par la BCEAO sont probablement sous-estimées. Diverses enquêtes récentes tendent à montrer que les transferts tournent plutôt autour de 90 et 120 milliards de FCFA (Gubert et Raffinot, 2006, p. 31).

## ✓ Conclusion

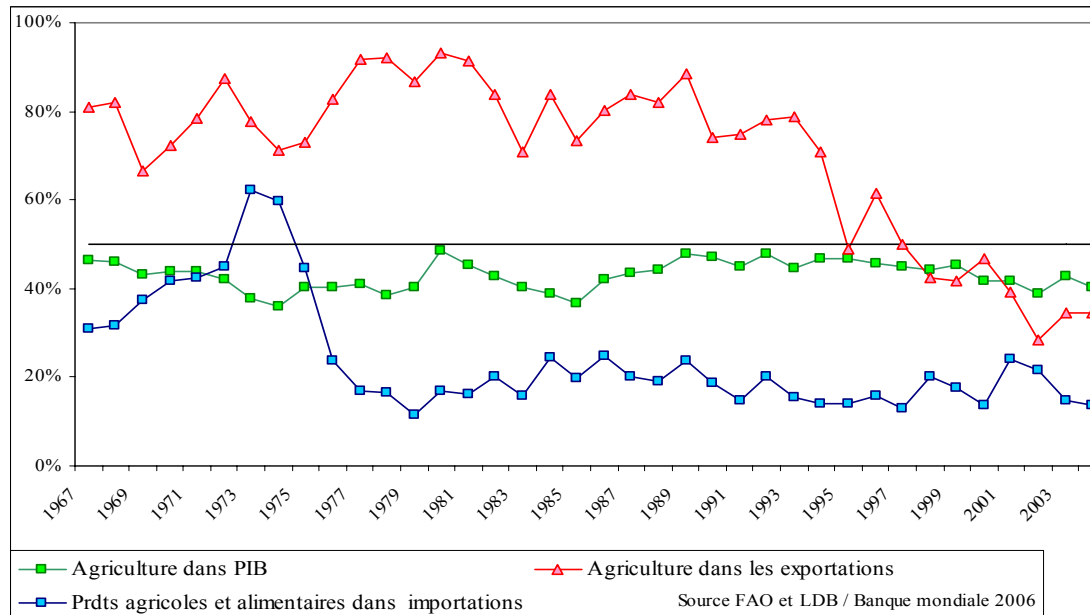
Le profil commercial du Mali est caractérisé par sa dépendance vis-à-vis de quelques produits de base et de matières premières pour ses exportations, et des produits manufacturés pour les importations, entraînant de ce fait une détérioration des termes de l'échange qui ont régressé d'environ 1% par an entre 1995 et 2002 (BAD/OCDE, 2003).

Le Mali s'est progressivement ouvert sur l'extérieur tout au long des dernières décennies comme l'indiquent l'évolution des différents taux présentés dans la Figure 19 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Des changements profonds ont affecté la structure des échanges commerciaux du Mali depuis l'indépendance qu'il s'agisse des conséquences économiques d'options politiques affirmées (orientation socialiste entre 1960 et 1968) ou des conséquences du processus de libéralisation engagé depuis le début des années 1980. La structure de forte polarisation économique avec l'ancienne métropole coloniale a laissé la place à une forte diversification des partenariats commerciaux au sein de sous ensembles régionaux structurants (l'UEMOA en Afrique de l'ouest et l'Union Européenne en Europe).

La Figure 22 résume bien l'évolution du secteur primaire (agriculture) dans l'économie du Mali. Si la part des produits agricoles dans les exportations diminue depuis le milieu des années 1990 en lien avec le développement de la production et de l'exportation d'or, l'agriculture conserve toutefois depuis l'indépendance une place structurellement déterminante au sein de l'économie malienne. Sa part ne descend que rarement en deçà de 40% du PIB<sup>36</sup>. En outre, la part des importations alimentaires dans les importations totales s'est stabilisée en dessous des 20 % dès la fin des années 70, pourtant les années 80 ont été marquées par plusieurs sécheresses.

Figure 22: Evolution de la part de l'agriculture et des importations alimentaires dans l'économie



Le Mali présente ainsi une structure économique peu diversifiée, le secteur secondaire demeurant un de ses points faibles et les produits agricoles exportés étant quasiment des produits bruts. La part des produits alimentaires dans les importations reste stable depuis la fin des années 1970. L'agriculture a ainsi contribué de manière stratégique à la sécurité alimentaire globale du Mali tant au niveau rural qu'urbain

<sup>36</sup> Au-delà du changement récent lié au mode de calcul qui fait basculer la transformation agroalimentaire dans le secteur secondaire, non encore pris en compte dans la Figure 22. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

avec le développement du marché domestique et au dynamisme de son économie par les exportations de coton et de bétail.

#### ***1.2.2.4. Revenus des ménages et incidence de la pauvreté***

Il est difficile d'établir un lien entre l'impact des réformes macro-économiques avant et post dévaluation du FCFA, dans la mesure où les évaluations des revenus des ménages et de l'incidence de la pauvreté au Mali sont assez récentes. Les premières études sur la pauvreté au Mali datent des années 1990 et ont surtout été sectorielles. Les données sur les revenus des ménages sont rares. L'Enquête Malienne d'Évaluation de la Pauvreté (EMEP) réalisée en 2001 se base sur les consommations et les dépenses. Les données sur les revenus, notamment en zone rurale, sont en général très localisées et ponctuelles. Ainsi, il n'est pas possible de dresser une situation globale de la structure des revenus des ménages au Mali. Les informations disponibles sur ce sujet sont donc parcellaires. Nous en présentons ici les traits principaux. Par contre les dépenses des ménages et leurs niveaux de consommation sont mieux connus dans la période récente.

##### ***✓ Une faiblesse chronique et massive des revenus des emplois***

L'étude EPAM de 2004 (OEF, 2004) donne des informations sur les niveaux de revenu tirés des différents emplois. Ces données ne présentent cependant pas les revenus au niveau des ménages (mise en commun des différentes ressources : revenus du travail mais aussi autres sources et notamment des transferts).

Selon OEF, 2004, « les revenus tirés par les actifs occupés au titre de l'exercice de leur emploi principal restent de façon générale faible au Mali. En effet, le revenu mensuel de près de la moitié des actifs occupés (46%) est inférieur au SMIG (de l'ordre de 24 730 FCFA au moment de l'enquête). L'analyse de la distribution des revenus laisse apparaître un revenu mensuel moyen de 35 412 FCFA et une forte concentration vers les bas revenus. Seulement 5,9% des actifs occupés gagnent plus de 84 000 F CFA par mois sur l'ensemble du territoire».

La faiblesse des revenus d'emploi est plus prononcée dans les villes secondaires et dans le milieu rural qu'à Bamako. On constate le même phénomène dans chacune des zones de résidence mais seulement à des degrés différents. Par exemple, à Bamako 39,4% des actifs occupés gagnent moins de 21000 FCFA par mois, dans les autres zones urbaines 41%, dans les autres zones rurales (49%) (OEF, 2004).

##### ***✓ Les revenus des exploitations agricoles***

Au niveau des revenus agricoles, les deux zones qui ont concentré une part importante des investissements publics disposent d'une information plus détaillée.

Les exploitations de faible taille démographique affichent des revenus par personne très faibles, inférieurs à 20 000 FCFA alors que les revenus par personne des exploitations de plus grande taille ne dépassent pas 34 000 FCFA si l'on considère les données de 1997/98. Cependant, la dévaluation a eu pour effet d'augmenter les revenus par personne plus vigoureusement (+290%) dans les grandes exploitations les plus riches (et les plus grandes en taille démographique) que dans les exploitations « pauvres » (+90 à +160%), moins dotées démographiquement. La question de la redistribution des revenus au sein de l'exploitation demeure centrale et reste mal connue. Certains pensent que les inégalités au sein des exploitations seraient croissantes et seraient notamment le résultat du développement de l'individualisme dans les ménages qui les composent.

On notera qu'en 1994, le seuil de pauvreté était établi à environ 77 000 Fcfa, et en 1999 à 98 000 Fcfa par personne et par an (ODHD/LCPM, 2005).

Tableau 8: Répartition des revenus des exploitations agricoles familiales par tête et selon la typologie CMDT

Types d'EAF <sup>37</sup>	Revenus d'exploitation			Revenu par personne		
	1993/94	1997/98	Taux d'accrois.	1993/94	1997/98	Taux d'accrois.
A	214 183	794 447	271%	8 671	33 806	290%
B	119 306	360 127	202%	8 970	26 676	197%
C	51 137	192 113	225%	7 301	18 835	158%
D	86 135	145 040	68%	10 037	19 084	90%

Source : Tall O. (2001, p.29, citant CMDT)

Au-delà de la répartition des revenus entre les types d'exploitation, il convient de souligner la faiblesse globale des revenus par personne y compris dans les exploitations dites les plus riches. Si on compare le revenu par personne au seuil de pauvreté défini pour cette période, on s'aperçoit que le « mythe » de la richesse dans les zones cotonnières est mis à mal.

Cette faiblesse des revenus, y compris pour les exploitations les plus grandes, est également évoquée dans d'autres études. Pour l'année 2001 où la ligne de pauvreté (consommation) était fixée à environ 144 000 F CFA par personne, on s'aperçoit qu'en moyenne aucun type d'exploitation n'atteint ce seuil et les exploitations pauvres des zones cotonnières et agro-pastorales, restent en moyenne 40% en dessous de celui-ci (Kébé et al, 2003).

Tableau 9 : Composition et importance des revenus des exploitations agricoles familiales de trois zones en 2001

Zones Variables \ Types EA*	Zone Cotonnière			Zone Office du Niger			Zone Agro-pastorale		
	Riches	Interm.	Pauvres	Riches	Interm.	Pauvres	Riches	Interm.	Pauvres
% EA	23%	53%	24%	22%	35%	43%	13%	34%	53%
Nombre de personnes	25	15	10	27	16	11	31	14	10
Revenu total (1000xFCFA)	2 226	1 311	577	3 565	1 903	1 163	2 421	947	541
dont cultures	88%	87%	80%	84%	86%	80%	29%	50%	59%
dont élevage**	5%	4%	9%	2%	1%	4%	30%	18%	7%
dont autres activités	7%	9%	12%	14%	12%	16%	41%	31%	34%
Revenu/actif (1000 FCFA)	231,9	220,7	144,2	293,8	273,5	246,3	175,7	169,6	143,0
Revenu/pers (1000 x FCFA)	88,1	86,1	58,4	133,7	121,5	101,6	78,4	69,7	54,0

\* Typologie d'exploitations agricoles : élaborée avec une démarche participative selon les critères et un classement définis par les populations elles même.

\*\* Revenus de l'élevage : seules les ventes ou les produits autoconsommés ont été comptabilisés ; le croît du troupeau, la production de fumure organique et la traction animale n'ont pas été pris en compte.

Source : données de l'étude « impact de la globalisation » (Kébé et al, 2003), traitées par les auteurs

L'étude « Impact de la globalisation et de l'ajustement structurel sur les petits producteurs au Mali » (Kébé et al, 2003) a déterminé et analysé les revenus pour les exploitations de trois villages<sup>38</sup> situés dans des zones agricoles contrastées mais significative des situations agricoles maliennes : le vieux bassin cotonnier dans le cercle Koutiala, la zone de Niono à l'Office du Niger et le cercle de Djenné (région de Mopti) pour la zone agropastorale. L'étude concerne 2001 qui est une année agricole moyenne pour les

<sup>37</sup> Type A : exploitations bien équipées pour la culture attelée avec 10 têtes de bovins et plus ; Type B : exploitations disposant d'au moins 1 paire de bœufs de labour et 1 unité de culture attelée et moins de 10 têtes de bovins ; Type C : exploitations disposant seulement d'un équipement incomplet pour la culture attelée Type D : exploitations en culture manuelle.

<sup>38</sup> Ces villages ont été retenus « sur des critères de représentativité et de disponibilité de données secondaires ». A l'intérieur de ces villages, les enquêtes quantitatives ont portés sur un échantillon de 70 à 100 exploitations tirées au sort dans chacun des types.

cultures pluviales et bonne à l'Office du Niger et se fonde sur un échantillon raisonné d'unités de production. Les résultats ne peuvent donc être qu'indicatifs. Ils viennent toutefois confirmer certaines analyses. Un des intérêts de cette recherche tient à la définition, par les unités enquêtées elles mêmes, des notions de pauvreté et de richesse et de leur implication dans la définition des seuils relatifs à ces notions.

La répartition des exploitations selon les critères de pauvreté et d'aisance définis par les populations est nettement différente. La zone agro-pastorale où peu d'investissements publics ont été réalisés est celle qui a le plus d'exploitations pauvres avec le revenu par personne le plus faible. Cependant, les écarts de revenus moyens par personne au sein des zones ne sont pas très différents : au maximum 1,5 fois pour la zone cotonnière ; seulement 1,3 fois pour la zone ON. Les écarts entre zone sont plus consistants et la zone ON se démarque avec des revenus par personne supérieur pour tous les types.

Cette recherche nous permet en outre d'avoir une idée de la composition des revenus dans les différentes zones. Dans les zones ON et cotonnière, les revenus sont essentiellement agricoles (cultures) avec plus de 80 % du revenu final (en moyenne 87 à 88% % pour 78 % des exploitations en zone cotonnière). Les revenus de l'élevage, qui n'intègrent pas le croît du troupeau, sont extrêmement faibles alors que le cheptel bovin est devenu important dans ces zones. Les exploitations qui possèdent les troupeaux (les exploitations riches et dans une moindre mesure les « intermédiaires ») sont en phase de capitalisation et n'exploitent pas le troupeau bovin. Par contre, ce sont les exploitations pauvres qui ont la part du revenu qui provient de l'élevage la plus élevée (9% en zone coton et 4% en zone ON), car elles exploitent les petits ruminants pour faire face à des dépenses courantes. Les revenus d'autres activités sont globalement peu importants, mais plus importants pour les pauvres que pour les riches. Pour les exploitations riches, ces autres activités sont souvent des prestations de service pour la préparation des sols, le battage ou le décorticage ainsi que des activités de commerce et de transport. Pour les pauvres ce sont plus des activités d'artisanat ou de vente de travail. Les revenus issus de transfert ou de migration sont très faibles.

En zone Office du Niger, le niveau de revenu par personne pour les exploitations pauvres est relativement élevé par rapport aux deux autres zones. Ceci s'explique en grande partie par l'importance des revenus issus des productions maraîchères de contre saison (essentiellement échalote mais aussi gombo pour le village concerné) qui, chez les exploitations pauvres est de l'ordre de 25 % (contre moins de 20 % pour les autres types). Cette diversification agricole est un élément central des stratégies familiales d'accroissement des revenus dans les catégories les plus pauvres.

En zone agro-pastorale, les revenus sont nettement moins agricoles. L'élevage occupe une place prépondérante pour les riches mais ce sont surtout les activités non agricoles qui sont très développées : pour les riches, ce sont essentiellement des activités de commerce et de transport ; et pour les autres, des revenus d'émigration courte ou longue durée, des activités d'artisanat et de petit commerce.

Les travaux de Lachaud et Sidibé (1993), de Lachaud (1994) et de Staatz et al. (1990) ont tenté de faire ressortir le lien entre l'évolution économique du Mali et le chômage ou encore les impacts des PAS sur les revenus des ménages. Ainsi, Staatz et al. (1990) estiment que les ménages de paysans pauvres de Mali Sud, n'arrivent pas à vivre seulement de l'agriculture. Ils sont obligés de trouver des revenus additionnels en dehors des activités agricoles et sont acheteurs nets de céréales pendant la période de soudure (au moment où les prix sont plus élevés).

### ✓ *Importance et évolution de la pauvreté*

La dynamique de la pauvreté a fait l'objet de plusieurs études et notamment ODHD/LCPM (2005) et Günther I, Marouani M. A. et Raffinot M. (2007). Nous empruntons à ces derniers deux tableaux (Tableau 10 et Tableau 11) qui présentent de manière synthétique les principaux indicateurs de pauvreté selon les enquêtes effectuées. Nous reprenons aussi une grande partie de leur analyse.

Tableau 10 : Evolution des principaux indicateurs de pauvreté monétaire

	1988/89	1994	1996	2001	2001*
	Enquête	Enquête	Enquête	Enquête	Enquête
Signature de l'enquête	EBC	EMCES		EMEP	EMEP
Seuil de pauvreté (FCFA par personne)	137 000	77 204	102 971	144 022	144 022
Base de calcul du seuil de pauvreté	2450 kcal/j	Equiv. riz	Equiv. riz		
<b>National</b>					
Incidence (%) (P0)	72,1	68,8	71,6	68,3	67
Profondeur (%) <sup>2</sup> (P1)	30,6	46,9	48,4		31
Sévérité (P2)	16,3	26,9	28,4		17
<b>Rurale</b>					
Incidence rurale	80,7	75,6	78,3	80,9	79
Profondeur de la pauvreté (rurale)		48,3	47,8		38
Sévérité de la pauvreté (rurale)		28,1	29,8		22
<b>Urbaine</b>					
Incidence urbaine		36,6	40,6	32,8	34
Incidence Bamako	37,2			27,5	
Incidence autres villes	59,4			36,5	
Profondeur de la pauvreté (urbaine)		33,0	34,3		10
Sévérité de la pauvreté (urbaine)		14,8	15,6		4
<small>Source : Observatoire du développement humain durable (ODHD), 1999, 2000 et 2006 ; ministère du Plan et de l'aménagement du territoire (DNSI), 1993 et 2004. Les chiffres de la première colonne diffèrent légèrement de ceux que l'on trouve dans DNSI 1993. Ils ont été recalculés dans ODHD 2006 pour effectuer la comparaison avec l'EMEP (Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté) sur la base du même découpage géographique. * Les données officielles étant lacunaires, les auteurs ont calculé les indicateurs manquants à partir des données de l'enquête – ce qui fait aussi apparaître des différences mineures avec les données officielles pour les indicateurs déjà calculés.</small>					

légèrement diminué – mais cela traduirait un faible accroissement en milieu rural et une certaine réduction en milieu urbain. Les évolutions de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté montrent que les plus pauvres auraient bénéficié de cette petite réduction (ils se seraient rapprochés du seuil de pauvreté), aussi bien en ville qu'à la campagne. Ces résultats restent discutables et les comparaisons dans le temps doivent être faites avec beaucoup de précautions. Les enquêtes recensées dans le Tableau 10 avaient des objectifs et des méthodes différents et sont difficilement comparables... ».

Tableau 11 : Evolution de la pauvreté non monétaire de 1992 à 2002

	1992	1994	1995	1996	1998	2000	2001	2002
Indice de développement humain (IDH)	0,29	0,28	-	0,31	0,33	-	0,34	0,33
Taux brut de scolarisation en primaire (%)	31,5	37,2	40,5	45,1	48,8	54,0	57,0	-
Taux net de scolarisation en primaire (%)	24,5	28,8	31,3	-	38,3	-	-	-
<b>Taux de malnutrition infantile (%)</b>								
poids/âge				26,9			33,2	
taille/âge				48,6			38,2	
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)			233			224		222

Note : l'indice IDH est un indice synthétique qui tient compte du pouvoir d'achat réel en parité de pouvoir d'achat, de l'espérance de vie à la naissance et du niveau d'éducation par habitant.  
Source : PNUD (Rapport sur le développement humain, différentes années) et Banque mondiale (World Development Indicators on line, consulté le 20/02/2006)

enfant sur trois souffre encore d'insuffisance pondérale (Günther et al, 2007). L'accès des populations à l'eau potable et aux services de santé et d'éducation reste encore très insuffisant. En 2003, selon l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages- ELIM, (DNSI, 2004b), seulement 42 % des ménages sont situés à moins de 30 mn d'un établissement de santé, 68 % consomment de l'eau potable, 63% sont situés

L'incidence de la pauvreté monétaire est élevée au Mali : 67 % de la population est considérée comme pauvre en 2001 pour l'ensemble de la population du pays. Elle est nettement plus importante dans les zones rurales (incidence 79%).

Entre 1989 et 2001, l'incidence de la pauvreté monétaire a diminué (72% à 67%) aussi bien dans les régions rurales que dans les villes.

Selon Günther et al<sup>39</sup>, « la dévaluation de 1994 a accru l'incidence de la pauvreté, surtout dans les villes ».

« L'accroissement de la pauvreté urbaine n'est pas surprenant, « dans la mesure où l'inflation a durement érodé le pouvoir d'achat. [...] Entre 1994 et 2001, la pauvreté aurait

L'évolution des quelques indicateurs de pauvreté non monétaire présentée dans le tableau ci-contre pour la période 1992-2002, indiquent une amélioration des indicateurs de scolarisation et de santé, à l'exception du taux De malnutrition infantile mesurée par le rapport poids/âge. Ce taux est passé de 27 % en 1996 à 33 % en 2001, ce qui signifie qu'un

<sup>39</sup> Günther et al, 2005, pages 35 et 36



à moins de 30 mn d'un établissement scolaire primaire et seulement 12% ont accès à l'électricité. Les différences entre milieu urbain et rural sont évidemment très importantes. De même, ces indicateurs sont plus mauvais dans le Nord du pays que dans les zones centre et sud beaucoup plus peuplées.

Selon les résultats de l'EMEP 2001 la dépense annuelle moyenne par personne est de 169 334 FCFA soit une moyenne de 500 Fcfa/j/pers. Cette dépense moyenne varie d'une région à l'autre avec pour Bamako 309 805 Fcfa/j/pers (la plus élevée) et Koulikoro 125 179 FCFA Fcfa/j/pers (la plus faible). Par ailleurs, la dépense moyenne par personne et par an en milieu urbain a été évaluée à 267 682 Fcfa/pers/an contre 129 012 Fcfa/pers/an pour le milieu rural.

Les groupes de mode de vie ayant les meilleurs profils de consommation alimentaire sont les pêcheurs, travailleurs journaliers suivis par les salariés (leur régime alimentaire est diversifié et équilibré) et les éleveurs. Les ménages ayant les régimes alimentaires les plus pauvres sont ceux vivant principalement de l'agriculture (agriculteurs, agriculteurs-maraîchers, agro pasteurs, agriculteurs dépendants des transferts). Ils sont très représentés dans les zones de production agricole de Koulikoro, Kayes et Mopti.

Les paysans pauvres ont moins d'opportunités dans les activités non agricoles. Ils ne peuvent diversifier par l'élevage ou des activités non agricoles du fait du manque de capital et du non accès au crédit. Ils sont obligés de s'accrocher à l'agriculture de subsistance.

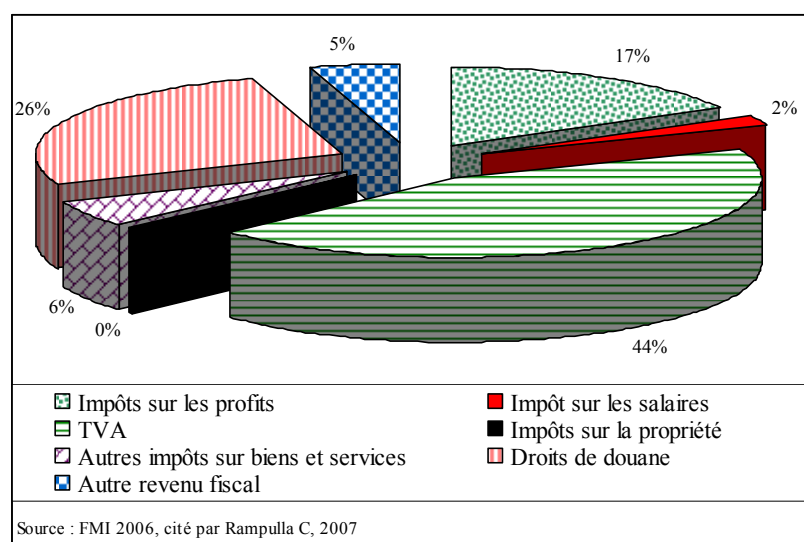
Afin de réduire les inégalités de revenus entre ménages, seule une politique efficace de redistribution en faveur des plus pauvres leur permettrait d'investir en capital humain pour préparer leur insertion dans des secteurs plus porteurs (plus rentables). Ce qui suppose en même temps des politiques volontaristes de création d'emplois et de facilitation de l'accès au crédit.

#### ***1.2.2.5. Fiscalité et dette***

Selon la Banque Mondiale, « jusqu'à la fin des années 80, le Code des impôts du Mali était critiqué pour avoir un effet négatif sur la croissance du secteur privé [...] Le système fiscal a été soumis à plusieurs réorganisations depuis la fin des années 80, dans le but d'élargir l'assiette fiscale, d'augmenter le taux de recouvrement de l'impôt et de réduire les distorsions imposées aux activités économiques par les impôts ». En 1991, l'impôt sur les affaires et services (IAS) a été remplacé par une taxe sur la valeur ajoutée (TVA). À partir de 1994, l'accent a été mis sur l'amélioration du recouvrement des impôts. En 1999 a été adopté un nouveau système d'imposition, comportant un impôt sur les bénéfices des entreprises, l'extension de l'impôt synthétique pour inclure toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaire annuel de moins de 30 millions de FCFA et l'adoption d'une taxe progressive sur les salaires. Les tarifs douaniers ont été simplifiés notamment avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2000 du Traité sur le Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA. Enfin, d'importantes réformes fiscales ont été adoptées en 1999, comportant l'adoption d'un taux unique à 18 % de la TVA et mettant en place les bases d'une modernisation de l'administration fiscale (Banque Mondiale, 2006).

Les réformes ont contribué à accroître les recettes fiscales réelles en valeur absolue et en part du PIB, surtout après 1995. Les recettes fiscales réelles ont cru d'environ 7 % par an entre 1985 et 2003, tandis que le PIB réel n'a cru que de 4,1 % par an. Le ratio Impôts/PIB, est passé de 9,4 % par an en moyenne entre 1985 et 1989 à 13,6 % par an en moyenne entre 2000 et 2003 (Banque Mondiale, 2006). Dans le cadre de l'UEMOA, l'objectif du taux de pression fiscale est de 17% et le Mali compte atteindre ce taux dès 2008 (CSCR, 2006).

Figure 23 : Part des différentes sources dans les recettes fiscales du Mali en 2004



En contrepartie de la montée en puissance de la fiscalité intérieure (en particulier de la TVA), la part des droits d'importation dans les recettes fiscales a régulièrement décliné dans les dernières années passant de 38% en 1999 à 26 % en 2004. Les recettes douanières restent cependant encore un enjeu central de la politique budgétaire (Rampulla, C, 2007).

La TVA a pris une place très importante avec 44 % des recettes en 2004. Une partie de cette TVA est perçue sur les importations. Les impôts sur les salaires et sur la propriété restent marginaux.

Selon Rampulla et al (2007), les recettes fiscales peuvent encore progresser, car le secteur informel dans sa grande majorité échappe à toute forme de fiscalité. Or ce secteur pèse d'un poids considérable dans l'économie représentant toujours près de 60 % du PIB en 2005. Si certaines activités du secteur informel sont taxées (notamment les droits de douane sur les opérations réalisées par les opérateurs « informels »), le potentiel fiscal inexploité reste très important. Le secteur agricole (plus d'un tiers du PIB) reste exempté de toute imposition. Près de 80 % du total des recettes fiscales sont fournis par seulement environ 400 entreprises, ce qui atteste de l'étroitesse de l'assiette fiscale. Les exonérations fiscales et douanières continuent de grever le potentiel fiscal du pays. De nombreux gisements fiscaux de l'économie formelle demeurent encore inexploités, qu'il s'agisse de la taxation de la richesse ou du capital, ou de la taxation foncière ; la taxation des plus-values réalisées par les particuliers est bien prévue dans la législation, mais n'est pas encore mise en pratique (Rampulla et al, 2007).

### ✓ *Les tarifs extérieurs et autres taxes à l'importation*

L'UEMOA applique le TEC (depuis 2000) aux produits en provenance de pays tiers selon la répartition suivante (Rampulla et al, 2007) :

- 0 % sur la catégorie des biens sociaux culturels ou scientifiques essentiels (médicaments, livres, etc.) ;
- 5 % sur les biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement, les intrants spécifiques, les céréales à usage industriel;
- 10 % sur les intrants et produits intermédiaires, le gasoil et le mazout, les autres céréales;
- 20 % sur les biens de consommation finale.

Outre le TEC, les marchandises au Mali sont assujetties aux taxes à l'importation suivantes :

- Les prélèvements communautaires de solidarité (PCS) destinés au financement des secrétariats de l'UEMOA et de la CEDEAO (respectivement 1 % et 0,5 % de la valeur des marchandises importées) ;
- La taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) de taux variable qui a pour principal objectif de protéger les producteurs nationaux de produits de première nécessité contre des produits importés ;
- La redevance statistique (RS) équivalente à 1 % de la valeur des marchandises importées.

Par ailleurs, les importations sont également soumises aux taxes intérieures (TVA et droits d'accise). Sur les produits qui proviennent des pays membres de l'UEMOA, le Mali accorde des exonérations et des

tarifs préférentiels. Ce régime, en place depuis 1996, a instauré une franchise totale des droits de douane pour les produits du cru, de l'artisanat traditionnel et pour les produits industriels dont les entreprises productrices sont agréées par la commission de l'UEMOA. Ce régime particulier s'applique également aux produits originaires des pays CEDEAO depuis 2004. Les marchandises qui ne font pas partie de ces catégories sont soumises aux droits d'entrée.

En matière d'exportations, l'or est soumis à des droits d'exportations, aux taux de 3 %. De plus, les exportations concernant l'or et le coton ainsi que les demandes de transfert de fonds sont soumises à un droit de timbre dont les taux sont les suivants : tranche jusqu'à 500.000 Francs : 600 F par 50.000 F ou fraction de 50.000 FCFA; tranche excédant 500.000 FCFA : 3.000 FCFA par 500.000 FCFA ou fraction de 500.000 FCFA.

Enfin, les importations sont assujetties à l'Acompte sur Divers Impôts et Taxes (ADIT) de 5 %. Cette taxe est déductible des impôts dus par les entreprises et elle vise à décourager les activités informelles. Un droit d'accise (impôt spécial sur certains produits (ISCP), est perçu sur divers produits, les boissons alcoolisées et les boissons gazeuses, les cigarettes et les cosmétiques.

La pression fiscale pour quelques produits agricoles est présentée dans le tableau ci-dessous. .

Tableau 12 : Pression fiscale de certains produits (en %)

	DD	RS	PCS	PC	TVA	Pression fiscale
Riz	10	1	1	0,5	18	32,48
Engrais minéraux (urée, etc.)	5	1	1	0,5	0	7,50
Equipements agricoles (herses, etc.)	5-10	1	1	0,5	0	7,50 -12,50
Machines et engins agricoles (batteuses, etc.)	5	1	1	0,5	18	26,58
Véhicules de transport marchandises	10	1	1	0,5	18	31,79

Source : UEMOA cité par Gagnon 2005

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le riz importé est assujetti à un droit de douane de 10% et à une TVA de 18%, en plus de diverses redevances, ce qui aboutit à une pression fiscale totale de 32,48% sur la valeur CAF. En principe, le riz local devrait aussi être assujetti à la TVA, mais en pratique, les transactions sur le riz local échappent à cette taxe, conférant au riz produit localement une protection réelle de plus de 32%.

Les engrais minéraux (urée, etc.) importés sont assujettis à une pression fiscale de 7,5%. La TVA ne s'applique pas, pour le moment, aux intrants agricoles, mais le Mali envisage de négocier son application à ces derniers.

Les machines et engins agricoles importés, tels que les batteuses, décortiqueuses de paddy, etc. payent un droit de douane de 10% et sont assujettis à la TVA, pour une pression fiscale totale de 26,58%.

Quant aux véhicules de transport de marchandises, dont l'importance est capitale dans un pays enclavé comme le Mali, leur importation est assujettie à une pression fiscale élevée (31,79 %). En 2004, environ 80 % des camions, semi-remorques et tracteurs routiers avaient plus de 15 ans. En vue de stimuler le renouvellement du parc de véhicules de transport, les autorités nationales du Mali ont décrété une suspension des droits de douane et de la TVA sur les importations, pour une période de douze mois, à compter du 11 octobre 2004<sup>40</sup>. En moyenne entre 2004 et 2005, il a été enregistré un nombre de nouvelles immatriculations pour ces véhicules de transport, 2,5 fois supérieurs que la moyenne 2001/03 (DNSI, 2006).

Pour ce qui est des marchandises importées, les coûts de transport au Mali sont le double de ceux du Sénégal et un peu moins du double de la moyenne de l'UEMOA. Un système de quota sur le tonnage international importé, sanctionné par des accords bilatéraux entre les pays en Afrique de l'Ouest, contribue aux prix élevés du transport routier. Aux termes de ces accords, un pourcentage précis d'une part des marchés pour le commercial d'un pays doit être géré par ses propres transporteurs (DTIS 2004).

<sup>40</sup> Arrêté no 04, 2020/MEF-SG

### *Les barrières non tarifaires*

Le recours aux barrières non tarifaires est très limité, en ce qui concerne les produits agricoles notamment. Les licences ne sont pas exigées, bien que les importations et les exportations de marchandises soient subordonnées à l'obtention d'un document appelé certificat d'intention d'importer qui est délivré automatiquement par la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC), sans restriction aucune sur la quantité et la valeur<sup>41</sup>.

Toutefois, en période de prix tendus sur les marchés intérieurs, plusieurs commerçants soutiennent que les autorités régionales font pression sur le Gouvernement pour ne pas exporter de céréales vers les pays voisins. Il arrive aussi dans ces cas que les autorités prennent des dérogations pour exonérer la TVA sur l'importation du riz et des autres céréales<sup>42</sup>.

### *Les exonérations des droits de douanes*

Les exonérations de droits de douane sont très courantes au Mali. Trois exonérations de droits de douane sont particulièrement importantes :

- les exonérations visant à soutenir les entreprises qui investissent dans les activités économiques ou génératrices d'emplois, ou les importations d'équipements médicaux ou de médicaments essentiels (qui nécessitent l'autorisation préalable du ministère compétent) ;
- les exonérations accordées dans le cadre d'importants projets ou accords susceptibles d'améliorer la situation économique du Mali dans son ensemble, par exemple le financement des infrastructures, les projets d'investissements dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des ressources en eau, de l'énergie, etc. Ces catégories d'exonérations représentent la majeure partie de l'ensemble des exonérations (soit 43 % en 2002)
- les exonérations du secteur minier. Dans ce secteur la fiscalité des activités (exploitation, exploration et activités artisanales) est régie par les dispositions du Code minier. De plus, chaque mine en exploitation a une convention d'établissement qui fixe de manière définitive et irrévocable sa fiscalité.

### *Niveau des droits de porte*

Depuis la suppression du monopole de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) en 1986 suivie en 1989 de la libéralisation des importations et du commerce intérieur de céréales (Décret N° 89-194/PG-RM du 15 Juin 1989), les prix réglementés des céréales à la consommation ne sont plus pratiqués au Mali. Le Mali a aussi mis un terme à la politique de subventions d'intrants et des équipements en 1987, à la fixation des prix à la production en 1991 en étendant son application à la céréale riz.

Avec ces textes, l'exportation de céréales relève du régime des échanges commerciaux libres de tous droits et taxes autres que les droits fiscaux normaux. Les licences ont été supprimées et remplacées par la délivrance d'un document d'importation. Une levée d'intention d'exportation est désormais exigée et un guichet unique a été mis en place pour réduire les barrières administratives.

En conclusion, le régime commercial du Mali incitatif pour les principaux produits agricoles. Le coût du transport de marchandises est élevé, mais cela affecte autant les importations que les exportations. Dans le cas du riz, les coûts de transport élevés lui assurent sans doute une protection nette, puisque la consommation nationale est incitée à acheter du riz produit localement. Par contre, dans le cas du coton, les coûts de transport élevés contribuent à pénaliser les producteurs qui doivent sacrifier une partie du prix mondial pour appuyer le transport du coton vers les ports de la côte.

<sup>41</sup> Décret n° 00-505/P-RM du 16 octobre 2000

<sup>42</sup> Cela a été le cas en 2005 suite à une campagne agricole difficile à cause des conditions climatiques et d'attaques de criquets.

Il existe encore de trop nombreux barrages routiers au Mali et dans les pays de la région, ce qui renchérit autant les importations que les exportations. Dans les deux cas, il s'agit d'éléments qui affectent la compétitivité de l'économie malienne, mais on ne saurait dire que ces barrières non tarifaires pénalisent davantage la production nationale et les importations.

### ***Recettes, Dépenses et Dette***

Les recettes sont constituées de recettes fiscales (impôts directs et indirects), de recettes non fiscales et de dons (dons pour projets et dons budgétaires). Ces recettes ont fortement progressé en valeur absolue (voir Tableau 13) en raison d'une forte croissance des recettes fiscales (de 10 à 350 milliards) alors que les autres postes progressaient beaucoup moins vite. Pour la période 2001/05, les recettes fiscales représentent 69% des recettes totales contre seulement 19% en 1981-85. L'importance des recettes sur fonds spéciaux et des dons a été fortement réduite : les dons sont passés de 41% des recettes sur la période 1981-85 à 19% sur la période 2001-05 et les fonds spéciaux de 32% à seulement 7%.

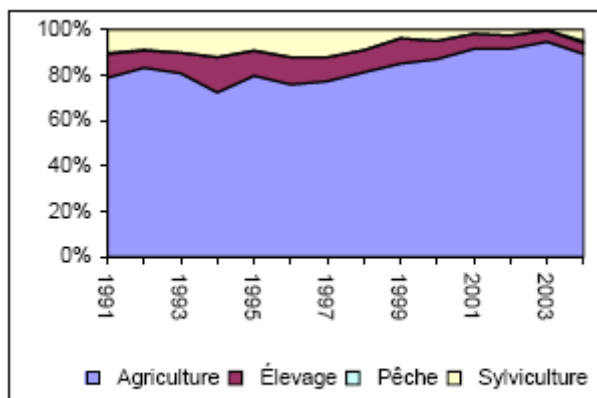
*Tableau 13 : Evolution des recettes, dépenses et dette (moyenne par période en milliards de F CFA courants)*

Désignation	1981/85	1986/90	1991/95	1996/00	2001/05
Recettes fiscales	10,9	22,72	95,78	210,26	353,5
Recettes non fiscales	4,3	7,18	12,78	11,8	22,2
Recettes fonds spéciaux	18,34	31,84	13,02	23,02	37,3
Dons	23,56	40,85	71,24	88,8	100,0
Total des recettes	57,11	102,59	192,82	333,88	513,02
Dépenses courantes			95,34	175,94	326,3
Dépenses en capital	72,50	69,67	99,5	179,5	216,8
Dette totale	447,70	724,68	1037,14	1633,42	1725,83

Sources : DNPD

Les dépenses courantes ont fortement augmenté. Selon la Banque Mondiale, elles ont cru de 5,5 % entre 1985 et 2003 pendant que les dépenses d'investissement n'augmentaient que de 2,3 % par an, ce qui se traduit par rapport au PIB à une croissance du ratio Dépenses/PIB de 1,4 % par an et une diminution du ratio dépenses d'investissement / PIB de 1,7% par an, (Banque Mondiale, 2006). Cependant, il faut noter que la composition des dépenses courantes, sur la même période, a évolué avec une réduction de la part des traitements et salaires et des frais financiers et une augmentation des matériaux et fournitures, poste plus favorable à la croissance.

*Figure 24 : Composantes de l'investissement public dans le secteur rural (source Banque Mondiale, 2006)*



Source : Calculs des services de la BM sur la base des données FMI.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement public, le développement rural en absorbe la plus grande part, même si son importance diminue passant de 50% en 1991 à environ 22% en 2003. Et c'est l'agriculture qui occupe la place principale (80%), bien au dessus de son importance dans le PIB par rapport à l'élevage et à la pêche (voir Figure 24). (Banque Mondiale, 2006).

Le solde budgétaire global hors dons s'est amélioré dans la dernière décennie, d'en moyenne 6% par an et il a été financé presque exclusivement par l'aide extérieure (Banque Mondiale, 2006).

La dette extérieure a fortement progressé de 1980 à 1995. Depuis le Mali maîtrise mieux sa dette et a bénéficié des différentes initiatives d'annulation (notamment l'initiative PPTE). L'encours de la dette sur le PIB qui était de près de 100% en 2000 a régulièrement baissé pour passer le seuil des 70% en 2004. Avec l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) entrée en vigueur à compter du 2 janvier

2006, le Mali a bénéficié de l'annulation de 100% de sa dette multilatérale estimée à 1 035,7 milliards de FCFA. Le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB devrait fortement diminuer pour passer de 64,3% sur la période 2002-2005 à 22,6% en moyenne pour la période 2007-2011. Ainsi, le service de la dette par rapport aux exportations se situerait en moyenne à 4,4% entre 2007-2011 contre 8,1% entre 2002-2005 (CSCR, 2006).

En conclusion il apparaît que, concernant les finances publiques, l'objectif général de contenir le déficit global des opérations financières de l'Etat est mis à mal à cause notamment (i) de la non réalisation de l'objectif de taux de pression fiscale (ceci nécessite des mesures nouvelles et hardies d'élargissement de l'assiette comme la fiscalisation du secteur informel, du foncier et du secteur agricole) ; (ii) de la difficulté de contenir les dépenses publiques (dette intérieure, dépenses sociales additionnelles) et (iii) du retard dans la mobilisation des ressources extérieures.

De même, des contraintes sévères limitent l'environnement des affaires et constituent un frein à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Il s'agit en l'occurrence du fléau de la corruption, des coûts élevés de l'eau, de l'électricité et du téléphone ainsi que des déficiences en infrastructure de transport. Le renforcement de la déconcentration qui devait accompagner la décentralisation n'a pas atteint le niveau critique qui permettrait de constater, au niveau des collectivités locales, une amélioration des conditions de vie (CSCR, 2006).

## 1.3. LES GRANDES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE

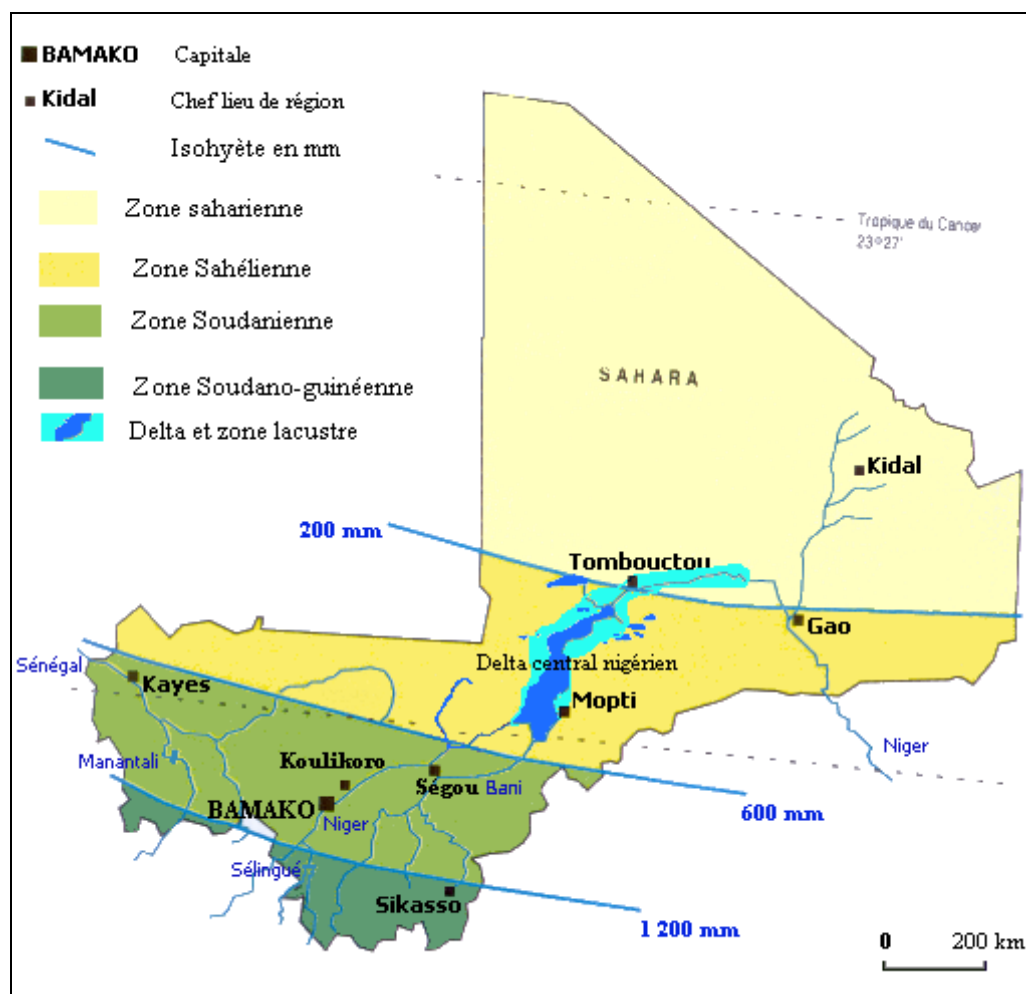
### 1.3.1. ESPACE ET RESSOURCES NATURELLES

#### 1.3.1.1. Les zones agro-climatiques et les systèmes de production

Le Mali est extrêmement divers du point de vue écologique, avec des zones climatiques allant du climat saharien au Nord au climat guinéen ou subtropical au Sud. Selon les résultats du Projet d'Inventaire des Ressources Terrestres (PIRT, 1982), le Mali se répartit en 49 zones agro-écologiques (voir Carte 2 en annexe), elles-mêmes regroupées en 4 grandes zones bio-climatiques en fonction des conditions écologiques et climatiques (CPS, 2001) :

- a) **La zone saharienne** (pluviométrie < 150 à 200 mm/an) qui correspond à la partie septentrionale du Mali entièrement couverte par le désert du Sahara. La zone s'étend sur 632 000 km<sup>2</sup>, soit 51 % du territoire national. Elle couvre l'entièreté de la région de Kidal et une grande partie des régions de Tombouctou et de Gao. L'élevage, notamment celui du dromadaire et des ovins/caprins, est la principale source de revenu dans la zone. Le système nomade basé sur l'exploitation des pâturages naturels et des points d'eau est le système de production le plus dominant. On y distingue les systèmes pastoraux purs et ceux qui associent l'élevage et les cultures pluviales de subsistance, localement le maraîchage et la phoeniciculture (en zone oasienne) ou l'élevage associé aux cultures de décrue.

Carte 1 : Zones bioclimatiques du Mali



- b) **La zone sahélienne** avec une pluviométrie de 150/200 mm à 600 mm/an couvre une superficie de 285 000 km<sup>2</sup>, soit 23 % du territoire. La saison des pluies s'étale sur 3 à 4 mois (juin à septembre), et la zone recèle un important potentiel en eaux de surface (Niger/Bani, lacs et mares). Les sols ferrugineux tropicaux couvrent les 2/3 de la superficie et ont une fertilité moyenne à faible, mais sont généralement sensibles à l'érosion éolienne. C'est la zone de prédilection de l'élevage transhumant, la végétation est composée de steppes vers le Nord et de savanes dominées par des espèces ligneuses à usages multiples (*Acacia seyal*, *Acacia senegalensis*, *Boscia senegalensis*, *Hyphaene thebaïca*), *Balanites aegyptiaca* vers le Sud. Les systèmes de production dominants sont le système pastoral associé aux cultures pluviales, au maraîchage et à la phoeniciculture ainsi que le système pastoral associé aux cultures de décrue.

**Le Delta intérieur du Niger et la zone lacustre** Cette zone bien qu'appartenant en majorité au domaine sahélien, constitue une entité écologique spécifique en tant que zone humide. Elle s'étend sur plus de 30 000 à 35 000 km<sup>2</sup> (≈ 2,5 % du territoire) et comprend les plaines d'inondation des fleuves Niger et Bani, la zone des lacs et la zone lacustre qui s'étend au-delà de Tombouctou. Cette zone est très riche en biodiversité (oiseaux migrateurs et grande diversité floristique). C'est une zone de pâturages avec des prairies aquatiques à bourgoutières (*Echinochloa stagnina*) associées à des pâturages herbacés terrestres à base d'*Andropogon gayanus*, *Cynodon dactylon*, *Brachiarianutica*. Les systèmes de production dominants sont : (i) les systèmes basés sur la transhumance du cheptel et les cultures de décrue ; (ii) les systèmes basés sur la transhumance du cheptel et les cultures pluviales ; (iii) les systèmes de cultures irriguées.

- c) **La zone soudanienne** couvre une superficie de 215 000 km<sup>2</sup>, soit 17,5 % du territoire. La pluviométrie, répartie sur 5 mois, varie de 600 mm/an au Nord à 1 200 mm/an au Sud. Les fleuves, les marigots et les mares fournissent de grandes quantités d'eau de surface tout au long de l'année. Les sols, situés généralement sur des cuirasses, sont peu évolués et peu profonds, donc très sensibles à l'érosion. Les pertes en sols peuvent être importantes. En zones cotonnières anciennes, les sols sont soumis à un phénomène d'acidification et de pollutions diverses, notamment par les engrais chimiques. La zone constitue de plus en plus une zone de transhumance et de refuge, avec une tendance à la sédentarisation des éleveurs et des troupeaux. Cette situation accentue la pression sur les ressources naturelles et est à l'origine de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les principaux systèmes agro-pastoraux de la zone sont : (i) les systèmes de cultures pluviales associées au coton ; (ii) les systèmes de cultures pluviales simples ; (iii) les systèmes de cultures irriguées ; (iv) les systèmes de Pêche ; (v) les systèmes périurbains spécialisés.
- d) **La zone soudano-guinéenne** qui se situe à l'extrême Sud du pays, ne couvre que 75 000 km<sup>2</sup>, soit 6 % du territoire. La pluviométrie, supérieure à 1 200 mm/an, s'étale sur 6 mois. Les sols tropicaux rouges sont généralement plus profonds et fertiles, mais très sensibles à l'érosion hydrique. D'une manière générale, la zone (onchocerquienne jusqu'à un passé récent) est encore relativement peu exploitée, mais constitue un potentiel très convoité pour les activités agro-sylvo-pastorales. Les principaux systèmes agro-pastoraux sont : (i) les systèmes de cultures pluviales associées au coton ; (ii) les systèmes de cultures pluviales simples ; (iii) les systèmes de pêche ; (iv) les systèmes périurbains spécialisés.

On distingue généralement deux grands groupes de systèmes de production : les systèmes pastoraux et agro-pastoraux selon l'importance respective de l'activité d'élevage ou agricole. Il n'existe pas à proprement parler de système agricole pur. À côté de ces deux grandes catégories, on note des systèmes basés sur la pêche et l'émergence de systèmes périurbains spécialisés, semi-intensifs à intensifs. Les systèmes sont tributaires du climat et de l'état et de la répartition des ressources naturelles. La plupart d'entre eux sont caractérisés par la faible utilisation d'intrants d'origine extérieure exception faite de la zone sud (système coton) et de la zone centre (riz irrigué avec maîtrise totale de l'eau)

Le Tableau 14 présente la répartition des systèmes de production, avec les filières qui les concernent, selon les zones bioclimatiques et selon le découpage régional (voir carte des régions en annexe).



Tableau 14 : Systèmes de production par zone bioclimatique, par région administrative et liens avec les filières agricoles

Système de Production Zone bio-climatique	Pastoral			Agro-pastoral						Systèmes périurbains spécialisés	Systèmes de Pêche
	Nomade Pur	Transhumant cultures/ Maraichage Phoenicicul.	Transhumant/cultures de décrue	Cultures de décrue/ Cultures pluviales	Cultures pluviales	Coton/ cultures pluviales	Cultures irriguées				
							Submersion libre	submersion contrôlée	Maitrise totale (ON, PPIV)		
Saharienne (P < 150 mm)											
Sahélienne (150 mm < P < 600 mm)											
Soudanienne (600 mm < P < 1200 mm)											
Soudano-guinéenne (1200 mm < P < 1400 mm)											
Delta Intérieur du Niger (250 mm < P < 800 mm)											
Régions Administratives	Kidal Tombouctou, Gao		Tombouctou Gao, Mopti, Ségou, Kayes	Tombouctou Gao, Mopti, Kayes	Tombouctou Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso	Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso	Ségou, Mopti Tombouctou Gao	Ségou Mopti Tombouctou	Sikasso Ségou, Koulikoro Mopti	Bamako, Sikasso, Ségou, Mopti, Kayes	Ségou Mopti Tombouctou Sélingué/ Manantali
Filières principales	Bétail, cuirs et peaux	Bétail Cuir et peaux	Bétail Cuir et peaux	Sorgho, riz, Blé	Mil, maïs, sorgho, niébé	Coton, maïs, mil, sorgho, niébé, riz bas-fonds	Riz	Riz	Riz Maraichage	Lait, viande Œufs, poulets, Maraichage Arboriculture fruitière	Pêche
Autres filières/ Activités	Artisanat/ Vannerie	Blé, Maraichage phoenici-culture Artisanat Produits de cueillette	Sorgho/ Riz Lait Bourgou Artisanat Produits de cueillette	Niébé Viande/lait Artisanat/ Poterie Bourgou Produits de cueillette	Arachide, bétail/viande lait Produits de cueillette	Maraichage Arboriculture fruitière riz pluvial, arachide, viande, lait Produits de cueillette	Mil/sorgho Bétail/lait Produits de cueillette	Mil/sorgho Bétail/lait Maraichage Produits de cueillette	Mil/sorgho bétail/lait Produits de cueillette	Mil/Sorgho Mais	Riz Maraichage Commerce

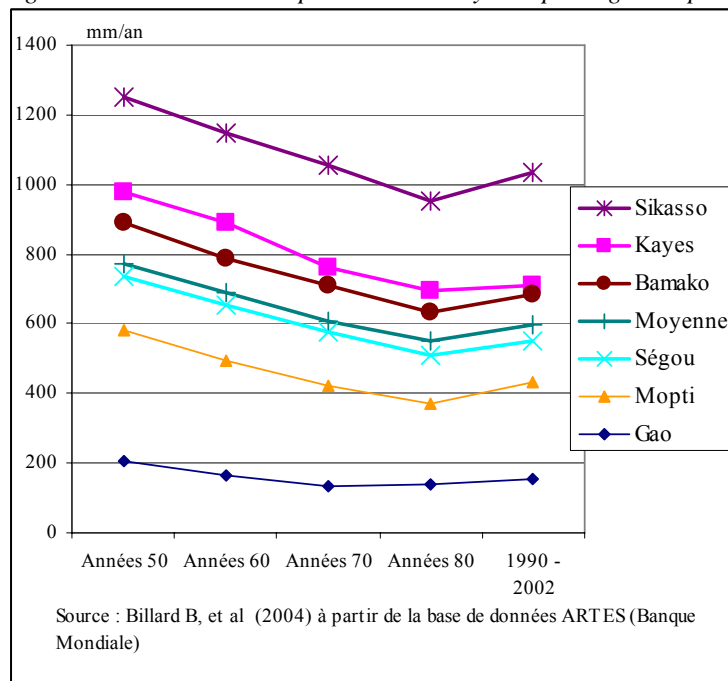
Systèmes pastoraux: axés sur l'élevage en tant qu'activité principale - Systèmes agro-pastoraux: caractérisés par une prédominance des cultures agricoles pluviales et/ou irriguées - Systèmes périurbains spécialisés semi-intensifs à intensifs: autour des grands centres urbains

Source : Schéma Directeur de Développement du Secteur Rural (CPS, 2001)

### 1.3.1.2. Evolution climatique

L'évolution de la pluviométrie est marquée par une forte baisse au cours des décennies 70 et 80 avec un déplacement vers le Sud des isohyètes et de la production agricole.

Figure 25 : Evolution de la pluviométrie moyenne par région et par décennie.



Le graphique ci-contre présente la pluviométrie moyenne pour les décennies depuis 1950. Ce sont les années 80 qui ont été les plus mauvaises et on note une baisse de la moyenne décennale de plus de 200 mm pour toutes les régions (sauf Gao) entre les années 50 et les années 80.

Ces moyennes cachent de fortes variations interannuelles, avec des années de grandes sécheresses dans les décennies 70 et 80 (voir supra) aux conséquences dramatiques. Par ailleurs, il y a aussi une augmentation de la variabilité intra annuelle avec des conséquences pour les cultures. La baisse de la pluviométrie s'est répercutée sur les débits des rivières et des fleuves avec une baisse tendancielle de la crue

(hauteur et durée) et là aussi des conséquences majeures pour la production.

Cette baisse tendancielle, renforcée par les sécheresses, a eu des conséquences importantes sur la production agricole, l'élevage et la pêche ; des zones qui étaient dans des situations relativement favorables sont passées brutalement dans des situations de forte vulnérabilité.

### 1.3.1.3. Mise en valeur des ressources

Les disponibilités en terre pour la production agro-sylvo-pastorale sont estimées à environ 45,9 millions d'hectares se répartissant comme suit :

- 11,5 millions d'hectares de terres cultivables (cultures + jachères),
- 1,1 millions d'hectares de réserves forestières,
- 3,3 millions d'hectares de réserves fauniques,
- 30,0 millions d'hectares de pâturages.

L'agriculture est pratiquée sur 3,3 millions d'hectare (DNSI, 2006) sur un total de 43,7 millions utilisables pour l'élevage et l'agriculture, soit 8 à 9 %, répartis entre les cultures de mil, sorgho, arachide, maïs, riz, coton fonio, niébé et quelques tubercules. Les céréales (mil, sorgho, riz, maïs) constituent la base de l'alimentation. La production agricole malienne souffre surtout de la faiblesse du niveau des pluies et de leur caractère aléatoire. L'agroforesterie est très répandue et les produits de cueillette (karité, gommier, néré, baobab, tamarinier, miel, etc.) sont largement utilisés pour l'autoconsommation, mais sont aussi commercialisés.

L'élevage joue un rôle déterminant dans l'économie du pays (voir supra 1.2.2.2). Il est très largement développé sur l'ensemble du pays avec des systèmes diversifiés allant d'élevage purement pastoral au Nord à des systèmes agro-pastoraux à dominante agricole dans le Sud.

Avec le vaste réseau hydrographique qui traverse le pays, la pêche est également une activité importante, en particulier dans le delta intérieur du Niger.

Le potentiel en ressources halieutiques est considérable, en raison de l'importance des cours d'eau et de l'étendue des plans d'eau existant. La production est liée à l'amplitude des crues et à la durée de l'inondation. Elle est estimée entre 100 000 et 200 000 tonnes par an dont plus de 80% proviennent du Delta Central du Niger (CPS, 2001).

Enfin, les ressources forestières sont largement exploitées pour fournir encore une très grande partie de l'énergie domestique des ménages maliens et de nombreux produits de cueillette et de la chasse.

### ✓ *Dégradation des ressources naturelles*

Les effets conjugués des sécheresses répétitives et de la pression anthropique et animale ont eu raison de l'équilibre naturel déjà fragilisé par la faiblesse de la productivité des écosystèmes, la faiblesse et la mauvaise répartition des pluies.

Le volume de bois sur pied est estimé globalement à 520 millions de m<sup>3</sup> (PIRL, 1990) avec de fortes variations du Nord au Sud et par zone éco climatique. La productivité moyenne est de 0,86 m<sup>3</sup>/ha/an. Elle varie de 0,3 à 0,05 m<sup>3</sup> en zone sahélienne et saharienne, de 1 à 1,5 m<sup>3</sup>/ha/an en zone soudano-guinéenne. Plus de 100 000 ha de forêts disparaissent chaque année par défrichement. Les seuls prélèvements pour le bois de chauffe et de charbon de bois étaient estimés à 5 millions de tonnes par an soit 400 000 ha exploités. Ils pourraient avoir dépassé les 7 millions de tonnes par an depuis 2000.

La dégradation progressive du couvert végétal a contribué à la perte des terres cultivables, l'ensablement des cours d'eau, des lacs et des mares limitant ainsi les possibilités de culture, de pêche, de pâturage et d'alimentation eau des hommes et du bétail.

Les conséquences des sécheresses persistantes des 25 dernières années au Sahel ont eu pour traduction une diminution considérable de la superficie des terres inondables au niveau du delta central du Niger (30 000 km<sup>2</sup> en 1960 contre 5 000 km<sup>2</sup> en 1980).

Au niveau des sols, on assiste à une baisse généralisée de la fertilité des terres et à un mouvement des dunes vers le sud du pays. Environ 7 à 15 % des terres mises en valeur sont actuellement abandonnées à cause d'une perte de fertilité. Il s'en suit une perturbation dans le système d'occupation traditionnelle des terres entre les grandes zones d'affectation des différentes productions (agriculture, élevage, pêche, forêts) mais aussi à l'intérieur d'une même zone.

Dans les régions les plus vulnérables, la dégradation de l'environnement sous l'effet d'une synergie de facteurs climatiques et anthropiques est une cause d'appauvrissement et de migrations.

### ✓ *Ressources en eau*

Le système hydrographique du Mali est constitué par les bassins du Haut Sénégal et du Niger Moyen. Les cours d'eau permanents sont concentrés au Sud et au Centre du pays, alors que le Nord se caractérise par la présence de nombreuses vallées fossiles.

Les principales ressources en eau sont celles du fleuve Niger qui traverse le pays (1 700 km au Mali sur les 4 200 km de longueur totale). Le bassin du fleuve au Mali est estimé à 300 000 km<sup>2</sup> (soit 20 % de la superficie totale du bassin). La crue saisonnière est alimentée de façon irrégulière par les pluies d'hivernage ; le maximum de cette crue se situe en septembre/octobre à Bamako, fin octobre à Mopti, décembre à Kabara (Tombouctou) et fin janvier à Gao. Les grands aménagements existants sur le fleuve Niger et ses affluents sont : le barrage de Sélingué sur le Sankarani, le barrage de Sotuba et le barrage de Markala sur le Niger. La propagation des débits s'effectue entre Koulikoro et Kirango (Markala) avec

d'importants débordements et prélèvements pour l'irrigation des aménagements de l'Office Riz Ségou<sup>43</sup> en période de crue et de l'Office du Niger toute l'année.

Les apports du fleuve à Koulikoro s'élèvent à quelque 30 milliards de mètres cubes d'eau par an, dont plus de la moitié – 16 milliards de mètres cubes – pendant les mois de crue de septembre et d'octobre. De février à mai, le débit du fleuve ralentit pour n'atteindre qu'environ 1,5 milliard de mètres cubes sur les quatre mois. Sur cette période les lâchers d'eau du barrage de Sélingué (en amont de Koulikoro) constituent une part très importante des volumes car le débit naturel du fleuve est très faible.

Le débit naturel du fleuve à Koulikoro est faible en période d'étiage avec des débits qui descendent, en moyenne sur les seize années de 1982 à 1997 à moins de 20 m<sup>3</sup>/s en avril. La mise en service du barrage de Sélingué (à vocation hydroélectrique et agricole) en 1982 a permis d'augmenter ce débit naturel durant les périodes de janvier à juin et d'octobre à décembre. Les apports de Sélingué en période d'étiage varient de 70 à 120 m<sup>3</sup>/s, ce qui représente jusqu'à 85 % des débits observés au mois d'avril (Ministère du développement rural et de l'eau et Ministère de l'environnement, 1998).

Le fleuve Sénégal est constitué principalement par le Bafing, le Bakoye et la Falémé. Les débits du fleuve sont contrôlés en grande partie par le barrage de Manantali, sur le Bafing. Le volume du barrage de Manantali approche 12 milliards m<sup>3</sup>, dont 7,85 milliards m<sup>3</sup> constituent la tranche utile. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui regroupe le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, gère les eaux du bassin de ce fleuve. Dans le cadre des accords OMVS, le barrage de Manantali doit garantir un débit minimum de 300 m<sup>3</sup>/s, dont 200 m<sup>3</sup>/s pour l'agriculture, sur lesquels 45 m<sup>3</sup>/s sont réservés à l'agriculture malienne.

Par ailleurs, l'ensemble des réserves en eau souterraine représenterait un volume de 2 720 milliards m<sup>3</sup> avec une recharge annuelle de 55 milliards m<sup>3</sup>/an, dont la plupart en zones sud et sud-ouest du pays où les forages sont difficiles et coûteux et la pluviométrie annuelle supérieure à 700 mm/an. L'exploitation actuelle des eaux souterraines est d'environ 106 millions m<sup>3</sup>/an, dont les prélèvements sur les forages et les puits modernes représentent près de 21 millions m<sup>3</sup>/an, soit 20% de l'exploitation totale, le reste provenant de puits traditionnels.

Les consommations actuelles en eau du secteur de l'irrigation sont de l'ordre de 3,5 milliards de mètres cubes (25 000 m<sup>3</sup>/ha) presque entièrement sur une période de sept mois (du 1er juin au 31 décembre), ce qui semble laisser une grande marge pour des extensions. La situation est cependant moins favorable qu'il n'y paraît. Les contraintes et limitations liées à l'exploitation de ces ressources en eau peuvent être résumées comme suit (MDRE, 1999):

- Irrégularité du régime pluviométrique et hydrologique et donc du débit des fleuves et rivières ainsi que de la recharge annuelle des nappes; il est à noter, en particulier, que depuis vingt ans environ, la pluviométrie moyenne du Mali a diminué de 15 à 20% par rapport à la période cinquantenaire précédente ;
- Difficultés de localisation des aquifères par rapport aux sites d'utilisation (le taux d'échec atteint parfois 30%) et faibles débits unitaires (moins de 5 m<sup>3</sup>/h pour la plupart des forages);
- Coût d'exhaure et des ouvrages de retenue d'eau de surface en moyenne très élevé ;
- Exploitation coûteuse des eaux souterraines.

Les consommations en contre-saison, bien que faibles, surviennent à une période où les débits des fleuves et les niveaux dans les barrages de retenue sont faibles.

Le Niger est une rivière internationale et le Mali dépend des barrages envisagés en Guinée, tout en devant laisser des volumes d'eau suffisants aux pays situés en aval (Niger et Nigéria). Même en construisant les seuils de Talo et Djenné sur le Bani ainsi que le barrage de Tossaye et tout en améliorant l'efficacité de l'irrigation pour diminuer la consommation à 19 000 au lieu de 25 000 m<sup>3</sup>/ha, le potentiel irrigable dans le bassin du Niger serait d'environ 500 000 ha seulement si l'on ne veut pas diminuer les volumes d'eau

---

<sup>43</sup> Opération de développement rural avec pour mission de développer l'agriculture irriguée et plus particulièrement la production de riz sur des périmètres irrigués essentiellement en submersion contrôlée

arrivant au Niger en aval de plus de 30%. De cette superficie totale, environ 230 000 ha avaient été aménagés en 1994, sur lesquels 170 000 ha étaient effectivement exploités, 60 000 ha environ ayant été abandonnés du fait de la baisse des crues et du mauvais entretien (MDRE, 1999).

### ✓ *Potentiel irrigable et Irrigation*

Le potentiel des terres aptes à la culture irriguée est de 2 200 000 ha, dont environ 566 000 ha sont irrigués à partir des ressources en eau de surface pérennes. Sur les trois grands types d'irrigation en maîtrise totale/partielle (irrigation de surface, aspersion et goutte-à-goutte), seule l'irrigation de surface est réellement pratiquée au Mali. En 2005, environ 291 000 ha sont aménagés et bénéficient d'un contrôle de l'eau en maîtrise totale ou en submersion contrôlée (maîtrise partielle). Plus de 60 000 ha sont plus ou moins abandonnés du fait de la baisse des crues du fleuve (cas des aménagements en maîtrise partielle), de problèmes techniques (dus au mauvais entretien des aménagements, par exemple) et surtout de certaines contraintes institutionnelles (manque de crédit agricole, problèmes fonciers, non-appropriation des infrastructures d'irrigation et de leur gestion par les bénéficiaires).

Tableau 15 : Evolution des superficies aménagées au Mali

Type d'aménagement	1960**	1972	1987	1998	2005
Maîtrise totale	53 305	54 305	67 305	83 584	140 085
Submersion contrôlée*	31 050	34 050	121 050	150 884	150 884
Total	84 355	88 355	188 355	234 468	290 969

\* Submersion contrôlée, bas fonds et petits barrages \*\* N'intègre pas certains aménagements qui étaient abandonnés

Source : pour 1960, 72 et 87 données reconstituées par les auteurs à partir de (Ministère de l'agriculture, 1987) ; pour 1998 et 2005 communication du Génie Rural (2006)

La politique d'irrigation avait été engagée dans la cadre du Plan Sarraut à partir des travaux et propositions d'Emile Béline avec la réalisation des casiers de l'Office du Niger, de la haute Vallée du Niger, de Baguinéda et de Ségou (Schreyger, 1984 ; Bordage, 1991 ; Magassa, 1999). L'Office du Niger, établissement public est créé en 1932 avec un objectif ambitieux affiché de près de un million d'hectares. Les objectifs sont restés virtuels durant la période coloniale et au début de l'indépendance l'irrigation n'a pas été retenue comme une priorité. De l'indépendance à la fin des années 60, les efforts ont été consacrés à la prise en main des aménagements existants, presque aucune réalisation n'a eu lieu. A partir de 1972 et jusqu'à la fin des années 90, les efforts ont porté sur les aménagements en maîtrise partielle de l'eau moins coûteux et sur la réhabilitation de l'Office du Niger (à partir des années 80). A la fin des années 90, la priorité est donnée aux aménagements en maîtrise totale de l'eau ; l'extension de l'aménagement de l'Office du Niger est alors reprise.

Tableau 16 : Localisation des superficies aménagées pour l'irrigation (en ha)

Région	Maîtrise totale	Submersion contrôlée	Ensemble	%
KAYES	1 489	301	1 790	1%
KOULIKORO	6 265	10 729	16 994	6%
SIKASSO	1 545	5 689	7 234	2%
SEGOU	93 811	36 679	130 490	45%
MOPTI	3 310	35 103	38 413	13%
TOMBOUCTOU	29 150	48 812	77 962	27%
GAO	4 515	13 571	18 086	6%
TOTAL	140 085	150 884	290 969	100%

Source : communication du Génie Rural (2007)

Sur les 291 000 ha, 140 000 ha sont en maîtrise totale, soit un peu moins de 50% des surfaces alors qu'elles n'étaient que de 36 % en 1987. Ces aménagements sont concentrés dans la région de Ségou qui détient, en 2005, 45 % des superficies totales aménagées et 67 % des superficies en maîtrise totale de l'eau. L'évolution des superficies aménagées à l'Office du Niger (voir Figure 48) est significative des politiques menées : aménagement durant la période coloniale, stagnation des superficies

mais progression des rendements et des superficies cultivées avec les réhabilitations jusqu'à la fin des années 90, puis dans les années 2000 reprise de l'extension des superficies aménagées. C'est dans la zone de l'Office du Niger qu'est localisé le complexe agro-industriel SUKALA avec 5 000 ha environ irrigués pour la production de canne à sucre.

Dans la région de Ségou il existe aussi des aménagements « en submersion contrôlée » (Office Riz de Ségou). Les régions de Mopti et Tombouctou sont également bien dotées en aménagements (40 %) mais avec une forte proportion d'aménagements en submersion contrôlée moins performants. Des efforts importants ont été faits, ces dernières années pour réaliser des petits périmètres irrigués villageois (PIV) le long du fleuve et de ses affluents.

L'agriculture irriguée reste cependant relativement limitée puisque la superficie totale irriguée ne représente que 5 % du total des terres cultivables du Mali.

Le chiffre global de 2,2 millions d'hectares irrigables est théorique et trompeur par sa grandeur car une portion importante de cette superficie ne peut pas être irriguée avec les systèmes d'irrigation et les systèmes de culture actuels (gros consommateurs d'eau). Au fur et à mesure que de nouvelles aires sont aménagées et irriguées, d'autres aires qui avaient du potentiel ne seront plus disponibles. L'étude du PNUD menée en 1982 a limité de façon prudente le potentiel pour l'Office du Niger à 250 000 hectares, au lieu de reconduire le chiffre qui est souvent cité – 960 000 hectares – parce que l'on ne peut pas dévier suffisamment d'eau du Niger pour cultiver une telle superficie. La limite supérieure de la capacité de l'Office du Niger est à présent objet de débats.

### ✓ *Les principales caractéristiques des sols des terres cultivées*

Au Mali, les types de sols sont diversifiés. La grande majorité des terres cultivées sont cependant constituées par les sols faiblement ferralitiques et les sols tropicaux. Les sols faiblement ferralitiques se localisent dans le Sud-Est du pays et avec une superficie d'environ 2 000 000 d'hectares, ils constituent l'essentiel des terres arables.

Le taux de matière organique est très faible (rarement plus de 1 %). La teneur en azote total est également très faible avec moins de 0,2 %. Cette faible fertilité est la conséquence à la fois des conditions climatiques défavorables et de techniques agricoles souvent peu évoluées et érosives. Leur maintien et/ou leur amélioration est une condition sine qua non de la pérennité des systèmes de production sur ces sols.

Les études menées par l'Équipe système de production et gestion des ressources naturelles (ESPGRN) de l'IER ont montré une forte dégradation de la ressource terre du fait de l'érosion hydrique. Cette forte érosion est liée en grande partie à la pression démographique et aux techniques extensives. Les divers bilans physiques réalisés par Van der Pol en 1991, Kanté en 2001, Van der Pol et al. en 2002, indiquent une dégradation à la parcelle assez importante surtout pour les cultures de mils/sorgho (bilans négatifs). Les apports de fumure organique et minérale sont actuellement insuffisants par rapport aux exportations et un déficit généralisé en azote et en potassium a été constaté. Seulement 26% des parcelles reçoivent de la fumure organique (Kanté et al. 1993 ; Brons et al. 1994).

La question du maintien et de l'accroissement du potentiel de production dans les zones cotonnières reste posée. La baisse tendancielle des rendements, la question de fronts cotonniers migratoires et les voies et moyens de pérenniser et développer à long terme la culture cotonnière reste un sujet encore tabou et pour lequel les attentes sont fortes vis-à-vis de la recherche agronomique et en sciences sociales.

## **1.3.2. STRUCTURES AGRAIRES ET PRODUCTIONS**

### ***1.3.2.1. Les exploitations agricoles au Mali***

Il n'existe pas au Mali de données disponibles sur les périodes antérieures pour analyser globalement sur l'ensemble du pays l'évolution du nombre et de la taille des exploitations. Mais, les études localisées (Mariko et al, 1999, Kébé et al 1999, 2003, 2005,) font état d'une tendance générale à l'éclatement des exploitations avec une réduction de la taille moyenne dans les régions au Centre et au Sud du pays. Dans les zones Nord (régions de Kidal, Gao et Tombouctou), la population rurale a fortement baissé depuis 1976, et dans la région de Mopti la progression a été faible (voir point 1.2.1.1) : l'exode rural a du se

traduire par une baisse ou une stagnation du nombre des exploitations. Nous présenterons dans ce qui suit une analyse de la situation des exploitations en 2004.

Selon le recensement général de l'agriculture (RGA) effectué en 2004, il y avait au Mali 805 200 exploitations agricoles regroupant une population de 8,9 millions de personnes sur un total de 11,42 millions d'habitants, ce qui correspond à une proportion de 78%. Rappelons qu'à la même date, en 2004, les projections faites à partir du recensement général de la population de 1998 indiquent une proportion de 69 % de ruraux. (voir 1.2.1.1). Cela signifie que les agriculteurs vivant dans des lieux classés urbains (petites villes ou même grandes villes y compris Bamako) sont aussi des exploitants agricoles. Comme précisé lors de l'analyse de la population, on retrouve au niveau de cette répartition sectorielle, l'inégale répartition de la population sur le territoire malien (Tableau 17).

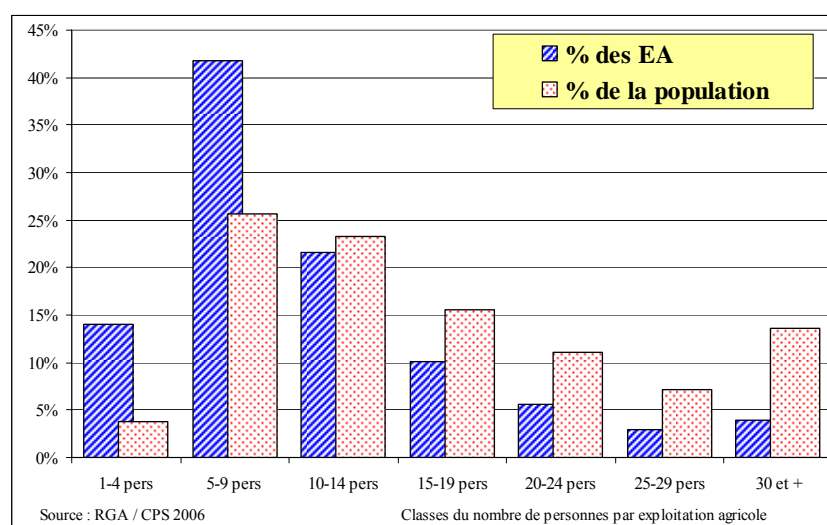
Tableau 17 : Répartition régionale des exploitations et de leur population (source CPS, 2006)

Régions	Nbre d'exploitations	Population	Personnes par EA	% Nbre EA	% Pop Agri
Kayes	102 118	1 273 221	12,5	12,7%	14,3%
Koulikoro	125 173	1 681 834	13,4	15,5%	18,9%
Sikasso	97 725	1 459 585	14,9	12,1%	16,4%
Ségou	118 294	1 370 807	11,6	14,7%	15,4%
Mopti	160 069	1 577 145	9,9	19,9%	17,7%
Tombouctou	90 764	755 789	8,3	11,3%	8,5%
Gao	75 165	524 356	7,0	9,3%	5,9%
Kidal	27 346	163 335	6,0	3,4%	1,8%
Bamako	8 540	106 388	12,5	1,1%	1,2%
Total	805 194	8 912 460	11,1	100,0%	100,0%

Ce sont les régions du Sud du pays qui concentrent les exploitations agricoles : les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso cumulent 65 % des exploitations et de la population agricole.

La taille démographique moyenne des exploitations décroît du Sud agricole vers le Nord pastoral : les exploitations dans la région de Sikasso ont une population moyenne de près de 15 personnes soit 2 ménages et plus ; pour les régions Nord les exploitations sont plus petites et le plus souvent composées d'un seul ménage. Ces moyennes cachent cependant de fortes disparités.

Figure 26 : Répartition des exploitations et de la population selon la taille démographique



Plus de 40 % des exploitations sont composées de 5 à 9 personnes (voir Figure 26) ; et les grandes exploitations de plus de 15 personnes sont relativement peu nombreuses (23% des exploitations). Cependant la répartition de la population agricole est sensiblement différente avec les grandes exploitations (plus de 15 personnes) qui cumulent 47 % de la population. Ainsi, même si les grandes exploitations sont peu nombreuses, elles

représentent une part importante de la population. Ces grandes exploitations se rencontrent plus généralement dans les régions Sud (38 % des exploitations dans la région de Sikasso).

Tableau 18 : Part des exploitations agricoles qui cultivent et superficies moyennes.

Régions	Nombre EA	% EA qui cultivent	Sup/EA (ha)	Sup/pers (ha)
Kayes	102 118	94%	2,81	0,23
Koulikoro	125 173	98%	5,38	0,40
Sikasso	97 725	100%	7,50	0,50
Ségou	118 294	99%	6,74	0,58
Mopti	160 069	98%	4,22	0,43
Tombouctou	90 764	57%	1,70	0,20
Gao	75 165	59%	1,56	0,22
Kidal	27 346	-		-
Bamako	8 540	88%	0,89	0,07
Total	805 194	86%	4,72	0,43

Source : calculé par les auteurs à partir des données du RGA (CPS, 2006)

Sur les 800 000 exploitations, un peu moins de 700 000 pratiquent l'agriculture soit 86%, avec une superficie cultivée moyenne en 2004 de 4,7 ha, soit 0,43 ha par personne. Les 100 000 autres exploitations n'ont pas de terres (éleveurs, pêcheurs, autres activités primaires). Elles sont essentiellement localisées au Nord. Cette superficie moyenne par personne décroît du Sud vers le Nord : de 0,5 ha/pers à Sikasso à 0,2 ha/pers dans les régions Nord. La région de Kayes apparaît assez particulière avec une superficie moyenne relativement faible proche de celle des régions Nord alors que cette région est répartie sur les zones soudaniennes à sahéliennes. La région de Mopti dans la zone sahélienne réputée zone d'élevage reste cependant très agricole avec une superficie par personne relativement élevée (0,43 ha/pers).

Tableau 19 : Répartition des exploitations selon la superficie cultivée

Taille	Nbre EA	%
Sans terre	110 635	14%
< 1 ha	144 961	18%
1 à 2 ha	108 998	14%
2 à 3 ha	78 876	10%
3 à 5 ha	110 761	14%
5 à 10 ha	142 932	18%
10 à 20 ha	79 065	10%
20 ha et +	28 967	4%
Total	805 195	100%

Source : RGA 2004 (CPS, 2006)

Les exploitations agricoles au Mali sont des exploitations familiales de petite taille du point de vue de la superficie. La part des exploitations sans terre (spécialisation élevage ou pêche) sont relativement peu nombreuses (14% des exploitations totales) très largement localisées dans les régions Nord : 87 % des exploitations sans culture appartiennent aux régions de Kidal, Gao et Tombouctou. Près des ¾ des exploitations (73%) ont moins de 10 ha. En final, on observe une relative concentration des superficies, mais essentiellement parce qu'il existe un grand nombre d'exploitations avec des superficies très petites (55 % des exploitations ont moins de 5 ha).

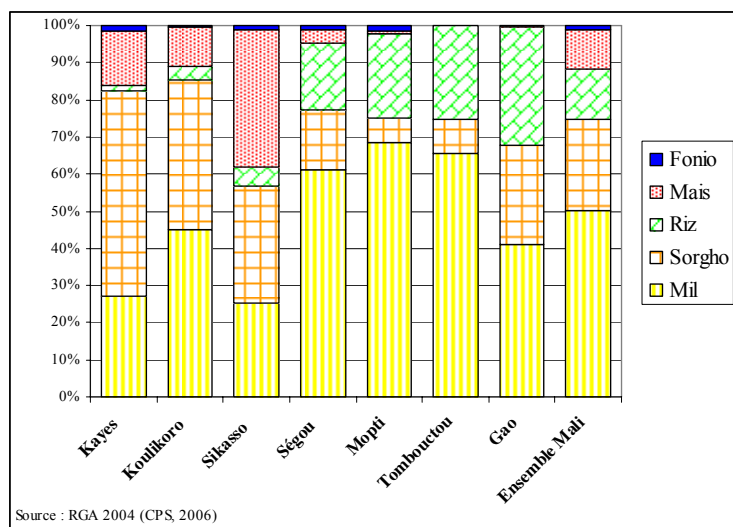
Tableau 20 : Superficies cultivées selon les grands types de culture

	Sup (ha)	%
Céréales	2 354 156	71,9%
Tubercules	2 526	0,1%
Légumineuses	260 453	7,9%
Cultures industrielles	637 268	19,5%
Cultures fourragères	348	0,0%
Autres cultures	21 424	0,7%
Total	3 276 175	100,0%
** Coton, arachide, hibiscus, et tabac Source RGA 2004, CPS 2006		

Les cultures pratiquées sont essentiellement des céréales (72 % des superficies cultivées). Les cultures dites « industrielles » avec près de 20 % des superficies restent globalement assez faibles et en réalité seul le coton est important (550 000 ha selon la CMDT, 427 000 ha selon RGA) puisque l'arachide est produite en grande partie pour l'autoconsommation, contrairement aux années 1960. Les tubercules (pomme de terre, igname, manioc, patate douce) cultivés essentiellement au Sud sont marginaux. La faiblesse des cultures fourragères est un indicateur du faible niveau d'intensification de l'élevage et d'une intégration agriculture élevage qui est limitée à la traction animale avec une valorisation croissante de la fumure organique.



Figure 27 : Répartition des superficies par céréales et par région



Le mil est la principale production céréalière au Mali avec 50 % des superficies cultivées annuellement en céréales (source RGA 2004). Son importance varie selon les régions plus de 60 % des superficies en céréales à Ségou, Mopti, Tombouctou. Le sorgho reste important dans les régions ouest de Kayes et Koulikoro. A Sikasso le maïs est dominant (37%) alors qu'à Gao c'est le riz (32%).

Plus on progresse vers le Nord et plus le riz occupe une place importante avec 18% des superficies à Ségou, 23% à Mopti, 25% à Tombouctou et 32% à

Gao. Dans les régions les plus septentrionales le riz irrigué ou traditionnel occupe une place importante dans le système de culture des exploitations. Cette place a augmenté avec le temps et la dégradation des conditions climatiques (RGA 2004).

L'importance relative des surfaces céréalières et en particulier des mil et sorgho est caractéristique d'une agriculture malienne qui reste tournée vers l'autosuffisance alimentaire.

L'élevage est une activité importante et très largement répandue. Il y a un peu plus de 24 millions de têtes soit plus de deux animaux par personnes au Mali.

Tableau 21 : répartition de l'effectif du cheptel par système d'élevage

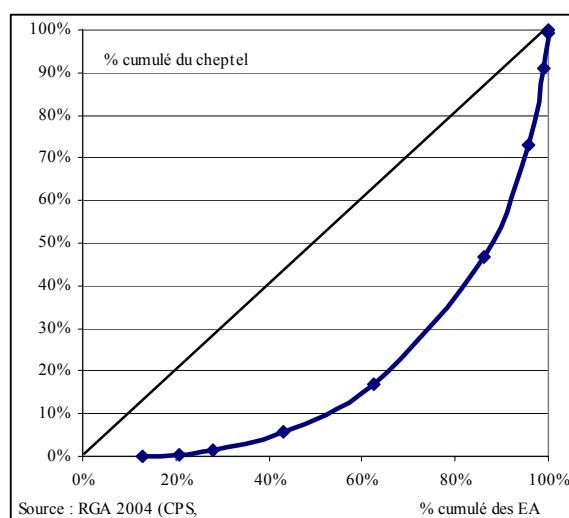
Système d'élevage	Effectif	%
Cheptel sédentaire	19 982 848	82%
Cheptel nomade et transhumant	4 374 693	18%
Cheptel d'exploitations modernes	9 925	0%
Total	24 367 466	100%

Source : RGA 2004 (CPS, 2006)

La grande majorité du cheptel (82 %) est détenue par des exploitations agricoles sédentaires. Le cheptel transhumant et nomade est concentré (85 % des animaux) dans les régions du Nord : Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti. Dans ces zones, le nombre d'animaux par exploitation ou par personne est élevé : 14 animaux par personne agricole à Kidal, 8 à

Gao, 4 à Tombouctou et 3 à Mopti. Les élevages « modernes » sont encore peu nombreux et cantonnés aux abords des capitales régionales et surtout de Bamako (81 % des effectifs).

Figure 28 : Courbe de concentration du cheptel



Les exploitations sans aucun animaux sont peu nombreuses (12,7%) ; les systèmes de production sont donc largement basés sur la polyculture/élevage. On note cependant une forte concentration du cheptel. Les exploitations qui possèdent plus de 20 têtes sont peu nombreuses (14 %) mais elles cumulent 53 % du cheptel.

A l'opposé 43 % des exploitations ont moins de 10 têtes. Cette concentration s'explique par la spécialisation de certaines exploitations notamment dans les zones où l'élevage est l'activité principale (et exclusive pour plus de 10 % des exploitations totales). Mais aussi, par le rôle de capitalisation que jouent les animaux (et en particulier les bovins) pour les exploitations des zones au Sud qui habituellement ne

pratiquaient pas l'élevage. Sur la longue période, on observe (à dire d'experts et selon les entretiens avec les producteurs) un déplacement de l'élevage vers les zones Sud, plus particulièrement pour les bovins. Si

la région de Mopti reste en tête pour le nombre de bovins (1,9 millions de têtes), les régions qui suivent sont celles au Sud en particulier Sikasso, Koulikoro et Ségou (avec respectivement 1,1 ; 1 et 0,8 million de têtes). Par contre, les petits ruminants restent concentrés dans les régions Nord (plus de 60 % des animaux sont localisés dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal).

Une part importante des exploitations sont équipées pour la culture attelée : seulement 28% des superficies sont labourées manuellement. Ce sont les régions Sud où se sont succédé les opérations de développement qui sont les mieux équipées pour la traction animale (culture et transport) : Ségou, Sikasso, Koulikoro.

Les pratiques intensives de production sont inégalement répandues :

- En dehors des semences de coton qui sont fournies gratuitement par la CMDT, l'utilisation de semences sélectionnées est très limitée : 2,1 % des superficies semées en céréales (essentiellement des variétés de maïs) et 7,8 % des autres cultures essentiellement les productions maraîchères ;
- L'utilisation d'engrais minéraux est une pratique répandue dans certaines régions, mais globalement 26 % des superficies cultivées seulement reçoivent un apport de fumure minérale (fumure minérale seule : 11 % des superficies ; avec de la fumure organique : 15%). Cette utilisation est fortement liée à la production de coton puisque à Sikasso 98% des superficies reçoivent un apport d'engrais chimique, mais dans les autres régions cet apport est peu répandu.
- L'utilisation de fumure organique est assez largement répandue : 43 % des superficies reçoivent de la fumure organique au Mali, dont la production céréalière, cependant les quantités sont très variables et souvent faibles (manque de données générales).

Enfin, si le développement des caisses d'épargne et de crédit a favorisé l'accès au crédit celui-ci reste toujours très limité avec seulement 20 % des exploitations qui avaient contracté un crédit en 2004 et très localisé dans les zones avec des projets de développement rural et en particulier la zone cotonnière (50 % des exploitations qui ont bénéficié d'un crédit sont localisées dans la région de Sikasso).

### ***1.3.2.2. Evolution des principales productions agricoles***

La production agricole est largement dominée par les céréales (voir supra) qui occupent la plus grande partie des terres cultivées. Ces céréales constituent l'essentiel de la ration alimentaire des populations, en zone rurale comme en zone urbaine. La norme moyenne de consommation pour le Mali est de 214 kg/pers/an<sup>44</sup> (ODHD/PNUD, 2007).

Contrairement aux exploitations agricoles pour lesquelles il n'existe pas d'autre information que les données du RGA 2004, il a été possible de reconstituer les séries des principales productions agricoles. Cette reconstitution a été possible en utilisant les données de la FAO pour les périodes anciennes et les données de la CPS (Cellule de planification et statistique du Ministère de l'Agriculture) pour les informations plus récentes. L'évolution de la production céréalière (Figure 29) est caractérisée par de fortes fluctuations interannuelles liées aux conditions climatiques. En dehors des années extrêmes (très mauvaises ou très bonnes) l'analyse de l'évolution de la production au niveau national est en réalité un exercice difficile en raison de la grande variabilité des conditions de production sur ce vaste territoire.

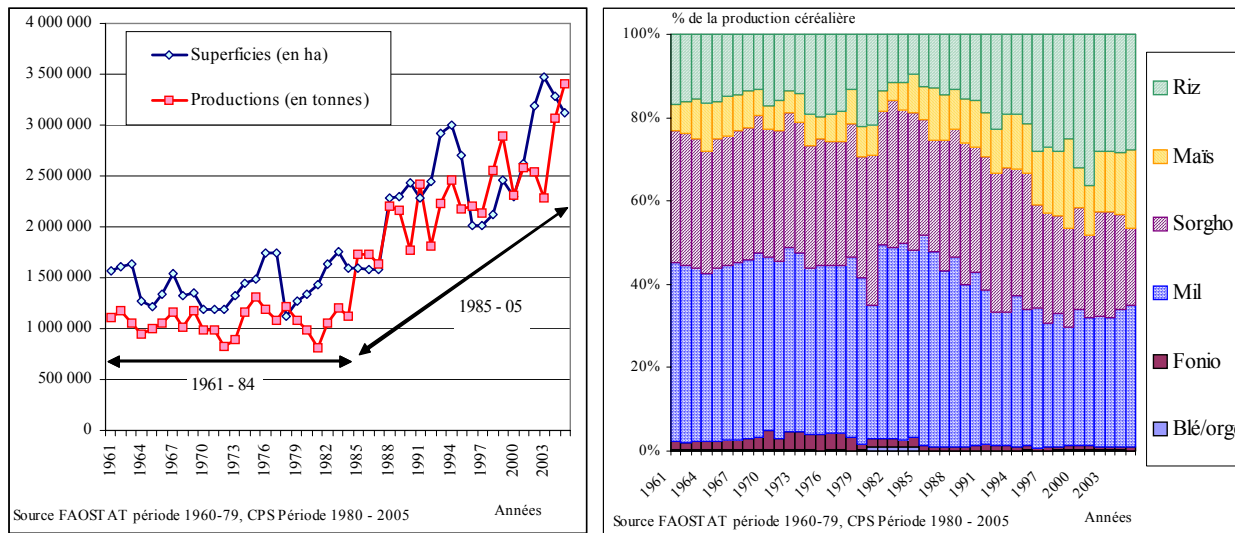
On distingue deux grandes périodes : (i) la première va de 1960 au début des années 80 (1984) avec une stagnation de la production aux alentours de 1 million de tonnes (approximativement la moyenne pour toute la période) ; puis à partir de années 1985, une production qui augmente de manière irrégulière mais

---

<sup>44</sup> Au Mali, la norme de consommation céréalière est de 214 Kg / personne / an. Cette norme a été calculée à partir d'une part, des consommations énergétiques moyennes par individu et par jour de 2525 Kcal issues de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté de 2001 (EMEP 2001) et d'autre part de la structure de la consommation établie par la FAO pour le Mali (Bilan de la campagne agropastorale 2005/2006 et perspectives de la campagne agropastorale 2006/2007, CPS/MA 2006). Pour la FAO, la norme pour le Mali était de 186 kg/pers/an de céréales en 2001.

avec une tendance marquée à la hausse: 2,0 millions de tonnes par an en moyenne pour la période 1985-1994, 2,5 millions pour la décennie 1995/2005.

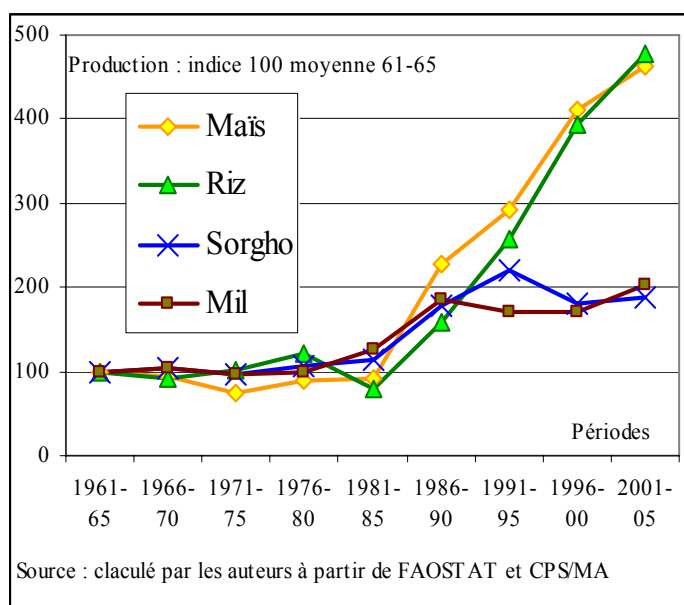
Figure 29 : Evolution des superficies et de la production de céréales au Mali de 1961-2005



Les conditions climatiques très défavorables n'expliquent pas complètement cette stagnation sur la période 1961/1984. Celle-ci est marquée par les fortes sécheresses de 1971-73 et 1980-84, mais la décennie 1960 et la période 1974-79 étaient plutôt favorables d'un point de vue climatique. Plusieurs explications (Ministère de l'agriculture, 1987) ont été avancées pour expliquer cette stagnation aux périodes favorables parmi elles un « système monopolistique de commercialisation des céréales de l'OPAM » qui décourage la production paysanne. Par ailleurs, les investissements faits au cours des années 70 pour le développement de la production rizicole (notamment des aménagements hydro-agricoles en submersion contrôlée) ne produiront que peu d'effets durant cette période car avec les systèmes techniques développés, la production reste très sensible aux aléas climatiques (pluviométrie et crue).

La croissance de la production à partir du milieu des années 80, est liée à l'augmentation des superficies cultivées en céréales sèches mais aussi à l'augmentation des rendements en riz et maïs.

Figure 30 : Croissance de la production par type de céréales (indice 100 en 1960-65)

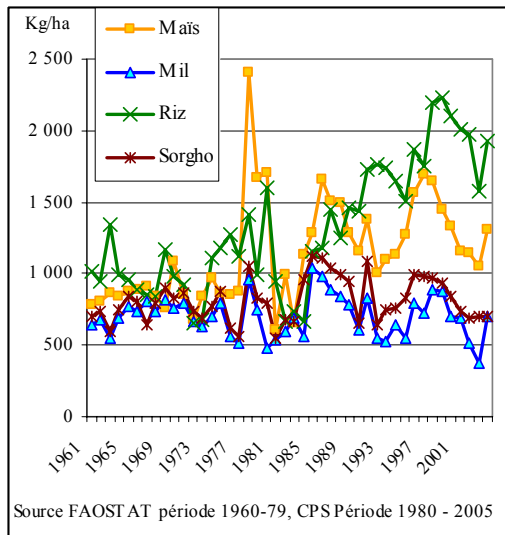


Les productions de riz et de maïs ont progressé beaucoup plus vite que celles de sorgho et de mil. Ces deux productions qui ne représentaient qu'en moyenne 23 % de la production céréalière de 1961 à 1984 sont passées pour la période 1996 – 2005 à plus de 40 % (Figure 29).

En prenant comme indice 100 la production moyenne sur la période 1961-65, on constate que les productions de sorgho et de mil ont progressé de concert avec approximativement un doublement de la production atteint dès les années 1995 (et une stagnation entre 1995 et 2005), alors que les productions de maïs et de paddy ont été multipliées par 5 (Figure 30). Cette croissance a été acquise pour le riz avec des

investissements importants pour réhabiliter ou aménager des périmètres irrigués et la généralisation d'innovations techniques, et pour le maïs dans la zone Sud en même temps que le développement du coton (voir infra).

Figure 31 : Evolution des rendements des principales céréales (période 1961 – 2005).

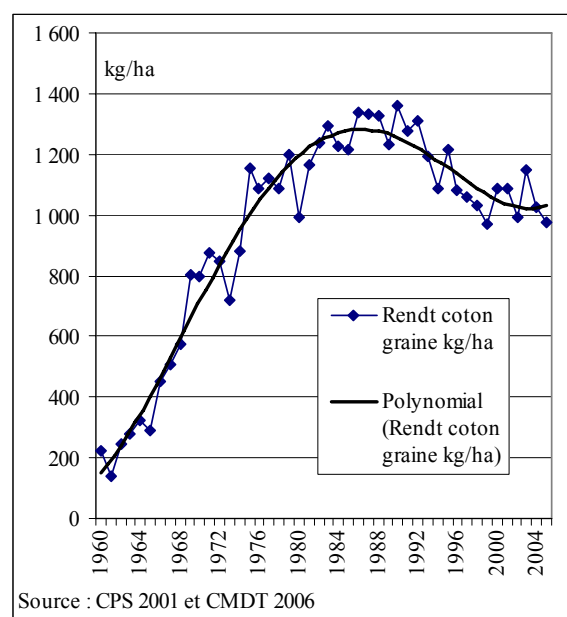
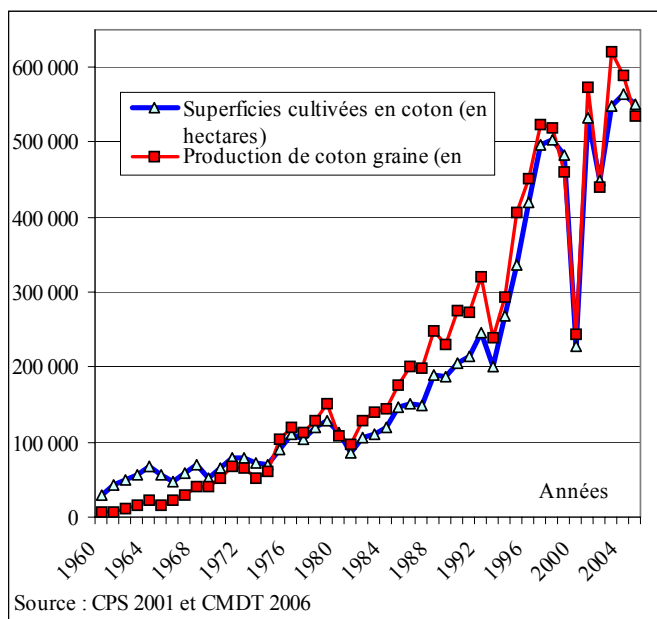


La Figure 31 montre qu'en dépit des politiques et des interventions au cours des quarante dernières années, les accroissements de productions de mil et de sorgho ont été obtenus essentiellement par l'accroissement des superficies cultivées et non par une augmentation des rendements. Ceux-ci restent toujours fluctuants et dépendants de la situation climatique (ou des attaques de criquet comme en 2004). L'augmentation des rendements moyens en maïs est conséquente par rapport aux autres céréales sèches même si les fluctuations restent encore importantes. Enfin, l'augmentation des rendements moyens globaux en riz reste somme toute assez modeste, une partie de la production est encore soumise aux aléas climatiques avec un niveau d'intensification faible (voir infra). Globalement, l'augmentation des productions céréalières est liée à l'extension des superficies cultivées. Cette dynamique n'est pas sans conséquences négatives sur la préservation des

ressources naturelles.

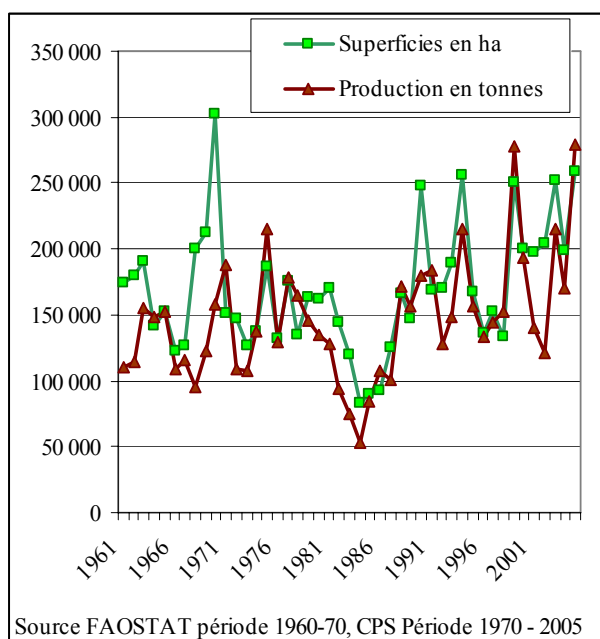
Parmi les autres cultures, le coton occupe la place la plus importante avec une superficie qui n'a cessé de progresser sur la période avec relativement peu de fluctuations. La chute importante de 2001, trouve ses raisons dans un mouvement de contestation paysan. La production de coton a augmenté régulièrement de quelques milliers de tonnes en 1960 à plus de 200 000 tonnes au début des années 1990. Une partie de cette croissance était liée à une augmentation régulière des rendements (Figure 32). A partir de 1994, année de la dévaluation du Franc CFA, la production a augmenté à un rythme très rapide pour atteindre un record de 620 000 tonnes en 2003 (soit un doublement en moins de 10 ans). Cependant cette croissance a été faite uniquement avec une augmentation des superficies cultivées, puisque à la fin des années 80, la courbe de croissance des rendements du coton s'est infléchi pour diminuer à partir des années 1992.

Figure 32 : Evolution des superficies, des productions et des rendements coton graine au Mali (1960-2005)



Le coton est une culture de rente pour une grande majorité des producteurs du Sud du Mali. Cette culture occupe une place importante dans l'assolement, pouvant atteindre près de 40 % dans les grandes exploitations cotonnières de certains secteurs. Elle est placée en tête de rotation et reçoit un apport conséquent d'intrants et de fumure organique, les cultures qui suivent le coton (le plus souvent des céréales et en particulier le maïs) bénéficient de ces apports en arrière effet. La forte progression des rendements au cours des années 70 et 80 s'explique essentiellement par l'adoption de technologies améliorées (variétés, protection phytosanitaire, fertilisation minérale et organique, etc.) par les producteurs. En revanche, la stagnation du rendement à partir de cette période, puis sa baisse n'ont pas encore été clairement analysées. Plusieurs facteurs (augmentation du nombre d'exploitations avec des paysans moins expérimentés, extensions des superficies sur des terres moins favorables, dégradation de la fertilité des sols, pratiques agricoles moins intensives ; etc.) sont avancés pour tenter de les expliquer.

Figure 33 : Evolution des superficies, des productions et des rendements d'arachide au Mali (1961-2005)



L'évolution de la production d'arachide est, comme les autres, en dents de scie et marquée par les sécheresses, avec cependant une chute tendancielle de la production qui s'est étalée de 1976 à 1984. L'arachide a fait l'objet de programmes<sup>45</sup> de développement spécifiques comme culture de rente. Mais les cours internationaux de l'arachide d'huilerie se sont effondrés (notamment en raison de problème de qualité finale de l'huile) dans les années 70. Face à cette baisse et à l'enclavement du Mali qui renchérisait les coûts, les exportations ont cessé et le programme de développement a été arrêté.

Les programmes de développement ont repris au début des années 1980 et la croissance de la production a redémarré à partir de 1986 dans certaines zones, mais pour répondre à la demande domestique. Depuis, la progression de

la production qui est restée assez modeste (au rythme des céréales sèches avec environ une multiplication par 2,2 entre 1985 et 2005).

Il existe de petites unités artisanales de transformation en pâte d'arachide pour le marché national. La transformation moderne de la pâte est faite par la SOSIMAPA à partir d'une capacité installée de 1000 tonnes. En ce qui concerne l'huile, elle est produite par l'Huicoma qui transforme annuellement environ 5000 tonnes d'arachide (CPS, 2001).

Parmi les autres productions, il faut citer la canne à sucre avec l'installation d'un complexe sucrier (la société SUKALA) dans la zone de l'Office du Niger qui a débuté en 1966. La culture de la canne à sucre s'est développée progressivement sur un périmètre d'une superficie totale de 5 000 ha pour atteindre en moyenne 4 000 ha par an (fluctuations de 3 250 à 4 750 ha). Les rendements varient de 70 à 120 t/ha selon les périmètres. Avec un rendement usinage de l'ordre de 10%, la production nominale se situe entre 25 et 30 000 tonnes de sucre granulé blanc, par an. La capacité nominale totale des distilleries est de 4,2 millions d'alcool hydraté à 95 - 96° par an (SOGREAH/BCEOM/BETICO, 1999).

Les productions fruitières (notamment mangue et oranges) et maraîchères se sont développées sur la période essentiellement pour répondre à une demande domestique croissante. Les exportations, même si elles ont fait l'objet de plusieurs programmes spécifiques, sont toujours restées marginales. Les

<sup>45</sup> L'Opération Arachide de 1967 à 72) puis l'Opération Arachide et Cultures Vivrières (1973-76) implantées dans la partie ouest du Mali.

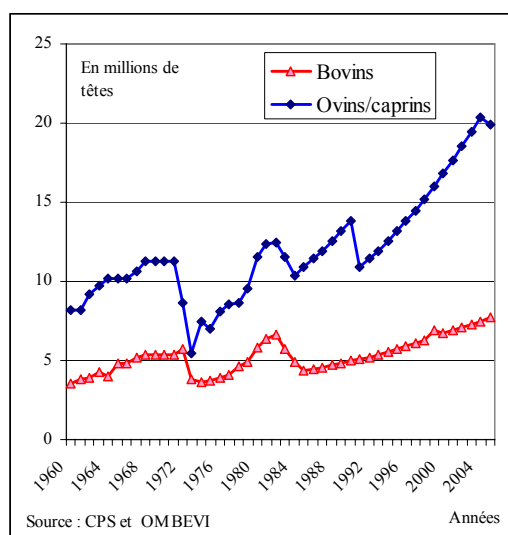
statistiques sur longue période font défaut. Les données disponibles sont présentées infra dans la partie sur les filières.

### 1.3.2.3. Evolution du cheptel

L'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale et le développement socio-économique (voir supra : part dans le PIB et les exportations). Quarante-huit pour cent des exploitations agricoles ont au moins un animal d'élevage (voir supra) sur la base des données de 2004 et l'activité est pratiquée de manière significative par 80% de la population rurale. Dans le Nord du pays, l'élevage est à la base de la subsistance de plus de 30 % de la population (MAEP, 2004).

Il existe des différences significatives concernant les effectifs entre d'une part les données de l'année 2004 dans les séries statistiques et la situation obtenue par le RGA d'autre part<sup>46</sup>. Quelle que soit la source retenue, le cheptel malien est l'un des plus importants d'Afrique. Sa progression a été significative et régulière avec cependant trois périodes de réduction liée aux conditions climatiques difficiles.

Figure 34 : Evolution du cheptel de bovins et petits ruminants



Les sécheresses de 72 et 73 ont décimé le cheptel avec des pertes de 37 % pour les petits ruminants et de 14 % pour les bovins (CPS, 2001). La reconstitution s'est réalisée entre 1974 et 1995 en deux étapes. Les taux de croissance annuels moyens des effectifs durant cette période ont été de 2,15 % pour les bovins et 2,75 % pour les petits ruminants. Depuis cette date, selon les séries statistiques établies (OMBEVI), les effectifs ont très régulièrement progressé avec des taux différents par système d'élevage.

Il existe au Mali une diversité de races animales adaptées aux conditions climatiques difficiles et réparties sur le territoire en fonction de leurs caractéristiques et/ou de leurs aptitudes. Il existe notamment (MEP, 2005) : (i) les zébus (Maure, Touareg, Azawak) vivant généralement dans la frange sahélienne ou sahélo-saharienne, sont des animaux qui se distinguent par leur aptitude marquée pour la production laitière; (ii) les zébus (peuls soudanais, du Macina, Toronké, Sambourou et Bororo) se rencontrent surtout dans les zones sahéliennes, et répondent mieux à l'embouche. Ils se rapprochent des précédents en production de lait ; (iii) les taurins (la N'dama et le Méré) sont rencontrés au sud où ils résistent grâce à leur aptitude trypanotolérante. Leur aptitude bouchère est très marquée, mais la production de lait suffit à peine à nourrir le veau ; (iv) les ovins (le mouton à laine du macina, le mouton maure à poils ras, le mouton maure à poils longs, le mouton touareg, le mouton à poil ras du sud), (v) les caprins (chèvre du Sahel et chèvre du Fouta Djallon).

Comme indiqué au point 1.3.1, les ressources pastorales constituées par les pâturages herbacés et aériens sont très importantes. La productivité des pâturages varie amplement de 4 tonnes de matière sèche (MS) à l'hectare au Sud à 0,6 tonnes de MS à l'hectare au Nord. Elle est très élevée dans le delta du Niger où elle se situe entre 8 et 15 tonnes de MS/ha grâce à la présence du bourgou. Les ressources en fourrage atteindraient en année normale 77 millions de tonnes de MS pour des besoins estimés à environ 20 millions de tonnes. Ainsi, il ne devrait pas y avoir de problème d'alimentation pour le bétail si les points d'abreuvement étaient bien répartis et les feux de brousse mieux contrôlés (MEP, 2005).

<sup>46</sup> Comme évoqué par ailleurs, les dispositifs d'élaboration des statistiques - agricoles mais pas seulement - sont très limités avec des conséquences sur la qualité de l'ensemble des données statistiques du Mali. Dans le Schéma Directeur de Développement du Secteur Rural, il est noté à propos des données statistique d'élevage que « à l'instar de la production agricole, la précarité des statistiques du bétail ne permet pas d'apprécier les accroissements des effectifs par espèce et d'en tirer des paramètres fiables d'exploitation » (CPS, 2001).

Par ailleurs, les sous-produits de récolte ainsi que les sous produits agro-industriels (farine basse de riz, son de riz, mélasse, graines et tourteaux de coton, etc.) sont utilisés comme compléments alimentaires nécessaires pendant les périodes de soudure ou dans les opérations d'intensification des productions animales. Leur disponibilité a été évaluée en 1997-98 à près de 4,3 millions de tonnes de matière sèche, dont 17 % de sous produit de bonne qualité en particulier les fanes d'arachide et de niébé, les tourteaux de coton et le son des céréales. La production de concentrés industriels est encore faible, 138 000 tonnes en 2002, mais le potentiel reste important avec l'accroissement de tourteaux de coton, d'arachide et l'augmentation des productions céréalières notamment pour l'aviculture et la production laitière (MEP, 2005).

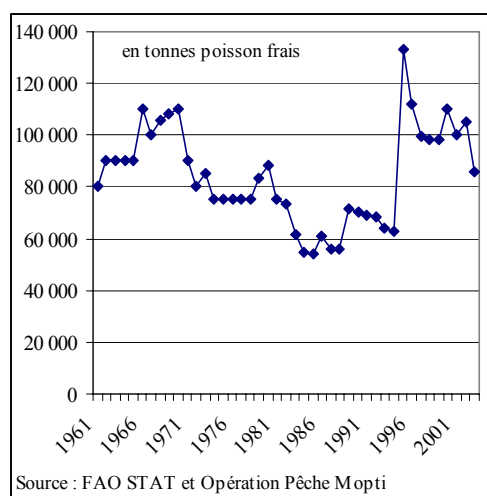
Cependant, si le cheptel est important et constitue un capital sur pied conséquent pour les pasteurs et agro-pasteurs, le taux d'exploitation du troupeau reste très bas. Selon MEP (2005), il a été estimé en moyenne à 5,16 % par an de 1992 à 2002 pour les bovins. Le schéma directeur de développement du secteur rural (CPS, 2001), rappelle que ce taux d'exploitation du cheptel pour la production de viande varie fortement d'une année à l'autre et qu'en 1998, il avait été estimé à 14% pour les bovins et à 34,5 % pour les ovins-caprins, 13,7 % pour les camélins. Cette faible exploitation résulterait notamment des stratégies développées par les éleveurs qui sont plus orientées vers la capitalisation que vers le marché.

L'élevage des ânes et des chevaux est lié à la traction animale. L'élevage des volailles est largement répandu mais assez mal connu et les estimations varient fortement. Selon la DNSI citant la Direction nationale des productions et industries animales (DNSI, 2006), il y avait plus de 33 millions de volailles en 2005. Selon le RGA, en 2004, il y aurait un peu moins de 10 millions de volailles (dont 78% de poulets et 18 % de pintades). La production est essentiellement traditionnelle ; quelques fermes de production intensive et semi-intensive se développent dans les zones périurbaines (essentiellement autour de Bamako) mais ces élevages sont de petite taille et ne représentent que 4% des volailles (CPS, 2006).

#### 1.3.2.4. La pêche

Comme indiqué précédemment, le potentiel des ressources halieutiques du Mali est considérable, en raison de l'importance des cours d'eau et de l'étendue des plans d'eau existants. Il y a trois zones principales de production qui sont : (i) les plaines d'inondation du Delta central (de Markala à Tombouctou) qui représentent de l'ordre de 80% de la production nationale, (ii) la retenue du barrage de Sélingué sur un affluent du Niger avec environ 4% de la production (iii) la retenue du barrage de Manantali sur un affluent du Sénégal à l'Ouest avec 3%. En période hydrologique normale, la production halieutique se situe autour de 100 000 tonnes par an plaçant le Mali parmi les premiers producteurs africains de poissons d'eau douce (DNAER, 1997).

Figure 35 : Evolution de la production annuelle de poisson dans le delta intérieur du Mali



On distingue trois catégories de pêcheurs : (i) les agriculteurs-pêcheurs qui ont la pêche comme activité secondaire essentiellement pour l'autoconsommation ; (ii) les pêcheurs professionnels sédentaires (d'ethnie bozo et somono) qui pratiquent la pêche en activités principales mais qui ont encore des activités agricoles et (iii) les pêcheurs professionnels migrants (essentiellement d'ethnie bozo) qui se déplacent sur les zones de pêche intensive pendant la campagne de pêche. Le nombre de pêcheurs était estimé à 70 000 en 1997 (DNAER, 1997). Dans le delta intérieur du Niger, « le nombre de pêcheurs est estimé à 65 000, ce qui correspond approximativement à une population de 250 000 personnes qui trouve dans la pêche une part importante de ses moyens d'existence (Morand et al, 2002).

La pêcherie du delta intérieur du Niger est la plus grande en Afrique de l'Ouest continentale avec une production annuelle moyenne de 40 à 120 000 tonnes de poissons selon les années (Figure 35). Du fait des conditions hydro climatiques très défavorables qui ont

prévalu de 1973 à 1993, cette pêcherie a traversé d'importantes vicissitudes : baisse des captures, accroissement des conflits et émigration de nombreux pêcheurs (Kodio et al, 2002). Plus de la moitié de la production est consommée dans le Delta.

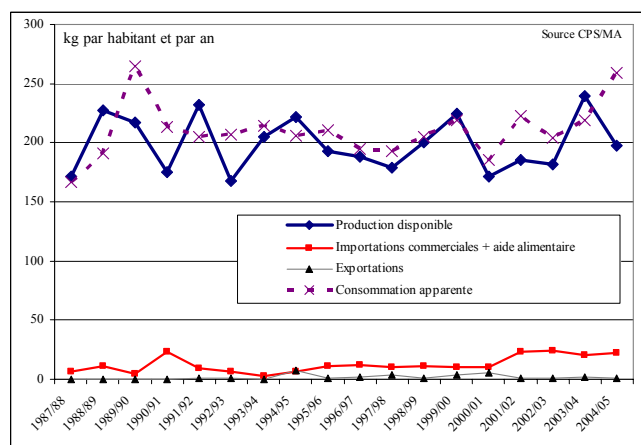
Les produits de la pêche commercialisés le sont, en grande majorité, après transformation par fumage, par brûlage et par séchage. On estime qu'environ  $\frac{3}{4}$  de la production nationale est transformée. Les techniques de transformation reposent sur de faibles investissements. Le choix du mode de transformation relève généralement de l'espèce considérée, mais également des prix de vente respectifs des différents types de produit. Les produits transformés sont souvent traités chimiquement afin de ralentir le processus de dégradation par les moisissures et les insectes ichtyophages.

Malgré des efforts réalisés à travers des projets de développement dans les années 80 (notamment dans la zone de l'Office du Niger), la pisciculture au Mali reste très limitée, mais il faut cependant noter que les statistiques demeurent très insuffisantes à ce sujet.

### 1.3.2.5. Evolution des bilans céréaliers

Le bilan céréalier est établi par les services du Ministère de l'agriculture en fin de campagne agricole. C'est l'outil principal pour évaluer la situation céréalière et prévenir les crises alimentaires. En cas de déficit céréalier à l'issue d'une mauvaise campagne, il sert de base de négociation entre l'Etat et les donateurs pour évaluer l'aide alimentaire nécessaire. Ce bilan présente cependant quelques limites (niveau de représentativité limité à la région, difficultés pour estimer les stocks paysans ou les prévisions d'importation, non prise en compte du marché sous régional) et ne concerne que les céréales. Il ne reflète donc qu'une partie de la situation alimentaire. Les bilans céréaliers détaillés de 1987/88 à 2004/05 sont présentés en annexe.

Figure 36 : Evolution de la consommation apparente en céréales depuis 1987.



La production disponible par habitant (production brute réduite des pertes) évolue (Figure 36) en dents de scie sur la période mais reste voisine de 200 kg/personne et par an (moyenne sur la période de 199 kg/pers/an). La forte progression de la production ne fait que couvrir la croissance démographique, en notant cependant que sur la période le taux d'urbanisation est très important.

Globalement la situation pour le Mali est assez satisfaisante avec une couverture plus ou moins régulière des besoins (norme utilisée jusqu'en 2004 de 203 kg/an/personne) par la production

nationale. Cette situation globale cache bien sûr de fortes disparités comme déjà évoqué. Les importations de céréales restent limitées. Cependant elles ont tendance à progresser avec des importations moyennes de 95 000 tonnes par an dans la décennie 90 et de 200 000 tonnes en moyenne depuis 2000, constituées essentiellement de riz et de blé. Les exportations quant à elles ne semblent pas décoller.

### 1.3.2.6. La transformation agro-industrielle et agro-alimentaire

Le sous-secteur de l'agroalimentaire au Mali est globalement peu structuré en dépit de la diversité des ressources disponibles, l'industrie agroalimentaire demeure peu développée.

Les activités de transformation des produits agricoles à but commercial, portent sur une diversité de matières premières agroalimentaires à savoir : les céréales (riz, blé, fonio, mil sorgho et maïs) ; les fruits et légumes (mangue, échalote, gombo, agrumes, oseille rouge, tamarin, gingembre, etc.) ; les produits d'origine animale (lait, viande, miel, etc.) ; le karité, l'arachide et quelques cultures dites industrielles (coton, canne à sucre).



Les activités de transformation sont réalisées par des unités opérant pour la plupart à l'échelle artisanale, hormis le cas de quelques unités semi-industrielles et industrielles.

Les technologies de transformation utilisées, en dehors des cas du blé, du riz, du coton et de la canne à sucre, sont essentiellement artisanales et basées sur des pratiques traditionnelles plus ou moins améliorées par l'utilisation de quelques équipements modernes.

Le sous secteur de la transformation des produits agricoles connaît de nombreuses contraintes ayant trait notamment à la faible capacité financière des acteurs notamment pour la réalisation d'investissements conséquents en infrastructure, équipements et technologies de transformation performants, à la dévalorisation et à l'importance des pertes en produits frais sur le marché en période d'abondance, à l'insuffisance des moyens et de savoir-faire pour la conservation en frais et/ou la transformation, à la qualité et la compétitivité de leurs produits transformés.

#### ↳ *Céréales*

Il existe un très grand nombre d'unités de transformation des céréales dont :

- une majorité d'unités artisanales : les "moulins de quartier" ;
- des unités semi industrielles de transformation : mini minoteries de maïs et mini rizeries<sup>47</sup> ;
- des unités industrielles de transformation : Grands Moulins du Mali (GMM) pour la mouture du blé, Minoterie Tiédié Koné à Ségou, nombreuses boulangeries

Le secteur des produits panifiés et pâtisseries se structure autour d'une soixantaine de boulangeries et pâtisseries, qui commercialisent directement sur leur lieu de production. La consommation de farine serait de l'ordre de 60 à 70 000 tonnes par an. Une partie est importée depuis la France (20 000 tonnes par an), et une autre est produite localement par un moulin situé à proximité de Bamako (50 000 tonnes par an). Il existe également une importante unité de confiserie, la Grande Confiserie du Mali (GCM), qui produit annuellement 2 500 tonnes de bonbons, 1 250 tonnes de pâte à mâcher, et 160 tonnes de sucre aromatisé à la vanille et à la menthe. (Source : MIC du Mali)

#### ↳ *Fruits et légumes*

La transformation des fruits et légumes au Mali porte sur le séchage, la production de jus, de sirops et de confitures. Les activités de transformation sont menées par des unités artisanales. Il existe quelques unités industrielles : Nouvelle Brasserie de Bamako (NBB), Usine DAYA, Mali lait, Générale Alimentaire du Mali (GAM) pour les boissons à base de fruits et légumes.

#### ↳ *Lait*

Au Mali, le lait est principalement transformé en lait frais pasteurisé, lait caillé, yaourt, beurre, ghee et fromage. Cette transformation porte sur une quantité moyenne de 283 000 litres de lait frais (source CIDR cité par CPS/IER, 2004). Les unités artisanales de transformation de lait, comprennent les unités familiales, les centres de collecte de lait et les minis laiteries.

Les unités semi-industrielles de transformation de lait sont essentiellement : Harry Délices et Mam Cocktail. Quant aux unités industrielles, elles comprennent Union Laitière de Bamako (ULB) (lait frais), GAM, Ségou Lait, SOLAIMA, et EURO LAIT.

---

<sup>47</sup> On notera que les rizeries industrielles de la zone Office du Niger n'ont plus fonctionné depuis leur privatisation en 1997. Ce sont en fait les décortiqueuses qui ont rapidement après la privatisation pris l'ensemble du marché. Le développement des minirizeries est assez récent et trouve son marché en se positionnant sur la qualité et le rendement au décortilage..

## ☞ *Cuir et peaux*

La technologie traditionnelle de tannage est largement répandue au Mali. Ce tannage concerne surtout les peaux d'ovins, de caprins et de reptiles. Sur le plan industriel, il existe au Mali trois tanneries : la TAMALI SA, la TAPROMA et la TAO ayant en commun une capacité annuelle de 100 000 cuirs et 3 500 000 peaux (CAE, 2001).

## ☞ *Coton*

Créée en 1974, la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) est une société anonyme d'économie mixte, actuellement au capital de 32,5 milliards de F CFA, dont 60% pour l'Etat du Mali et 40% pour la Compagnie Française pour le Développement des Textiles. La CMDT dispose de 17 usines d'égrenages de coton. Les usines contiennent des machines appelées égreneuses qui nettoient le coton graine et séparent la fibre de la graine. La Compagnie Malienne des Textiles (COMATEX) a pour objet la production, la commercialisation, l'exportation et l'importation des produits textiles tels que les fils, les tissus d'ameublement, les tissus à usage industriel ainsi que l'importation et l'exportation de fils et toiles écrus.

## ☞ *Canne à sucre*

La production de canne à sucre a été développée à partir de 1972. Fruit de la coopération sino-malienne, le Complexe Sucrier du Kala Supérieur-SA (Sukala SA) est aujourd'hui une entreprise en pleine croissance. Créée le 1<sup>er</sup> février 1996 par le gouvernement du Mali (40% du capital) et la société chinoise de l'Industrie Légère pour la Coopération Technico-Economique avec l'Etranger (CLETC), qui détient 60% des actions, Sukala SA est spécialisée dans la production de sucre et d'alcool. Elle exploite 3110 hectares de canne à sucre à Siribala et 1654 hectares à Dougabougou dans la région de Ségou. Grâce aux rénovations industrielles et techniques intervenues au cours des dix dernières années, la production de sucre est passée de 23 000 tonnes par an à plus de 35 000. Celle de l'alcool est de 240 000 litres par an. (Source : Journal Républicain du 16/01/2006).

### ***1.3.2.7. Concurrence des produits locaux par les importations***

Les différentes filières connaissent des situations différentes. Concernant le coton, les industries suivantes utilisent la fibre :

- La COMATEX –SA : produit du fil de différentes couleurs pour l'artisanat, des tissus « FANCY » et « KOBA » d'imitation artisanale. Elle a été créée en tant que société d'Etat en 1967 avec l'assistance du gouvernement chinois. Elle a fait l'objet d'une privatisation et actuellement 80% du capital de la COMATEX est détenue par la COVEC (République de Chine) et 20% par l'Etat malien. Sa capacité installée est de 2 400 tonnes de fibre par an. Sa production actuelle sur 650 métiers à tisser est de l'ordre de 10 millions de mètre carré de tissu imprimé. Elle produit également du fil teint pour l'artisanat.
- BATEX-CI SAU « BAKARY TEXTILE COMMERCE INDUSTRIE » est l'ancienne ITEMA (Industrie Textile du Mali) qui produisait des tissus imprimés. Elle a été reprise par Monsieur Bakary Cissé, malien de l'extérieur qui l'a faite redémarrer en 2005, après plus de 7 ans d'arrêt. L'investissement prévu pour la réhabilitation s'élève à 32 580 464 000 FCFA. La réalisation du programme de réhabilitation va permettre la création de 777 emplois. Réhabilitée, elle envisage d'exporter au moins 80% de sa production. Les produits ciblés par la réhabilitation sont les fils, les tissus écrus, les tissus imprimés, les garnements et les Tee-Shirts. Mais pour la relance, il est envisagé la production de 14 000 tonnes de fils et de 28,8 millions de mètres linéaires de tissus imprimés. BATEX-CI SAU est implantée dans la Zone industrielle de Bamako.

Ces industries ont de grandes difficultés d'écoulement de leurs productions concurrencées par les importations massives et le bas prix des textiles chinois qui inondent les marchés urbains et ruraux du Mali.

S'agissant du sucre, le Complexe Sucrier du Kala Supérieur (SUKALA) qui produit environ 35 000 tonnes par an sur un besoin national d'environ 120 000 tonnes par an. SUKALA envisage de porter cette capacité à 80 000 tonnes en 2007. La production actuelle bénéficie d'une protection, les importations de sucre étant subordonnées à l'obligation d'achat d'un quota de sucre local par les opérateurs sucriers. L'efficacité de cette mesure est cependant réduite en raison des importations illicites généralisées en provenance de la Mauritanie, du Sénégal et de la Gambie, notamment (DTIS 2004).

Pour l'élevage, l'apparition des viandes extra-africaines sur le marché Ouest africain dans les années 1980 a été un facteur d'affaiblissement de la position des pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger), traditionnellement exportateurs de bétail sur les pays côtiers (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigeria, Bénin et Togo). Les techniques de production n'ont pas beaucoup changé.

La production animale, en particulier la production laitière en tant qu'activité économique, bénéficie d'un suivi insuffisant sur le plan national. Pourtant il existe une demande importante et le potentiel local peut être mieux valorisé. En effet, la production nationale est nettement insuffisante d'une part et les petites laiteries qui se sont développées depuis 1992, fonctionnent essentiellement à partir de la poudre de lait et de beurre importé. Même si un effort est fait pour incorporer du lait frais collecté localement, les quantités restent faibles. Cette pratique conduit les producteurs locaux à réclamer au gouvernement des mesures de soutien pour développer la production locale. Eu égard au potentiel laitier, la filière lait local pourrait offrir une meilleure perspective de sources de revenu et d'emploi, pourvu qu'il ait une volonté politique gouvernementale dans ce sens.

La production locale de blé est concentrée dans la Région de Tombouctou (Diré et Goundam) au Nord du Mali. Les efforts consentis par l'Etat pour développer la production (recherche agricole, vulgarisation et encadrement technique des producteurs) dans les années 80 n'ont pas été poursuivis et la production de blé reste toujours marginale (environ 6 000 t/an).

Par contre, la consommation de blé et de pain se développe et commence à s'étendre dans les campagnes autour des villes, ce qui contribue à importer des quantités de plus en plus importantes de blé et de farine. Les boulangeries maliennes utilisent plus de 60 000 tonnes de farine de blé par an, soit un équivalent de 80 000 tonnes de blé, dont plus de 90% provient de l'importation d'Europe et de France.

#### ↳ *Conclusion partielle*

Les structures de production agricole sont de taille modeste (inférieures en moyenne dans leur grande majorité à 5 ha), elles demeurent encore faiblement modernes car la culture reste manuelle et à base de traction animale dans certaines zones spécifiques. Par rapport aux 800 000 exploitations recensées, une grande part des investissements a été concentrée sur moins de 30% d'entre elles (200 000 en zone cotonnière et 25000 en zone Office du Niger). Il reste donc une très grande proportion d'exploitations (plus de 70% ) qui ont été peu incitées à se moderniser et à accroître leur productivité. La diversification des exploitations porte essentiellement sur les formes d'association entre activités agricoles et activités d'élevage et dans les zones les plus défavorisées sur les possibilités d'accès à des revenus non agricoles. Leurs capacités productives demeurent globalement faibles, mais elles ont su résister, du fait de leur structure familiale, aux multiples chocs externes climatiques et économiques et, ont pu dans une large mesure, répondre à la croissance du marché domestique.

Le sous-secteur de l'élevage a prouvé sa capacité de résilience, l'ensemble du troupeau a été reconstitué depuis les épisodes de sécheresse qui l'avaient en partie décimé. Il représente une composante majeure des stratégies de capitalisation et d'auto consommation de la grande majorité des ménages. Son taux d'exploitation actuel est très faible, mais le capital est là. Les marchés urbains des pays côtiers représentent des débouchés privilégiés qui pourraient toutefois être remis en cause par la persistance de problèmes de logistique de transport, d'infrastructures (transformation et froid), d'une part et, par des conditions défavorables qui pourraient résulter des négociations APE avec l'Union européenne.

Au-delà de la production de coton, il convient de souligner l'importance des filières vivrières dans le développement économique du pays. La production de céréales a su répondre, en effet, à l'augmentation de la demande globale et les importations alimentaires sont restées limitées (sauf dans la période la plus récente). Cependant, jusqu'à présent, les dynamiques extensives ont prévalu et l'enjeu de l'intensification de la production céréalière reste non résolu, tout comme celui de la durabilité de la production de coton confrontée à un phénomène de stagnation et même de décroissance des rendements.

Le secteur agricole est également marqué par une très faible diversification en dépit de grandes potentialités dans ce domaine. L'agriculture a répondu et pourra certainement répondre à l'augmentation envisageable des besoins quantitatifs pour les marchés domestiques (sous réserve d'un réel processus d'intensification) mais elle n'apparaît pas actuellement pas en mesure de répondre à l'impératif de diversification qualitative de la diète alimentaire sur la base d'une augmentation de la consommation de fruits, de légumes et de produits d'origine animale.

La transformation agro-alimentaire et des agro-industries est un sous secteur qui a été négligé par les interventions publiques. Il représente cependant un tissu économique dynamique mais sous capitalisé et incapable, en l'état actuel, de faire face à la croissance des exigences en matière de normes de qualité ou de sûreté alimentaire tant sur le marché domestique (en réponse à la concurrence des produits importés ou pour adapter les produits locaux aux spécificités de l'évolution des modes de consommation urbains) que sur les marchés internationaux. Le cas des exportations de diversification (mangue) illustre bien ces difficultés. Source potentielle d'emplois et de valeur ajoutée, le sous secteur de la transformation agro-alimentaire pourrait s'avérer un axe privilégié de développement sur la base d'interventions publiques qui auraient pour objectif de renforcer la dynamique des petites et moyennes entreprises privées qui le composent.

## 1.4. POLITIQUES PUBLIQUES ET FINANCEMENT

Dans ce qui suit, il s'agira de replacer l'évolution des politiques agricoles et rurales depuis l'indépendance dans un cadre plus large lorsque cela sera nécessaire. Les autres politiques seront abordées chaque fois qu'elles présentent un lien direct avec le secteur agricole, comme la politique monétaire pour la dévaluation par exemple. Le tableau de synthèse des politiques présente les étapes et les mesures les plus significatives. Certains thèmes, notamment ceux relatifs aux marchés, ne seront développés que dans la partie II du rapport.

La périodisation retenue se fonde à la fois sur les grandes étapes de la vie politique et sur des événements clés au plan des politiques économiques. Ainsi le passage de la première à la seconde République ne provoque pas une nouvelle donne au plan des politiques à destination du secteur agricole et rural. Cependant, on retiendra le tournant des années 1980 (alors que c'est le même régime politique qui est en place) qui marque le début de changements profonds dans la conduite de la politique agricole. La période qui s'ouvre au début des années 1980 doit être périodisée en tenant compte des changements politiques qui surviennent avec la fin de la deuxième république lorsque se mettent en place de nouvelles institutions et de nouvelles règles du jeu politique dans un cadre démocratique.

### 1.4.1. PRESENTATION SYNTHETIQUE

Tableau 22 : Présentation synthétique des principales mesures de politiques agricole et de développement rural et événements.

Contexte politique	Politiques économiques	Politiques agricoles et de développement rural
Période coloniale 1880-1960	1895 – 1920	Années 1920- 1946  <b>Période de la mise en valeur</b>  (Plan Sarraut, 1923) ; 1922 : Ecoles d'agriculture ; 1932 : Création de l'Office du Niger
	Fin de la conquête, mise en place de l'administration coloniale et consolidation des maisons commerciales	Années 1946-1959  <b>Période du rattrapage et préparation de l'indépendance</b>  (FIDES)
	Mise en place d'infrastructures de communication	Création de l'Office des céréales de la République soudanaise (OCS)
République du Mali  1960-2007	1960 -1980	<b>Le premier plan quinquennal prévoit en agriculture (20% des investissements) a pour objectif le développement de la production agricole pour renforcer l'indépendance alimentaire, augmenter les exportations et réduire le déficit commercial.</b>
	Les politiques économiques de cette période sont marquées par une orientation socialiste se traduisant momentanément par une réorientation des échanges commerciaux du Mali vers les pays du bloc socialiste.	<b>Fixation des prix bas au producteur, quotas de commercialisation et maintien de prix vas à la consommation.</b>
1960 – 1968  Première République	Les politiques de cette période sont caractérisées par un volontarisme prononcé et d'importants investissements dans les infrastructures et formulées dans le Premier plan quinquennal de développement économique et social (1961-1965)	<b>Création de l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) en 1965 (transformation de l'OCS)</b>

Contexte politique	Politiques économiques	Politiques agricoles et de développement rural
<p>1968 – 1980</p> <p>Première période Seconde République</p>	<p>Durant cette période, le Mali met en place de nombreuses sociétés d'Etat avec une priorité affichée de prise de contrôle des flux d'importations – exportations qui représentent la source de richesse essentielle</p> <p>Le changement de régime en 1968 ne fera que renforcer la volonté de contrôle du politique sur l'économique</p> <p>1970-73 : Programme de redressement économique et financier</p> <p>1974-78 : Plan quinquennal de développement économique</p>	<p><b>Structuration du monde rural en coopératives fédérées selon le découpage administratif</b></p> <p><b>1960 : Création de l'Institut d'Economie Rurale</b></p> <p><b>1967 : Création de Société de Crédit Agricole et d'Equipement Rural (SCAER)</b></p> <p><b>Années 1970 : 40% des investissements du programme de redressement 1970-73 concernent le secteur agricole et permettent la réalisation d'aménagements dans le domaine de l'irrigation notamment pour la riziculture en submersion contrôlée (OR Ségou, OR Mopti...). Les résultats sont mitigés.</b></p> <p><b>1972-80 : Création de 18 ODR ; 1974 : Création de la CMDT ; 1979 : Définition de la stratégie de réhabilitation de l'Office du Niger ; 1980 : abandon du prix administré des engrais</b></p> <p><b>1980 : liquidation de Société de Crédit Agricole et d'Equipement Rural (SCAER)</b></p>
<p>1981 – 1991</p> <p>Deuxième période Seconde République</p>	<p>Sous la pression des institutions de Bretton Woods et avec le soutien des bailleurs de fonds bilatéraux, le Mali met en place progressivement des mesures de libéralisation économique : désengagement de l'Etat et privatisations de nombreuses entreprises publiques.</p> <p>Mise en œuvre d'une Facilité d'Ajustement Structurel (FAS) sur 3 ans</p> <p>Mise en place de programmes d'ajustements sectoriels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Programme d'Ajustement du Secteur des Entreprises Publiques (PASEP) signé en 1988</li> <li>- le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) signé en 1990</li> <li>- le programme d'Ajustement du Secteur de l'Education (PASED)</li> </ul>	<p><b>Initiation du PRMC (1981) : libéralisation des importations de riz et suppression des droits et taxes à l'importation</b></p> <p><b>vente de l'aide aux prix du marché, réduction de l'intervention publique dans la régulation des marchés des céréales</b></p> <p><b>Création de la BNDA (1981), Réhabilitation de l'Office du Niger (1981), Suppression du monopole de l'OPAM sur la commercialisation des céréales, Adoption de la stratégie alimentaire et de la politique de développement à la base avec la définition du Ton Villageois</b></p> <p><b>1984 : suppression de la police économique à l'Office du Niger ; 1987 : suppression des subventions à la consommation des céréales ; 1987 : fin des subventions des engrais ; 1987 : reconduction du PRMC pour 1988-90 ; 1987-88 : prohibition des importations de riz et rétablissement des droits et taxes en 1988,</b></p> <p><b>1988: liberté des prix pour les céréales sèches et le riz en dehors des zones encadrées ; 1988 : Constitution légale de la Chambre d'Agriculture ; 1989 : liberté du prix du riz sur l'ensemble du territoire ; 1989 : accès direct des opérateurs au crédit de campagne 1990 : mise en place d'une taxe conjoncturelle d'importation pour le riz</b></p>
<p>1991- 1992 Transition démocratique</p> <p>1991 : Conférence nationale</p> <p>1992 : Adoption d'une nouvelle Constitution</p>	<p>Le Mali change de cadre politique, fixe des options de décentralisation et poursuit des mesures de libéralisation de son économie</p>	<p><b>1991 : Etats généraux du monde rural ; 1992 : grève des livraisons de coton à la CMDT et création du SYCOV</b></p> <p>1992 : Schéma directeur de développement rural (SDDR) ;</p>

Contexte politique	Politiques économiques	Politiques agricoles et de développement rural
<p>1992 – 2007</p> <p>Troisième République</p> <p>1992, 1997, 2002 et 2007 : Elections présidentielles et législatives</p> <p>1997 : Création des Communes</p> <p>1999 : Premières élections Communales</p> <p>2004 : Renouvellement des élus des Communes</p>	<p>1994 : Dévaluation du Franc CFA</p> <p>Durant cette période un nombre important de projets sont mis en œuvre dans le cadre de politiques sociales ou de politiques de l'emploi afin de compenser les effets sociaux négatifs des politiques de libéralisation à l'œuvre</p> <p>1998 : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté</p> <p>1998 : Etude nationale prospective Mali 2025</p> <p>2000 : Mise en application du TEC dans les pays de l'UEMOA</p> <p>2000 : adoption par le gouvernement des conclusions de l'étude prospective 2025</p> <p>2002 : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2002-2006)</p> <p>2006 : Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2007-2011</p>	<p>1993 : Création des CRA et de l'APCAM ; 1993 : Lettre de Politique de Développement de la Filière Rizicole 1994 : Restructuration de l'Office du Niger</p> <p>1994 : Plan stratégique à long terme (PSLT) pour la recherche agricole et fin du processus de restructuration de la recherche</p> <p>1997 : Privatisation des rizeries de l'Office du Niger ; 1997 : Création du Sexagon dans la zone Office du Niger ; 1999 : Stratégie nationale d'irrigation ; 2000 : Grève des semis dans la zone cotonnière</p> <p>2000 : Mise en œuvre du TEC : taxation des importations d'intrants et diminution des taxes d'importation sur les céréales</p> <p>2000 : Actualisation du schéma directeur du secteur du développement rural (2000-2010)</p> <p>2001 : Lettre de politique de développement de la filière coton ; 2003 : Stratégie nationale de sécurité alimentaire</p> <p>2005 : lancement du processus d'élaboration de la Loi d'orientation agricole (LOA) ; 2006 : Adoption de la LOA</p> <p>2006 : Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) pour la période 2006-2015</p>

#### 1.4.2. LES GRANDES ETAPES DE L'EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT RURAL DEPUIS L'INDEPENDANCE (1960)

##### 1.4.2.1. Période 1960-1980 : une économie administrée

Au plan économique et en dépit des changements de régime politique, on est conduit à considérer que la période 1960-1980 présente une réelle homogénéité en matière d'orientations de politique économique et de politiques agricole et de développement rural.

Les débuts de l'indépendance sous la Présidence de Modibo Keita [**Période 1960-1968**] sont caractérisés par une volonté de rupture avec le pouvoir colonial, une orientation de type socialiste en matière d'économie et une volonté affichée de rupture avec la France qui se traduira notamment par la création du Franc Malien. Le premier Plan quinquennal de Développement Economique et Social (1961-1965) met la priorité sur les infrastructures : les investissements atteignent 47,2 milliards de Francs Maliens (FM) dont 24 milliards de FM pour le secteur directement productif et sur lesquels 9,5 milliards de FM portent sur l'agriculture. Les plans suivants conservent ces orientations générales avec cependant un niveau moindre d'investissements dans les infrastructures.

Dans le secteur agricole tout comme dans le reste de l'économie, les politiques sont marquées par un fort volontarisme de l'Etat qui se concrétise par un interventionnisme public important. Les politiques agricoles de cette période traduisent ces options à travers d'une part la mise en place d'un système pyramidal d'encadrement de la paysannerie et d'autre part par une mise sous contrôle des flux commerciaux agricoles.

Le développement est basé sur un système d'organisation de la paysannerie en coopératives calqué sur les structures administratives. Un appareil de type pyramidal est mis en place : (i) les groupements ruraux de production et de secours mutuel au niveau de chaque village, (ii) les groupements ruraux associés (appelés fédérations primaires) au niveau des arrondissements (iii) les sociétés mutuelles de développement rural (SMDR) au niveau des cercles (iv) une fédération des coopératives par région.

L'encadrement technique des producteurs par les services de l'agriculture et de l'élevage correspond également au découpage administratif. Dès 1964, tirant les conséquences de « l'échec » de l'expérience d'un encadrement agricole « diffus et polyvalent » en appui aux coopératives, des programmes de développement spécifiques, plus autonomes, sont engagés pour le mil, l'arachide et le coton (pour cette dernière spéculation à travers la signature d'une convention avec la CFDT) dans des zones géographiques plus spécifiques confortant ainsi une certaine spécialisation régionale. Ce nouveau mode d'organisation est rapidement remis en cause pour aboutir à la définition dès 1967, des Opérations de développement rural (ODR).

Le contrôle des flux économiques dans le secteur agricole se traduit par la fixation de prix bas aux producteurs, l'instauration de quotas de commercialisation des produits agricoles et le maintien des prix bas aux consommateurs qui sont autant de mesures prises pour mieux concrétiser la volonté de l'Etat de favoriser les couches urbaines. Les prix au consommateur devaient être contenus dans des limites "raisonnables", en se référant au niveau des salaires. L'Office de Stabilisation et de Régulation des Prix (OSPR) était chargé de veiller à cette directive et de gérer les subventions aux organismes publics à partir de ressources tirées pour l'essentiel des taxes spécifiques sur les hydrocarbures. « Cette gestion administrée du marché, qui n'a pas empêché le commerce privé de poursuivre ses activités, a conduit à une impasse car elle générerait un déficit croissant du secteur public et parapublic et contribuait à la détérioration de la balance des paiements, la croissance de la production nationale étant inférieure à celle de la demande. C'est dans ce contexte difficile de l'économie malienne et, avec l'appui des partenaires au développement à travers le programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), qu'est intervenue la libéralisation du marché céréalier au début des années 1980 » (Diakité, 2006).

Comme dans d'autres pays d'Afrique à la même époque le schéma coopératif mis en œuvre répond davantage à des préoccupations d'ordre idéologique et de contrôle politique qu'à un réel souci de développement des capacités d'action des ruraux. Les champs collectifs associés aux coopératives qui devaient servir à l'expérimentation et à la modernisation de l'agriculture furent en réalité considérés par les paysans comme « une arme de brimade et de frustrations » (Ministère de l'Agriculture, 1987).

Même si à travers les coopératives certains investissements ont pu être réalisés au niveau villageois et l'approvisionnement en biens de consommation a été rendu plus accessible aux ruraux, le système sera très rapidement considéré comme un échec et en 1968, le séminaire national sur la Coopération propose la suppression des SMDR et leur remplacement par des Centres d'assistance et de contrôle coopératif. Les SMDR seront supprimées de fait sans qu'aucune mesure juridique ne vienne abroger leur création.

Malgré son monopole, l'OPAM sera caractérisé par la faiblesse des volumes commercialisés dans le circuit officiel et l'apparition de circuits parallèles (entre 1960 et 1965, sur environ 1 million de tonnes produites, seulement 32000 tonnes furent commercialisées par le secteur public). Le Mali qui par le passé était qualifié de grenier de l'Afrique de l'Ouest est devenu importateur de céréales en 1968-69 (37 000 tonnes) (Ministère de l'Agriculture, 1987). L'incapacité de l'OPAM à ravitailler les populations a été un des griefs adressés au régime en place.

Le début de la Seconde République [**Période 1968-1980**] issue du coup d'Etat militaire du 19 novembre 1968 ne marque pas de véritable changement dans les politiques mises en œuvre malgré les déclarations officielles. Deux programmes d'investissements sont mis en œuvre sur la période : le Programme de Redressement Economique et Financier 1970-1973 et le Plan quinquennal de développement économique 1974-1978.

Dans le secteur agricole, le programme 1970-1973 met en œuvre des investissements à hauteur de 11,4 milliards de FM, dont 10,2 milliards affectés à des programmes de développement du coton, de l'arachide



et du riz. Le plan quinquennal de développement économique 1974-1978 comprend 91,6 milliards de FM d'investissements réalisés pour le secteur primaire.

Les objectifs généraux assignés au secteur agricole demeurent inchangés. Les objectifs de production ne seront pas atteints du fait notamment des conditions climatiques défavorables, mais aussi de la continuité des options économiques. En effet, la politique de fixation de prix agricoles bas et de monopole commercial des céréales par l'Etat à travers l'OPAM est maintenue, voire confortée (Ministère de l'Agriculture, 1987). Ces dispositions ont contribué à décourager l'investissement des producteurs dans la production alimentaire alors que le marché parallèle se développe en marge de l'OPAM.

Les programmes produits sont remplacés en 1972 par les ODR qui reposent sur : (i) une approche intégrée du développement agricole et rural ; (ii) la création de structures organisées pour la réalisation de projets de développement et la fourniture de services aux agriculteurs. Les ODR seront généralisées durant cette période et de 1967 à 1980, le pays a été couvert par 18 ODR, 3 Offices et quelques projets autonomes. Les Directions Régionales de l'Agriculture ont été maintenues pour prendre en charge les « zones diffuses » non prises en charge par les ODR.

La promotion de la culture du coton en milieu paysan dans la zone pluviale était réalisée sous convention entre l'Etat et la CFDT de 1964 à 1974, prolongeant ainsi les actions entreprises durant la période coloniale.

Remis en cause, le mouvement coopératif n'en sera pas pour autant supprimé et en mars 1972, le gouvernement propose une restructuration et une relance de ce mouvement à travers les groupements ruraux et les fédérations de groupement ruraux. Cependant, le mouvement coopératif restera en marge des actions promues par les ODR et sur le terrain comme au niveau des directions nationales, rares seront les actions coordonnées. Les moyens seront essentiellement mobilisés au niveau des ODR (Ministère de l'Agriculture, 1987). Dans certaines zones il y eut manifestation de duplication des interventions qui se traduit par l'apparition de mouvements associatifs (Associations villageoises) dans les villages déjà organisés en groupements ruraux et FGR. C'est le cas en zone Mali Sud.

La mise en place des ODR a permis la mobilisation d'importantes ressources financières pour la mise en place d'un encadrement agricole, la réalisation d'infrastructures et le développement et la formation d'organisations paysannes. Cependant les difficultés financières, les faibles résultats obtenus aggravés par les effets de la sécheresse entraînent une remise en question de ce mode d'intervention. En 1979, une évaluation des ODR est engagée (Satec, 1979) et même si les conclusions seront largement contestées, les décideurs, dans leur ensemble, tomberont d'accord sur une nécessaire restructuration (Ministère de l'Agriculture, 1987).

#### ***1.4.2.2. Période 1980-2007 : la libéralisation économique***

Le recours à des politiques interventionnistes peu suivies d'effets sur le développement économique global plonge le Mali dans une grave crise des finances publiques à la fin des années 1970. Le tournant des années 1980 marque le début d'une période de lente libéralisation économique qui caractérise encore le Mali d'aujourd'hui.

##### ***✓ Période 1980-1991 : premières réformes de libéralisation économique***

Au début des années 1980, le déficit de la balance des paiements s'élève à 11 milliards de francs CFA, la croissance chute, le secteur public est largement déficitaire et le taux d'inflation est élevé. Cette situation de déséquilibre structurel de l'économie entraîne l'intervention du FMI en 1982 qui aboutit à l'instauration d'une politique de stabilisation. Les premiers programmes sont des programmes d'ajustement classiques qui visent à réduire le déséquilibre budgétaire et le déficit de la balance des paiements par une réduction des programmes d'investissement et des dépenses de personnel à travers le gel des rémunérations dans la fonction publique et l'abandon des recrutements automatiques des jeunes

diplômés. Ces mesures ne seront réellement mises en œuvre qu'au milieu des années 1980. Fort des premiers résultats obtenus en matière budgétaire, le Mali rejoindra l'UMOA en 1984.

Cependant la politique menée à partir de 1981 reste limitée en matière de libéralisation avec la persistance de mécanismes de régulation étatique. Les mesures en faveur de la libéralisation sont jugées insuffisantes par les bailleurs de fonds qui se retirent partiellement mais les discussions reprennent en 1986 avec la Banque mondiale et le FMI et des réformes sont adoptées qui accentuent la libéralisation. Un programme de départs volontaires de la fonction publique est adopté en 1988 et parallèlement la restructuration et la privatisation des entreprises publiques s'accroissent avec la mise en œuvre du programme d'ajustement sectoriel des entreprises publiques (PASEP). En 1992, l'Etat s'est désengagé de 11 établissements et entreprises publiques (Marchés tropicaux, 1992, cité par Dupressoir, 1998)

Dans le secteur agricole, le Mali est un des premiers pays d'Afrique à adopter une stratégie alimentaire dès le début des années 1980. Le programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) émerge des discussions entre le gouvernement malien et le groupe représentant les principaux donateurs d'aide alimentaire en 1981 (première phase en 1981-1986). Il constitue une forme originale de coordination entre le gouvernement et les bailleurs de fonds pour promouvoir une gestion cohérente de l'aide alimentaire et pour soutenir la réforme du secteur céréalier. Le PRMC se poursuivra jusqu'en 2004. C'est dans ce cadre qu'est engagée la libéralisation du commerce des céréales pluviales et du riz importé dès 1981, celle du paddy amorcée en 1984 sera généralisée en 1988. Parallèlement durant cette période l'OPAM continuera d'intervenir sur le marché avec des fonctions redéfinies dans le cadre du PRMC pour la régulation du marché et la stabilisation des prix, la gestion des stocks de sécurité et la gestion de l'aide alimentaire. L'objectif de réduction du risque alimentaire sur le moyen terme se fonde sur l'amélioration du fonctionnement des marchés céréaliers à travers l'information, le développement du pilotage des filières, la mise en place d'une politique de qualité et l'accès au crédit pour les opérateurs professionnels.

Cette période correspond à la définition et à la mise en œuvre d'un Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1981-1985) avec des objectifs généraux d'autosuffisance alimentaire et de maîtrise de l'eau. Le montant de ce plan était évalué à 745 milliards de F CFA sur lesquels près de 145 milliards étaient destinés au secteur agricole. Finalement, le financement acquis pour les investissements dans le secteur agricole s'est élevé à près de 100 milliards desquels seuls 67,3 milliards de F CFA ont été réalisés.

L'originalité de ce Plan est la volonté d'impliquer les collectivités de base, les « Tons » villageois<sup>48</sup>, dans la conception et l'exécution d'actions de développement auto centrées en fonction de leur capacité d'auto-mobilisation. Les Tons sont officialisés en 1982, dotés de la pleine capacité juridique. C'est une structure villageoise, fondée sur l'adhésion volontaire des individus. Mais compte tenu des niveaux très hétérogènes dans les capacités d'initiatives et d'intervention des « Tons », ce mode d'organisation ne remplacera pas les ODR qui vont continuer à fonctionner tout en étant restructurées et parfois profondément.

Les ODR (notamment CMDT et Office du Niger) vont développer des Associations villageoises (AV), organisation sans personnalité juridique établie (groupement pré coopératif), sur la base d'une AV par village pour prendre en charge des fonctions économiques et de service collectifs aux villageois. Cette forme d'organisation s'est généralisée dès la fin des années 1980 dans le cadre de la libéralisation avec comme objectif le transfert de responsabilité et de charges. Le « modèle AV » se développe de manière rapide mais en final très peu d'AV adopteront le statut de Ton. Ceci sans doute pour éviter les contraintes de l'administration de tutelle spécialisée dans la gestion des coopératives, mais aussi parce qu'elles étaient aussi vues comme des instruments des sociétés d'encadrement qui préféreront les conserver sous leur contrôle (Kebe et al., 2005).

---

<sup>48</sup> « L'idée de Ton villageois remonte au Congrès constitutif du Parti unique Union démocratique du peuple malien de mars 1979. Celui-ci adopte le ton villageois comme modèle d'une organisation mutualiste et coopérative authentiquement africaine qui devait s'enraciner dans l'univers socio-économico-culturel du paysan malien afin de répondre à ses besoins et aspirations profondes » (Ministère de l'Agriculture, 1987)

Par ailleurs, c'est dans cette période que plusieurs instruments seront mis en place en vue d'une meilleure implication/ prise en charge par les différents acteurs des activités auparavant sous la responsabilité exclusive de l'Etat. Parmi ceux-ci, on peut citer: les contrats-plan (notamment CMDT et Office du Niger, voir infra), les protocoles d'accord ou encore la mise en place de comités paritaires, et de comités de gestion des terroirs villageois (CPS,2001).

Un nouveau Plan Quinquennal de Développement Economique et Social est élaboré pour la période 1987-1991. Son objectif principal est la poursuite des objectifs d'autosuffisance alimentaire, de lutte contre la sécheresse et la désertification, en mettant un accent particulier sur la réalisation d'aménagements hydro-agricoles ainsi que le développement de la production céréalière dans les régions de Kayes, Ségou et dans le Nord du Mali.

A la fin des années 1980, le Mali avec ses partenaires bailleurs de fonds définit une nouvelle politique agricole, formalisée dans le cadre d'un Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) qui sera signé en 1990 et qui développe une stratégie de libéralisation de l'environnement économique et institutionnel de la production agricole, de décentralisation des structures d'encadrement et de responsabilisation du monde paysan (Dupressoir, 1998).

### ✓ *Période 1991 – 2007 : réformes démocratiques et poursuite des réformes économiques*

La transition démocratique de 1991 ouvre une période nouvelle dans la vie politique malienne. Le processus de démocratisation se met en place et se consolide progressivement avec l'adoption d'une nouvelle constitution, l'instauration du multipartisme et l'organisation régulière d'élections démocratiques. La dévaluation du Franc CFA est l'autre fait marquant de la période. Les orientations politiques visent la poursuite de la libéralisation, ainsi, le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural (SDSDR), engagé en mars 1992 réaffirme la vocation de ce secteur à être le moteur de la croissance et rappelle que « *le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation, là où il n'est pas encore réalisé, n'est plus qu'un problème de calendrier* ».

### ✓ *La dévaluation du F CFA*

La dévaluation du F CFA intervient au début de l'année 1994, à un moment où la politique française à l'égard de l'Afrique s'aligne sur les recommandations des institutions de Bretton Woods dans le cadre du Consensus de Washington. Elle a pour objectif de relancer la croissance en accroissant la compétitivité des productions des pays concernés et donc des productions maliennes et en renchérissant les importations. Outre les considérations politiques, sa justification tenait compte d'une réelle surévaluation monétaire du Franc CFA au début des années 1990 qui selon plusieurs études pénalisait lourdement les économies des pays de la zone Franc (notamment Wang, Winters 1993 ; Ghura et Grenes 1993, cités par Gros et al., 2001). Les effets de cette mesure d'ajustement monétaire restent controversés et sont analysés dans les autres parties de ce rapport. Si la dévaluation a des effets positifs dans un premier temps ils restent limités en raison des problèmes structurels des économies concernées et de leur dépendance à l'égard des marchés des biens primaires. En particulier, la dégradation des termes de l'échange dans le cas de l'économie malienne a réduit les gains engrangés dans les années qui ont suivi la dévaluation. D'autre part, l'économie malienne ouverte sur l'extérieur mais sur une base essentiellement agricole dépendant de produits bruts faiblement transformés et peu diversifiés a une faible capacité de réponse aux opportunités conjoncturelles qu'offrent les marchés internationaux. L'ouverture sur le marché sous régional se fait dans des conditions similaires avec des produits peu transformés et de faible valeur ajoutée. La dévaluation a cependant été une étape importante dans le processus de libéralisation économique en apportant un regain de compétitivité pour les productions locales, notamment pour la filière riz.

## ✓ *Gouvernance renouvelée du secteur agricole*

L'ouverture démocratique a permis que se développent de nouvelles formes de structuration du monde paysan à travers des dynamiques plus autonomes que par le passé. La manifestation la plus remarquable de ce changement est marqué dès 1992 par la constitution du Syndicat des Cotonniers et Vivriers du Mali (SYCOV), puis quelques années plus tard par l'émergence du Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger, (SEXAGON). Plus largement, les organisations de producteurs et de ruraux se structurent au niveau national ; l'Association des organisations paysannes et professionnelles du Mali (AOPP) constitue à ce titre un exemple remarquable. Ces organisations et leurs représentants investiront progressivement les instances de concertation, de représentation et de décision en matière de développement agricole aux différents niveaux (sectoriels, territoriaux et nationaux) ; et notamment les Chambres Régionales d'Agriculture et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) qui sont mises en place après les Etats généraux de l'Agriculture en 1991 mais qui ne trouveront pleinement leur place qu'au début des années 2000. Le paysage des organisations paysannes et rurales est mouvant et en ajustement constant tant aux changements du contexte que sous l'influence de recompositions internes. Jusque dans un passé récent, l'organisation des ruraux était considérée comme un sujet sensible, objet de nombreuses attentions avec un souci de contrôle par l'appareil politique et administratif.

Les nouvelles marges de liberté et d'initiative des paysans ne sont pas sans risques et si le contrôle politique et administratif de la période du parti unique a disparu, d'autres formes de déstabilisation ou d'instrumentalisation existent dans un jeu complexe où les acteurs dominants ont tendance à faire peu de cas d'une vision à long terme du secteur agricole pour préserver quelques intérêts de court terme. Les enjeux de la privatisation annoncée de la filière coton et les changements induits dans l'organisation des producteurs de la zone cotonnière laissent à penser que leur autonomie n'est que relative et que leur capacité à définir leurs propres stratégies en toute autonomie reste un objectif et un objet de lutte quotidien.

Ces changements font partie intégrante du processus de réformes économiques engagées depuis le début des années 1980 ; ils en constituent la composante institutionnelle qui traduit la prise de responsabilité des producteurs via leurs organisations dans la gouvernance du secteur agricole et rural<sup>49</sup>.

Dans le milieu rural, les réformes engagées doivent aussi tenir compte de l'émergence des collectivités territoriales, les Communes, auxquelles sont confiées de nouvelles responsabilités notamment en matière de gestion du foncier, de développement économique et local<sup>50</sup> et de gestion des ressources naturelles. Ces responsabilités interfèrent directement avec la gestion des affaires agricoles et déterminent dans une certaine mesure les conditions de leur viabilité.

Les politiques agricoles telles qu'elles se négocient aujourd'hui ne peuvent plus faire l'économie comme par le passé d'une véritable négociation avec les producteurs et leurs organisations. Qu'il s'agisse des enjeux de réduction de la pauvreté ou de maintien de la durabilité des performances du sous secteur du coton, une plus grande implication des organisations de producteurs devient indispensable : cadres de concertation, de négociation et de coordination en vue d'une meilleure compétitivité et qualité des produits ainsi que l'amélioration et une plus grande stabilité des revenus. Toutefois, les organisations existantes sont plus ou moins prêtes à assumer les nouvelles responsabilités (fonctions économiques nouvelles à transférer, dialogue sur les politiques sectorielles, négociation des contrats de partenariat de type nouveau). La refondation des organisations paysannes en coopératives (Coopératives de production cotonnières dans le cadre de la résorption de la crise et de la privatisation de la filière coton) ou encore le

---

<sup>49</sup> Cette émergence des organisations paysannes dans la construction des politiques agricoles ne se limitent pas au seul niveau national. Ainsi, en juillet 2000, lors d'une rencontre à Cotonou, une centaine de responsables paysans mandatés par leurs organisations et venant de dix pays d'Afrique de l'Ouest (dont le Mali) ont fondé le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA). Défendant l'exploitation familiale comme base d'organisation du monde rural, le ROPPA s'investit depuis dans des actions de plaidoyer et de lobbying notamment à l'encontre d'une libéralisation et d'une globalisation qui se ferait au détriment des exploitations familiales qu'il représente.

<sup>50</sup> Investissements collectifs d'intérêt agricole et test dans le cadre du PASAOP de l'implication des Communes dans la contractualisation des prestataires privés de conseil agricole (Kebe et al., 2005)

rôle prépondérant volontairement confié aux producteurs dans le processus d'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) par le Chef de l'Etat, constituent autant de défis des politiques de développement agricole en cours. Le renforcement de leurs capacités à aborder les thèmes des politiques devient un enjeu d'intérêt national ; leur autonomie de réflexion sur ces sujets stratégiques est plus que jamais indispensable pour rompre avec les pratiques héritées du passé. Cet enjeu n'est pas spécifique au Mali et concerne aussi bien les organisations de producteurs de la sous région Afrique de l'Ouest que d'autres organisations dans les autres continents. Le cas de la filière coton et l'élaboration de la LOA illustrent ces enjeux.

### ✓ *La filière coton*

Pour faire face à la crise de cette filière, toujours contrôlée par l'Etat à travers la CMDT et sous une pression continue des bailleurs de fonds, l'Etat s'est engagé depuis juin 2001, dans un processus de réformes devant conduire à la privatisation de la société cotonnière en 2008, à travers la filialisation de ses usines à quatre sociétés privées d'égrenage.

Ce processus implique une participation paysanne accrue à la gestion de la filière par transfert aux nouvelles organisations de producteurs créées dans cette perspective des fonctions d'approvisionnements en intrants, en organisant la participation des faîtières au capital social des sociétés d'égrenage, et en mettant en place des cadres de concertation interprofessionnels pour la gestion des fonctions de crédit, de conseil agricole, d'information et de formation des producteurs. Ces missions nombreuses et complexes constituent des enjeux importants qui touchent à l'avenir des 200 000 exploitations agricoles familiales (soit environ 3 millions de personnes) de la zone cotonnière où la pauvreté de masse touche 78% de la population. Ce processus soulève des inquiétudes et génère des incertitudes quant aux risques de l'apprentissage supportés par les producteurs dans la nouvelle gouvernance de la filière qu'il s'agit de définir.

### ✓ *Loi d'Orientation Agricole (LOA)*

La Loi d'orientation agricole (LOA) a été adoptée en septembre 2006. La responsabilité du processus de concertation pour son élaboration a été confiée à la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP). La LOA consacre la volonté du Mali de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations familiales agricoles reconnues et sécurisées. La stratégie de développement agricole s'appuie sur la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et l'appui à l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale.

Elle concerne les activités agricoles au sens large (l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, les activités forestières et fauniques, et les activités péri agricoles). Son élaboration a donné lieu à de larges concertations paysannes aux niveaux local, régional et national. Elle a pour but de « promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations familiales agricoles reconnues et sécurisées, [...] et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré ».

Toutefois, l'adoption d'une Loi ne donne qu'un cadre général et la définition d'une politique agricole tenant compte du cadre stratégique global de croissance et de lutte contre la pauvreté reste un chantier à instruire sur la durée.

### ✓ *Infrastructures et environnement*

Le Programme National d'Infrastructures Rural (PNIR) a prévu la mise en place de plusieurs infrastructures d'irrigation, de transport et d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Le Plan National d'Actions Environnementales (PNAE) a été adopté et prévoit, entre autres, le suivi de la qualité de l'eau et des sols et la lutte contre les maladies hydriques, y compris par l'alimentation en eau potable. Par rapport à la politique environnementale, plusieurs innovations ont été mises en œuvre dont : (i) l'adoption de plan d'aménagement et la fixation des quotas d'exploitation, (ii) la gestion contractuelle des forêts avec les populations riveraines, (iii) le mode de taxation et de répartition des recettes d'exploitation, (iv) l'adoption de la loi relative aux pollutions et aux nuisances, (v) la signature et ratification des conventions environnementales.

Les Gouvernements successifs du Mali ont fait du développement de l'irrigation une des priorités des investissements de développement rural. Le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation en 1999. L'Office du Niger a fait l'objet d'une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de développement (1999-2004) qui a défini le potentiel irrigable aménagé à environ de 200.000 ha à l'échéance 2020. Dans le but d'aménager d'avantage de superficies, l'Etat a pris des mesures incitatives afin de permettre aux grands privés d'aménager et d'exploiter à leur propre compte sous forme de baux de vastes superficies.

#### ***1.4.2.3. Politiques économiques ou sectorielles ayant des conséquences sur le secteur agricole***

Dans ce qui suit nous limiterons notre présentation et notre analyse à certaines politiques dont l'importance est manifeste pour notre problématique. Il s'agit notamment de la politique monétaire et des politiques d'accompagnement de la privatisation dans le secteur secondaire,

##### ***✓ Politique monétaire et évolution du taux de change et conséquences sur le secteur agricole***

L'UMOA a été caractérisée, jusqu'à un passé récent, au plan de la conduite des politiques macroéconomiques, par une dualité institutionnelle marquée, d'une part, par la mise en œuvre de la politique monétaire commune par les instances supranationales de l'Union monétaire et, d'autre part, par une gestion autonome, par les pouvoirs publics, des autres volets de la politique économique, en particulier la politique budgétaire. Cette situation traduit une insuffisante prise en compte des impératifs d'harmonisation des politiques budgétaires qu'exige l'appartenance à la même union monétaire.

Nonobstant les efforts déployés pour renforcer le cadre juridique et réglementaire, des rigidités subsistent encore dans le développement des marchés monétaire et financier.

La faible mobilité des facteurs de production, l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures de transport, de communication et de distribution, ont constitué d'autres goulots d'étranglement. De surcroît, l'extrême vulnérabilité des économies de l'Union aux chocs exogènes, induite par le manque de compétitivité des entreprises nationales et d'une manière générale, la persistance de rigidités structurelles n'a pas permis de conférer à la monnaie commune un soubassement réel.

Le Traité signé le 10 janvier 1994 consacre la mutation de l'UMOA en Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. La création de l'UEMOA est une mesure d'accompagnement essentielle du changement de parité du franc CFA, intervenu le 11 janvier 1994.

La dévaluation du franc CFA avait pour objectif principal une relance de l'économie à travers l'augmentation des volumes d'exportation et la diminution des importations.

L'ancrage du CFA à l'euro constitue une spécificité avec de nombreuses conséquences pour l'économie malienne. L'adoption d'un régime de taux de change fixe par rapport au franc français implique des exigences majeures en matière d'accroissement des réserves de change et de maîtrise de l'inflation, de manière à préserver la valeur interne et externe de la monnaie commune. Aussi, cette dévaluation a-t-elle été effectuée à partir des critères de gestion monétaire (inflation, taux de couverture de l'émission par les avoirs extérieurs, compte d'opérations auprès du Trésor français et évolution du ratio réserves de change par rapport aux importations mensuelles) et de performances économiques. En outre, compte tenu de

l'importance accordée à la promotion et à la mobilisation de l'épargne pour un meilleur financement des économies nationales et une réduction de la part de la monnaie centrale dans les crédits à l'économie, notamment depuis la réforme de 1989, le degré d'atteinte de cet objectif sera également examiné.

L'analyse de l'évolution des prix à la consommation, montre que l'inflation dans l'UMOA s'est située à des niveaux relativement bas, exception faite de l'année de la dévaluation du FCFA en 1994. En effet, le niveau général des prix s'est établi, en moyenne, à 4,7% au cours des années 1960-1974, avant d'enregistrer une variabilité accrue (8,8%) durant la période 1975-1989. Les prix ont ensuite connu une légère hausse de 0,6% durant les années 1990-1993, du fait essentiellement de la déflation de 3,6% au Niger et de 0,5% au Sénégal. Le changement de parité du FCFA en 1994 a entraîné une forte hausse des prix qui s'est située en moyenne à 31,3%. La progression de l'inflation s'est toutefois estompée par la suite ; la hausse des prix ressortant à 4% entre 1995 et 2001.

Globalement, cette stabilité de l'indice des prix à la consommation dans l'Union est le résultat d'une politique monétaire prudente, caractérisée par l'usage limité du seignuriage et d'une croissance modérée de la masse monétaire.

### ✓ *Secteur industriel*

Dans le cadre de l'élaboration de la politique d'industrialisation, un état des lieux a été fait du secteur industriel pour la période 1998-2002. Le secteur secondaire ne représente que 11% du PIB en 2002 sur lesquels les entreprises manufacturières ne réalisent que 6%. Le parc industriel national de 243 entreprises, dont seulement 21 % comptent des capitaux étrangers et les 48% d'industries alimentaires n'emploient au total que 1312 salariés. La capacité d'adaptation de ce secteur apparaît limité si l'on tient compte que sur 338 projets industriels agréés pendant la période, seulement 78 ont pu être réalisés.

Le cadre des affaires malgré les avantages accordés par le Code des Investissements et le processus entamé de simplification des procédures (guichet unique) demeure peu attractif et se caractérise par la faible qualité et l'insuffisance d'infrastructures de base, le coût élevé des facteurs (eau, énergie, transports, communications) et les difficultés d'accès au marché et aux financements.

Pour accroître la production industrielle, l'offre et la compétitivité des produits et mieux attirer les investisseurs, le Gouvernement a récemment adopté un programme de restructuration, de réhabilitation et de mise à niveau des entreprises.

Afin de compenser les conséquences sociales négatives des politiques d'ajustement structurel et de privatisation, mais aussi pour les accompagner, l'Etat avec le soutien des bailleurs de fonds met en place une nouvelle stratégie destinée à favoriser le développement de l'emploi. De nombreux projets sectoriels (développement des PME / PMI, des coopératives, dans différents secteurs d'activités : agriculture, BTP...) souvent avec un ciblage catégoriel (femmes, jeunes, incitation au départ de la fonction publique...) sont élaborés et mis en place soit dans la perspective de développement d'activités productives ou de services (accès au crédit...) soit pour favoriser l'accès aux services de base (ie. eau et assainissement). L'orientation dominante concerne la promotion du développement du secteur privé et les soutiens concernent majoritairement la promotion des PME/PMI. Certains de ces projets concernent directement l'aval des filières agricoles et mettent l'accent sur le développement des conditions d'une meilleure compétitivité des produits agricoles<sup>51</sup>.

---

<sup>51</sup> Liste des projets en annexe

### 1.4.3. DOTATION EN BIENS PUBLICS ET FINANCEMENTS DE L'AGRICULTURE

Dans cette partie seront rapidement présentées les évolutions dans le domaine de la recherche agricole, des infrastructures et du financement agricole.

#### 1.4.3.1. Recherche agricole

Le Comité National de la Recherche Agricole (CNRA) est un organe chargé de la Coordination sectorielle au niveau du Ministère de l'Agriculture. Il constitue un cadre privilégié de concertation entre les différents acteurs de la recherche agricole, notamment les institutions de recherche agricole, les utilisateurs des résultats de la recherche et les partenaires au développement engagés dans le financement de la recherche agricole.

En 1993, la mise en œuvre du Programme National de Recherche Agricole (PNRA) a permis de : (i) réformer le CNRA en vue d'assurer un meilleur interface entre la politique gouvernementale et les institutions de la recherche ; (ii) transformer l'IER une institution autonome avec des programmes régionalisés, une meilleure liaison « producteurs, vulgarisateurs et chercheurs » et une implication des producteurs à la définition des objectifs de recherche et à l'évaluation de leurs résultats ; (iii) améliorer à travers une meilleure programmation la qualité scientifique et la pertinence des projets de recherche ; (iv) développer et mieux gérer les ressources humaines.

L'Institut d'Economie Rurale (IER) créé en 1960, est une institution de recherche ayant pour mission de contribuer à la productivité agricole par des recherches mieux adaptées aux besoins du monde rural, de préserver les ressources naturelles, d'accroître la sécurité alimentaire et le revenu des agriculteurs et d'assurer un développement rural durable faisant du secteur du développement rural, le moteur de la croissance économique du pays. L'IER a pu réaliser son autonomie en 2000 en adoptant le statut d'un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST).

Un Mécanisme de financement a été mis en place pour l'octroi de dons sur une base concurrentielle pour le financement des projets de recherche adaptative et de recherche-développement (R&D) correspondant aux demandes des producteurs. Le CNRA est devenu une entité entièrement autonome, avec un conseil d'administration où les utilisateurs de la recherche ont une représentation majoritaire.

Tableau 23 : Evolution du budget de la recherche agricole (en milliards FCFA)

Rubriques		2004	2005	2006	
Montant total		6.5	5.7	4.3	
Répartition (%)	État (Contrat de performance)	26.5	34.3	44.8	
	Fonds propres IER	2.0	1.5	3.7	
	CMDT	4.4	5.7	6.7	
	Crédit IDA-PASAOP	36.4	38.5	28.4	
		Appui institutionnel	(23.7)	(31.5)	(11.1)
		Contrat de recherche	(12.7)	(7.1)	(17.3)
	Autres financements extérieurs	30.7	20	16.4	
		Bilatéraux	(19.7)	(9.9)	(6.0)
	Réseaux	(11)	(10.1)	(11)	

Source : IER, SRAMA 2006

#### ↳ Infrastructures de transport en milieu rural

L'infrastructure de transport en milieu rural est caractérisée par : (i) la faible densité et mauvais état du réseau routier, (ii) le manque de clarté de la répartition des responsabilités pour l'entretien des réseaux de routes et de pistes, (iii) les crédits budgétaires d'entretien sont faibles et les ressources mal employées, (iv) les capacités limitées du secteur privé local pour les travaux d'entretien.

Le système des transports au Mali comprend un réseau routier prioritaire de 9000 km de long, comprenant 1 300 km de routes revêtues et 8 700 km de routes non revêtues. La densité du réseau routier praticable



toute l'année est faible et se situe entre 0,9 et 1,5 km/100 km Cette faible densité et le mauvais état du réseau routier ont des effets très négatifs sur les coûts du transport des produits agricoles, cinq fois plus élevé sur les pistes en mauvais état Avec le désengagement de l'Etat, certaines pistes ont été réalisées soit par des sociétés de développement rural, soit par des collectivités locales avec l'appui des projets et des ONG. Les sociétés de développement rural qui avaient le monopole des opérations de commercialisation des principaux produits locaux, ont aussi financé l'entretien de ces pistes.

### **1.4.3.2. Les Investissements**

Le niveau des investissements publics dans le secteur primaire a été pratiquement en baisse sur la période 1993-2001. De 1993 à 1997, le secteur rural (agriculture, élevage, pêche, exploitation des produits de la forêt) était le secteur privilégié. A partir de 1998, la priorité fut accordée aux infrastructures routières et aux secteurs sociaux (éducation, santé...etc.).

En 2002, pour un investissement public total de 187,2 milliards de FCFA, l'économie rurale absorbe 44 milliards de FCFA contre 63,3 milliards de FCFA pour les infrastructures et 58,4 milliards pour les secteurs sociaux. Dans le secteur rural, l'essentiel des investissements publics est absorbé par l'Agriculture (75 à 90% des financements).

La décomposition de l'investissement public dans le secteur rural fait apparaître l'importance relative de l'agriculture par rapport à l'élevage et à la pêche. Sur la période présentée dans le tableau précédent, l'agriculture a accaparé environ 87% du total des dépenses publiques alors qu'elle représente moins de 60 % de l'économie rurale. L'élevage, qui en représente 25 à 30 %, a reçu environ 8 % de l'investissement public du secteur rural. La pêche, elle, semble n'avoir bénéficié de pratiquement aucun investissement public durant cette période.

*Tableau 24 : Structure et évolution des dépenses publiques de fonctionnement et d'investissements (en millions de FCFA courants)*

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Agriculture	26075	39955	45811	50204	56587	49327	43770	28623	37949	41236	47375
Elevage	3694	4737	4715	6339	6310	7153	2854	1195	2392	1826	2085
Pêche	87	50	187	154	75	80	0	0	80	0	249
Eaux et Forêts	3693	5708	4408	8122	5120	5599	5382	1999	953	896	644
Fonctionnement	577	878	970	969	3377	3366	6758	6247	6709	6374	5705
Total dépense du secteur	34126	51328	56091	65788	71469	65525	58764	38064	48083	50332	6058

Source : Schéma Directeur du Développement Rural, (Actualisation 2000) de 1993 à 1998 et Revue des dépenses publiques du secteur rural 1999-2003 BSI/DNP

Le financement est assuré à 77% sur des ressources provenant de l'extérieur et à 23 % sur ressources internes. Le financement extérieur comporte 55% de subventions et 45% de prêts qui sont généralement des prêts concessionnels. Les ressources internes se répartissent entre le budget national (33%), l'autofinancement (56%) et les particuliers (11%).

Lors de la Conférence des Chefs d'Etat africains qui s'est tenue à Maputo en 2003 dans le cadre du NEPAD, la décision a été prise de consacrer au moins 10% du budget de chaque Etat au développement rural. Le Mali a dépassé ce seuil et depuis plusieurs années consacre environ 13 % de son budget au développement rural.

### **1.4.3.3. Le financement du développement agricole et rural**

Le financement du développement agricole et rural est principalement le fait des bailleurs de fonds dans le cadre de programmes spécifiques. Les domaines d'intervention et portefeuilles des Partenaires Techniques et Financiers sont présentés ci-dessous à partir des informations issues principalement de l'étude financée par l'UE et intitulée « Appui à l'harmonisation de l'aide au Mali » (réalisée par M. Colombo en mars 2006).

Plusieurs agences et institutions financières, bilatérales et multilatérales procurent l'essentiel des ressources nécessaires au financement du développement rural, qu'il s'agisse de dons ou de prêts, sur la base de critères et de procédures propres. Les principaux donateurs sont : la Coopération Française, l'USAID, les Pays-Bas, l'Union Européenne et la République d'Allemagne. Les principaux bailleurs de fonds sont le Groupe BAD, la BOAD, le FIDA et le groupe des fonds /banques arabes (BID, BADEA, FSD, FKD, OPEP).

L'Aide française depuis le début des années 90, est surtout centrée sur le renforcement des capacités institutionnelles (publiques et privées) de l'agriculture à travers des projets/programmes de développement institutionnel.

La Coopération Néerlandaise s'est spécialisée depuis les années 70 dans : (i) la riziculture irriguée ; (ii) le renforcement des capacités des producteurs et artisans ruraux ; (iii) l'appui à la recherche agricole.

L'aide néerlandaise semble s'être sensiblement réorientée au cours des années récentes. La nouvelle structure de l'appui des Paysans serait la suivante : (i) processus démocratique, participatif et de décentralisation : 4,5% ; (ii) santé, nutrition et population : 12,1% ; (iii) éducation et alphabétisation : 35,0% ; (iv) cadre de vie et assainissement, etc. : 4,8% ; (v) secteurs productifs (agriculture, développement rural, GRN) : 23,3% ; (vi) activités Génératrices de Revenus : 11,6%.

L'Union Européenne concentre son appui sur la décentralisation (poursuite du soutien au budget d'investissement des communes ANICT), la réforme des structures publiques : appui au développement institutionnel, programme de gouvernance et bonne gestion publique, appui à la structuration et à la participation de la société civile (Régions Nord).

L'agence américaine de développement USAID à travers son plan stratégique 2003-2012 a les objectifs suivants : (i) services de santé à grand impact ; (ii) meilleure qualité de l'éducation de base ; (iii) système décentralisé de gouvernance démocratique ; (iv) stratégie de croissance économique accélérée, basée sur la commercialisation des produits agricoles et pastoraux, le développement du crédit et la promotion de la production ; (v) promotion spéciale de la communication pour le développement.

La croissance économique accélérée est basée sur l'accentuation des performances des filières riz, viande rouge, fruits et légumes, du Système Financier Décentralisé et des réformes de l'Etat.

Le portefeuille actuel de la Banque Mondiale compte 14 projets repartis entre les secteurs : (i) développement humain (3 projets) ; (ii) développement rural (5 projets) ; (iii) infrastructures (2 projets) ; (iv) secteur privé et réforme institutionnelle (4 projets).

Le développement rural est financé à hauteur de 270 millions US\$ sur un portefeuille d'engagements global de 572 millions US\$ : les efforts sont portés sur 4 programmes majeurs : PASAOP, PNIR, PCDA, PACR, de longue durée (10 ans et plus) et couvrant l'ensemble du pays.

Groupe BAD : Les financements de la BAD tout comme ceux de la BM et l'UE sont concentrés dans les infrastructures et le secteur productif, surtout l'irrigation. Ces 3 partenaires financent plus de 5 % du 3<sup>ème</sup> axe du CSLP : 175,4 millions d'euros sur le financement global de 267 millions de la BAD vont au 3<sup>ème</sup> axe, soit 2/3 des engagements de la BAD.

Les autres activités financées par rapport au CSLP portent sur les services sociaux de base (28%) et le développement institutionnel (6%).

Les institutions et fonds arabes, pour le volume des financements accordés, viennent au 3<sup>ème</sup> rang des PTF, après la BM et le groupe BAD. Les programmes financés portent surtout sur les infrastructures et en particulier les aménagements hydro agricoles (Office Riz de Ségou, Office du Niger, Programme d'irrigation Nord Mali, Développement Intégré à l'aval de Manantali). Quelques interventions portent aussi sur le développement de l'élevage et de la pêche.

## 1.5. CONCLUSION

La situation de l'agriculture malienne est la résultante de changements intervenus dans l'évolution de la vie politique, économique et sociale du pays. Les grands empires qui ont dominé la région avant la colonisation ont permis de créer un « ciment » entre les différents groupes ethniques qui expliquent, partiellement tout au moins, le climat social apaisé qui caractérise le Mali. La traite des esclaves, la colonisation et le commerce de traite ont imprimé des tendances qui perdurent en termes de peuplement, de spécialisation dans les systèmes de production et d'une économie reposant sur l'exportation de matières premières. Le Mali, par sa situation géographique, est très dépendant des aléas climatiques. Son histoire récente est marquée par des grandes sécheresses qui ont provoqué des mouvements de populations et compromis les capacités productives de nombreuses régions. Alors que dans le passé, avec l'important commerce transsaharien sa position géographique lui était favorable, aujourd'hui le Mali est un pays enclavé, éloigné des ports et avec des infrastructures routières qui sont restées très limitées.

Les options politiques et économiques du Mali depuis son indépendance sont passées par trois régimes différents. Les deux premiers étaient caractérisés par l'instauration de fortes contraintes qui pesaient sur les acteurs économiques tant au niveau de la production que de la commercialisation et qui ont contribué à limiter la participation des producteurs au marché et à la mise en place de filières dynamiques. L'ajustement structurel et la libéralisation, engagés au milieu des années 80, ont contribué à « libérer » les initiatives économiques et sociales. Mais, le pays est resté dépourvu d'infrastructures et l'ajustement est venu aggraver cette insuffisance notamment dans les secteurs sociaux où la demande était en pleine expansion en raison de la croissance démographique.

Le régime en cours est marqué par la démocratisation et la décentralisation rétablissant les libertés individuelles et collectives y compris au niveau économique. Les réformes économiques d'ajustement structurel engagées dans les années 80, ont été poursuivies dans les années 90. Les résultats obtenus ont été importants en termes de rétablissement des grands indicateurs macro-économiques. Selon Günther et al, (2007), depuis la dévaluation de 1994, la croissance au Mali se situe en moyenne à 5 % environ (mais autour de 2,5 % en termes de revenu par tête, du fait d'une fécondité qui reste extrêmement élevée et continue même apparemment à progresser). Cependant si cette croissance se situe en dessus de son niveau de long terme, elle reste très irrégulière, car tributaire des aléas qui frappent le secteur rural (sécheresses, invasions, acridiennes, inondations). Et la réduction de la pauvreté est restée extrêmement modeste, la dévaluation ayant considérablement accru l'incidence de la pauvreté, que la relance de la croissance n'a pas réussi à réduire sensiblement.

La population du Mali, estimée à 11,4 millions en 2004, a un taux de croissance moyen annuel qui reste très élevé, l'un des plus élevés au monde. Selon les projections faites par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, le taux de croissance entre 1998 et 2004 était estimé à 2,56%, il devrait être de 2,8 % pour la période 2004 – 2024. La transition démographique n'est pas véritablement entamée ; l'indice synthétique de fécondité (ISF) reste très élevé avec 6,8 enfants par femme en 2001. La population va donc croître de manière importante sur encore une longue période.

Le Mali se caractérise par de fortes migrations, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, en Afrique ou dans les pays industrialisés. Ces migrations sont notamment des formes de réponses de la population pour faire face aux chocs (notamment sécheresse). Les migrations se poursuivent avec une très forte urbanisation et une émigration qui permet de limiter le taux net de croissance (à 2 % entre 1961 et 2004 alors que le taux naturel est supérieur à 3%) ; les estimations donnent un taux de 2,8 % à l'horizon 2024. La structure de la population fait que le Mali, chaque année, doit faire face à l'arrivée de plus en plus massive de jeunes sur le marché de l'emploi alors qu'il y a peu de personnes âgées qui en sortent. Ainsi, le solde est estimé à 150 000 personnes en 2004 et il devrait être de 350 000 en 2024.

Aujourd'hui, la capacité de création d'emploi du secteur formel est faible. Ce sont les entreprises informelles qui fournissent la grande majorité des emplois (80,3%) ; les emplois dans les entreprises privées formelles ne représentent que 8,7% au niveau national (13% chez les hommes et 2,7% seulement chez les femmes). Le secteur public, c'est-à-dire l'administration publique et les entreprises publiques, ne fournissent, au niveau national, que 4,6% des emplois (OEF, 2004). « *Le taux d'inactivité de l'ensemble*

*de la population des 25 à 54 ans s'établit à 40,4%. Ce taux assez élevé indique les difficultés qu'à l'économie malienne à créer des emplois et expliquerait le niveau élevé de la pauvreté. Ce taux augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale Bamako et justifie le fait qu'au Mali le niveau de pauvreté est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain » (OEF, 2004). Il apparaît donc clairement que l'enjeu du progrès économique et social au Mali réside dans la capacité d'absorption par l'économie nationale de cette arrivée massive de jeunes sur le marché de l'emploi, condition sine qua none de lutte contre la pauvreté et la précarité. Or l'économie malienne a une faible capacité de création d'emploi, et le secteur primaire où se concentre l'emploi a une faible productivité (voir infra).*

Les évolutions des indicateurs montrent clairement le rôle primordial que joue le secteur primaire dans l'économie notamment dans la formation du PIB, les exportations, l'emploi, etc. La production de ce secteur a connu des fluctuations importantes en raison des sécheresses des années 70 et 80, mais les évolutions récentes indiquent une forte progression de certaines productions (coton, maïs et riz) et de l'élevage (en nombre d'animaux sur pieds). Cependant, les niveaux de productivité restent faibles, les productions restent tributaires des conditions climatiques et des attaques de prédateurs, les infrastructures sont très peu développées, la mise en valeur du potentiel irrigué reste faible, l'élevage reste très extensif et peu exploité, les activités de transformation et de conservation sont peu développées et essentiellement artisanales, les produits exportés le sont sous forme de matières premières. D'une manière générale l'économie malienne donne peu de valeur ajoutée à ses produits agricoles. Améliorer cette situation constitue certainement une des options à privilégier pour assurer un développement socio-économique durable.

*Selon la Banque Mondiale (2006), « malgré les bons résultats du Mali en matière de croissance et de politiques budgétaires entre 1994 et 2004, trois évolutions suscitent des inquiétudes en ce qui concerne l'avenir d'une croissance partagée. D'abord, la progression de la productivité entre 1994 et 2004 correspond à un rattrapage des niveaux atteints au début des années 1980 [...] grâce à la politique de redressement, aux réformes orientées vers l'économie de marché, et au renforcement de la gestion des ressources publiques, auxquels s'est ajoutée l'amélioration des conditions climatiques. Bien que cette évolution de la productivité est prometteuse, le défi actuel est d'assurer que la progression de la productivité continue. Ensuite, bien que la part de l'investissement privé se soit accrue, le total de l'investissement en pourcentage du PIB est resté stable au lieu d'augmenter ce qui, du fait que la population active augmentait, a causé une baisse du capital par actif—évolution qui est de mauvais augure pour les objectifs de réduction de la pauvreté. Troisièmement, la croissance économique n'a pas été largement partagée à l'ensemble de la population car le secteur de l'or (qui a tiré la croissance après 1994) est très peu lié au reste de l'économie du Mali, alors que les autres sous-secteurs de l'économie n'ont progressé que modérément, notamment le secteur agricole [...] ».*

La balance commerciale du pays est chroniquement déficitaire en raison du poids des importations de produits manufacturés et alimentaires. La libéralisation avec la baisse du niveau de protection du marché national et régional (notamment mise en vigueur du TEC en 2000) tend à aggraver cette situation qui a pu être atténuée ces dernières années par l'augmentation des exportations d'or. La situation des prix mondiaux du coton, la hausse des importations de blé, de lait, et de riz, le faible développement des filières céréales sèches et viandes, la stagnation de la pêche sont autant d'éléments qui soulèvent des interrogations sur la capacité de l'agriculture malienne à poursuivre une croissance pourtant élevée sur la période qui a suivi la dévaluation du Fcfa en 1994. Il convient toutefois de noter que l'intégration régionale a permis le développement des échanges sous-régionaux et offre de bonnes perspectives pour les produits agricoles du Mali.

L'impact de la libéralisation est difficile à cerner au Mali en raison d'une conjonction de facteurs endogènes et exogènes sur la période considérée parmi lesquels on peut mentionner : le passage à une économie de marché, l'évolution des modes de production et de consommation, et bien sûr les aléas naturels. Toutefois, un des aspects importants a été la libération des initiatives qui a permis l'implication des acteurs économiques dans un développement socio-économique plus dynamique mais aussi plus extraverti.

## **2. LA STRUCTURE DES MARCHES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES ET LEUR EVOLUTION**

Un des éléments importants dans l'évolution de l'économie malienne est le passage d'un modèle fortement administré à une économie libérale. Ce modèle a duré pendant les 25 années qui ont suivies l'indépendance<sup>52</sup> et il n'a été modifié que très progressivement. L'Etat contrôlait les marchés agricoles à travers des entreprises d'Etat, des monopoles et une administration de contrôle<sup>53</sup> qui pesaient fortement sur les libertés individuelles de commercer mais aussi de produire, d'entreprendre et de consommer. A travers l'OPAM, l'Etat contrôlait la commercialisation des produits agricoles et en particulier la filière « céréales ». Chaque village était contraint de vendre annuellement à l'OPAM au prix administré une quantité de céréales déterminée en fonction de la taille du village. Ainsi, pour faire face des producteurs déficitaires pouvaient être obligés d'acheter des céréales sur le marché « illégal » à prix fort pour les revendre à un prix plus faible à l'OPAM. Le commerce des intrants était assuré à travers des programmes publics de développement rural. Le commerce des produits et biens était assuré en grande partie par l'entreprise d'Etat Société Malienne d'Importation et d'Exportation (Somiex) qui avait des magasins sur tout le territoire dans les villes et bourgs d'importance. Mais à cette période, les systèmes de consommation étaient étroits, les modes de vie autocentrés avec peu d'échanges marchands et les ménages ruraux avaient des stratégies d'autosubsistance. Les centres de consommation étaient réduits et le commerce des produits agricoles portait essentiellement sur les produits exportés (coton, arachide, bétail) et sur les céréales. La filière fruits et légumes était quasi-inexistante.

A l'autre bout de la chaîne, les consommateurs maliens ont des modes d'approvisionnement (achat de petites quantités utilisées le jour même pour la cuisine) et des modes de consommation (plats préparés et cuisinés avec des produits de base et consommés en famille) qui privilégient les produits bruts. Il faut rappeler le niveau élevé de pauvreté au Mali qui explique en partie ces comportements. On observe cependant quelques évolutions surtout pour les consommations urbaines avec le développement de la consommation de pain et de pâtes alimentaires, de cubes « Maggi », mais aussi de lait importé en poudre, de café, etc. Les modes de consommation évoluent également avec l'accroissement des repas pris hors de la famille (notamment à Bamako) en liaison avec l'instauration de la journée continue et des difficultés du transport urbain ; mais même dans ce cas, les repas sont pris dans de petites unités tenues par une restauratrice qui fait une cuisine à partir de produits bruts.

Ce contexte explique en partie la situation des filières au Mali qui restent très peu développées (au sens des processus et des acteurs) avec essentiellement un réseau commercial de produits primaires et très peu de valeur ajoutée donnée à ces produits.

### **2.1. LES MARCHES DES PRODUITS**

#### **2.1.1. ORGANISATION GENERALE DES MARCHES ET TYPES DE FILIERES**

Comme présenté dans la première partie, le Mali a suivi pendant les 20 premières années de son indépendance une économie administrée avec une forte intervention de l'Etat qui assurait une grande partie des fonctions en amont et en aval de la production et contrôlait les prix et les échanges. Les marchés étaient donc contrôlés à travers des sociétés publiques dont les principales étaient l'OPAM (pour la commercialisation des céréales) et la Somiex (pour l'importation, l'exportation et le commerce). Les

---

<sup>52</sup> La colonisation avait imposé un commerce de traite, mais sans changer profondément les modes de production et de consommation des ménages.

<sup>53</sup> Les affaires économiques au niveau national et la police économique à l'Office du Niger qui contrôlait les prix mais aussi les mouvements de paddy dans la zone.

prix administrés étaient fixés volontairement bas et décourageaient les producteurs. Les marchés étaient contrôlés<sup>54</sup> mais des circuits parallèles s'étaient développés (voir supra).

Actuellement, toutes les filières ont été privatisées à l'exception de la filière coton et les prix sont fixés par le jeu de l'offre et de la demande. Dans la filière coton en cours de privatisation (voir infra), les prix sont fixés en début de campagne dans le cadre d'un mécanisme où interviennent la société cotonnière (CMDT et donc l'Etat) et les producteurs. L'Etat peut intervenir pour subventionner comme il l'a fait en 2005. La filière sucre est particulière avec pour la production un complexe agro-industriel dans lequel l'Etat malien détient des parts en partenariat avec des capitaux chinois (publics ?). Le prix de vente du sucre local est fixé et les importateurs doivent acheter une part de la production pour bénéficier de quotas d'importation.

La libéralisation du marché des céréales avec l'abandon du monopole de l'OPAM et l'abandon des prix administrés a entraîné l'apparition de plusieurs types de circuits avec en général une multiplication des acteurs dans la commercialisation des produits et beaucoup plus faiblement dans le secteur de la transformation : la filière riz est à ce titre exemplaire. Les filières sont donc plus ou moins longues du producteur au consommateur, avec cependant, comme indiqué dans l'introduction de cette partie, très peu de transformation des produits de base, les acteurs des filières étant le plus souvent des commerçants.

En dehors du coton, il existe peu de filières agricoles structurées, ce qui limite leur accès au marché international. En plus, l'information technique sur les filières est parcimonieuse, les données collectées insuffisantes et les études menées fragmentaires.

La production est presque exclusivement le fait d'exploitations agricoles familiales dont les systèmes de production ont une composante marquée vers l'autoconsommation. Ces exploitations sont dispersées sur le territoire avec le plus souvent un faible degré de spécialisation puisque la très grande majorité des exploitations sont des agro-éleveurs. Il existe cependant des spécialisations liées à l'organisation sociale traditionnelle (pasteurs, agriculteurs et pêcheurs) ou à l'appartenance à une zone agro-écologique (coton, riz). Leur accès au marché est en grande partie fonction des infrastructures existantes, qui restent très inégalement réparties sur le territoire avec de nombreuses zones encore enclavées. Les dysfonctionnements des marchés sont donc nombreux, même si certains programmes visent à les réduire notamment en termes d'informations sur les prix.

En dehors du coton et du sucre, il n'y a pas d'intégration verticale de filières. Les principales filières destinées à l'exportation sont, comme déjà mentionné, le coton et le bétail. Les autres productions ne sont que faiblement exportées et sont en priorité destinées au marché domestique national. Parmi les produits exportés on peut néanmoins citer les mangues, le sésame, le karité, les poissons séchés, etc.

Les produits locaux de part l'enclavement du Mali (coûts de transport et frais de transit élevés) et d'une application différenciée de la TVA (voir point sur fiscalité dans la partie 1) bénéficient d'une relative protection sur le marché intérieur. Certains produits sont cependant confrontés à la concurrence des produits importés ; c'est le cas notamment pour le lait, le riz, le sucre, l'huile, les autres céréales avec le développement de la consommation de pain en ville, mais aussi les produits transformés comme les produits laitiers, la biscuiterie.

Il n'y a pas de concentration de la distribution. En zone rurale, la consommation alimentaire est très largement autoproduite. En zone urbaine, la consommation alimentaire porte encore sur des produits bruts ou très peu transformés qui suivent des circuits de distribution avec de faibles concentrations.

---

<sup>54</sup> On peut rappeler qu'une police économique avait été mise en place à l'Office du Niger pour contraindre les producteurs à vendre l'ensemble de leur production de riz (après déduction de l'autoconsommation) dans le circuit officiel.

## 2.1.2. PRESENTATION DE QUELQUES FILIERES SIGNIFICATIVES

Pratiquement toutes les exploitations agricoles qui cultivent pratiquent au moins une culture céréalière<sup>55</sup>, et la surface moyenne en céréales représente 83 % de la superficie cultivée. La production céréalière est donc très largement répandue sur l'ensemble du territoire. On distingue deux grandes filières : la filière céréales sèche et la filière riz.

Après les céréales 3 autres filières façonnent le milieu agricole et pèsent de leur poids sur l'économie nationale : ce sont les filières coton et bétail viande auxquelles il faudrait ajouter la filière émergente des fruits et légumes, dont le fort potentiel commercial est à exploiter mieux.

### 2.1.2.1. La filière des céréales sèches pilier de la sécurité alimentaire

De toutes les filières agricoles, la filière céréales sèches<sup>56</sup> (mil/sorgho/maïs) est celle qui concerne le plus grand nombre de personnes, soit en tant que producteur, transformateur, commerçant ou tout simplement en tant que consommateur, car ces céréales consistent la base de l'alimentation au Mali.

#### ✓ Production

Sur l'ensemble des superficies cultivées, les mils, sorghos, et maïs occupent 61 % des superficies et pratiquement toutes les exploitations agricoles qui cultivent la terre sont concernées (soit un peu moins de 700 000 exploitations agricoles). Il y a donc une offre très atomisée. Mais ces spéculations sont d'abord destinées à assurer la sécurité alimentaire des ménages ruraux. Selon Kébé et al (1999), seulement 20% de la production font l'objet de transactions commerciales sur les marchés. Par ailleurs, certaines régions sont structurellement déficitaires en céréales et dans les régions excédentaires certaines exploitations sont déficitaires ; ce sont à la fois l'offre et la demande qui sont atomisées.

Selon les régions et pour certaines années, le nombre de producteurs acheteurs nets de céréales peut être important. Une étude récente a été menée pour évaluer la pauvreté alimentaire (ODHD/PNUD, 2007). En utilisant la norme de consommation de 214 kg de céréale par personne et par an (fixée comme seuil), il a été défini une « pauvreté céréalière » avec des ménages autonomes (dont la production dépasse ce seuil) et des ménages non autonomes. Le tableau ci-dessous présente la part de la population autonome et non autonome.

Tableau 25 : Incidence de la pauvreté céréalière autonome par région administrative

Régions	Population non autonome		Population Autonome		Taux moyen couverture (%)
	Effectif	%	Effectif	%	
Kayes	999 005	89,8	112 914	10,2	48,4
Koulikoro	665 657	81,2	153 619	18,8	89,8
Sikasso	786 774	52,6	710 336	47,4	160,5
Ségou	358 513	53,5	312 028	46,5	138,8
Mopti	788 412	93,5	54 824	6,5	41,4
Tbctou	321 521	96,3	12 302	3,7	29,1
Gao	206 418	93,7	13 991	6,3	42,8
Kidal	30 667	100	.	.	0
Total	4 156 967	75,2	1 370 014	24,8	83,2

Source ODHD/PNUD, 2007

Selon les résultats de cette étude (ODHD/PNUD, 2007) avec des enquêtes menées en décembre 2005, « 75,2 % des populations rurales concernées par l'enquête, n'arrivaient pas à couvrir leurs besoins céréaliers à partir de leur seule production domestique. Cette situation est plus marquée pour les régions de Kayes et les régions du Nord, surtout Kidal où la production céréalière est pratiquement nulle. Elle est plus modérée pour les régions de Ségou et Sikasso qui sont les 2 premières régions productrices

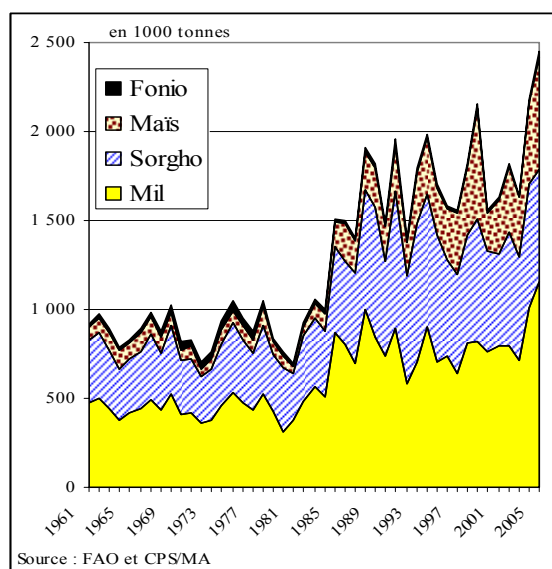
de céréales au Mali. Les populations qui assurent leur autonomie céréalière ou autosuffisance alimentaire ne représentent que 24,8% et sont majoritairement dans les régions de grande production

<sup>55</sup> Selon le RGA (CPS, 2006), 98,5% des exploitations agricoles qui pratiquent l'agriculture ont des cultures céréalières sur une superficie moyenne de 3,4 ha.

<sup>56</sup> Le fonio reste marginal par rapport à ces trois grandes spéculations.

(Ségou et Sikasso). Il convient cependant de signaler que l'autonomie au niveau des ménages est différente de la couverture des besoins par la production domestique au niveau des régions administratives ou de l'ensemble du pays. Ainsi seulement 24,8% des ménages sont autonomes céréaliers mais le taux de couverture au niveau national est de 83,2%. Ce chiffre est respectivement de 160,6% et 138,8% pour les régions de Sikasso et Ségou ». Ainsi, une grande partie des ruraux sont des acheteurs nets de céréales avec des circuits de commercialisation qui peuvent être très courts dans certains cas (de producteur excédentaire à producteur déficitaire). On notera également qu'il existe au niveau des villages des échanges non marchands (dons, rémunération en nature) avec des réseaux de solidarité qui permettent des formes de régulation en dehors des filières commerciales.

Figure 37 : Evolution des productions de céréales sèches



Le graphique ci-contre rappelle<sup>57</sup> la progression des productions entre 1961 et 2005 avec des céréales sèches qui sont restées approximativement inférieures à 1 million de tonnes pendant toute la période de contrôle des marchés par l'OPAM de 1961 à 1986. Puis une phase de forte progression<sup>58</sup> à la fin des années 80, puis une progression en dents de scie sur la période 90-05. Les augmentations de production sont dues essentiellement à la progression des surfaces. Il n'y a que très peu d'intensification de la production céréalière sauf dans les zones cotonnières et plus particulièrement pour le maïs qui est (avec le riz) la principale culture pour laquelle a été enregistrée une progression des rendements (voir Figure 31).

Les fluctuations interannuelles sont fortes en liaison avec les aléas climatiques.

La progression du maïs a été importante, puisque cette céréale qui ne représentait que 10% en moyenne de la production de céréales sèches en 1961-65 représente en moyenne 21% pour la période 2001-05.

### ✓ Organisation de la filière

L'organisation du marché des céréales avant la libéralisation ainsi que ses mauvaises performances ont déjà été décrites dans la première partie de ce document à plusieurs reprises et notamment dans la partie d'analyse des politiques. On peut ici rappeler que jusqu'au début des années 1980, la politique céréalière du Mali donnait la priorité à la satisfaction des besoins des salariés urbains dont les revenus étaient restés bloqués à cause des difficultés financières de l'Etat, au détriment des producteurs. Ces derniers étaient astreints, sous peine de sanctions, à des livraisons obligatoires de céréales aux organismes publics (Office des Produits Agricoles, Opérations de Développement Rural,...) ou parapublics (Coopératives de consommation,...) à des prix administrés et fixés en fonction du bas niveau des salaires. L'Etat assurait, à travers ses "démembrements", le système de crédit et d'approvisionnement en intrants à des prix parfois subventionnés. Le système trouvait son équilibre à partir du niveau de référence très bas des salaires publics (Diakité L. 2006). Jusqu'au début des années 80, les prix étaient administrés et les sociétés d'Etat contrôlaient l'ensemble de la filière, avec des marchés parallèles qui s'étaient développés. La libéralisation de ce secteur est intervenue avec la mise en place du PRMC et elle permis aux producteurs et aux opérateurs privés de mener leurs activités dans les filières céréalières en toute liberté.

Les échanges marchands sont effectués pour la plupart au village, selon Kebe et al (1999) 60% des producteurs des principales zones de culture (Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti) vendent leur produit dans les villages, le plus souvent lors des foires hebdomadaires.

<sup>57</sup> Les évolutions des superficies, des rendements et des productions de céréales ont été présentées dans la partie 1.3.2.2. Il n'est fait ici qu'un rappel.

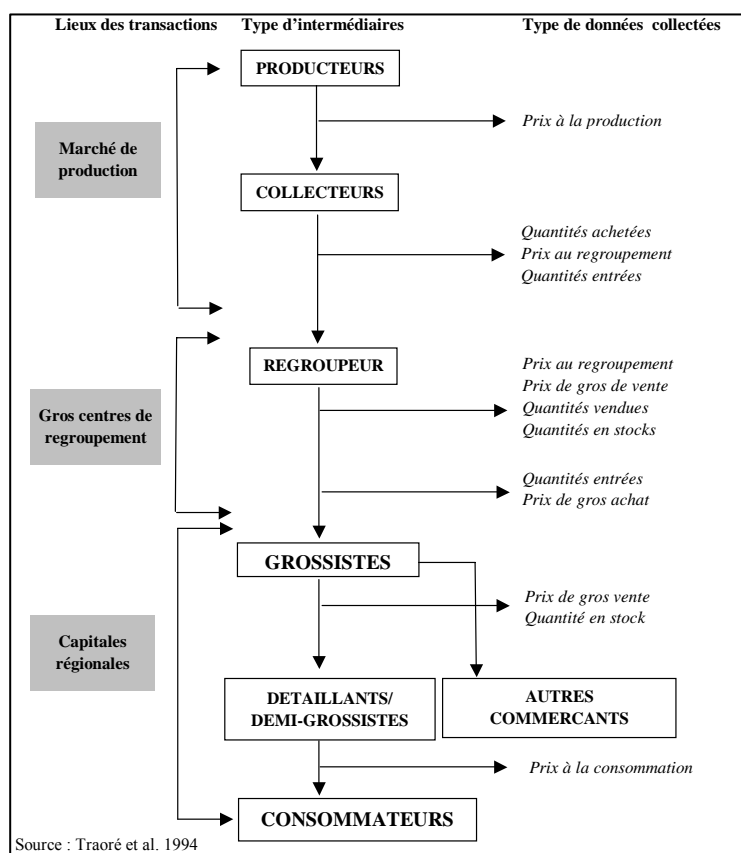
<sup>58</sup> La forte progression est peut être aussi liée à une meilleure prise en compte des situations réelles dans les statistiques ?



Les principaux acteurs de la commercialisation sur les marchés sont les producteurs, les intermédiaires (collecte primaire au niveau des villages et marchés), les grossistes et les ½ grossistes, les détaillants et les intermédiaires de services (transport, stockage). On notera que le secteur de la transformation est peu développé, les céréales sont en général vendues brutes (en grain), le consommateur assurant la transformation pour la cuisine (soit en payant une prestation au moulin, soit en effectuant manuellement la prestation). En ville et en particulier à Bamako, la demande en produit transformé (couscous, farine, fonio précuit, etc.) se développe.

De façon schématique, on peut identifier plusieurs chaînes de commercialisation qui se sont renforcées ou mises en place avec la libéralisation économique dans les années 80. Ces chaînes sont plus ou moins longues : la plus courte concerne un échange entre producteur et consommateur rural, la plus longue passe par une série de transactions entre intermédiaires pour aboutir au consommateur urbain (voir schéma ci-dessous).

Figure 38 : Schéma simplifié du circuit de commercialisation des céréales (et des données collectées par l'OMA), source (Traoré et al 94, cité par Kébé et al, 1999).



Sur l'ensemble de ces chaînes s'effectuent des opérations de transfert, de transformation et de stockage. Sur les différents marchés (de production, de regroupement, de gros et de consommation) on peut rencontrer des producteurs, des collecteurs, des « regroupeurs », des grossistes, des détaillants et des consommateurs.

Les collecteurs sont généralement des producteurs avec une surface financière variable mais le plus souvent assez modeste. Ils sont donc souvent financés par des regroupeurs (ou demi-grossistes) ou grossistes pour qui ils effectuent les achats. Les regroupeurs ou ½ grossistes achètent les stocks de céréales constitués par leur réseau de collecteurs et auprès de producteurs acheteurs. Ils assurent le transport des marchés ruraux aux chefs lieux de cercles et supportent également la charge de stockage. Ces demi-grossistes, voire les grossistes régionaux, n'ont en général pas accès au crédit

bancaire et travaillent sur fonds propres ou crédits informels souvent très onéreux, d'où une contrainte constante de trésorerie. Cette situation limite au minimum les délais de stockage des céréales. Les grossistes sont basés au niveau des chefs lieux de région et de la capitale Bamako. C'est le lieu de convergence des céréales des centres de regroupement vers les grands centres de consommation. Les grossistes régionaux sont ravitaillés par les demi-grossistes sous-régionaux (cercles) et parfois directement par les collecteurs des marchés ruraux. A Bamako en revanche, la fonction de gros est beaucoup plus concentrée entre quelques opérateurs qui traitent plusieurs milliers de tonnes. Ces opérateurs prennent en dépôt ou achètent les produits des grossistes régionaux et distribuent, souvent à crédit aux demi-grossistes et aux détaillants de la capitale. Les grossistes de Bamako travaillent également sur le riz importé qui constitue souvent une part importante de leur activité. Dans le circuit de commercialisation des céréales, les grossistes détiennent donc une position clé dans la mesure où ils contrôlent le système de crédit informel sur lequel repose toute la chaîne (Diakité, 2006).

Il n'existe au Mali aucune législation spécifique qui pousserait à une différenciation ou une spécialisation de ces différents types d'acteurs. C'est pourquoi il n'est pas rare de voir un acteur jouer deux ou trois fonctions dans la chaîne de commercialisation (Kébé et al, 1999).

Les principales contraintes enregistrées au niveau de la commercialisation des céréales sont entre autres: les problèmes d'infrastructures (mauvais état des routes d'accès aux marchés), les moyens de transport (parc auto insuffisant et vétuste) et les difficultés de financement des commerçants (insuffisance ou manque de crédit de commercialisation des céréales), l'insuffisance d'organisation des acteurs de la commercialisation des céréales, etc.

Le stockage et la conservation du mil/sorgho- maïs se fait essentiellement au niveau (i) des exploitations agricoles dans les greniers traditionnels soit en épis (Région de Sikasso sauf Bougouni ; le Séno dans la région de Mopti) soit en grain dans les autres zones du pays ; et (ii) des commerçants et autres acteurs dans magasins en dur dans des sacs de jute ou de polypropylène. Les pertes à la suite de stockage prolongé sont importantes sauf pour le système de conservation en épis (Yiriwa, 2001).

Dans le cadre de la valorisation du maïs et du mil/sorgho en produits transformés plus élaborés, plusieurs expériences ont été menées parmi lesquelles (Yiriwa, 2001) :

- « en zone CMDT, l'équipement de huit Associations villageoises en minoterie pour la transformation du maïs surtout et du mil/sorgho accessoirement. Les difficultés techniques, commerciales, institutionnelles et de gestion rencontrées ont entravé la réussite de l'expérience et son extension à d'autres villages.
- la maïserie de la société Grand Moulin du Mali destinée à la production industrielle de farine, de semoule et de brisure de maïs. Cette maïserie n'a jamais réellement fonctionné en raison des considérations commerciales. Le promoteur estime trop élevé le coût de la promotion des produits et compte sur l'état pour la réalisation des actions promotionnelles.
- des unités privées de transformation du mil/sorgho- maïs en produits tels que farine, granulé pour bouillie (monicourou), brisure et semoule de maïs, "dèguè", farine composée pour bébé etc. La plupart de ces unités sont sous équipées et l'essentiel des opérations de transformation se fait manuellement. Ce sont des unités surtout consommatrices de main d'œuvre ».

Pourtant, la recherche (IER et partenaires) a mis au point des procédés de fabrication de certains produits répondant à la demande locale ou pouvant améliorer l'alimentation humaine comme : la farine composée maltée ; la farine (de mil; de sorgho; de maïs) à longue durée de conservation en mode prêt à l'emploi pour le " tô ", le " moni "(bouillie); les grains de mil ou de sorgho décortiqués traité à la potasse ; la farine composée blé/maïs pour la fabrication du pain " Maliburu "; les biscuits blé/sorgho; le sorgho étuvé; des amuses gueule " pop mil ", " pop sorgho "; différentes sortes de " dèguè " etc. Ces procédés de fabrication, qui ne sont pas brevetés; sont mis gracieusement (à l'exception des coûts de formation assez modestes) à la disposition des promoteurs individuels et groupements par l'IER via des organismes ou projets de développement.

Ce secteur de la transformation des céréales reste bien modeste, même si l'on assiste depuis quelques années au développement de petites entreprises artisanales ou semi-industrielles dans le district de Bamako.

### ✓ *Evolution des prix et quelques éléments sur les marges*

La série de prix présentée ci-dessous, et de manière plus générale l'analyse faite, ne débute qu'en 1989. Même si le marché a été libéralisé au début des années 80, les prix céréaliers seront fixés par décret en début de campagne jusqu'en 87/88 (à la production et à la consommation). Les séries disponibles ne font que refléter le prix officiel qui en réalité durant la décennie 80 n'était respecté que par les intervenants publics dans la filière.

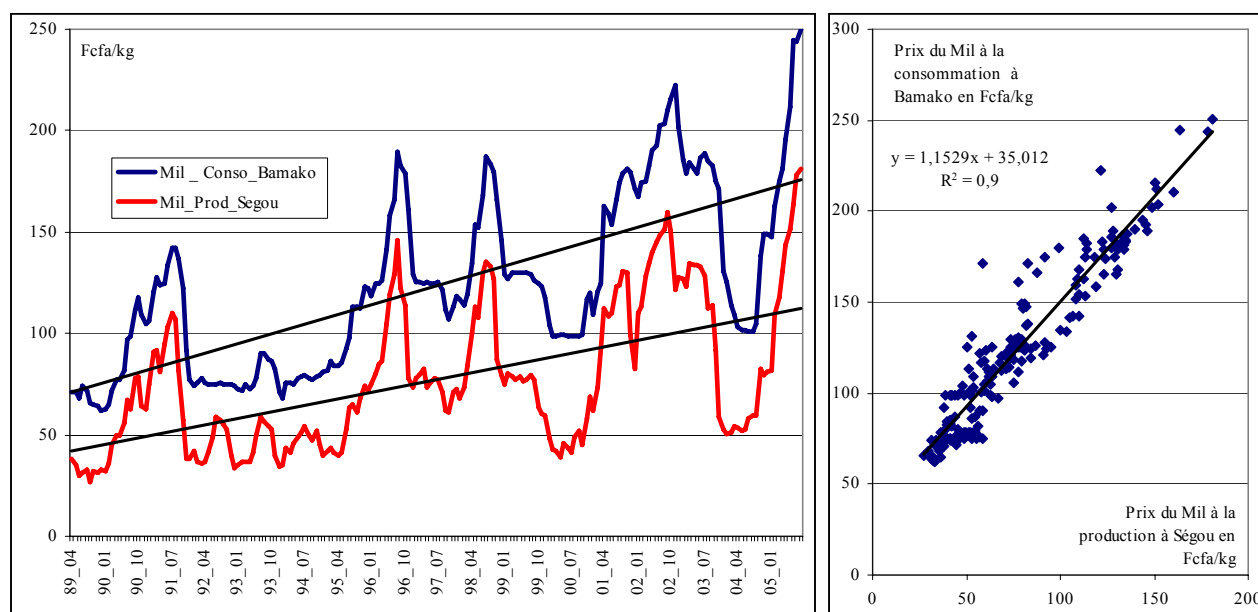
Une évaluation de l'impact du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) depuis la mise en œuvre des réformes de libéralisation, a montré pour la période 1986-1999, une tendance globale à la baisse des prix au producteur en terme nominal et réel (Staatz et al. 1999) et un impact mitigé sur les

revenus des producteurs (Kébé et al. 1999). Les quantités vendues par les producteurs, notamment de céréales sèches, restent très faibles (10% à 25% de la production). La forte aversion d'une bonne partie des producteurs (pauvres, sans ressources productives) au risque climatique et économique, fait que des stratégies d'autofournitures en céréales sont mises en œuvre. La plupart de ces producteurs sont des producteurs-consommateurs qui pour des contraintes de liquidité peuvent se retrouver dans l'obligation de brader une partie de leur production en période de récolte et de racheter les mêmes céréales en période de soudure. Cette spécificité d'une bonne partie des agriculteurs du Mali fait que dans les analyses, il est souvent intéressant de prendre en compte le prix au consommateur pour mieux évaluer l'impact d'une forte fluctuation des prix sur les acheteurs nets de céréales.

L'évolution annuelle des prix, tant aux producteurs que sur les marchés de gros et de consommation ne présente pas trop d'anomalies, exception faite des prix sur les marchés du septentrion. Les analyses confortent la Région de Ségou dans sa position de bassin céréalier avec des prix sur lesquels les autres marchés s'alignent.

Les courbes ci-dessous présentent l'évolution du prix du mil à la production dans la région de Ségou et à la consommation à Bamako. On observe une évolution très chaotique mais semblable pour les deux prix. Il y a de très fortes variations interannuelles liées aux résultats des campagnes eux-mêmes liés à la pluviométrie ; il y a également des fluctuations saisonnières liées aux variations de l'offre au cours de la campagne agricole. Il existe une forte relation linéaire entre prix à la production et à la consommation.

Figure 39 : Evolution des prix du mil à la production (région de Ségou) et à la consommation (Bamako) et régression linéaire sur le nuage de point



Source : calculs des auteurs à partir des données de l'OMA.

L'analyse des prix observés notamment les prix aux producteurs, les prix de gros achat et vente ainsi que les stocks au marché d'approvisionnement (Ségou, Sikasso et Mopti) indique un effet retard perceptible entre les disponibilités de céréales et les prix à la consommation de mil à Bamako. Ainsi, chaque campagne de faible production de céréales sèches est suivie l'année suivante de hausses perceptibles du prix du mil en raison de la baisse du niveau des stocks.

Selon Kébé et al, 2000, La répartition des marges entre les différents acteurs de la filière montre que la part du producteur dans le prix au consommateur a, en moyenne augmenté depuis la dévaluation du franc CFA. Sur l'axe Koutiala-Bamako, la part du producteur est passée de 63 à 67 % pour le sorgho.

Tableau 26: Répartition des marges brutes de commercialisation axe Koutiala Bamako pour le sorgho

PERIODES	Prix consommation	Prix production	Collecteur	Grossiste Koutiala	Forains	Grossiste Bamako	Détaillants	Marges brutes
Avant dévaluation	72,1	45,5	3	3	11,3	2,6	7,6	27
% prix consommation	100	63	4	4	16	4	11	37
Après dévaluation	115,2	76,8	4,7	4	13,9	4,5	14,3	38
% prix consommation	100	67	4	3	12	4	12	33
98/99 – 99/00	118,6	74,9	6,0	3,6	11,8	5,1	18,9	44
% prix consommation	100	63	5	3	10	4	16	37

Source : base de données OMA, 2000 extrait de (Kébé D., et al., 2000)

Selon Diakit  (2006), l'indice des prix au producteur entre les campagnes 1993 et 2001 indique une augmentation d'environ 62% alors que celui des prix au consommateur pendant la m me p riode est de 59%. Les marges brutes des c r ales varient selon les ann es, le type de produits et les localit es. Elles sont relativement faibles dans les zones de grande production et assez  lev es dans les r gions enclav es et   faible production. Les collecteurs dans la cha ne de commercialisation sont les moins favoris s avec des marges nettes relativement faibles. Ils supportent g n ralement tous les co ts de transaction de leurs produits et ne sont pas libres dans la fixation des prix des produits. Les grossistes poss dent des marges nettes plus  lev es que celles des demi-grossistes et des collecteurs. Les d taillants en g n ral ont des marges nettes plus  lev es que tous les autres acteurs de la commercialisation des c r ales.

Depuis la d valuation, la comp titivit  des c r ales s ches s'est am lior e, tant sur les march s locaux que r gionaux<sup>59</sup>. Cette fili re, qui est un des piliers de la s curit  alimentaire au Mali, fait, l'objet d'une demande croissante des pays voisins et voit aussi l' mergence de petites unit s de transformation (Diakit , 2006).

D'une mani re g n rale, les variations de prix en fonction des r sultats des campagnes sont tr s fortes et s'amplifient (voir Figure 39). La lib ralisation n'a pas induit une stabilisation des cours et les producteurs se retrouvent toujours dans des situations qui varient entre p nurie et surproduction. Or cette situation de fort risque n'est pas favorable   l'intensification et aux investissements. Les politiques mises en  uvre n'ont pas beaucoup contribu    une v ritable am lioration de la conservation et du stockage m me si des op rations banque de c r ales dans les villages ont  t  initi es par de nombreux projets mais plus pour la s curit  alimentaire   l'int rieur du village que pour am liorer l'aval de la fili re c r ales s ches. Il faut tout de m me mentionner le projet PACCEM qui a obtenu des acquis importants dans ce domaine mais qui restent   prolonger et   amplifier.

L'int gration sous r gionale, la quasi disparition des protections tarifaires (notamment avec l'adoption du TEC) et le retrait de l'Etat, qui ne g re plus qu'un stock de s curit  n'ont semblent-il pas r ussi   stabiliser les prix en facilitant les  changes. Le manque d'infrastructure de stockage mais aussi de transformation et l'enclavement (ou difficult  d'acc s) de nombreuses zones de production sont des contraintes structurelles fortes. Si l'Etat fait de gros efforts pour am liorer et d velopper le r seau de pistes et de routes, les incitations pour d velopper des unit s de stockage et de transformation de dimension importantes de mani re   peser sur le march  sont inexistantes. Par contre des programmes sont mis en  uvre pour am liorer le stockage au niveau des villages notamment dans le cadre de la s curit  alimentaire   travers un appui aux banques de c r ales.

Le sch ma directeur du d veloppement rural au Mali conclut ainsi sur la fili re des c r ales s ches (mil/sorgho/ma s) : « d'une mani re g n rale, la lib ralisation des march s c r aliers a am lior  la commercialisation des mil/sorgho et ma s maliens tant sur les march s int rieurs que sur les march s de la sous-r gion. Le Mali poss de des avantages comparatifs dans la production des c r ales traditionnelles, qui permettraient de d gager des gains substantiels si la culture attel e  tait adopt e. Il faut noter cependant que la grande majorit  des petits exploitants n'est pas en mesure de r agir   ces incitations de

<sup>59</sup> Diakit , L 2006, page 136 : « apr s la d valuation, le constat est que les forains r alisent des marges positives malgr  une augmentation tr s sensible des co ts de transport. Ceci a  t  possible gr ce au gain de comp titivit  des produits c r aliers nationaux ». Mais aussi K b  et al 1999.

prix encourageants, leur revenu ne leur permettant pas d'accéder aux techniques plus intensives (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires, etc.). D'autre part, une grande partie des exploitations privilégie plutôt les cultures de rente (coton, arachide)» (CPS, 2001)

### **2.1.2.2. La filière coton**

La filière cotonnière est stratégique pour le Mali en raison de son importance dans l'économie nationale (voir supra) c'est 85 à 123 milliards de F CFA par an de revenus bruts pour le monde rural très largement répartis ; 160 à 200 milliards de F CFA par an de recettes d'exportation (soit 30 à 45% du total suivant les années) ; 5 à 10 milliards de F CFA par an de taxes pour l'Etat (uniquement taxes directes perçues à travers la CMDT) ; 5 à 8% du Produit Intérieur Brut ; 3,7 millions de personnes qui vivent directement des revenus de la culture du coton ; 4 000 emplois permanents et temporaires directs au niveau de la société cotonnière.

C'est une des dernières filières intégrées et administrées de l'Afrique de la zone franc (AZF) avec une société cotonnière – la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) - contrôlée par l'Etat en charge de l'ensemble des activités amont et aval de la production, un monopole d'achat, des modalités de stabilisation des prix et des relations contractuelles avec les autres acteurs en particulier les producteurs.

#### **✓ Evolution institutionnelle de la CMDT et gestion de la filière**

La CMDT a été créée le 21 octobre 1974, à la suite d'un protocole d'accord entre l'Etat malien et la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT), renommée, en juin 2001, DAGRIS<sup>60</sup>. A son origine, le capital de cette société d'économie mixte s'élevait à 1 milliard de FCFA détenu à hauteur de 60 % par l'Etat Malien et de 40 % par la CFDT. L'objet social de la CMDT, déterminé dans ses statuts initiaux, est demeuré inchangé depuis sa création et porte sur : "*le développement des zones cotonnières et l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs en particulier par le développement de la culture du coton*". Ces statuts précisent l'obligation faite à la CMDT d'acheter la totalité du coton-graine produit par les planteurs (Galadrin, 2004). En 1976, la CMDT est chargée de réaliser le projet de développement rural intégré Mali-Sud 1<sup>61</sup> elle prendra alors en charge l'ensemble du développement rural dans sa zone d'intervention<sup>62</sup>.

Les politiques de libéralisation mises en œuvre à partir des années 1980 ont également concerné la CMDT et la filière coton. A partir de 1982, un processus de restructuration du secteur cotonnier a été initié visant à confier à la CMDT l'entière responsabilité de la filière coton en amont et en aval des producteurs (voir Figure 41). C'est ainsi que la CMDT, qui effectuait la cession du coton-fibre à l'Office de Stabilisation et de Régulation des Prix (OSRP), et qui, jusqu'en 1986 confiait la commercialisation du coton-fibre à la Société Malienne d'Import Export (SOMIEX) dont l'agent de vente exclusif était la Compagnie cotonnière (COPACO)<sup>63</sup>, a repris, au terme d'un arrêté ministériel du 16 août 1986, cette commercialisation.

<sup>60</sup> Le capital de DAGRIS était détenu par l'Etat Français représenté par l'AFD (64.7%), des Actionnaires Privés (23.2%), et le personnel de DAGRIS (12.1%). Dagriss est en cours de privatisation : la vente du capital de l'Etat français à une société privée a été contesté (le montant serait inférieur aux seuls actifs immobiliers) et a donné lieu à des mouvements sociaux. Le Président Wade du Sénégal a par ailleurs proposé que les Etats concernés d'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal, rachètent Dagriss (voir notamment le numéro de Jeune Afrique de juin 2007).

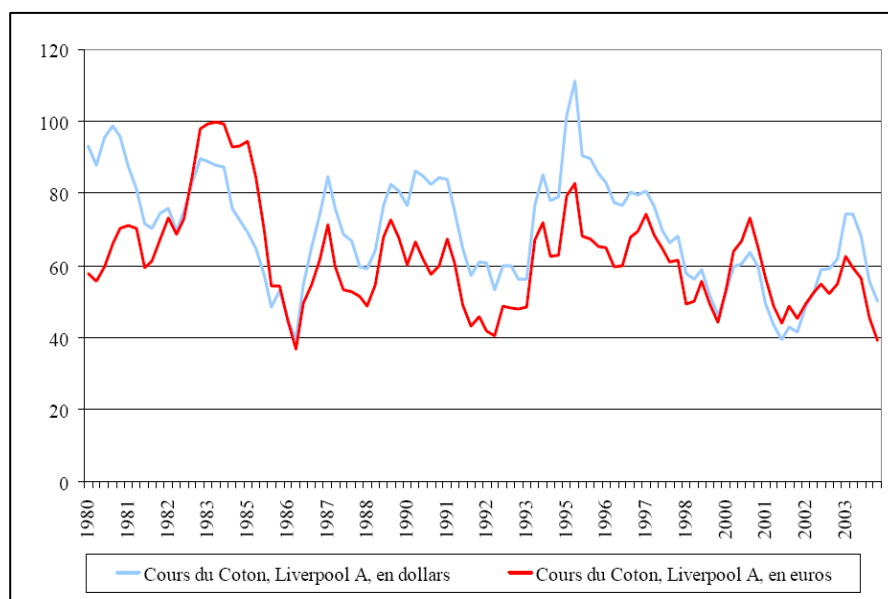
<sup>61</sup> Il sera suivi de deux autres projets Mali-Sud le troisième s'achevant dans le courant des années 90.

<sup>62</sup> Les objectifs généraux de Mali-Sud 1 sont les suivants : augmenter la production de coton, de dah, de maïs, de mil et de riz par l'application et l'intensification de méthodes culturales améliorées ; améliorer les services de vulgarisation, de multiplication des semences, de recherche appliquée, de crédit et d'approvisionnement en moyens de production ; améliorer les méthodes d'élevage ; renforcer le potentiel d'égrenage du coton, le parc lourd routier et les pistes ; lancer un programme de santé ; former le personnel CMDT, les cultivateurs et les forgerons. Il s'agit donc d'abord d'intensifier et de diversifier la production agricole (Benamou, 2005)

<sup>63</sup> Filiale de la CFDT et aujourd'hui de Dagriss

La crise cotonnière de 86/87 (voir infra) et les réflexions qui s'en sont suivies ainsi que la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole (PASA) 1988, aboutissent à l'élaboration d'un Contrat-Plan entre l'Etat et la CMDT qui sera signé en 1989. Ce plan prévoit notamment « *le désengagement de l'Etat et la privatisation des principales fonctions industrielles et commerciales de la filière (...), la responsabilisation de la CMDT comme opérateur principal de la filière (...), la mise en place d'un fonds de stabilisation et un prix minimum garanti aux paysans sous certaines conditions (...), la mise en route d'un processus de séparation et de clarification des fonctions (et des comptes financiers) de l'Etat d'un côté et de la CMDT de l'autre.1* » (extraits du contrat plan cité par Benamou, 2005). En 1989, la CMDT est transformée en Société Industrielle et Commerciale, sous forme de Société Anonyme d'Economie Mixte, sans modification de l'actionnariat. Elle rachète à l'Etat sur financement de l'AFD, les infrastructures et équipements, dont elle bénéficiait sous forme de concession. La fonction de recouvrement des crédits intrants aux producteurs cotonniers est transférée de la CMDT à la BNDA. Le premier contrat plan vise également à la « *réduction des coûts de l'encadrement par transfert progressif de ses activités aux associations paysannes et aux opérateurs privés* » et il est prévu une séparation des fonctions et des financements entre les activités liées à la production cotonnière et celles liées au développement général. Le système de fixation du prix d'achat au producteur est également revu et il doit « *permettre la prise en compte des fluctuations des cours mondiaux du coton fibre tout en préservant un prix minimum incitatif* » L'option envisagée est d'établir un prix plancher qu'on annonce en début de campagne ; le prix d'achat effectif est annoncé au moment de la récolte en tenant compte de la conjoncture du marché. Le revenu garanti est complété, en cas de résultats bénéficiaire de la filière, par le paiement d'une ristourne. Fixée par rapport aux cours mondiaux et à l'augmentation de la production, elle est 8,5 FCFA en 1990 et de 10 FCFA/ kg en 1991. Il est également possible pour les paysans d'entrer au capital de la CMDT (Benamou, 2005).

Figure 40 : Evolution des cours internationaux du coton en euros et en US dollars (source : Baris et al, 2005)



La chute des cours du coton sur le marché mondial en 1991 (voir courbe ci-contre) provoque une crise cotonnière. Au cours de cette crise se tient en mai 1991 une réunion des principaux leaders d'Associations Villageoises où sont exprimées les revendications des producteurs de coton. A la suite de celle-ci se mettent en place les structures du Syndicat des Cotonniers et des Vivriers (SYCOV) (voir supra). En octobre

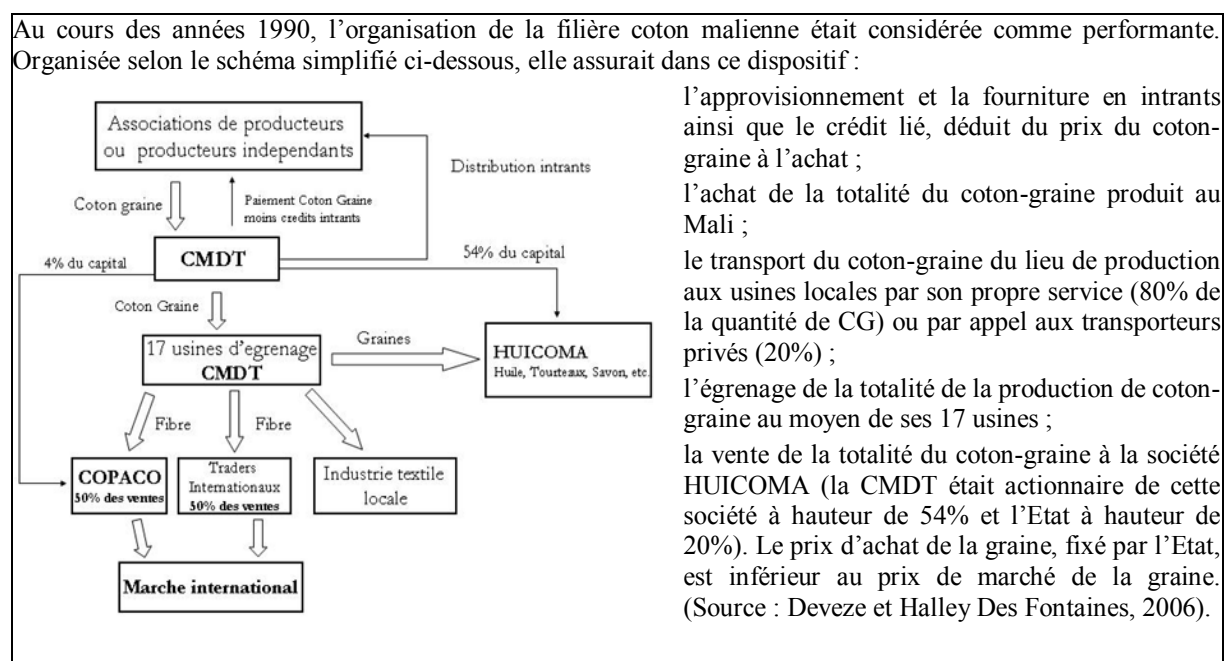
1992, le mot d'ordre de suspension des livraisons de coton à la CMDT est lancé par le SYCOV. A la fin du conflit, les termes du 1<sup>er</sup> contrat-plan sont revu et surtout les producteurs de coton sont reconnus comme acteurs du développement de la filière, le SYCOV devenant co-signataires du contrat-plan aux côtés de l'Etat et de la CMDT. Le prix plancher d'achat du coton graine de « grade 1 » (première qualité) au producteur est revalorisé de 40 FCFA/Kg de coton-graine (Galandrin, 2004).

La mise en œuvre d'un plan de redressement de la filière en 1993, le changement de parité du Franc CFA en janvier 1994, la hausse des cours mondiaux du coton apparue à la même période et la maîtrise par la CMDT des coûts objectifs créent une situation favorable qui se traduit par l'extension des superficies cotonnières et un accroissement de la production de coton graine (voir Figure 32).

Le capital de la CMDT est porté en 1995/96 à 32,5 milliards de FCFA par incorporation des résultats 1993/94 et 1994/95 préalablement affectés à une réserve spéciale, la répartition du capital reste inchangée.

En 1999, la baisse des cours du coton-fibre sur le marché mondial (le prix du coton passe en septembre 99 sous la barre des 50 cents US la livre) et la crise financière de la filière provoquées par de graves carences de gestion de la CMDT, sont à l'origine d'une nouvelle crise cotonnière. Le prix du coton au producteur baisse passant de 185 FCFA le kg de coton-graine pour la campagne 1998-1999 (140 FCFA plus 45 FCFA de ristourne) à 160 FCFA pour la campagne 1999-2000. En fin 2000, la CMDT propose de fixer le prix d'achat du coton graine à 150 Fcfa/kg. Un nouveau conflit<sup>64</sup> s'installe entre les syndicats de producteurs et la CMDT et l'Etat. Il aboutira à une grève des semis de coton en mai-juin 2000 avec pour conséquence la réduction de moitié de la production de la campagne 2000/2001 (229 000 tonnes contre 457 000 t en 1999/2000 ; voir Figure 32).

Figure 41 : Organisation de la filière cotonnière au Mali au début des années 90.



Dans le courant des années 90, deux approches de la libéralisation de la filière coton s'opposent : la libéralisation sans intervention de l'Etat préconisée par les institutions de Bretton Woods et la libéralisation avec une intervention de l'Etat soutenue par la Coopération Française et la CFDT, induisant la défense du système filière intégrée. La CMDT et le gouvernement du Mali sont méfiants vis-à-vis du discours d'éclatement du monopole et de privatisation tenu par la Banque Mondiale.

Les bons résultats des années 1995 et 96 obtenus par la CMDT, conforte le modèle de filière intégrée et le Mali reste le pays le plus opposé au démantèlement de sa filière, mais la CMDT est vite confrontée à de sérieux problèmes de gestion. De 1996/1997 à 1998/1999, la marge entre le coût de revient et le prix de vente de la fibre de coton se détériore. Dans la constitution du prix de revient, la part de la CMDT augmente au détriment de celle des producteurs et de l'exportation. Un audit réalisé par la Banque Mondiale en 1999 relève « une forte progression des coûts de revient hors prix d'achat du coton-graine entre 1996/1997 et 1998/1999 (...) qui représentait une charge supplémentaire d'environ 20 milliards de FCFA, (...) que la politique d'investissement durant l'exercice 1999 était inadéquate. (...) La politique commerciale manquait de transparence et était inadaptée » Le déficit total de la CMDT est évalué à

<sup>64</sup> On peut rappeler qu'un conflit avait déjà eu lieu dans la région de Koutiala en fin 1998, les producteurs reprochant à la CMDT de ne pas respecter ses engagements sur les quotas de tourteaux, d'avoir livré des insecticides de mauvaise qualité et de faire traîner l'élaboration d'un nouveau contrat plan. Le mouvement, qui avait donné lieu à des barricades et des affrontements, prendra fin après qu'une délégation de députés de l'Assemblée nationale aura négocié avec les producteurs

57 milliards de FCFA et depuis lors la Banque Mondiale ne cesse de réclamer sa privatisation. Les autres pays de la zone franc sont dans une situation similaire. Par ailleurs, les cours mondiaux chutent de 46% entre 1997 et 1999, alors que les producteurs obtiennent une légère augmentation du prix d'achat du coton (Benamou, 2005).

La crise de 2000, portera le coup décisif à ce modèle d'organisation de la filière coton au Mali. Un décret de février 2001 crée la Mission de Restructuration du Secteur Cotonnier (MRSC) qui a pour mission « *d'élaborer, de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme des réformes du secteur coton* ». Du 16 au 19 avril 2001 se tiennent des Etats Généraux du coton qui réunissent les différents acteurs de la filière cotonnière. Ils conduisent le Gouvernement du Mali à adopter en juin 2001 une Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC) qui définit les grandes orientations stratégiques visant à redynamiser et restructurer la filière à moyen terme. Cette lettre prévoyait un recentrage de la CMDT autour des activités liées au système coton et un renforcement de la participation des producteurs et de leurs organisations dans la gestion de la filière. Cette lettre est accompagnée d'un plan de restructuration financière de la CMDT. Afin d'encourager les producteurs, le gouvernement annonce un prix garanti aux producteurs de 200 Fcfa/kg pour la campagne 2001-2002.

L'organisation de la filière (voir Figure 41) va rapidement évoluer avec le désengagement de la CMDT de certaines fonctions et notamment avec : (i) le désengagement progressif de la CMDT des activités d'entretien des pistes rurales et du transport du coton et des intrants ; (ii) en 2002, le transfert de l'approvisionnement en intrants (essentiellement engrais et herbicides) pour les cultures autres que le coton au groupement des syndicats des paysans cotonnier ; (iii) en 2003 Huicoma (traitement des graines) est privatisé. Suite à l'échec de la tentative de cession des actifs de la CMDT dans une zone spécifique (OHVN-Kita), un plan d'action actualisé de la LPDSC est adopté en Conseil des Ministres en novembre 2003 ; il prévoyait la privatisation de la CMDT à l'horizon 2006 par sa scission en trois ou quatre sociétés cotonnières privées. En juillet 2004, le Président de la République du Mali a annoncé un report de la privatisation en 2008, en faisant valoir que les difficultés des expériences de privatisation dans la sous-région et la nécessité d'une plus grande implication des organisations paysannes dans la gestion de la filière incitaient le Gouvernement à plus de prudence dans la conduite du processus de réforme. Le chronogramme du processus de réforme révisé est adopté en décembre 2005, en même temps que l'option de filialisation de la CMDT et de vente par actions ; il constitue désormais une référence partagée.

La CMDT et l'ensemble des acteurs doivent faire face à une forte baisse des prix sur les marchés mondiaux (voir Figure 40) accentuée par les subventions des pays riches à leurs producteurs de coton<sup>65</sup>. Alors que la Banque mondiale insiste pour que le prix au producteur fixé à 210 Fcfa (200 + 10 de ristourne) ne soit pas maintenu pour le paiement de la récolte 2004 sous peine d'engendrer de graves difficultés financières, les responsables maliens maintiendront ce prix, dans un souci de respect des engagements pris avec les producteurs.

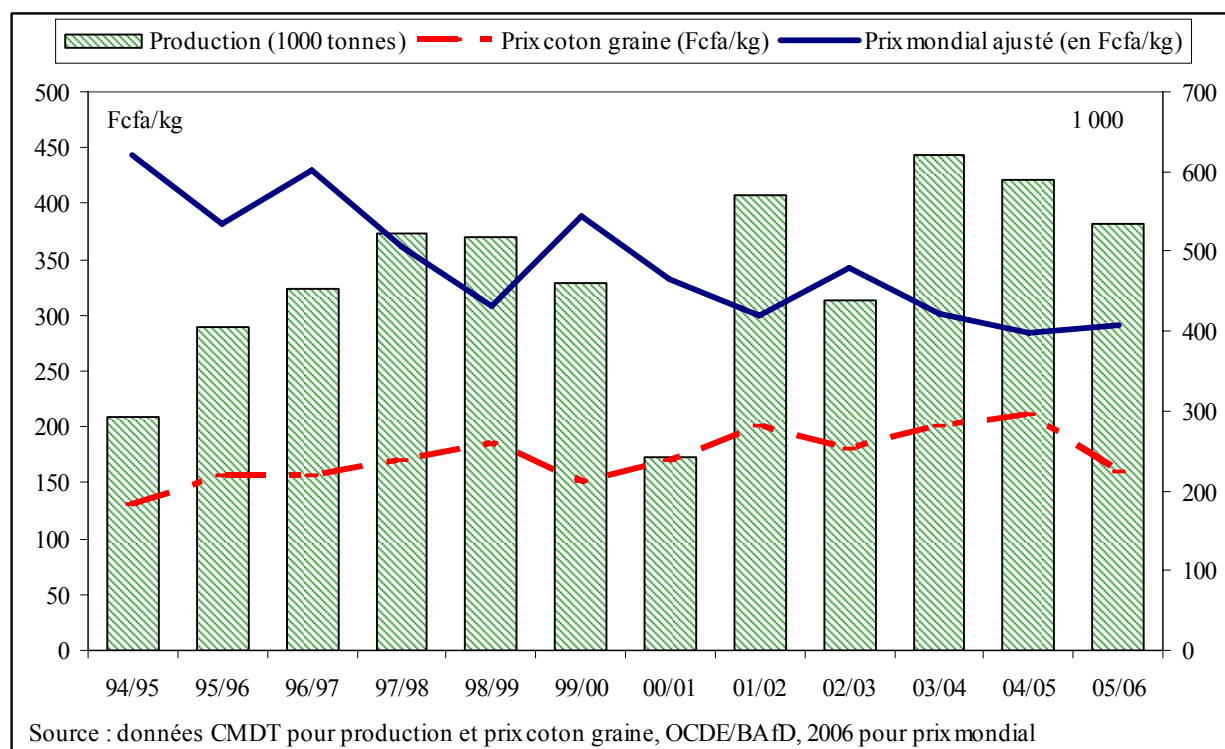
La réponse à la baisse des cours mondiaux de coton et à l'important déficit de trésorerie de la CMDT a été l'adoption en janvier 2005 d'un nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton-graine au producteur (négocié avec les producteurs). Ce mécanisme se traduit concrètement par la baisse du prix d'achat de 210 Francs CFA le kilo de coton «premier choix» en 2004, à une fourchette comprise entre 160 Francs CFA et 175 Francs CFA le kilo à compter de la campagne 2005 et la fin du système de prix minimum garanti (Nubukpo et al, 2005). Les prix du coton seront fixés en 2005/06 à 165 et en 2006/07 à 160 Fcfa/kg.

---

<sup>65</sup> Plusieurs études ont été publiées sur le sujet avec des résultats sensiblement différents. Un rapport de 2004 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estimait que la suppression de ces subventions fin 2006 – conformément aux termes de la déclaration ministérielle de l'OMC à Hong Kong – entraînerait une augmentation des prix du coton de 2 à 35 pour cent (Behrendt Claudia, 2006). Une étude menée par Araujo Bonjean et al (2006) basée sur un « modèle d'équilibre partiel dynamique du marché mondial du coton » indique que les résultats de la modélisation montrent, l'importance de l'année de référence utilisée, puisque les aides américaines peuvent varier. Selon les auteurs, l'impact des aides américaines sur le prix mondial varie de 3 % (année 2003/04) à 7% (2002/03). L'impact des aides européennes est stable de l'ordre de 2%. En final, l'augmentation du prix mondial consécutive à la suppression de toutes les aides est, pour des hypothèses moyennes sur la valeur des élasticités et des coûts de production, de 5 à 10 % et grimpe jusqu'à 17 % si on considère que les coûts de production se maintiennent à leur niveau initial (Araujo Bonjean et al, 2006).



Figure 42 : Evolution de la production et du prix du coton au Mali depuis la dévaluation.



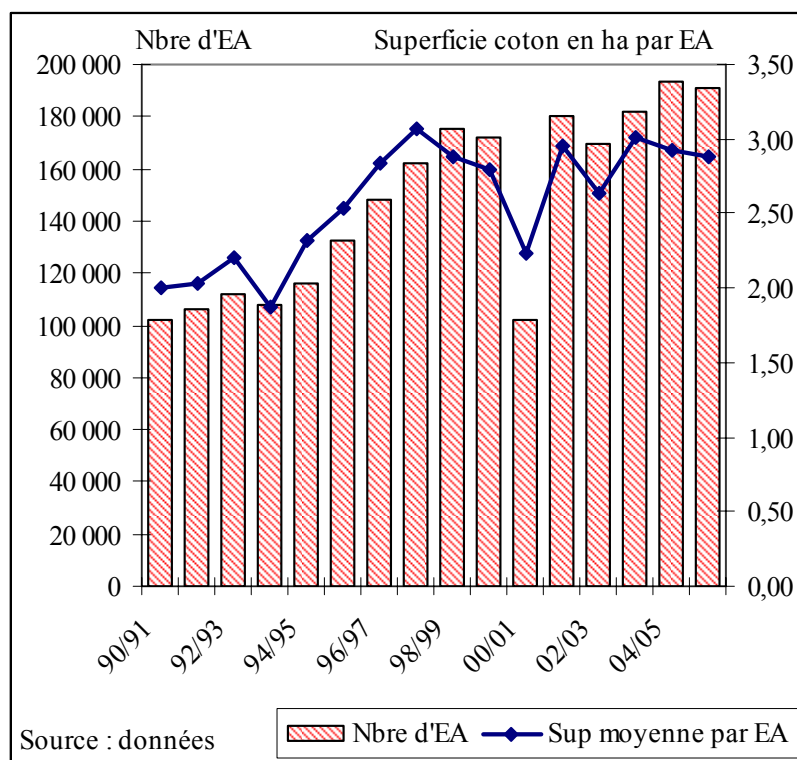
La Figure 40 présente l'évolution du prix mondial ajusté (recalculé à partir des cours de la fibre, source OCDE/BAfD, 2006) et le prix du coton graine au Mali. On observe un net resserrement des courbes de 94/95 à 2004/05. A la suite de la dévaluation avec des prix élevés de la fibre sur le marché mondial, il aurait certainement été possible à la CMDT de rémunérer mieux le coton au producteur (voir supra). Depuis 2001, les prix au producteur ont progressé jusqu'en 2005 où ils ont été brutalement ramenés à 160 FCFA le kg. Face aux difficultés rencontrées par la CMDT, l'Etat et certains PTF ont dû intervenir pour compenser le différentiel prix producteur-prix internationaux (notamment en 2004/05).

La CMDT doit faire face à des difficultés financières graves. L'assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2005 décide de poursuivre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital. Des mesures de redressement propres à empêcher le dépôt de bilan sont prises, notamment une augmentation de capital de 50% que la société DAGRIS n'a pas souhaité suivre. A la suite de cette augmentation de capital réalisée par le seul actionnaire Etat malien, la nouvelle répartition est de 75,32 % pour l'Etat malien et 24,68 % pour Dagriss. La préparation de la privatisation suit son cours, mais les conditions sont aujourd'hui très défavorables avec des cours mondiaux déprimés et une filière et une société cotonnière malienne en crise.

### ✓ Production

L'évolution de la production cotonnière au Mali a été présentée dans les parties précédentes (voir point 1.3.2.2 et Figure 32 : Evolution des superficies, des productions et des rendements coton graine au Mali (1960-2005) Figure 32). Depuis 1960, la production a fortement progressé avec cependant quelques à-coups liés soit à des problèmes climatiques soit à des évolutions défavorables des prix sur le marché mondial. Ainsi, on note l'impact des déficits pluviométriques des années 73/74, 1980/82 et plus récemment de l'année 2002/03 ; mais aussi quelques unes des crises liées au marché international (cf. Devezé et al 2006 en annexe) et notamment celle de 1999/2000 avec les grèves de semis qui ont suivi la baisse du prix du coton graine (voir supra).

Figure 43 : Evolution du nombre d'exploitation productrice de coton et superficie moyenne



La progression de la production cotonnière s'est faite par une extension des superficies emblavées en coton (Figure 32). Cette extension est à attribuer à l'augmentation des exploitations cotonnières (+5,8% par an) et des superficies consacrées au coton au sein des exploitations cotonnières (voir Figure 43) qui sont passées en 12 ans pour la culture du coton de 2,01 ha à 2,96 ha par exploitation (soit une progression de 3,3%/an) et aux cultures céréalières qui sont passées de 4,78 ha à 6,72 ha par exploitation (soit une progression de 2,9%/an). Le nombre d'exploitation engagées dans la production de coton est aujourd'hui estimé plus de 180 000 (pour les deux zones CMDT et OHVN).

Cette croissance s'est accompagnée d'une baisse significative des rendements (voir Figure 32) et d'une pression foncière accrue. Selon toute vraisemblance cette situation ne pourra pas être tenable sur le moyen/long terme. La zone cotonnière qui enregistrait un flux migratoire positif risque d'accuser au terme des années à venir des flux négatifs et les ressources naturelles risquent de se dégrader fortement, même si les techniques de production et d'utilisation de la fumure organique se développent.

Les systèmes de production pratiqués dans les zones cotonnières demeurent extrêmement dépendants de cette culture de rente. La baisse des prix du coton graine ont provoqué une forte baisse du revenu monétaire des exploitations (voir infra).

Les capacités d'égrenage de la CMDT ont suivi cette progression de la production et aujourd'hui, la société compte 17 usines réparties dans sa zone pour une capacité estimée de 575 000 tonnes, avec des rendements en fibre de l'ordre de 42 % (moyenne 1992-2004).

L'ensemble de la production de fibre est exportée, l'industrie textile étant très réduite (voir partie 1). Délaissé pendant deux décennies, la fabrication de textile est une activité qui bénéficie d'un regain d'intérêt de la part des Pouvoirs Publics et des bailleurs de fonds sur le plan industriel mais aussi artisanal. Des programmes sont initiés pour développer ce secteur.

### ✓ Une structuration des producteurs à travers des coopératives

La filière est en cours de réorganisation avec notamment la volonté déclarée par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds de faire jouer aux producteurs un rôle important dans sa gestion.

On notera que depuis déjà de nombreuses années, l'idée de faire participer les producteurs au capital de la CMDT circulait, mais elle n'a jamais été mise en œuvre.

Les options prises pour l'organisation de la filière privatisée (à l'horizon 2008) prévoient la mise en place d'une interprofession avec un rôle important dans la gestion de la filière, mais aussi que les producteurs détiennent des parts dans le capital des sociétés cotonnières. En prévision de cette participation, mais

aussi d'un rôle accru des producteurs dans l'approvisionnement en intrants notamment mais aussi la vulgarisation et le conseil agricole, un vaste programme d'organisation des producteurs à travers des coopératives a été mis en place et conduit au cours de ces dernières années.

Pour permettre aux coopératives d'être des entreprises privées, l'Etat a réformé leur statut légal en 2001 dans le cadre préconisé par l'OIT et à la suite de la plupart des pays africains. Le PASE (programme d'appui au système d'exploitation en zone cotonnière), initié en 2004 sur financement AFD, s'est engagé dans un appui systématique à la transformation des AV de la zone cotonnière et des Associations de Producteurs de Coton (APC) en Coopérative de producteurs de coton (CPC) avec en perspective la création d'unions de coopératives capables de constituer la ou les faitières interlocuteurs indiscutés des relations interprofessionnelles appelées à régler le fonctionnement de la filière après la privatisation de la CMDT.

Il y avait en décembre 2004 un peu moins de 7 000 organisations recensées (qui regroupaient les 200 000 exploitations agricoles cotonnières) en zone CMDT (89%) et OHVN (11%). Le processus est en cours d'achèvement avec la mise en place des Unions Régionales (selon les 4 blocs industriels prévus par le Schéma Opérationnel de Privatisation de la CMDT approuvé par le Conseil des Ministres) et de l'Union Nationale (faitière nationale avec un Conseil d'Administration et un Comité de Surveillance) en mars 2007.

Suite à la réunion du Comité Interministériel de suivi du cadre macroéconomique le 29 septembre 2006 dont les conclusions ont été soumises au Conseil des Ministres du 04 octobre 2006 qui les a adoptés, la position officielle arrêtée par le Gouvernement malien, concernant la répartition du capital des futures sociétés cotonnières est la suivante :

- 20% aux producteurs de coton
- 2% aux travailleurs de la filiale
- 17% à l'Etat
- 61% à l'opérateur de référence.

La filière coton a toujours été une filière très concentrée au Mali avec une seule société cotonnière qui intervient en amont et en aval de la production dans un système fortement intégré qui dans les années 80/90 prenait en charge l'ensemble du développement rural.

La filière est en cours de restructuration avec une évolution qui devrait se traduire d'une part par le retrait de l'Etat au profit des opérateurs privés que seront les acheteurs des nouvelles sociétés cotonnières et les producteurs regroupés dans les coopératives d'autre part par un rôle important qui sera donné à l'interprofession dans la gestion de la filière.

Le degré d'intégration et le niveau de concentration devraient rester élevés avec pour les sociétés (4) des monopoles et obligations d'achat du coton dans des zones spécifiques, un approvisionnement en intrants et un système de crédit gérés par les coopératives de producteurs mais qui resteraient reliée à la livraison et au paiement de la production de coton ; un mécanisme de fixation des prix qui permettent la concertation, etc. On peut toutefois craindre qu'une fois la filière privatisée, le schéma tel que proposé actuellement ne soit transformé.

Enfin, si la situation actuelle se poursuit (cours mondiaux déprimés, difficultés de la filière, faiblesse du dollar par rapport à l'euro) ; elle ne sera pas propice pour effectuer la vente des actions des filiales de la CMDT qui devraient être créés sous peu. Le chronogramme de la privatisation pourrait alors être revu.

### 2.1.2.3. La filière riz

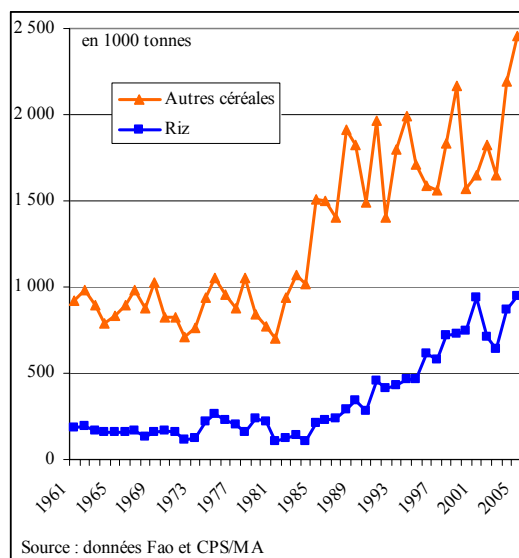
Au Mali, le riz génère 8,3 % du chiffre d'affaire agricole (environ 5 % du PIB du pays). Il se classe ainsi juste derrière l'élevage et le coton. Sa part dans la valeur ajoutée nationale augmente avec l'amplification des flux commercialisés vers les zones urbaines. Par rapport aux filières viande et coton, dont le développement dépend des exportations, la filière riz a l'avantage d'avoir un marché national en pleine expansion (Baris et al, 2005).

#### ✓ La filière dans son ensemble

Si la production de riz paddy ne représentait que 16 % de la production totale de céréales dans la période 1961/65, elle largement progressé et représente pour la période 2001/05 environ 30% (voir Figure ci-dessous). Le riz a donc pris au fil des décennies une importance de plus en plus grande dans la sécurité alimentaire du Mali pour satisfaire une demande en forte croissance notamment dans les villes.

La consommation de riz était de 34 kg/pers/an en 1989 pour l'ensemble du Mali et elle serait passée à 53 kg/pers/an en 2001 (DNSI, 2004) soit une progression d'environ 3,7 % par an. Dans les villes la croissance est plus élevée et la consommation à Bamako était de 67 kg/pers/an en 2001 (DNSI, 2004). L'autoconsommation est en moyenne de 37 %, avec des taux plus importants dans les grandes zones de production (Ségou, Mopti et Sikasso, dans une moindre mesure). C'est dans le Nord (Tombouctou, Gao et Mopti) que l'on consomme le plus de riz par tête. Le riz devient ainsi la première céréale consommée en zone urbaine et s'étend rapidement dans les campagnes (Baris et al, 2005).

Figure 44: Evolution de la production de paddy et autres céréales



La production de riz a fortement augmenté depuis le milieu des années 80 avec la libéralisation du secteur des céréales (voir graphique ci-contre). Elle est passée de moins de 100 000 tonnes au début des années 80 à plus de 700 000 tonnes depuis la fin des années 90.

On note que la production est irrégulière ces six dernières années avec des productions record de l'ordre de 940 000 tonnes (3 années) et des baisses aux environs de 700 000 tonnes (3 années). La riziculture, pour une part importante, reste tributaire de la pluviométrie et de la crue du fleuve Niger et de ses affluents.

La production de riz au Mali est une activité assez répandue sur tout le territoire et menée avec des systèmes de culture très diversifiés selon les systèmes d'irrigation utilisés qui vont d'une maîtrise complète de l'eau grâce à

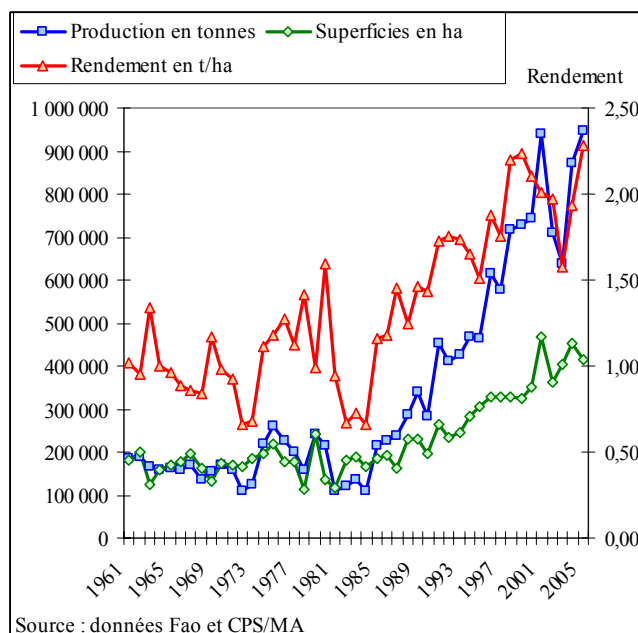
des aménagements hydro-agricoles plus ou moins complexes et coûteux mais aussi avec des rizicultures en submersion naturelle (dans le delta du fleuve Niger) ou pluviale (dans la zone Sud du pays).

Selon le Recensement Général de l'Agriculture (RGA)<sup>66</sup>, en 2004 (CPS, 2006) la riziculture était pratiquée par 170 000 exploitations agricoles familiales, soit 21% des 805 000 exploitations agricoles que comptait le pays cette année là (et 24 % des exploitations qui cultivent de la terre), pour une superficie totale cultivée d'environ 315 000 ha, soit une superficie moyenne de 1,8 ha par exploitation. Par ailleurs, le riz est la principale culture irriguée en saison des pluies avec 90 % des superficies irriguées durant cette saison pour environ 115 000 exploitations agricoles concernées. Ainsi, en croisant ces deux informations, les exploitations agricoles qui pratiquent la riziculture traditionnelle (de bas fonds, pluviale, ou de submersion naturelle) seraient environ 55 000.

<sup>66</sup> CPS, 2006. Recensement général de l'agriculture 2004. Résultats préliminaires. Bureau central du recensement agricole. Cellule de planification et de statistique du Ministère de l'agriculture. Bamako Aout 2006. 60 p.

La croissance de la production rizicole a été soutenue par les politiques mises en œuvre visant à sécuriser la production agricole par le développement de l'irrigation et plus particulièrement de la riziculture irriguée.

Figure 45: Evolution de la production, des superficies et du rendement en paddy



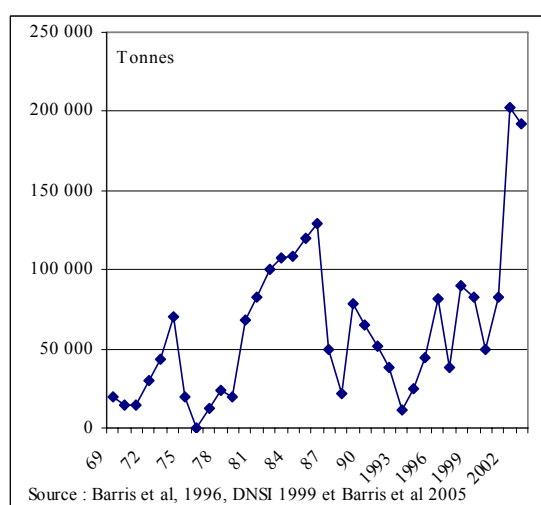
Cette progression a été acquise en grande partie par une forte croissance des rendements, puisque les superficies ont été multipliées par 2,5 entre 1984 et 2005, alors que la production a été multipliée par 8,6 (voir graphique ci-contre).

L'intensification a été essentiellement faite sur les aménagements hydroagricoles en maîtrise de totale de l'eau (et tout particulièrement à l'Office du Niger). Ainsi, les acquis sont très différents selon les systèmes rizicoles : les systèmes traditionnels ont peu évolué et restent avec des niveaux d'intensification faibles, par contre les systèmes en maîtrise totale de l'eau sont pour la plupart fortement intensifiés en particulier à l'Office du Niger (voir infra). On notera cependant que certains progrès ont été obtenus récemment par la recherche avec la mise au point, par le Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO) d'une nouvelle variété de

riz (nommée NERICA<sup>67</sup>) issue du croisement entre la lignée africaine (*Oryza glaberrima*) très résistante mais moins productive et la lignée asiatique (*Oryza sativa*). Les nouvelles variétés concernent pour le moment la culture pluviale (relativement limitée au Mali mais qui pourrait être développée justement avec cette variété), mais les sélections sont en cours pour mettre au point des variétés adaptées aux autres systèmes de culture.

En dehors de la situation particulière de l'Office du Niger où les mesures de libéralisation ont été spécifiques, la filière riz a été concernée par les mesures de politiques agricoles de la même manière que les autres céréales (voir les points 1.4 et 2.1.2.1). Enfin, l'organisation des filières riz sont les mêmes que les filières des céréales sèches. Les riz des autres systèmes sont relativement commercialisés en dehors des zones de production, seul le riz de l'Office du Niger est largement commercialisé notamment pour approvisionner les marchés de Ségou et Bamako.

Figure 46 : Evolution des importations de riz



L'évolution des importations de riz témoigne du rôle des interventions publiques dans le secteur. C'est ainsi qu'après l'ouverture des frontières en 1981 et la suppression des droits de douane, les importations de riz augmentent fortement, avec plus de 100 000 tonnes dès 1983. L'interdiction d'importer (de mars 1987 à juin 1988), puis la politique de jumelage et le rétablissement des droits et taxes sur le riz import, ramènent les importations autour de 20 000 tonnes. Enfin, la mise en place en 1990 d'une taxe conjoncturelle d'importation (TCI) freine les importations. La dévaluation de 1994 provoque au départ une chute des importations de riz. Mais ses effets sont très rapidement limités par une diminution des droits de douane (11 %) et un élargissement des sources d'approvisionnement, qui ont

<sup>67</sup> Voir le site de l'ADRAO (<http://www.warda.org/warda/adrao/uplandnerica.asp> consulté en juin 2007)

permis de modérer la hausse des prix. On voit ainsi les importations repartir à la hausse, mais de façon modérée : autour de 50 000 tonnes en moyenne sur la fin des années 1990 (soit 10 % de la consommation) et ce, dans un contexte où le prix mondial du riz est resté relativement bas. Cette modération faisait du Mali une exception en Afrique de l'Ouest, où la plupart des pays assurent plus de la moitié de leur consommation en riz par des importations (Barris et al, 2005). La forte hausse des importations au début des années 2000 est due à plusieurs facteurs avec des réexportations vers le nord de la Côte d'Ivoire suite au conflit dans ce pays, des mauvaises années de production (2002, 2004) et une hausse de la consommation.

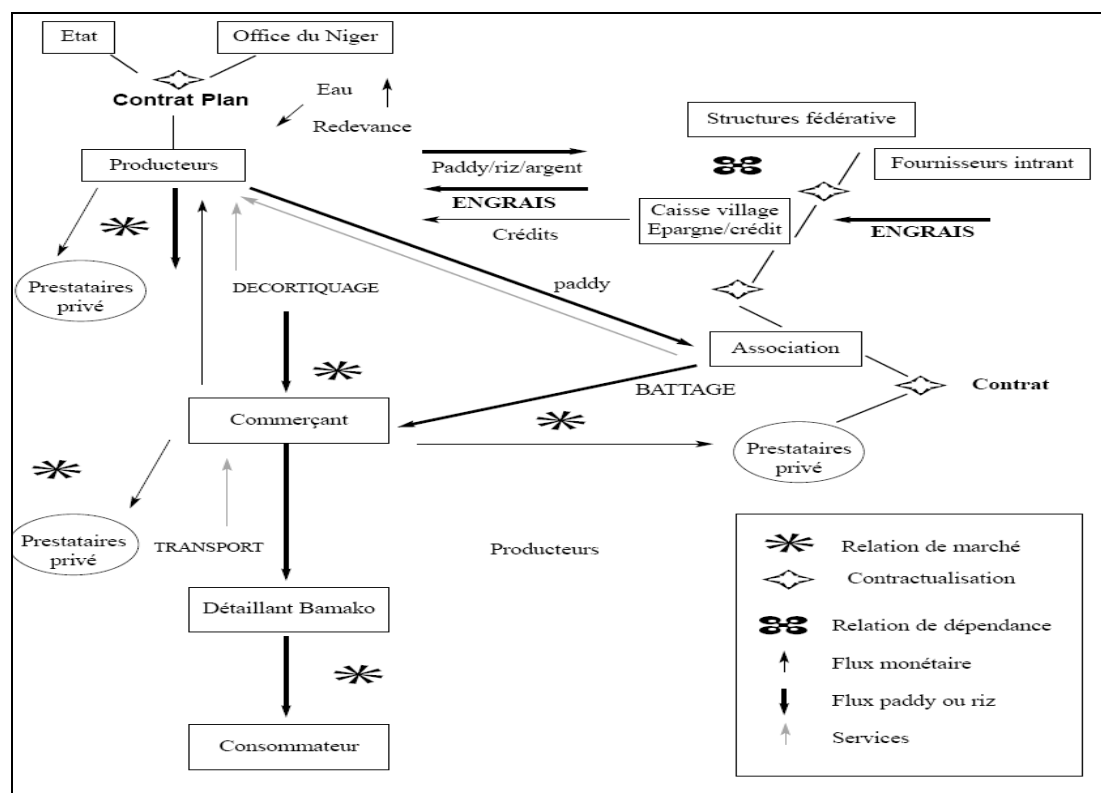
Le marché malien du riz à l'import reste de fait un secteur stratégique et, à ce titre, très proche des centres de décision politique. Il peut se caractériser à grands traits de la façon suivante (Baris et al, 2005) :

- une forte concentration autour de deux ou trois gros importateurs, qui couvrent chaque année les deux tiers au moins des importations. Les opérateurs ont varié ces dernières années, mais la concentration demeure. On est donc très loin d'une situation de véritable concurrence, ce qui pose le problème récurrent des marges et de l'insuffisante répercussion des baisses de prix ou de droits d'entrée sur le consommateur ;
- le rôle prépondérant des brisures, qui constituent 60 % du volume cumulé de riz importé ces dernières années.

### ✓ Evolution de la filière riz à l'Office du Niger

Créé dans les années 1930 pour approvisionner en coton les industries textiles de la métropole, l'Office du Niger (ON) s'est orienté dès les années 70 vers la monoculture de riz. Cette filière très intégrée reposait sur un dispositif étatique, centralisé et sur d'importants investissements hydrauliques et en matériels. Avant les années 80, l'Office du Niger contrôlait ainsi 5 rizeries (d'une capacité totale de 10 000 t/mois) et disposait d'importants équipements de stockage. Il assurait l'ensemble du battage du paddy à partir de gros matériels motorisés et prétendait contrôler l'ensemble de la commercialisation du paddy avec l'appui d'une police économique chargée de suivre les flux de paddy sur les périmètres irrigués. Des années 60 au début des années 80, l'ON assurait ainsi 25 % de la production totale du paddy du pays et 80 % de la commercialisation officielle du riz (Ducrot, R., 2001).

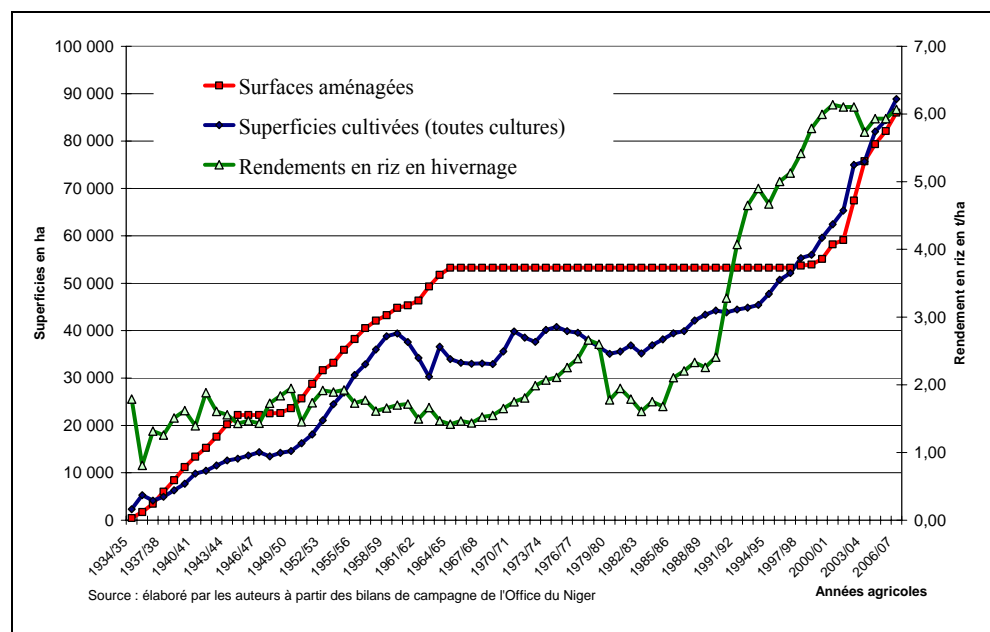
Figure 47 : Le schéma de la filière riz à l'ON (selon Ducrot, 2001)



A la fin des années 70, les difficultés rencontrées par l'entreprise (rendements plafonnant à 1,5 tonne/ha, dégradation des réseaux, etc.) amènent le gouvernement malien à demander l'appui des bailleurs de fonds pour la réhabilitation des périmètres irrigués. L'effort d'investissement est alors recentré sur le réaménagement des casiers rizicoles, dès le début des années 80. Parallèlement, sont créés des associations villageoises (AV) qui sont dotées par un projet d'appui néerlandais de petites batteuses. L'activité du battage leur confère des revenus et leur permet d'avoir un rôle économique au niveau du village, notamment en assurant le financement de certaines actions collectives. Dans le cadre du désengagement de l'Office du Niger, d'autres compétences leur sont progressivement transférées (crédit, approvisionnement en intrants, sacheries etc.). Elles servent également de relais de l'Office du Niger dans les villages. La réforme de la politique céréalière (voir supra) va permettre une libéralisation progressive de la filière riz pour aboutir au début des années 1990 à une situation représentée dans le schéma ci-dessous et qui reste valable en 2007.

A partir de 1987, des commerçants privés peuvent intervenir dans la zone, mais les prix du riz ne sont complètement libéralisés à l'Office du Niger qu'en décembre 1989<sup>68</sup>. Au début des années 90, les petites décortiqueuses artisanales, initialement introduites auprès de groupements féminins, diffusent dans la zone Office du Niger et commencent à concurrencer les rizeries industrielles de l'Office du Niger. La restructuration de l'Office du Niger (1992-1994) aboutit au recentrage des activités de l'entreprise sur les fonctions de gestion de l'eau, d'entretien des infrastructures primaires et secondaires, de maîtrise d'ouvrage déléguée, de gestion des terres immatriculées au nom de l'Etat et de conseil rural aux exploitations. Ces missions sont définies dans le cadre d'un premier contrat plan Etat-Office du Niger-Exploitants signé en 1995.

Figure 48 : Evolutions des superficies et rendements à l'Office du Niger depuis sa création



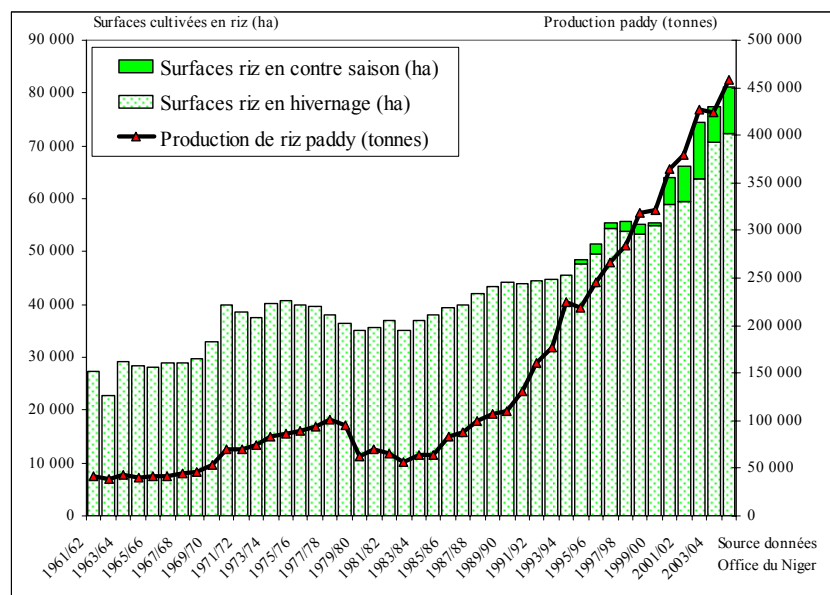
L'Office du Niger se désengage de toutes les autres activités comme l'usinage du riz (mise en gérance des rizeries en 1995 puis privatisation en 1997), la construction de matériel agricole, les travaux d'aménagement et de réhabilitation (cession du Centre des travaux de l'Office du Niger) etc. En dehors de la rizerie de Diaro (localisée hors de la zone Office du Niger), aucune des rizeries privatisées n'a fonctionné, la concurrence des décortiqueuses leur a été fatale. La dévaluation du franc CFA en 1994, qui intervient alors que les cours mondiaux du riz connaissent une forte remontée, renforce la compétitivité du riz local par rapport au riz importé. L'extension du domaine aménagé qui avait été stoppé par l'Etat à la fin des années 70 pour se consacrer à la réhabilitation reprend timidement au début puis de manière un peu plus rapide (voir graphique ci-dessous). Les résultats obtenus par les producteurs font de cette opération de développement agricole une « succes story ». Cependant les performances stagnent et aujourd'hui la zone connaît certaines difficultés.

<sup>68</sup> Alors qu'ils l'avaient déjà été pour le riz des autres systèmes de culture (voir supra)

### ✓ Evolution de la production rizicole et du nombre d'exploitations agricoles

Les superficies aménagées à l'Office du Niger ont progressé jusque dans les années 70 pour atteindre 53 000 ha (voir graphique ci-dessus) alors que les superficies cultivées ont stagné de la fin des années 50 jusqu'à la libéralisation de la filière à la fin des années 80. Durant toute cette période caractérisée par une filière très intégrée et très administrée, les rendements moyens stagneront entre 1 et 2 t/ha, ne dépassant que rarement les 2 tonnes. La mise en œuvre de programmes de réhabilitation des infrastructures et de développement agricole (notamment le projet Arpon financé par les Pays Bas et le projet Retail par la France) à partir des années 80, combinée aux réformes de l'économie agricole se traduiront par une très forte croissance agricole au cours des années 90.

Figure 49 : Evolution des superficies cultivées en riz et de la production de paddy à l'Office du Niger



Dans les années 90 la production de riz à l'Office du Niger a triplé alors que les superficies ne se sont accrues que de 20%, les rendements moyens ayant progressé de 2,4 à 6 t/ha (voir Figure 48). Alors que les rendements stagnent, la progression de la production s'est poursuivie dans les années 2000 essentiellement par accroissement des superficies cultivées et notamment des superficies cultivées en contre saison chaude (voir Figure 49). Selon les statistiques de l'Office du Niger, la production de paddy est passée de moins de

100 000 tonnes en 1987/88 à plus de 450 000 tonnes en 2004/05. Sa part dans la production totale de céréales a fortement progressé passant de 13 % dans la décennie 80, à 23 % pour la décennie 90 puis 30 % depuis le début des années 2000.

A l'origine de ces performances, un ensemble de mesures et d'innovation technico-économiques : libéralisation économique, responsabilisation des producteurs, réhabilitation des infrastructures, sécurisation foncière, réorganisation des services de l'Etat, nouvelles techniques de production notamment avec le repiquage et des variétés plus performantes, dévaluation du franc CFA, etc.

Pour le cas de l'Office du Niger, avec le processus de libéralisation économique et de désengagement de l'Etat qui a débuté dans les années 1980, les exploitations agricoles familiales ont obtenu une plus grande liberté économique<sup>69</sup> et sociale. Profitant de cette nouvelle liberté et des améliorations de l'outil productif avec la réhabilitation des périmètres, elles ont intensifié et diversifié leurs productions. Les changements de pratiques et de stratégies des producteurs ont été profonds et spectaculaires, transformant ce projet poussif - gouffre à financements publics hérité de la période coloniale - en une « succès story » difficile à imaginer quelques années plus tôt (Bélières J.-F., et al., 2002).

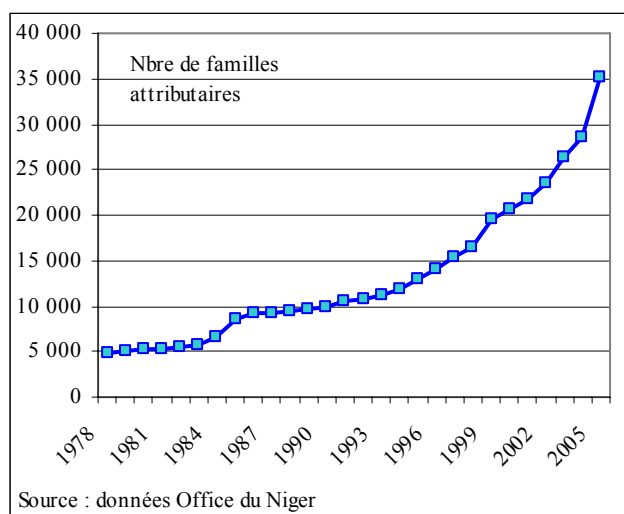
La production est assurée par des exploitations agricoles familiales. Il faut rappeler que pour la mise en valeur, les promoteurs de l'Office du Niger avaient opté pour un colonat africain avec l'installation (parfois forcée) d'exploitations agricoles familiales (les colons) qui devaient devenir des exploitations modernes et constituer la vitrine de l'action « civilisatrice » de la colonisation. L'évolution du nombre de

<sup>69</sup> L'année 1984 est l'année de la suppression de la police économique à l'Office du Niger c'est aussi le début d'une augmentation régulière des productions.



familles de « colons<sup>70</sup> » était un bon indicateur de la situation à l'Office du Niger qui a connu, dans les moments les plus difficiles des départs importants. Longtemps, le nombre de familles de colons attributaires de terres est resté inférieur à 5 000. Ce n'est qu'avec la croissance agricole que ce nombre a fortement augmenté.

Figure 50 : Evolution du nombre de familles attributaires



De 1978 à 2005, selon les statistiques de l'Office du Niger, le nombre des familles attributaires de terre a été multiplié par 7 passant de 5 000 à 35 000. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs car le système d'information de l'Office du Niger surestime le nombre de familles attributaires (Bélières J-F, et al., 2003). La taille moyenne des familles a elle aussi progressé passant de 11 à plus de 12 personnes (voir 13 personnes certaines années). Ce sont environ 420 000 personnes qui dépendraient aujourd'hui directement de la production agricole sur l'aménagement de l'Office du Niger.

Cette augmentation du nombre d'exploitation est liée à l'arrivée de migrants, notamment des régions Nord du Mali, mais surtout à la croissance démographique et à l'éclatement des familles et depuis la fin des années 1990 à l'intégration de familles des zones exondées par l'extension des superficies aménagées.

Dans le même temps, la surface aménagée n'a que faiblement augmenté et les superficies cultivées ont été multipliées par 2 (de 36 500 ha à 74 000 ha, voir Figure 48). Les superficies cultivées par famille ont fortement diminué (voir Figure 62), la pression foncière a fortement augmenté et bien qu'illégal, il existe un marché foncier très actif (cf. section 2.2.5169). Les exploitations agricoles de l'Office du Niger ont des surfaces agricoles utiles très limitées ; la superficie aménagée en casier attribuée moyenne par famille serait de 2,34 ha soit environ 0,20 ha par personne.

### ✓ *L'approvisionnement en eau et intrants*

L'Office du Niger assure la fourniture d'eau et l'entretien des infrastructures primaires et secondaires (voir Figure 47). Pour le service de l'eau et l'entretien et la maintenance des réseaux primaires et secondaires, le producteur paie une redevance hydraulique qui a fortement augmenté avec la libéralisation<sup>71</sup>, passant de 28 000 Fcfa/ha en 1991/92 pour une parcelle cultivée en riz d'hivernage sur un aménagement avec une maîtrise complète de l'eau (classe1) à 67 000 Fcfa en 2006/07 (source : bilans de campagne de l'Office du Niger).

L'approvisionnement en engrais est privé et repose en partie sur des systèmes financiers décentralisés : 3 réseaux distincts de caisses d'épargne et de crédit interviennent en zone ON (cf. sections 2.2.1 et 2.2.2). Les crédits intrants sont accordés de façon individuelle mais sous caution d'un groupement, qui passe une commande groupée auprès d'un fournisseur d'engrais.

<sup>70</sup> Les exploitants de l'Office du Niger sont souvent encore désignés par ce terme de colon ; il existe une radio rurale qui porte ce nom.

<sup>71</sup> Avant la libéralisation de la filière, la redevance était payée en nature et correspondait à 400 kg de paddy par hectare. Ce montant était déjà en application durant la période coloniale. En 1990/91, avec un prix moyen du paddy de 92 Fcfa/kg, la redevance en nature (400 kg) correspondait à 36 800 Fcfa, le changement du mode de paiement de la redevance a donc été accompagné par une baisse de son montant. La monétarisation de la redevance a également été accompagnée d'une définition précise de son objet (maintenance des réseaux, gestion de l'eau, défense des cultures, etc.). Aujourd'hui avec un paddy à 120 Fcfa, les 400 kg de la redevance en nature correspondraient à une redevance à 48 000 Fcfa.

### ✓ *La récolte et post récolte*

La récolte est encore effectuée à la main (coupe et mise en gerbe) avec les actifs familiaux mais aussi un afflux important de main d'œuvre temporaire.

Le battage est mécanisé de même que le décortiquage. Les équipements appartiennent soit à des organisations paysannes, soit à des privés (exploitations agricoles familiales ou petits entrepreneurs privés). L'Office du Niger recensait en 2006 dans sa zone d'action : 1 427 batteuses et 1 629 décortiqueuses.

Le battage est payé en nature (8 à 10 %). Il reste encore une activité menée en partie par des organisations paysannes qui y trouve une source de revenu pour mener des actions collectives. Cependant, les batteuses privées se sont développées mettant à mal le monopole des OP sur le battage dans leur village qui avait établi dans les années 80 quand cette activité avait été transférée de l'ON aux OP avec l'appui du programme ARPON sur financement des Pays Bas. On notera que la rémunération du battage n'a pratiquement pas évolué depuis les années 80.

La libéralisation de la filière riz a été fatale aux rizeries industrielles de l'ON, puisqu'après leur privatisation en 1997, elles n'ont pas travaillé. Elles ont été remplacées progressivement mais rapidement par des décortiqueuses « villageoises » (dont la grande majorité est de type Engelberg). Le décortiquage est payé en Fcfa de l'ordre de 500 à 600 Fcfa/sac de 75 à 80 kg ; le propriétaire du paddy récupère les sous produits (le son utilisé comme aliment du bétail).

A l'heure actuelle, il reste au Mali cinq à six rizeries industrielles localisées en dehors de l'Office du Niger, dont seulement quatre sont en activité, avec une capacité théorique globale d'au moins 150 000 tonnes. Elles usinent moins de 20 000 tonnes de riz depuis 2003, soit moins de 10 % de la production de l'ON et ceci d'autant plus qu'une partie seulement du paddy vient de la zone Office du Niger. Ces rizeries en activité relèvent de commerçants ou d'industriels, déjà bien engagés dans la filière et notamment dans l'importation de riz (Baris et al, 2005).

Cette évolution du secteur de la transformation a eu pour conséquence : une baisse des coûts de transformation, une production de riz de moins bonne qualité, mais la récupération de la valeur ajoutée de la transformation et les sous-produits (son) par les producteurs ou de petites PME (Chohin Kuper et al, 1999 et Havard, 2003).

### ✓ *La commercialisation*

L'existence de surplus à commercialiser (de 130 000 à 170 000 tonnes de riz blanc seraient commercialisés en dehors de la zone selon différentes estimations) et d'un marché urbain (tous deux en pleine croissance) a grandement facilité la mise en place, dès la libéralisation, d'un système privé de commercialisation, qui s'est vite montré très efficace. C'est un secteur, pour une bonne part encore très informel, où de nombreuses opérations se font en cash. Le système est identique à celui décrit pour les céréales sèches (voir 2.1.2.1). Il est fondé sur la rapidité et la multiplication des échanges. Le recours au crédit bancaire est donc limité, sauf en bout de chaîne pour les gros commerçants. Le dispositif repose sur un commerce de gros très concentré, à Niono comme à Bamako, alimenté par un grand nombre d'intermédiaires qui jouent souvent de multiples rôles au sein de la filière : paysans/vendeurs, transformateurs/commerçants, commerçants, qui n'ont souvent que des stocks virtuels. Globalement, les marges sont assez réduites : de 10 % à 15 % entre le prix de gros et de détail à Bamako. Sur la durée, les coûts de commercialisation ont peu évolué, malgré la hausse générale des coûts de transport, de la sacherie et des frais de stockage et manutention (Baris, et al, 2005).

La distribution du riz importé est assurée par les mêmes opérateurs que la commercialisation des céréales traditionnelles. En amont de la chaîne se trouvent en revanche, les importateurs qui ne sont pas issus du milieu traditionnel du commerce céréalier. La profession est très concentrée, avec quelques opérateurs nettement dominants qui exercent un véritable oligopole. Contrairement aux céréales locales, le riz importé est financé par crédit bancaire. Il est en outre reconnu que les marges sont plus attrayantes sur le riz importé (Diakitè, 2006).

### ✓ *Productivité et compétitivité de la filière riz*

Au niveau de la production, plusieurs enquêtes tendent à montrer la rentabilité de la riziculture pour les producteurs, même si cette rentabilité tend à s'estomper en raison de la dégradation des conditions de production.

Au début des années 80, la production de riz à l'Office du Niger était peu rémunératrice pour les producteurs. Selon Amselle et al (1985), pour un rendement moyen de 1 600 kg de paddy par hectare, 930 kg servaient au remboursement des charges, 300 kg étaient laissés au producteur pour son l'autoconsommation et 370 kg correspondaient aux surplus (ventes) que l'Office du Niger achetait au producteur. La marge bénéficiaire du paysan (qui devait permettre de rémunérer le travail familial mais aussi les autres charges liées au travail, aux intrants pour l'entretien des animaux de trait ou des équipements, etc ...) était de 670 kg soit 42% de la production (Amselle et al, 1985).

Mariko et al, (1999) ont montré l'amélioration des revenus des exploitations agricoles dans le courant des années 90, notamment en comparant la situation avant et après dévaluation. La culture du riz est considérée comme une activité rémunératrice et peu risquée. Le revenu net sans valorisation de la main d'œuvre familiale serait passé de (1992-1994 à 1995-97) pour une exploitation moyenne en zone réhabilitée de 135 000 Fcfa/ha environ à plus de 375 000 Fcfa par hectare, soit ramené à l'exploitation et par personne de 41 000 Fcfa/pers/an à 105 000 Fcfa/pers/an (Mariko et al, 1999). Béliers et al dans le cadre de l'étude menée pour le compte de GEDUR (voir tableau en annexe) estiment le revenu annuel agricole pour une exploitation moyenne à un peu plus d'un million (toutes cultures confondues) soit 275 000 Fcfa par hectare et 92 600 Fcfa/pers/an (GEDUR, 2003). Selon l'étude de Diarra (2004) pour un producteur attributaire de sa parcelle, la rentabilité financière du paddy bord champ varie de 29 à 63 FCFA le kg, soit de 103 000 à 420 000 FCFA à l'hectare selon les types d'aménagement.

Quel que soit le système de production, la riziculture est financièrement rentable pour une majorité des paysans, surtout si on la compare à la culture du mil ou du sorgho. De façon générale, si les riziculteurs ont tiré avantage de la libéralisation et de la dévaluation, les autres intervenants dans la filière (commerçants, transporteurs, décortiqueuses) ont vu leurs revenus augmenter plus modérément. La situation tient très probablement à la concurrence existante sur une partie de l'aval de la filière, ce qui en a resserré les marges (Baris et al, 2005).

De fait, depuis la dévaluation, l'aval de la filière joue un rôle d'amortisseur et de régulateur, en limitant l'effet des variations du prix du paddy sur les prix à la consommation à Bamako. Tout ceci montre que la filière ON fonctionne efficacement, avec un partage de la valeur ajoutée en faveur des producteurs et une bonne adaptation aux aléas du marché (comme les mauvaises récoltes et les importations massives).

### ✓ *Détermination des prix, concentration et intégration*

Pendant toute la période des prix administrés et du monopole d'achat par l'Office du Niger (de 1960 jusqu'à la fin des années 80) les prix au producteurs étaient peu attractifs et largement décalés par rapport au prix à la consommation à Bamako<sup>72</sup>. Par ailleurs, une grande part des transactions (paiement redevance, remboursement dette, etc.) se faisaient en nature.

Dès la libéralisation, à partir des années 90, les prix du paddy et du riz vont croître. Rapidement, les producteurs vont commercialiser en majorité du riz décortiqué (riz « DP » pour décortiqueuse privée) qui va devenir la référence de prix (sauf dans la zone de Macina où le paddy reste encore commercialisé à un niveau non négligeable). Mais c'est surtout la dévaluation qui va donner un coup de fouet aux prix du riz à la production et à la consommation.

---

<sup>72</sup> Ainsi, pour la décennie 70, le prix du paddy était en moyenne de moins de 20 FM par kilo contre 86 FM pour le riz blanc à la consommation à Bamako, soit un différentiel de plus de 4 alors que le coefficient technique est de l'ordre de 1,55.

La confrontation de la demande et de l'offre (avec la régulation de l'Etat sur les importations, voir supra) sera favorable à la production avec une augmentation du prix légèrement plus rapide à la production (voir section 2.3). Par ailleurs, il y a une forte relation entre le prix dans la zone de l'Office du Niger et le prix du riz à Bamako, ce qui indique le poids de la production de la zone Office du Niger pour la consommation urbaine. Il faut rappeler que le riz importé est soumis à la TVA de 18 % alors que le riz local ne l'est pas ce qui avec l'enclavement constitue une protection. Par ailleurs, il y a une nette préférence des consommateurs maliens pour le riz local et en particulier pour la variété Gambiaka qui est vendue plus chère que les autres (10 à 15 Fcfa/kg) à la production (Bélières et al, 2001 ; Baris et al, 2005).

La filière riz est caractérisée par une grande atomisation de la transformation avec de nombreuses décortiqueuses réparties dans toute la zone. Cette transformation artisanale a détrônée la transformation industrielle pourtant bien implantée avant privatisation. Ce secteur est performant en terme de coût, cependant il pose le problème de la qualité finale des produits. Comme la filière céréales sèches, les acteurs de la commercialisation sont nombreux et souvent multifonctionnels : paysans acheteur, collecteur, grossiste n'est pas toujours marquée. Par contre, il existe une relative concentration des grossistes à Bamako notamment en liaison avec les importations.

Avec la libéralisation il n'y a plus d'intégration et la concentration reste très limitée aux grossistes de Bamako qui travaillent à la fois sur le riz local et le riz importé.

#### ***2.1.2.4. Fruits et légumes***

Le sous secteur des fruits et légumes, en dehors de la génération de technologie par la recherche agricole, a globalement bénéficié de très peu d'encadrement technique de la part de l'Etat. Longtemps marginalisées sur le plan de la politique agricole, les productions horticoles sont désormais reconnues pour leur potentiel de développement important, à la fois pour le marché intérieur, la consommation étant en constante augmentation (elle est estimée actuellement à 30 kg par personne et par an) et pour l'exportation dans le cas de certaines spéculations (mangue, haricots vert, etc.).

La politique commerciale des années 60 (phase d'interventionnisme de l'Etat) a tenté de promouvoir la transformation à travers la création d'une société publique la Société des Conserves du Mali (SOCOMA) qui n'a pas survécu à la libéralisation car non rentable. Pendant les années 90, les fruits et légumes ont dans le cadre de la promotion des filières agricoles (PAVCOPA, APROFA) bénéficié de certains appuis, surtout en matière d'assistance commerciale à l'exportation.

Les filières sont nombreuses, les productions sont disséminées sur le territoire et s'étalent sur de longues périodes notamment parce qu'il existe des cultures de contre saison (saison sèche froide), les circuits de commercialisation sont éclatés avec de nombreux acteurs, enfin ces filières en dehors de quelques exceptions comme la banane ou la pomme de terre, ne sont pas organisées ; autant d'éléments qui expliquent que les données disponibles sont rares et souvent peu fiables en dehors d'études ou enquêtes ponctuelles.

Parmi les contraintes souvent évoquées pour expliquer le faible développement de ces filières figurent : (i) le faible niveau d'organisation des producteurs ; (ii) le faible niveau – voire l'absence - de concertation et de coordination entre les intervenants des filières ; (iii) l'insuffisance de professionnalisme de la part de l'ensemble des opérateurs économiques.

Parmi les filières, nous avons décidé d'en retenir trois : la filière oignon échalote, la filière mangue et la filière haricot vert. Les deux premières sont conséquentes en termes d'impact économique et de personnes impliquées. Elles sont aussi caractéristiques des capacités productives et de commercialisation du Mali ; mais aussi des contraintes qui existent pour que ce type de filière puisse se développer plus largement et avoir un impact significatif sur la croissance agricole. La filière haricot vert est très marginale au Mali, alors qu'elle s'est développée de manière plus conséquente au Sénégal ou au Burkina.

## ✓ *Filière oignon et échalote*

**La production d'oignons et d'échalotes au Mali** a connu depuis la fin des années 90 une progression remarquable, puisqu'elle est passée d'environ 60 000 tonnes entre 1995 et 1998 à 80 000 tonnes en 2000/01, plus de 150 000 tonnes en 2001/2002 et près de 350 000 tonnes en 2005/06. Les superficies sont passées d'environ 3 000 ha en 1995/96 à plus de 11 000 ha en 2005/06, selon les statistiques DNAMR et de la DA du Ministère de l'agriculture. Il y a donc eu une croissance des superficies, mais aussi des rendements. Ces derniers sont peut-être surestimés car pour 2005/06 le rendement moyen serait de 32 t/ha, ce qui paraît élevé<sup>73</sup>.

On distingue traditionnellement 3 bassins principaux de production :

- la zone Office du Niger, où l'échalote, d'abord cultivé dans les jardins de case (jusque dans les années 80), a gagné les zones hors casiers (à partir des années 80), puis, depuis les années 90, est désormais cultivée sur casiers rizicoles en contre-saison du riz
- le pays Dogon, où l'échalote est cultivée en aval de petits barrages, suite à une introduction de la culture dans le cadre d'un projet allemand au début de la décennie passée
- dans la zone périurbaine de Bamako (Kati, Koulikoro), où la culture porte plutôt sur les gros oignons (type violet de Galmi), dans les jardins maraîchers.

La zone Office du Niger a largement participé à la croissance de la production avec une extension rapide des superficies cultivées sur les casiers rizicoles en saison sèche froide et en double culture (après le riz de saison des pluies). L'arrosage reste toutefois manuel (à partir des canaux d'irrigation). La production de l'Office du Niger assure actuellement plus des 2/3 de la production nationale, alors qu'elle n'en assurait qu'un tiers à la fin des années 90 (Gergely, 2002).

**Les superficies cultivées** par exploitation restent peu importantes : moins de 0,5 ha en moyenne à l'Office du Niger, et moins de 0,3 ha hors casiers rizicoles, essentiellement en raison de la contrainte de main d'œuvre liée à l'arrosage manuel. Les pratiques culturales se sont améliorées avec la généralisation du repiquage et l'utilisation de fumure organique et d'urée, en quantités toutefois très variables d'une exploitation à l'autre (Yiriwa Conseil, 2001b).

Dans la zone Office du Niger cette production est souvent menée à titre individuel par les dépendants des exploitations agricoles et en particulier les femmes et les jeunes qui ont ainsi l'opportunité de constituer un revenu, à peu de frais pour le chef d'exploitation. Les dépendants empruntent la terre au chef d'exploitation ou loue à d'autres chefs d'exploitation. Comme la culture reçoit engrais et matière organique, les chefs d'exploitation n'hésitent pas à louer, le riz qui suit bénéficiant des arrières effets de la fertilisation de l'échalote. Ainsi, la culture de l'échalote participe à la cohésion sociale au sein des exploitations agricoles (Bélières et al, 2003).

La production obéit à une forte saisonnalité:

- la récolte arrive sur le marché, dans la zone Office du Niger, de février à avril ; la conservation se développe mais reste faible ;
- en pays Dogon : la récolte principale arrive de janvier à mars en concurrence avec celle de l'Office du Niger et elle est en partie commercialisée après transformation ; la récolte secondaire, d'octobre à décembre est plus facilement commercialisée en frais ;
- enfin, en zone péri-urbaine, la récolte de février à mars mais ce sont surtout de gros oignons.

---

<sup>73</sup> Si dans le pays Dogon, les rendements moyens couramment admis sont de l'ordre de 30 t/ha, dans la zone Office du Niger les rendements moyens obtenus par enquête auprès des producteurs varient entre 10 et 20 tonnes (source données IER/ECOFIL)

L'organisation des producteurs diffère selon les zones :

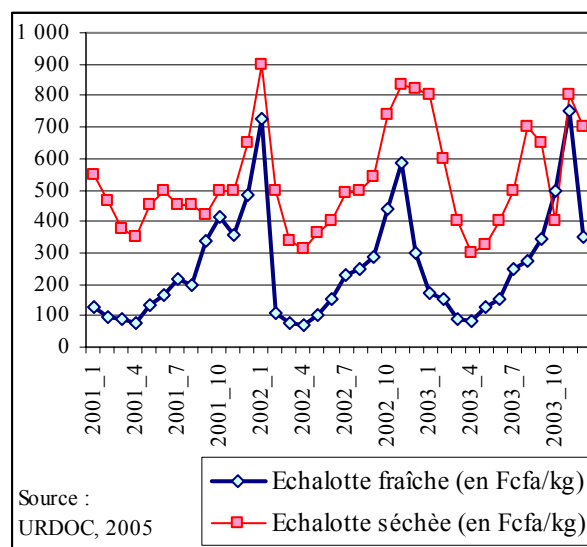
- en pays Dogon, les producteurs sont relativement bien organisés en groupements<sup>74</sup> intervenant dans l'approvisionnement en intrants, la transformation et la commercialisation
- dans la zone Office du Niger, l'organisation des producteurs est moins bien structurée, mais ces derniers profitent des réseaux commerciaux d'approvisionnement en intrants et d'évacuation des produits constitué autour du riz.

**La transformation de l'échalote** est pratiquée surtout en pays Dogon, où elle concernerait 20% de la production. En zone Office du Niger, elle concernerait moins de 10% de la production. La méthode traditionnelle de transformation est la fabrication de boules d'oignon écrasé au mortier puis séché au soleil. Le produit a un goût prononcé dû à la fermentation, et pêche par son caractère peu hygiénique. Une méthode améliorée a été mise au point en pays Dogon, dans le cadre du projet allemand, et vulgarisé par les services compétents: l'échalote séchée en tranches (EST). L'oignon est découpé à la lame (découpeuse à manivelle), puis séché sur des claies au soleil pendant 7 jours (8 kg frais pour 1 kg séché). Le produit présente de bonnes qualités de conservation. Les prix obtenus sont largement supérieurs (le double) à ceux de l'échalote séchée selon la méthode traditionnelle (Gergely, 2002).

**L'oignon est en général commercialisé** par les paysans aussitôt après la récolte, et les pertes sont élevées en stockage traditionnel: 60 à 80% (Yiriwa 2001b). Un procédé de stockage amélioré, dans des cases aérées, a été mis au point et vulgarisé, notamment dans la zone Office du Niger (URDOC, 2005). Ce procédé permet de réduire à environ 20% les pertes au stockage, ce qui correspond à peu près aux performances des procédés de stockage utilisés au Niger. En 1999, on comptait 1556 cases de ce type, correspondant à une capacité globale de plus de 4000 Tonnes (Gergely, 2002).

Les circuits de commercialisation est classique avec des producteurs qui commercialisent sur les marchés hebdomadaires, des forains qui regroupent pour le compte de commerçants plus ou moins spécialisés des centre urbains (Kara Consult, 2004).

Figure 51 : Evolution des prix au producteur de l'échalote dans la zone Office du Niger



Les prix de vente à la production sont fortement influencés par la saison. C'est une des contraintes des productions maraîchères au Mali, avec en période de récolte des baisses de prix qui peuvent être très importantes.

Le graphique ci-contre présente les prix mensuels moyens de 2001 à 2003 collectés par l'URDOC sur les marchés de la zone Office du Niger.

Les prix de l'échalote s'effondrent au moment de la récolte de l'échalote fraîche de février à avril en 2001 et 2002, les prix ont chuté jusqu'à 70 Fcfa/kg avec une moyenne pour les 4 mois de récolte de 85 Fcfa/kg. Pour l'année 2003, le prix moyen de la période de récolte est un peu plus élevé et se situe à plus de 105 Fcfa/kg (URDOC, 2005).

**Les prix de vente** au détail sur les marchés urbains sont soumis à de très fortes variations saisonnières, dues à la saisonnalité de la production: au cours de la saison 2001/2002, les prix apparaissent minimaux en février/mars (autour de 150 Fcfa/kg à Bamako) et maximaux d'août à novembre (autour de 500 Fcfa/kg). Le différentiel de prix entre producteur et le consommateur apparaît donc, à une même

<sup>74</sup> Ce mode d'organisation a été mis en place par le projet GTZ qui a encadré la filière de l'échalote dans le pays dogon de 1985 à 1998 (Yiriwa Conseil, 2001b).

période de l'année, limitée, ce qui indique un fonctionnement concurrentiel et transparent du marché (Gergely, 2002).

L'échalote séchée est, comme il est normal de fait de sa moins grande périssabilité, moins sujette aux variations saisonnières de prix. Les prix de gros à Bamako pour l'échalote séchée de façon traditionnelle, seraient de 500 à 800 Fcfa/kg, ce qui dénote une valorisation moindre que la vente en frais pour le producteur, étant donné le rapport de 1 à 8 entre le poids en frais et le poids en sec. L'échalote est achetée à 1 000 Fcfa/kg par les groupements locaux de producteurs.

L'enquête nationale budget-consommation de 1989 estimait à 10,7 kg/hab/an la consommation d'oignons à Bamako, contre seulement 1,8 kg en milieu rural. L'étude EMEP pour 2001 évalue la consommation totale d'oignons à 3,9 kg/pers/an sur l'ensemble du territoire (dont 8,6 kg à Bamako). Ces données semblent faibles en rapport aux productions et ce même si on prend en compte un taux de pertes important (par exemple 20%). Avec ces niveaux, la consommation totale d'oignons y compris les pertes serait de l'ordre de 55 000 tonnes en 2001, assez loin des 150 000 tonnes évalués comme production (ce qui semble aller dans le sens d'une surestimation des rendements moyens notamment en zone ON).

Les importations sont essentiellement en provenance d'Europe (Pays-Bas), via Abidjan. Elles apparaissent, depuis plusieurs années, assez stables, autour de 500 T/an, et correspondent à la demande en gros oignons à l'époque de l'année où la production locale n'est pas présente sur le marché. Le prix de revient TTC est de l'ordre de 500 Fcfa/kg livré Bamako, ce qui ne le rend, en effet, concurrentiel avec la production nationale qu'en période de pénurie.

Il existe des flux d'exportations dirigées vers la sous-région (Guinée, Sénégal, Mauritanie, Côte d'Ivoire et, parfois, Burkina Faso), mais leur volume est très mal connu.

Gergely (2002) a calculé les coûts de production<sup>75</sup> pour la zone Office du Niger (culture sur casier). Sur la base d'un rendement moyen net de 20 tonnes par hectare, le coût de revient est de l'ordre de 48 Fcfa/kg. La marge nette pour le producteur, après prise en compte de l'amortissement du matériel agricole ressort à environ 1,2 Millions de Fcfa/ha, pour un prix de vente producteur de 110 Fcfa, soit 0,4 Mfcfa pour une exploitation moyenne de 0,3 ha. Ces résultats sont très sensibles au prix moyen de vente, avec un prix moyen de 80 cfa/kg (cas des années 2001 et 2002), le résultat net passe de 1,2 millions à 0,6 millions par hectare.

Malgré une taxation à l'importation de 22,5%, à laquelle s'ajoute (théoriquement) une TVA de 18%, soit un taux effectif de 44,5%, le prix intérieur de l'oignon et de l'échalote en saison peut être considéré comme non influencé par cette protection, vu les très faibles quantités importées, et l'absence de parité entre le prix de l'oignon importé et le prix local. On considère donc un prix économique égal au prix financier.

Il existe un fort potentiel théorique pour les exportations vers la sous-région, qui importe d'Europe (Pays-bas) des quantités importantes: en 2000, 45 000 T pour le Sénégal, 21 000 T pour la CI, 6 000 T pour la Guinée, 15 000 T pour la Mauritanie, soit, au total, 95 000 T.

La production d'échalote s'est développée rapidement, notamment dans la zone Office du Niger, sans véritable politique publique spécifique, même si en pays Dogon un projet a développé la production. Ce développement ne semble pas poser, du moins jusqu'à présent, de problème structurel d'excédents de l'offre par rapport à la demande nationale. Mais l'échalote, même si les pertes sont importantes, peut être transformée et conservée au niveau de l'exploitation agricole et revendu en fonction des besoins de trésorerie. Pour cette production les risques sont moins importants que d'autres productions maraîchères. Les circuits de commercialisation intérieurs se sont développés et s'adaptent aux évolutions du marché. Même si la filière présente de nombreux points négatifs et notamment la très forte saisonnalité des prix, son développement pour répondre à une demande existante est un bon indicateur de la capacité d'adaptation des unités de production agricole et des unités de commercialisation existant au Mali.

---

<sup>75</sup> En utilisant les données de l'IER, l'URDOC et de l'INSAH (Chohin, 1997)

Les enjeux restent importants car cette filière doit s'adapter pour à la fois améliorer ses performances techniques et financières notamment en termes de conservation, transformation, mise aux normes, etc. pour accroître le taux de valeur ajoutée et pour gagner des marchés supplémentaires, notamment dans la sous région. Des politiques incitatives devraient favoriser ce développement qui passe par une meilleure organisation et un plus grand professionnalisme de la part des différents acteurs impliqués.

### ✓ *La filière mangue*

La production de mangues au Mali n'a jamais fait l'objet d'une estimation globale, mais toutes les études font état d'un potentiel très important.

Les principales zones de production sont la 3<sup>ème</sup> région avec les zones de Sikasso et de Bougouni, le District de Bamako et la partie Sud de la région de Koulikoro. La production fruitière reste caractérisée par la dissémination dans les zones de production, de petits vergers (inférieurs à 5 ha dans les 90% des cas) avec une multiplicité de variétés, dont beaucoup ne répondent pas à la demande des marchés (régionaux et internationaux).

Cependant, un inventaire réalisé par l'APROFA en 2001, évalue pour la seule 3<sup>ème</sup> Région le potentiel exportable (c'est-à-dire correspondant aux variétés commerciales recherchées en Europe, dont la Kent, la Keitt, et l'Amélie) à 205 000 tonnes, ce qui est considérable. Il n'en reste pas moins qu'une part du verger est difficilement exploitable, car enclavé ou insuffisamment entretenu, et que la production est très variable selon les années, ce qui conduit certaines années (notamment en 2002) à des pénuries de fruits par rapport à la demande des exportateurs (Yiriwa Conseil, 2001, Gergely, 2002).

Les rendements qui varient de 3 à 5 tonnes/ha, sont très faibles par rapport au potentiel (résultats des stations de recherche entre 15 et 40 tonnes/ha).

Les femmes jouent un grand rôle dans la récolte et la livraison des mangues et leurs ventes sur les marchés aux exportations dans les stations de conditionnement, surtout manuelles, des mangues. Le système de conditionnement manuel est constitué de bassines, de trempage, table d'essuyages à la main et de table de calibrage et de poli tissage (marquage).

Selon HELVETAS, la zone péri urbaine de Bamako a produit 53 000 t de mangues en 2004, sur lesquels le disponible commercialisable est de 31 500 t et le disponible exportable d'environ 14 000 tonnes. Les pertes sont estimées à 30 % de la production brute et l'autoconsommation à 5 % de la production nette. Une partie du volume des ventes est exportée vers le Sénégal et la Mauritanie (variétés KENT et KEITT résistantes au transport), par l'intermédiaire de commerçants mauritaniens vers la Mauritanie et des commerçantes maliennes vers le Sénégal.

Selon la chambre régionale d'Agriculture, sur les 122 000 tonnes de mangues commercialisables de la région de Sikasso en 2003, le disponible exportable est d'environ 50 000 tonnes (variétés prisées sur le marché européen). Les pertes sont estimées à 30 % de la production brute (61 465 t).

En 1980, le Mali était le principal fournisseur d'Europe en mangue avec une part de 16%. Depuis plusieurs années, il a perdu cette position de leadership et les exportations maliennes ne représentent plus en moyenne que 1% environ sur le marché européen..

Près de 72 % du disponible commercialisable sont présentés sur les marchés locaux et 16,7% sur les marchés des régions déficitaires du Mali. Le reste (11%) est exporté sur la RCI, le Burkina et l'Europe.

L'essentiel des exportations maliennes de mangues (74 % en 2004) sont destinées à l'Europe (la France plus la Belgique, les Pays Bas, l'Angleterre. La commercialisation des mangues relève surtout de l'informel, qu'il s'agisse des mangues destinées au marché national, régional ou international.



Au niveau national, plus d'une vingtaine de sociétés regroupées au sein de 2 grandes associations assure l'exportation des mangues.

- Association Malienne des Exportateurs de Fruits et Légumes (AMEFEL), créée sous l'égide du Centre Malien du Commerce Extérieur, regroupe plus des 2/3 des exportateurs ;
- Association Professionnelle des Exportateurs de Fruits et Légumes (APEFEL), de création plus récente, regroupe actuellement les plus gros exportateurs par avion.

L'organisation de la filière est la suivante (Gergely, 2002) :

- **Le planteur/producteur.** La production de la zone de Bamako est exportée presque uniquement par avion. Quant à la production de la zone de Sikasso, région frontalière avec la Côte d'Ivoire, elle a depuis longtemps été surtout collectée par les pisteurs ivoiriens pour faire l'objet d'expédition par bateau vers l'Europe par les exportateurs ivoiriens. Dans tous les cas, les vergers de manguiers sont en général de petite taille en moyenne au tour de 3 à 5 ha ; avec parfois de petits vergers de 0,5 ha. A l'autre extrémité les vergers de plus de 50 ha sont des cas rares qu'on ne rencontre que dans la région de Sikasso (préfectures de Bougouni et Yanfolila).
- **Le pisteur.** Dans la pratique courante, l'approvisionnement en mangue est assuré auprès des producteurs de la zone par l'intermédiaire des pisteurs qui assurent par leurs propres moyens, la récolte, l'achat et le transport des fruits du verger à la station pour les revendre à l'exportateur après triage par celui-ci. Le producteur n'a donc pas de rapport direct avec l'exportateur. De plus, au moment de la commande de mangues, l'exportateur prête gratuitement aux pisteurs des caisses de récoltes gerbantes pour s'assurer de la bonne qualité des fruits. Parfois il peut aussi en fonction du degré de confiance et de l'acuité du besoin d'approvisionnement en fruits, consentir une avance au pisteur pour les achats de mangues. Mais le montant de cette avance ne dépasse pas en général le prix moyen d'une livraison par pisteur.
- **L'exportateur.** L'exportation des fruits et légumes a été d'abord assurée par le secteur d'état à travers l'OPAM fruits et légumes puis la société mixte FRUITEMA. Depuis une décennie cette activité est uniquement entre les mains du secteur privé. Cette activité est essentiellement assurée par des entreprises commerciales souvent individuelles. Il s'agit pour ces entreprises commerciales d'une activité plutôt saisonnière et parfois accessoire. En effet, elle concerne le plus souvent la mangue principal fruit d'exportation sur la période de mi-mars à fin juin (soit seulement 4 mois). Et parfois, on associe l'exportation du haricot vert filet de fin novembre à mi-mars, ce qui permet de prolonger la durée de fonctionnement à 7 mois au cours de l'année. Ces cas sont malheureusement de moins en moins nombreux à cause des faibles moyens financiers des opérateurs. Ainsi au cours de la campagne d'exportation 2000, 19 exportateurs ont été présents à Bamako pour les expéditions de la mangue par avion. En 2001, 8 exportateurs sur les 19 de l'année précédente n'ont mené aucune exportation de mangue, et l'on a observé la présence de 9 nouveaux exportateurs parmi un effectif de 21 sociétés intervenues au cours de cette campagne. Le turnover est donc particulièrement élevé.
- **Le fournisseur de carton.** L'approvisionnement des stations en cartons a été longtemps assuré par la société malienne de d'emballage en papier carton (SOME PAC). Mais cette unité industrielle qui dispose d'un monopole de fait a eu souvent des ruptures d'approvisionnement en papier, ce qui est gênant pour les exportateurs de fruits et légumes. Au cours de la campagne 2002, les exportateurs ont dû s'approvisionner à l'extérieur (à la SONACO en Côte d'Ivoire, Rochette au Sénégal, ou en Europe par l'intermédiaire de leur client), la SOME PAC ayant été en arrêt total.
- **Le transporteur aérien.** Le fret aérien sur la ligne Bamako-Paris a été assuré les années antérieures par la compagnie Air Afrique en pool avec Air France. Depuis l'arrêt récent des activités d'Air Afrique, l'exploitation de cette ligne est assurée par Air France. La capacité offerte sur les avions passagers est de l'ordre de 48 tonnes par semaine sans compter la mise en place d'un cargo pour une surcapacité supplémentaire de 50 tonnes par semaine en cas de besoin. Mais cette possibilité n'est pas exploitée, faute de demande. Pour les autres

destinations moins importantes d'autres compagnies comme Ethiopian Airlines, Air Algérie, Royal Air Maroc, et par le passé Sabena sont principalement concernées. A cause de la faiblesse des moyens financiers pour le paiement direct du fret aérien, les exportateurs ont coutume de demander à leur client européen, la mise en place d'un accord de port dû moyennant le paiement d'un droit de 4% du montant du fret à la compagnie de transport.

- **Le transporteur maritime.** Le fret maritime est beaucoup moins cher que le fret aérien et offre la possibilité d'exporter de plus grandes quantités, d'où son intérêt. Des essais concluant ont été menés ces dernières années.
- **Le transitaire.** Il est le prestataire de service chargé de mener à bien les formalités du commerce extérieur, de douane et de transport. Par ailleurs, SAGA dispose actuellement de deux conteneurs frigorifiques de 40 pieds, et Continental transit a deux chambres froides à l'aéroport.
- **Le mandataire.** La vente à la commission est actuellement la forme la plus utilisée par les exportateurs de fruits et légumes. Le mandataire vend et prélève une commission de 10% sur le prix de vente de la mangue avion.

L'exportation de mangues, par contre, est réglementée depuis 1995, par un arrêté interministériel relatif à la profession d'exportation de fruits et légumes, qui soumet à l'exportation au respect du code de commerce, des règlements relatifs à la normalisation (qualité et conditionnement). L'exportateur doit être enregistré, disposer d'infrastructures et matériel adéquat et être en règle vis-à-vis des autorités douanières et fiscales.

Par ailleurs, 2 textes fixent les caractères de qualités et les normes à l'entreposage réfrigéré à l'exportation des mangues. Une liste de variétés admises à l'exportation est fixée ainsi que les tolérances de qualités et calibre admises.

En 2001, sur les 21 sociétés enregistrées, 9 ont assuré environ 80% des quantités de mangues exportées ; il s'agit de (par ordre d'importance en terme de volume) : Flex Mali ; Ets Yaffa et frères ; Mali Primeur ; Frutex ; Primeurs expansion ; IB Négoce ; Soleil vert ; Deguessi vert ; Diaby Doucouré.

Tableau 27 : Flux des exportations maliennes de mangues

PAYS IMPORTATEURS	EXPORTATIONS OFFICIELLES* 1									
	1998		1999		2000		2001		2002	
	tonne	%	tonne	%	tonne	%	tonne	%	tonne	%
France	543	39	376	24	1068	66	769	64	793	63
Belgique/Luxembourg	171	12	409	26	0	0	0	0	190	15
Pays Bas	292	21	0	0	46	3	115	10	130	10
Allemagne	0	0	8	1	34	2	0	0	11	1
Royaume Unis	0	0	25	2	0	0	0	0	8	1
Suisse	0	0	90	6	240	15	100	8	57	4
Maroc	0	0	485	31	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	360	26	150	10	240	15	208,5	17	79	6
Arabie Saoudite	10	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Exportations officielles	1376	100	1543	100	1629	100	1193	100	1269	100
	EXPORTATIONS NON CONTROLEES** (tonnes)									
Sénégal, Mauritanie, Côte d'Ivoire	619		695		733		537		571	
TOTAL (1+2)	1995		2238		2362		1729		1840	

Source IER/ECOFIL : \* exportations officielles à partir des données du tableau 9 et de l'annuaire statistique DNSI 2003 et \*\* exportations non contrôlées sur la base de 45% des exportations officielles "Analyse des filières porteuses : cas des fruits et légumes au mali, KIT/IER, 2004 "

Seule une société, Agrumes et Oléagineux du Mali (AOM), dispose d'une station moderne de conditionnement spécialement équipée pour mangues-bateau, avec des chaînes de broyage et séchage, un système de calibrage par cuvettes de pesons électriques et une capacité importante de stockage frigorifique (60t/jour).

Seule la SOCOMA, créée depuis 1964, assurait la transformation industrielle des fruits et légumes en conserves et jus de fruits. Elle a cessé toute activité depuis 2000.

Tableau 28 : Décomposition des coûts et marges à l'exportation de mangues

Exportation de Sikasso par bateau RCI	Coût/kg (Fcfa)	Exportation Bamako par avion	Coût/kg (Fcfa)
Poste		Rubriques	Coût/kg (Fcfa)
Achat de fruits	152	Achat mangue	165
Emballage et fournitures	93	Emballage et fournitures	83
Conditionnement et frais généraux	60	Conditionnement + frais généraux	43
Divers route	62	Transport aéroport	1
Fret ferroviaire + maritime (Rotterdam)	194	Transit départ	8
Total CAF	561	Coût FOB	299
Transit arrivée	8	Frêt	715
Commission (8%)	56	Coût CAF	1 022
Coût livré client	625	Commissions/ventes (10%)	140
Prix Vente	700	Transit et transport arrivée	60
Marge brute exportateur	76	Frais généraux (10% FOB)	30
		Vente	1 400
		Marge brute exportateur	148

Source : Gergely, 2002

La rentabilité économique, après élimination des taxes (au demeurant pratiquement nulles) qui frappent les coûts, et identification des coûts non échangeables (supposés correspondre exclusivement aux coûts de main d'œuvre), apparaît nettement positive, et l'avantage comparatif, mesuré par le DRC, est très largement inférieur à 1 dans tous les cas de figure, ce qui démontre l'existence d'un fort avantage comparatif (Gergely 2002).

Une multitude d'unités de transformation artisanales, plus ou moins viable, existent à Bamako et dans sa ceinture péri urbaine et produisent le jus de mangue, la marmelade et des mangues séchées. Ces unités sont de petite taille et ne disposent pas de chaînes complètes de production. Elles n'arrivent pas en général, à assurer l'approvisionnement régulier de leurs clients (surtout locaux).

Les Promoteurs sont surtout des femmes, qui constituent des Sociétés Unipersonnelles A Responsabilité Limité ou des Groupements d'Intérêt Economiques.

Le Jus de mangue (Nectar) est conditionné dans des bouteilles en plastiques ou en verre, la marmelade dans de bocaux en verre et la mangue séchée dans des sachets plastiques.

Les emballages neufs sont achetés auprès des sociétés de la place : SADA-SA, SIMPLAST et SOACAP.

Les anciens emballages, récupérés, sont aussi réutilisés. La production de ces unités n'est soumise à aucun contrôle de qualité sanitaire et constitue donc des risques importants pour les consommateurs.

Compte tenu de l'étroitesse du marché de la mangue avion, qui constitue le quasi-unique mode d'exportation lointaine du Mali, la mise en place d'un logistique d'expédition par bateau, sur le modèle de l'opération réalisée avec le concours d'APROFA en 2001 et 2002, **constitue un enjeu fondamental pour l'avenir de la filière**. Cette nouvelle chaîne logistique devrait permettre au Mali d'accroître considérablement ses exportations, en profitant du dynamisme du marché européen, voire en prenant des parts de marché, grâce à l'excellente qualité de ses fruits, à ses principaux concurrents de la sous-région.

### ✓ *La filière haricots verts*

D'introduction récente au Mali, l'expansion de la culture du haricot vert a commencé dans les années 1970-1980 pour des fins d'exportation. Avant cette date la culture du haricot vert au Mali était peu développée et les productions surtout en graine de haricot étaient destinées plutôt à la consommation.

#### ↳ *Production*

La production du haricot vert est surtout caractérisée par la petitesse des superficies emblavées. Il est cultivé dans de petits potagers sur des superficies variant entre 250 m<sup>2</sup> et 1500 m<sup>2</sup> par exploitant ; en revanche, dans le périurbain de Bamako, les superficies sont relativement plus importantes : 500-2500m<sup>2</sup> par exploitant.

Tableau 29 : Evolution de la production de haricots vert

Année	Superficie (ha)	Production (tonne)	Rendement (T/Ha)	Prix (Fcfa/t)
1990	260	1 300	5,00	
1991	260	1 300	5,00	
1992	260	1 300	5,00	644 891
1993	260	1 300	5,00	875 600
1994	260	1 300	5,00	870 091
1995	260	1 300	5,00	890 564
1996	260	1 300	5,00	1 207 891
1997	260	1 300	5,00	1 074 818
1998	260	1 300	5,00	1 126 000
1999	200	1 020	5,12	1 126 000
2000	100	440	4,39	1 126 000
2001	100	640	6,39	1 126 000
2002	160	880	5,51	1 126 000
2003	150	890	6,10	1 306 160
2004	130	1 000	7,90	1 352 768
2005	170	1 210	7,14	

FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2007 | 09 juin 2007

La production malienne de 1990 à 1998 est restée faible en comparaison avec celle de certains pays de la sous région et en particulier du Burkina Faso et du Sénégal qui produisaient respectivement 4 et 3 fois plus que le Mali.

La production malienne représentait 10% de la production totale ouest Africaine en 1989/91 et seulement 6,66% de ce total de 1996 à 1998.

La culture du haricot est une culture de contre saison et peut se faire partout au Mali. Mais pour des raisons de proximité du site d'embarquement du produit (zone aéroportuaire) le haricot est produit actuellement dans les environs de Bamako (Ouélessébougou, Dialakoroba, Baguinda).

Le Mali, malgré ses potentialités, occupe le dernier rang des pays producteurs et

exportateurs de haricot vert de la sous région de l'Afrique de l'Ouest.

La production de haricot est restée relativement constante à 1 300 tonnes pendant huit (8) ans de 1990 à 1998. En 1999, elle a connu une baisse qui s'est poursuivie jusqu'en 2003. L'année 2000 a connu la plus forte baisse soit 440 tonnes. On note cependant une reprise de l'augmentation de la production à partir de 2004.

Le choix des variétés à produire est très souvent déterminé par les exportateurs qui tiennent compte à leur tour du choix des clients de certains pays européens. Le choix de la variété, dépend du prix le plus rémunérateur sur les marchés des pays européens acheteurs du haricot vert du Mali. Trois variétés sont cependant le plus souvent produites au Mali.

Les puits traditionnels non pérennes constituent la principale, voire l'unique source d'eau pour l'arrosage des parcelles. Le principal matériel d'exhaure en zone rurale aussi bien qu'en périurbain constitue la puisette. En fait la culture du haricot vert se fait en Décembre-Mars période où se pratique le maraîchage.

#### ↳ *Organisation de la filière*

Il existe plusieurs groupements ou associations de producteurs maraîchers (Bamako, Kati, Sikasso, Ségou...), mais aucun spécifique à la filière haricot vert.

Dans cette filière il existe peu d'intermédiaires. Les principaux intéressés sont les exportateurs qui travaillent directement sous contrat avec les producteurs. Les exportateurs fournissent aux producteurs les semences, les engrais ainsi que des indications sur les itinéraires techniques à respecter. Ils livrent aux producteurs les calendriers précis de production et sont sensés suivre l'application stricte des itinéraires. Toutefois, la dissémination des parcelles de production dans les terroirs villageois, rend difficile et onéreux le suivi des producteurs

Il existe deux associations d'exportateurs de fruits et légumes qui opèrent sur la filière :

- Association Malienne des Exportateurs de Fruits et Légumes (AMEFEL), créée sous l'égide du Centre Malien du Commerce Extérieur, regroupe plus des 2/3 des exportateurs ;
- Association Professionnelle des Exportateurs de Fruits et Légumes (APEFEL), de création plus récente, regroupe actuellement les plus gros exportateurs par avion.

On distingue deux types d'exportateurs :

- L'entreprise productrice- exportatrice. C'est une entreprise exportatrice qui produit une quantité minimale de ses besoins d'exportation dans le cadre d'une stratégie d'intégration verticale. (Importateurs, transporteurs aériens, transitaire etc.).
- L'entreprise exportatrice de services. Elle se limite à la collecte, au conditionnement, à la palettisation, à l'expédition et à la vente.

Cette filière de très faible importance est indicatrice du faible niveau de réponse de l'agriculture malienne aux opportunités de marché à l'extérieur en raison très certainement de l'enclavement et de l'insuffisance des infrastructures (mais le Burkina est aussi un pays enclavé) et sans doute aussi de l'insuffisance d'organisation des filières et d'entreprises agro-alimentaire capable de faire le lien entre des marchés lointains et très difficiles en raison des normes de qualité à respecter d'une part et d'autre part des exploitations agricoles qui restent faiblement connectées au marchés internationaux en dehors des grandes filières que sont le coton et le bétail.

#### ***2.1.2.5. Aperçu de la filière bétail viande***

Les atouts du Mali dans le domaine de l'élevage sont représentés par l'importance numérique du cheptel, l'existence d'immenses pâturages dans le Nord et en particulier dans le delta du Niger, les possibilités de développement des cultures fourragères, l'expérience des pasteurs et la demande en bétail des pays voisins, en particulier des pays du Golfe de Guinée. L'élevage contribue de manière significative au PIB et aux recettes d'exportation (voir section 1.2.2).

##### ***↳ Production***

La production repose sur l'exploitation des ressources naturelles à travers plusieurs systèmes d'élevage (pastoral, agropastoral et périurbain) déjà évoqués dans les sections 1.3.1.3 et 1.3.2.3. Dans cette dernière section ont été présentés les évolutions du cheptel sur une longue période ainsi que les effectifs actuels en fonction de leur importance régionale.

Les disponibles exploitables, qui représentent la partie du cheptel qui pourrait être abattue, sont estimés chaque année par l'OMBEVI. Selon cet organisme, ces disponibles ont augmenté régulièrement depuis 1990 passant de près de 525 000 de têtes de bovins en 1990 à plus de 760 000 têtes en 2003 et de 3 651 600 têtes de petits ruminants à plus de 5 800 000 têtes pour la même période.

Les disponibles exportables qui représentent la part de ces animaux qui pourrait être exportée varient de 60 à 80 % pour les bovins et de 89 à 90 % pour les petits ruminants.

Une des caractéristiques des systèmes d'élevage au Mali est le faible taux d'exploitation du cheptel. Il a été estimé en moyenne à 5,16 % par an de 1992 à 2002. Cette faiblesse résulterait du fait que le disponible exploitable (voir n'est pas suffisamment valorisé parce que les objectifs de production des systèmes ne sont pas systématiquement orientés vers le marché. Ainsi beaucoup de troupeaux des

systemes pastoraux transhumant et nomade regorgent de mâles non destinés à la reproduction ou au trait et de femelles ayant dépassé l'âge de réforme.

Tableau 30 : Disponibles exploitables et exportables du cheptel du Mali de 1990 à 2003 (unité nombre de têtes)

Années	Bovins		Ovins- caprins	
	Disponible exploitable	Disponible exportable	Disponible exploitable	Disponible exportable
1990	524 580	363 886	3 651 600	3 298 124
1991	534 674	365 846	3 266 666	2 927 546
1992	550 714	357 344	3 433 146	3 098 309
1993	564 930	379 828	3 586 420	3 274 170
1994	581 878	395 135	3 765 740	3 459 608
1995	599 334	477 329	3 945 058	3 649 933
1996	617 610	468 777	4 142 700	3 822 088
1997	636 090	478 309	4 349 850	4 030 457
1998	655 174	482 964	4 564 425	4 170 402
1999	674 829	483 922	4 795 796	4 363 488
2000	702 644	491 321	5 035 586	4 616 695
2001	723 724	495 028	5 287 365	4 841 052
2002	745 500	506 969	5 551 732	5 098 405
2003	767 800	469 662	5 829 300	5 214 927

Source : OMBEVI

De l'indépendance à nos jours, l'objectif principal visé en matière de production de viande est la couverture des besoins nationaux et l'amélioration des exportations de bétail et de viande. Dans cette perspective, les possibilités qui s'offrent sont soit l'augmentation des effectifs, soit l'amélioration de la productivité par animal.

La production de viande est occasionnée par les besoins d'alimentation des populations en protéines animales d'une part et par les besoins d'exportation d'autre part. La consommation de

viande varie selon qu'on se trouve en milieu rural ou en milieu urbain.

Tableau 31 : A battages contrôlés (nombre de têtes)

Années	Bovins	Ovins- Caprins	Camelins	Porcins
1984	187 665	360 556	649	916
1985	196 209	391 396	2 227	848
1986	158 888	314 044	1 526	925
1987	146 606	376 527	518	1 020
1988	145 411	378 023	389	974
1989	136 847	355 334	353	990
1990	160 694	356 476	432	883
1991	168 828	339 120	434	618
1992	193 370	334 837	404	nd
1993	185 102	312 250	nd	nd
1994	186 743	306 132	987	590
1995	129 561	301 099	372	340
1996	148 821	21 151	401	353
1997	157 781	319 393	97	326
1998	172 214	396 223	427	398
1999	190 907	432 308	312	366
2000	211 323	418 592	313	823
2001	228 696	446 313	554	1 337
2002	238 581	453 327	533	1 344
2003	298 138	614 373	343	1 320

Source : OMBEVI

Les abattages contrôlés ont été évalués en 1998 à 26 427 tonnes carcasse et abats et 32 364 tonnes carcasse et abats en 2000. Ils largement inférieurs à la production potentielle en raison du fait que les valeurs contrôlées ne prennent pas en compte les abattages traditionnels (fêtes religieuses, rites et sacrifices divers) et les abattages clandestins évalués à environ 40 % du total contrôlé (Koné, 1997).

L'accroissement général de la production contrôlée de viande est étroitement lié au taux d'urbanisation du Mali .

Les principales structures d'abattages des animaux dans le pays sont : un abattage frigorifique d'une capacité de 10.000 tonnes à Bamako, 5 abattoirs régionaux de 2000 tonnes (Kayes, Mopti, Ségou, Sikasso et Koutiala), et 174 aires d'abattage de capacité non déterminée (Traoré, 1999).

La production contrôlée des cuirs et peaux, toutes origines confondues, correspond aux abattages effectués dans les sites officiellement reconnus et contrôlés. Ainsi, la production annuelle estimée est de 425 000 cuirs de bovins et 3 100 000 peaux d'ovins caprins.

La qualité des cuirs et peaux au Mali aurait été fort appréciable à cause de son mode dominant d'élevage qu'est la transhumance. Malheureusement le marquage au fer rouge déprécie la qualité marchande des peaux et cuirs.

La conservation des cuirs et peaux au Mali se fait par séchage ou salage à sec. Seulement 30 séchoirs et 5 magasins de stockage existent dans tout le pays.

## ☞ Commercialisation/Exportation/Transformation

De l'indépendance en 1960, jusqu'à la fin des années 80, les activités de commercialisation et de transformation des produits d'élevage avaient été caractérisées par une intervention accrue de l'Etat. A cet effet, plusieurs structures avaient été créées grâce à de fortes subventions de l'Etat et ses partenaires. Il s'agit notamment de la Société Nationale d'Exploitation des Abattoirs (SONEA), de la Société Nationale d'Exploitation du Bétail et des Peaux et Cuirs (SOMBEPEC), de l'Etablissement pour le crédit et l'investissement dans le secteur bétail viande) (ECIBEV), de la Société de la Société Libyo-Malienne (SOLIMA) de la Tannerie du Mali (TAMALI) etc. En raison essentiellement de leur mauvaise gestion, celles-ci ont été tour à tour liquidées ou privatisées.

La politique de développement des activités de commercialisation et de transformation des produits du sous secteur élevage a été par la suite marquée par l'option de désengagement de l'Etat de ces activités et la promotion d'une économie libérale. Cette politique appelle les professionnels privés du sous secteur à y jouer un rôle de plus en plus important. Dans ce cadre, d'énormes efforts ont été effectués pour simplifier l'exercice de ces professions et diminuer les taxes.

Il existe au Mali plus de 300 marchés à bétail utilisés par de nombreux commerçants pour collecter et regrouper le bétail qui est acheminé soit dans les centres urbains ou exporté. Les commerçants sont majoritairement les éleveurs en amont des marchés de collecte. Au fur et à mesure de la progression vers les gros marchés, le commerce est dominé par des revendeurs présents sur ces marchés et qui achètent au comptant.

Tableau 32 : Evolution des exportations contrôlées de bétail de 1980 à 1999 (nombre de têtes)

Année	Bovins	Ovins- Caprins	Camélins	
1980	65.486	156.609	107	Depuis la liquidation des Sociétés d'Etat, les exportations sont essentiellement constituées de bétail sur pied (bovine et ovins-caprins) et sont de l'ordre de 200 000 têtes pour les bovins et 500 000 têtes pour les ovins caprins. Celles-ci avaient certes sensiblement augmenté suite à la dévaluation du FCFA, mais n'ont pas dépassé plus de 5% des effectifs. Par ailleurs on assiste à une diminution continue de ces exportations passant de 40 milliards de FCFA (15% des exportations totales en 1995 à 28 milliards en 1999 et 7% des exportations totales), au profit de celles du coton et de l'or.
1981	67.505	134.010	-	
1982	73.043	156.043	42	
1983	24.593	54.215	-	
1984	140.966	495.924	95	
1985	80.456	148.090	160	
1986	69.077	132.824	3083	
1987	70.494	147.217	4272	
1988	46.932	107.482	160	
1989	53.886	105.148	83	
1990	65.708	158.838	413	
1991	42.957	163.572	99	
1992	59.442	213.325	146	
1993	41.483	128.099	-	
1994	176.435	340.047	45	
1995	106.871	426.900	4	
1996	65.030	214.650	328	
1997	118.880	349.207	588	
1998	108.245	258.654	295	
1999	125.859	346.382	3254	
2000	279 356	439 507	4 271	
2001	226 819	425 209	2 704	
2002	106 792	252 395	2 433	
2003	93 011	165 279	3 533	

L'exportation se fait essentiellement selon deux circuits. Le premier circuit, qui draine les animaux du centre et de l'Est du pays conduit à la Côte d'Ivoire et au Ghana. Le deuxième circuit draine les animaux de l'ouest et conduit aux destinations sénégalaises.

Sur le plan intérieur, le transport du bétail s'effectue généralement par l'acheminement à pied. Par contre les animaux exportés sur la Côte d'Ivoire et l'Algérie sont en général chargés directement sur des camions, aux marchés tels que Fatoma, Ségou, Sikasso et Bamako.

Source : OMBEVI, DNE : – Statistiques du bétail et de la viande, Recueil de statistiques de CPS/MA

Des tentatives d'amélioration de la commercialisation et l'exportation du bétail avaient été recherchées dans le cadre de la création de l'OMBEVI et de la mise en œuvre des projets comme l'ECIBEV, l'ODEM et l'APEX, à travers l'amélioration de la collecte des informations, l'équipement des marchés et une meilleure organisation des producteurs.

La transformation et commercialisation de la viande par des bouchés locaux s'effectuent à partir des tueries non contrôlées qui produisent les 2/3 de la viande consommée. Le pays dispose des aires d'abattage et des abattoirs dont 7 abattoirs municipaux fréquentés par des bouchés et chevillards plus ou moins organisés. Seul l'Abattoir Frigorifique de Bamako (AFB) dispose d'une petite chambre froide. Les industries de transformation de la viande et de ces sous produits sont quasi-inexistantes. Ces abattoirs sont en voie de privatisation dans le cadre de l'option de désengagement de l'Etat et de la mise en œuvre de la politique de transfert de certaines fonctions aux collectivités territoriales. A ce titre, l'AFB a été cédé à un privé.

Les prix réels des animaux ont connu une tendance à la baisse après la dévaluation de 1994. Mais deux ans après, ces prix ont retrouvé leurs anciens niveaux et les ont dépassés déjà en 1997. Durant la période 1994-1997, le prix de la viande a augmenté beaucoup plus rapidement que la plupart des autres produits et services du pays.

### ↳ *Organisation*

L'organisation des éleveurs, des commerçants de bétail et autres professionnels du sous secteur a fait l'objet d'efforts importants notamment dans les nouveaux projets en cours de réalisation ou de conception. Ils doivent être poursuivis et amplifiés, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités de ces organisations professionnelles en vue de la prise en charge durable de leurs entreprises. Des organisations faîtières se mettent progressivement en place en vue d'accroître les performances du sous- secteur élevage. On peut citer la Fédération des Exploitants du Bétail et de la Viande au Mali (FEBEVIM) et le groupement des Intervenants de la Filière Avicole (GIFA). Elles ont besoins également d'être soutenues.

### ↳ *Demande*

La demande de la population malienne en produits d'origine animale, sur la base de l'enquête de consommation de la DNSI (1998), est estimée à 12,2kg de viande totale et 8,3 kg de viande rouge par personne et par an. Les projections de la demande et de l'offre de viande rouge entre 2002 et 2010 montrent que la disponibilité pour l'exportation, à partir du taux de croissance des troupeaux passera de 63,217 tonnes à 47,840 tonnes. Cette perspective donne des résultats encore plus faibles dans le scénario du long terme d'évolution des effectifs, respectivement 45,192 T (en 2002) et 20,038 tonnes (en 2010), soit moins de la moitié de 2002. Cela signifie que des stratégies d'augmentation de la production de viande doivent être rapidement mises en œuvre dans le contexte d'ouverture du marché Ouest Africain. S'agissant de la satisfaction des besoins en lait et produits laitiers, d'après les projections de la DNSI pour 2004 le niveau de consommation est de 13,3kg de lait par personne et par an. Malgré le potentiel de production laitière au Mali, une part importante de la consommation est couverte par les importations surtout pour les centres urbains. En 1992 Bamako absorbait 60 % du lait importé (FAO - 1995). En 2002, en équivalent lait le Mali a importé 39 152 tonnes (lait frais, lait en poudre et laits concentrés, lait liquide, yaourt, beurre et fromages) pour une valeur de 7,556 milliards de francs CFA.

Le taux de croît moyen annuel des cheptels sur 20 ans est en moyenne de 1,10% pour les bovins et 0,95% pour les ovins caprins. Avec une consommation actuelle de 12,2 Kg de viande totale et 8,3Kg de viande rouge/personne/an (Enquête DNSI 1998), les projections de la demande et de l'offre entre 2002 et 2010 montrent que la disponibilité pour l'exportation qui passera de 63.217 T à 47.840 T. Cela signifie que les stratégies d'augmentation de la production de viande doivent être rapidement mises en œuvre dans le contexte d'ouverture du marché ouest africain. Ainsi au fur et à mesure que le Mali va augmenter la consommation de sa propre production de viande (passage à 17,01Kg/habitants/an), il devra promouvoir la production de viande blanche. Dans ce cas il faudra une croissance annuelle de 2,6% environ de la production de volaille pour atteindre 30 à 34 millions de volailles entre 2010 et 2015 (MEP, 2005).

En conclusion, le Mali présente des atouts indéniables dans le domaine de l'élevage. Les spécialistes (Bremar & Traoré...) évaluent la surface totale en pâturages naturels à quelques 35 millions d'hectares qui produisent en année normale plus de 77 millions de tonnes de MS pour des besoins actuels estimés à environ 20 millions de tonnes/par an. A ce potentiel s'ajoute une disponibilité en sous produits agricoles de l'ordre de 4,3 millions de tonnes. En conséquence il ne devrait pas y avoir de problème d'alimentation



pour le bétail malien, si les points d'abreuvement étaient bien repartis et si les feux de brousses sont mieux contrôlés (Etude Plan d'action viande rouge 1999).

En dépit de tous ces atouts et des multiples stratégies mises en œuvre depuis l'indépendance, le sous-secteur élevage demeure insuffisamment valorisé. Les causes sont multiples et variées dont les principales sont : l'absence d'une vision consensuelle précise du développement futur de l'élevage les contraintes de santé animale, et une gestion peu performante des troupeaux et des exploitations d'élevage qui limitent l'introduction du progrès technique nécessaire pour parvenir à la modernisation de l'élevage au Mali (MEP, 2005)

### 2.1.3. INTEGRATION ET CONCENTRATION DES FILIERES

L'agriculture malienne est encore essentiellement une agriculture familiale avec un lien structurel particulier existant entre les activités économiques et la structure familiale qui atténue fortement les différenciations entre exploitations : les grandes exploitations agricoles sont des exploitations qui pour la plupart cumulent foncier, équipement mais aussi population si bien que les facteurs de production ramenés aux actifs familiaux ou aux membres présents restent généralement assez faibles.

Les filières agricoles sont encore loin des processus d'intégration et de contractualisation par les firmes et les réseaux de grande distribution alimentaire. L'étroitesse du marché domestique au Mali, la faiblesse des infrastructures, une organisation socio-économique encore très centrée sur l'autoconsommation peuvent expliquer cette situation.

Certaines formes d'intégration ont été le fait de grandes sociétés publiques comme l'Office du Niger et la CMDT, qui cependant ont été ou sont en cours de restructuration et de privatisation, ce qui a effrité la concentration : les décortiqueuses privées ont remplacé le monopole ancien des grandes rizeries dans la zone Office du Niger ; la CMDT qui est la plus grande entreprise d'égrenage du monde (avec ses 17 usines) est en cours de privatisation à travers la création de 4 filiales

Les réseaux de grande distribution alimentaire ne sont pas encore présents et les grands opérateurs privés dans la sphère agro-alimentaire sont peu nombreux.

Cependant, on constate une certaine concentration d'opérateurs commerciaux dans le secteur des importations et de la distribution des produits agro-alimentaires, très mal documentée. Cette concentration porte aussi bien sur le riz et le sucre, la farine, le blé, le lait, les pâtes alimentaires que sur les huiles et graisses alimentaires.

Cette concentration apparaît à l'analyse des intentions d'importations de l'année 2005 des produits agro-alimentaires :

- pour le riz et le sucre, qui font l'objet de 67 intentions, trois opérateurs cumulent en valeur 67% des intentions ;
- pour la farine, ce sont 3 autres opérateurs qui cumulent 62% des intentions ;
- 99% des intentions pour le blé concernent un seul gros opérateur ;
- 67% des intentions d'importations du lait (50 intentions en tout) concernent 4 opérateurs ;
- un opérateur domine avec 54% des importations de pâtes alimentaires (100 intentions) ;
- trois opérateurs sur 89, cumulent environ 50% des intentions des huiles et graisses alimentaires.

On peut émettre l'hypothèse que cette concentration se traduit par un faible niveau de concurrence et des prix finaux aux consommateurs ou aux entreprises qui pourraient être relativement élevés.

On constate par ailleurs que les unités semi-industrielles et les grandes alimentations de la ville de Bamako, importent et vendent directement les produits, avec ou sans transformation, aux demi-grossistes

et détaillants. C'est une des caractéristiques de la commercialisation au Mali avec une multifonctionnalité de beaucoup d'acteurs quelle que soit leur taille.

D'autres opérateurs achètent, transforment et vendent les produits à travers leurs propres réseaux de distribution.

On assiste à la création de certaines chaînes de distribution : c'est notamment le cas de certaines grandes alimentations qui vendent elles-mêmes une partie de leurs produits haut de gamme importés et font appel à d'autres distributeurs secondaires, l'autre partie (stations d'essence par exemple). Ces mêmes opérateurs vendent aussi de plus en plus certains produits locaux transformés ou pas, de certaines unités familiales de la Capitale.

## **2.2. LE MARCHÉ DES FACTEURS**

### **2.2.1. LE MARCHÉ DES INTRANTS**

Jusqu'à l'indépendance du Mali, l'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles était assuré par la Caisse Centrale de Crédit Agricole Mutuelle (CCCAM) qui a fonctionné jusqu'en 1964.

En 1964, dans une perspective affichée de modernisation de l'agriculture malienne, un service spécialisé – le Service de Crédit Agricole et Equipement Rural (SCAER) – est créé pour assurer l'approvisionnement en intrants et en matériels agricoles (culture attelée) des producteurs et plus particulièrement ceux des zones cotonnières, arachidières et rizicoles. Ce service fut par la suite intégré d'abord à la Banque de la République du Mali (BRM), avant d'être érigé en 1971 en Société de Crédit Agricole et d'Equipement Rural (SCAER). Cette nouvelle société a joué à la fois le rôle de centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles et d'institution de crédit.

Suite aux difficultés de fonctionnement, notamment l'immobilisation de ressources sous forme de crédits impayés, la SCAER a été dissoute en avril 1980. La Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) fut créée en 1981 pour s'occuper de la fonction « crédit agricole ». Ainsi, après la liquidation de la SCAER, le financement du monde rural a été pris en charge progressivement par trois nouveaux types d'intervenants : les banques (de développement et commerciales), les ONG, les projets et programmes et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Après la liquidation du SCAER, ce sont les Opérations de Développement Rural (ODR) dans leur zone d'intervention qui ont assuré l'approvisionnement, la distribution des intrants et l'octroi du crédit agricole, en collaboration avec les institutions bancaires à travers des lignes de crédit spécifiques. Les intrants, mais aussi les équipements, étaient subventionnés. La contrainte majeure du système était le faible taux de remboursement des crédits.

Les systèmes d'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles ont évolué en fonction du statut et des missions des différentes structures techniques d'encadrement du monde rural. Mais progressivement, en fonction de l'évolution de leur situation, les ODR ont abandonné cette fonction d'approvisionnement, seule la CMDT a encore cette activité (après avoir transféré au groupement des syndicats de producteurs de coton l'approvisionnement en intrants pour les cultures autres que le coton (dits non stratégiques).

Depuis la restructuration des ODR au milieu des années 1980, l'approvisionnement en intrants est assuré en partie par le don japonais « KR2 » (don fait au gouvernement qui est vendu aux producteurs à travers les structures d'encadrement), les producteurs organisés, les ONG et les opérateurs économiques à travers des fonds de roulement (projets et programmes du Nord Mali) et les institutions financières.

Les prix des intrants sont en général plus élevés sur le marché libre que dans le circuit de la filière coton. Par exemple, dans la zone Office du Niger, le prix de l'urée en 2001/2002 était de 23 % supérieur à celui de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT).

Dans le cadre d'une étude réalisée sur les filières agricoles au Mali pour le compte du Centre Agro Entreprise en 2001, le bureau d'étude concluait que depuis la libéralisation du marché des intrants agricoles, les commerçants (n'étant pas eux-mêmes des spécialistes) importent ces produits sans tenir compte de leur qualité ou des besoins spécifiques des producteurs. A cause de la défaillance au niveau du contrôle de qualité à l'importation, le marché se trouve inondé d'intrants de mauvaise qualité et souvent non adaptés aux différentes cultures (Yiriwa Conseil, 2001d).

### ✓ *Les engrais*

Les engrais constituent un des éléments principaux de l'intensification agricole et de la durabilité des systèmes de production au Mali. Or comme dans le reste de l'Afrique subsaharienne, la consommation d'engrais est très faible. Seuls les systèmes coton et riz irrigué ont une consommation significative d'engrais. La zone cotonnière et l'Office du Niger consomment plus de 80 % des engrais importés au Mali (Keita A., 2002).

Comme indiqué précédemment, le prix des engrais n'est plus administré depuis 1980 et il n'est plus subventionné depuis 1987 (exception faite de la zone cotonnière). Cependant, les dons en nature (engrais) de la Coopération néerlandaise (aide à la balance de paiements) ont continué jusqu'en 1993 et actuellement, la coopération japonaise fournit aussi des dons en engrais (KR2).

Les engrais et la plupart des intrants étaient exonérés de fiscalité de porte, jusqu'en 2000 date de mise en vigueur du TEC pour l'UEMOA qui s'est traduite par une taxation de 5 % de droits de douane, 1% de redevance statistique et 1% de prélèvement communautaire de solidarité. Les engrais restent exonérés de TVA.

Au Mali à part le phosphate naturel du Tilemsi, tous les engrais minéraux utilisés sont importés. Selon S. Diarra, la libéralisation du secteur des engrais et la régionalisation des échanges avec l'UEMOA et la CEDEAO auraient favorisé l'importation au Mali d'engrais de toutes sortes, dont les producteurs utilisateurs finaux ignorent souvent la véritable composition. Par ailleurs, certains produits commercialisés ont perdu leur efficacité suite à une mauvaise conservation et un stockage prolongé (Diarra S., 2002).

### ✓ *Evolution des importations et productions d'engrais*

Au milieu des années 70, le Mali importait moins de 25 000 tonnes d'engrais par an ; au milieu des années 80, les importations n'étaient que de 42 500 tonnes (MA, 1987). Les importations ont augmenté en même temps que progressaient les cultures de coton et de riz à l'Office du Niger et en 1995 le Mali importait 135 000 tonnes (Bah et al, 2000). Depuis cette période les importations varient de 130 000 tonnes à 185 000 tonnes (record d'importation atteint en 1998). Sur les cinq années 1995-99, la moyenne des importations a été de 155 000 tonnes contre seulement un peu moins de 150 000 tonnes pour la période 2000-04.

En plus des importations, l'offre d'engrais minéraux du pays est composée de la production locale de PNT.

#### ↳ *Production du Phosphate Naturel de Tilemsi*

Découvert dans la Vallée du Tilemsi (région de Gao) au Nord du pays dans les années 1935, le gisement des Tamaguilelt dont les réserves sont estimées au moins à 20 millions de tonnes avec une teneur de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> de 28 % a connu un début d'exploitation en 1976 avec la mise en œuvre du « Projet Phosphate » de la Société Nationale de Recherches Minières (SONAREM).

Connu sous le nom de Phosphate Naturel du Tilemsi (PNT), cet engrais par ses caractéristiques minéralogique et chimique est indiqué pour une utilisation directe en agriculture. Sa teneur élevée en calcaire (45 % de CaO) révèle qu'il a un pouvoir chaulant intéressant.

La production de phosphate a évolué en dents de scies ; après avoir démarré avec 590 tonnes en 1976/77, elle a vite atteint les 4 500 tonnes en 1980/81 pour chuter les deux campagnes suivantes à moins de 500 tonnes pour ensuite remonter au delà de 3 000 tonnes. La plus forte production (18 560 tonnes) a été réalisée au cours de la campagne 1990/91. Malheureusement en raison de la rébellion touarègue qui a sévi dans le Nord du pays, l'extraction du minerai n'a pu se poursuivre. Ce n'est que courant 1994 que 7 000 tonnes ont pu être encore produites (Diarra S., 2002).

Pourtant, l'unité de production de PNT à Bourem a une capacité de 52 800 tonnes/an. Une production annuelle de 35 000 tonnes est envisagée bien que la production n'a jamais dépassé les 18 560 tonnes depuis 1990/91. La production moyenne à partir de 1993/94 est de 3 321 Tonnes. La question de trésorerie est la principale contrainte de la Société d'Exploitation du Phosphate du Tilemsi SA. La production actuelle de l'unité se limite aux besoins de la CMDT qui préfinance cette production. L'unité est aujourd'hui arrêtée en raison de la vétusté des équipements de l'atelier de broyage.

### ☛ *Fumure organique*

Au Mali, il existe plusieurs types de fumure organique (ordures ménagères, fumure d'étable, sous-produits agricoles et agro-industriels, le compost...). Des technologies ont été développées et sont vulgarisées pour la production de la fumure organique notamment le compostage qui est une méthode aujourd'hui largement maîtrisée par les producteurs des zones encadrée (notamment zone cotonnière et Ségou).

### ✓ *Utilisation des engrais et de la fumure organique*

L'utilisation des engrais au niveau national est faible et est concentré dans les zones cotonnières et de l'Office du Niger (80 % environ de la consommation nationale, dont 65 à 72 % de la consommation totale pour la zone CMDT et de 8 à 15 % pour la zone Office du Niger (Keita, 2002). Même si les importations d'engrais ont augmenté durant les années 90, les quantités (environ 150 000 tonnes) restent faibles ramenées à la superficie cultivée qui serait de 3,2 à 4,5 millions d'hectares selon les sources (RGA ou données statistiques annuelles CPS) soit 47 à 33 kg par ha cultivé. Mais, la moyenne cache une forte disparité puisque seulement environ 215 000 exploitations (voir Figure 52) utilisent de l'engrais essentiellement dans la zone cotonnière et à l'Office du Niger.

Selon le RGA de 2004, 45% de la superficie cultivée soit un peu moins de la moitié des superficies totales mises en culture (voir tableau ci-dessous) ne reçoivent aucune fertilisation et ce sont 31 % des 694 560 exploitations qui cultivent qui n'apportent aucun fertilisant sur leurs parcelles. L'importance de la superficie sans aucune fertilisation est liée au fait que certaines exploitations ne fertilisent pas toutes leurs parcelles. Par ailleurs, la fumure organique peu être apportée de manière préférentielle sur certaines cultures, les suivantes dans la rotation bénéficiant des arrières effets.

Figure 52 : Niveau d'utilisation de la fumure organique et des engrais chimiques

Type de fumure	EA qui cultivent		Superficie	
	Nombre	%	Hectares	%
Aucune fumure	217 300	31%	1 474 644	45%
Fumure organique	261 943	38%	942 035	29%
Engrais chimique	105 350	15%	370 979	11%
Engrais + fumure organique	109 967	16%	488 519	15%
Total	694 560	100%	3 276 176	100%

Source : CPS, 2006 adapté par les auteurs

Pour les 55 % de superficies qui reçoivent un apport de fertilisant : 11 % ne reçoivent que de l'engrais chimique, 29 % ne reçoivent que de la matière organique et 15 % reçoivent les deux (engrais plus fumure organique). L'engrais chimique seul est utilisé sur 11% de la superficie cultivée.

Les exploitations agricoles qui ont recours aux engrais chimiques sont en final assez peu nombreuses 31% soit autant que celles qui n'apportent rien. L'utilisation de fumure organique est par contre assez largement répandue avec 54 % des exploitations qui sont concernées.

Figure 53 : Superficies cultivées et fertilisées selon les régions et le type de culture

Régions	% superficie fertilisée	% avec engrais *	% avec FO *	Cultures	Superficie cultivée (ha)	Superficie fertilisée (ha)	% fertilisée	% avec engrais *	% avec FO *
Kayes	30%	11%	24%	Céréales	2 354 156	1 188 090	50%	18%	42%
Koulikoro	51%	25%	42%	Tubercules	2 526	1 168	46%	30%	41%
Sikasso	77%	69%	46%	Légumineuses	260 455	132 751	51%	6%	48%
Ségou	56%	17%	50%	C. industrielles	637 267	468 960	74%	67%	46%
Mopti	51%	3%	49%	C. fourragères	350	260	74%	55%	53%
Tombouctou	38%	8%	33%	Autres	21 423	10 304	48%	14%	41%
Gao	4%	1%	3%	Total	3 276 176	1 801 533	55%	26%	44%
Kidal									
Bamako	82%	39%	72%						
Total	55%	26%	44%						

Source : CPS, 2006 adapté par les auteurs

\* Le total % engrais + % FO est supérieur à % superficie fertilisée en raison des superficies qui reçoivent un apport d'engrais et de FO

En dehors du District de Bamako, c'est la région de Sikasso, région cotonnière dans son ensemble, qui a le plus fort niveau de superficie fertilisée avec 77 % des superficies cultivées qui reçoivent un apport d'engrais et/ou de fumure organique. 69% des superficies reçoivent de l'engrais chimique et 46 % de la fumure organique ; 38 % des superficies reçoivent les deux types de fertilisation. Le plus faible taux de superficie avec apport de fumure organique est lié avant toute chose au mode d'utilisation avec des plans de fumure sur plusieurs années. Dans les autres régions, le niveau des superficies fertilisées est nettement plus faible mais reste supérieur à 50 % à Koulikoro, Ségou et Mopti. Cependant, les engrais chimiques sont peu utilisés en dehors de la région de Sikasso et les régions qui les taux les moins bas appartiennent partiellement à la zone cotonnière : Koulikoro, Kayes et Ségou. Cette dernière région renferme également la zone Office du Niger.

En ce qui concerne les cultures, ce sont les cultures industrielles auquel appartient le coton qui sont les plus fertilisées (74%) ; les cultures fourragères étant trop marginales. Pratiquement toutes les autres cultures sont concernées : les superficies en céréales sont fertilisées à 50% avec un taux faible pour les engrais (18%) ; les légumineuses reçoivent également de la fumure organique.

Il est bien évident qu'il faudrait disposer des doses utilisées pour apporter un véritable diagnostic sur les pratiques et les niveaux de fertilisation. Cependant ces données générales donnent un reflet de la situation avec une tendance à la généralisation de l'utilisation et de la production de fumure organique (ce qui n'était pas le cas dans le passé pour la production) et un recours aux engrais chimique qui reste cantonné à la zone cotonnière, à la zone Office du Niger et dans les zones périurbaines notamment sur des cultures spécialisées.

L'utilisation de la fumure organique s'est largement répandue au Mali, en partie sans doute en raison des programmes de vulgarisation qui ont été menés sur ce thème depuis les années 80. En zone CMDT, en 1994 il y avait 70% des exploitations agricoles qui produisaient de la fumure organique, en 2005 ce pourcentage était de 80% alors que le nombre d'exploitations avait augmenté de 50 % entre les deux dates (données CMDT). Djouara et al (2005) présentant les résultats d'un suivi d'exploitations agricoles de la région de Sikasso (zone cotonnière) sur 10 ans (1994 – 2003) concluaient ainsi leur article. « L'évolution la plus remarquable sur la période est la progression des apports de fumure organique par hectare cultivé pour tous les types d'exploitation. Globalement, cette quantité est passée de 715 kg/ha à 1 300 kg/ha. Elle est à mettre à l'actif de la croissance du bétail mais aussi à la généralisation de cette pratique autonome et économe. La fumure organique est épandue sur les parcelles de coton en priorité puis celles de maïs ; les exploitations les mieux dotées (les grandes et quelques moyennes) en épandent également sur les parcelles de mil/sorgho. La quantité de fumure organique disponible progresse pour tous les types avec

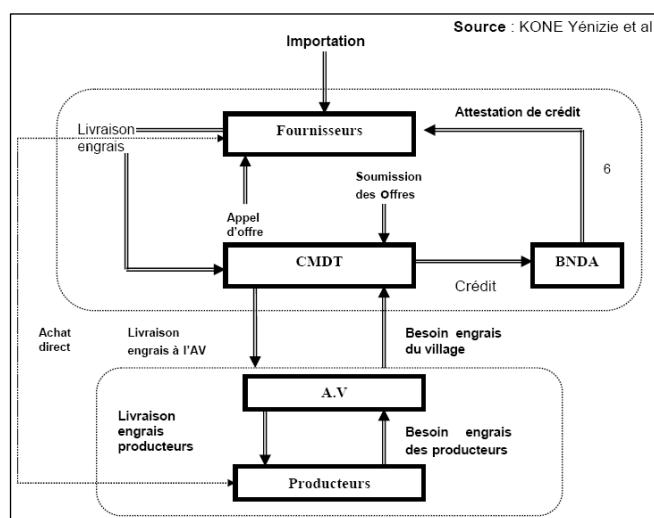
cependant pour les grandes exploitations une chute prononcée dans les années 1995-1997 liée à la forte mortalité des animaux (voir ci-dessus). La généralisation de la fumure organique et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage sont les principaux moteurs de l'intensification agricole (Djouara et al, 2005).

## ✓ Organisation selon les zones

### ↳ En zone cotonnière

A partir de 1981, l'approvisionnement des producteurs en intrants chimiques et matériels agricoles a été pris en charge par la CMDT. Le second contrat-plan Etat-CMDT-Producteurs signé en 1994, a permis la participation effective des producteurs à la gestion de la sous-filière intrants. L'approvisionnement suit les étapes présentées dans le schéma ci-dessous

Figure 54 : Schéma d'organisation pour l'approvisionnement engrais dans la zone CMDT



- Gestion du crédit agricole.

- Elaboration du plan de campagne et expression des besoins de commun accord avec les producteurs.
- Elaboration des cahiers des charges.
- Lancement des appels d'Offres.
- Elaboration de contrat de marchés de fourniture d'intrants.
- Livraison et mise en place des intrants fertilisants concomitamment avec le ramassage du coton.
- Cession des intrants à crédit.
- Fixation des prix de cession des intrants aux producteurs.

Les intrants commandés par la CMDT et placés au niveau des AV sont rachetés par le pool bancaire (chef de file du Pool : la Banque Nationale de Développement Agricole). Au moment du paiement du coton graine, le pool bancaire se fait payer le montant du crédit au niveau des AV à travers la BND où sont domiciliées les recettes coton. Le crédit des AV non éligibles et des villages non organisés est pris en charge par la CMDT. Le paiement des intrants commandés aux fournisseurs n'intervient qu'après la livraison intégrale des produits et le contrôle de leur conformité aux conditions de l'appel d'offres. Le contrôle est effectué par la Société Générale de Surveillance (SGS) chargée du prélèvement d'échantillons par lot ou cuvée de production au moment de la formulation ou de la fabrication des produits.

Le quasi monopole de la CMDT sur l'approvisionnement en intrants exercé depuis 1981 a fait qu'il n'y a pratiquement pas aujourd'hui de commerçants privés installés dans la zone cotonnière.

Dans le cadre de la restructuration de la filière cotonnière, l'approvisionnement en intrants des producteurs est une fonction en cours de transfert au secteur privé avec le transfert de la gestion de la sous-filière intrants non stratégiques (essentiellement engrais céréales et herbicides maïs et coton) aux Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers (GSCV) depuis 2002/03. Les groupements utilisent les cahiers de charges CMDT et procèdent aussi à des appels d'offres. La première année 75% de la demande paysanne en engrais pour le maïs n'a pas pu être satisfaite. Depuis la situation a évolué mais les problèmes restent nombreux notamment en matière de financement, d'organisation et de compétence ainsi que de rentabilité économique. En 2005/06, le GSCVM a placé un peu moins de 30 000 tonnes d'engrais et des herbicides (engrais + herbicides pour une valeur totale de 12,8 milliards de Fcfa) ; la même année la CMDT a placé environ 98 000 tonnes d'engrais et d'autres intrants pour une valeur totale de 32 milliards (CA17, 2006).

Les consommations des engrais en zone CMDT ont considérablement augmenté. Pourtant, de manière générale, les doses de « complexe coton » et de « complexe céréales » pratiquées par les producteurs sont inférieures aux doses vulgarisées par la CMDT qui sont à leur tour inférieures aux doses recommandées par la recherche.

Le non respect par les producteurs des doses recommandées, à l'exception de l'urée, pose un problème réel de productivité de la culture du coton avec des baisses de rendement observées depuis plusieurs années.

Tableau 33 : Evolution quantités et prix d'acquisition des intrants coton en zone CMDT

Année	Type d'intrants	Complexe coton (tonne)	Urée perlée (tonne)	Insecticides coton (litres)	Fongicide coton (sachets)
2001-2002	Quantité *	22 000	10 500	712 500	100 000
	Prix moyen (FCFA)	215 967	193 855	4 697	295
2002-2003	Quantité	75 912	26 888	1 450 344	490 297
	Prix moyen (FCFA)	210 636	191 155	3 485	492
2003-204	Quantité	74 395	26 146	1 612 695	380 000
	Prix moyen (FCFA)	251 740	240 239	4 056	605
2004-2005	Quantité	77 370	27 264	1 857 520	500 000
	Prix moyen (FCFA)	276 456	221 343	4 038	520
2005-2006	Quantité	72 500	24 000	1 570 000	470 000
	Prix moyen (FCFA)	255 913	233 327	3 738	590

\* NB : le niveau des commandes de la campagne 2001-2002 a été faible à cause des stocks reports consécutifs au boycott de la campagne 2000-2001.

#### ↳ En zone Office du Niger

A partir de 1983, la Coopération Néerlandaise à travers le projet Amélioration de la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger (ARPON), a mis à la disposition de l'ON des ressources financières pour l'appuyer dans la fourniture des équipements et des intrants « Fonds d'Intrants Agricoles » (FIA). Dès 1984, les impayés étaient de plus de 800 millions de francs CFA qui ont été gelés par l'Etat et avec comme conséquence principale le désengagement de l'ON du FIA qui est devenu effectif en 1986. La BNDA s'est installée dans la zone en 1988 et est entrée dans le processus d'approvisionnement reposant toujours sur les Associations villageoises qui élaboraient l'expression des besoins et assuraient le recouvrement qu'elles reversaient à la banque qui avait fait le crédit Des impayés importants ont été enregistrés avec souvent des poursuites judiciaires par la BNDA.

Tableau 34 : Evolution des engrais utilisés à l'ON (en tonnes)

Années	Urée	DAP	Fumure organique	Autres
1991/92	6 426	3 800	27 793	0
1992/93	5 531	3 211	0	0
1993/94	5 493	3 441	0	0
1994/95	5 940	4 056	40 322	4
1995/96	7 070	3 931	55 896	0
1996/97	8 509	4 324	96 907	16
1997/98	7 591	4 035	107 677	50
1998/99	8 216	4 325	126 957	135
1999/00	8 216	4 325	126 957	187
2000/01	10 695	5 972	90 342	886
2001/0	12 621	6 330	179 612	1 865

Source : Bilans de campagne de l'Office du Niger

Après la restructuration de l'office du Niger en 1994, de nouvelles actions ont été engagées pour accompagner les producteurs organisés dans le système d'approvisionnement avec : (i) la mise en place d'une commission d'appui à l'approvisionnement en intrants agricoles en rapport avec la Chambre d'Agriculture (CA) ; (ii) l'organisation d'achats groupés, (iii) les négociations avec les institutions financières pour le rééchelonnement des impayés des organisations paysannes ; (iv) la mise à la disposition des producteurs d'un dossier type d'appel d'offres.

Les crédits intrants sont accordés de façon individuelle mais sous caution d'un groupement, qui passe une commande groupée auprès d'un fournisseur d'engrais. On notera qu'une partie conséquente des exploitations agricoles (environ le tiers) n'ont pas recours aux crédits, le plus souvent parce que les chefs d'exploitation ne sont pas ou plus éligibles (Kébé et al, 2005). De plus, en 2003, plus des deux tiers des exploitations agricoles achetaient des intrants au comptant. Si le recours aux intrants est généralisé, il reste cependant différencié. Ce sont les engrais qui sont systématiquement achetés pour cultiver. En ce qui concerne les autres intrants, le recours au marché est nettement moins important. Pour les semences (toutes semences confondues), plus de 40 % des exploitations s'auto fournissent (alors que le renouvellement des semences de riz devrait s'effectuer par tiers). Pour les produits d'élevage (aliments pour bétail et produits vétérinaires), la part des exploitations qui n'achète rien est très élevée, y compris parmi les exploitations les plus grandes qui possèdent le plus de bœufs de trait et le cheptel.

Plusieurs commerçants de matériel agricole interviennent dans la zone pour le petit matériel motorisé (batteuses, décortiqueuses, etc.). Il existe une coopérative de forgerons (soutenue par la coopération néerlandaise) qui produit la plupart des matériels et équipements nécessaires.

En zone Office du Niger, les quantités d'urée consommées ont presque doublé passant de 6 426 tonnes en 1991/92 à 12 621 tonnes en 2001/02. Pendant la même période, la consommation du DAP est passée de 3 800 tonnes à 6 300 tonnes soit 66 % d'augmentation. L'évolution de la consommation d'engrais est caractérisée par :

- une progression en concordance avec celle des réaménagements et des perfectionnements techniques (repiquage) ;
- une croissance de la consommation d'urée plus importante que celle du DAP qui semble même stagner ;

#### ↳ *Dans les autres zones*

Les interventions en matière de crédit et d'approvisionnement dans les autres zones sont limitées et moins organisées. De façon informelle, les ONG et les projets apportent dans ces zones diffuses un soutien à l'équipement des ruraux et l'acquisition des intrants agricoles. Cette intervention prend des formes diverses, allant des subventions à des distributions à crédit avec ou sans intérêt.

Les producteurs s'approvisionnent en engrais auprès des commerçants privés, le plus souvent par l'intermédiaire de leurs organisations, sur financement des Systèmes Financiers Décentralisés. Certains font aussi des achats directs auprès des commerçants.

Les opérateurs dans les différentes filières sont encore très inorganisés même si les initiatives sont aujourd'hui nombreuses (cas des fournisseurs d'intrants, les commerçants de céréales, etc.).

Les principaux fournisseurs d'engrais au Mali, souvent adjudicataires des appels d'offres lancés, sont : Senchym du Sénégal (pour le complexe coton, l'urée et les insecticides coton), Hydrochem de la République de Côte d'Ivoire, maintenant dénommé Yara West Africa (engrais complexe et urée) et Syngenta (ex CIBA-GEIGY) pour les insecticides. Trois représentants locaux, AGRI2000, SMIAS et TOGUNA agissent pour le compte des sociétés.

### **2.2.2. LE MARCHE DU CREDIT**

Au cours des deux premières décennies qui ont suivies l'indépendance, le marché du crédit était caractérisé par une mainmise totale de l'Etat, à travers les sociétés publiques successivement mises en place : Société de Crédit Agricole et d'Équipement Rural (SCAER) et Société Malienne d'Équipement et de Crédit en Matériels Agricoles (SMECMA).

La SCAER, qui était une Centrale d'achat d'intrants et d'équipements agricoles, et la SMECMA, qui était un atelier de conditionnement de matériels agricoles (à partir de pièces détachées importées), cédaient à crédit les intrants et équipements aux différents organismes publics de développement (ODR, CMDT,



Office du Niger) en fonction des besoins exprimés par l'encadrement, qui était chargé du recouvrement des crédits.

L'accumulation d'arriérés importants et la mauvaise gestion ont entraîné la dissolution de ces sociétés, dont les fonctions ont par la suite été reprises par les organismes de développement eux-mêmes, à travers des volets de crédit négociés et financés par les bailleurs de fonds des projets.

La restructuration des ODR dans le cadre de l'ajustement structurel au cours des années 80 et la nécessité de disposer d'un système efficace de crédit ont amené les autorités à créer, en 1982 la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), qui a progressivement repris, sur des bases plus saines, les activités de crédit.

Malgré la diversification entamée de ses activités dans les années 90, la BNDA, reste le premier partenaire financier du monde rural au Mali. Cette banque utilise trois modes d'interventions différents, selon les emprunteurs auxquels elle apporte son concours :

- la distribution directe : la Banque est en relation directe avec l'emprunteur. Elle instruit la demande et suit directement l'utilisation qui est faite du crédit accordé suivant les procédures bancaires classiques. Sont concernés par ce type d'intervention, les sociétés, les emprunteurs individuels ;
- la sous distribution simple : la BNDA est en relation exclusive avec une collectivité villageoise organisée, à laquelle, elle accorde un prêt à charge pour celle-ci de le rétrocéder à ses membres ;
- la sous distribution co-responsabilisée : Dans ce mode d'intervention, la banque intervient auprès des ruraux encadrés conjointement avec l'ODR ou le service technique qui les encadre. La BNDA assure le risque financier des prêts et l'encadrement technique, le suivi des emprunteurs.

La BNDA accorde des crédits à moyen et long termes pour l'équipement du monde rural en moyens de production : culture attelée, motorisation intermédiaire, équipement de post production (batteuses, moulins, bascules), hydraulique villageoise, équipements de forge, de pêche, amélioration de l'habitat, infrastructures (magasins de stockage, complexes socio sanitaires, centres d'alphabétisation, pistes rurales etc.) et pour des programmes d'investissement des industries agroalimentaires.

La banque accorde des crédits à court terme servant à financer la campagne agricole : Intrants, couverture des besoins de trésorerie, commercialisation et stockage des produits agricoles, embouche, aliment bétail, équipements de pêche. En outre, la BNDA participe aux crédits de campagne dans le cadre du consortium bancaire pour l'achat du coton graine.

Tableau 35 : SFD ayant plus de 500 millions de F CFA d'encours de crédit au 31-12-2004 (en millions de Fcfa)

N°	SFD	Type de SFD	Montant	%	
1	Kafo Jiginew	mutuelle	12 000	33,06	Depuis les années 90, se sont développés les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), déconcentrés dans les diverses Régions administratives et zones agricoles du Mali. L'intervention de ces SFD dans le crédit agricole, qui continue et complète celle de la BNDA, se développe. Les SFD sont aujourd'hui surtout constitués de structures mutualistes, de structures de crédit solidaire (type de Gramen Banque) et des réseaux de Caisses Villageoises d'Epargne et de
2	Nyèsigiso	mutuelle	4 660	12,83	
3	Jemeni	mutuelle	3 183	8,76	
4	CAECE	mutuelle	3 134	8,63	
5	FCRMD	mutuelle	2 622	7,22	
6	CVECA/ON	caisse villageoise	2 144	5,90	
7	Kondo Jigima	mutuelle	1 641	4,52	
8	Piyeli	groupe solidaire	896	2,46	
9	Niako	mutuelle	762	2,10	
10	Misselini	Groupe solidaire	682	1,87	
11	Jigiyaso Ba	mutuelle	601	1,65	
12	Soro Yiriwaso	Groupe solidaire	518	1,42	
	Total		32 843	90,40	
	Ensemble des SFD		36 327	100	

Source : Rapports annuels de la Cellule d'Appui et de Suivi des SFD

Crédit Agricole (CVECA) installés dans certaines Régions du pays.

Le Tableau 35 présente les 12 SFD qui concentrent 90 % de l'encours de tous les SFD intervenant en 2004 au Mali. Tous avaient un encours supérieur à 500 millions F CFA au 31-12-2004. Le taux d'intérêt maximum autorisé pour les SFD est de 27 % l'an, mais beaucoup de SFD dépassent ce plafond.

Tandis que la BNDA finance aussi bien les crédits à court terme que les crédits à moyen et long termes, les SFD se limitent, compte tenu de leur surface financière et des risques, au financement des crédits de campagne, à l'exception de 2 SFD, Kafo Jiguinew et la Fédération de Caisses Mutuelles Rurales du Delta (FCMRD). Les CVECA se sont timidement engagés dans le financement de crédits d'équipements à Moyen terme, tandis que la FCMRD a même tenté une opération- test de crédits à long terme destinés à financer l'aménagement hydro agricole de terres à des agro entrepreneurs de la zone de l'Office du Niger.

Le développement de la BNDA a été important entre 1993 et 2004. Le total des octroi a été multiplié par un coefficient de 4,7. On notera que cette progression est légèrement plus faible pour les crédits à coresponsabilité (coefficient de 3,7). Le secteur coopératif a quant à lui stagné. Ce sont les crédits individuels et aux sociétés qui ont fortement progressé en liaison avec le développement de la Banque qui s'est largement implantés dans les villes du pays. Cependant, il faut noter que les crédits de type secteur coopératif ainsi que beaucoup de crédits co-responsabilisés BNDA-AV- Organismes de développement, sont en 2004 portés par les SFD, qui sont eux même refinancés par la BNDA. La BNDA ne continue à financer que les crédits de campagne de la zone cotonnière (CMDT, ON) et d'une partie de la zone rizicole (ON, ORS).

Tableau 36 : Evolution des octrois de crédits BNDA

Nature et types crédits		1993		2004	
		Nbre	Montant (1000fcfa)	Nbre	Montant (1000fcfa)
Crédits coresponsabilités	Culture attelée	1 322	962,9	1 730	2 167
	Crédits aux AV	5 049	11 847,1	11 787	45 909
	Artisans et Forgerons	2	2,5	0	0
	Embouche	239	180,3	115	176
	Consommation	354	365,3	437	1 435
	S/Total	6 966	13 358,1	14 069	49 687
Secteur coopératif	Commerce/stockage céréales	114	75,0	5	14
	Court terme divers	107	101,6	24	71
	Moyen terme divers	0	0	0	0
	S/Total	221	176,7	29	85
Individuels directs (court et moyen termes)		78	49,0	2 084	1 527
Crédits aux sociétés (agro industries)		18	14 569,6	629	78 302
SFD (refinancements)		0	0	20	3 540
Total Octrois		283	28 152,8	16 831	133 141

Source : BNDA

Pour les crédits à coresponsabilité ce sont les crédits aux AV qui ont nettement progressé en valeur et dans une moindre mesure en nombre (entre 93 et 2004, la BNDA a multiplié par 3,9 ses crédits aux AV alors que le nombre de dossiers traité n'a été multiplié que par 2,3). Il y a eu une forte augmentation du nombre des OP dans la zone cotonnière. Le développement des encours reste le fait surtout des crédits court terme (aux Av et consommation). Les crédits moyens terme ont beaucoup moins évolué. Enfin, on note la faiblesse des crédits pour l'embouche. Le poste de refinancement des SFD n'existait pas en 93 ; en 2004, il représente seulement 3 % des octrois.

Les taux d'intérêts des crédits de la BNDA n'ont pas fortement évolué entre 1996, où la banque a commencé à porter entièrement les crédits intrants CMDT, et 2005. En 1996, le crédit intrants est passé de 11 à 10% entre 1996 et 2005, les autres crédits destinés aux ruraux de 13% (court terme) et 11% (moyen terme) à respectivement 12% et 10 %.

Quant aux crédits individuels et aux Sociétés, ils sont restés à 12% l'an pour les premiers et variés entre 8% et 15% l'an pour les Sociétés, selon la qualité des signatures ou le financement consortial par pool bancaire des crédits.

### 2.2.3. LE MARCHÉ DU CONSEIL AGRICOLE

Le développement du conseil agricole a été marqué par plusieurs grandes périodes :

- Les années 80 ont été caractérisées par le transfert de la vulgarisation aux ODR dans les principales zones de production. Le reste du pays, constitué de zone diffuse, est encadré par les services techniques (le plus souvent sans grands moyens de vulgarisation) et par quelques interventions ponctuelles d'ONG.
- Les années 90, marquées par l'intervention du Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) qui a généralisé l'approche « Formation et Visite » avec un dispositif couvrant le niveau national (DNAMR), le niveau régional (DRAMR) et le niveau local (SLACAER).

Plusieurs structures sont impliquées dans le processus de transfert de technologie :

- la recherche agricole, qui génère et évalue les technologies. Elle est impliquée aussi dans la formation des formateurs ;
- la vulgarisation, qui diffuse les technologies générées ;
- les producteurs, qui adoptent les technologies.

Les activités conjointes chercheurs/vulgarisateurs/producteurs, sont centrées sur la conduite de tests en milieu paysan, l'animation d'ateliers mensuels de revue des technologies et la formation technique de tous les acteurs en cascade (vulgarisateurs jusqu'au niveau agent de vulgarisation de base, producteurs au niveau des groupes de contact et paysans démonstrateurs).

Malgré un regain des activités de vulgarisation dans toutes les régions et l'adoption de technologies grâce à l'encadrement rapproché et les appuis variés (fournitures de semences, d'engrais, formation à la carte), les résultats atteints sont limités, du fait que la diffusion en cascade de la formation entraînait parfois beaucoup de déperdition de l'information avant d'atteindre les paysans :

- les tests étaient menés sur les parcelles et non en vraie grandeur à l'échelle de l'exploitation, où les contraintes socio-économiques ont d'autres dimensions et pèsent beaucoup sur l'adoption des technologies ;
- les acteurs publics (chercheurs, vulgarisateurs) n'étaient pas responsabilisés par rapport aux résultats.

Les années 2000 ont été marquées par des changements sur le plan :

- de la configuration institutionnelle (mise en place de SNRA et de nouveaux acteurs de prestations de services de vulgarisation : secteur privé, ON et autres prestataires de service) ;
- des priorités et des approches (attention croissante à la gestion des ressources naturelles, à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté, aux possibilités nouvelles offertes par la biotechnologie) ;
- de l'implication des utilisateurs des résultats de la recherche dans la planification, l'exécution et le suivi des activités (les producteurs au lieu d'être seulement des bénéficiaires, deviennent des clients et partenaires des systèmes de recherche et de vulgarisation) ; et
- la contractualisation de la recherche et de la vulgarisation entre l'Etat et les institutions, d'une part, et avec les grands utilisateurs (CMDT, ON), d'autre part, sur la base de la demande.

## 2.2.4. LE MARCHE DU TRAVAIL

L'étude Globalisation (Kébé et al, 2003) fournit des indications sur l'utilisation de la main-d'œuvre dans les exploitations agricoles familiales des trois zones agricoles caractéristiques du Mali.

### ↳ Zone coton

L'utilisation de la main d'œuvre extérieure à l'exploitation est généralisée, seule une faible partie des exploitations intermédiaires (23%) et pauvres (19%) déclarent ne pas y avoir recours. Pour les exploitations qui ont recours à la main d'œuvre extérieure, c'est l'entraide qui occupe la place la plus importante. L'utilisation de main d'œuvre payée à la journée est assez répandue (entre 46 et 60 % des exploitations y ont recours).

Ce sont les exploitations riches qui ont le plus recours à la main d'œuvre extérieure : 60 % ont recours à de la main d'œuvre payée à la journée et 47 % à de la main d'œuvre saisonnière. Le travail de la main d'œuvre saisonnière représente environ 5,7 homme/mois de travail par an pour ce type d'exploitation. Le coût annuel est estimé à 111 000 Fcfa/an y compris les avantages en nature (estimés dans l'étude à 500 Fcfa/jour pour la nourriture et le logement). Les travailleurs saisonniers proviennent en majorité d'autres villages de la région.

### ↳ Zone Office du Niger

Le marché de la main d'œuvre a connu un accroissement soutenu à l'Office du Niger, avec l'adoption généralisée du repiquage et l'intensification de la riziculture depuis la fin des années 80. Avant ces changements dans les pratiques culturales, les exploitations rizicoles fonctionnaient essentiellement avec de la main d'œuvre familiale. Les données ci-dessous proviennent de l'étude pauvreté en zone Office du Niger (Kébé et al, 2005).

Tableau 37 : Part des exploitations qui ont recours à de la main d'œuvre extérieure par type

Type de main d'œuvre	%
Ensemble	88%
- Entraide	37%
- MO payée à la tâche	85%
- MO payée à la journée	39%
- Saisonnier ou année	41%

Le recours à de la main d'œuvre extérieure à l'exploitation agricole est généralisée puisque 88 % des exploitations le font. Seule une part conséquente (63%) des exploitations sans terre n'y ont pas recours, ces exploitations sont en fait fournisseur de main d'œuvre. Parmi les différents types de travail, on distingue l'entraide entre exploitation qui n'est pas rémunérée, la main d'œuvre payée à la tâche (pour un travail à réaliser par exemple repiquer une parcelle, désherber une parcelle, etc.) ; la main d'œuvre payée à la journée et la main d'œuvre embauché pour une saison entière ou à l'année.

L'entraide n'est pas très importante avec seulement 37 % des exploitations qui y ont recours, soit un taux inférieur aux autres modes, y compris le travail saisonnier. Il y a donc une tendance, observée par ailleurs (notamment travaux de l'URDOC), de réduction de l'entraide au profit de travaux rémunérés et donc le développement du marché du travail.

Le recours à de la main d'œuvre payée à la tâche est quasi systématique (85 % pour l'ensemble des exploitations). Le repiquage est presque systématiquement réalisé sur l'exploitation en faisant appel à un groupe de travail constitué par des femmes ou des jeunes du village ou par des travailleurs (hommes ou femmes) qui proviennent d'autre villes ou villages. Ces travaux permettent aux dépendants à l'intérieur des exploitations d'obtenir des revenus et permet, d'une certaine manière, de stabiliser la main d'œuvre familiale.

Le recours à la main d'œuvre payée à la journée est moins fréquent mais concerne tout de même 39 % des exploitations. Les principales tâches concernent l'entretien des aménagements, la préparation des sols, etc. Le prix moyen est de 862 Fcfa par journée de travail avec un minimum de 500 Fcfa par jour et un maximum de 1 500 Fcfa/jour. Les différences de prix sont liées à la difficulté de la tâche, les prix les plus

faibles concernent le désherbage par exemple alors que les prix les plus élevés concernent les travaux d'entretien des aménagements ou de fabrication de billons.

Enfin, l'emploi de travailleurs saisonniers est important ; 41 % des exploitations y ont recours. Le temps de travail additionnel reste cependant assez faible avec en moyenne seulement 3,9 mois soit approximativement un travailleur pour la contre saison. La plus grande partie des travailleurs saisonniers est effectivement embauchée pour la culture de contre saison et plus particulièrement le maraîchage. La quantité de travail moyenne varie avec le type d'exploitation. Les grandes exploitations « achètent » en moyenne 8 mois de travail en MO saisonnière, contre 0,42 mois pour les plus petites. Le salaire moyen est de l'ordre 8 500 Fcfa par mois mais avec le logement et la nourriture en plus (ce qui peut représenter une dépense qui peut être estimée à presque le double environ 15 000 Fcfa par mois). La rémunération est en général versée en espèces. Les travailleurs saisonniers proviennent à plus de 50 % de régions autres que celle de Ségou (48 %) et même de pays voisins (3%). Les autres travailleurs saisonniers proviennent des villages ou villes de la région de Ségou mais hors zone aménagée (37%). Enfin, la part des travailleurs du village ou de villages voisins est très faible (12% seulement). Ce seul type de travail saisonnier représenterait environ 7 à 8 000 emplois permanents dans la zone Office du Niger.

Le travail des membres de l'exploitation à l'extérieur est une activité importante comme indiquée plus haut notamment pour les dépendants qui ainsi obtiennent quelques revenus monétaires. Dans l'échantillon, ce sont 56 % des exploitations qui sont concernées. Les gains moyens sont relativement faibles (mais ce sont les chefs d'exploitation qui ont donné une estimation et non les personnes directement concernées) avec de 16 000 à 23 000 Fcfa selon les types et un gain moyen (toutes exploitations confondues) de l'ordre de seulement 26 000 Fcfa/an.

Cette croissance soutenue du marché de la main d'œuvre a freiné l'exode rural à l'Office du Niger qui est devenu un pôle d'attraction pour la main d'œuvre agricole des autres régions du pays.

#### ↳ *Zone agro-pastorale*

Une part des exploitations utilise la main d'œuvre saisonnière mais celle-ci est presque uniquement destinée à la garde et à la conduite des animaux et plus particulièrement des bœufs.

### **2.2.5. LE MARCHÉ FONCIER**

La situation foncière des exploitations agricoles familiales est très mal documentée au Mali où deux systèmes de droit se superposent : (i) le droit écrit qui donne la propriété du sol à l'Etat qui lui-même délègue l'usage aux communautés locales et (ii) le droit coutumier en application hors zones aménagées par l'Etat. La Décentralisation envisage de confier la gestion des ressources naturelles et des conflits fonciers aux Communes. Le transfert de compétence reste encore à faire. La LOA prévoit des dispositions fortes pour qu'une politique foncière adaptée soit élaborée dans un délai de deux ans (les décrets d'application de la LOA sont aussi à prendre). La réforme foncière est fortement attendue par les populations rurales, mais elle constitue un défi important à relever compte tenu de l'extrême diversité et complexité des situations locales.

D'une manière générale, en dehors des zones irriguées (aménagements hydroagricoles et irrigation traditionnelle), il n'existe pas au Mali de marché foncier agricole. Il existe des prêts de terre, mais ceux-ci ne font pas l'objet de transaction financière ni même en nature en dehors de dons symboliques pour rappeler la propriété des terres empruntées. On note cependant qu'il y a un problème latent entre cette pratique traditionnelle et les dispositions du nouveau code domanial et foncier qui prévoient une appropriation de la terre sur la base de sa mise en valeur sur la durée.

### ☞ *Zone cotonnière*

Dans le cadre d'une étude comparant deux situations contrastées en termes de densité de population et de saturation foncière de la zone cotonnière, Cissé et al (2006) concluent que mode d'accès au foncier détermine dans une large mesure le statut foncier des exploitants. Le système de tenure foncière est régi par des règles traditionnelles en dépit de l'existence de textes modernes. De ce fait dans les deux zones se distinguent trois statuts fonciers des exploitants :

- les propriétaires coutumiers, représentés par les membres des lignages fondateurs (sur les meilleures terres) ;
- les alliés (par mariage ou d'autres types de rapport sociaux) qui disposent aussi de bonnes terres mises à leur disposition ou prêtées et ;
- les étrangers non originaires de la zone ou migrants de date récente, mettant en valeur des terres prêtées.

Dans la zone à forte densité humaine (commune de Tao près de Koutiala), les contraintes de terre, notamment la disponibilité de superficie cultivable, sont ressenties par plus de la moitié des exploitations, et en particulier par les exploitations les plus grandes qui sont les mieux dotées en terre en valeur absolue mais qui ont en fait les superficies moyennes par personne les plus faibles et qui sont aussi les mieux dotées en équipements agricoles, en particulier pour la préparation du sol. Ces contraintes de terre ont créé les conditions du développement d'un système de prêt de terre dont les principaux bénéficiaires sont les membres des lignages alliés ou parents par alliance (les époux et les enfants des sœurs mariées dans d'autres familles) qui sont en fait majoritaires dans les trois villages de la commune étudiée. Le prêt de terre pour les membres de ces lignages s'étend également aux terroirs des villages limitrophes. Cependant, il n'existe aucune transaction foncière : les prêts et emprunts sont gratuits, il n'y a ni location, ni métayage ni même cession de parcelle à titre onéreux. Dans cette zone, la pression foncière liée à la densité démographique et à l'intensification des cultures ont exacerbé les conflits fonciers et créés les conditions d'une insécurité foncière visant les alliés et les étrangers. L'affaiblissement des institutions locales de gestion des terres (chef et conseil de village) et le recours à la Justice exacerbent ces tensions foncières.

Dans la zone à faible densité humaine avec de larges réserves foncières (commune de Garalo près de Bougouni) les conflits fonciers sont très rares voir inexistant du fait de l'abondance des terres de culture et de l'autorité des institutions foncières coutumières. Les rares conflits sociaux sont liés aux dégâts de champs occasionnés par le cheptel des transhumants (Cissé et al, 2006).

### ☞ *Zone Office du Niger*

En ce qui concerne les zones aménagées, l'étude Globalisation (Kébé et al, 2003) et pauvreté (Kébé et al, 2005) fournissent des indications sur la structure foncière des EAF dans la zone de l'ON

La disponibilité foncière constitue l'une des contraintes majeures pour la reproduction des exploitations agricoles familiales de l'Office du Niger. Celles-ci ont développé des stratégies d'adaptation basées notamment sur la diversification et l'intensification agricoles et sur l'ajustement du disponible foncier.

Pour contourner l'éviction liée au non paiement de la redevance, les exploitants agricoles procèdent à des pratiques interdites par le Décret de Gérance, comme la location, voir même la « vente » de l'attribution. Comme signalé par plusieurs études, ce phénomène n'est ni marginal ni épisodique, c'est au contraire une pratique bien ancrée et qui aurait débuté depuis déjà de nombreuses années.

En 2000, les modes de faire valoir indirect concernaient 13 % des parcelles, 7 % de la superficie et près de 20 % des exploitations agricoles familiales. Le montant de la location varie en fonction de la taille et de l'utilisation (la location pour le maraîchage à un coût/ha supérieur à la riziculture). Mais, le revenu de la location de la terre n'apparaît pas très élevé et semble lié au montant de la redevance hydraulique. Les prix de la location varient entre 45 000 Fcfa et 100 000 Fcfa par hectare (hors redevance eau qui est payée

en plus à l'attributaire). La moyenne est de 69 233 Fcfa/ha. Ce qui correspond à un montant légèrement supérieur à la redevance eau.

Les locations permettent à 26 % des non attributaires de pratiquer l'agriculture irriguée et à près de 12 % des exploitants attributaires d'accroître leur disponible foncier. Les modes de faire valoir indirects permettent aux membres dépendants des exploitations agricoles d'accéder aux terres aménagées.

Ainsi, en zone Office du Niger, le marché foncier permet d'obtenir une rente foncière pour certains attributaires, non résidents le plus souvent. Mais dans de nombreux cas, ce marché permet une meilleure allocation des terres et fait partie intégrante des stratégies paysannes pour faire face aux difficultés conjoncturelles et pour éviter de perdre leur outil de production par éviction suite à un non paiement de la redevance.

## **2.3. L'EVOLUTION DES PRIX ET PRIX RELATIFS**

NB : les aspects concernant l'évolution des prix ont déjà été partiellement abordés dans les parties précédentes notamment pour les céréales et le coton.

### **2.3.1. EVOLUTION DES PRIX AGRICOLES**

Comme déjà indiqué, pendant toute la période d'économie administrée (jusqu'au années 80), les prix étaient administrés et fixés assez bas de manière à maintenir le pouvoir d'achat du consommateur. Les prix officiels étaient connus au début des campagnes de production, ils ne fluctuaient pas et étaient identiques sur tout le pays. Les opérations de commercialisation étaient contrôlées<sup>76</sup> avec un nombre restreint d'intervenants. Mais, le système était peu performant pour les produits agricoles ; l'OPAM n'arrivait pas à assurer un approvisionnement régulier des consommateurs en céréales et les marchés parallèles s'étaient développés (voir section 1.4.2). On notera que pour certains produits les prix au producteur n'ont jamais été administrés comme par exemple la filière bétail viande ou la filière fruit et légumes. Durant cette période de prix administrés avec des prix au producteurs fixés volontairement bas, les productions ont stagné ; en particulier durant les années 60 pourtant avec des conditions climatiques plutôt favorables (voir section 1.3.2.2). La libéralisation économique – mais on devrait plutôt dire « libération » économique tellement les producteurs étaient contraints par le système et obligés de vendre au prix fixés par l'Etat - a permis une relance de la production, mais a aussi généré fluctuations des prix et risques.

Actuellement, en dehors de la filière coton et de la filière sucre, les prix sont fixés par le jeu de l'offre et de la demande. Les cours internationaux influencent particulièrement les filières coton et sucre, la filière bétail viande pour ses exportations vers les pays côtiers, et les filières avec des composantes exportation plus ou moins développées comme les mangues par exemple ; pour les autres productions céréales, légumineuses, produits de l'élevage, etc. les prix aux producteurs sont beaucoup moins sensibles aux prix internationaux en raison de l'enclavement du pays, d'un marché domestique peu développé et avec souvent une préférence pour les produits locaux (notamment pour le riz) et enfin d'un système de taxation interne avec une TVA (à 18%) dont sont exonérées les production locales.

Le faible niveau d'intégration et de concentration (voir section 0) fait qu'il n'y a pas de filières où le prix serait imposé dans le cadre de contrat par des opérateurs en position de dominance. Les prix des produits agricoles sont en général très variables et connaissent de fortes évolutions saisonnières et en particulier les prix des céréales (voir section 2.1.2.1).

Enfin, pour un même produit, les prix peuvent varier considérablement d'une zone de production à une autre en fonction du degré d'enclavement, des conditions climatiques spécifiques et de la structuration de

---

<sup>76</sup> On rappelle qu'il existait une police économique, en particulier dans la zone de l'Office du Niger, pour lutter contre les ventes hors circuits officiels (voir notamment Yung et al, 1992 et Yung, 1995)

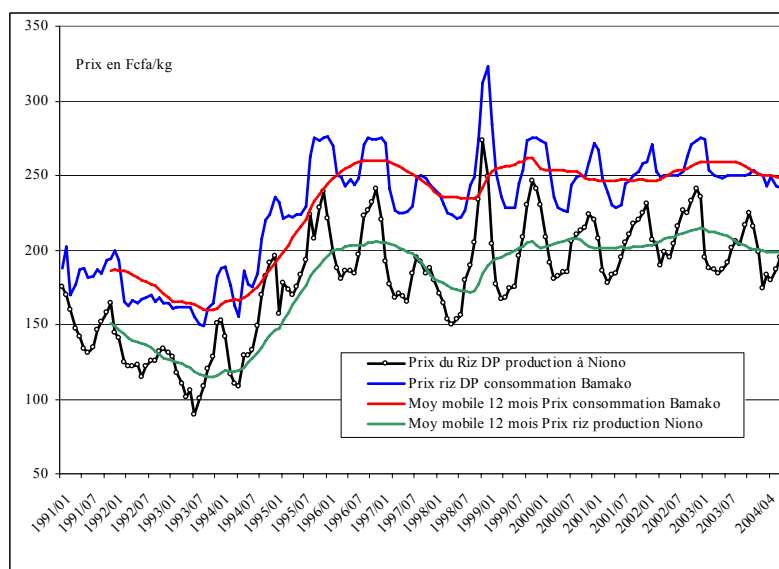
l'économie locale. Par exemple, on notera que les prix à la production et à la consommation sont plus élevés dans certaines zones où existe une émigration importante vers les pays industrialisés comme par exemple certaines zones de la région de Kayes.

### 2.3.1.1. Evolution des prix du riz

#### ✓ Evolutions du prix du riz à la production dans la zone Office du Niger et à la consommation à Bamako

Les évolutions du prix du riz au producteur en zone Office du Niger et à la consommation à Bamako depuis la libéralisation du prix du paddy en 1990 sont présentées dans la Figure 55. On constate qu'ils évoluent de façon assez similaire. On note l'effet de la dévaluation avec une évolution progressive des prix pendant les années 1994 et 1995.

Figure 55 : Evolution des prix du riz décortiqueuse privée au producteur à Niono en zone Office du Niger et à la consommation à Bamako (source OMA)

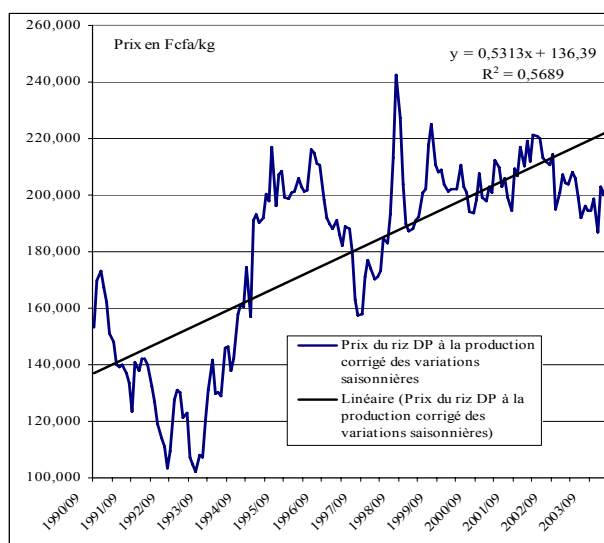


On observe une grande variabilité saisonnière du prix du riz au Mali, surtout à la production. Les écarts saisonniers calculés<sup>77</sup> sur la période 1990-2004 mettent en évidence ce cycle de prix. Les producteurs "bradent" une partie de leur production au cours des six mois qui suivent la période de récolte (voir le tableau des écarts saisonniers ci-dessous), notamment pour faire face aux dépenses monétaires que constituent le paiement de la redevance, le remboursement des emprunts, etc. Ainsi, de décembre à mars les prix à la production sont inférieurs de 20 % au prix sans effet saisonnier.

T tableau 38 : Ecarts saisonniers (Fcfa) des prix du riz DP à Niono (période 1990/2004, source OMA).

Mois	Ecart saisonnier
Janvier	-20,08
Février	-20,10
Mars	-17,01
Avril	-17,25
Mai	-4,82
Juin	6,99
Juillet	11,98
Août	20,90
Septembre	30,50
Octobre	21,74
No embre	0,14
Décembre	-12,98

Figure 56 : Evolution du prix du riz décortiqueuse privée au producteur à Niono corrigé des variations saisonnières et droite de régression.



<sup>77</sup> Calculs effectués avec le logiciel SPSS avec le modèle additif à partir des données de l'OMA (novembre 1990 à avril 2004)



Globalement sur la période analysée, le prix du riz au producteur corrigé des variations saisonnières a progressé. La pente mensuelle est égale à 0,531 ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 6,4 Fcfa de plus par mois.

La progression sur la période du prix du riz est à rechercher dans (i) une demande en constante progression et en particulier une demande urbaine forte bien localisée (Bamako) sur laquelle les prix mondiaux influent peu en raison des protections naturelles (enclavement) et de la fiscalité interne (TVA à 18% dont est exonérée la production locale) mais aussi des effets de la dévaluation ; (ii) la prise en compte progressive par les producteurs de critères de qualité avec le développement de la culture de la variété « Gambiaka sourouni » (variété Kogoni mise au point par la recherche) au détriment de la variété BG avec des écarts de prix à la production de l'ordre de 10 à 15 Fcfa/kg entre les deux variétés<sup>78</sup> ; le développement de circuits de commercialisation plus directs avec la présence de plus en plus forte de commerçants de Bamako qui viennent s'approvisionner directement dans la zone auprès des paysans.

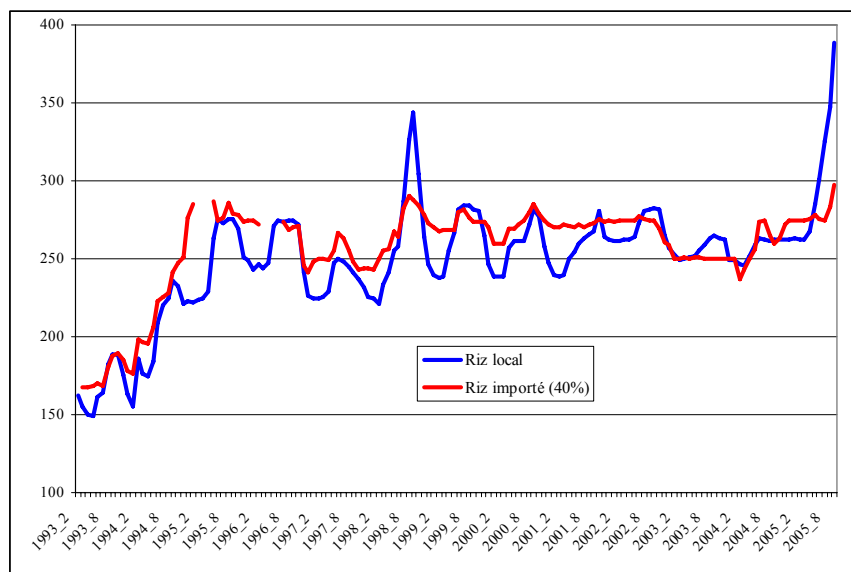
### ✓ *Evolution des prix à la consommation du riz local et du riz importé*

Bamako est le centre urbain le plus important du pays (plus de 1,2 millions d'habitants) et c'est dans cette zone que se consomme une partie importante des importations de riz mais aussi du riz local commercialisé.

Le graphique de comparaison de l'évolution des prix du riz à la consommation à Bamako (Figure 57) fait apparaître les évolutions saisonnières pour le riz local (déjà évoquées ci-dessus) avec les prix à la production dans la zone de l'Office du Niger.

Les évolutions sont caractérisées par 3 périodes. La première concerne la période post dévaluation avec une augmentation progressive des prix à la consommation, jusqu'au début de 1995. Une deuxième période qui va jusqu'à la fin de l'année 2002 et qui est marquée par des prix moyens supérieurs pour le riz importé que pour le riz local sauf en période de soudure où le riz local rejoint le riz importé. Une période qui débute en 2003 et qui est caractérisée par des prix comparables entre riz local et riz importé et mêmes certaines périodes où le prix du riz local dépasse nettement le prix du riz importé. La forte hausse en fin de période est liée à la situation exceptionnelle de crise en 2005 avec des prix des denrées qui se sont envolés en période de soudure.

Figure 57 : Comparaison des prix du riz à la consommation à Bamako (source OMA)



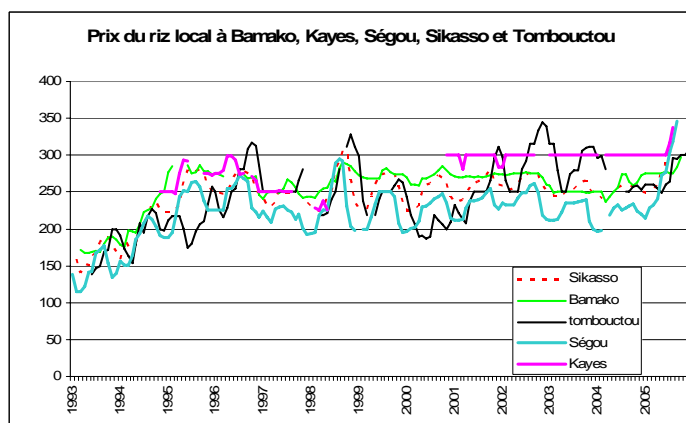
Si les prix domestiques du riz sont ainsi plus faibles que ceux des importations, dans le bassin de production de l'Office du Niger comme à Bamako, c'est que ce produit est considéré comme stratégique et fait l'objet d'une politique spécifique. L'assujettissement du riz importé à la TVA (18%), tout comme l'enclavement du pays jouent un rôle dans le maintien d'une production domestique concurrentielle. Mais ce rapport favorable à la production domestique des prix n'est pas constaté dans

<sup>78</sup> Il est également vrai que BG est plus sensible à la virose que Gambiaka sourouni, ce qui est un facteur qui a également joué dans l'évolution des variétés cultivées

toutes les zones et les évolutions monétaires jouent en défaveur de la production nationale.

Comme cela apparaît sur le graphique ci-dessous, les marchés des zones excédentaires en riz (Ségou, Sikasso) sont bien connectés avec le marché de la capitale (Bamako). Par contre Kayes et Tombouctou sont peu intégrés à ces marchés. A Tombouctou, cela est lié à la faiblesse (en valeur absolue) de la consommation de riz dans cette région et à Kayes ce phénomène s'explique par un approvisionnement par les importations

Figure 58 : La connexion entre marchés du riz au Mali (source Tall et al, 2006).



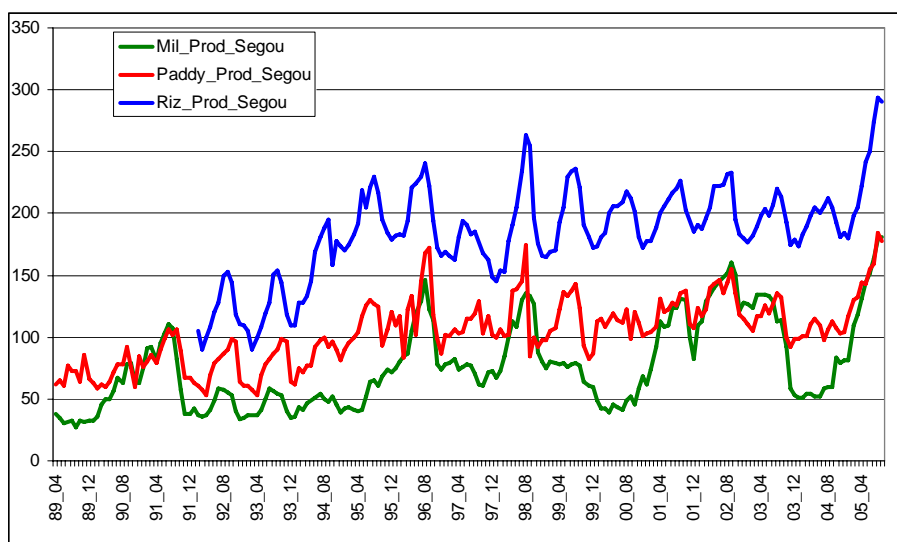
Pour l'approvisionnement de la région de Kayes, il existe une concurrence potentielle forte des importations avec la production locale. Dans la période récente, les prix relatifs sont favorables aux importations (Figure 57) et ce sont celles-ci qui approvisionnent le marché local. Depuis la dévaluation, en raison de nombreux facteurs – développement de la production locale, protection relative du marché domestique, préférence pour le riz local (Chohin-Kuper et al, 1999 ; Baris et al, 2005) - les importations apparaissent comme

complémentaires à la production domestique, permettant l'approvisionnement lorsque la production des zones excédentaires ne suffit plus et non comme un frein au développement de la production domestique.

Les conditions pourraient toutefois changer notamment avec les efforts faits pour désenclaver le pays et réduire les coûts liés aux échanges internationaux ; la préférence pour le riz local pourrait être mise à mal par la pauvreté et une progression de la consommation de brisures de riz importées au détriment du riz local.

### 2.3.1.2. Evolution des prix du riz et du mil dans la région de Ségou

Figure 59 : Evolution des prix à la production dans la région de Ségou du mil, du paddy et du riz (source OMA)



La comparaison des prix à la production dans la région de Ségou entre le mil et le paddy ou le riz (graphique ci-dessus) fait apparaître des évolutions sensiblement différentes. Le paddy, mais surtout le riz ont vu les variations (sauf la forte croissance en fin 2005) interannuelles et saisonnières se réduire (voir section 2.3.1.1), alors que le mil accuse toujours des variations très fortes (Figure 59 et

Figure 39) qui se sont amplifiées.

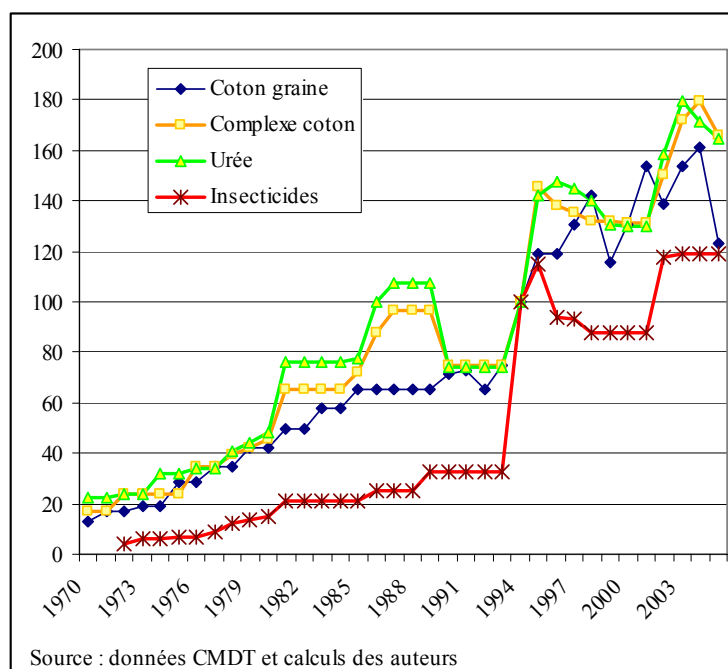
La sécurisation des productions de riz et des marchés ont joué en faveur de la stabilisation des prix au producteur. A l'inverse, la libéralisation économique sans effort de régulation des marchés (par exemple en mettant en place des mesures d'incitation au développement du stockage par des entreprises privées -

commerçants ou organisations professionnelles agricoles) combinée à des aléas climatiques a accentué les fluctuations de prix et le risque au niveau du producteur.

### 2.3.2. COTON

Les évolutions des cours mondiaux du coton et du prix du coton graine au producteur ont été analysés dans la section 2.1.2.2 ; ces éléments ne seront pas repris ici. L'analyse portera ici sur l'évolution du prix du coton graine par rapport aux prix des principaux intrants.

Figure 60 : Evolution des prix du coton graine et des intrants



Les évolutions sur le long terme des prix du coton graines et des principaux intrants sont présentés Figure 60. Pour la construction de la courbe, l'indice 100 a été retenu en 1994.

La courbe des prix des insecticides est nettement en dessous des autres en raison d'un prix en 1994 très élevé (plus du double de l'année précédente) et certainement surévalué (prix spéculatif après la dévaluation) puisque ce prix a rapidement baissé et c'est maintenu à un indice inférieur à 100 pendant plusieurs années.

Les courbes font apparaître plusieurs périodes où l'on constate un décrochage entre le prix du coton et le prix des engrais. Ainsi, tout au long des années 80 les prix des engrais ont progressé

plus vite que celui du coton graine. Durant cette période, la subvention aux intrants est progressivement réduite.

A la dévaluation, le prix des intrants augmentera très rapidement alors que le prix du coton graine mettra un certain temps pour rattraper cet écart (pourtant presque tout le coton est exporté). La répercussion de la dévaluation jusqu'au paysan a été très rapide pour les consommations intermédiaires et beaucoup plus lente pour les produits achetés au producteur.

Sur la période récente les évolutions de prix ont été cependant assez favorables aux producteurs avec une évolution assez similaire des prix des engrais et des prix du coton graine, jusqu'en 2005, notamment en raison des subventions apportées aux intrants et en 2004 au coton.

Pour les campagnes 2000/01 et 2001/02, les intrants ont bénéficié d'une subvention très importante : leur prix stagne pendant trois campagnes. Or, entre 1999 et 2001, le prix du coton remonte rapidement, suite à la crise cotonnière, pour atteindre 200 Fcfa/kg en 2001. A partir de la campagne 2002/03, les subventions sont arrêtées sur recommandation de la Banque Mondiale et les prix des intrants augmentent alors de façon très rapide. Le prix du coton lui, observe une diminution en 2002 (180 fcfa) puis une augmentation mais plus lente que celle des intrants. Cela contribue à diminuer la marge du producteur. En 2004, le prix des intrants a peu évolué, alors que le prix du coton atteint les 210 Fcfa. En 2005, la chute du prix coton graine est très brutale alors que le prix des intrants n'est que légèrement réduit.

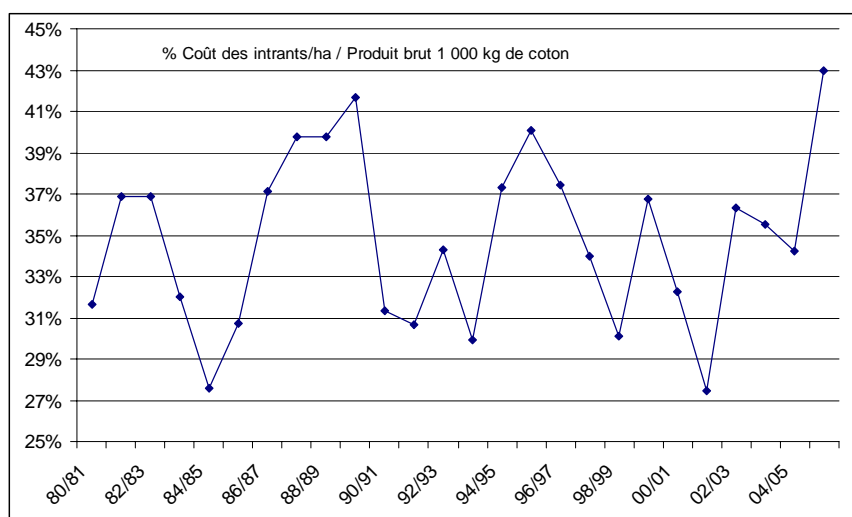
Le coton est une culture de rente que les paysans produisent en premier lieu pour disposer d'un revenu monétaire même si d'autres considérations entrent en jeu notamment le fait que tout est organisé autour du coton : pour disposer d'intrants pour les autres cultures, de crédit et de conseils agricoles, il faut être dans le système coton et donc produire du coton. Par ailleurs, et c'est un des éléments déterminants du

système, le prix d'achat du coton graine est fixé avant la période des semis, ce qui limite les risques sur cette spéculation.

Dans cette situation, l'évolution du rapport de prix entre les intrants à utiliser pour la production et le prix de vente du coton graine est un élément important pour le producteur. Pour faire une évaluation de ce rapport, nous avons considéré pour toute la période étudiée un rendement par ha de 1000 kg et des doses identiques d'intrants (115 kg/ha de complexe coton, 50 kg/ha d'urée, 4 l/ha d'insecticides 1,5 l/ha de désherbant et 1 sachet de fongicide). Ces données (rendement et doses) peuvent être considérées comme des moyennes pour la période récente. L'analyse ne tient pas compte de l'évolution des autres charges (notamment équipement, pièces détachées, alimentation animale), des pratiques paysannes ni des rendements sur la période étudiée (hausse puis baisse voir courbe ci-dessus).

La tendance générale sur la période est une hausse plus ou moins régulière du prix du coton et du prix des intrants et en final, le rapport de prix entre coût des intrants et produits brut du coton est en moyenne de 34 % et évolue dans une fourchette qui va de 27 % à 43 %. La période la plus défavorable pour les producteurs était la fin des années 80, avec des rapports de prix de l'ordre de 40 % pendant 3 années successives. Si le rapport de prix c'est dégradé brutalement avec la dévaluation de 94, il a retrouvé assez rapidement un niveau moyen (notamment avec l'aide d'une légère subvention qui s'est maintenue jusqu'en 99/00). En 1999, la chute du prix du coton fait repartir le ratio à la hausse mais les années suivantes, le prix du coton est à la hausse de plus des subventions importantes (en 2000/01 et 2001/02) vont permettre d'éviter une hausse des prix des intrants, le ratio tombera à 27 % en 2002/03. A partir de la campagne 2002/03, les subventions sont arrêtées sur recommandation de la Banque Mondiale et les prix des intrants augmentent alors de façon très rapide. Le prix du coton lui, observe une diminution en 2002 (180 fcfa) puis une augmentation mais plus lente que celle des intrants. Cela contribue à diminuer la marge du producteur. Enfin en 2004, le prix des intrants a tendance à se stabiliser, alors que le prix du coton atteint les 210 fcfa. La chute des prix du coton en 2005 a fait brutalement augmenter le ratio jusqu'à sa valeur maximale depuis 1980 avec 43%. En raison des perspectives d'évolution des cours du coton et du pétrole et l'option prise de ne pas subventionner les intrants, il y a de fortes chances que le ratio intrant prix coton reste dans une situation défavorable par rapport aux périodes précédentes.

Figure 61 : Evolution du rapport coût des intrants / produit brut coton (source CMDT)



Les politiques de prix appliquées pendant plus de deux décennies ont permis de maintenir le ratio coût des intrants produit brut du coton dans une fourchette qui a fluctué de 27 à 43 % prix relatif du coton. Les évolutions en cours (baisse des prix du coton abandon des pratiques de subvention) font que certainement ce ratio va se maintenir à un niveau élevé défavorable pour les producteurs. Dans l'avenir, avec l'abandon des politiques de soutien, les fluctuations risquent de s'amplifier en raison du lien de plus de plus fort aux marchés internationaux.

## 2.4. CONCLUSION

A partir de 1980, les productions agricoles, les échanges marchands et les marchés des produits agricoles se sont développés avec la libéralisation économique mais aussi avec les évolutions des systèmes de consommation, des modes de vie et de l'organisation sociale. En rapport avec l'évolution de la démographie, le marché domestique pour les produits agricoles s'est largement développé, le Mali s'urbanise et le rapport entre le nombre d'urbains et de ruraux a fortement progressé. Cependant, les exploitations agricoles conservent toujours des stratégies d'autosuffisance, c'est-à-dire que les priorités de production ne sont pas données uniquement en fonction du marché mais pour satisfaire les besoins alimentaires de la famille ; ceci est particulièrement vrai pour les céréales qui ne sont commercialisées qu'à raison de 20 à 30 % selon les sources. Les revenus monétaires étant le plus souvent recherchés dans les activités non agricoles et dans les migrations (mais aussi l'élevage), surtout en dehors des zones cotonnières et de l'Office du Niger.

Le manque ou le mauvais état des infrastructures primaires (routes et pistes, communication, conservation et transformation) et le faible niveau de capacités des acteurs n'ont pas permis un développement important et rapide des filières des produits agricoles. Aujourd'hui en dehors du coton et du riz, les filières sont peu structurées et peu développées : les producteurs vendent en général une faible part de leur production (les surplus à des intermédiaires de grossistes ; ces derniers revendent ces produits bruts soit à l'exportation, soit sur le marché domestique national à travers des réseaux de détaillants très développés. Peu de valeur ajoutée est apportée aux produits agricoles bruts sortis des exploitations agricoles en dehors du transport et des marges commerciales. Il existe peu de filières agricoles structurées, ce qui limite leur accès au marché international. La principale filière réellement structurée est la filière cotonnière même si celle-ci est totalement orientée vers l'exportation de la fibre (moins de 2% de cette fibre est transformée sur place). La filière riz, notamment de la zone Office du Niger, est relativement bien organisée avec des exploitants agricoles et des petits artisans qui assurent la transformation et un réseau commercial bien structuré pour satisfaire le marché urbain en particulier de Bamako.

Les réformes qui ont abouti à la liberté pour le producteur de disposer de sa production ont été déterminantes dans l'évolution des marchés et des volumes de production. Les prix des produits agricoles ont été diversement influencés par la libéralisation. Pour les céréales sèches, l'évaluation de l'impact du programme de restructuration du marché céréalier pour la période 1986-1999 a conclu une tendance globale à la baisse des prix au producteur en terme nominal et réel. Par ailleurs, les variations de prix en fonction des conditions climatiques sont très fortes et s'amplifient. La libéralisation n'a pas induit une stabilisation des cours et les producteurs se retrouvent toujours dans des situations qui varient entre pénurie et surproduction ; certainement du fait d'absence de politique de stockage, de transformation et de conservation. Pour le riz, la libéralisation et la dévaluation ont permis d'améliorer la compétitivité du riz local par rapport au riz importé. A partir du milieu des années 90, c'est le riz de l'Office du Niger qui détermine le prix à la consommation à Bamako. Le marché et une production sécurisée ont permis de stabiliser les cours interannuels même si les variations saisonnières restent encore élevées. Pour le coton, le prix au producteur n'a jamais été libéralisé ; il est fixé en début de campagne et ceci constitue un élément favorable à la production en réduisant le risque. Pour la filière cotonnière, la gestion peu efficace des dispositifs de régulation des prix à la fin des années 90 (fonds stabilisation et système de ristourne) n'a pas permis de limiter l'impact de la baisse et des fluctuations des cours mondiaux.

Le marché des intrants au Mali est resté très limité. Seules les deux zones cotonnières et Office du Niger utilisent des quantités importantes d'engrais. En zone cotonnière le marché est contrôlé par la CMDT à travers le système de crédit lui-même garanti par le coton. En zone Office du Niger, la libéralisation s'est traduite par une détérioration de l'approvisionnement des producteurs aussi bien en termes de quantités et de qualités disponibles, de délai de livraison et de prix.

Même s'il existe une certaine concentration d'opérateurs commerciaux dans le secteur des importations et de la distribution des produits agro-alimentaires, globalement, les filières agricoles au Mali sont encore

loin du processus d'intégration et de contractualisation par les firmes et les réseaux de grande distribution alimentaire. L'étroitesse du marché domestique, les difficultés d'organisation d'un marché sous-régional fluide, la faiblesse des infrastructures et l'organisation socioéconomique encore très centrée sur l'autoconsommation peuvent expliquer cette situation.

La structure de la consommation en zone urbaine du Mali s'extravertie avec le développement des consommations de produits généralement importés (riz, sucre, farine, blé, lait, pâtes alimentaires, huiles et graisses alimentaires, etc.). Si cette tendance persistait et se renforçait, comme on peut facilement l'imaginer aujourd'hui, il serait alors difficile d'inciter un développement agricole national par une politique des prix aux producteurs.

La situation des filières et des marchés au Mali reste éloignée des grandes évolutions en cours au niveau mondial caractérisées par de fortes concentrations et intégration. Elle pourrait cependant changer notamment dans la zone Office du Niger, où la stratégie d'aménagement repose sur l'incitation aux investissements privés. De grandes exploitations privées (de plus de 100 ha) ou des entreprises agro-industrielles (de plus de 1000 ha par exemple pour le sucre) pourraient s'installer et devront cohabiter avec les petites exploitations familiales traditionnelles du site. Comment cette cohabitation va-t-elle se réaliser, quels seront les enjeux nouveaux par rapport au marché des intrants, des facteurs de production, du crédit, etc. ? De telles préoccupations devront faire l'objet d'approfondissement dans la prochaine phase de cette étude.

### 3. LES PROCESSUS DE SEGMENTATION DES STRUCTURES DE PRODUCTION : TENDANCES OBSERVEES ET CONSEQUENCES

#### 3.1. LES INDICATEURS DE CHANGEMENT

##### 3.1.1. FILIERE RIZ/ON

✓ *Réduction des superficies disponibles par famille*

Tableau 39 : Evolution de la filière riz à l'Office du Niger

Indicateurs	1991/1992	2001/2002
Superficies totales cultivées (ha)	44 435	54 404
Dont superficies réhabilitées (ha)	14 637	29 740
Nombre d'EAF attributaires	10 465	21 827
Superficie par exploitation (ha)	4,25	2,5
Surfaces repiquées (ha)	21 462	53 533
Urée (t/ha en moyenne)	0,145	0,232
DAP (t/ha en moyenne)	0,085	0,116
Fumure organique (t/ha moyenne)	0,625	3,301
Production (t)	180 909	332 078
Rendement (t/ha)	4,071	6,104
Foncier	Contrat annuel d'exploitation Obligation d'intensification et de paiement de redevances Marché foncier presque inexistant ; Gestion foncière autoritaire par ON.	Contrat annuel mais aussi PEA viager, Bail emphytéotique, Bail ordinaire, Marché de location-vente de terres en développement Comité paritaires de gestion des terres
Transformation	5 rizeries ON	Rizeries privatisées fermées ; Décortiqueuses AV/GIE et individuelles.
commercialisation	Achat rizeries ON ; Achats libres, Collecte AV/GIE.	marché libre et ouvert : Producteurs ; AV/GIE/CV CA ; Collecteurs ; demi-grossistes ; Commerçants individuels.

Des années 70 à la fin des années 90, les superficies aménagées de l'Office du Niger n'ont presque pas évolué alors que la croissance démographique était remarquable (croit naturel des populations résidentes, doublé d'une forte immigration des autres zones rurales du pays).

Le souci d'intensification a conduit l'Office du Niger à réduire les normes d'attribution de superficies des exploitations agricoles familiales au fur et à mesure des réaménagements et des réhabilitations des anciens périmètres. De 1978 à 2003, le nombre des familles<sup>79</sup> attributaires a été multiplié par plus de 5 (5 000 à 26 400<sup>80</sup>) avec une taille moyenne qui progressait passant de 11 à plus de 13 personnes. Dans le

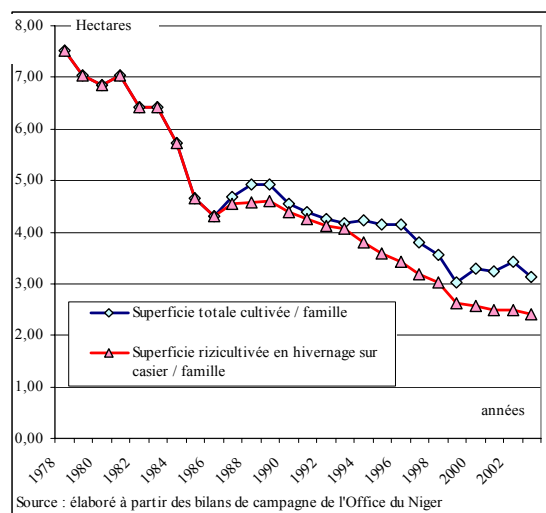
<sup>79</sup> Le nombre de villages concernés est passé de 136 à 249, soit une population moyenne par village qui a plus que triplé.

<sup>80</sup> Il semble cependant que le système d'information de l'Office du Niger surestime le nombre de familles attributaires.

même temps, la surface aménagée n'a que faiblement augmenté. Les superficies cultivées en riz en saison des pluies sur casiers sont passées de 36 500 ha à 63 500 ha. La surface moyenne en riz d'hivernage sur casier par famille attributaire a très fortement diminué passant de 7,5 à 2,4 ha. En prenant en compte toutes les cultures (riz de saison et de contre saison, et maraîchage) et tous les types d'aménagements (casiers et hors casiers<sup>81</sup>), la chute est moins prononcée (3,14 ha par famille en 2003).

Le double effet de la croissance démographique et de la réduction de la norme d'attribution a conduit à une diminution progressive depuis 20 ans, de la superficie cultivable par famille, malgré le lancement de programmes d'extensions des superficies aménagées de l'Office du Niger depuis la restructuration.

Figure 62 : Evolution des surfaces cultivées par famille attributaire



De 1978 à 2005, le nombre des familles attributaires est passé de 5 000 à 35 000 (voir Figure 50). La surface aménagée n'ayant que faiblement augmenté ; les superficies disponibles par famille ont fortement diminué.

La surface moyenne en riz d'hivernage sur casier par famille attributaire a très fortement diminué passant de 7,5 à 2,5 ha (voir Figure 62). Cette réduction des superficies attribuées par famille était un objectif recherché pour favoriser l'intensification agricole dans les programmes de réhabilitation (voir supra). Cependant, les éléments majeurs de la réduction sont la croissance démographique et la segmentation des familles. Si on prend en compte toutes les superficies cultivées (en hivernage et en contre saison, sur casiers et

sur hors casiers), on observe une séparation des courbes à partir de 1987 avec la prise en compte des hors casiers dans les statistiques de l'Office du Niger. Tout au long des années 90, les hors casiers et les cultures maraîchères de saison sèche contribueront au relèvement de la superficie moyenne cultivée par famille. Depuis 2000, les superficies cultivées en riz en contre saison s'ajoutant, il y a une inversion de la tendance avec une légère augmentation de la superficie totale cultivée alors que la superficie en casier poursuivait sa baisse. Ainsi, pour 2003, la superficie moyenne cultivée en casier en riz d'hivernage était de 2,4 ha/famille alors que la superficie moyenne annuelle était de 3,14 ha. Ce phénomène a en effet été aggravé par l'éclatement des familles suite à des différenciations sociales de plus en plus prononcées entre exploitations et à l'affaiblissement de l'organisation sociale traditionnelle (renforcement des comportements individualistes) (Coulibaly et al, 2004).

L'Office du Niger est donc aujourd'hui caractérisé par une forte concentration de petites et très petites exploitations (Coulibaly et al, 2006). Les « grandes » exploitations sont peu nombreuses et leurs disponibilités foncières apparaissent relativement faibles dès que l'on raisonne par actif ou par personne. Elles ont cependant une réelle capacité d'autofinancement qui provient de la taille importante des familles et de la concentration au niveau du chef d'exploitation des surplus dégagés par actif. L'importance de ces exploitations diminue par leur segmentation lors du décès du chef ou suite à des mésententes. La faiblesse des actifs impose aux petites exploitations de rechercher des activités complémentaires non agricoles pour subvenir aux besoins ou des activités très intensives en main d'œuvre comme le maraîchage avec des risques plus ou moins importants sur les prix de vente. La culture de l'échalote doit son succès à des risques moins importants en raison des possibilités de stockage. Bien qu'illégal, il existe un marché foncier très actif (cf. section 2.2.5). La progression des marges brutes par hectare et l'amélioration du taux d'intensité culturale ont permis de compenser en partie la baisse des superficies attribuées par famille (voir section 3.2.2.2)

<sup>81</sup> Hors casiers : terres aménagées en dehors des casiers de l'Office du Niger par les producteurs ; ces superficies n'ont été prises en compte qu'à partir de 1987 dans les statistiques de l'Office du Niger.



### ✓ Nouveaux circuits

Le désengagement de l'Etat de l'aval de la filière, avec notamment la privatisation des rizeries industrielles et la libéralisation du marché du riz se sont traduits par un profond changement dans les circuits et stratégies de transformation et commercialisation. Les rizeries n'ont pratiquement plus fonctionné depuis leur privatisation en 1997. Les décortiqueuses (de type Engelberg) privées ou collectives (associations villageoises) se sont développées et traitent la quasi-totalité du paddy. Il s'en est suivi une diminution globale et une grande hétérogénéité de la qualité du riz marchand. Au cours de ces dernières années, on observe l'apparition de machines plus performantes (décortiqueuses à rouleaux ou mini-rizeries) et une prise en compte de la qualité du produit avec des prix différenciés selon des critères de taux de brisure et de variété.

Ce sont les exploitations agricoles les mieux dotées en facteur de production (les plus grandes) qui ont pu investir dans ces activités qui leur ont procuré des ressources supplémentaires à travers des prestations de service pour les autres exploitations et une captation de la valeur ajoutée procurée par ces activités pour leur propre production. Ainsi, en 2003, les grandes exploitations disposent en moyenne de 0,8 décortiqueuses et 0,4 batteuses alors que les moyennes pour les autres types d'exploitation sont égales ou proches de 0 (Kébé et al, 2005).

### 3.1.2. FILIERE COTON/CMDT

Tableau 40 : Evolutions des exploitations agricoles en zone cotonnière

Indicateurs	1994	2003
Superficies totales cultivées	1 005 576	1 706 049
Dont superficies en coton (ha)	300 198	573 401
Nombre total d'EAF	110 367	165 204
Population totale des EAF	1 534 101	2 768 787
Population moyenne par EAF	13,90	16,76
Superficie moyenne par EAF	9,11	10,33
Superficie moyenne en coton (ha)	2,72	3,47
Matériels agricoles/EAF		
- Charrues	1,04	1,34
- Multiculteurs	0,72	1,11
- Semoirs	0,35	0,6
- Appareils de traitement phyto	0,42	0,68
Cheptel vif par EAF		
- Nombre de bovins	9,7	10,18
- dont bœufs de labour	2,6	3,20
- Nombre de petits ruminants	8,2	8,20

Source : adapté des annuaires statistiques du Suivi Evaluation de la CMDT

importante dans l'assolement (de 30 à 34 %).

Les exploitations ont pu capitaliser durant cette période avec d'une part une augmentation des équipements agricoles pour la culture (bœufs de labour, charrues, semoirs, etc.) et du cheptel vif et tout particulièrement des bovins

Entre 1994 et 2003, le nombre d'exploitations agricoles familiales concernées par la production de coton a augmenté de 50 % en raison à la fois : (i) de l'augmentation du nombre d'exploitations liée à la croissance démographique (créations de nouvelles exploitations par segmentation dans les zones cotonnières) et (ii) par extension des zones de production (nouvelles zones de Kita et du Sud Mali). Dans le même temps, la taille démographique des exploitations a augmenté (de 14 personnes à un peu moins de 17 personnes) plus vite que la superficie moyenne annuelle cultivée (de 9,11 à 10,32 ha). Il y a eu une légère baisse de la superficie cultivée par personne.

La culture du coton s'est généralisée avec une augmentation de la superficie moyenne cultivée annuellement par exploitation (2,7 ha à 3,5 ha) et le coton a pris une place plus

Ainsi, d'une manière générale pour la période concernée, le nombre des exploitations agricoles cotonnières a fortement progressé et ces exploitations ont renforcé leurs capacités productives ; ce qui s'est traduit par un doublement de la production de coton graine qui est passée de 293 000 tonnes en 1994/95 à 620 000 tonnes en 2003/04 (année record).

La zone cotonnière est vaste avec des régions où les terroirs sont saturés (par exemple le vieux bassin cotonnier de Koutiala) et d'autres où, au contraire, il reste des réserves foncières aujourd'hui occupées par des forêts ou des jachères anciennes. Les devenir des exploitations sont donc très différents d'une zone à une autre. Dans les zones saturées, l'intensification et la diversification des activités sont les voies possibles pour faire face à la croissance démographique et lutter contre la pauvreté ; sinon l'alternative sera la migration. Dans les zones non saturées, l'extension des superficies cultivées (processus en cours depuis plusieurs décennies) peut se poursuivre mais avec les nombreuses limites déjà énoncées.

## 3.2. LE PROCESSUS DE DIFFERENCIATION

### 3.2.1. LES FACTEURS EXPLICATIFS

#### ↳ *Evolution du milieu naturel*

Le climat, de type intertropical continental, est caractérisé par une longue saison sèche et une saison des pluies, allant de 2 mois au Nord à 5-6 mois au Sud. La pluviométrie moyenne varie de moins de 100 mm au Nord à plus de 1100 mm au Sud. Depuis les sécheresses, on observe une tendance à un climat plus aride<sup>82</sup>, caractérisé par une diminution globale des pluies utiles et à un déplacement des isohyètes de 200 Km (100 mm) vers le Sud.

La plus grande contrainte à laquelle se heurte la production agricole du Mali est probablement la quantité limitée et l'incertitude des pluies qui, avec la désertification croissante, ont eu pour effet de laisser 1,4 millions de ruraux vulnérables face aux pénuries alimentaires. La partie productive du Mali reçoit 150 à 1 200 mm de pluie par an, et les isohyètes se sont déplacés de 110 km vers le sud au cours des 30 dernières années. Cela a décidé le gouvernement malien à miser davantage sur l'agriculture irriguée.

Au cours des 30 dernières années, le pays a connu, au-delà de l'irrégularité des pluies, une baisse de la pluviosité et une progression de la désertification vers le Sud, avec de graves sécheresses dans les années 80 (surtout en 1983-84 et 1987-88), qui ont laissé un nombre de ruraux estimé à 1,4 million fortement vulnérables aux pénuries alimentaires.

Les ressources naturelles, qui constituent la base productive du secteur du développement rural, sont fortement menacées par la progression de la dégradation et du processus de désertification<sup>83</sup>, qui se manifeste à des degrés divers du Sud au Nord du pays. Cette forte dégradation résulte d'un ensemble complexe de facteurs climatiques (sécheresses récurrentes, forte irrégularité spatio-temporelle des pluies utiles,...etc.) et de facteurs anthropiques à mettre en liaison avec l'augmentation des besoins des populations (coupes pour le bois de chauffe et de service, défrichements agricoles, émondage pour nourrir

---

<sup>82</sup> Une étude de la FAO indique une diminution de la pluviométrie de 5% en moyenne par an depuis 1936.

<sup>83</sup> Par désertification, on entend la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en raison de différents facteurs, notamment les variations climatiques et l'activité humaine. Bien que la désertification soit souvent décrite en termes physiques, des facteurs socioéconomiques et politiques peuvent constituer des facteurs déterminants de son processus. Une norme permettant de la mesurer est l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD. Une combinaison de valeurs nationales ou sous-nationales de l'IDH pour les populations vivant dans les zones arides permettrait d'identifier les populations les plus vulnérables. Ceci est relativement bien documenté dans la carte mondiale de la dégradation des sols induite par l'homme (GLASOD), mais n'est pas disponible à une échelle adaptée pour des analyses au plan national ('DRYLANDS POPULATION ASSESSMENT II, UNDP').

les animaux et surpâturage, persistance de systèmes de production extensifs et non adaptés aux conditions du milieu, etc.).

On assiste depuis 1950, à une forte expansion des superficies mises en culture aux dépens de l'espace pastoral et des superficies laissées en jachère. L'expansion agricole dans les zones à faible rendement, la collecte de bois de feu et le surpâturage sont les facteurs intimement liés qui provoquent la dégradation des sols dans les zones semi-arides. Selon le CILSS<sup>84</sup>, en 2002 70% des 10,7 millions d'habitants que compte le Mali vivent dans des zones arides et semi-arides, où l'agriculture est limitée, et seulement 4 % vivent dans les zones sub-humides où l'agriculture est tout à fait viable. Malgré tout, de nos jours, plus de 70 % des Maliens se réclament agriculteurs. L'impact de l'activité humaine – l'agriculture sur les sols à faible rendement, la déforestation et le surpâturage – s'est traduit par une érosion des sols et une désertification à grande échelle dans de nombreuses régions du pays. Le surpâturage est le principal facteur de la baisse des niveaux de biomasse aérienne et de la dégradation des sols dans les zones à climat aride (Kigomo, 2003).

La dégradation des sols autour des villes est imputable à la demande croissante de bois de feu – environ 600 000 tonnes de bois sont transportées à Bamako chaque année. Pour l'essentiel, l'approvisionnement de ce bois se fait dans un rayon de 200 km autour des principales villes. La taille de la ceinture d'approvisionnement est fonction de la population de la ville et étant donné que 90 % des Maliens dépendent du bois de feu pour leur énergie de cuisson, la conséquence en est la dégradation des sols et la déforestation (Atkins, 2006). Dans ces zones urbaines, la déforestation progresse au rythme d'environ 100 000 ha par an (DNE, 2002).<sup>85</sup> Outre le bois de feu, ces ceintures d'approvisionnement jouent un rôle essentiel dans la satisfaction des besoins de pâturage pour l'élevage en milieu tant urbain que périurbain. Plus de 90% de l'énergie domestique provient de l'exploitation du couvert ligneux des formations naturelles. On notera à ce propos, que si les impacts sont importants sur l'environnement, ce mode d'approvisionnement en énergie, notamment pour la cuisine, des ménages ruraux et urbains fait que ces derniers sont déconnectés du marché mondial et n'ont pas subi les effets de l'augmentation du prix du pétrole et du gaz.

Le déséquilibre est de plus en plus grand entre les potentialités des pâturages et les charges animales. Des analyses du CIPEA indiquent que les sols nus sont passés de 4% en 1952 à 20% en 1975 en zone sahélienne. Ces dernières années, le cheptel s'est accru, exerçant une pression sur les ressources disponibles. Dans les régions gagnées par la désertification et où l'érosion éolienne a entraîné un envasement notable des fleuves et des points d'eau, il devient de plus en plus difficile d'obtenir de l'eau pour l'abreuvement du bétail. Cette situation s'est traduite par une concentration des animaux autour des points d'eau permanents, ainsi que par le déplacement des éleveurs vers le delta du Niger et plus au Sud. Le déplacement des éleveurs est source de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

L'ensemble de ces facteurs a conduit à une fragilisation importante des écosystèmes naturels et à une rupture en de nombreux endroits entre ressources et exploitation/mise en valeur. Une autre conséquence non moins importante est la migration vers le Sud des hommes et des troupeaux, à la recherche de terres de culture et de pâturages.

Au fil des années, la croissance démographique, l'extension des superficies cultivées et l'augmentation du cheptel ont provoqué une pression de plus en plus forte qui s'est traduite par la surexploitation des ressources naturelles causant une forte dégradation des terres : érosion, perte de matière organique et épuisement des éléments nutritifs.

---

<sup>84</sup> Etude réalisée pour le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel : DRYLANDS POPULATION ASSESSMENT II, 'World Resources Institute and UNDP, Novembre, 1999.

<sup>85</sup> (DNE-Direction nationale de l'énergie. 2002. Aperçu sur le secteur de l'énergie. Bamako. Mai 2002. MMEE. pp. 67).

Les ressources naturelles constituent la base des systèmes de production agricoles. L'accroissement de la population (voir section 1.2) et des effectifs du cheptel (voir section 1.3.2.3) a entraîné :

- un accroissement des superficies défrichées, liées en partie au développement de la culture attelée (notamment dans les années 80) mais surtout à l'accroissement de la population depuis le début des années 90 ; une diminution de l'espace pastoral ;
- une réduction de la durée des jachères avec passage à la culture permanente même dans la zone où il reste des réserves foncières ;
- une baisse de la fertilité des sols, suite à une exploitation permanente avec des restitutions insuffisantes de matière organique et d'éléments minéraux. Mais la situation reste encore assez mal connue dans de nombreuses zones où on observe une augmentation de la fabrication et de l'utilisation de la fumure organique par les paysans ;
- une accentuation des phénomènes d'érosion.

L'érosion hydrique sévit dans presque tout le pays : perte de terres estimée à 1 t/ha par an au nord contre 10 t/ha par an dans le sud du pays, avec des maxima de 31 t/ha par an dans le sud de la zone soudanienne ; perte aussi de matière organique et d'éléments minéraux entraînant une baisse des rendements agricoles. Une étude portant sur l'agriculture minière évalue les pertes de revenus dues à l'érosion à 365 F CFA/ha en zone sahélienne, 2 555 F CFA/ha en zone soudanienne et 7 460 FCFA/ha en zone soudano-guinéenne, soit globalement environ 9 milliards de F CFA par an pour tout le Mali.

L'érosion éolienne, souvent associée à l'érosion hydrique, sévit surtout au nord du pays. Les défrichements des terres de culture, la coupe du couvert ligneux (bois de chauffe et fourrage), accélèrent la dégradation des sols.

#### ↳ *Changement de l'environnement économique et institutionnel*

Les évolutions dans l'environnement économique et institutionnel des exploitations agricoles ont été importantes tout au long des différentes étapes qui ont marqué la vie politique et sociale du pays et qui ont été largement analysées dans les différentes parties de ce document.

Les politiques suivies depuis l'indépendance ont de manière continue mis l'accent sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et sur le développement des ressources monétaires pour l'Etat via le développement de productions d'exportation. Ces orientations ont été mises en œuvre de manière privilégiée dans deux situations aux caractéristiques contrastées d'une part en zone soudanienne avec le développement à partir de 1964 de la culture du coton confiée à la CMDT en 1974 et, d'autre part, en zone sahélienne avec la dynamisation pour la production de riz d'un aménagement colonial resté peu opérationnel, l'Office du Niger, restructuré à partir de 1979. Ces deux zones vont alors concentrer une grande part des ressources publiques affectées au développement agricole et rural : environ 30% des exploitations agricoles vont concentrer environ 70% des investissements publics.

Il faut rappeler, la récente monétarisation massive de l'économie. Les évolutions se sont déroulées dans un contexte d'encore faible monétarisation de l'économie des ménages ruraux avec une forte propension à l'auto fourniture des besoins alimentaires. Cette caractéristique perdure en grande partie même si dans certaines zones (coton et riz) mais aussi au Nord, l'économie monétaire s'est plus vigoureusement développée.

Depuis les années 90, la structure, la gestion et le financement des systèmes nationaux de recherche agricoles ont été soumis à un examen de plus en plus minutieux, en raison des réductions budgétaires et une plus grande préoccupation au sujet des questions environnementales et de la durabilité des systèmes de production.

Ces développements ont recentré le débat sur la gestion des systèmes, l'efficacité des programmes de recherche et de vulgarisation, la participation accrue du secteur privé dans leur financement et mise en œuvre, l'établissement des priorités de recherche et de vulgarisation, et la capacité de répondre aux besoins des producteurs (en particulier les petits producteurs) agricoles.

Les organisations communautaires et de producteurs jouent dorénavant un rôle plus important dans la conception et la gestion des programmes de développement, y compris les services de soutien à l'agriculture. Le secteur public recentré sur ses fonctions stratégiques et de régulation permet ainsi au secteur privé de prendre en charge la plupart des activités d'exécution des programmes, sur une base compétitive, contractuelle, et centrée sur la demande.

#### ↳ *Changement technique*

L'utilisation des engrais minéraux a doublé au Mali entre 1980 et 1990. Cependant le taux moyen de consommation d'engrais n'est environ que de 6,29 kg de NPK/ha, ce qui montre que le Mali est un pays ayant les plus bas taux d'utilisation des engrais au monde (Henao et Baanante, 1997).

Selon Breman et Traoré (1987), la disponibilité en fertilisants organiques au Mali ne permet de couvrir que le tiers des besoins pour maintenir la production. Il est donc indispensable de recourir aux engrais minéraux. On note, comme indiqué dans les parties précédentes une évolution notable de la production et de l'utilisation de la fumure organique (voir 2.1.2.2).

Les filières coton et riz (où sont concentrés les investissements publics) mais aussi maïs et les cultures irriguées ont enregistré des changements techniques conséquents depuis les années 90 (voir supra), alors que pour les autres cultures, les changements techniques sont peu nombreux et insuffisant pour assurer une évolution significative des productivités.

### 3.2.2. LES CONSEQUENCES STRUCTURELLES

#### 3.2.2.1. *Typologie des exploitations agricoles familiales*

##### ↳ *Zone cotonnière*

Dans la zone cotonnière, la CMDT et l'IER ont adopté depuis plus d'une décennie une classification dont les principaux critères de différenciation portent sur le niveau d'équipements en matériels des exploitations et la taille du cheptel bovin.

Les types d'exploitations sont caractérisés de la manière suivante :

- Type A : exploitations bien équipées pour la culture attelée avec au moins 2 paires de bœufs et un équipement complet (soit au moins 2 charrues, 1 multicultureur, 1 semoir et 1 charrette) et possédant un troupeau de plus de 10 ovins (y compris 4 bœufs de labour) ;
- Type B : exploitations disposant d'au moins 1 paire de bœufs de labour et 1 unité de culture attelée, mais ayant un troupeau de bovin de moins de 10 êtres, y compris les bœufs de labour ;
- Type C : exploitations disposant seulement d'un équipement incomplet pour la culture attelée, mais sachant conduire un attelage (location) ;
- Type D : exploitations en culture manuelle, connaissant peu ou pas la culture attelée.

Il faut ajouter à ces 4 types, quelques exploitations motorisées équipées de tracteurs qui constituent un groupe particulier (Associations de motorisés).

Des séries statistiques reconstituées par IER/ECOFIL à partir des données de suivi-évaluation et des annuaires statistiques de la CMDT, nous fournissent quelques éléments chiffrés sur l'évolution des 4 types d'exploitation de la zone CMDT entre 1994 et 2003.

Entre 1994 et 2003, la répartition des types d'exploitations a légèrement évolué avec une augmentation de la part des types A et B qui traduit le renforcement des capacités des exploitations avec une capitalisation qui a permis à certaines exploitations de progresser (diminution du poids des exploitations C et D).

Tableau 41 : Evolution des exploitations agricoles selon les types.

Année	Types	Nbre EA	% EAF par type	Population totale	Pop-ulation moyenne	Superficie moyenne (ha)	Superf. en coton (ha)	Charrues	Bœufs de labour
1994	Type A	22 073	20%	573 908	26,00	16,83	4,81	1,97	5,60
	Type B	57 391	52%	728 864	12,70	8,78	2,16	1,09	2,50
	Type C	13 244	12%	111 250	8,40	4,91	1,28	0,51	0,80
	Type D	17 659	16%	109 484	6,20	3,94	0,97	0,07	0,10
	Ensemble 94	110 367	100%	1 523 506	13,80	9,15	2,39	1,03	2,53
2003	Type A	39 649	24%	1 092 330	27,55	17,53	5,89	2,44	6,59
	Type B	89 210	53%	1 351 532	15,15	9,47	2,87	1,26	2,93
	Type C	16 520	10%	175 938	10,65	5,88	1,54	0,80	0,61
	Type D	21 476	13%	171 164	7,97	3,80	1,17	0,00	0,00
	Ensemble 03	166 855	100%	2 790 963	16,73	10,30	3,24	1,33	3,19

Source : adapté des annuaires statistiques du Suivi Evaluation de la CMDT

On constate une croissance de la population dans tous les types d'EAF, mais cette augmentation est relativement moins importante dans les grandes exploitations (type A et B avec respectivement + 6% et + 19%) que dans les petites exploitations (plus de 25 % pour les C et D). La part du coton dans l'assolement, a augmenté et en particulier pour les grandes exploitations.

On constate aussi, seulement pour les types D, une diminution des superficies totales cultivées qui passent de 3, 94 ha en moyenne en 1994 à 3,80 ha en 2003. Toutes les EAF ont cependant continué à accroître leur superficie en coton, même les D (de 0,97 ha à 1, 17 ha en moyenne).

#### ↳ Zone Office du Niger

Plusieurs travaux de caractérisation des exploitations agricoles familiales ont été menés dans la zone ON. (Coulibaly et al, 2006) font l'analyse détaillée suivante des types d'exploitation de la zone.

#### ↳ Les « grandes » exploitations agricoles familiales

Ces exploitations agricoles (18%) sont d'une taille nettement supérieure à la moyenne avec une population deux fois plus importante, un cheptel et des équipements nombreux (bovins, batteuses et décortiqueuses, tracteur ou motoculteur pour certains) et un foncier supérieur à la moyenne (10,42 ha de SAU disponible totale dont 9,20 ha en irrigué).

Ces exploitations ont pu capitaliser dans les animaux et les équipements et diversifier leurs activités productives : intensification de l'élevage (production laitière ou embouche), prestation de service de battage ou décorticage mais aussi de transport, autres activités non agricoles.

#### ↳ Les exploitations agricoles moyennes

Les exploitations de ce groupe (30% de l'ensemble) ont des caractéristiques proches de la moyenne avec un peu moins de 12 personnes, un peu plus d'un attelage, et une superficie irriguée disponible par personne de 0,38 ha. C groupe se subdivise en deux sous classes : les exploitations agricoles (21 %) et les exploitations avec un chef d'exploitation double actif (9 %).

- Les exploitations familiales moyennes agricoles

Elles ont des activités productives peu diversifiées : la production la plus importante est la riziculture et le taux de diversification des cultures est le plus bas de toutes les classes. Le niveau de capitalisation est assez faible avec peu d'animaux en plus des bœufs de trait et très peu de matériel motorisé. La superficie

irriguée disponible est de 4,12 ha (dont 3,77 ha sur casier et 0,35 ha sur hors casiers), soit légèrement supérieure à la moyenne générale.

- Les exploitations moyennes de doubles actifs.

Ce groupe est composé pour une grande part d'exploitations qui ne résident pas dans les villages (76 %) et dont le chef a une activité principale autre qu'agricole qui lui procure un revenu (souvent un salaire de la fonction publique). Dans ce groupe presque tous les chefs d'exploitation ont été scolarisés ou alphabétisés. Cette double activité est un des facteurs explicatifs d'un nombre plus élevé d'animaux ; d'un équipement motorisé plus important et de pratiques intensives d'élevage. Les superficies irriguées disponibles sont légèrement inférieures à celles du groupe des exploitations moyennes agricoles.

#### ↳ *Les petites exploitations irriguées*

Les petites exploitations irriguées constituent le groupe le plus important avec 45 % des exploitations de la zone mais 25% de la superficie irriguée et 30 % de la population. Le groupe est divisé en deux en fonction de l'équipement et des surfaces disponibles : les exploitations équipées représentent 13% et les non équipées sont plus nombreuses avec 32%. Ces deux classes sont similaires pour les variables démographiques : des chefs d'exploitation plus jeunes, une population plus faible (8 personnes et un peu moins de 5 actifs par exploitation).

- Les petites exploitations agricoles familiales équipées.

Elles ont un équipement minimum avec un attelage complet et dans 80% des cas une charrette et possèdent quelques animaux. Même peu important, le capital productif existe. Les superficies sont très faibles avec seulement 2 ha SAU dont 1,79 ha en irrigué. La superficie irriguée par personne n'est que de 0,28 ha, et par actif de 0,5 ha.

Ces exploitations ont vu leur disponible foncier décroître avec les réhabilitations ou lors de séparation de famille. Aujourd'hui elles ont atteint une situation précaire en terme de satisfaction des besoins à partir des activités agricoles, même si l'intensification peut pour certaines pallier une partie du déficit foncier.

- Les petites exploitations agricoles familiales non équipées

Les exploitations de ce groupe n'ont presque aucun équipement et animal. Le disponible foncier est de 2,44 ha de SAU totale dont 2,20 en irrigué.

C'est dans ce groupe que l'on trouve les taux les plus élevés de nouveaux arrivants (34 %), de non adhérents à une organisation paysanne (24 %), de non attributaires de casiers (18 %) et en corollaire d'emprunteurs ou loueurs de terre (31%), de doubles actifs (44%). Du fait de l'importance des autres activités et du petit nombre de personnes présentes, le nombre d'actifs dans l'exploitation est le plus faible de tous les groupes (1,81 actif/EA) et la superficie par actif agricole la plus élevée de tous les groupes (1 ha/actif).

Ce sont des petites exploitations en situation précaire ou de survie qui pour faire face aux besoins ne peuvent pas compter sur la seule agriculture irriguée. Ce sont de nouveaux arrivants qui tentent d'entrer dans l'agriculture irriguée ou des exploitations qui ont « perdu » une partie de leur foncier en raison d'une segmentation de la famille, de la réallocation lors d'une réhabilitation, ou suite à une éviction.

- Les petites exploitations mixtes (irrigué/pluvial)

Ce groupe se distingue des autres par l'importance de l'agriculture pluviale (le riz occupe moins de 25 % de la superficie cultivée), d'où l'appellation de « mixte ». Ce sont des exploitations de taille moyenne (11 personnes, 6,5 actifs) avec un nombre conséquent d'animaux et d'équipements, même si le niveau reste légèrement inférieur à la moyenne. Les matériels motorisés sont inexistant.

La SAU totale est importante (7,68 ha) mais essentiellement constituée par le pluvial (6,41 ha). La superficie irriguée moyenne est la plus faible avec 1,27 ha dont 0,76 ha sur hors casiers et seulement 0,51

sur casiers. La superficie irriguée par actif est de 0,24 ha et la superficie sur casier par personne n'est que de 0,05 ha. C'est dans ce groupe que se trouvent les plus forts taux de chef d'exploitation analphabètes (60 %), qui n'adhèrent à aucune organisation (42 %), de non attributaire de parcelles sur casiers (44 %) et qui empruntent ou louent des terres irriguées (32 %).

L'Office du Niger est donc caractérisé par une forte concentration de petites et très petites exploitations. Les « grandes » exploitations sont peu nombreuses et leur foncier apparaît comme relativement faible dès que l'on raisonne par actif ou par personne. Elles ont cependant une réelle capacité d'autofinancement qui provient de la taille importante des familles et de la concentration des surplus dégagés par actif au niveau du chef d'exploitation. L'importance de ces exploitations diminue par segmentation au décès du chef ou suite à des mésententes. Les petites exploitations sont dans des situations précaires qui imposent la recherche d'activités complémentaires non agricoles pour subvenir aux besoins ou des activités très intensives en main d'œuvre comme le maraîchage avec des risques plus ou moins importants sur les prix de vente.

### **3.2.2.2. Performances économiques**

Cette section se limite à la présentation de quelques conséquences pour la zone cotonnière et la zone Office du Niger.

#### **↳ Coton**

La marge brute agricole totale moyenne par exploitation (voir détail Annexe tableau 10 et Figure 63) varie fortement d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques et dans une moindre mesure de l'évolution des prix des céréales sèches (pour le coton en fin de période). La marge a augmenté en francs courants depuis le début des années 90 pour les types A, B et C. Seul le groupe D voit sa marge brute agricole totale stagner en francs CFA courants. Cependant les variations interannuelles sont fortes. Pour les exploitations du type A, la marge totale aurait doublée en dix ans (de un peu plus de 1 million de F CFA par exploitation en 1991 à un peu plus de deux millions de F CFA en 2002).

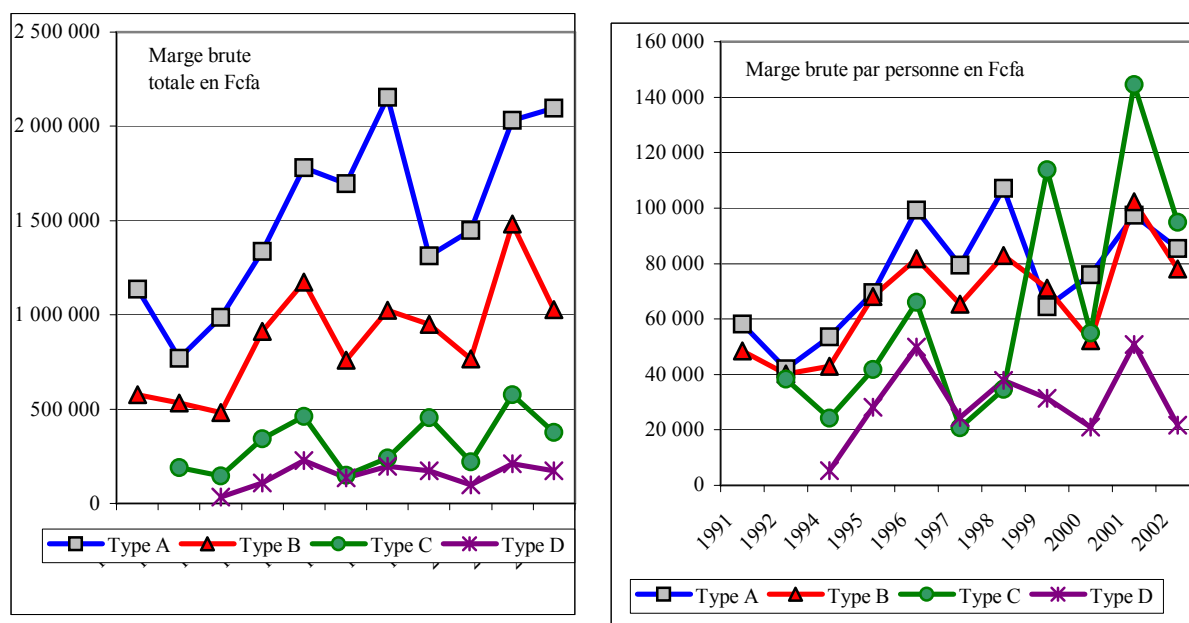
L'évolution de la marge brute moyenne par personne, a elle aussi progressé pour les types A, B et C mais a stagné pour le groupe D. Si les écarts entre les types ont été importants durant le milieu des années 90, ils se sont fortement réduits à la fin des années 1990.

L'évolution de la marge brute agricole laisse penser que le revenu global des exploitations agricoles (sauf pour celles du type D) a augmenté sur la période, en raison essentiellement de l'augmentation des prix et de l'extension des superficies, puisque les rendements n'ont pas progressé (exception faite du maïs). Comme l'indique l'évolution de la marge brute par personne, le revenu agricole par personne a également progressé, cette progression apparaît plus forte pour les exploitations des types C et D qui sur la période ont rattrapé les exploitations de type A. En final, les marges par personnes sont très voisines pour les exploitations des types, A, B et C et c'est parce que les exploitations de type A sont de plus grande taille que le « revenu » total agricole est plus important, ce qui leur confère aussi une capacité d'autofinancement supérieure par rapport aux autres types d'exploitation.

Enfin, ces évolutions en francs courants apparaissent très limitées si l'on prend en compte l'érosion monétaire sur la période avec notamment une dévaluation de 50 % de la valeur du Fcfa par rapport au franc français en 1994.



Figure 63 : Evolution des marges brutes totales par exploitation et par personne selon les types d'exploitation



Source ESPGRN/IER Sikasso cité par Kébé et al 2003

#### ↳ Riz

L'évolution des performances des activités agricoles et d'élevage dans la zone Office du Niger sur la période 1980 à 2000 sont remarquables avec une forte croissance agricole (tirée par l'augmentation des rendements, la diversification et l'intensification agricole, l'augmentation tendancielle des prix du riz, etc.). La situation au milieu des années 80, c'est-à-dire au tout début de la libéralisation a fait l'objet d'une évaluation par la Coopération française (Amselle et al, 1985). Les paysans cultivaient et livraient la totalité de la production à l'Office du Niger, après déduction de l'autoconsommation déterminée sur la base de 250 kg de paddy par bouche à nourrir (ce qui ne fait qu'environ 162 kg de riz blanc par personne pour l'année).

La marge bénéficiaire du paysan (qui devait permettre de rémunérer le travail familial mais aussi les autres charges liées au travail, aux intrants pour l'entretien des animaux de trait ou des équipements, etc.) était de 670 kg soit 42% de la production. Selon les données de l'Office du Niger, sur les 5 500 exploitations agricoles familiales attributaires de terres (appelés colons), 36 % ne recevaient pas de revenu monétaire et 21% recevaient un revenu entre 1 et 100 000 Fcfa. Les enquêtes faites dans le cadre de l'étude ont montré qu'à cette période : (i) 42 % exerçaient l'activité rizicole à perte ; (ii) 30 % des exploitations avaient des résultats technico-économiques relativement bons qui leur permettaient d'accumuler (c'étaient des exploitations de grande taille avec des revenus diversifiés) ; enfin les 28 % restants parvenaient « plus ou moins » à équilibrer leur activité rizicole (Amselle et al, 1985).

A partir du début des années 80, les marges des producteurs ont nettement progressé comme l'indique les tableaux ci-dessous.

Tableau 42 : Evolution des revenus agricoles issus du riz avant et après dévaluation, selon la taille des exploitations

Type de zone	Zone réaménagée			Zone non réaménagée		
	Petites	Moyennes	Grandes	Petites	Moyennes	Grandes
Types d'exploitation agricoles						
Critères de différenciation	< à 4 ha	[ 4 à 10 ha]	> à 10 ha	< à 4 ha	[ 4 à 10 ha]	> à 10 ha
Répartition dans l'ensemble de l'Office du Niger	0,21	0,17	0,03	0,26	0,28	0,05
Revenu riz avant dévaluation 1992-93	175 200	134 800	174 600	71 200	90 800	121 500
Revenu riz après dévaluation 1995-97	273 100	378 700	328 500	190 100	240 800	266 400

Source : Mariko et al, 1998.

Avec la libéralisation des filières, le réaménagement des infrastructures et les innovations techniques, les résultats économiques des exploitations agricoles ont fortement progressé (voir tableau ci-dessous) et en particulier après la dévaluation de 1994 car à la forte hausse des rendements (de 3 à 4 t/ha) s'est ajouté un relèvement significatif des prix du riz (de 77 Fcfa à 125 Fcfa/kg) qui se poursuit (voir Figure 55). Les marges sont ainsi passées de 120 000 Fcfa/ha avant dévaluation à 268 000 Fcfa/ha après dévaluation.

Tableau 43 : Evolution des marges brutes\* rizicoles depuis le début des années 90

Périodes	Sources **	Rendements moyens	Part des superficies réaménagées	Prix de valorisation du paddy	Marge brute* par ha	Marge brute* par personne
		t/ha	%	Fcfa/kg	Fcfa/ha	Fcfa/pers
Avant dévaluation (1992-94)	(a)	3,07	31%	77	119 983	42 012
Après dévaluation (1995-97)	(a)	4,05	39%	121	267 709	82 198
Campagne 1999-2000	(b)	4,30	54%	117	283 605	97 823
Campagne 2005-2006	(c)	4,10	-	125	294 494	72 182

\* Marge brute : marge hors amortissement et entretien des animaux et du matériel et sans rémunération de la main d'œuvre familiale

\*\* Sources données issues d'enquêtes auprès d'échantillon d'exploitations agricoles : (a) calculé à partir de (Mariko D., et al., 1999) ; (b) (Bélières J.-F. et Bomans E., 2001) ; (c) Bélières J.F. et al données IER-ECOFIL (enquêtes FSP ECO10 de 2005) en cours d'analyse.

La progression des marges brutes par hectare et l'amélioration du taux d'intensité culturale a permis de compenser en partie seulement la baisse des superficies attribuées par famille au moins jusqu'en 2000, puisque la marge brute par personne est passée de 42 000 Fcfa à 98 000 Fcfa. Pour 2005, les données disponibles indiquent une nouvelle baisse (voir Tableau 43).

Mais ce mode de calcul valorise toute la production, or les exploitations ne commercialisent qu'une partie de leur production ; celle-ci doit d'abord permettre d'assurer les besoins céréaliers pour l'alimentation de la famille. Ainsi, certaines exploitations ont pu perdre une part non négligeable de leur revenu.

### 3.3. CONCLUSION

L'agriculture malienne demeure encore essentiellement familiale avec un lien structurel particulier existant entre les activités économiques et l'organisation familiale qui atténue fortement les différenciations entre exploitations : « les grandes exploitations agricoles » en zone cotonnière ou rizicole disposent de facteurs de production en quantité plus importantes que les autres exploitations, cependant elles ont aussi une population importante si bien que les facteurs de production ramenés aux actifs familiaux ou aux membres présents restent relativement faibles et proches des moyennes des autres types d'exploitations.

L'analyse de l'évolution des superficies rizicoles au Mali fait apparaître une forte réduction de la surface par exploitation et par actif en raison de l'augmentation de la population alors que la progression des superficies aménagées est très faible. L'arrivée de migrants et l'éclatement des exploitations familiales ont accentué le phénomène dans la zone Office du Niger. La situation des producteurs de la zone Office du Niger s'est améliorée avec la libéralisation durant les années 90 avec l'amélioration des performances (rendement, petite transformation, organisation du marché). Aujourd'hui, ce phénomène d'insuffisance de terre est un des éléments qui remet en question les acquis : la baisse des superficies n'a été qu'en partie compensée par une augmentation de la productivité de la terre et des prix du riz. Les exploitations ont diversifié avec les productions maraichères et intensifié avec la double de culture de riz, mais cela reste insuffisant pour les plus petites exploitations et ce d'autant plus que le riz est d'abord utilisé pour l'autoconsommation familiale.

Pour la culture cotonnière, le développement des productions s'est fait par extension des superficies, ce qui a conduit à la saturation progressive des terroirs dans l'ancien bassin cotonnier et au déplacement du front pionnier vers le sud des régions de Sikasso et de Kayes. Dans les zones saturées, la productivité stagne (voire diminue pour le coton) et ne permet pas de compenser la croissance démographique ; la baisse des prix au producteur va accentuer le processus de paupérisation des exploitations agricoles et accélérer les départs en exode ou en migration, notamment vers les fronts pionniers.

Les ressources naturelles, qui constituent la base productive du secteur du développement rural, sont fortement menacées par la progression de la dégradation et du processus de désertification, qui se manifeste à des degrés divers du Sud au Nord du pays. Cette forte dégradation résulte d'un ensemble complexe de facteurs climatiques (sécheresses récurrentes, forte irrégularité spatio-temporelle des pluies utiles,...etc.) et de facteurs anthropiques à mettre en liaison avec l'augmentation des besoins des populations (défrichements anarchiques pour le bois de chauffe et de service, défrichements agricoles, émondage et surpâturage, persistance de systèmes de production extensifs et non adaptés aux conditions du milieu, etc.).

Depuis 1950, et surtout depuis les années 80 la croissance agricole a été obtenue par l'expansion des superficies cultivées. Celle-ci se fait aux dépens de l'espace pastoral et des superficies en jachère. Par ailleurs, les ressources ligneuses constituent la base de la consommation énergétique des ménages ruraux mais aussi urbains. Il y a une tendance lourde à la dégradation des pâturages<sup>86</sup>. Les troupeaux se concentrent de plus en plus dans les régions au Sud du pays par déplacement avec la transhumance (du Nord vers le Sud), mais aussi parce que le troupeau des agro-pasteurs s'accroît de manière importante. Le déséquilibre est de plus en plus grand entre les potentialités des pâturages et les charges animales. .

L'ensemble de ces facteurs a conduit à une fragilisation importante des écosystèmes naturels et à une rupture en de nombreux endroits entre ressources et exploitation/mise en valeur. Une autre conséquence non moins importante est la migration vers le Sud des hommes et des troupeaux, à la recherche de terres de culture et de pâturages.

Il faut noter que les politiques de développement agricole au Mali se sont surtout caractérisées depuis les années 1980 par un certain bicéphalisme qui a consisté à mettre l'accent d'une part, sur le développement des cultures de rente (riz en zone ON et coton en zone CMDT) et d'autre part, un certain abandon des zones diffuses (zones de cultures pluviales de subsistance non irrigables et inappropriées à la culture du coton) aux vicissitudes d'un marché libéralisé des céréales, des intrants, du crédit agricole, du conseil agricole, etc.

Les réalités actuelles au Mali remettent de plus en plus en cause cette option politique dans la mesure où ces zones (ON et CMDT) qui devaient servir de pôle de développement rural se retrouvent au centre de polémiques concernant l'état de fragilisation actuel des acteurs et les problèmes de gestion au sein de ces filières.

Ce constat révèle que la libéralisation à elle seule ne permet pas d'expliquer l'évolution des dynamiques agricoles : elle est un facteur majeur de changement qui modifie radicalement le champ des opportunités et des contraintes mais dont les résultats effectifs dépendent aussi de la situation antérieure (Losch et al 2003)

---

<sup>86</sup> La dégradation des pâturages due à la surpopulation du bétail n'a pas souvent été prise en compte dans des opérations de développement. Le principal problème tient au changement de comportement – comment un projet peut-il demander aux communautés pastorales de limiter la taille de leurs troupeaux, alors que le bétail représente de l'argent/une richesse et détermine le statut de ces communautés depuis des générations. Une autre difficulté tient à la manière de gérer les ressources dont l'accès est ouvert et qui existent au sein des communautés pastorales. Bien que nul n'ignore que la terre est dégradée du fait du surpeuplement des troupeaux, il n'existe aucune mesure incitative pour réduire la taille des troupeaux, car le coût de la dégradation pour un individu est pris en charge par l'ensemble de la communauté des utilisateurs (y compris ceux qui pratiquent la transhumance) et il n'existe aucune mesure incitative pour réduire la taille des troupeaux. Dans de nombreux cas, la dégradation des zones pastorales est généralement abordée dans le cadre de projets intégrés qui mettent davantage l'accent sur le bien-être pastoral (santé animale, formation et renforcement des capacités en général) et, dans une moindre mesure, les moyens de subsistance de rechange.

## 4. RISQUES ET BLOCAGES IDENTIFIABLES, POSSIBILITES D'ADAPTATION ET RECOMPOSITIONS EN COURS

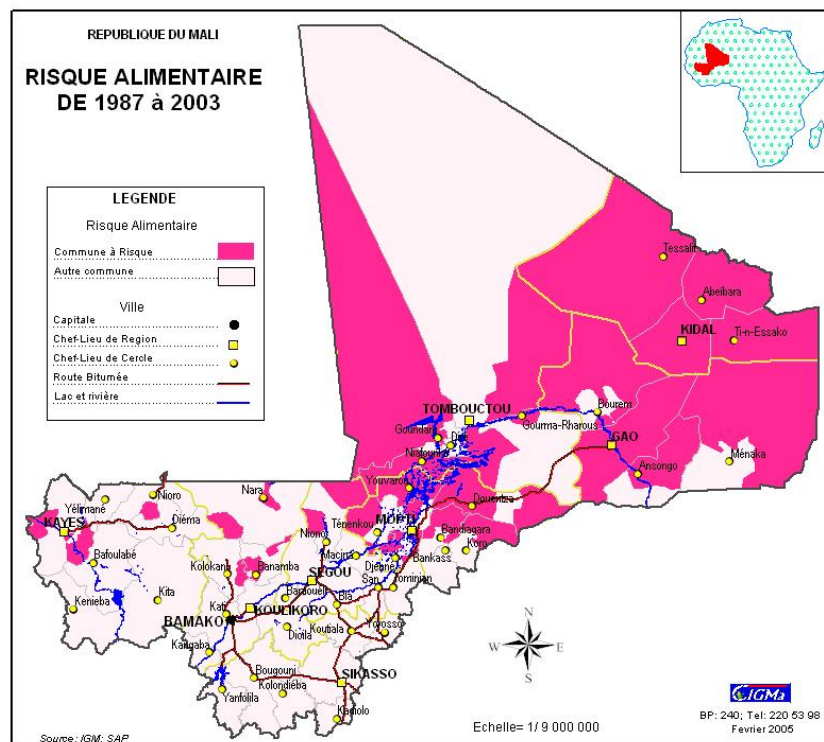
### 4.1. RISQUES ET BLOCAGES

#### 4.1.1. GROUPES SOCIAUX ET LIEUX VULNERABLES

D'une manière générale, le Mali vit dans une situation d'insécurité alimentaire chronique et de vulnérabilité généralisée, principalement structurelle. Le constat fait par le Système d'Alerte Précoce (SAP) est que de 1986 à nos jours, les populations connaissent des difficultés alimentaires à une échelle plus ou moins grande, suivant les conjonctures une année sur trois. Cette situation s'explique à la fois par l'évolution conjoncturelle des variables exogènes à savoir la pluviométrie, la crue, les déprédateurs, l'insécurité physique et également des facteurs endogènes tels que les techniques culturales rudimentaires, le système d'élevage extensif et la pêche encore traditionnelle.

De façon structurelle, les populations les plus vulnérables sont essentiellement localisées (voir carte ci-dessous) dans le Sahel occidental, le Plateau Dogon, le Nord du Delta central du fleuve Niger, les zones lacustres de Mopti et Tombouctou, la zone de Bourem et la région de Kidal (PAM SAP, 2005).

Figure 64 : Zones en insécurité alimentaire structurelle (source SAP)



Si à la fin des années 90, on situait les zones les plus vulnérables au Nord du 14<sup>ème</sup> parallèle en zone sahélo-saharienne, les enquêtes récentes indiquent que même dans la zone cotonnière (considérée comme la plus riche du pays) la pauvreté sévit (en termes monétaires). De même, il existe d'importantes couches de pauvreté dans la zone considérée comme favorisée<sup>87</sup> de l'Office du Niger.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) en collaboration avec le SAP et l'UNICEF a mené une « Enquête globale sur la Sécurité alimentaire et la Nutrition » (AGSVA) sur l'ensemble du territoire national en décembre 2005.

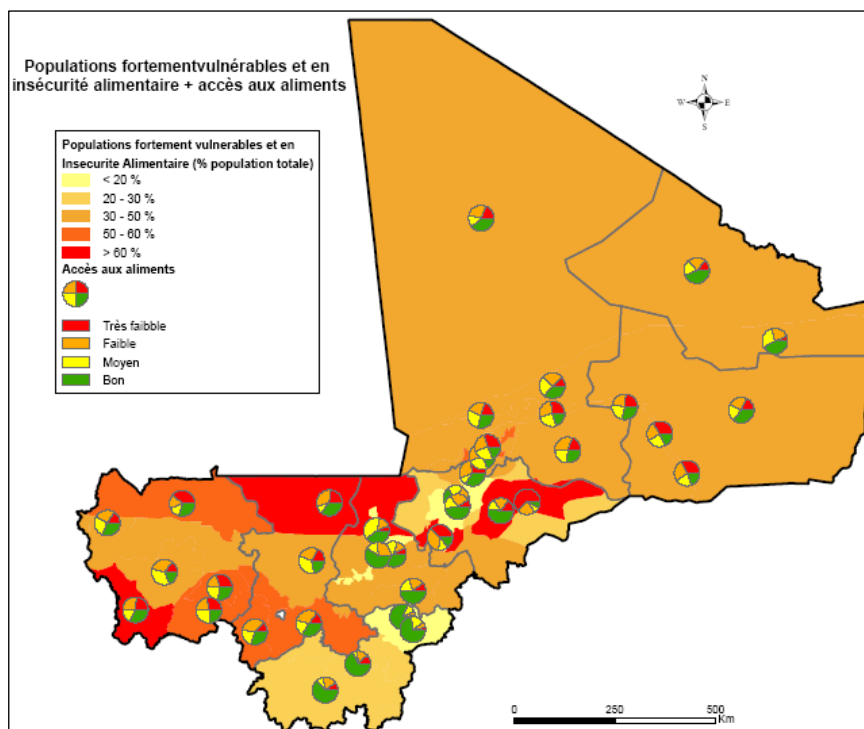
Les résultats de l'enquête montrent qu'environ 2 millions de personnes, soit 25 % des ménages ruraux, sont dans une situation d'insécurité alimentaire. Environ 1, 2 millions des personnes, soit 15% des ménages ruraux, sont dans une situation de vulnérabilité.

<sup>87</sup> L'une des raisons ici est le morcellement continu des terres irriguées, face à une croissance démographique importante et de nouveaux investissements en zone Office trop marginaux. Cf. « L'analyse de la filière Riz au Mali » Baris/Zaslavsky « Notes et stratégies » AFD 2005.

En terme de malnutrition aiguë (poids pour taille), ce sont 28 % des enfants qui sont exposés et 11% qui en souffrent effectivement.

Les ménages en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité élevée se rencontrent un peu partout : nord et sud des régions Kayes et Koulikoro, nord de Ségou, Plateau Dogon et ceinture du delta central du Niger, Cercle de Douentza et zone lacustre.

Figure 65 : Populations fortement vulnérables et en insécurité alimentaire + accès aux aliments (source PAM, 2006)



La région de Mopti est la plus touchée par la malnutrition aiguë avec un taux de 19 %. La Région de Sikasso a un taux de 11%, et la Région de Kayes avec un taux de 10,7 %.

Les Régions de Sikasso et Koulikoro sont les plus affectées par la malnutrition chronique, avec des taux respectivement de 46 et 41,5 %, très au dessus du seuil critique de 30 % de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dans la Région de Mopti, le taux s'explique par la pauvreté et la vulnérabilité structurelles induisant un faible accès aux aliments, couplé avec une

mauvaise utilisation des aliments. Dans la Région de Sikasso, il serait plutôt dû à une mauvaise utilisation des aliments.

#### 4.1.2. ANALYSE DE LA PAUVRETE AU MALI

Les études d'envergure nationale, basées sur des échantillons plus représentatifs de la population malienne et portant sur l'impact des réformes macro-économiques sur l'évolution de la pauvreté, datent de 2001 et se fondent sur l'EMEP 2001.

Les résultats de cette enquête ont révélé que la pauvreté domine en milieu rural : 88% des pauvres et 98% des plus pauvres.

La pauvreté de masse<sup>88</sup> touche près de deux tiers (64 %) des maliens et environ 22 % de la population totale vivent dans l'extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté est de 76 % en milieu rural contre 30 % en milieu urbain. Cette incidence est nettement plus accentuée dans les régions du Nord du pays (Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal)

<sup>88</sup> Ou pauvreté des conditions de vie qui se traduit par une situation de manque dans les domaines relatifs à l'éducation, la santé, l'alimentation, etc. De nombreux indicateurs peuvent être utilisés. En ce qui concerne l'alimentation et la santé, on utilise souvent les indicateurs de malnutrition, d'émaciation et d'insuffisance pondérale pour les enfants de moins de 5 ans. On notera que ces indicateurs au Mali suivent les indicateurs de pauvreté monétaire.

Par ailleurs, il faut deux fois plus d'efforts d'investissement en milieu rural (46 % de profondeur) pour amener les localités pauvres au même seuil de pauvreté qu'en milieu urbain, où la profondeur de la pauvreté est de 22 %.

La pauvreté monétaire<sup>89</sup> a été évaluée avec un seuil de pauvreté fixé à 144 022 Fcfa par personne et par an<sup>90</sup>. L'incidence est de 68 % au plan national avec une forte proportion d'extrême pauvreté 55%. L'écart est très prononcé entre milieu rural et urbain (incidence de 81 % et 33%).

La répartition régionale diffère sensiblement de celle de la pauvreté de masse ; les régions où l'incidence est la plus forte sont les régions de Koulikoro, Sikasso et Mopti (de 84 % à 79 %), alors que les régions les plus au Nord ont des incidences inférieures à 55%.

Les dépenses alimentaires représentent, en moyenne, près de 73 % des budgets des ménages dans l'ensemble du pays. Plus la pauvreté augmente, plus la part de l'alimentation dans le budget augmente variant de 66 % pour les «moins pauvres» à 83 % pour les «très pauvres». Notons que la pauvreté monétaire est peu différente entre les hommes et femmes, même si elle est légèrement plus élevée pour ces dernières.

Les résultats obtenus par le PNUD (cf. Rapport 2003 du PNUD) basé sur l'indice de développement humain corroborent ceux de l'EMEP et classent le Mali au 172<sup>ème</sup> rang sur les 175 pays pris en compte :

A la dernière année de mise en œuvre du CSLP (2002-2006) au Mali, le constat qui se dégage est que l'objectif fixé qui était de ramener à 47,5 à l'horizon 2006 l'incidence de la pauvreté, n'a pas été atteint. En effet, cette incidence n'a pas connu d'amélioration significative (68,26% en 2001 contre 59,14% en 2005), alors que pour la même période le PIB est passé de 979,4 à 1930,3 milliards de FCFA.

Pourtant, la part des dépenses budgétaires liées à la lutte contre la pauvreté a sensiblement augmenté ces dernières années. Elle s'est située en 2005 autour de 60,39%.

Ces résultats sont confirmés par les dernières estimations de l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) en 2005. L'analyse de la pauvreté selon le milieu de résidence révèle un écart significatif entre le milieu rural (73,04%) et le milieu urbain (20,12 %). Mais la contribution relative du milieu rural (91,08%) a beaucoup évolué par rapport à 2001 où elle était de 87,39%. La profondeur de la pauvreté en 2005 estimée à 24,14% constitue une réelle avancée par rapport à la période de référence de 2001 où cet indicateur avoisinait les 31,4%. Ceci montre que la distance des pauvres par rapport au seuil de pauvreté diminue malgré une appréciation de ce dernier.

Le fait que le Mali après la dévaluation ait renoué avec la croissance sans pour autant entamer significativement l'incidence de la pauvreté, s'explique notamment par l'accroissement des inégalités de revenu sur cette période. La quasi-totalité des très pauvres demeurent ruraux et n'arrivent pas à améliorer leurs conditions de vie. Ils n'arrivent pas à améliorer durablement leurs revenus agricoles, en les diversifiant, du fait de leurs faibles moyens et de leurs difficultés d'accès au crédit.

La réduction de la pauvreté requiert de profonds changements de politique publique, un investissement massif dans les domaines de la formation du capital humain (éducation et santé), l'accès au financement pour l'investissement productif et le rationnement du crédit.

---

<sup>89</sup> Ou pauvreté de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante. En 2001 dans le cadre de l'EMEP, elle a été analysée à partir des dépenses de consommation des ménages.

<sup>90</sup> Ce seuil a été réévalué par l'ODHD en 2005 à 153 310 FCFA par personne et par an.

### 4.1.3. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES VULNERABLES

Selon les résultats de l'étude récente menée par le PAM/UNICEF, le poids des groupes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, classés selon le mode de vie, sont indiqués dans le tableau suivant.

Tableau 44 : Distribution des profils d'insécurité et de vulnérabilité

Groupes	Types d'exploitation	Taux d'insécurité alimentaire	Taux de vulnérabilité forte
Très vulnérables	Agriculteurs purs	40%	21%
	Agriculteurs maraîchers	37%	10%
	Artisans	33%	30%
Moins vulnérables	Salariés	70%	12%
	Agro-pasteurs	60%	20%
	Agriculteurs vivant des transferts	62%	28%
	Eleveurs	48%	32%

Source PAM 2006

Tableau 45 : Les profils d'insécurité et de vulnérabilité par Région

Région	Insécurité	Fortement Vulnérable	Modérément vulnérable	Sécurité alimentaire
Kidal	19%	24%	21%	36%
Gao	24%	23%	20%	33%
Tombouctou	22%	23%	20%	35%
Koulikoro	43%	15%	17%	25%
Ségou	15%	10%	17%	58%
Sikasso	11%	14%	15%	60%
Mopti	27%	18%	21%	34%
Kayes	36%	14%	14%	36%

Source : PAM 2006

## **4.2. DIFFICULTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES**

Il est de plus en plus admis que la coopération au développement est caractérisée depuis l'ajustement structurel par une forte dépendance des Etats bénéficiaires de l'aide vis-à-vis de l'agenda des bailleurs de fonds, avec une faible implication des acteurs nationaux dans la définition des politiques. Ceci est dû en partie à une défaillance des équipes dirigeantes dans la fonction de maître d'ouvrage des stratégies, politiques et programmes de développement mis en œuvre. Ceci constitue un facteur de blocage avec des politiques qui sont mal ou peu « appropriées » par les politiques et l'administration chargée de les mettre en œuvre et dont l'application se fait avec de nombreuses résistances.

Gouvernements et Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'attèlent depuis une dizaine d'années à rétablir cette situation. Dans ce cadre, le CAD, l'OCDE et PNUD ont lancé en 1997 une initiative pour améliorer la coordination et l'Aide Publique au Développement (APD).

En Mars 2005, les Etats signataires de la Déclaration de Paris sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide se sont engagés à prendre des mesures pour l'appropriation par les pays partenaires, l'alignement de leurs soutiens sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires et l'harmonisation des actions des donateurs.

A la Table ronde des bailleurs de fonds du Mali sur le CSLP (Genève, mars 2004) une des principales recommandations a porté sur l'amélioration de la coordination des activités des PTF à travers l'harmonisation des programmes et des procédures.

Le faible leadership gouvernemental aux niveaux général et sectoriel constitue une contrainte majeure à l'amélioration de la coordination et à l'harmonisation.

La création en fin 2004 par le Président de la République d'une Mission de Développement et de Coopération (MDC) mandaté pour faire des recommandations sur la problématique relative à la coordination de l'aide et à l'harmonisation des procédures constitue une réponse à ces préoccupations.

Le processus d'élaboration concerté du CSLP – 2<sup>ème</sup> génération et la généralisation envisagée de l'approche de financement par « l'aide budgétaire » et l'élaboration des cadres de dépenses à moyen terme de divers secteurs constituent des avancées remarquables.

La mise en place d'une feuille de route en vue d'atteindre les objectifs de la déclaration de Paris doit faire l'objet d'un processus de concertation, avec la participation active de tous les acteurs du développement (Associations, ONGs, Secteur Privé...).

## **4.3. CROISSANCE ECONOMIQUE ET REGIME MONETAIRE**

Le Mali, signataire du traité portant création de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en mai 1962, en est sorti dès juillet 1962 mais a réintégré cette union en 1984. De fait, le franc CFA a cours légal et valeur libératoire au Mali. L'objectif principal de la politique monétaire conduite par la BCEAO, l'institut d'émission du franc CFA, est la préservation de la valeur interne et externe de la monnaie. Cette politique a connu de nombreuses transformations, en 1975, en octobre 1989 et en octobre 1993 de sorte que le nouveau dispositif de gestion monétaire de l'UEMOA se fonde sur un recours accru aux mécanismes de marché, privilégiant ainsi les méthodes de régulation indirecte de la liquidité.

La politique monétaire de la BCEAO (2002a) repose sur l'utilisation de taux d'intérêt directeurs propres à l'Institut d'émission, sur un marché monétaire rénové et sur la libéralisation des conditions de banque. En appui à ces instruments, un système de réserves obligatoires permet de modifier le comportement du système bancaire et d'agir sur le coût du crédit. A la suite des décisions prises au mois de juillet 1996, dans le cadre de l'approfondissement du marché monétaire, le dispositif de gestion monétaire de la



BCEAO comprend trois volets essentiels : 1/ le marché monétaire utilisant le guichet d'appel d'offres avec le système d'adjudications (injection ou reprise de liquidités) et le marché interbancaire ; 2/ les procédures permanentes de refinancement, notamment celles de la pension et du réescompte, mises en œuvre à l'initiative des établissements de crédit ; et 3/ le système des réserves obligatoires, comprenant trois champs d'intervention, à savoir, le champ d'application des réserves, l'assiette de calcul et le coefficient des réserves obligatoires.

Plus généralement, les innovations portent sur le remaniement de la grille des taux directeurs de la BCEAO, avec l'instauration d'un taux de prise en pension, dont l'évolution est adaptée à celle du taux du marché monétaire, qu'il influence et pour lequel il peut servir de signal. Le marché monétaire a également subi de profonds changements, dans le but de constituer un instrument privilégié de gestion des trésoreries bancaires et des interventions de l'Institut d'émission. La Banque Centrale y participe désormais comme intervenant. Le volume et la nature de ses interventions sont déterminés en fonction des orientations qu'elle se propose d'impulser au marché et au comportement des banques, au regard de ses objectifs en matière de politique de la monnaie et du crédit et de la situation conjoncturelle de liquidité. La libéralisation des conditions de banque se traduit notamment par des taux débiteurs applicables aux crédits à la clientèle, libres et fixés d'accord parties, sous réserve qu'ils ne dépassent pas, tous frais, commissions et rémunérations de toute nature compris, le taux légal de l'usure, défini comme le double du taux d'escompte de la BCEAO.

L'expérience de l'intégration monétaire dans l'UMOA/UEMOA<sup>91</sup> est atypique, dans la mesure où l'instauration d'une monnaie commune au mois de mai 1962 a précédé la mise en place des conditions économiques de sa pérennité, en particulier l'effectivité de règles édictées en matière de convergence et de bonne gestion macroéconomiques. La coopération monétaire existant avec la France est illustrée par l'existence du mécanisme dit du « compte d'opérations »<sup>92</sup>, qui contribue à garantir une parité fixe entre le franc CFA et l'Euro. Dans ce cadre, la recherche de la stabilité des prix est présentée comme un objectif susceptible d'assurer la soutenabilité à long terme du taux de change et la compétitivité des économies de l'UEMOA. Par ailleurs, fortement dépendantes des chocs d'offre exogènes (aléas climatiques, variation erratiques des cours des matières premières...), cette zone a dû faire face à diverses fluctuations asymétriques auxquelles la politique monétaire commune a eu à répondre. En particulier, Guillaumont (2002) a analysé les facteurs pouvant favoriser l'occurrence dans l'UEMOA de chocs asymétriques, notamment la forte spécialisation agricole déterminée par la géographie. En effet, les économies sahéliennes sont relativement proches les unes des autres, mais se distinguent des économies des pays « côtiers ». D'autre part, deux économies, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, sont plus industrialisées que les autres.

Une étude<sup>93</sup> s'est attachée à décrire et à évaluer l'impact des mouvements des taux directeurs de la BCEAO sur la croissance et l'inflation entre 1989 et 1999 (Nubukpo 2002). A cet égard, un modèle a été spécifié, dont les principaux résultats sont au nombre de trois. En ce qui concerne l'inflation, l'impact d'une variation du taux du marché monétaire est significatif aussi bien à court qu'à long terme et présente le signe négatif attendu dans l'Union prise globalement. En revanche, l'impact est d'une très faible intensité, proche de zéro. En outre, le taux de prise en pension exerce un impact significatif contraire au signe attendu, aussi bien à court qu'à long terme, dans l'Union, et dans les différents pays, notamment au Mali. L'estimation de l'équation de croissance révèle ensuite l'existence d'un impact significatif mais très faible, à court et long terme, des modifications des taux d'intérêt de la BCEAO. S'agissant du Mali, l'investissement réel semble être le principal moteur de la croissance économique. Les coefficients de correction d'erreur, qui illustrent le degré d'homogénéité des réponses des différentes économies de

---

<sup>91</sup> Le traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) date de mai 1962, alors que celui instituant l'UEMOA ne date que de janvier 1994. Contrairement aux idées reçues, le traité de l'UEMOA n'a pas remplacé celui de l'UMOA. Les deux traités coexistent et celui de l'UMOA sert encore de base juridique aux aspects strictement monétaires. Cependant, dans le présent article nous avons choisi, sauf à de rares reprises, de ne mentionner que l'UEMOA pour faciliter la lecture, le recours au traité de l'UEMOA nous permettant d'évoquer à la fois les aspects réels et les aspects monétaires et financiers. De plus, il est prévu à terme une unification des deux traités.

<sup>92</sup> Pour cerner les tenants et aboutissants du fonctionnement du « compte d'opérations », se référer aux ouvrages de Hugon (1999, p. 19) et Claveranne (2005, p. 50).

<sup>93</sup> Les résultats de cette étude ont été validés par les autorités monétaires de la zone et publiés dans le « Rapport Annuel » de la BCEAO, 2002, b, pp. 20-21.

l'UEMOA suite à une même politique monétaire, sont enfin fortement différents d'un pays à l'autre. Ces différences traduisent une grande hétérogénéité entre les économies, du point de vue de leur capacité à retrouver leur niveau d'équilibre de long terme, en réponse à une décision de politique monétaire. L'étude plaide pour une amélioration de la connaissance des mécanismes de transmission de la politique monétaire au secteur réel dans le cadre de l'UEMOA et surtout pour une évaluation des implications du cadre institutionnel d'exercice de la politique monétaire de la BCEAO, ainsi que la mise en évidence des paradoxes induits par ce contexte.

**L'absence d'objectif de croissance dans les missions de la BCEAO.** La BCEAO a opté pour une cible d'inflation de 2% comme principal objectif de la politique monétaire de l'UEMOA<sup>94</sup>. Un tel choix provient de l'arrimage du franc CFA à l'Euro car cette cible est celle retenue par la Banque Centrale Européenne (BCE). Or, dans un régime de taux de change fixe avec une libre circulation des capitaux, il est impossible pour la BCEAO d'avoir une politique monétaire durablement différente de la zone ancre, c'est-à-dire la zone Euro, conformément aux enseignements du « triangle des incompatibilités de Mundell ». Ce rattachement institutionnel, hérité des accords de coopération entre la France et l'UMOA/UEMOA, contraint donc la BCEAO dans sa capacité de choix de son objectif de politique monétaire. En effet, dans un régime de changes fixes, l'inflation contribue, du fait de la perte de compétitivité qu'elle engendre, à la détérioration progressive des comptes extérieurs et à la surévaluation du taux de change, fragilisant ainsi la parité entre les monnaies.

De fait, la cible d'inflation de 2% retenue par la BCEAO, identique à celle de la Banque Centrale Européenne, semble impérative au regard des contraintes qu'induit l'existence d'un taux de change fixe entre les deux zones. Il peut ne pas être problématique si l'on retient le principe suivant lequel « ce qui est bon pour la zone Euro est bon pour la zone CFA ». Rien n'est moins sûr cependant, au regard de la pertinence de cette cible d'inflation pour la zone Euro, en butte aux critiques d'économistes d'obédience keynésienne<sup>95</sup>, mais surtout, ici, en termes de pertinence pour la zone UEMOA : les défis qui se posent à ces pays en développement, notamment le Mali, sont autrement plus complexes et la contribution potentielle de la monnaie à la réalisation de la croissance économique devrait pouvoir susciter une large réflexion. L'adoption d'une telle cible d'inflation peut en effet sembler exagérément restrictive pour des économies qui auraient besoin de 7% de croissance du PIB pour atteindre les objectifs du millénaire (ODM), notamment celui de réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015.

La préoccupation de croissance est d'autant plus légitime que cette dernière semble reliée à l'investissement dans la zone UEMOA. En effet, les études empiriques ont généralement mis en évidence à court terme, outre les facteurs climatiques, le rôle majeur joué par l'investissement réel et l'évolution des termes de l'échange. A long terme, le capital humain, le taux d'investissement et la croissance des exportations, sont les variables qui influent significativement sur la croissance par tête dans les pays de l'UEMOA. L'investissement est donc le principal moteur de court et de long terme de la croissance des économies de l'UEMOA. Ses principaux déterminants sont : la stabilité du cadre macroéconomique, la qualité de l'environnement juridique, judiciaire et fiscal, les perspectives de profit réel des entreprises, l'efficacité de l'intermédiation financière, l'assainissement des finances publiques et la qualité de la dépense publique. On ne peut cependant passer sous silence le rôle crucial du crédit à l'économie comme moteur de l'investissement.

A cet égard, le système bancaire de l'UEMOA, du fait de son excessive frilosité en matière d'octroi de crédits, dans un contexte où le déficit budgétaire des Etats est interdit par des critères de convergence plus restrictifs que ceux de la zone Euro, et où les concours au Trésor sont désormais bannis (suppression de l'article 16 des statuts de la BCEAO en septembre 2002) porte assurément une part de responsabilité dans la faible performance de la zone en matière de croissance économique. En particulier, par une politique monétaire à tendance pro-cyclique du fait de l'origine non monétaire de l'inflation dans la zone UEMOA (l'inflation y provient plus des aléas climatiques que d'une offre de monnaie excessive (Doe et Diallo

---

<sup>94</sup> La BCEAO se veut ainsi plus vertueuse que l'UEMOA, laquelle a retenu une cible d'inflation de 3% dans le cadre des critères de convergence macroéconomique. On peut se demander pourquoi l'Institut d'émission, la BCEAO, a une cible d'inflation différente de celle retenue par le Conseil des Ministres de l'UMOA/UEMOA, officiellement en charge de la définition de la politique monétaire de la zone.

<sup>95</sup> Confère le rapport N° 59 du Conseil d'Analyse Economique (CAE, 2006)

1997)) et excessivement monétariste, la BCEAO ne peut s'exonérer de toute responsabilité dans la faible performance enregistrée par les économies de l'UEMOA, en particulier le Mali, en termes de croissance économique.

La BCEAO semble donc privilégier l'objectif de change au détriment de celui de croissance économique. Le coût économique d'un tel choix est de plus en plus lourd en termes de compétitivité de l'économie malienne dans un contexte de dépréciation continue du dollar américain vis-à-vis de l'Euro (dépréciation de plus de 32% depuis l'année 2001). En effet le rapport Jumbo N°15 de l'Agence Française de Développement (AFD, 2006) indique une appréciation du taux de change effectif réel (TCER) du franc CFA de 13,1% pour la zone UEMOA sur la période 2001-2006. Sur la même période, on note une dégradation des termes de l'échange de 8% dans la zone UEMOA. Ces chiffres traduisent une perte inquiétante de compétitivité des économies de l'UEMOA depuis la dévaluation de 1994, dans la mesure où le TCER à l'export calculé depuis 1994 montre une appréciation de 24% (32% pour la seule période 2001-2006). Pour illustrer le coût du CFA « fort » pour l'agriculture malienne, le cas du coton paraît emblématique : en effet, pour une parité virtuelle d'1 Euro = 1 Dollar US, la fibre de coton exportée par le Mali se vendrait à 820 FCFA/KG sur le marché mondial. Or, avec la parité actuelle, à savoir 1 Euro = 1,36 Dollar US, la fibre de coton est vendue à 616 FCFA/KG, en deçà des coûts de production de la fibre évalués à environ 650 FCFA au Mali. Le manque à gagner pour l'économie malienne (de l'ordre de 42 500 000 FCFA pour une production estimée à 208 333 Tonnes de coton fibre).

Les autorités monétaires de l'UEMOA semblent ainsi avoir largement opté pour une logique d'extraversion<sup>96</sup>, en développant un attachement quasi-viscéral à l'idée d'un franc CFA « fort », qui signifierait la bonne santé des économies ouest africaines et leur conformité à l'impératif international de rigueur macroéconomique. Ainsi, lors de la création de l'UMOA en 1962, au lendemain des indépendances, le choix fait ou subi d'un taux de change fixe entre le franc français et le franc CFA n'a jamais été remis en question. On peut en conclure que la volonté de s'attacher à une monnaie forte, que l'on peut interpréter comme une rémanence de l'empire, a été symbolisée et ouvertement revendiquée par le biais d'un lien monétaire formalisé avec l'ancienne puissance coloniale, la France. L'extraversion se traduit ici très concrètement, par le fait que la relation monétaire extérieure apparaît finalement plus importante que les relations internes, comme l'indique la priorité accordée à l'objectif de change sur l'objectif de croissance. Plus exactement, le primat de la « bonne » insertion internationale, symbolisée par cette relation monétaire bien spécifique, amène à gérer les rapports internes sans remettre en cause la stabilité et la fixité du taux de change. De facto, ce choix perpétue la domination de la consommation sur la production, la prime implicite en faveur de la consommation, qui plus est, de la consommation importée, autre forme de la préférence pour une gestion extravertie des relations économiques.

## **4.4. POSSIBILITES D'ADAPTATION ET RECOMPOSITIONS EN COURS**

### **4.4.1. LES OPTIONS DE SORTIE EXISTANTES**

#### ***4.4.1.1. Le développement des activités non agricoles en milieu rural***

La disponibilité en terre irriguée est devenue aujourd'hui une contrainte majeure au développement de l'Office du Niger, et remet de plus en plus en cause la viabilité économique des petites exploitations agricoles familiales dont beaucoup sont entraînés dans une spirale de précarisation : manque de terre, production insuffisante, manque de trésorerie, non éligibilité au crédit bancaire, chute de rendement et de production.

Face à cette situation, les exploitations concernées ont développé des stratégies d'adaptation qui combinent à la recherche de revenus non agricoles, la diversification et l'intensification agricoles et parfois l'ajustement du disponible foncier (location d'une partie de l'exploitation) pour faire face aux

---

<sup>96</sup> Bayart (1999) a une réflexion stimulante sur l'extraversion « dépendante » de l'Afrique et ses conséquences pour le développement.

difficultés et éviter l'éviction des terres irriguées pour non respect des clauses contractuelles avec l'Office du Niger.

#### ↳ *Système de production à base riz*

Malgré la diminution des superficies cultivées par famille, le revenu issu de la culture riz augmente. D.Mariko et al.(2001) ont trouvé que les revenus dans tous les types d'exploitation ont augmenté en moyenne de 188 000 FCFA/ha à 261 000 FCFA/ha. Cette hausse des revenus s'accompagne d'une amélioration de la journée de travail familial (1 500 à 3 600 FCFA/jour), toute chose qui permet de maintenir les bras valide sur l'exploitation.

Avec la maîtrise de l'eau, les possibilités de culture sont nombreuses (riz mais aussi fruits et légumes) pourvu qu'elles soient portées par des filières organisées et avec un secteur aval développé et efficace (entreprises de stockage, transformation, commercialisation) capable d'assurer des débouchés aux productions. La compétitivité de la culture du riz et du maraîchage reste à améliorer. La zone de l'Office du Niger devient un pôle de développement qui attire des immigrants ruraux et urbains qui possèdent une qualification professionnelle.

#### ↳ *Système de production à base coton*

Une étude du Club du Sahel (M. Dème 1995), a montré que la zone a attiré de nouveaux migrants. Autre fois les migrants étaient surtout des agro-éleveurs venant d'autres zones rurales ou de l'intérieur de la zone. Depuis 1990 la composition sociale de ces migrants s'est profondément modifiée avec l'arrivée de retraités, de jeunes diplômés, de partants volontaires à la retraite et de licenciés des sociétés et entreprises d'Etat. Cette situation a entraîné dans la zone, le développement de plusieurs activités comme la menuiserie, la mécanique, l'électricité, les ateliers de couture, etc.

Par ailleurs le développement de la culture du coton a contribué à la densification du réseau routier dans la zone et à l'émergence de nombreuses structures de santé (CSCOM), d'éducation (écoles communautaires), de marchés hebdomadaires, etc. Des agglomérations moyennes se sont fortement urbanisées comme Koutiala, Bougouni, Kadiolo, etc.

En matière de stratégie de production l'augmentation de près de 59% du prix du coton en 1994 a encouragé les paysans à augmenter leur superficie en coton au détriment de la jachère et des superficies des cultures qui ne font pas l'objet d'exportation. Cela s'est traduit par une augmentation de la production totale de 88%. Cette augmentation de la production a entraîné la création de plusieurs unités d'égrenage avec la création de nombreux emplois saisonniers pour les jeunes ruraux, réduisant ainsi l'exode rural.

#### **4.4.1.2. L'exode rural**

Selon les données des recensements généraux de la population et de l'habitat du Mali, le taux d'urbanisation est passé de 16,8% en 1976 à 22,0% en 1987 puis à 26,8% en 1998, ce qui traduit une forte tendance à l'urbanisation. Le Mali était essentiellement un pays rural il y a vingt cinq ans. Cette évolution est le fruit de l'exode rural. Le milieu urbain où est concentrée la plus grande partie des services et infrastructures socio-économiques et sanitaires attire de plus en plus de ruraux qui quittent leur village espérant trouver de meilleures conditions de vie en ville.

De façon spécifique, les taux d'urbanisation les plus élevés sont observés dans les régions les moins peuplées : Gao avec 34,0%, Kidal avec 32,9% et Tombouctou avec 19,6%. Dans ces régions les taux ont fortement augmenté au cours des 25 dernières en raison des sécheresses successives qui ont détruit le potentiel productif des zones rurales et très certainement de l'insécurité provoquée par les rebellions dans le Nord du Mali.

La région de Sikasso avec un taux de 21 % est l'une des régions les plus urbanisée. Ce taux a fortement augmenté entre 1987 et 1998 en raison du fort développement du chef lieu de région (Sikasso) mais aussi des villes secondaires (Koutiala, Bougouni, Kadiolo, etc.) qui ont bénéficié des retombées de la filière coton (industrialisation, développement des activités commerciales et des services).

### 4.4.1.3. Les migrations

Le Mali a longtemps été et demeure toujours un pays à grands courants migratoires tant internes qu'externes. Il a en effet été un trait d'union entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne, et servait de lieu de passage de l'extrême Ouest Africain vers d'autres pays côtiers du Sud à économie relativement plus attrayante.

Les pays d'accueil primaire à forte concentration de maliens sont essentiellement : la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Ghana, le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Gabon, la République Démocratique du Congo, la Zambie, le Burundi, le Soudan, la Libye, l'Algérie, l'Arabie Saoudite et la France. Actuellement, en plus de ces destinations, beaucoup de migrants maliens accueillis par les pays d'Afrique d'Australe, les Etats-Unis d'Amérique, les Petits Dragons d'Asie.

La migration vers les zones agricoles plus favorables intéresse principalement les terroirs aménagés du delta intérieur du Niger où le bas cours du fleuve Sénégal et les zones de culture de rente. Ces migrations vers les zones à haut potentiel productif ne sont pas évaluées encore moins leur impact sur les ressources naturelles (installation sur des terres dites marginales).

Pour ce qui est du système à base riz, les migrations se faisaient de façon saisonnière (pour une campagne) mais de plus en plus, ces migrants qui viennent des zones Nord s'installent durablement sans avoir accès à la terre et très souvent, ils diversifient leurs activités dans le petit commerce. La proportion des exploitations immigrées sans terre peut varier de 10 à 20% des exploitations agricoles en zone Office du Niger (Kébé et al. 2003, provisoire).

Avant l'indépendance, les premiers courants migratoires inter-régionaux étaient surtout orientés sur le bassin arachidier du Sénégal. Ce mouvement s'est estompé dès le début des années 1960 pour s'orienter vers les pays côtiers où les migrants travaillaient surtout dans les plantations et dans les mines.

Concernant l'importance des destinations, Gubert (2000) distingue trois périodes :

- avant 1975 les destinations France (64%) et Afrique de l'Ouest (24%) sont privilégiées ;
- à partir de 1975, l'espace migratoire s'élargit, notamment avec l'apparition de l'Afrique Centrale (Gabon, et Congo avec les retombées positives du choc pétrolier de 1973) et d'autres régions du monde ;
- entre 1985 et 1997, ce sont les flux internes qui se développent et deviennent majoritaires (20 à 40% des flux).

Quant aux migrations de longue durée les destinations principales restent les pays de la sous région et la France (où les migrants travaillent dans la métallurgie, la voirie, la chimie, etc.).

Actuellement, les choix des partants sont beaucoup plus diversifiés et les flux touchent également l'Afrique Centrale et Orientale, les autres pays d'Europe et les Etats Unis.

En ce qui concerne les périodes de migration, l'émigration permanente est constatée chez 38 % des exploitations en zone CMDT contre 27 % en zone Office du Niger.

La migration importante en zone Office du Niger contribue à lever la contrainte de main-d'œuvre nécessaire à l'intensification des systèmes de culture. Elle joue aussi sur le niveau (relativement bas) de rémunération du travail.

#### ***4.4.1.4. L'agriculture irriguée, potentiel de développement***

Les performances remarquables obtenues laissent à penser que la production locale pourrait se développer davantage et permettre de répondre à la croissance de la demande. On estime en effet que la demande de riz devrait augmenter à environ 1,151 millions tonnes pour une offre actuelle de 1,031 millions tonnes. Il faudrait donc un relèvement de 30% du rendement actuel pour absorber le déficit ou un accroissement des surfaces. De tels progrès supposent de s'attaquer aux facteurs limitant – maîtrise de l'eau, manque de capital et faiblesse des infrastructures. Grâce aux revenus distribués par la croissance de la filière riz, des progrès notables dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire pourraient être réalisés.

Même si le prix des importations, légèrement supérieur au riz local, semble indiquer une faible concurrence de celles-ci, leur croissance rapide récente alors que la production locale stagne et que la demande est en hausse, amène à s'interroger sur les mécanismes à l'œuvre. Si la croissance de la demande de riz est satisfaite par la production locale, la valeur ajoutée distribuée dans l'économie sera plus importante que si la nation fait appel aux marchés extérieurs. En d'autres termes, alors qu'une vaste majorité de maliens est touchée par la pauvreté, on peut espérer une évolution vers un régime alimentaire plus riche et plus varié, et une croissance de la demande en riz. Si celui-ci est produit dans le pays, les revenus associés à cette activité y seront distribués, ils sont susceptibles de produire des effets d'entraînement, du fait de la croissance de la demande solvable ainsi induite. Si la croissance de la demande est satisfaite par les marchés extérieurs, les effets d'entraînement dans l'économie domestique seront bien moindres.

#### ***4.4.1.5. Le coton et les conséquences des subventions des pays du Nord***

Dans le cas spécifique du Mali où 3,3 millions de personnes vivent du coton, l'étude de Adjovi, Wetta et Sanogo (2004) met en évidence pour l'année 2001, un impact négatif des subventions du Nord (EU et UE) sur l'économie malienne. En effet, à partir d'une matrice de corrélation et de calculs d'élasticités, ces auteurs ont obtenu les résultats ci-après :

- une baisse directe des recettes de 1,6% pour le Trésor public ;
- une diminution de 1,8% du revenu global ;
- une élasticité de 0,3 entre les indicateurs de pauvreté et le cours mondial ;
- une élasticité de 0,87 entre le revenu du coton et les indicateurs de pauvreté.

Pour ces auteurs, « il apparaît que le cours mondial du coton détermine à la fois la production de coton du Mali, le prix au producteur et le revenu agricole. Cependant, la part du cours est moins importante dans la création de valeur ajoutée par exploitation ».

Ainsi, la réponse malienne à la baisse des cours mondiaux de coton et à l'important déficit de trésorerie de la CMDT (compagnie malienne de développement des textiles, quasiment détentrice du monopole d'achat du coton graine) a été l'adoption en janvier 2005 d'un nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine au producteur. Ce mécanisme se traduit concrètement par la baisse du prix d'achat de 210 FCFA le kg de coton « premier choix » en 2004, à une fourchette comprise entre 160 FCFA et 175 FCFA le kg à compter de la campagne 2005 et la fin du système de prix minimum garanti (article 8 du nouveau mécanisme). Le plancher de cette fourchette de prix (qui a été finalement retenu fin avril 2005 comme prix initial pour la campagne 2005/2006, à savoir 160 FCFA) et certaines dispositions du nouveau mécanisme conduisent à poser la question des conséquences pour les producteurs et l'ensemble de la filière cotonnière malienne à court et à moyen termes.

L'objectif de l'étude de Nubukpo et Keita (2005) a été d'analyser l'impact prévisible de la mise en place du nouveau mécanisme de prix au producteur de coton sur l'ensemble de la filière coton et de l'économie malienne. Ce travail s'est fondé sur des enquêtes effectuées en zone cotonnière du Mali et la construction et l'utilisation d'une matrice de comptabilité sociale du Mali.

L'étude a mis en évidence les résultats ci-après (Nubukpo et Keita, 2005b) :

- sur le plan microéconomique, l'application de l'intervalle défini par le nouveau mécanisme de prix, risque de se traduire par une marge négative des producteurs, car les prix d'achat seront pour l'essentiel inférieurs aux coûts de production de coton graine (Keita et al. 2004). En outre, du fait de la baisse des revenus des producteurs de coton (environ 30 milliards de FCFA) et, partant, des populations rurales qu'il engendre, le nouveau mécanisme de prix va probablement accroître la pauvreté au Mali ;
- sur le plan macroéconomique, différents scénarii ont été évalués à partir d'une matrice de comptabilité sociale du Mali. Il ressort des estimations effectuées que pour l'ensemble de l'économie malienne la perte probable est comprise entre 62,32 et 136,5 milliards de FCFA, ce qui correspond à une réduction du PIB dans un intervalle compris entre 1,86 et 3,9%. De fait, les justifications à la base de l'instauration du nouveau mécanisme de prix, à savoir d'une part, la nécessité de relier le producteur de coton malien au marché mondial et, d'autre part, la projection d'une résorption rapide du double déficit de la CMDT et du budget de l'Etat malien, semblent avoir sous-estimé les effets pervers liés à ce mécanisme, issus notamment de l'effet multiplicateur du coton (Hugon 2005).

A la lumière des résultats obtenus, et suite à la Conférence ministérielle de l'OMC de Hong Kong (décembre 2005), il paraît légitime de s'interroger sur l'avenir des filières cotonnières maliennes et africaines de manière générale.

Le premier risque que fait peser la baisse des cours du coton sur les filières cotonnières africaines est la perte du rôle stabilisateur du coton dans les systèmes de production : en effet, le système de prix minimum garanti aux producteurs de coton constituait jusqu'à une date récente, le socle du système de production à base de coton. Grâce à cette assurance de revenu minimum, les producteurs africains pouvaient emblaver des superficies importantes de céréales en complément du coton. Ces céréales dont le prix n'est pas garanti, sont néanmoins indispensables à la réalisation de la sécurité alimentaire des populations rurales africaines. Dans le contexte actuel, marqué par la remise en cause croissante du système de prix minimum garanti aux producteurs de coton, comme l'atteste l'article 8 du nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine aux producteurs maliens, une part de plus en plus croissante de la gestion du risque agricole est désormais dévolue aux producteurs qui sont paradoxalement les plus vulnérables des filières agricoles. Ceci fait courir le risque d'une disparition à plus ou moins brève échéance de la culture du coton et surtout d'une insécurité alimentaire accrue en Afrique de l'ouest.

Le deuxième risque, déjà à l'œuvre, est une pression accrue sur les ressources naturelles en zone cotonnière africaine : en effet, la baisse des revenus issus du coton pousse les producteurs à rechercher des revenus alternatifs, notamment la commercialisation du bois de chauffe. La déforestation qui permet l'obtention rapide du bois de chauffe est nuisible à l'écosystème de savanes africaines menacées par l'avancée du désert.

Le troisième risque notable, peut-être le plus important, est l'incitation croissante à migrer des zones cotonnières africaines vers la périphérie des centres urbains et les pays occidentaux : la baisse tendancielle des revenus issus du coton couplée au désengagement des Etats africains, affaiblis par vingt cinq années d'ajustement structurel, de certaines missions de service public en zone rurale provoque un mouvement mécanique d'exode de milliers de jeunes ruraux africains, dont les conséquences sont à peine imaginables à l'heure actuelle.

L'évocation des risques qui précède appelle de la part des décideurs, nationaux et internationaux, des réponses idoines aux quatre enjeux qui en découlent.

- Il est urgent de mettre en place et de pérenniser des systèmes de protection économiquement incitatifs et socialement équitables aux producteurs de coton africains, de manière à leur permettre de continuer à vivre décemment du fruit de leur travail. Les discussions actuelles sur la nécessité d'un fonds de soutien d'urgence aux filières cotonnières africaines, alimenté notamment par d'éventuelles compensations financières versées par les pays qui subventionnent leurs producteurs de coton, pour légitimes qu'elles puissent être, ne devraient

pas faire oublier l'impératif d'une bonne gestion et d'une répartition équitable de la valeur ajoutée à l'intérieur des filières.

- Il est nécessaire d'œuvrer pour la cohérence et la compatibilité entre les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (OMD) et l'agenda de Doha mis en œuvre dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). En effet, l'atteinte des OMD, notamment la réduction de moitié de la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015, exige des politiques publiques volontaristes qui sont pour l'essentiel en décalage avec le programme de libéralisation croissante exigé dans le cadre du cycle de Doha, dont la clôture est justement retardée en grande partie du fait de l'absence de réponse équitable apportée aux africains dans le cadre de « l'initiative coton ».
- Il s'avère crucial de préserver l'avenir des agricultures familiales africaines confrontées à des agricultures capitalistes et productivistes du Nord. L'enjeu véritable du volet agricole du cycle de Doha devrait être l'étude des modalités d'organisation d'une coexistence harmonieuse entre les agricultures familiales du Sud et les agricultures du Nord engagées depuis plus d'un siècle dans un processus d'accroissement continu de gains de productivité. Ainsi, de manière générale, les négociateurs africains devraient faire attention à ne pas se laisser entraîner dans une croisade libérale dans les arènes de l'OMC, mais plutôt veiller à effectuer des arbitrages responsables entre la nécessaire avancée sur le dossier coton et la préservation d'un niveau adéquat de protectionnisme indispensable à la survie des agricultures familiales africaines.
- Enfin, il paraît indispensable d'aborder la question de l'épuisement prévisible du modèle de spécialisation primaire des économies africaines au sein du commerce international. Une des leçons de « l'initiative coton » demeure la mise en évidence de la totale soumission des économies africaines aux aléas des cours mondiaux des produits primaires. Près d'un demi-siècle après les indépendances, force est de constater qu'au-delà des déclarations rituelles, les pouvoirs publics africains n'ont pas pu ou su impulser un secteur secondaire viable, pouvant assurer la transformation des produits de base. Le modèle d'exportation de produits primaires a montré ses limites car il n'a pu permettre l'accroissement de parts de marchés de l'Afrique dans le commerce international et encore moins inciter les dirigeants africains à anticiper les évolutions de l'économie mondiale. Les Cassandres de tous bords ont beau jeu de stigmatiser le niveau prohibitif des coûts de transport et d'énergie en Afrique de l'ouest, signant par avance l'échec de toute tentative de développement d'une industrie de transformation locale du coton. D'autres rappellent la concurrence déloyale des friperies et la fin du moratoire sur l'exportation des textiles pour encourager la poursuite de la spécialisation primaire de l'Afrique au sein du commerce international. Il n'empêche, une des leçons de la nouvelle théorie du commerce international est que les avantages comparatifs ne sont pas forcément exogènes, ils peuvent être créés. Mais pour ce faire, une volonté politique sans faille et une période de « protectionnisme éducateur » sont indispensables. Sauf que ceci entre en contradiction à la fois avec les préceptes de l'OMC et les engagements pris par les Etats africains dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

#### ***4.4.1.6. Eléments de sortie pour les aspects de développement agricole***

##### *↳ Options technologiques sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté*

L'instabilité des revenus agricoles et le caractère aléatoires des productions vivrières constituent, avec l'accroissement rapide des consommateurs (ruraux et urbains) les principaux déterminants de l'insécurité alimentaire en Afrique Sub-Saharienne.

L'augmentation de la disponibilité alimentaire et l'amélioration en même temps de la productivité et de la durabilité des systèmes de production, demande un développement de nouvelles technologies mais aussi un environnement socio-économique qui n'oblige pas une confrontation directe entre des économies locales très mal dotées en facteur de production et en situation de crise et des biens et services issues d'économies qui ont construit depuis longtemps et qui entretiennent leurs avantages comparatifs.



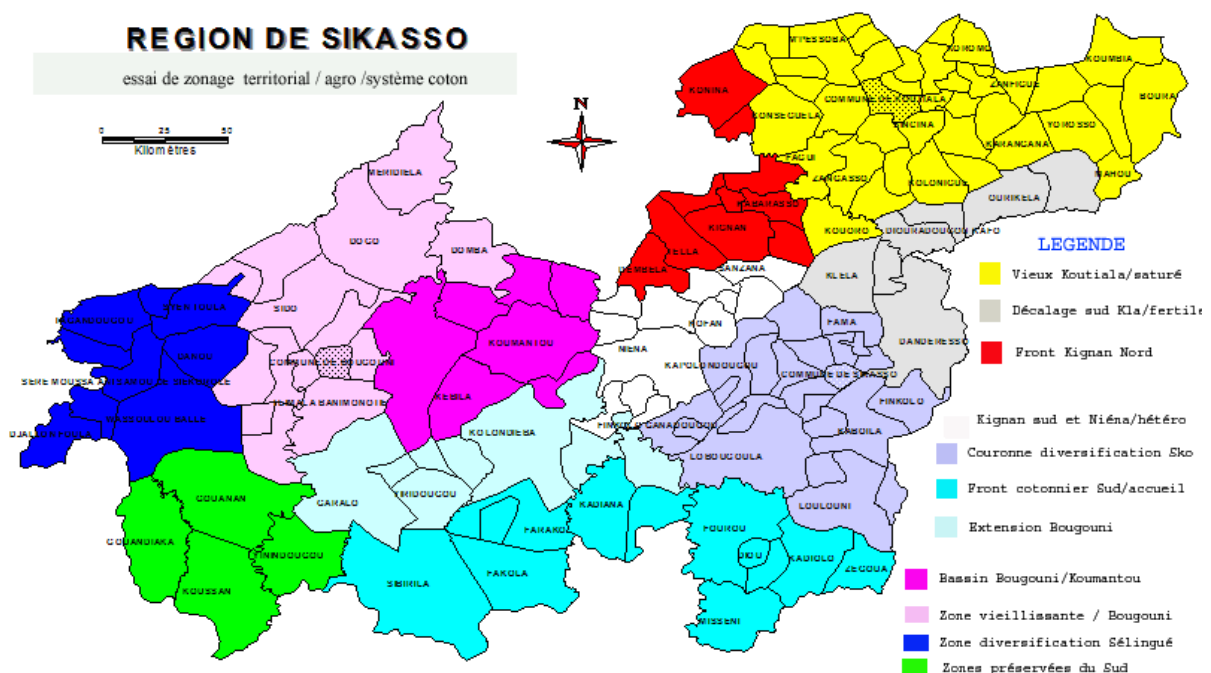
Ce sont là autant de défis technologiques qui nécessitent des actions de recherche-développement intenses dans le contexte institutionnel nouveau caractérisé par la Décentralisation, les nouvelles responsabilités confiées aux OP, les politiques publiques négociées entre l'Etat, les Collectivités et les Producteurs organisés.

↳ *Mise en valeur des ressources foncières au Sud du Mali.*

Le Mali dispose encore de zones forestières qui constituent, plus ou moins en fonction de la qualité des sols, des ressources qui peuvent être mise en valeur par l'agriculture et l'élevage. Il existe aujourd'hui des fronts pionniers dans les zones Sud du pays. Mais ces zones sont mal connues. Les inventaires les plus récents qui ont été faits (PIRT au début des années 80, PIRL à la fin des années 80) sont aujourd'hui dépassés ; l'extension des superficies cultivées durant les années 90 a été très importante et il faudrait dresser une nouvelle situation pour inventorier les ressources existantes et proposer un schéma d'aménagement du territoire. Quoiqu'il en soit, il existe des zones de « colonisation », des fronts pionniers qui absorbent une partie des ruraux migrants en provenance de zones où les terroirs sont saturés (par exemple de Koulikoro, Ségou ou Koutiala). Ces zones sont localisées plus au Sud (par exemple zone de Bougouni, Yanfolila ou Kadiolo dans la région de Sikasso, mais aussi de Kéniéba dans la région de Kayes). Célestin Dembélé (2005), a dressé des cartes qui localisent ces zones dans la région de Sikasso (voir carte en annexe) et qui présente les évolutions, mais l'ampleur du phénomène n'est pas quantifiée. Les migrants arrivent, pour certains d'entre eux, avec une paire de bœufs et des équipements agricoles pour produire sur une ou plusieurs campagnes et souvent ils s'installent durablement.

Les capacités réelles d'absorption de migrants, dans une perspective de développement durable, ne sont pas connues. Les fronts pionniers qui existent aujourd'hui sont sans véritable contrôle sinon des autorités locales traditionnelles villageoises et des autorités nouvelles que sont les Communes mais qui restent assez démunis face au phénomène. Quelles sont les capacités réelles d'absorption de migrants ruraux du Sud Mali ? Comment organiser la colonisation pour préserver la biodiversité, assurer la bonne valorisation du potentiel existant et pour prévenir problèmes fonciers, environnementaux et sociaux qui risquent de se poser et qui risquent à terme d'opposer population locale et migrants ? Autant de questions qui aujourd'hui ne sont pas clairement posées dans les perspectives de développement agricole et rural du Mali. Mais, cette colonisation du Sud constitue bien est une réelle opportunité de développement par valorisation de nouvelles ressources, les autorités devraient se doter des outils nécessaires pour s'assurer d'une exploitation durable sans compromettre les écosystèmes existants.

Figure 66 : *Zonage de la région de Sikasso*



Source : C. Dembélé (2005)

#### ↳ *Mise en valeur du potentiel de terres irrigables.*

Le Mali possède des ressources en eaux et en terres irrigables importantes (voir partie sur les ressources en eau et en terres irrigables) puisqu'elles sont estimées à 2,2 millions d'hectares et elles sont peu valorisées à ce jour. L'agriculture malienne est caractérisée par sa vulnérabilité vis-à-vis des variations climatiques et l'irrigation apparaît comme l'une des options les plus solides pour augmenter et sécuriser la production agricole. Le Mali s'est fixé comme priorité de développement, la valorisation agricole des ressources hydrauliques (mais aussi pastorales et halieutiques) avec le développement des aménagements hydro agricoles qui fait partie des domaines d'intervention prioritaires du développement rural. Les autorités ont mis l'accent sur le développement du secteur rural avec l'intensification des aménagements hydro agricoles. Un Programme gouvernemental d'aménagement de 50 000 hectares entre 2003 et 2007 a été adopté et mis en œuvre.

Les ressources naturelles existent, même si elles ne sont pas infinies. Il y a aujourd'hui débat sur les superficies potentiellement irrigables à l'Office du Niger en fonction des ressources en eaux disponibles sur le fleuve Niger, des systèmes techniques de production et des effets sur les ressources et les activités en aval du barrage de Markala où sont prélevées les eaux. Les superficies aménagées seraient actuellement de l'ordre 300 000 ha dont seulement un peu plus du tiers en maîtrise totale de l'eau. Le potentiel est donc important. Le développement de l'irrigation permet à la fois de sécuriser et d'intensifier les productions agricoles, de diversifier les cultures, de produire en saison sèche, d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus. Cependant, en raison des coûts élevés des infrastructures et de l'entretien et la maintenance, des difficultés de gestion collective des équipements, les contraintes et limites techniques, financières ou sociales sont nombreuses. Pour produire et faire fonctionner les périmètres, il faut engager des dépenses monétaires ce qui augmente les risques financiers et impose un accès aux différents marchés (pour l'acquisition des intrants et équipements, pour la commercialisation des produits, etc.).

Les évolutions des marchés plaident également en faveur du développement de l'irrigation. La croissance de la population avec la forte urbanisation et les changements dans les modes de consommations font qu'il existe un réel potentiel de développement pour la filière riz et pour les produits maraîchers et fruitiers. La croissance urbaine est un facteur important dans l'augmentation de la consommation de riz et de produits diversifiés.

Le développement de l'irrigation est problème complexe mais on peut retenir deux aspects majeurs : le financement des infrastructures et l'organisation des filières et des marchés avec en arrière plan le problème de la sécurisation foncière. Jusqu'ici, la progression des superficies irriguées est essentiellement le fait des financements publics. Or il pourrait exister de réelles capacités de la part des producteurs familiaux mais la situation de la législation foncière et surtout l'absence de soutien aux investissements agricoles privés constituent des facteurs de blocage importants.

L'importance que peut prendre ce secteur dans la production agricole et l'économie malienne reste cependant à analyser.

#### ↳ *Développement de l'élevage et des ressources pastorales dans les régions Nord*

Les principales causes de la sous exploitation du cheptel malien sont : le faible niveau de production et de productivité des animaux, et l'insuffisance d'équipements et d'infrastructures de transformation et de commercialisation.

L'accroissement de la contribution de sous secteur nécessite en plus de l'amélioration de la productivité, des investissements importants en équipements et infrastructures, mais aussi l'appui aux initiatives privées et le renforcement des capacités de tous les acteurs pour transformer et valoriser les produits pour le marché national et l'exportation.

L'exportation des bœufs ou de la viande par camion souffre de l'inexistence de moyens adaptés de transport (bétaillères et camions frigorifiques).

L'élevage est une activité principale dans les régions du Nord du Mali. Même si les capacités productives dans ces régions sont et restent limitées par les conditions climatiques, il est possible de développer les ressources pastorales notamment par la réalisation de puits ou forages pastoraux qui permettent d'étendre les zones de pâturage.

Les possibilités de développement économiques restent relativement faibles comparativement à l'ampleur des enjeux nationaux. Cependant d'autres aspects sont à prendre en compte qui sont du domaine des biens publics comme la paix, la lutte contre la désertification, l'aménagement du territoire, la préservation des patrimoines culturels, etc.

#### ↳ *Valorisation des produits sur les marchés domestiques national et sous régional*

Avec l'urbanisation, le véritable enjeu pour l'agriculture malienne est de profiter de l'expansion du marché domestique national et sous régional pour se développer. Pour cela, il faut que le secteur agro-alimentaire s'adapte pour répondre à la demande des consommateurs urbains et pour concurrencer ou s'insérer dans des circuits de distribution qui aujourd'hui dans de nombreux pays (y compris en Afrique) ont tendance à se concentrer entre quelques grandes entreprises. L'adaptation de l'agriculture passe par la diversification des productions (notamment avec l'irrigation mais pas seulement), le développement d'un secteur de la transformation et de la conservation, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des produits existants.

Le développement de ce secteur agro-alimentaire peut en partie se situer dans le monde rural et participer à la création d'emplois ruraux. La question du développement des infrastructures pour relier les marchés, améliorer la productivité et la compétitivité des produits, est bien entendu centrale. Mais la recherche développement, la formation, l'environnement favorable à la création et le développement d'entreprises agro-alimentaire (notamment les systèmes de financement, les normes et règlements, etc ) sont également des points importants.

Enfin, en point crucial se pose le problème du degré d'ouverture des marchés sous régionaux et la mise en place d'une politique agricole commune au sein de l'UEMOA et la CEDEAO.

#### ↳ *Développement des filières fruits et légumes*

Plusieurs contraintes, surtout à l'aval de la production, entravent le développement et le commerce des fruits et légumes pourtant prisés sur les marchés extérieurs : mangues, haricot verts, tomates, pomme de terre, échalote, pois sucrée, hibiscus.

Les unités de transformation sont faiblement équipées en matériels de transformation, de conditionnement et de contrôle qualité. Pour l'exportation, le développement d'unités de conditionnement et de chaînes de froid pour la conservation, constituent des contraintes.

## 4.4.2. LES NOUVELLES FORMES DE LA RURALITE

### 4.4.2.1. Manifestations d'une nouvelle configuration de l'économie rurale

Au Mali, de nombreuses exploitations agricoles, pour faire face aux contraintes et diminuer les risques diversifient leurs systèmes d'activités. Les opportunités économiques sont en général rares en dehors de l'agriculture et de l'élevage ; les migrations constituent bien souvent l'option la plus souvent retenue. En fait ces aspects qui concernent les évolutions structurelles des économies locales sont très peu documentés au Mali. C'est pourquoi, cette partie sera centrée sur les transferts des migrations et de leurs implications sur les économies locales.

Les transferts de fonds des Maliens de l'Extérieur vers le Mali s'effectuent selon deux systèmes en fonction de la situation du migrant dans le pays d'accueil.

Il s'agit du :

- système formel qui consiste à passer par les réseaux monétaires ou bancaires demandant la fourniture de documents administratifs ;
- système informel qui consiste à l'envoi de main en main ou à travers des bureaux informels de transfert de fonds disposant d'agents en France et au Mali.

Les statistiques de balance des paiements de la BCEAO indiquent les transferts de migrants utilisant les canaux officiels ou légaux : banques, services postaux, réseaux spécialisés de type Western Union ou Money Gram, ...

Il est cependant vraisemblable, que ce n'est qu'une faible partie des transferts qui empruntent cette voie, du fait du coût souvent exorbitant des procédures de transfert par voie formelle, et aussi des réseaux bancaires limités au Mali. Plusieurs études récentes ont cherché à estimer le volume des transferts transitant annuellement entre la France et le Mali. Rouchy J.Y. et J.Y. Gourvez<sup>97</sup> estiment à 50 milliards de F CFA le montant des transferts de fonds de la France au Mali par le canal des banques maliennes représentées à Paris (transferts simples de comptes en euro en France à des comptes en F CFA au Mali). Les envois par les voies de la poste, Western Union et les banques françaises sont estimés à 10 milliards de FCFA alors que les transferts par voie informelle sont estimés 60 milliards de F CFA.

Ce sont donc 120 milliards de F CFA/an qui seraient selon cette étude, transférés par les migrants de France eux-mêmes estimés à 100 000 maliens. Une enquête réalisée en 1997 auprès de 305 familles de la région de Kayes, a établi la proportion de migrants opérant des envois de fonds et le montant moyen de transfert par migrant, selon le pays d'accueil comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 46 : Transfert des migrants selon le pays

Lieu de résidence des migrants	Proportion de migrants opérant des transferts (%)	Transfert moyen (FCFA)	Ecart type
Mali	24,6	18 343	46 332
France	86,8	774 698	626 806
Côte d'Ivoire	32,2	40 290	85 560
Sénégal	31,2	13 000	31 885
Autres pays d'Afrique de l'Ouest	35,7	9 286	17 193
Gabon	54,2	115 431	213 922
Autres pays d'Afrique Centrale	38,9	66 966	124 869

Source : adapté de Gubert (2002)

<sup>97</sup> La valorisation de l'épargne des migrants maliens en France. Rapport 2<sup>ème</sup> phase (2004, 60 p)

#### **4.4.2.2. Destination et impact des transferts de migrants**

Selon Modibo K. Keita<sup>98</sup>, les fonds sont généralement destinés à la famille pour 75% des montants transférés. Il s'agit de transferts non affectés qui permettent de faire face à l'essentiel des dépenses monétaires (ordonnances médicales, droits de scolarité, impôts, habillement, vivres, prestiges...). Les immigrés ont créé des magasins villageois pour le ravitaillement de leurs familles en vivres : un migrant passe commande, le magasin livre la marchandise (denrées alimentaires, céréales...) à la famille au village et se fait rembourser par le biais des transferts. Outre, la couverture des besoins alimentaires, les immigrés assurent le paiement de l'impôt, la capitalisation en bétail. Les pourcentages restants sont ainsi répartis :

- placés sur un compte bancaire pour 10% ;
- placés dans une activité immobilière pour 8% ;
- placés dans une activité économique pour 4% au moins.

12% des Maliens de l'Extérieur envoient des fonds vers un compte domicilié au pays, et pour plus de la moitié vers un compte épargne. Le tiers des dépôts privés sont constitués d'épargnes des Maliens de l'Extérieur. Les soldes des comptes d'épargnes sont compris entre 2,5 et 8 Millions<sup>99</sup> de FCFA.

Toutefois, il convient de noter que dans certains cas, l'essentiel de l'épargne est encore utilisé pour des dépenses de prestige (mariages pompeux, équipements inappropriés ...) et pour le remboursement des dettes.

Les transferts de fonds peuvent être utilisés pour l'amélioration du logement, l'acquisition de biens de consommation et le financement de l'éducation des enfants.

Avec l'avènement de la Banque de l'Habitat du Mali – BHM, certains migrants dirigent leurs fonds vers des activités d'investissement et achètent des terres et des petits commerces. C'est pourquoi les 90% des transferts privés reçus par la BHM sont destinés à l'immobilier qui connaît actuellement un essor considérablement au Mali.

Faute de données fiables et d'enquête approfondis sur le volume net des transferts annuels des migrants au Mali, il est encore possible d'évaluer l'impact des transferts sur la croissance économique ou et la pauvreté.

Il est cependant certain que les revenus des transferts joue un rôle important dans la satisfaction des besoins essentiels des familles des migrants dans les pays et, de plus en plus, dans les activités de développement locales des communautés villageoises d'origine.

Selon les travaux de Stark et la « nouvelle économie de la migration du Travail (NEMT) des années 80, la migration n'est pas seulement un comportement individuel, mais est entreprise dans un contexte plus large, afin de lever partiellement la contrainte de liquidité des ménages et de diversifier les risques en l'absence de marchés ruraux du crédit ou de l'assurance, comme un contrat implicite entre les migrants et leurs familles d'origine. L'enquête menée auprès des ménages a montré que la diversification des risques est un motif important de départ.

C'est ainsi que l'irrigation aussi est considérée par les migrants comme une bonne alternative à l'immigration, du fait qu'elle limite la vulnérabilité de l'agriculture face aux aléas climatiques et réduit de ce fait la vulnérabilité des revenus des familles. D'où la création dans les années 80, de nombreux projets de périmètres irrigués pour les émigrés avec l'appui des ONG, le long du Fleuve Sénégal et son affluent, la Falémé en vue d'un retour définitif au pays.

---

<sup>98</sup> Etudes nationales sur les transferts de fonds, liens entre migration et développement : Cas du Mali, 2003.

<sup>99</sup> Communication de la Cellule Technique du Co – développement au Forum de la Diaspora d'octobre 2003.

Depuis les années 60 se sont développées des Associations Villageoises de Migrants (AVM) en France, qui ne constituaient au départ que des caisses de solidarité mutuelle, mais ont évolué par la suite en sources de financement de projets de développement variés au sein des villages d'origine : aménagements hydro agricoles, hydraulique villageoises et accès à l'eau potable, infrastructures de santé, d'éducation de base et de communication (piste, téléphonie rurale) etc.

Ainsi en 2004, la contribution des migrants à la réalisation de certaines infrastructures socio-économiques (Gauvrit et le Bahers) peut être illustrée comme suit :

- 35% de l'ensemble des Adductions d'Eau Potable (AEP) réalisées dans la région ;
- 35% de l'ensemble des écoles construites dans les Cercles de Bafoulabé, Diéma, Kayes et Yélimané ;
- 68% des Centres de Santé Communautaire (CESCOM) réalisés dans les Cercles de Bafoulabé, Diéma et Yélimané.

Certains AVM se sont regroupées en Associations inter villageoises et en Associations de développement d'Arrondissement et/ou de Cercles, et bénéficient de plus en plus, dans le cadre de la coopération décentralisée, des financements en partenariat avec les collectivités décentralisées françaises.

Ce mouvement qui s'est développé parallèlement à la mise en place de la Décentralisation au Mali, constitue un axe de plus en plus fort de coopération au Mali.

Aujourd'hui, certaines voies de politiques d'aide des pays du Nord, cherchent de plus en plus à intégrer la problématique de migration en axe de coopération pour le développement des régions d'origines des migrants, en cherchant à y promouvoir la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et des possibilités d'emploi, la prévention des conflits,...

Parallèlement, on cherche à mieux canaliser en les accompagnant, les transferts de plus en plus importants des migrants dans leurs régions d'origine.

On passe donc progressivement d'une approche qui décourage la migration en favorisant le développement local à une approche de meilleure gestion de la migration pour favoriser le développement. C'est l'expérience du « Co-développement » entre la France et le Mali.

#### ***4.4.2.3. L'intégration régionale et monétaire***

Conscients des avantages mutuels qu'ils tirent de leur appartenance à la même union monétaire et de la nécessité de renforcer la cohésion de celle-ci, les Etats membres de l'UMOA ont étendu, au domaine économique, la solidarité qui les lie sur le plan monétaire, guidés en cela par les principes d'une économie de marché ouverte, concurrentielle et favorisant l'allocation optimale des ressources. Cet approfondissement de l'intégration monétaire s'est effectué, à travers notamment l'organisation de la convergence macroéconomique, la promotion d'un environnement juridique et réglementaire propice aux activités économiques ainsi que l'unification des espaces économiques et financiers nationaux.

L'organisation de la convergence macroéconomique s'est accompagnée de l'assainissement du cadre macroéconomique et réglementaire des Etats membres de l'UMOA, préalable indispensable à l'exploitation optimale, par les opérateurs économiques, des opportunités offertes par l'unification des espaces économiques nationaux. En l'absence d'un tel assainissement, le fonctionnement des économies risque de se ressentir des distorsions préjudiciables à la compétitivité des appareils productifs.

A cet égard, la priorité a été accordée à l'organisation de la convergence des politiques budgétaires nationales, renforcée dans le cadre d'un Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. Ce dispositif de surveillance multilatérale, articulé autour d'indicateurs précis, vise la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune. Sa mise en œuvre s'est accompagnée d'une harmonisation de la fiscalité indirecte, celle de l'épargne et des valeurs

mobilières visant notamment la rationalisation et la stabilisation des régimes fiscaux par la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), indispensables pour garantir la concurrence au sein de la zone.

L'assainissement de l'environnement macroéconomique s'est, en outre, reposé sur la promotion d'un environnement juridique et réglementaire propice aux activités économiques. A ce titre, il a été procédé à l'harmonisation du droit des affaires dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et le renforcement des capacités de gestion et d'action des investisseurs institutionnels par la création de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) et de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Parallèlement à ces efforts, la Banque Centrale avec l'appui des Etats membres, a poursuivi l'harmonisation, voire l'unification, du cadre institutionnel et réglementaire du système financier, de manière à favoriser le développement de circuits financiers régionaux.

L'unification des espaces économiques nationaux, dont la finalité est de rendre la zone plus attractive, aussi bien en termes de marchés que du point de vue de la rentabilisation des investissements, repose sur l'union douanière et la liberté de circulation des facteurs de production. L'union douanière, mise en œuvre de façon pragmatique et graduelle est caractérisée, d'une part, par l'application d'un tarif extérieur commun, assis sur des systèmes tarifaires simplifiés et, d'autre part, par la suppression de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges intracommunautaires. Pour l'essentiel, l'enjeu consiste à accroître la production et les échanges dans un environnement plus intégré et plus concurrentiel.

La mise en œuvre de politiques sectorielles communes, fondées sur les principes de concurrence, de solidarité et de coopération, constitue le pôle catalyseur de l'accroissement de la productivité agricole et la valorisation des ressources humaines, la lutte contre la désertification, la protection des ressources naturelles, l'amélioration de l'environnement ainsi que la lutte contre l'érosion côtière. Ces politiques visent également l'émergence d'entreprises industrielles compétitives et intégrées, la sécurisation des approvisionnements et la gestion optimale des ressources énergétiques, à travers notamment la systématisation de l'interconnexion des réseaux électriques. Outre la valorisation des ressources minières aux fins d'impulser le développement industriel dans l'Union, il s'agit d'assurer la modernisation, le renforcement et l'interconnexion des réseaux de transport et de communications. Enfin, la régionalisation des centres d'enseignement supérieur, de formation professionnelle ainsi que la lutte contre les grandes endémies et l'installation de laboratoires régionaux de fabrications de médicaments sont les priorités majeures.

Ainsi, l'intégration économique est un processus incontournable car il n'existe guère d'autres alternatives pour une insertion harmonieuse des économies de petite dimension dans l'économie mondiale. Ce processus devrait être approfondi avec les différents chantiers ouverts de manière à rendre plus efficiente l'intégration monétaire et en consolider les fondements économiques.

## **4.5. CONCLUSION**

Les blocages pour un développement socio-économique durable peuvent se résumer comme suit.

Au plan macro :

- Forte dépendance vis-à-vis de l'agenda des bailleurs de fonds ; les politiques sont souvent adoptées sous forte pression des bailleurs de fonds.
- Défaillance du mode de fonctionnement des équipes dirigeantes dans la fonction de maître d'ouvrage que ces équipes cherchent aujourd'hui à récupérer notamment avec le CLSP ;
- Freins et résistance pour la mise en œuvre des politiques et détournement d'objectifs.
- Mesures d'accompagnement des PAS insuffisantes.
- Inefficacité de la politique monétaire.
- Forte dépendance de l'économie aux chocs exogènes (aléas climatiques, fluctuations et baisse des cours des matières premières, etc.).

Aux plans méso et micro :

- Insuffisance des superficies irriguées en zone Office du Niger et dans les autres zones irrigables.
- Difficultés d'approvisionnement en intrants.
- Insuffisance des infrastructures.
- Insuffisance et inadaptation des systèmes de financement ;
- Dégradation des écosystèmes, notamment en zone cotonnière.
- Risques élevés sur les prix des produits agricoles
- Faible organisation des filières.
- Concentration des investissements sur quelques filières de développement et prise en compte insuffisante des autres filières notamment dans la zone diffuse

La réduction de la pauvreté requiert de profonds changements des politiques, un investissement massif dans les domaines de la formation du capital humain (éducation et santé), la réalisation d'infrastructure, l'accès au financement pour l'investissement productif et une politique plus efficiente du crédit.



## 5. CONCLUSION

En guise de conclusion de la première phase de l'étude Ruralstruc, il convient de reprendre les hypothèses de base et de les valider à la lumière des différentes analyses faites.

Il faut d'abord rappeler que dans le contexte du Mali, l'impact de la libéralisation sur l'économie est difficile à cerner car d'autres phénomènes sont concomitants. Les mesures d'ajustement structurel, les réformes de libéralisation et de privatisation des filières agricoles et la construction de sous-ensembles économiques régionaux (UEMOA, CEDEAO) entraînent progressivement l'économie rurale dans deux mouvements : l'un historique la conduisant d'une économie d'autosubsistance à une économie de marché ; l'autre plus récent et plus rapide la faisant passer d'une économie administrée à une économie libéralisée (Griffon M., 2001). Les effets des mesures d'ajustement structurel sur les producteurs ruraux se combinent donc à ceux de l'augmentation et de la monétarisation des échanges ainsi qu'à une évolution de l'organisation sociale et politique du pays.

L'ajustement structurel et la libéralisation économique, ont provoqué des recompositions institutionnelles avec une modification de la structure économique aux différentes échelles. Au niveau local, le phénomène le plus marquant est l'apparition ou le développement de nouveaux acteurs économiques et en particulier de commerçants ; le développement des échanges monétarisés y compris entre exploitations agricoles pour le travail et pour le foncier (dans le cas de l'Office du Niger en particulier) ; une différenciation des exploitations en fonction de leurs capacités à répondre aux opportunités offertes (et en particulier aux opportunités de prix) ou à absorber les chocs économiques.

Les évolutions récentes avec la mise en place du TEC en 2000 dans la zone UEMOA et l'effondrement des cours mondiaux du coton ont accéléré le processus d'intégration de l'économie agricole malienne à l'économie internationale.

Le Mali est un pays qui est resté enclavé et qui a mis en œuvre très progressivement les politiques de désengagement de l'Etat, de libéralisation et de privatisation. Le fait d'appartenir à la zone Franc CFA génère des disparités liées à la surévaluation chronique de la monnaie.

Enfin, sans doute en raison de l'étroitesse de son marché domestique, de la faiblesse de ses infrastructures, de son organisation socio économique encore très centrée sur l'autoconsommation et de son niveau général de développement, le Mali n'a pas encore été véritablement touché par les « processus accélérés d'intégration et de contractualisation ».

### ✦ *Hypothèse de segmentation des structures économiques*

Les producteurs maliens sont et seront de plus en plus intégrés marchés régional et mondial. Les producteurs de coton subissent directement les conséquences d'un marché mondial en forte baisse et soumis à des distorsions liées aux subventions de certains pays. Pourtant, la filière coton n'est jusqu'à présent pas libéralisée, et fait l'objet de mécanismes spécifiques de gestion entre l'Etat, la CMDT et les Producteurs. De même et selon les périodes, notamment avant la dévaluation de 1994, certaines filières étaient fortement concurrencées sur le marché national (par exemple le riz) ou sur le marché sous régional (bétail sur pied).

La compétitivité des filières nationales s'est améliorée après la dévaluation et avec l'ouverture des marchés. Mais les effets de ces changements, à l'exception du coton, se limitent essentiellement au niveau du marché local et sous-régional. La situation monétaire avec la baisse du cours du dollar par rapport à l'euro ne favorise pas la compétitivité.

Les filières agricoles du Mali sont encore loin des processus d'intégration par les firmes et les réseaux de grande distribution alimentaire. L'enclavement du Mali (pays continental), la ruralité de son économie et

même les habitudes alimentaires, marquées par une certaine préférence pour les produits et mets locaux, peuvent expliquer cette situation.

Au Mali, l'intégration était le fait des sociétés publiques (Office du Niger, CMDT, etc.) dont la privatisation n'est pas encore achevée pour certaines. Les réseaux de grande distribution alimentaire ne sont pas présents. Les grands opérateurs privés dans la sphère agro-alimentaire sont peu nombreux. L'agriculture contractuelle est quasi inexistante.

L'agriculture malienne est encore essentiellement une agriculture familiale avec des stratégies d'autosuffisance qui limitent leur intégration aux marchés et leur permet d'absorber des chocs économiques mais qui également les maintient dans la pauvreté.

Cependant, le processus de différenciation est en cours mais plus entraîné par l'accès aux ressources et aux facteurs de production dans des zones fragiles écologiquement et saturées démographiquement pour les systèmes de production actuels avec de faibles productivités ; que par les différences de compétitivité et les processus d'intégration.

Au niveau du pays, on constate tout de même des spécialisations avec des zones comme celles de l'ON pour l'agriculture irriguée et la zone cotonnière qui concentrent les investissements en infrastructures rurales. Ces pôles de développement ont une population qui a fortement augmenté au cours des deux dernières décennies limitant ainsi les effets de ces investissements sur le niveau de vie des populations.

Au niveau national, le phénomène marquant est l'urbanisation du pays alimentée par l'exode rural avec un décrochage économique entre ménages urbains et ménages ruraux. Par ailleurs certaines zones connaissent une situation de vulnérabilité chronique en raison des conditions écologiques difficiles. Un des risques est la marginalisation croissante des ruraux les plus pauvres et les plus vulnérables. Toutefois, la mise en œuvre de la décentralisation au Mali devrait atténuer ce risque.

#### ☛ *Hypothèses de blocage structurel*

La vulnérabilité, l'insécurité alimentaire et la pauvreté qui sévissent au Mali limitent les capacités réelles des populations à améliorer leur productivité. Les projections démographiques indiquent une forte urbanisation alimentée par des flux de jeunes qui quittent l'agriculture dans les zones difficiles. Les sorties de l'agriculture vont être importantes et les autres secteurs de l'économie ne sont pas suffisamment développés pour pouvoir absorber ce flux de demandeurs d'emploi. Les possibilités d'émigration aussi bien régionales qu'internationales sont de plus en plus limitées. Il y a donc un véritable risque de blocage économique pour les décennies à venir.

Les insuffisances en infrastructures constituent également un blocage majeur pour le développement du pays. Ce sont les infrastructures sociales (eau, santé, éducation) pour une population en forte croissance. Mais ce sont aussi les infrastructures « économiques » que sont les routes et les pistes, le transport aérien, l'énergie, les communications, les capacités de stockage et de conservation qui limitent l'accès au marché, renchérissent les coûts de production et de transaction, augmentent les risques et en définitive limitent la compétitivité mettant en situation défavorable l'ensemble des acteurs économiques du Mali. Pour les producteurs ruraux et les autres acteurs des filières agricoles, le risque serait d'être écarté des marchés domestiques urbains nationaux et sous régionaux qui constituent la base du développement socio-économique de l'agriculture malienne.

Dans le même temps, il y a des difficultés pour mettre en œuvre des politiques adaptées à la fois en raison d'une forte dépendance de l'Etat vis-à-vis de l'agenda des bailleurs de fonds et d'une politique monétaire peu favorable à la croissance, mais aussi de l'insuffisance des capacités humaines et financières des équipes qui définissent et mettent en œuvre ces politiques. Ces insuffisances de capacité se retrouvent également à tous les niveaux de l'organisation économique et en particulier au niveau des organisations professionnelles agricoles, même si des efforts importants ont été faits ces dernières années, et des entreprises dans les secteurs de la transformation, conservation et commercialisation des produits.

Les systèmes de financement restent largement insuffisants pour impulser une forte croissance agricole. Les taux d'intérêt élevés, les conditions difficiles d'accès, l'étroitesse des gammes de produits financiers, le manque de garantie des emprunteurs, sont autant d'éléments qui limitent les initiatives et performances économiques des opérateurs.

#### ↳ *Hypothèses de recomposition des économies rurales familiales au Mali*

Bien que peu documentée, la recomposition des économies rurales familiales est perceptible. Elle de nature différente selon les zones.

Dans les zones peu encadrées et aux conditions difficiles, l'agriculture tient une place moins importante que par le passé. Les exploitations agricoles ont diversifié leurs systèmes de production de manière à faire face aux aléas. Une des options les plus fréquemment prises est la migration de courte ou de longue durée selon les circonstances et les opportunités. Aujourd'hui certaines zones (par exemple dans la région de Kayes), ont des économies locales dominées par les transferts et les activités que ces transferts génèrent. On note aussi, dans la zone agropastorale, la diversification des grandes exploitations dans les activités de commerce et de transport. Dans ces zones, la différenciation des exploitations est moins liée aux activités productives agricoles et plus aux ressources générées par les activités non agricoles, dont une partie est souvent investie dans l'agriculture et en particulier l'élevage.

Dans les zones qui font l'objet d'investissements agricoles publics importants (zone Office du Niger et zone cotonnière), la différenciation des exploitations est plus liée aux activités agricoles en fonction de la disponibilité des facteurs de production. En zone Office du Niger, on assiste depuis plus d'une décennie à la diminution des superficies moyennes par exploitation, à la précarisation des petites exploitations agricoles familiales de plus en plus nombreuses. Dans les zones à terroir saturé, l'extension des superficies cultivées ne peut plus compenser la croissance démographique et le développement des pratiques plus intensives pour améliorer la productivité est plus difficile pour les exploitations les moins bien dotées en facteurs de production qui se retrouve dans une situation de paupérisation croissante. Dans ces zones, Les actions de développement et une monétarisation croissante des économies familiales ont cependant stimulé le secteur artisanal, développé les activités de commerce, de transformation et d'une manière générale le secteur informel en amont et en aval de l'agriculture. Ce sont les grandes exploitations qui ont investi ces secteurs, diversifiant leurs systèmes de production.

Enfin, un des éléments important de la recomposition des économies familiales au Mali est l'effritement progressif de l'organisation sociale traditionnelle autour de la famille élargie avec la nucléarisation des unités de production familiale et des unités de consommation, la monétarisation croissante des échanges au détriment des dons et des échanges non monétaires, l'évolution des systèmes de consommation, etc.

En ce qui concerne les grandes entreprises industrielles et commerciales, l'insuffisance d'information n'a pas permis d'analyser la situation et les évolutions.

#### ↳ *Quelques opportunités pour le développement*

Parmi les opportunités qui pourraient aujourd'hui être valorisées pour réduire les blocages structurels, on peut citer :

- L'existence de zones d'extension des activités agricoles au Sud du pays ;
- La migration ;
- Des activités non agricoles en milieu rural qu'il faudrait mieux connaître et qui restent à développer ;
- Un important potentiel en terres irrigables ;
- Des ressources pastorales et animales qui restent insuffisamment exploitées ;
- L'existence de potentiel de production agricole peu mis à contribution par manque d'organisation et de structuration des filières ;
- Des marchés domestiques nationaux et sous régionaux en forte croissance ;

## ↳ Perspectives

La présente étude a surtout fourni des informations sur les zones ayant bénéficié d'importants investissements publics. Dans ces zones relativement favorisées des questions se posent en matière de différenciation sociale et on a pu montrer que la pauvreté est un phénomène persistant malgré les revenus du coton ou du riz. Dans ces zones on sait également assez peu de choses sur l'importance des phénomènes migratoires ? et sur les transferts qui y sont attachés ? Les informations font largement défaut dans les autres régions du Mali hors des filières riz irrigué et coton. Quelles sont les stratégies des ruraux ? Quelle est la place réelle de l'agriculture dans ces stratégies ? Que peut-on construire pour le futur sur la base de ces seules stratégies ?

L'agriculture malienne ne pourra faire l'économie d'une réflexion large et ouverte sur le modèle de développement de la production, de la transformation et des échanges pour les décennies à venir. Il n'est pas possible ici de conclure sur ce point mais de suggérer des pistes de réflexion à approfondir sous la forme de questions.

Quel modèle de développement de l'agriculture faut-il imaginer qui allie croissance économique, développement de l'emploi rural et urbain, l'amélioration de la productivité et qui utilise de manière efficiente et durable des ressources naturelles fragiles et soumises à de fortes pressions anthropiques ? Quelles modalités d'aménagement du territoire imaginer qui tiennent compte de la diversité et des complémentarités des différents territoires qui composent le Mali et comment y combiner diversification des productions agricoles et diversification des revenus et des emplois des ruraux ? Comment penser des systèmes techniques qui permettent d'aborder les défis de l'agriculture du XXI<sup>ème</sup> siècle c'est à dire en protégeant de manière durable les ressources naturelles, en protégeant et accroissant la biodiversité et enfin en valorisant des produits de qualité ? Sur quelles bases fonder une ouverture du Mali sur l'extérieur qui ne soit pas une source de fragilisation de son économie ? Quelles pourraient être dans cette perspective les pistes de valorisation du patrimoine historique et culturel du Mali en tant qu'actif spécifique concurrentiel permettant de mieux valoriser des productions agricoles orientées vers des qualités spécifiques attachées à une image ? Quel pourrait être alors le rôle de la diaspora malienne au-delà des transferts monétaires ?

Les résultats obtenus pendant cette première phase d'étude montrent à la fois l'importance de l'agriculture malienne mais aussi sa précarité et les nombreux défis auxquels elle est confrontée.

Sur la base des premiers résultats et à partir des conclusions de l'atelier national, tenu à Bamako le 08 novembre 2006, les propositions peuvent être faites pour la deuxième phase :

- Analyser les conditions de promotion de filières de diversification en zone cotonnière mais aussi dans les autres zones du Mali.
- Analyser les différenciations sociales et l'exclusion dans zones agricoles à forte densité ou en situation climatique difficile ;
- Analyser les raisons de la faiblesse du secteur agro-alimentaire et les contraintes à son développement ;
- Améliorer les connaissances sur l'évolution des importations en produits agro-alimentaires en liaison avec la situation des filières nationales ;
- Analyser les contraintes à une valorisation des troupeaux et de l'élevage.
- Evaluer l'impact des politiques mises en œuvre sur l'emploi et en particulier l'emploi des jeunes.
- Etudier la contribution de l'agriculture à la résorption du flux annuel de jeunes sur le marché de l'emploi.
- Améliorer les connaissances sur la contribution et les effets des migrations sur la recomposition des économies rurales dans des zones ciblées.
- Etudier l'impact de la libéralisation sur l'environnement.

- Analyser les perspectives qu'offre au secteur agricole le développement des marchés domestiques nationaux et sous régionaux ;
- Analyser les stratégies de développement possibles pour diversifier les activités productives dans l'agriculture et l'agro-alimentaire de manière à créer de la valeur ajoutée et sortir l'économie de la seule production de biens primaires peu transformés ;
- Analyser les effets des contraintes liées à l'insuffisance des transports, d'énergie et des infrastructures alors que le pays est enclavé et que sa compétitivité est grevée par des surcoûts directement imputables à ces faiblesses.

## 6. BIBLIOGRAPHIE

- ADJOVI E., WETTA C., SANOGO O. (2004) "Cotons d'Afrique face aux subventions mondiales : Bénin, Burkina et Mali", Réseau d'expertise des politiques agricoles (REPA), Dakar, 2004, 108p.
- AFD (Agence Française de Développement) (2006) « Quel avenir pour le coton africain ? » La Lettre des économistes de l'AFD N°13, Juillet 2006, 11p.
- Amselle Jean-Loup, Bagayoko Dramane, Benhamou Jean, Leullier Jean-Claude et Ruf Thierry, 1985. Evaluation de l'Office du Niger au Mali. Ministère français des relations extérieures, coopération et développement. Paris Avril 1985. 213 p. + annexes.
- Araujo Bonjean Catherine, Calipel Stephane et Traoré Fousseini, 2006. Impact des aides américaines et européennes sur le marché international du coton. CERDI. Paris mars 2006. 100 p.
- Atkins International, 2006 – Profil environnemental du Mali. 2006. Bamako. Mai 2006. Commission européenne. 63 p.
- BAD/OCDE, 2004. Perspectives économiques en Afrique : Mali. OCDE. Paris 2004. 18 p.
- BAD/OCDE, 2005. Perspectives économiques en Afrique : Mali. OCDE. Paris 2005. 22 p.
- Bah Boubacar et Diakité Lamissa, 2000. Analyse des politiques de la filière engrais au Mali. IER. Bamako Septembre 2000. 65 p.
- Baris Pierre et Yerima Borgui, 2005. Pour une approche renouvelée des investissements de l'AFD en matière de développement agricole. Volet 1 : analyse rétrospective. Etude de cas Mali. AFD. Paris Décembre 2005. 69 p.
- Banque Mondiale, 2006. Mali. Des diagnostics sectoriels vers une stratégie intégrée de croissance: mémorandum économique. Volume I: Rapport principal. Banque mondiale. Washington Septembre 2006. 90 p.
- Behrendt Claudia, 2006. Le secteur du coton au Mali: réaliser son potentiel de croissance. Repères (Centre de Développement de l'OCDE), N° 30 Octobre 2006: 2 p.
- Bélières Jean-François et Bomans Eric, 2001. Coût de production du riz de contre saison et d'hivernage 1999 dans la zone Office du Niger. Résultats partiels des enquêtes détaillées sur les exploitations agricoles de la zone Office du Niger. Note n°2. Rapport provisoire. Office du Niger. Ségou Juin 2001. 30 p.
- Bélières Jean-François, Bosc Pierre-Marie, Faure Guy, Fournier Stéphane et Losh Bruno, 2002a. Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé? Londres, IIED, Dossier n° 113, 40 p.
- Bélières Jean-François, Sourisseau Jean-Michel, Jamin Jean-Yves et Kuper Marcel, 2002b. Le statut foncier. Une appropriation difficile des terres aménagées. In L'Office du Niger grenier à riz du Mali. Succès économiques, transitions culturelles et politiques de développement. Bonneval, P., Kuper, M. et Tonneau, J.-P. Ed., Montpellier - Paris, Cirad/Kartala, pp. 222 - 226.
- Bélières Jean-François, Coulibaly Yacouba, Keita Abdoulaye et Sanogo Mamadou Kalé, 2003. Caractérisation des exploitations agricoles de la zone de l' Office du Niger en 2000. URDOC/ON Nyeta Conseils. Ségou Octobre 2003. 101 p.
- Benamou Yannis, 2005. Histoire du secteur cotonnier au Mali de la fin des années 1940 à nos jours. Mémoire de Maîtrise, UFR Histoire, Histoire de l'Art, Archéologie, Université Toulouse le Mirail, Toulouse, 99 p.
- CA 17, 2006. Mission de faisabilité, approvisionnement en intrants des exploitations de la zone cotonnière. Note de 1ère phase Diagnostic et orientations. AGETIER. Bamako Décembre 2006. 22 p.
- BCEAO (2002, a) « Evaluation de la mise en oeuvre du dispositif de gestion monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et réflexions pour un renforcement de son efficacité », BCEAO, Direction du Crédit, Dakar, Février 2002.
- BCEAO (2002, b) « Rapport Annuel », Imprimerie de la BCEAO, Dakar, 137p.
- Billard Benjamin et Vaselopoulos Virginie, 2004. Objectifs de Développement du Millénaire au Mali: diagnostic et outils. Banque Mondiale. Décembre 2004. 82 p.
- Boussard Jean-Marc, Gérard Françoise et Piketty Marie Gabrielle, 2005. Libéraliser l'agriculture mondiale? Théorie, modèles et réalités. Montpellier, CIRAD, 135 p.
- CAE (Conseil d'Analyse Economique) (2006) « Politique économique et croissance en Europe », Rapport N°59, P' Aghio, E. Cohen et J. Pis La Documentation Française, Paris, 2006, 305p.

Chohin Anne, 1997. La filière oignon au Mali. Enjeux et perspectives. INSAH. Bamako Juin 1997. 39 p.

Chohin-Kuper Anne, Mendez del Villar Patricio, Simo Catherine, Akindes F., Sanogo Ousmane et Le Lievre S., 1999. Les qualités du riz: stratégies commerciales et préférences des consommateurs à Bamako et Abidjan. Agriculture et développement, (n° 23): 4 - 17.

CINERGIE : Etude sur les perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest « Etude de cas du Mali » Rapport de synthèse, juin 1994.

Claveranne B. (2005) « La Zone Franc : au-delà de la monnaie », Economica, Paris, 2005, 236p.

Coulibaly, A., Evaluation des importations et des aides alimentaires par rapport à l'appui au développe ent de l'Agriculture : Etude régionale RAF-SAF : Cas du Mali, 2004.

Coulibaly A. (2003), « Profil fourrager du Mali ».

Coulibaly, Y. ; Bélières, J.F. ; Koné, Y., Les exploitations agricoles familiales du grand périmètre irri<sup>gué</sup> de l'Office du Niger au Mali : évolutions et perspectives,

Coulibaly Yacouba, Bélières Jean-François et Koné Yiénizié, 2006. Les exploitations agricoles familiales du grand périmètre irrigué de l'Office du Niger au Mali: évolutions et perspectives. Cahiers Agricultures, Vol 15 n° 6: pp. 562-569.

Cissé Ibrahima, Maïga Abdou Yéhia, Bélières Jean-François, Traoré Aboubacar et Kounkantji Bitchibali, 2006. Croissance démographique, développement de la culture du coton, et gestion durable des ressources naturelles en zone Mali-Sud. IER/DS. Bamako Novembre 2006. 118 p.

CSA, 2005. Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) de la période 2006-2015. 1<sup>ère</sup> phase quinquennale (2006-2010). Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Bamako Juin 2005. 87 p.

CSLP Mali, Rapport de mise en œuvre année 2005, Ministère de l'Economie et des Finances

Coulibaly Yacouba et Bélières Jean-François, 2004. La longue et difficile " appropriation " par les exploitations agricoles familiales du grand périmètre irrigué de l'Office du Niger au Mali: libéralisation économique, différenciation entre exploitations et compétition pour l'accès au foncier et à l'eau. In Coordinations hydrauliques et justices sociales. 4<sup>ème</sup> séminaire international et interdisciplinaire du PCSI, Montpellier, 25-26 novembre 2004, Novembre 2004, 23 p.,

CPS, 2001. Schéma directeur du secteur du développement rural (actualisation - SDDR 2000 - 2010). Volume I: situation du secteur du développement rural et bilan de la mise en œuvre pour 1992-2000. CPS/MDR: Cellule de planification et de statistique du Ministère du développement rural. Bamako Décembre 2001. 114 p.

CPS, 2006. Recensement général de l'agriculture 2004. Résultats préliminaires. Bureau central du recensement agricole. Cellule de planification et de statistique du Ministère de l'agriculture. Bamako Aout 2006. 60 p.

CSCR, 2006. Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2007 – 2011 (CSLP 2<sup>ème</sup> Génération). République du Mali. Bamako Décembre 2006. 95 p. + annexes.

Dembélé Célestin, 2005 : communication personnelle (projet Inter coopération Suisse à Sikasso).

Deveze Jean Claude et Halley Des Fontaines Damien, 2006. Le devenir des agricultures cotonnières. Cas du mali. AFD. Paris Octobre 2006. 42 p.

DIALLO B.S. (2005) « Des cauris au franc CFA » in GEMDEV et Université du Mali (eds) « Mali-France : regards sur une histoire partagée », Karthala, Paris, 2005, pp. 407-431.

Diakit Lamissa, 2006. Fonctionnement du marché céréalier au Mali: une analyse néo-institutionnelle de son organisation et de son efficacité temporelle et spatiale. Doctorat ès Sciences Economiques Option: analyse économique, Unité de formation et de recherche en sciences économiques et de gestion (UFR-SEG), Université de Ouagadougou, Ouagadougou, 292 p.

Diarra Daouda, 2004. Analyse des déterminants de la compétitivité du riz de l'Office du Niger sur les marchés nationaux et sous régionaux. Projet Trade-Mali / USAID. Bamako Septembre 2004. 87 p.

Diarra Salif, 2002. Une évaluation du secteur des secteurs des engrais et des semences au Mali. African Trade Investment Program (ATRIP). Bamako Juin 2002. 30 p.

Diarrah, C.O., Le défi démocratique au Mali, Edition l'Harmattan, 1996.

Djouara Hamady, Bélières Jean-François et Kébé De mba, 2006. Les exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière du Mali face à la baisse des prix du coton graine. Cahiers Agricultures, Vol 15 (n° 1) : pp. 64 -71.

DNAER, 1997. Schéma directeur de développement de la pêche et de la pisciculture. Ministère du développement rural et de l'environnement / Direction nationale de l'aménagement et de l'équipement rural. Bamako Avril 1997. 63 p.

DNE-Direction nationale de l'énergie. 2002. Aperçu sur le secteur de l'énergie. Bamako. Mai 2002. MMEE. 67 p.

DNSI, 2001, Enquête Malienne d'évaluation de la pauvreté

DNSI, 2001. Recensement général de la population et de l'habitat (Avril 1998). Résultats définitifs. Tome 4: répertoire des villages. Direction nationale de la statistique et de l'informatique. Bamako Décembre 2001. 164 p.

DNSI, 2003. Perspectives de la population résidente du Mali (1999-2024). RPGH 1998 analyse, tome 6. Primature / DNSI. Bamako Février 2003. 228 p.

DNSI, 2004. Enquête malienne sur l'évaluation de la pauvreté (EMEP), 2001. Principaux résultats. Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire / Banque mondiale. Bamako juin 2004. 46 p.

DNSI, 2004b. Enquête Légère intégrée auprès des ménages 2003 (ELIM 2003). Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique. Bamako juin 2004. 49 p.

Document d'évaluation du Programme National d'Infrastructures Rurales, 2000.

Document d'évaluation du Projets d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteur, 2001.

Doe L., Diallo M.L., 1997. Déterminants empiriques de l'inflation dans les pays de l'UEMOA, Notes d' Information et Statistiques (NIS), BCEAO, n° 476, Décembre 1997.

Ducrot R., 2001. La filière riz à Niono – Mali. In Filières agro-alimentaire en Afrique : comment rendre le marché plus efficace. Griffon, M. Ed., Paris, Ministère français des affaires étrangères / Direction générale de la coopération internationale et du développement, pp. 147 – 208.

Dupressoir S., 1998. Conventions, modèles d'unités commerçantes et dynamique du marché du riz au Mali. Thèse Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Mai 1998, deux tomes, 367 pages + annexes.

EDIC, 2004. Accroître le commerce et le diversifier pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté : Une étude diagnostic pour l'intégration du commerce, 2004.

Egg, J., 1999. Etude de l'impact de la libéralisation sur le fonctionnement des filières céréalières au Mali. Rapport de synthèse.

Galandrin Jean-Claude, 2004. Evaluation ex-post des appuis de l'AFD en faveur du développement rural au Mali sur la période 1990-2000. AFD. Paris Avril 2004. 78 p.

GEDUR, 2003. Capitalisation de l'expérience d'aménagement de la branche Retail IV. Office du Niger. Ségou (Mali) Mars 2003. 88 p.

Gergely Nicolas, 2002. Etude sur la compétitivité des filières agricoles au Mali; filières mangues, haricots verts, pommes de terre, tomate, pois sucre, sésame et coton. FAO/Centre d'investissement. Rome Septembre 2002. 63 p.

Géronimi V., Diallo B.S., Sidibe L., 2005. Le Franc Malien : Fausses ruptures ou variées contonuités dans les relations franco-maliennes ? in Gemdev et Université du Mali, Mali-France Regards sur une histoire partagée. Donnya – Karthala, pages 435-461.

Goreux L., (2003), "Prejudice caused by industrialised countries subsidies to cotton sectors in Western and Central Africa", OMC, Genève, 2003.

Griffon M., 2001. Filières agro-alimentaire en Afrique : comment rendre le marché plus efficace. Paris, Ministère français des affaires étrangères / Direction générale de la coopération internationale et du développement, 314 p.

Gubert F., Raffinot M., 2005. Cohérence des politiques publiques des pays de l'OCDE à l'égard des pays en développement. L'exemple des politiques migratoires et d'aide à l'égard du Mali. Version provisoire. OCDE. Paris, Septembre 2005. 56 p.

Günther I., Marouani M. A., Raffinot M., 2007. La croissance pro-pauvres au Mali. Agence Française de Développement. Paris, Mars 2007, 144 p.

Guillaumont-Jeanneney S., 2002. Bilan de l'intégration monétaire dans l'UMOA», Communication au symposium du quarantième anniversaire de la BCEAO, Dakar, 13-14 mai 2002, 32p.

Havard Michel, 2003. Conseil de gestion aux petites et moyennes entreprises de décorticage de riz auprès de l'URDOC-2. CIRAD. Montpellier Mai 2003. 44 p.

HIBOU B. (1996) « L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure », Karthala, Paris, 1996, 334p.

HUGON P. (1999) « La Zone Franc à l'heure de l'Euro », Karthala, Paris, 1999, 300p.

HUGON P. (2005) « Les filières cotonnières africaines au regard de l'économie du développement », Communication aux Journées de l'AFSE, Clermont-Ferrand, Mai 2005.

IER. Etude socio-économique du rôle de l'agriculture. Synthèse nationale, 2003.



JEUNE AFRIQUE (2006) « La Zone Franc croule sous l'argent », par Samir Gharbi, N°2384, du 17 au 23 septembre 2006, p.69.

Kanté S. (2003) « Mise au point d'outil d'aide à la décision en matière de gestion de la fertilité des sols »

Kara Consult, 2004. Filière Echalote au Mali. Diagnostic des Organisations de Productrices d'échalote de l'Office du Niger. PACCEM / Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali. Octobre 2004. 76 p.

Kébé Demba, Bélières Jean-François et Sanogo Ousmane, 2003. Impact de la globalisation et de l'ajustement structurel sur les petits producteurs au Mali. IER FAO/BM. Bamako Juillet 2003. 122 p.

Kébé Demba, Bélières Jean-François, Barret Luc et Djouara Hamady, 2005. Diversité des formes d'organisation des producteurs de riz et de coton au Mali: évolutions et perspectives pour un développement agricole durable. In Les institutions du développement durable des agricultures du Sud. Journées de la SFER 2005, Montpellier, Novembre 2005, 23 p.,

Kébé Demba, Sanogo Oumar, Bélières Jean-François, Keita Manda Sadio, Keita Souleymane et Hilhorst Théa, 2005. Evaluation de la pauvreté en zone Office du Niger. Version finale. IER. Bamako Décembre 2005. 96 p.

Keita Abdoulaye, 2002. Mali: une consommation d'engrais centrée sur la zone cotonnière et l'Office du Niger. Réseau des observatoires du riz en Afrique de l'Ouest, (2): 10-14.

Keita M.S., Nubukpo K., Traoré A. (2004), Etude sur les coûts de production du coton au Mali, IER, Bamako, Novembre 2004, 32p.

Keita, M. K. Etudes nationales sur les transferts de fonds, Liens entre migration et développement : du Mali, 2003.

Kigomo, Bernard, 2003. Forest and Woodlands Degradation in Dryland Africa: A Case of Urgent Global Attention.

Kodio Amaga, Morand Pierre, Diénépo Kaïmama et Laë Raymond, 2002. Dynamique de la pêche du delta intérieur du Niger revisitée à la lumière des données récentes. Implication en terme de gestion. In Gestion intégrée des ressources naturelles en zones inondables tropicales /GIRN-ZIT. Orange, D., Arfi, R., Kuper, M., Morand, P. et Poncet, Y. Ed., Paris, IRD Editions, Colloques et séminaires. pp. pp. 432 - 453.

Lachaud, Jean Pierre, 1994, « Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative », Institut International d'études sociales, Genève.

Lachaud, Jean Pierre., Sidibé El Hadj Boubacar., 1993, « Pauvreté et marché du travail au Mali : le cas de Bamako ». Programmes Institutions du travail et développement économique. Institut International d'études sociales, Discussions Paper.

Les Editions J.A., 2001. Atlas du Mali. Paris, Les Editions J.A., Les Atlas de l'Afrique, 80 p. p.

Losch Bruno, Bélières Jean-François, Bosc Pierre-Marie et Gérard Françoise, 2003. Ménages et marchés agricoles dans une Afrique de l'Ouest libéralisée. Eclairages contextuels, méthodologiques et politiques. In Forum mondial de l'OCDE sur l'agriculture: "Elaborer et mettre en œuvre des politiques agricoles favorables aux pauvres". OCDE, Paris 10-11 décembre 2003, Décembre 2003, 38 p.,

MA, 2005. Promotion de l'emploi rural, Consultation sectorielle sur le développement rural et l'agriculture irriguée au Mali, Ministère de l'Agriculture décembre 2005

MAEP, 2004. Politique nationale de développement de l'élevage. Cadre d'orientation politique adopté par le conseil des ministres du 14 janvier 2004. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Bamako 14 janvier 2004. 21 p.

Mariko Dramane, Chohin-Kuper Anne et Kelly Valerie, 1999. La filière riz à l'Office du Niger au Mali : une nouvelle dynamique depuis la dévaluation du FCFA. Institut d'économie rurale (IER) et Institut du Sahel (INSAH). Bamako Avril 1999. 37 p.

Ministère de l'Agriculture, 1987. Revue du secteur agricole au Mali. Bamako Novembre 1987. 348 p.

MDRE, 2002, Stratégie nationale de sécurité alimentaire au Mali

MEP, 2005. Développement des filières de l'élevage et des industries animales au Mali. Ministère de l'Elevage et de la Pêche / Direction Nationale des Productions et des Industries Animales. Bamako Décembre 2005. 31 p.

Mohamed Ali Marouani, Marc Raffinot « Perspectives on growth and poverty reduction in Mali., DIAL – UR CIPRE de l'IRD, Document de travail DT/2004/05, Sept. 2004.

MONGA C., TCHATCHOUANG J.C. (1996) « Sortir du piège monétaire », Economica, Paris, 1996. Monographie telle que publiée dans le Rapport sur l'eau 29, 2005

Morand Pierre, Kodio Amaga et Niaré Tiéma, 2002. Vers un observatoire de la pêche dans le delta intérieur du Niger. Méthodes, résultats et enseignements d'un dispositif expérimental. In Gestion intégrée des ressources naturelles en zones inondables tropicales /GIRN-ZIT. Orange, D., Arfi, R., Kuper, M., Morand, P. et Poncet, Y. Ed., Paris, IRD Editions, Colloques et séminaires. pp. pp. 685 - 716.

N'GUESSAN T. (1996) « Gouvernance et politique monétaire : à qui profitent les banques centrales de la Zone Franc ? », L'Harmattan, collection « bibliothèque du développement », Paris, 1996, 208 p.

NUBUKPO K. (2002) « L'impact de la variation des taux d'intérêt directeurs de la BCEAO sur l'inflation et la croissance dans l'UMOA », Notes d'Information et Statistiques, Série « Etudes et Recherches », N°526, BCEAO, Dakar, Juin 2002, 32p. (Disponible à l'adresse électronique <http://www.bceao.int/internet/bcweb.nsf/files/er30.pdf>)

Nubukpo Kako Kossivi et Keita Manda Sadio, 2005b. L'Impact sur l'économie malienne du nouveau mécanisme de fixation du prix du coton graine. OXFAM. Bamako Août 2005. 42 p.

NUBUKPO K., KEITA M.S. (2006) « Prix mondiaux, prix au producteur et avenir de la filière coton au Mali », Cahiers Agricultures, Vol.15, N°1, janvier-février 2006, pp.35-41.

OCDE, 2001. Profil économique et social des pays sahéliers : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. Chapitre I : Population et développement humain. OCDE, Paris.

ODHD, (1999), Rapport national sur le développement humain durable au Mali, Croissance, Equité et Pauvreté.

ODHD/LCPM, 2005. Dynamique de l'analyse de la pauvreté au Mali de 1993 à 2003. Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali. Bamako Avril 2005. 86 p.

ODHD, (2000), Rapport national sur le développement humain durable au Mali, Aide, Endettement et Pauvreté,

ODHD/PNUD, 2007. Analyse de la pauvreté alimentaire au Mali. Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali / Programme des Nations Unies pour le Développement. Bamako Mars 2007. 92 p.

OEF, 2004. Activité, emploi et chômage au Mali en 2004. Premiers résultats de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM). Observatoire de l'Emploi et de la Formation. Bamako Décembre 2004. 65 p.

PAE, 1998. Programme d'Action Environnementale.

PAM, 2006. Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA) au Mali . Données de décembre 2005. Programme Alimentaire Mondial. Bamako 2006. 93 p.

PAM/SAP, 2005. Suivi de la sécurité alimentaire à travers les sites sentinelles : résultats du 1<sup>er</sup> passage des enquêtes. Programme alimentaire mondial (PAM) & Système d'alerte précoce (SAP). Bamako Juin 2005. 46 p.

PAM/UE, 2005 Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA)

SAMBA MAMADOU O. (1998) « Modèle Intégré de Projection Macro économétrique et de Simulation pour les Etats Membres de l'UEMOA (« PROMES ») : estimation et application à la Côte d'Ivoire », Document d'Etude et de Recherche (D.E.R.) N°98 / 06, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Direction de la Recherche et de la Statistique, Août 1998.

Rampulla Cristina, Semega Djibril et Vellutini Charles, 2007. Accord de partenariat économique. Etude sur les recettes douanières et la fiscalité intérieure. Ecopa-France Etude financée par l'Union Européenne (9<sup>ème</sup> FED). Bamako Février 2007. 119 p.

SOGREAH/BCEOM/BETICO, 1999. Rapport A.1.5. - Agro-économie. Diagnostic de la situation actuelle. Etude du schéma directeur de développement pour la zone Office du Niger. Office du Niger. Ségou (Mali) Septembre 1999. 80 p.+ annexes.

Sougnabe P. ESAT1, 1999 « Développement de la production laitière locale périurbaine dans les villes secondaires du Mali : le cas de Koutiala. Mali – Koutiala »

Staatz et al , 1990

STIGLITZ J. (2002) « La grande désillusion », Editions FAYARD, Paris, 2002, 324p.

STIGLITZ J., WEISS A. (1981) «Credit Rationing in Markets with Imperfect Information», American Economic Review, vol.71, 1981, pp.393-410.

Tall El Hadji Oumar, Bélières Jean-François et Traoré Aboubacar, 2006. Impact des mesures de soutien à l'exportation et de l'aide alimentaire sur la sécurité alimentaire. Rapport Mali. CIRAD. Montpellier Septembre 2006. 58 p.

Tangara, G. et Keïta, S., 2004. Profil démographique et socio-économique du Mali: 1960 - 2000. DNSI INSAH/CERPOD, Bamako.

Témé, B. Evolution récente des politiques agricoles, 2002.

Traoré, N. ; Tangara, M. ; Keïta, M. S., Inventaire des politiques agricoles au Mali, 2004.

UE/RM, 2007. Rapport annuel conjoint 2006. Délégation de la Commission européenne en République du Mali (UE) et Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali (RM). Bamako Mai 2007. 29 p.

URDOC, 2005. Note de conseil: techniques améliorées de conservation pour mieux valoriser les échalotes. Office du Niger / URDOC. Ségou (Mali) Février 2005. 2 p.

Yiriwa Conseil, 2001a. Étude pour la promotion des filières agro-industrielles. Volume IV: analyse de l'état des filières céréalières. Centre Agro Entreprise. Bamako Février 2001. 47 p.

Yiriwa Conseil, 2001b. Etude pour la promotion des filières agro-industrielles. Volume I: document de synthèse filière échalote. Centre Agro Entreprise. Bamako Février 2001. 8 p.

Yiriwa Conseil, 2001c. Etude pour la promotion des filières agro-industrielles. Volume I: synthèse filière mangues. Centre Agro Entreprise. Bamako Février 2001. 10 p.

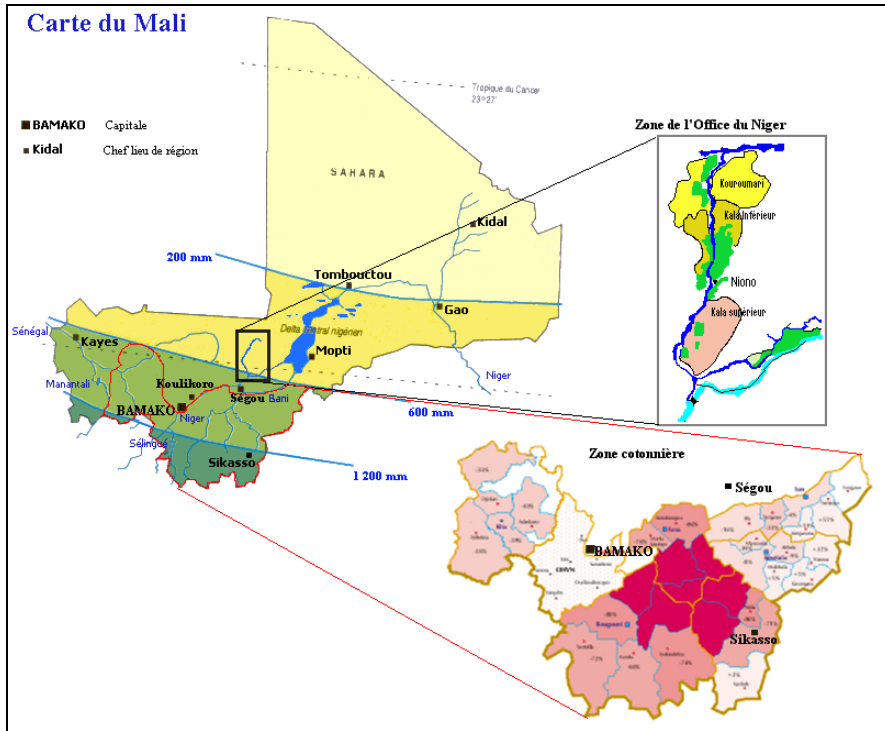
Yiriwa Conseil, 2001d. Etude pour la promotion des filières agro-industrielles. Volume I: Document de synthèse. Centre Agro Entreprise. Bamako Février 2001. 140 p. + annexe.

Yung J. M. et Tailly Sadi P., 1992. Objectifs, stratégies et opinions des riziculteurs de l'Office du Niger. CCCE/CIRAD-SAR. Paris 1992. 101 p.

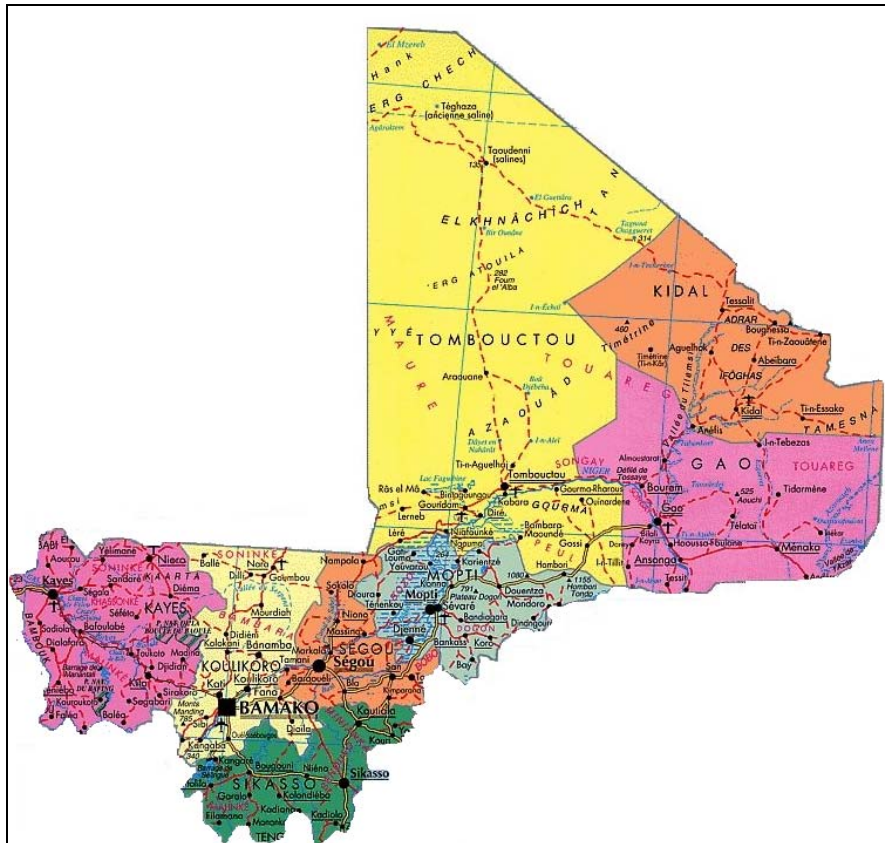
Yung Jean-Michel, 1995. Aperçus sur les stratégies des producteurs de l'Office du Niger. In Les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest, Bordeaux, 1995, 137-144,

# 7. ANNEXES

Carte 2 : Pluviométrie et localisation de la zone cotonnière et de l'Office du Niger.



Carte 3 : Carte des régions administratives du Mali



*Annexe tableau 1 : Taux de croissance global de la population rurale et urbaine au Mali selon les mêmes périodes que celles utilisées pour l'analyse de la libéralisation économique*

Années	1961-79	1980-87	1988-93	1994-04	2004-2024
Population rurale	1,76%	1,11%	1,618%	1,592%	1,41%
Population urbaine	4,91%	4,19%	4,156%	4,632%	4,99%
Total	2,22%	1,70%	2,232%	2,412%	2,80%

Source : calculé par les auteurs à partir des données FAO, des RGPH de 1976, 87 et 98 et des données DNSI (2003)

*Annexe tableau 2 : Evolution des productions et rendement des principales cultures*

	mil	Maïs	sorgho	Riz-paddy	Total céréales
<b>Production</b>					
1984/85-1986-87	731 546	151 643	437 164	182 778	1525155
1991/92-1993/94	726 751	244 226	716 392	430 659	2150410
1998/99-2000-01	797 211	409 139	617 960	729 268	2583861
2001 /02-2003/04	949 397	373 954	629 076	857 453	2837132
<b>Rendement</b>					
1984/85-1986-87	862	1 358	1 063	1 000	
1991/92-1993/94	864	1 163	829	1 740	
1998/99-2000-01	825	1 476	917	2 181	
2001 /02-2003/04	624	1 247	772	2 089	

Source : DNSI

*Annexe tableau 3 : Evolution des superficies cultivée en ha*

Campagne	mil	sorgho	riz	Mais	Total céréales
1984/85	909 571	387 182	165 176	89 310	1 597 025
1990/91	1 213 367	808 719	196 631	169 958	2 437 852
1999/00	932 307	733 037	325 107	426 300	2 464 306
2003/04	1 888 889	822 331	405 641	316 683	3 473 782

Source : DNSI

Annexe tableau 4 : Evolution du bilan céréalier du Mali de 87/88 à 95/96

Rubrique	1987/1988	1988/1989	1989/1990	1990/1991	1991/1992	1992/1993	1993/1994	1994/1995	1995/1996
Population (habitants)	7 769 000	7 895 000	8 032 000	8 183 000	8 348 000	8 526 000	8 710 000	8 892 000	9 072 000
Production brute (x 1000 T)	1 639	2 196	2 157	1 771	2 414	1 809	2 228	2 457	2 189
Production disponible (x 1000 T)	1 333	1 793	1 747	1 434	1 936	1 433	1 785	1 969	1 752
Stocks initiaux (x 1000 T)	146	239	612	268	150	442	160	107	241
Importations (x 1000 T)	54	87	36	192	79	57	28	60	104
Exportations (x 1000 T)	0	0	0	0	11	9	2	66	7
Stocks finaux (x 1000 T)	239	612	268	150	442	160	107	241	177
Consommation humaine totale (x 1000 T)	1 294	1 508	2 127	1 744	1 713	1 763	1 863	1 828	1 912
Norme de consommation (Kg/hbt/an (*))									
Consommation apparente/habitant. (Kg)	167	191	265	213	205	207	214	206	211
Production brute par habitant (Kg)	211	278	269	216	289	212	256	276	241
Production disponible/habitant (Kg)	172	227	218	175	232	168	205	221	193
Importation de céréale/habitant (kg)	7	11	4	23	9	7	3	7	11
Aide alimentaire / habitant (kg)	2	6	3	5	3	1	2	2	0
Stock initial / habitant (Kg)	19	30	76	33	18	52	18	12	27
Stock final / habitant (Kg)	31	77	33	18	53	19	12	27	20
Stock moyen détenu / habitant (kg)	25	54	55	26	35	35	15	20	23

Annexe tableau 5 : Evolution du bilan céréalier du Mali de 96/97 à 04/05

Rubrique	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Population (habitants)	9 249 000	9 436 000	10 006 000	10 226 000	10 473 000	10 703 000	10 938 000	11 179 000	11 425 000
Production brute (x 1000 T)	2 219	2 138	2 548	2 894	2 310	2 583	2 532	3 402	2 845
Production disponible (x 1000 T)	1 743	1 685	2 001	2 293	1 793	1 980	1 989	2 678	2 254
Stocks initiaux (x 1000 T)	177	206	138	193	315	213	39	52	497
Importations (x 1000 T)	109	97	116	107	111	244	260	234	251
Exportations (x 1000 T)	19	31	9	35	61	13	8	20	13
Stocks finaux (x 1000 T)	206	138	193	315	213	39	52	497	29
Consommation humaine totale (x 1000 T)	1 805	1 818	2 054	2 242	1 946	2 386	2 229	2 448	2 959
Norme de consommation (Kg/hbt/an (*))				204	204	204	204	204	214
Consommation apparente/habitant. (Kg)	195	193	205	219	186	223	204	219	259
Production brute par habitant (Kg)	240	227	255	283	221	241	231	304	249
Production disponible/habitant (Kg)	188	179	200	224	171	185	182	240	197
Importation de céréale/habitant (kg)	12	10	12	10	11	23	24	21	22
Aide alimentaire / habitant (kg)	1	1	0	0	0	1	1	0	1
Stock initial / habitant (Kg)	19	22	14	19	30	20	4	5	43
Stock final / habitant (Kg)	22	15	19	31	20	4	5	44	3
Stock moyen détenu / habitant (kg)	21	18	17	25	25	12	4	25	23

Annexe tableau 6 : Evolution des superficies et des productions à l'Office du Niger

Années	Superficie réhabilitée (ha)	Superficie cultivée (ha)	Superficie repiquée (ha)	Production (t)
1982/83	450	35 181	-	56 524
1983/84	1 773	36 920	5	64 663
1984/85	3 778	38 154	37	64 086
1985/86	5 886	39 433	529	82 957
1986/87	7 898	39 910	869	88 011
1987/88	9 617	42 125	1 857	98 194
1988/89	9 880	43 352	2 721	97 796
1989/90	10 872	44 251	4 168	106 593
1990/91	12 452	43 872	6 786	143 938
1991/92	14 637	44 435	21 462	180 909
1992/93	16 810	44 843	22 797	208 541
1993/94	18 455	45 442	25 893	222 634
1994/95	19 190	44 950	29 487	209 978
1995/96	20 790	46 407	35 869	232 205
1996/97	22 174	47 984	45 222	246 112
1997/98	29 106	49 314	48 058	267 186
1998/99	29 740	49 680	48 741	298 123
1999/00	29 740	51 040	50 333	306 036
2000/01	29 740	52 995	52 060	325 300
2001/02	29 740	54 404	53 533	332 078

Source Office du Niger



Annexe tableau 7 : PIB à prix courant (en milliards de FCFA)

Secteurs	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Primaire	426	509	525	566	595	618	634	774	666	865	901	1007
dont informel	426	509	525	566	595	618	634	774	666	865	901	1007
Agriculture	251	308	300	331	335	338	337	461	331	490	522	589
dont informel	251	308	300	331	335	338	337	461	331	490	522	589
Elevage	106	121	137	144	162	175	185	195	206	232	238	261
dont informel	106	121	137	144	162	175	185	195	206	232	238	261
Pêche, Forêt	69	81	88	91	98	106	111	117	129	143	141	157
dont informel	69	81	88	91	98	106	111	117	129	143	141	157
Secondaire	193	235	243	296	335	346	364	475	565	494	569	646
dont informel	83	91	86	87	94	101	104	120	130	123	147	154
Tertiaire	339	373	386	411	469	498	538	559	544	600	626	675
dont informel	240	266	275	294	335	356	383	400	391	431	450	490
PIB au coût des facteurs	1089	1264	1305	1439	1577	1641	1737	2029	2012	2223	2372	2613
dont informel	750	867	887	948	1026	1076	1122	1296	1188	1420	1499	1653
PIB au prix du marché	1156	1351	1422	1574	1723	1809	1891	2212	2223	2454	2632	2894
dont informel	750	867	887	948	1026	1076	1122	1296	1188	1420	1499	1653
Exportations	225	260	265	362	366	376	431	579	660	576	641	711
Importations	421	492	487	486	498	544	619	757	681	767	794	821

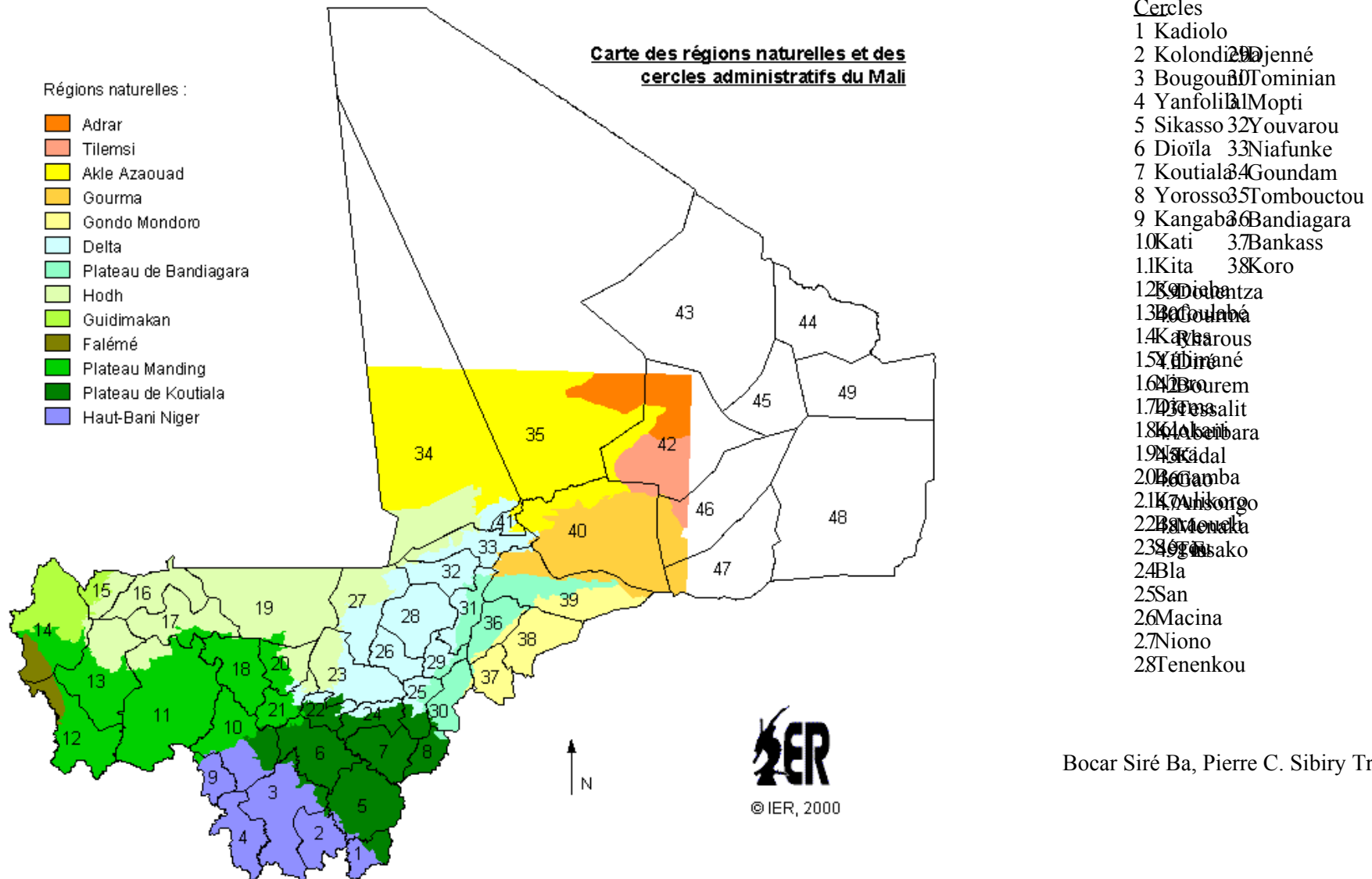
Sources : Comptes économiques du Mali - DNSI - Juin 2005

Annexe tableau 8: Evolution des caractéristiques démographiques entre 1976, 1987 et 1998

Régions	Population résidente					Nombre de concessions					Nombre de ménages				
	1976	1987	1998	%98-87	%98-76	1976	1987	1998	%98-87	%98-76	1976	1987	1998	%98-87	%98-76
Ensemble	6 394 918	7 696 348	9 810 910	27,5	53,4	660 557	787 783	896 791	13,8	35,8	1 253 802	1 344 079	1 617 023	20,3	29,0
Rural	5 318 089	6 006 059	7 165 494	19,3	34,7	559 862	621 097	649 853	4,6	16,1	1 054 603	1 061 133	1 195 291	12,6	13,3
Urbain	1 076 829	1 690 289	2 645 416	56,4	145,7	100 695	166 686	246 938	48,1	145,2	199 1999	282 946	421 732	49,1	111,7
Kayes	872 750	1 067 007	1 374 316	28,8	57,5	71 644	83 951	92 158	9,8	28,6	155 123	173 874	209 838	20,7	35,3
Rural	773 606	925 910	1 120 152	21,0	44,8	63 458	71 077	73 147	2,9	15,3	138 601	151 536	170 520	12,5	23,0
Urbain	99 144	141 097	254 164	80,1	156,4	8 186	12 874	19 011	47,7	132,2	16 522	22 338	39 318	76,0	138,0
Koulikoro	932 237	1 197 968	1 570 507	31,1	68,5	95 476	112 394	130 273	15,9	36,4	170 440	173 876	242 502	39,5	42,3
Rural	859 324	1 057 541	1 317 243	24,6	53,3	88 251	98 414	106 621	8,3	20,8	157 751	151 536	204 284	34,8	29,5
Urbain	72 913	140 427	253 264	80,4	247,4	7 225	13 980	23 652	69,2	227,4	12 689	22 340	38 218	71,1	201,2
Sikasso	1 098 068	1 310 810	1 782 157	36,0	62,3	83 145	110 663	132 907	20,1	59,8	190 009	211 391	270 085	27,8	42,1
Rural	984 204	1 115 480	1 396 300	25,2	41,9	73 703	92 336	98 055	6,2	33,0	170 727	179 149	208 615	16,4	22,2
Urbain	133 864	195 330	385 857	97,5	238,9	9 442	18 327	34 852	90,2	269,1	19 282	32 242	61 470	90,7	218,8
Ségou	1 082 224	1 339 631	1 675 357	25,1	54,8	136 510	161 289	172 471	6,9	26,3	219 977	243 258	279 769	15,0	27,2
Rural	925 113	1 099 565	1 377 760	24,2	48,9	119 838	136 049	140 751	3,5	17,5	189 250	203 957	232 832	14,2	23,0
Urbain	157 111	230 066	297 597	29,4	89,4	16 672	25 240	31 720	25,7	90,3	30 727	39 301	46 937	9,4	52,8
Mopti	1 129 041	1 282 617	1 478 504	15,3	31,0	143 743	158 868	162 123	2,0	12,8	259 193	267 394	283 912	6,2	9,5
Rural	1 009 153	1 119 547	1 282 017	14,5	27,0	130 681	140 949	141 726	0,6	8,5	233 363	236 379	246 883	4,9	6,2
Urbain	119 888	163 070	196 487	20,5	63,9	13 062	17 919	20 397	13,8	56,2	25 830	31 015	36 029	16,2	39,5
Tombouctou	490 456	459 318	476 793	3,8	- 2,8	56 050	56 986	65 670	15,2	17,2	108 392	94 954	97 475	2,7	- 10,1
Rural	440 361	375 344	383 255	2,1	- 13,0	47 333	44 740	51 361	14,8	8,5	97 108	78 134	79 342	1, (	- 18,3
Urbain	50 095	83 974	93 538	11,4	86,7	8 717	12 246	14 309	16,8	64,2	11 284	16 820	18 133	7,8	60,7
Gao	370 903	380 722	394 594	3,6	6,4	41 584	46 246	52 042	12,5	25,1	76 562	73 549	70 013	4,8	- 8,6
Rural	326 328	302 672	260 311	- 14,0	- 20,2	36 598	37 532	35 642	- 5,0	- 2,6	67 803	60 053	46 728	22,2	- 31,1
Urbain	44 575	78 050	134 283	72,0	201,3	4 986	8 714	16 400	88,2	228,9	8 759	13 496	23 285	72,5	165,8
Kidal			42 386					4 828					7 976		
Rural			28 456					2 550					5 040		
Urbain			13 930					2 278					2 936		
Bamako	419 239	658 275	1 016 296	54,4	142,4	3 205	57 386	84 319	46,9	160,2	74 106	105 394	157 285	49,2	112,2
Rural															
Urbain	419 239	658 275	1 016 296	54,4	142,4	3 205	57 386	84 319	46,9	160,2	74 106	105 394	157 285	49,2	112,2

Source :RGHP 1998 : Conditions de vie des ménages et pauvreté, DNSI, juillet 2002

Carte n° 1 : Carte des régions naturelles et des Cercles administratifs au Mali



Bocar Siré Ba, Pierre C. Sibiry Traoré LaboSEP (IER)

Les zones agroécologiques résultent de la combinaison entre zones écologiques et zones agroclimatiques. Quarante neuf zones ont été identifiées par le PIRT au sein des grandes régions naturelles. Chacune d'elles est caractérisée par ses ressources en sols, en végétation et en eau. (Voir carte en annexe qui donne un aperçu sur les grandes unités agroécologiques du Mali).

Tableau 47 : Zones agro écologiques et systèmes productifs du Mali

Zone géographique et (principales régions naturelles)	Régions administratives	Zones climatiques	Systèmes Productifs
Ouest (Plateau Mandingue)	Kayes/ Koulikoro	Soudanien	Céréales sèches/ Arachide/Coton/Elevage
Haute Vallée du Niger (Plateau Mandingue et Haut Bani/Niger)	Koulikoro	Soudanien	Céréales sèches/ Coton/Elevage/Arachide
Mali Sud (Plateau de Koutiala, Haut Bani/Niger)	Sikasso/ Koulikoro	Soudanien Pré guinéen	Coton/Céréales sèches (sorgho dominant) /Elevage/Tubercules/Riz
Sahel (Gudimakan, Hodh)	Kayes/ Koulikoro/ Ségou	Sahélien	Céréales sèches /Elevage
Moyenne Vallée du Niger (Moyen Bani/Niger)	Koulikoro/ Ségou	Sahélien	Céréales sèches/Coton/Elevage
Centre (Plateau de Koutiala Nord, Delta mort du Niger (ON), Hodh oriental)	Ségou/Mopti	Sahélien	Céréales sèches/Riz/Elevage
Plateau Dogon (Plaine du Séno, Plateau de Bandiagara, Gondo-Mondoro)	Mopti	Sahélien	Céréales sèches (Mil dominant) /Elevage /Oignon
Delta intérieur (Delta intérieur zone Sud)	Mopti/Ségou	Nord sahélien	Riz/Elevage/Pêche/Céréales sèches
Zone Lacustre et Fleuve Niger (Delta intérieur zone Nord, Fleuve/Gourma)	Tombouctou/ Gao	Sahélo saharien	Riz/Elevage/Pêche/Mil/Sorgho de décrue/Blé
Zone du Grand Nord (Iforas, Tilemsi, Azaouad, Akié, etc.)	Tombouctou/ Kidal/Gao	Saharien	Elevage, culture oasienne

Source : Adapté de Les Editions J.A., 2001 et classification du PIRT, cité par Kébé et al 2003.

#### ☛ Les Systèmes de production des zones sahariennes

Les zones sahariennes du Mali sont partagées entre les Régions administratives de Kidal, de Gao et de Tombouctou. Elles constituent le ¼ de la superficie du Pays, soit 310 285 km<sup>2</sup> et la Région de Kidal en détient les 84%. Les systèmes de production dominants sont les systèmes d'élevage pratiquant le nomadisme et les systèmes de production agricoles basés sur le maraîchage et la phoeniciculture dans les zones propices.

#### ☛ Les Systèmes de production des zones Sahéliennes

Ils se repartissent entre zones Nord sahéliennes et zones Sud sahéliennes.

#### ☛ Les Systèmes de production des zones Nord sahéliennes :

Il existe deux systèmes d'élevage dans ces zones : le système agro-pastoral et le système pastoral. Ces deux systèmes nécessitent de longs déplacements et s'adaptent parfaitement aux conditions de la région. La quantité disponible de biomasse y est très peu élevée en année normale; elle est la plus faible parmi les zones bioclimatiques mais d'une qualité relativement élevée.

La production agricole se caractérise par une extrême fragilité des systèmes de production confrontés à l'aridité croissante du milieu. La faible pluviométrie de la région et son caractère aléatoire font que la quasi totalité de la production agricole est obtenue sur les terres inondées où l'agriculture profite de la crue.

Les principales cultures sont le riz, le mil, le sorgho de décrue et les produits maraîchers. Les productions annuelles ne couvrent pas les besoins alimentaires des populations, du fait de l'irrégularité de la pluviométrie et de la crue.

Une autre activité prépondérante de la zone est la pêche. Elle est fortement tributaire de la crue. La superficie totale de ces zones peut dépasser les 10 000 Km<sup>2</sup> en année de bonnes crues mais ne serait que d'environ 7 996 Km<sup>2</sup> les années de mauvaises crues dont seulement 1 942 Km<sup>2</sup> en zone lacustre, soit 19 % de la superficie totale de cette principale zone de pêche.

Les Systèmes de production des zones Sud- sahéliennes :

Les zones Sud sahéliennes des Régions administratives de Mopti, de Ségou, de Koulikoro et de Kayes sont caractérisées par une pluviométrie moyenne de 350 à 700 mm. Ces zones incluent le Delta Intérieur du Niger que se partagent les Régions de Ségou, Mopti et Tombouctou. Le Delta avec ses 300 Km de long et ses 100 Km de large, est une véritable petite mer intérieure en années de crue normale.

Les systèmes de cultures sont dominés par la culture céréalière (mil/sorgho). Le riz est produit principalement dans les zones aménagées de l'ON où l'on produit également de la canne à sucre.

Les Systèmes de Production des Zones soudaniennes

Les zones soudaniennes sont situées dans les Régions administratives de Ségou, de Sikasso, de Koulikoro et de Kayes. Les systèmes de production sont dominés par la culture des mils et du sorgho, du maïs, de l'arachide et du niébé et du riz dans les zones aménagées ainsi que dans les plaines immergées. A côté de ces principales spéculations, la région produit également du coton dans les zones encadrées par la CMDT.

Il existe deux types d'élevage extensif: le système agro-pastoral et le système pastoral. Le système agro-pastoral est pratiqué par les agriculteurs.

Dans la dynamique de ces systèmes de production, on remarque l'extension des surfaces cultivables au détriment de l'espace pastoral et l'augmentation des effectifs animaux (le gros bétail est une forme de thésaurisation chez les agriculteurs). Il s'ensuit un transfert du cheptel du Nord au sud et une appropriation du bétail par les agriculteurs et autres corporations. Ce phénomène est très visible dans les zones inondées.

Les Systèmes de Production des Zones Soudano guinéennes

Les zones Soudano guinéennes des Régions administratives de Sikasso, de Koulikoro et de Kayes ont en commun d'être toutes situées dans le Mali Sud. La pluviométrie varie de 1 150 à 1 400 mm. La saison des pluies est relativement longue du mois d'avril au mois d'octobre, avec environ 70 à 90 jours de pluies.

Les systèmes de cultures combinent des pratiques traditionnelles et améliorées souvent mal maîtrisées. Les cultures sont manuelles essentiellement. Le coton est souvent en introduction. Le maïs et le niébé sont souvent associés au mil ou à l'arachide. Les tubercules sont cultivés sur des buttes.

L'élevage des gros ruminants est généralement sédentaire avec la race N'dama. Il dispose d'une assez bonne quantité de fourrages relativement peu affectée par l'occurrence d'une sécheresse avec environ 90% du disponible en année normale; seulement sa qualité est médiocre en raison de l'importance de la végétation arborée et d'une basse qualité de la strate herbacée.

Annexe tableau 9: Estimation du potentiel en terres irrigables au Mali (ha)

Zone/région	Superficies brutes irrigables sous réserve d'aménagement (en ha)	
Vallée du Sénégal / terekolé – kolombiné	Zones inondables	45 000
	Zones aménageables	25 000
	Bas-fonds	20 000
Haute Vallée du Niger	Zones inondables et terrasses	100 000
	Bas-fonds	10 000
Office du Niger	Aménageables	250 000
Ségou	Principalement zones inondables	150 000
San/Mopti delta vif	Alluvions inondables	800 000
	Alluvions anciennes d'aptitudes marginales	100 000
Mali Sud	Vallées inondables et Bas fonds	300 000
Zone Lacustre	Dont 100 000 ha de dépressions inter dunaires	280 000
Gao Boucle du Niger	Alluvions inondables	80 000
	Vallées inondables	30 000
Divers et pays Dogon	Absence d'identification géographique	10 000
TOTAL		2 200 000

Source : PNUD/GERSAR cité par (SOFRECO, 2003)

Annexe tableau 10 : Evolution des marges des exploitations agricoles en zone cotonnière selon le type

types	1 991	1 992	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002
marge brute totale											
Type A	1 137 888	768 692	986 911	1 338 163	1 781 405	1 696 600	2 154 661	1 312 818	1 449 013	2 031 552	2 095 265
Type B	577 550	533 110	482 608	913 515	1 174 540	759 287	1 024 245	949 515	767 845	1 483 704	1 028 338
Type C		191 550	145 334	343 455	461 908	148 733	241 097	455 022	219 583	578 094	376 598
Type D			33 506	109 696	225 798	135 408	196 650	173 155	99 377	211 764	173 031
marge par ha											
Type A	85 610	60 632	62 376	98 370	137 869	106 355	129 345	99 476	87 529	120 377	131 737
Type B	63 497	50 086	50 832	89 134	109 639	79 810	114 767	94 779	73 498	129 900	101 178
Type C		42 757	25 232	56 177	72 399	32 183	63 616	92 607	57 526	133 120	172 454
Type D			15 365	39 349	77 064	48 671	85 077	87 170	52 928	149 703	155 884
marge par personne											
Type A	58 071	42 000	53 655	69 513	99 313	79 342	107 021	64 346	75 994	97 418	85 384
Type B	48 432	40 117	43 003	68 142	81 781	65 351	82 997	71 199	52 251	102 328	77 989
Type C		38 310	24 222	41 862	65 987	20 681	34 557	113 756	54 896	144 524	94 860
Type D			5 300	28 245	49 886	24 421	37 938	31 330	20 996	50 797	21 629

Source : ESPGRN/IER cité apr Kébé et al 2003.

Annexe tableau 11 : Evolution de la marge brute par ha pour la culture du coton

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Prix coton graine (Fcfa/kg)	130	155	155	170	185	150	170	200	180	200
Rendement (kg/ha)	1 075	1 224	1 180	941	1 018	911	947	938	985	968
Produit Brut par ha (Fcfa)	139 707	190 333	182 954	148 492	188 306	136 652	160 931	187 502	177 270	193 580
Charges (hors travail) Fcfa	46 000	42 060	41 410	39 218	42 922	47 554	47 314	45 676	59 640	62 884
Marge par ha (Fcfa)	93 707	148 273	141 545	109 274	145 384	89 098	113 617	141 826	117 630	130 695
Part marge sur PB	67%	78%	77%	74%	77%	65%	71%	76%	66%	68%

Source : Djouara et al, 2005

Annexe tableau 12 Importance des différents systèmes de production du riz

Systèmes de production riz	Superficie (ha)	Production 99/00 (t)
Maîtrise totale	75 461	363 007
Maîtrise partielle	45 202	60 801
Bas-fonds	83 312	107 865
Autres (mares, lacs, riz flottant)	216 031	202 832
Total	419 013	734 505

Source : D HAMA (citée par A.CBLY- communication à l'atelier s/régional CEDEAO sur les Politiques Agricoles -Fév 2002)

Annexe tableau 13 : Evolution vers une structure tarifaire communautaire

TAXES	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Droit de Douane	5%	5%	5%	5%	10%	10%
				suspendue	suspendue	suspendue
Doit Fiscal à l'Importation (DFI)	25%	25%	25%	25%		
		suspendue	suspendue	suspendue		
PCS	1%	1%	1%	1%	1%	1%
PC (sauf CEDEAO)	N.A	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Redevance Statistique (RS)	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Taxe Statistique (TS)	0,5%	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI)	Suspendue	Suspendue	0%	0%	0%	0%
			rétablie	rétablie	rétablie	
taxes intérieures						
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	10%	10%	10%	10%	18%	18%
Contrepartie Pour Services (CPS)	5%	5%	5%	5%	5%	N.A
			suspendue	suspendue	suspendue	

N.A= Non Appliquée Source : Atelier "Appui/Formation au suivi des négociations commerciales internationales dans le cadre de l'intégration sous-régionale (UEMOA), décembre 2000



Annexe tableau 14 : Revenus des exploitations agricoles en zone ON (selon Belieres et al 2004)

Caractéristiques des EA	Type EA	Petites	Moyennes	Grandes
Population moyenne par exploitation	personnes	8,1	11,83	23,56
Superficie irriguée moyenne disponible	ha	2,08	3,98	9,20
Superficie cultivée en RIZ en hivernage	%	92%	93%	93%
Superficie cultivée en RIZ en contre saison	%	7%	7%	8%
Superficies en maraîchage	%	10%	11%	12%
Taux d'intensification		1,09	1,11	1,13
Produit brut riz casiers	Fcfa/an	1 024 345	1 982 346	4 580 005
Produit brut riz SC et hors casiers (3,5t/ha)	Fcfa/an	60 795	116 388	307 317
Produits bruts maraîchage + verger (base échalote)	Fcfa/an	312 000	657 030	1 656 000
TOTAL Produit brut agricole	Fcfa/an	1 397 141	2 755 764	6 543 322
Charges riz	Fcfa/an	656 094	1 269 103	2 894 061
Charges maraîchage et verger	Fcfa/an	185 927	391 538	986 845
Charges totales (hors MO familiale)	Fcfa/an	842 021	1 660 641	3 880 906
Revenu net agricole annuel	Fcfa/an	555 119	1 095 123	2 662 416
Revenu net par personne	Fcfa/an/pers	68 533	92 572	113 006
Revenu net par ha attribué	Fcfa/an/ha	266 884	275 018	289 393
Besoins en consommation céréalière par personne	kg/riz/pers/an	195	195	195
Besoins en consommation céréalière par exploitation	kg riz/EA/an	1 580	2 307	4 594
Soit en Fcfa	Fcfa/an	284 310	415 233	826 956
Autres besoins (condiments, santé, habits, école, transport, 65 000 Fcfa/pers	Fcfa/an	526 500	768 950	1 531 400
St Besoins minimum	Fcfa/an	810 810	1 184 183	2 358 356
Capacité d'autofinancement (revenus - besoins)	Fcfa/an	-255 691	-89 060	304 060
soit par personne	Fcfa/an/pers	-31 567	-7 528	12 906
soit par ha attribué	Fcfa/an/ha	-122 928	-22 366	33 050
Valeur ajoutée agricole	Fcfa/an	610 612	1 241 605	3 091 674
Taux de valeur ajoutée	%	44%	45%	47%



✓ *Liste des principaux projets mis en œuvre dans le domaine de l'emploi et de la promotion des entreprises.*

Pour atténuer, les conséquences sociales, économiques et politiques de la mise en œuvre des mesures d'ajustement structurel, l'Etat a mis en place une nouvelle stratégie favorisant la promotion de l'emploi<sup>100</sup>. C'est dans ce cadre que plusieurs actions ont été entreprises avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux à travers des projets :

- Le projet Fonds Européen de Développement pour la promotion des PME/PMI.(renforcement des capacités) ;
- Le projet d'appui aux PME/PMI : PNUD/BIT a facilité la création d'au moins 1 0 PME/PMI ;
- Le programme régional PNUD / Femmes/Eau et Assainissement : Création de coopératives féminines urbaines ;
- L'Agence Canadienne de Développement International et le projet d'Appui aux PME ;
- Les actions de l'Agence française de Développement : lignes de crédits PME/PMI ;
- Les expériences de la Banque Mondiale. HIMO dans la branche BTP
- La formation pour un renforcement des capacités
- Le projet APEP (Banque Mondiale) d'assistance au secteur privé orienté sur la formation des acteurs (marketing et organisation) et le financement d'étude de factibilité ;
- Le programme- Cadre de Dynamisation du secteur privé (PNUD), coordonne toutes les activités des agences de coopération destinées au secteur privé ;
- Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) et les Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE) sont financés avec le concours de la coopération française et la Banque Mondiale ;
- Fonds d'Investissement et Réinsertion (FIR), consécutifs au Programme Départ Volontaire à la Retraite (PDVR) ;
- Le programme de promotion de l'emploi rural, à travers ceux du CAE / APROFA et PAVCOPA financés par l' USAID et la Banque Mondiale, avec une approche filière clairement établie et un accent sur les aspects commerciaux et industriels dans un cadre concurrentiel et tourné vers les marchés extérieurs ;
- Le Programme de Développement du Commerce au Mali avec l'appui de l'USAID (2002), qui met l'accent sur les filières agricoles porteuses et les contraintes à l'accès aux marchés ;
- Le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté (2000), qui met l'accent sur l'emploi local/ communal, la méthode HIMO, la formation professionnelle technique et l'emploi informel ;
- Le Programme Emploi Jeunes, basé sur une approche communale et communautaire, prenant en compte tous les jeunes en âge d'apprendre ou de travailler, avec une discrimination positive en faveur des femmes.

---

<sup>100</sup> MA, 2005. Promotion de l'emploi rural, Consultation sectorielle sur le développement rural et l'agriculture irriguée au Mali, Ministère de l'Agriculture décembre 2005